



HAL
open science

Le genre de la "question rom". Migrantes roumaines en France, de la vulnérabilité sociale à la constitution de sujets politiques.

Anne-Cécile Caseau

► To cite this version:

Anne-Cécile Caseau. Le genre de la "question rom". Migrantes roumaines en France, de la vulnérabilité sociale à la constitution de sujets politiques.. Etudes sur le genre. Université Paris 8 - Saint-Denis, 2020. Français. NNT: . tel-03251130

HAL Id: tel-03251130

<https://hal.science/tel-03251130v1>

Submitted on 6 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université de Paris 8 Vincennes – Saint-Denis
École doctorale Pratiques et théorie du sens

Le genre de la « question rom ».

Migrantes roumaines en France, de la vulnérabilité sociale à la constitution de sujets politiques

Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de
Docteur de l'Université Paris 8
Disciplines : Science Politique et Études de genre

Anne-Cécile CASEAU

Sous la direction d'**Éric FASSIN**

Soutenue le 14 décembre 2020

Membres du jury :

Agnès DEBOULET, Professeure à l'Université Paris 8, *examinatrice*

Adelina MIRANDA, Professeure à l'Université de Poitiers, *rapporteure*

Milena DOYTCHEVA, Maîtresse de conférences – HDR à l'Université de Lille, *rapporteure*

Éric FASSIN, Professeur à l'Université Paris 8, *directeur de thèse*

Tommaso VITALE, Professeur associé à Sciences Po Paris, *examineur*

Titre

Le genre de la « question rom ». Migrantes roumaines en France, de la vulnérabilité sociale à la constitution de sujets politiques.

Résumé

Cette thèse porte sur les expériences genrées de la mobilité précaire chez des femmes roms qui migrent de la Roumanie vers la France. Ce travail s'appuie sur une enquête ethnographique menée pendant neuf mois dans deux bidonvilles de la Seine-Saint-Denis, ainsi que sur des enquêtes au sein de deux associations (accompagnement social et programme de service civique pour les jeunes habitant·es de bidonvilles et squats). Des entretiens formels et informels, notamment avec des militant·es roms et pro-Roms en France et en Roumanie, viennent compléter ces enquêtes, de même qu'un ensemble d'observations d'événements militants et associatifs auxquels les Roms vivant en Ile-de-France sont convié·es.

L'enquête le montre, dans un contexte de stigmatisation et de précarité, les femmes roms endossent de nouveaux rôles ; la division sexuée des tâches est bousculée par la migration, qui remet en question l'organisation au sein des familles et des couples. Paradoxalement, la catégorie de vulnérabilité qui peut leur être appliquée dans les politiques publiques de « tri » renforce leur capacité d'agir et contribue à leur subjectivation politique. Tout en proposant une analyse des politiques de (non)-accueil qui conduisent à des expulsions, et produisent une vulnérabilité qui est inégalement distribuée et reconnue, cette thèse conteste ainsi l'incompatibilité présumée entre politique et vulnérabilité, en s'appuyant sur les combats du quotidien dans les bidonvilles et les espaces de représentation où prennent place les femmes. La thèse contribue à une meilleure compréhension de « ce que cela fait d'être un problème » (W.E.B Du Bois, 1903), à partir du point de vue de celles dont la parole reste encore peu audible, et qui pourtant cherchent à ouvrir la voix.

Mots clés

Roms – Roumanie – Genre – Rapports de pouvoir — Bidonvilles – Vulnérabilité – Minorités
– Subjectivation politique — Féminisme – Ethnographie

Title

A gendered « Roma question ». Romanian migrant women in France, from social vulnerability to the making of political subjects.

Abstract

This thesis focuses on the gendered experiences of precarious mobility, apprehended through the migration of Roma women from Romania to France. It is based on a nine-month ethnography conducted in two *bidonvilles* of Seine-Saint-Denis, as well as on other studies in two associations (one for administrative support and one organizing a civil service program for young *bidonvilles* and squat inhabitants). To complement this fieldwork, this thesis also makes use of a number of formal and informal interviews, in particular with Roma and pro-Roma militants in France and in Romania, and of a collection of observations relating to associative and militant events which Roma living in Ile-de-France were invited to attend.

The thesis shows that in a context of stigma and precariousness, Roma women take up new roles. The gendered division of tasks is upended by migration which calls into question the structures that uphold families and couples. Paradoxically, being classified as vulnerable by public policies that sort and select actually reinforces their agency, and contributes to their political subjectivation. This work proposes an analysis of the politics of (in)hospitality that lead to expulsions and that produce unequally distributed and unevenly recognized vulnerability. It also contests the presumed incompatibility between politics and vulnerability, based on the daily struggles in *bidonvilles* and the spaces that women occupy in order to represent themselves. In doing so, this thesis contributes to an improved understanding of “how it feels to be a problem” (W.E.B Du Bois, 1903) from the perspective of those whose voices are still barely audible, and yet who seek to be heard.

Key words

Roma – Romania – Gender – Power dynamics – Informal housing – Vulnerability – Minorities
- Political subjectivation – Feminism - Ethnography

Laboratoire d'études de genre et de sexualité (LEGS)
UMR 8238
Campus Condorcet
14 Cours des Humanités
93322 Aubervilliers Cedex

Remerciements

Je tiens en premier lieu à remercier mon directeur de thèse, Éric Fassin. Merci de m'avoir encouragée, et puis guidée dans l'exercice de la thèse. Vous avez su quand insister pour que je prenne des risques et que j'affirme mes idées, tout en proposant un avis lorsque j'en avais besoin.

Je souhaite aussi exprimer toute ma reconnaissance aux membres de mon jury, pour avoir accepté d'évaluer ce travail, et de pour vos propres travaux qui ont alimenté le mien.

Cette thèse n'existe que par la générosité et la curiosité des personnes dont les vies et les avis sont retranscrit·es dans ce manuscrit. Mes remerciements aux habitant·es des bidonvilles de la Seine-Saint-Denis où j'ai trouvé place, pendant un temps, ainsi que les salarié·es et bénévoles des associations qui les accompagnent. Dans ces pages, je tais vos noms, mais vous êtes le cœur de la thèse.

Cette thèse a bénéficié d'une bourse Eugen Ionescu de l'Agence Universitaire de la Francophonie, et d'un accueil au sein de l'Université de Bucarest. Pendant mes séjours en Roumanie, mes rencontres avec des militant·es et universitaires roms ont transformé l'orientation de cette thèse, et m'ont aidé à trouver la sensibilité nécessaire pour mener l'enquête ethnographique.

Sur la route de la thèse, j'ai eu la chance d'être accompagnée par des personnes incroyables, et de bénéficier de leur soutien dans mon travail. Merci,

aux membres du Laboratoire d'études sur le genre et la sexualité, ses directrices – Anne Berger, Marta Segarra et Caroline Ibos ; l'ensemble des titulaires auprès de qui j'ai plusieurs fois présenté des extraits de mon travail ; et bien sûr les doctorant·es et post-doctorant·es qui ont été mes camarades tout au long de la thèse. Merci à Natacha d'Orlando, Manuela Salcedo, Kamila Bouchemal, Alejandra Pena Morales, Rachel Colombe, Jamie Herd, Isabelle Klein, Kate Russell, Heta Rundgren, Carolina Maldonado.

aux doctorants et doctorantes qui ont formé avec moi la « team » d'Éric Fassin, et qui ont écouté avec patience l'ensemble de mes idées, plans, et projets: Lucas Monteil, Josselin Tricou, Milena Younes-Linhart, Sara Cesaro, Diego Paz, Marion Gilbert, Sophia Arouche, Alessio Di Stefano, Loé Petit et Lucie Dupain. Pour Lucas, Josselin, Sophia, merci pour vos relectures, et pour Sara, merci d'avoir été une alliée fondamentale.

aux équipes de la MSH Paris-Nord, qui m'ont accueillie grâce au soutien du GIS Genre, et celui de Cécilia Mendes, dans une salle de travail collective où cette thèse a pu s'écrire dans les meilleures conditions. La générosité et l'humour des doctorant·es de la Salle des Actes m'a énormément aidée – je remercie Maëlle de Sèze, Chiara Calzoialo, Quentin Mazel, ainsi que Hadrien Malier, Nathanaëlle Soler, Kévin Le Bruchec, Hannah Bensussan, Marion Ferrandery, Sejeong Hanh, Paco Garcia.

aux membres du collectif VRAC, qui connaissent aussi les expériences d'enquêtes auprès des Roms vivant en bidonvilles, et qui m'ont offert l'expérience précieuse de la collaboration: Henry Shah, Lison Merville, Benjamin Naintré, Eva Renaudeau.

aux équipes du département de Science Politique de l'Université Paris 8, l'Institut d'Etudes Européennes de l'Université Paris 8, ainsi que l'École Urbaine et le Collège Universitaire de SciencesPo : merci pour votre confiance, et les missions d'enseignements tout au long de la thèse - et quelle chance d'apprendre ce métier auprès de personnes aussi passionnées.

à l'équipe du projet R-Home, mené par Tommaso Vitale, pour la possibilité de travailler sur un projet européen et de connecter ma propre enquête avec un ensemble de questions liées au logement, l'hébergement et la situation des Roms en Europe.

Je remercie mes ami·es, qui ont appris à ne plus demander quand se terminait cette thèse, sans jamais arrêter d'y porter attention et encouragement. Des pensées en particulier pour Aude, Alexis, Sophie, Hind, Carla, Romain, Florian, Sébastien, Ségolène, Grégoire, Paul, Constant, Pierre, Jeanne, Charlie, Carl, Héloïse, Violaine, Kristina, Déborah et Morgane.

J'exprime ma gratitude sans limite aux membres de ma famille, tout en particulier mes sœurs Laure-Hélène et Claire-Marie, et mes parents Béatrice et Yves. J'ai été portée par votre soutien, nourrie et confortée par votre amour. Je traverse la ligne d'arrivée grâce à vous.

Table des matières

| | |
|--|------------|
| <i>Introduction</i> | 10 |
| LE GENRE DES INDESIRABLES | 42 |
| Chapitre 1 - La migration des Roms roumains en France : un « problème » qui évacue le genre ? | 43 |
| 1. L'oubli du genre dans les études scientifiques de la « question rom » | 44 |
| 2. Etudier les rapports de genre chez les migrant·es roms | 50 |
| Chapitre 2 - Naviguer en contexte hostile : quotidien de femmes en (bidon)villes | 70 |
| 1. S'accomplir comme femme en migration précaire | 74 |
| 2. Organiser la survie | 96 |
| Chapitre 3 - Les dessous du traitement sécuritaire du « problème rom » : hommes en prison, et femmes en bidonvilles | 123 |
| 1. Bidonville et prison : où les hommes disparaissent | 129 |
| 2. Conjoint incarcéré : un nouveau quotidien pour les femmes ? | 138 |
| VULNERABILITE(S) FACE A UNE POLITIQUE D'EXPULSION | 153 |
| Introduction | 154 |
| Chapitre 4 – Une politique d'expulsion : entre production et reconnaissance de vulnérabilités | 161 |
| 1. Les bidonvilles, ce « nouveau » problème public | 164 |
| 2. La reconnaissance des personnes vulnérables | 170 |
| 3. Les vulnérabilités mises à l'écart dans la politique de résorption des bidonvilles | 177 |
| Chapitre 5 – Faire reconnaître les vulnérables | 188 |
| 1. Saisir la vulnérabilité : étudier les contours des « personnes vulnérables » | 189 |
| 2. Plaider les vulnérabilités | 200 |
| Chapitre 6 – La scène de l'expulsion | 219 |
| 1. La mise en concurrence des situations de vulnérabilité | 224 |
| 2. Jouer sa vulnérabilité entre reconnaissance et déni | 232 |
| 3. Expulsion, mise à l'abri et rôles de genre | 239 |
| OUVRIR LA VOIX : SUBJECTIVATIONS ET MOBILISATIONS POLITIQUES DE FEMMES ROMS ROUMAINES | 248 |
| Introduction | 249 |
| Chapitre 7 - Le genre dans la « cause » des Roms en Europe, Roumanie, et France | 255 |
| 1. Le mouvement rom et le féminisme | 256 |
| 2. En France, un mouvement qui s'ouvre aux femmes plus qu'au féminisme | 274 |
| Chapitre 8 – Prendre les ondes, se construire en sujet politique | 298 |
| 1. « Bravo à cette équipe féminine » | 301 |
| 2. S'investir | 309 |
| 3. S'exprimer | 316 |
| Chapitre 9 - (Se) représenter | 327 |
| 1. Prendre place : habitant·es de bidonvilles et représentation auprès des institutions | 333 |
| 2. Porter sa voix : les témoignages publics | 349 |
| 3. Construire des carrières politiques | 365 |
| Conclusion générale | 375 |
| Bibliographie | 384 |
| Annexes | 401 |

| | | |
|----------------------------|-------|-----|
| <i>Liste des acronymes</i> | <hr/> | 420 |
| <i>Sommaire détaillé</i> | <hr/> | 422 |

Note à la lectrice et au lecteur

Sur l'écriture inclusive

Afin de rendre visible le genre des personnes évoquées dans ce texte, j'ai cherché à mobiliser une écriture inclusive, sans trop alourdir la lecture.

Pour des formes féminines simples, le e du féminin est isolé par un point médian (migrant·e, salarié·es).

Pour les formes féminines plus complexes, j'alterne entre le dédoublement (acteurs et actrices) et l'usage du point médian (acteur·ices).

Pour les pronoms, j'utilise « elle et il » et « celles et ceux ».

L'écriture inclusive vise en particulier à souligner le genre des personnes qui ont participé à mon enquête, en particulier vivant dans des bidonvilles ou intervenant dans les milieux associatifs et militants. Ainsi, l'usage de l'écriture inclusive n'est pas systématique lorsqu'il s'agit de personnes morales (institutions, organisations, collectifs).

Une question plus spécifique s'est posée autour de « Rom ». S'il existe un féminin de Rom, qui est Romni (Romnia au pluriel) en romanès, je n'ai pas remarqué dans l'enquête qu'il était beaucoup sollicité par mes interlocutrices. Elles se sont surtout définies comme « femme rom », ou « Rom roumaine ». C'est pourquoi j'utilise Rom, et Roms, pour désigner aussi bien les hommes que les femmes dans cette enquête (par exemple, ils et elles sont Roms).

Sur l'anonymat

La pratique d'enquête dans un « terrain sensible » comme des bidonvilles, ou auprès de personnes vivant dans un climat de discriminations importantes, conduit à une attention particulière aux enjeux de l'anonymisation.

Pour les enquêtes dans des bidonvilles, j'ai fait le choix de recourir à des pseudonymes, et de parfois taire certaines caractéristiques sociales de mes interlocuteurs et interlocutrices. Si je conserve le département (la Seine-Saint-Denis) dans lequel j'ai mené la majorité de l'enquête ethnographique, j'ai changé le nom des communes, et proposé des noms imaginaires pour désigner les bidonvilles.

J'ai pris le parti de ne pas anonymiser l'ensemble des associations qui interviennent dans la « cause des migrant·es roms », sauf dans certains cas, en particulier lorsque j'ai réalisé une enquête plus poussée en leur sein.

Dans la mesure où une partie importante de mon travail s'intéresse aux enjeux de représentation, j'ai choisi de conserver les noms des femmes (et des hommes) dont je cite la parole publique. Lorsque j'ai réalisé des entretiens avec des personnes dans le prolongement de leurs prises de parole publique, je n'anonymise pas ces propos, afin d'articuler l'entretien et la prise de parole. Dans certains cas, je n'ai pas intégré à l'analyse des données biographiques obtenues afin de conserver l'intimité des militant·es.

*« Si je me présente en public en tant que Rom de Vienne,
c'est pour moi alors un grand pari, un risque,
car c'est clair que dans la population,
les Roms et Sinti sont réprimé·es depuis des siècles.
Mais nous devons sortir au-dehors,
nous devons nous ouvrir,
sinon un jour, il peut arriver que tous les Roms disparaissent
dans un trou. »*

Ceija Stojka

Paroles d'artiste, Lyon : Éditions Fage, 2017

Introduction

« Salcuta, vous incarnez un combat mis à l'honneur ce soir, vous pouvez en être fière. » Avec ces propos, Hélène Bidart, adjointe d'Anne Hidalgo, la maire de Paris, remercie Salcuta Filan, une femme rom roumaine dont la vie en France a été suivie pendant quinze ans par les réalisatrices Anna Pitoun¹ et Valérie Mitteaux². Son parcours en France est montré dans un premier film intitulé *Caravane 55*, qui se concentre d'abord sur l'expérience de l'expulsion du bidonville où elle vivait avec ses enfants, à Achères, en 2003, puis sur les mois suivants ; enfin, l'immersion dans sa vie est prolongée par *8, avenue Lénine*, qui l'accompagne entre 2003 et 2017.

J'assiste à la projection de *8, avenue Lénine* dans une salle de la Mairie de Paris, le 6 avril 2018. Ce soir, le combat contre les injustices dont souffrent les Roms en France est incarné par une femme : Salcuta Filan, 44 ans, est Rom, mère de deux enfants, et grand-mère. Née en Roumanie dans la commune de Garla Mare, elle migre vers la France après le décès de son mari. Installée à Achères, dans les Yvelines, elle vit l'expulsion du bidonville où elle réside, et la perte de la caravane dans laquelle elle habitait. La migration est un parcours dans lequel Salcuta s'est battue afin de trouver une place, pour elle et ses enfants. Aujourd'hui, elle est employée dans la commune où elle vit, et où elle a un logement stable. Pour Salcuta Filan, le film, et sa parole autour du film, servent à montrer que les autres peuvent y arriver : « il faut donner une chance aux Roms, il y en a qui veulent vraiment s'intégrer », explique-t-elle pendant le débat après la projection. En prenant la parole ce soir-là, elle dénonce aussi les préjugés qui continuent à circuler et qui entravent le quotidien des Roms en France.

Quelques années auparavant, Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, a décrété que les Roms avaient « vocation » non pas à s'intégrer en France, mais à rentrer chez eux³ ; un contexte

¹ Avocate de formation, Anna Pitoun se lance dans la réalisation de documentaires, en créant Caravane Films en 2003 avec Valérie Mitteaux. Elle réalise seule *Smaïn, cité Picasso* (2017) et *Pologne, aller-retour* (2012).

² Ancienne journaliste, Valérie Mitteaux réalise *Fille ou garçon, mon sexe n'est pas mon genre* (2011) avec Arte, ainsi que *Kings of the World* (2007) et *Dreamocracy* (2014) avec Raquel Freire.

³ Manuel Valls explique sur France Inter le 24 septembre 2013 que les Roms n'ont pas « vocation à s'intégrer en France », mais que « les Roms ont vocation à revenir en Roumanie ou en Bulgarie ».

où les Roms continuent à être l'objet de propos discriminatoires, racistes, voire de violences⁴. Il propose un « modèle » de la réussite de l'intégration des Roms roumains en France. Que dit le film sur la vie de Salcuta et d'autres femmes roms qui viennent en France à la recherche d'une meilleure vie pour elles et leurs familles ? Dans le récit que les réalisatrices font de la rencontre avec Salcuta⁵, elles lui donnent un statut à part des autres familles : « en tant que mère seule, elle avait un statut un peu particulier sur le terrain. Et nous avons senti chez elle une ténacité peu commune ».⁶ Ses enfants sont scolarisés, elle est appréciée par l'équipe de l'école de la commune, tout comme par l'équipe municipale, et puis les réalisatrices sont sous le charme de sa personnalité : « Salcuta symbolise une ténacité féminine assez rare, une résistance à l'injustice, viscérale, qui sont magnifiques à regarder. »⁷

Modèle pour les Roms, ou contre-modèle ? Dans les médias, on retrouve un portrait de Salcuta comme une femme rom courageuse, mais une femme qui n'est pas comme « les autres » : « autonome, ambitieuse, Salcuta est aussi un exemple pour les autres femmes Roms, toujours victimes des traditions patriarcales de leur communauté »⁸. Par cette lecture culturaliste de la situation des femmes roms, il est frappant de constater comment le lexique du genre vient ici contribuer à dessiner les contours des Roms, les « Autres », tout en offrant à une femme la possibilité de se défaire de ce groupe⁹.

Si je prends pour point de départ l'exemple de Salcuta Filan, c'est qu'il met en avant des éléments centraux pour la thèse que j'ai débütée en janvier 2015, aussi bien du point de vue de ce qu'elle met en avant dans le film et dans l'histoire qu'elle raconte de sa migration et de son installation en France, que de la manière dont le genre apparaît décisif dans le traitement qui est fait de son parcours par les médias, les politiques et le public. A la différence des portraits médiatiques qui la présentent comme une exception, je considère que le parcours de Salcuta

⁴ C'est notamment le cas en mars 2019, un épisode de violences contre les Roms en Ile-de-France sur lequel je reviens dans le chapitre 9.

⁵ En 2003, l'Association pour l'Accueil des Voyageurs (ASAV) pour laquelle Anna Pitoun a travaillé comme juriste, demande aux jeunes réalisatrices de faire des courts-métrages sur les Roms, la scolarisation et l'accès aux soins. Les réalisatrices, en contact avec l'association Médecins du Monde, arrivent pour ce projet à Achères, dans les Yvelines.

⁶ Cédric Lépine, « Entretien avec Anna Pitoun et Valérie Mitteau, à propos de leur projet documentaire « 8 avenue Lénine » », *Médiapart*, 16 février 2015.

⁷ Propos tenus dans le dossier de presse du film, <http://www.8avenuelenine.com>

⁸ Elise Saint-Jullian, Sylvie Braibant, « Salcuta, une mère Rom fière de son parcours, racontée dans le film « 8 avenue Lénine » », *TV5 Monde*, 14 novembre 2018.

⁹ Veuve, elle apparaît comme étant « libre » du contrôle des hommes. Dans le film, son second mari reste discret, tout comme dans la presse autour du film.

Filan est révélateur d'un contexte dans lequel la migration peut présenter des conditions du développement et du déploiement de la capacité d'agir des femmes, et le tremplin d'une subjectivation politique.

Cette thèse porte sur l'impact social et politique de la migration pour les femmes roms roumaines. Elle analyse les difficultés et opportunités propres aux femmes qui vivent dans la précarité des bidonvilles, dans le contexte d'une migration rendue problématique et entravée par des politiques de non-accueil, en questionnant ce que la migration fait au genre, et ce que le genre fait à la migration. Elle illustre comment, au contact d'associations d'aide, les habitant·es des bidonvilles peuvent prendre connaissance de leurs droits et développer une conscience politique. La thèse explore la vulnérabilité sous différentes formes, en contribuant à l'étude des politiques qui cadrent et ciblent la vie des Roms venu·es de Roumanie. De quelles manières ces expériences sont-elles révélatrices de leur capacité d'agir et constitutives de leur subjectivation politique ?

Aujourd'hui, quand on parle en France des Roms, on parle essentiellement des populations qui vivent dans des bidonvilles. Ma thèse porte sur des personnes roms qui vivent ou ont vécu dans un bidonville, mais dans la mesure où je ne souhaite pas véhiculer la notion que tous les Roms vivent dans des bidonvilles, ou que tous les bidonvilles en France sont peuplés par des personnes roms, je propose ici quelques éléments de clarification. Le terme « Rom » est très polysémique, et fait l'objet de nombreux usages et définitions. Dans un premier temps, il est utile de rappeler que Rom signifie « homme » en romanès, et qu'il y a donc un usage endogène du terme. Dans cet usage, certain·es revendiquent une orthographe avec deux « r », c'est-à-dire Rrom.

On utilise parfois Rom comme un terme parapluie qui regroupe dans une même minorité un ensemble de communautés : c'est notamment l'usage qui est fait par les institutions européennes. Aujourd'hui, l'Union européenne utilise le terme de Rom pour désigner une minorité qui inclut notamment des personnes qui se reconnaissent dans les désignations de Gitans, Manouches, Voyageurs, Travellers, Sinti, etc. C'est aussi l'usage qui est fait par les institutions internationales comme l'ONU ou l'OSCE. La volonté d'utiliser le terme Rom comme catégorie globale a été établie dans les années 1970, et portée en partie par des militant·es qui se définissaient comme Roms. Un autre usage du terme, notamment dans le milieu académique, désigne une partie plus restreinte de cette minorité qui cible les Roms originaires d'Europe centrale et balkanique. Enfin, l'usage du sens commun, mais aussi celui

de ceux et celles vivant dans les bidonvilles, construit les Roms comme membres de familles migrantes et pauvres. Les colorations de cet usage varient, mais les questions du lieu de résidence et de l'origine sont centrales pour construire cette catégorisation.

Une minorité protégée dont la mobilité est surveillée

Alors qu'on estime les Roms en Europe à environ 12 millions, il faut distinguer différents groupes en France : d'un côté les 400 000 Roms établis en France depuis longtemps, qui ont la nationalité française pour la plupart, et d'autre part, le groupe constitué d'entre 10 000 et 20 000 personnes, arrivées en France depuis un temps plus limité, et vivant dans une précarité urbaine plus visible. Dans le cadre de cette thèse, je m'intéresse plus spécifiquement aux trajectoires et expériences des Roms venues de Roumanie, ce pourquoi je propose dans cette introduction de préciser la manière dont la migration depuis la Roumanie a fait l'objet d'une attention particulière à l'échelle de l'Union européenne, ainsi qu'au niveau français.

La migration des Roms de Roumanie de la fin du 20^e et du début du 21^e siècle s'inscrit pleinement dans une recherche d'opportunités, notamment économiques, dans les pays plus fortunés d'Europe de l'Ouest. Pourtant, bien que participant au flux allant de l'Est vers l'Ouest, la migration des Roms connaît une visibilité plus forte que celle des Roumains non-Roms. Cette mobilité fait l'objet d'une surexposition médiatique et politique, autant qu'elle cristallise des tensions autour d'enjeux liés aux droits des minorités, à l'intégration et à la sécurité pour l'Union Européenne. En France, où le mythe des Roms comme un peuple nomade et sans ancrage est sans cesse ravivé, les raisons économiques de la migration disparaissent sous les flots d'explications culturelles et ethniques d'une mobilité perçue comme parasitaire. Pour comprendre la manière dont les pays de l'Ouest de l'UE, dont la France, ont organisé le contrôle de flux migratoires venant de l'Est de l'Europe, et plus spécifiquement de la Roumanie dans le cadre de cette thèse, il est important d'articuler les actions de la France à l'échelle de l'Union Européenne. Comme État membre de l'UE, la France est partie prenante d'une stratégie visant à développer les initiatives de protection des minorités dans les pays en Europe centrale et orientale, tout en plaçant de restrictions à la mobilité de ces minorités vers l'Ouest.

À partir de 1989, la chute de la dictature de Nicolae Ceaușescu¹⁰ plonge le pays dans une « transition » politique et économique faisant la bascule du communisme vers le capitalisme¹¹. Cette période de changement initie une vague considérable d'émigration vers l'Europe de l'Ouest. La transformation économique a généré des tensions¹² et la montée de discours racistes faisant des Roms « l'un des objets privilégiés de campagnes racistes organisées qui ont parfois conduit à des manifestations de violences affichées » (Sigona 2011:216). Lors d'un recensement conduit en 2002, le taux de chômage atteignait 28 % parmi la population rom auto-déclarée, contre une moyenne nationale de 11 %. Écartés des emplois réguliers, les Roms sont également poussés hors des logements qu'ils avaient obtenus durant l'ère communiste. À la suite d'évictions forcées, une ségrégation spatiale s'installe durablement au sein du pays. La situation est telle qu'en 2002, d'après une étude menée par l'Agence Nationale pour les Roms, 59 % des « membres » des « communautés roms » présentaient des problèmes importants de logement (Olivera, 2011).

La transition économique et politique engendre une forte émigration. Pour Remus Gabriel Anghel et Istvan Horvath, de 1990 à 2009, au moins 10 % de la population roumaine adulte a vécu un ou plusieurs épisodes migratoires, ou a adopté un mode de vie impliquant des séjours ponctuels de travail à l'étranger (Anghel et Horvath, 2009). En 2007, selon ces mêmes auteurs, 19 % des ménages étudiés ont au moins un membre ayant travaillé à l'étranger au cours des deux années précédentes. Pourtant, Martin Olivera rappelle que les Roms ne migrent pas plus que les Roumains non-Roms. Au contraire, il estime la proportion de Roms roumains qui émigrent à 10 % du groupe total (Olivera, 2009), et ce pour des motifs essentiellement économiques – cherchant à « éviter de devenir des laissés-pour-compte de sociétés engagées dans un processus de transformation rapide et surtout imprévisible » (Morokvasic, 1996).

Depuis la fin des années 1990, les institutions européennes et internationales ont développé un intérêt grandissant pour le statut – mais aussi les mouvements – de ceux qu'elles

¹⁰ Dans une Roumanie sous régime communiste depuis le 6 mars 1945, Nicolae Ceaușescu (1918-1989) accède au pouvoir en devenant secrétaire général du Parti communiste roumain en 1965, puis président de la République socialiste de Roumanie en 1967. Son régime totalitaire s'effondre en décembre 1989 lors de révoltes et d'un coup d'État ; il sera exécuté.

¹¹ Les fermetures d'entreprises d'État et l'abolition de fermes collectives introduisent une fragilité sociale pour l'ensemble de la population roumaine, qui subit une régression des services publics en parallèle des bouleversements économiques.

¹² Michael Stewart estime qu'il y eut plus d'attaques racistes et d'expulsions forcées entre 1989 et 1996 visant les Roms que pendant l'ensemble de la période communiste après la Seconde Guerre mondiale (Stewart 1997). C'est une estimation, puisque ces données sont difficiles d'accès, mais Stewart y voit une indication forte de la manière dont le nationalisme roumain se construit pendant cette période sur la base de l'exclusion des Roms.

vont qualifier de « plus grande minorité transnationale d'Europe »¹³. Un consensus international s'est progressivement installé sur la nécessité de protéger les droits de cette minorité dans les pays est-européens et de lutter contre les discriminations qu'elle subit. Pour autant, ce consensus et les programmes qui lui sont associés, s'articulent systématiquement à des logiques visant à anticiper et contrôler les flux migratoires de l'Est vers l'Ouest. En 1993, la Commission européenne inclut par exemple le traitement réservé aux Roms parmi les critères d'évaluation des candidatures pour l'adhésion à l'Union européenne. La situation des Roms est alors directement placée sur la table des discussions pour l'adhésion de la Roumanie et constitue l'une des pierres d'achoppement dans ce long parcours débuté en 1995 et achevé en 2007. Le potentiel jugé élevé d'émigration de ses ressortissants constitue le principal frein à cette intégration européenne¹⁴ (Michalon et Nedelcu 2010). S'installe alors un « double standard » organisé entre les demandes adressées aux pays candidats et les attentes que les membres de l'UE ont envers eux-mêmes : « l'Union fait du respect des droits des minorités une condition indispensable à l'adhésion pour les nouveaux candidats, alors que des pays membres comme la France ne reconnaissent pas l'existence des minorités. » (Nacu 2009a:198). La défense de la cause des Roms s'impose au niveau européen au cours des années 1990 jusqu'au début des années 2000, au point que les institutions européennes s'érigent en gardienne des droits des Roms, décrites comme la plus grande minorité européenne (Guerard de Latour 2018), alors que se multiplient au niveau national des attitudes de méfiance vis-à-vis d'elle.

Les actions plus ou moins coordonnées de ces différents acteurs nationaux et transnationaux ont contribué à définir les contours de ce que « sont » les Roms, autant qu'elles ont participé à établir les registres d'action jugés nécessaires à leur intégration. Si faire émerger cette minorité comme un groupe homogène et transnational, et encourager les États membres à agir contre la discrimination dont souffrent les individus, visait à leur offrir une meilleure protection, l'attention croissante portée aux Roms comme minorité européenne a également servi à justifier le déni de leurs droits à l'échelle nationale¹⁵. En tant que minorité européenne,

¹³ https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/themes/social-inclusion/roma-inclusion/

¹⁴ Pour saisir le climat de suspicion qui règne vis-à-vis des candidatures et de la migration, on peut prendre un exemple. En 2005, Nicolas Sarkozy, alors Ministre de l'Intérieur, prenait le temps de préciser que son plan d'éloignement des étrangers en situation irrégulière concernait aussi les ressortissants roumains et bulgares : « Je rappelle, en particulier, que les ressortissants roumains et bulgares en situation irrégulière ne bénéficient d'aucune protection juridique particulière contre l'éloignement : le fait que la Roumanie et la Bulgarie soient candidates à l'adhésion à l'Union Européenne n'y change rien. » (propos rapportés dans le Rapport Romeurope 2011, p.5).

¹⁵ Henriette Asséo critiquait dès 2004 la possibilité d'effets négatifs de la reconnaissance d'un statut particulier au niveau européen : ouvrant les portes d'initiatives et de financements, ce statut contribuait selon elle à renforcer l'isolement des familles romani. La promotion d'une minorité européenne participe de l'altérisation de ses

ils ne sont plus vus comme des citoyens nationaux pour lesquels la politique des États doit agir dans la lutte contre l'exclusion (Vermeersch 2012). Lancée en 2005, la « Décennie d'inclusion des Roms » est un bon exemple de ces efforts. Le programme est conçu dans l'objectif d'améliorer la situation des Roms dans les domaines de l'économie, de la santé, du logement et de l'emploi, dans huit pays, dont la Roumanie¹⁶. Le 9 juillet 2013, l'Union européenne adopte une recommandation sur le « Cadre de l'UE pour les stratégies d'intégration nationale des Roms pour la période allant jusqu'à 2020 ». Mais cette résolution, à l'image des sommets pour « l'inclusion des Roms » organisés en 2008 et 2010, souffre d'un mal identifié dès le lancement de la Décennie en 2005 : la « contradiction entre la volonté politique exprimée au niveau européen d'améliorer la situation des Roms, et la légèreté avec laquelle sont mis en œuvre les moyens pour y parvenir » (Liégeois 2005:27). Aujourd'hui, la « Décennie pour l'inclusion des Roms » est perçue comme un échec (Rorke, Matache, et Friedman 2018) qui n'a pas durablement produit d'évolutions positives pour les Roms.

Les débats sur la mobilité des Roms au sein de l'Union Européenne sont donc polarisés entre des appels pour plus de sécurité et un contrôle de la migration, et des appels pour une lutte contre les discriminations et une défense des droits des minorités (Sigona et Vermeersch 2012). Pour autant, comme le signale Nando Sigona, c'est principalement la première position qui a été encouragée, puisque malgré « les proclamations et les déclarations de principes, à partir des années 1990, l'intérêt prioritaire des politiques de l'UE envers les Roms était d'en contrôler et d'en limiter la migration vers l'Occident » (Sigona 2011 ; 2019). Les initiatives menées en faveur des droits des Roms par l'Union Européenne sont en partie animées par la peur des gouvernements d'États membres de l'Europe de l'Ouest qui souhaitent réduire les raisons d'émigrer (McGarry 2011). Ces différentes décisions politiques ont conduit à distinguer ceux dont la mobilité est légitime de ceux dont il est nécessaire de restreindre la possibilité de se mouvoir et de s'installer au sein des États membres de l'Union Européenne en fonction des degrés de précarité. Swanie Potot décrit les années 1990 comme une période où l'UE apparaît comme une forteresse du point de vue de l'émigration roumaine (Potot 2010). Pendant les premières années de discussion de la candidature de la Roumanie à l'UE, le régime de visas est très restrictif. Dans la mesure où la circulation est fortement contrôlée, il se développe « une véritable économie de la migration dans le but de contourner les restrictions officielles » (Potot

membres, et les fige dans une posture transnationale qui fait « fi des réalités historiques » (Asséo 2004) de plusieurs siècles de présence sur les territoires de certains États.

¹⁶ Ainsi que la Bulgarie, la Croatie, la Hongrie, la Macédoine, la République tchèque, la Serbie et le Slovaquie.

2009: 198) – par exemple l’achat de visas touristiques, l’usage de tour-opérateurs quittés dès l’arrivée, ou l’inscription à l’université. L’exigence d’un visa pour les déplacements des citoyens roumains au sein de l’Espace Schengen prend fin en 2002, mais il aura eu un impact sur les rythmes de la migration¹⁷. L’asile a été une voie possible de la migration au début de la décennie¹⁸, mais cette fenêtre s’est fermée progressivement, la France déclarant la Roumanie « pays d’origine sûre » en 1997.

Après l’entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l’Union Européenne, la « citoyenneté européenne » s’est révélée être un outil faible pour lutter contre les politiques d’exclusion mises en place en Europe de l’Ouest pour limiter la mobilité des Roms venus de l’Est (Bhabha, Mirga, et Matache 2017). La mobilité a pourtant été promue comme un élément crucial de l’intégration européenne (Aradau, Huysmans, et Squire 2010), permettant de favoriser l’identité européenne¹⁹. Bien qu’il existe un idéal de cette citoyenneté européenne justifiant un traitement similaire dans l’ensemble des États membre et un droit à la libre circulation, les gouvernements créent de nouvelles frontières par l’introduction de procédures d’exclusion des « indésirables », y compris au sein de la communauté européenne (Sardelić 2017). La Directive de 2004 relative au *droit des citoyens de l’Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres* témoigne de cette logique en introduisant un principe selon lequel les migrant·es intra-UE doivent démontrer qu’ils et elles ne sont ni une menace pour la sécurité publique ni un fardeau pour l’État social. Ainsi, cette directive limite explicitement les droits à la mobilité et introduit la notion – relativement ouverte à l’interprétation – de « charge déraisonnable pour le système d’assistance sociale » de l’État membre hôte des migrant·es. Certains États membres vont s’appuyer sur ce principe pour créer ou renforcer une situation d’irrégularité chez des personnes dont la nationalité devrait en théorie ouvrir le droit à une circulation libre au sein de l’Union Européenne : c’est notamment le cas de la France.

¹⁷ Pour beaucoup, la migration temporaire de travail devient une pratique courante, dès lors qu’il est possible de réunir les ressources nécessaires pour organiser le déplacement. Après la suppression des visas, les pratiques de migration continuent à s’appuyer sur le savoir-faire accumulé par les premier·es migrant·es, qui disséminent ensuite ces pratiques et connaissances parmi leur entourage.

¹⁸ Dans le rapport *Romii din Romania* (2000), produit par le centre de documentation et d’information sur les minorités d’Europe du Sud-Est, environ 18 000 Roms ont demandé l’asile politique en Allemagne et en France entre 1992 et 1996. À partir de 1994, les demandes d’asile décroissent, et lorsque la Roumanie est déclarée « pays d’origine sûre » par la France à partir de 1997, la migration s’élargit vers l’Irlande et l’Angleterre.

¹⁹ Dans un sondage de l’Eurobaromètre en 2009, à la question « que représente l’UE », 42 % des répondants ont choisi la réponse « la liberté de voyage, étudier ou travailler partout dans l’UE » (Parker et Catalán 2014).

Quand la France s'empare de la « question rom »

Alors que l'Union Européenne véhicule des mesures d'inclusion en faveur de sa plus grande minorité, et fait de leur défense un critère dans les candidatures à l'entrée dans l'UE, les politiques nationales et locales françaises adoptent un registre sécuritaire et sanitaire plus systématique. Pour Alexandra Nacu, la manière d'appréhender la minorité rom selon un « double standard » est parfaitement observable en France. Les Roms sont ainsi vus comme des victimes « chez eux » (et donc pas en France), alors qu'ils et elles deviennent « délinquant·es » lorsqu'ils et elles sont « chez nous » (Nacu 2009b). Les discours politiques français visant spécifiquement l'immigration roumaine ou bulgare se concentrent sur un cadrage de contrôle, de restrictions, voire tend vers une rhétorique de criminalisation (Michalon et Nedelcu 2010).

En France, les Roms de Roumanie et Bulgarie sont donc confrontés à un contexte politique et institutionnel de (non-)accueil²⁰ qui freine et entrave leurs droits dans la migration (Bergeon 2010), et deviennent un bouc émissaire qui fait consensus auprès de divers bords politiques qui s'alignent pour dénoncer une « question rom » (Fassin et al., 2014). La « question rom » est érigée en problème public qui croise à la fois des considérations d'ordre moral (habitat indigne, protection de l'enfance, etc.), spatial (rénovation urbaine, plans d'urbanisme, grands projets, etc.) et sécuritaire (délinquance, économie informelle, insalubrité, etc.). Mais l'attitude politique de rejet repose et contribue à forger une représentation extrême et déformée d'une altérité ethnique et culturelle des Roms (Vitale 2015). Afin de justifier de certaines réactions politiques, ils et elles sont généralement renvoyé·es à une « autre » culture, et présenté·es comme des figures de « souillure » et de « menace » (Doytcheva 2015). Nicolas Sarkozy, comme Ministre de l'Intérieur puis comme Président, jouera pour cela un rôle crucial, avec une logique très agressive illustrée par ses propos pendant l'été 2010²¹. Toutefois, cette altérisation n'est pas le seul fait de la droite : le gouvernement socialiste qui s'installe en 2012 contribue aussi à rendre problématique la présence des migrant·es roms de Roumanie et Bulgarie. En 2013, dans un entretien accordé au *Figaro*, Manuel Valls – qui était alors Ministre de l'Intérieur

²⁰ Céline Bergeon utilise l'expression de (non-)accueil pour explorer les ambivalences et contradictions des politiques, où il existe des formes d'accueil. Dans cette thèse, j'utilise aussi non-accueil, pour expliciter les politiques de rejet et d'expulsion.

²¹ Nicolas Sarkozy pose les bases d'une logique très soutenue d'expulsions et de destructions de lieux de vie, et cible ouvertement les Roms dans un discours tenu à Grenoble le 30 juillet 2010, qui fera l'objet d'une analyse plus précise dans le chapitre 1.

– déclarait que « les occupants des campements ne souhaitent pas s'intégrer dans notre pays pour des raisons culturelles »²².

Le cadrage favorisé par les politiques conduit à envisager les problèmes que connaissent certains Roms en France comme relevant de problèmes ethniques ou culturels (Olivera 2011). Dans le cadre de cette approche ethnique, les discours institutionnels réactivent et véhiculent le supposé « nomadisme » des Roms (Simhandl 2006), qui sont pourtant à 95 % sédentaires pour ceux et celles qui viennent de Roumanie (Cousin 2009). Le supposé nomadisme des Roms migrant·es est construit à partir de l'amalgame avec les Gens du Voyage, un rapprochement décisif aussi bien dans la manière de cadrer les imaginaires que de construire des politiques ciblant ces populations. En décembre 2003, Nicolas Sarkozy, alors Ministre de l'Intérieur, déclare lors d'une séance au Sénat que « « Nomades », « gens du voyage », « Roms », peu important les dénominations, ce qui compte c'est que les associations me disent que la situation est devenue insupportable dans les camps... »²³. Or, l'association entre ces « dénominations » produit un rapprochement artificiel des modes d'habitat entre des migrant·es d'Europe de l'Est en grande majorité sédentaires, et la catégorie administrative française qui regroupe des personnes qui, pour une part substantielle, ne le sont pas. Les Voyageurs et Voyageuses, dont l'histoire est de près associée avec la catégorie de Gens du Voyage, qui remplace en 1969 celle de nomade²⁴, sont des citoyens français, vivant pour la plupart en caravane, conservant pour certain·es un mode de vie circulant²⁵. Comme le rappelle Céline Bergeon, « les pratiques de mobilité des familles de Gens du voyage en France ont toujours été considérées comme problématiques, notamment par les acteurs politiques et autorités policières » (Bergeon 2014), et la loi imposant aux communes de plus de 5 000 habitants de réaliser une aire d'accueil est très mal respectée par des municipalités hostiles à cette population. Ce rapprochement sert à adresser aux Roms arrivant en France des reproches qui sévissent déjà en France contre les

²² Cet article d'Éric Fassin retrace différentes déclarations de Manuel Valls au sujet des Roms : https://www.lemonde.fr/idees/article/2013/09/25/roms-la-vocation-de-manuel-valls_3484429_3232.html

²³ Propos rapportés dans la tribune de Catherine Coquio, Claude Mouchard, Jean-Luc Poueyto, Stéphane Lévêque et Henriette Asséo, « Gens du voyage, parfois même français... », parue dans *Libération* le 26 juillet 2010, https://www.liberation.fr/france/2010/07/26/gens-du-voyage-parfois-meme-francais_668318

²⁴ Pour des travaux plus poussés sur la situation des Gens du Voyage en France, voir Céline Bergeon (2014), ou le numéro n°63 de la revue *Etudes Tsiganes* (2018). Henriette Asséo (1994), Ilsen About (2010) et Emmanuel Filhol (2011, 2014), entre autres, proposent par ailleurs un regard historique sur le traitement des Tsiganes en France et la catégorie de « nomade ».

²⁵ La possibilité de circuler n'implique pas automatiquement une mobilité très fréquente, puisque dans de nombreux cas, les individus ou familles restent dans une même aire d'accueil ou commune pendant une partie importante de l'année. Il y a aussi des Voyageurs qui sont sédentaires. Ainsi, un rapport du Sénat (Rapport n°44 2017-2018) estime qu'il y a entre 250 000 et 300 000 personnes « gens du voyage », et distingue trois catégories : itinérants, semi-sédentaires, et sédentaires.

Gens du Voyage, dont les Roms sont aussi rendus coupables du fait d'une origine partagée. Lorsque les politiques prennent la parole dans l'espace public en désignant un groupe aux contours flous sans trop faire de distinction entre Gens du voyage, nomades, ou Roms, elles contribuent à asseoir un traitement différentiel sur la base d'une « autre culture ».

Ce nomadisme supposé vient conforter une indifférence vis-à-vis de la situation des familles et individus chassés des lieux de vie informels, vivant entre rue, camion, bidonville et hôtel social, sans qu'on leur propose une solution pérenne de relogement. L'instabilité résidentielle qui résulte de la politique d'expulsion et de destruction des bidonvilles est ainsi déconnectée de cette même politique et renvoyée à une attitude culturelle, à un mode de vie associé aux gens du voyage. Cette lecture culturelle d'un enjeu social – celui de migrant-es pauvres qui peinent à trouver emploi et logement stables - s'accompagne d'un déni d'une forme de racisme alimenté par des siècles d'exclusion. En activant des images du nomadisme et de l'asociabilité, les politiques justifient un registre d'exclusion et d'expulsion²⁶.

Tout comme la rhétorique du danger a été, et est utilisée, vis-à-vis des migrants clandestins afin de justifier des tendances répressives (Siméant 1999), les Roms sont visés comme des risques pour l'ordre public afin de justifier le traitement que les autorités leur réserve. L'État investit dans des opérations sécuritaires visibles et spectaculaires – dont l'expulsion des grands bidonvilles de la Petite Couronne sont un exemple frappant – pour renforcer l'image d'une société en difficulté qui a besoin d'un État, fort, capable de la protéger (Wacquant 2009). Les expulsions répétées et les destructions des bidonvilles fondent le traitement spatial de la « question rom », selon une compréhension foucauldienne de l'espace comme fondamental dans l'exercice du pouvoir (Sigona 2015). Cette destruction des sites sans solution de relogement met en place un cycle d'expulsion, reconstruction, et expulsion à nouveau. Je reviendrai plus en détail sur les politiques mises en place depuis 2012 dans la deuxième partie de cette thèse, qui se consacre à une expulsion observée en octobre 2018 dans le cadre de mon enquête ethnographique dans un bidonville en Seine-Saint-Denis. Dans un premier temps, les politiques de destruction de lieux de vie informels s'articulent avec des reconduites à la frontière. L'avancement de l'intégration de la Roumanie dans l'Union Européenne a progressivement compliqué les expulsions hors du territoire – bien qu'elles

²⁶ Selon la Ligue des droits de l'Homme, voici les chiffres des personnes expulsées des squats et bidonvilles où vivent des personnes Roms ou perçues comme telles : 8 455 en 2011, 9 404 en 2012, 19 380 en 2013, 13 438 en 2014, 11 118 en 2015, 10 464 en 2016, 11 309 en 2017, 9688 en 2018.

restent possibles dans certaines conditions, mais n'a pas endigué la logique d'expulsion et de destruction des lieux de vie. De par l'hostilité des institutions au niveau local, régional et national, qui entravent l'accès aux droits, les expulsions et exclusions forment un couple explosif de marginalisation.

À partir de 2007, les Roumains et les Bulgares peuvent entrer et séjourner jusqu'à trois mois en France sans formalité particulière²⁷. Cependant, il y a trois raisons qui peuvent limiter cette circulation : la menace pour l'ordre public, la charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale, ou le non-respect de la législation sur le droit du travail. Le motif de la menace à l'ordre public fait l'objet de polémiques dans les pratiques de reconduite à la frontière²⁸. La loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité (LOPSSI 2) votée en 2011 introduit de nouvelles manières de « troubler l'ordre public », dont la « mendicité agressive », « l'abus du droit au court séjour », mais aussi « l'installation illicite en réunion sur un terrain appartenant à une personne publique ou privée en vue d'y établir des habitations, comportant de graves risques pour la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publiques. » - qui ciblent sans les nommer les Roms vivant en bidonvilles. Par ailleurs, la justification de ressources suffisantes autorisant à rester sur le territoire constitue un casse-tête dans le contexte des mesures transitoires mises en place entre 2007 et 2014. Ces mesures transitoires votées par la France imposent un régime spécial pour les ressortissants roumains et bulgares en ce qui concerne l'accès au marché de l'emploi²⁹. Comme le critiquait Saimir Mile, de l'association La Voix des Roms, la circulaire du 22 décembre 2006 qui installe ces mesures transitoires crée les conditions de « l'expulsabilité » des Roumains et des Bulgares :

« La circulaire soumet l'accès à l'emploi à une autorisation de travail qui doit être délivrée au préalable par la préfecture. Par l'avoir, le candidat doit avoir une promesse d'embauche d'un employeur qui paiera en outre une somme à l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (Anaem), dont le montant minimum est de 893 euros. On procède donc par barrières successives : une dissuasion financière (la somme mise à la charge de l'employeur), puis la lourdeur

²⁷ Au-delà de trois mois, le droit au séjour est conditionné par l'activité (salariée, non salariée, ou étudiante). En cas d'inactivité, il faut disposer d'une assurance maladie et de ressources suffisantes. Ces conditions sont prévues dans la Directive 2004/38/CE du 29 avril 2004, qui introduit une condition à la libre circulation : prouver n'être ni un danger à la sécurité publique ni un fardeau pour l'État social.

²⁸ En 2008, le tribunal administratif de Cergy Pontoise annule 22 arrêtés de reconduits à la frontière (ARPF) notifiés à des Roms vivant à Méry-sur-Oise : le motif invoqué d'ordre public, qui justifierait l'éloignement d'un ressortissant communautaire du territoire français où il réside depuis moins de trois mois, n'est pas valide selon le tribunal dans le seul cadre de la vie en bidonville. L'occupation illégale d'un terrain n'est pas une menace suffisante à l'ordre public, et ne peut pas justifier un éloignement du territoire.

²⁹ Pour exercer l'un des 150 métiers en tension qui leur étaient ouverts de manière exceptionnelle, les travailleurs roumains et bulgares devaient solliciter un titre de séjour ainsi qu'une autorisation de travail spécifique.

administrative, puisque le traitement du dossier par la préfecture dure entre trois et neuf mois, période pendant laquelle l'employeur ne peut pas employer le candidat. Ainsi, poussés en pratique à travailler au noir et donc ne pouvant pas justifier de ressources régulières, les Roumains et des Bulgares sont en théorie expulsables. »³⁰

Les associations intervenant auprès des Roms vivant en bidonvilles et squats dénoncent une « présomption de culpabilité de pauvreté », et critiquent le flou de définition de « charge déraisonnable ». C'est cette « charge » qui sera souvent indiquée dans les *Obligations de quitter le territoire français* (OQTF) distribués au moment des expulsions de bidonvilles à l'été 2010 (Parker 2012). Enfin, la nature systématique et collective des expulsions en fait une pratique discriminatoire (Bennett 2011). En plus des OQTF, un dispositif d'aide au retour humanitaire mis en place en 2006 participe à la reconduite hors des frontières françaises des ressortissants bulgares et roumains. Par ce dispositif, des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne en situation de dénuement reçoivent 300 euros par adulte et 100 euros par enfant mineur sous forme d'aide au retour. En 2011, sur les 10 608 personnes qui bénéficient de l'ARH selon l'Office français de l'immigration et de l'intégration, 7 384 sont Roumains et 1 429 sont Bulgares. Il s'agit, selon l'Ofii, principalement de personnes qui séjournent sur des sites ou campements illicites³¹. Ce dispositif sera fortement critiqué³², et prendra progressivement fin, même si les reconduites à la frontière continuent sur la base d'autres motifs.

Ce qu'il faut retenir de cette présentation succincte de la mise en place d'une logique d'expulsion est non seulement cette volonté de chasser ceux et celles qui sont construits-es comme des figures indésirables, mais aussi, ce qui en est la condition de possibilité, de les traiter comme un « tout » homogène. Leur culture est différente, leur intégration n'est pas possible, et cela vaut pour l'ensemble des Roms.

Une migration rendue problématique et l'allocation différentielle de la vulnérabilité

³⁰ Entretien avec Saimir Mile, « La répression et l'assistance », *Le Tigre*, novembre-décembre 2008, <http://www.le-tigre.net/La-repression-et-l-assistance.html>

³¹ François Beguin, *Lemonde.fr*, « Aide au retour des Roms : quels sont les 'effets pervers' du dispositif ? », 14 septembre 2012.

³² Dans la mesure où rien n'empêche les citoyens roumains ou bulgares de revenir en France à la suite de ce retour organisé, l'ARH est vue comme un dispositif qui gonfle les chiffres du gouvernement en matière de reconduites à la frontière. De plus, le caractère volontaire est remis en question, puisqu'au niveau des associations, on dénonce des cas où l'hébergement d'urgence dans le cadre d'une expulsion d'un bidonville était conditionné à l'acceptation de l'ARH. En 2013, les dispositifs d'aide fusionnent pour devenir l'aide au retour volontaire, et depuis, les montants pour les ressortissants européens diminuent progressivement jusqu'à disparaître en 2018.

Cette thèse explore la vulnérabilité sous différentes formes, et contribue à l'étude des politiques qui cadrent et ciblent la vie de ceux et celles qui sont désigné·es comme « migrants Roms ». La vulnérabilité est une notion contestée, sujette à différentes interprétations, et surtout très présente dans le vocabulaire des discours publics comme des sciences sociales depuis les années 2000 (Brodiez-Dolino 2015). Dans les années 1990, la vulnérabilité a été mobilisée pour décrire les effets produits sur les membres de certains groupes par des processus sociaux comme la disqualification sociale : comme l'explique la philosophe Marie Garrau, « la vulnérabilité désigne alors une fragilisation de la capacité d'agir induite par des processus sociaux qui ont pour caractéristiques de porter atteinte à l'intégrité physique ou morale des sujets sociaux. » (Garrau 2018: 10). Mais la vulnérabilité est aussi définie en philosophie morale et politique comme un aspect constitutif de l'existence humaine, et « dans cette perspective, la vulnérabilité n'est pas pensée comme l'apanage d'un groupe social particulier, mais comme une propriété commune à tous les êtres humains » (ibid. : 10). C'est notamment la perspective de Martha Nussbaum qui définit la vulnérabilité comme un état d'exposition de la vie humaine à des éléments extérieurs que nous ne maîtrisons pas (Nussbaum 1992).

Marie Garrau plaide pour prendre en compte ces deux aspects, aussi bien la vulnérabilité comme structure d'existence commune que comme un phénomène inégalement distribué dans nos sociétés. Elle distingue pour cela « vulnérabilité fondamentale », et « vulnérabilité problématique »³³ : la première peut se muer en formes de la seconde, selon certains arrangements sociaux. Nous sommes tou·tes vulnérables, mais nous sommes très inégalement vulnérabilisé·es.

Cette distinction, formulée dans son ouvrage *Politiques de la vulnérabilité* (2018), est opératoire dans ma thèse car elle permet d'explorer ce que la vulnérabilité dit de notre condition partagée d'interdépendance, à la lumière du renouveau par les théories féministes d'une approche de la vulnérabilité qui allie plutôt qu'elle ne distingue vulnérabilité et autonomie ; tout en cherchant à réfléchir aux contextes relationnels et « processus sociaux susceptibles d'induire une intensification de la vulnérabilité » (Garrau 2018 : 166). La vulnérabilité traduit une réalité objective, à la fois matérielle, juridique et sociale (D. Fassin 2018), tout en étant « fondée sur la conscience de la facilité avec laquelle la vie humaine peut être anéantie » (Butler

³³ Elle tire cette notion du travail de Joan Tronto, qui définit les vulnérabilités problématiques comme celles qui sont liées à l'absence de prise en charge des sujets humains, c'est-à-dire que les sujets ne font pas l'objet d'un *care* adéquat ou que leur accès y est bloqué par certains processus sociaux (Tronto 1993).

2005). La vulnérabilité est une condition partagée de la vie, mais son allocation différentielle dépend des normes de reconnaissances qui préexistent à la formation du sujet et qui définissent celui ou celle qui mérite d'être reconnu·e comme être humain et celui ou celle qui ne le mérite pas (Butler 2004). Dans les démocraties occidentales néo-libérales, les personnes sont jugées à l'aune de critères économiques et de productivité. Les personnes qui ne sont pas conformes à ces critères sont jugées comme étant en surplus, superflues et jetables (Butler 2015). Cette même logique a été mise en avant pour comprendre la situation des Roms vivant en bidonville en France, lorsqu'Éric Fassin critiquait une politique de la race constituant les Roms en « figure économique du déchet » et en figure politique du rebut (E. Fassin 2014). Le traitement des Roms migrant·es en France invite à penser leur situation à partir de la vulnérabilité, et de son allocation différentielle dans le contexte de l'État muni d'un pouvoir de protection et de reconnaissance des besoins. En effet, de la valeur accordée à une vie découle un ensemble de soutiens, économiques, sociaux, pour le logement, pour les soins de santé, pour l'emploi, mais aussi dans le contexte de l'action publique, les droits à l'expression politique et la reconnaissance sociale (Butler 2016a).

Cette allocation différentielle de la vulnérabilité est traversée par de nombreux rapports de pouvoir – le genre, la race, la classe, l'âge, la nationalité. Selon Judith Butler, la vulnérabilité renvoie à l'exposition à des formes extrêmes de domination, aussi bien domination de classe, de race et/ou de genre (Butler 2019). Il est donc possible d'étudier quelles vulnérabilités sont engendrées par la domination. Qu'est-ce que la vulnérabilité permet d'apprendre sur les rapports de domination à l'œuvre dans les bidonvilles où j'ai enquêté, voire dans le quotidien de Roms qui viennent vivre en France ? À ce titre, Marie Garrau explore la manière dont la domination masculine est un facteur de vulnérabilité problématique, comme la désaffiliation et la disqualification sociale. Ces rapports de domination entravent les dominées dans l'expression de leurs besoins, puisque « contraintes d'être infiniment disponibles aux autres, elles ne bénéficient bien souvent ni du temps, ni de l'espace nécessaire à la culture et à l'expression de leur voix propre. » (Garrau 2018 : 231). La considération des mécanismes et politiques qui engendrent des vulnérabilités problématiques dans le parcours de migration et d'installation des Roms en France doit aussi intégrer l'enjeu des rapports de domination, tout particulièrement autour du genre et de la race.

Enquêter auprès de Roms roumain·es vivant en France aujourd'hui contribue à répondre à la question de comment ils et elles ont été construit·es en « problème », et donc à interroger

les politiques, mesures, imaginaires et sentiments qui cadrent les Roms discursivement, et proposent des instruments pour les « gérer » (van Baar 2011). La thèse dialogue avec les enquêtes qui ont déjà été réalisées avec ces mêmes interrogations, et vise aussi à renouveler en partie leurs conclusions, en apportant une inclusion réfléchie des rapports de genre dans les expériences migratoires des Roms roumain·es en France. Les analyses qui critiquent le regard englobant des Roms comme un groupe homogène ont tendance à mettre de côté le genre dans ce qui permet d'explicitier la diversité rom roumaine (Olivera 2009), ou de mieux comprendre la manière dont le « problème » a été construit.

La construction de la migration des Roms en France comme « problème public » s'est largement appuyée sur le traitement des Roms comme un groupe homogène. Tous les Roms ne partagent pas les mêmes conditions socio-économiques, et ne connaissent pas les mêmes parcours de migration. Il est utile de souligner que les Roms vivant dans les bidonvilles et dont la migration est marquée d'une forte précarité ne peuvent pas venir représenter l'ensemble des Roms, ni en France, ni en Europe. S'il fallait le rappeler ici aussi, tous les Roms ne vivent pas ou n'ont pas vécu en bidonville. Pourtant, c'est bien dans des bidonvilles, ou autour d'espaces occupés par des habitant·es des bidonvilles – actuel·les ou ancien·nes – que j'ai construit mon enquête. Dans cette prochaine section, j'explicitie plus mon cadre d'analyse du bidonville, et pourquoi l'espace d'habitat informel est décisif dans mon étude des subjectivations à l'œuvre chez des Roms roumaines en France.

Enquêter sur la migration, enquêter sur les bidonvilles

Dans le cadre de ce travail de thèse, l'expérience de la précarité résidentielle, et donc la vie dans un bidonville, est un fil conducteur de ma problématique. Les Roms qui vivent en bidonvilles endossent le fardeau qui pèse sur « l'étranger indésirable » (Blanc-Chaléard, 2016), et leur visibilité constante est assurée par l'importante couverture médiatique des opérations de démantèlement des bidonvilles et squats où certains d'entre eux s'installent (Bergeon 2016).

Travailler sur les bidonvilles conduit à lier cette thèse avec un enjeu global au croisement de la pauvreté, la migration, et l'urbanisme. Aussi appelés *Villas miserias* en Argentine, *barriadas* au Pérou, *tugurios* en Bolivie, *favelas* au Brésil, *slums* en Thaïlande et en Inde, ou *townships* en Afrique du Sud, les bidonvilles sont le résultat d'une disjonction entre l'urbanisation et la croissance économique dans les villes (Davis, 2005), où les lacunes du

marché de logement poussent les nouveaux arrivants à chercher des alternatives d'hébergement. En 2003, un rapport de l'ONU sur les *Challenges of the Slums* (Enjeux des bidonvilles) estimait que quasiment 32% de la population urbaine mondiale vivant en bidonville, et projetait que sur les 30 prochaines années, cela pourrait représenter une population d'environ 2 milliards de personnes.

Le terme de bidonville désigne initialement un quartier de Casablanca dans les années 1930 (Cattedra 2017), et il sera adopté en France métropolitaine dans les années 1950. Toutefois, ce phénomène de baraques construites avec des matériaux de récupération, dans les marges des villes, précède l'invention du mot « bidonville », comme l'attestent les travaux sur la « Zone » qui s'étend aux portes de Paris dès le milieu du 19^e siècle (Olivera 2015). Vivre dans les marges urbaines n'est pas un choix, mais une stratégie de survie : les marges offrent des ressources, sous forme d'abri provisoire, et des opportunités économiques (Legros 2011).

Le bidonville, comme lieu d'expérience de la relégation spatiale et de l'errance forcée, est constitutif de l'identité des personnes qui y vivent. Les années de vie dans ces espaces, sous les effets des politiques qui les gouvernent, se sédimentent dans les corps et les esprits. C'est pour cette raison que cette thèse s'intéresse aussi au rôle et la place des parcours de migration précaire dans les mobilisations portées par les Roms qui ne vivent plus dans les bidonvilles, mais qui ancrent leurs revendications dans ces expériences qui les lient avec ceux et celles qui y sont encore.

J'envisage le bidonville comme un espace politisé, de la même manière que Florence Bouillon envisage le squat, autour de trois propositions: c'est un espace politique car il est le produit de mécanismes des politiques de l'immigration et du logement, il est politique car il agit comme un rappel du besoin de tous et toutes d'avoir un toit, et enfin il est politique car il propose une arène de rencontres et de discussions (Bouillon 2011). Comme le rappelle Charles Tilly, les conversations qu'ont les sujets sur les politiques ou sur leur identité peuvent progressivement modifier leur conception du monde (Tilly 2003) : le bidonville peut représenter un espace dans lequel, par conversations successives, avec les autres habitant·es mais aussi les intervenant·es extérieur·es, l'individu peut développer une conception de soi comme sujet de droits et construire un discours politisé sur sa situation.

Cette introduction présente la construction d'une thèse qui place au cœur de l'étude le quotidien de Roms ayant migré depuis la Roumanie, et vivant en Ile-de-France, en proposant de voir la mobilité forcée liée aux évacuations et expulsions des lieux d'habitat informel comme formant un continuum de mobilité avec les expériences migratoires initiales. Je fais usage dans cette thèse de la catégorie « Rom migrant-es », notamment pour les personnes qui résident dans des bidonvilles, en articulant la migration comme expérience de la mobilité d'un pays vers un autre avec celle de la mobilité forcée d'une installation entravée par des politiques de (non-)accueil, L'habitat précaire et informel du bidonville conserve les personnes qui y vivent dans une instabilité dont je trouve important de rendre compte. Cette catégorie est initialement une expression issue du travail social, qui vise à se démarquer de la catégorie de « migrants roms » qui est utilisée dans le discours public avec des propos stigmatisant les Roms (Cousin 2009). Elle a été critiquée pour être construite à partir des personnes en situation de précarité, car cela laisse entendre que tous les immigrés roms sont pauvres. Je suis sensible à cette critique, tout comme je suis sensible au souci de qualifier de « migrant-es » des personnes arrivées en France depuis plusieurs années. Toutefois, je pense qu'il reste pertinent dans cette thèse de souligner que je parle de personnes qui ont une expérience de la migration – et une expérience précarisée par une situation résidentielle fortement instable. L'utilisation de la qualification « migrant-es » est un raccourci, une manière plus rapide de revenir à l'expérience des individus de mon enquête comme ayant migré en France et connaissant aujourd'hui une errance forcée liée au contexte des politiques d'expulsion du gouvernement ou des municipalités, qui associe habitat précaire et politique d'immigration.

Pour souligner l'ancrage d'une partie de mes enquêtes dans des bidonvilles, et mettre en valeur que le quotidien auquel j'ai accès est intimement lié à cette forme d'habitat, je fais aussi référence aux « habitant-es de bidonvilles ». Les personnes qui résident dans les bidonvilles sont souvent niées dans leur qualité d'habitant-e, puisque le bidonville – désigné comme un campement par les politiques publiques – est détaché par la rhétorique de l'expulsion du territoire où il était installé. Les « occupants » d'un « campement » sont voués à l'errance, alors que les habitant-es d'un bidonville s'attachent à un quartier, une commune, un département, y construisent des réseaux, tentent d'y scolariser les enfants et d'améliorer leur quotidien.

Méthodologie et déroulé des enquêtes

Cette section méthodologique permet de revenir sur la méthodologie et le déroulé de la thèse, en articulation avec une réflexion sur ma propre position, et ce qui m'a poussé à mener ces recherches. C'est en traçant les aspérités du terrain qu'il m'est possible de revisiter l'ensemble des différents pans de l'enquête, menés entre 2015 et 2019, et de rendre compte de pourquoi j'ai consacré une partie aussi importante de la thèse au projet d'une enquête ethnographique. L'enquête a évolué par nécessité d'ajustements aux contraintes dues aux accès refusés, partiels, éphémères (Lendaro 2017). J'étais confrontée à des contraintes liées à la temporalité incertaine et déchirée dans mon souhait d'enquêter auprès d'habitant·es de lieux menacés de destruction. L'enjeu de la confiance, ainsi que la barrière linguistique, ont aussi nécessité des ajustements.

Pour l'ethnographie en terrain « sensible »

J'ai construit ce projet thèse autour de la proposition de réaliser une enquête ethnographique auprès de femmes vivant dans des bidonvilles. Ceci implique donc d'organiser une présence sur un espace qu'on peut qualifier de « terrain sensible », dans la mesure où il est « porteur de souffrance sociale (injustice, domination, violence, etc.) » (Bouillon, Fresia, Tallio 2005). En 2015, au moment où je débute la thèse, la « question rom » est visible dans l'actualité, et très sensible politiquement, ce qui ajoute un autre niveau de complexité à l'organisation de l'enquête. La forte méfiance rencontrée dans mes premières interactions avec des habitant·es de bidonville résulte d'un contexte de stigmatisation politique et médiatique, et les visites de personnes extérieures sans raison apparente dans les bidonvilles sont perçues de manière hostile.

La méthodologie qui anime ma pratique ethnographique est une méthodologie féministe, qui s'engage contre la prétendue neutralité et distance du chercheur ou de la chercheuse, et qui revendique de mettre l'enquêté·e au centre de la production du savoir. La sociologue Judith Stacey souligne les arguments en faveur de l'ethnographie comme proche des principes du féminisme: attention au contexte, aux réalités quotidiennes et la capacité d'agir des personnes; ainsi qu'un travail qui utilise les émotions et les connections qu'établit la chercheuse (Stacey 1988). L'ethnographie semble ainsi adaptée à un contexte dans lequel, en tant que jeune femme blanche, française, venant de l'université et d'un milieu privilégié, je me

situe dans ce travail à l'imbrication de plusieurs rapports sociaux qui peuvent être porteurs de violences symboliques et de rapports de domination dans mes interactions avec les femmes roms roumaines.

Malgré ces appréhensions positives, l'expérience de l'ethnographie de Judith Stacey souligne de véritables contradictions entre ce qui s'est passé et les principes qui la guidaient. Elle se demande si l'apparence de plus de respect et d'égalité dans les rapports qui se nouent pendant l'ethnographie masquent une autre forme d'exploitation, plus profonde, et plus dangereuse. Puisque l'ethnographie se construit à partir de relations humaines, elle place les sujets de l'ethnographie face au risque de trahison et de manipulation. Dans son terrain, elle apprend des secrets et des actes illicites : ceci la place dans une position menant à la dissimulation et/ou la trahison.

Ces doutes sur les risques liés à une pratique ethnographique ont été importants aussi dans le contexte sensible de ma thèse. Dans la suite de mes premières observations dans un bidonville à Montreuil, pendant l'hiver 2016, je doutais : l'ethnographie était-elle possible et/ou adaptée dans le contexte des bidonvilles ? Nancy Scheper-Hughes, qui dans *Death Without Weeping* revient sur une longue enquête auprès d'habitant·es d'un bidonville au Brésil, et reconnaît que les jeunes anthropologues doutent de l'ethnographie, vue comme une intrusion dans le vie de personnes vulnérables et menacées (Scheper-Hughes 1992). Dans les années 1980, dans le sillage de l'importance croissante consacrée aux questions de pouvoir, d'inégalités, et domination et d'exploitation, Sherry Ortner considère qu'il y a eu une montée de la « *dark anthropology* », c'est-à-dire l'anthropologie sombre qui se consacre aux dimensions brutales et difficiles de l'expérience humaine, ainsi que les conditions qui produisent ces expériences (Ortner 2016). Pourtant, dans cette même période, Philippe Bourgois estime qu'il existe une forte crainte chez les chercheurs « de succomber à une obscénité de la violence qui conforterait les stéréotypes racistes en vogue » (Bourgois 2011 : 42), conduisant à une pénurie d'ethnographie sur l'extrême pauvreté urbaine.

Pour s'investir dans une recherche ethnographique, il faut se confronter aux éléments que Judith Stacey présente comme endémiques à l'ethnographie : des éléments d'inégalité, d'exploitation et de trahison. J'ai ressenti de manière très vive les inégalités qui distinguent mon quotidien du quotidien des personnes qui vivent dans les bidonvilles, tout comme j'ai eu des doutes sur la manière (ou la possibilité ?) de partager certaines réalités sans (avoir

l'impression de) trahir la confiance des habitant·es. Le choix de maintenir mon projet de répondre à la problématique à travers une enquête ethnographique est le résultat d'un contexte qui me semblait adéquat pour enquêter en portant mon attention à des principes de collaboration, aux hiérarchies et aux rapports de domination. En réponse aux jeunes chercheur·es qui évitent l'ethnographie, en critiquant une recherche qui transforme les personnes en « objets » et les nient comme « sujets », Sherry Ortner propose une pratique d'ethnographie 'suffisamment bonne' (« *good enough* »), pour faire avec les ressources disponibles pour observer et écouter attentivement, avec empathie et compassion. Il est possible que le regard de la chercheuse ne soit pas un regard qui s'impose, mais un regard qui rencontre celui de ceux et celles qui sont réduit·es au silence : « *I believe there is still a role for the ethnographer-writer in giving voice, as best she can, to those who have been silenced.* » (Ortner 2006: 28)

Une enquête multi-sites

Cette thèse est le résultat d'un ensemble d'enquêtes connectées, ou d'une enquête multi-sites. Lorsque George Marcus préconise l'approche multi-située dans l'étude des migrations, en appelant à « suivre les personnes » (Marcus 1995), il envisage deux voies. La première se concentre sur la circulation d'un groupe dans le temps et dans l'espace. La seconde est une « ethnographie uni-site stratégiquement située », qui réunit un site principal d'enquête avec des sites connexes. J'ai principalement travaillé dans cette seconde perspective, avec une enquête ethnographique centrale autour de laquelle gravitent un ensemble d'autres pans d'enquête, par observation ou entretiens.

Je vise ici à restituer le déroulement de l'ensemble de ces enquêtes, en rendant compte par moments des difficultés qui les ont traversées. Je suis d'avis qu'il est important de ne pas nier le cheminement de la recherche, quand bien même il n'est pas toujours aisé d'en reconstituer l'ensemble des sursauts. Le contexte, les opportunités, les difficultés façonnent l'analyse qui sera présentée dans cette thèse. De fait, en m'inscrivant en thèse en janvier 2015, je cherchais à étudier les expériences d'une migration qui conduisent des femmes et leur entourage à vivre dans des bidonvilles, sans encore y avoir posé un pied moi-même.

Mon ancrage institutionnel et résidentiel en Seine-Saint-Denis a donné un sens fort à mes yeux de vouloir attacher mon enquête à ce département (même si bien sûr l'enquête a

débordé sur des départements voisins, et puis éventuellement a pris en compte des échelles nationales et européennes). Mes premiers pas vers un « terrain » se sont donc tenus en Seine-Saint-Denis. Plutôt que de faire l'inventaire complet des échanges et interactions qui ont construit l'accès au terrain ou l'échec tout au long de la thèse, je vais sélectionner quelques moments saillants qui ont structuré mon entrée sur les différents terrains d'enquête, et qui ont participé à la construction de mon approche et de ma place dans cette recherche.

L'enquête débute de manière balbutiante au printemps 2015, par des rencontres et échanges avec des militantes qui interviennent dans la défense d'habitant·es de bidonvilles, dont j'obtiens les contacts par un réseau académique et personnel. L'expérience me surprend : une première militante m'explique qu'il y a « trop de monde » déjà sur le terrain qu'elle défend à Saint-Denis, notamment chercheurs et journalistes. Dans l'immédiat, il n'est pas possible selon elle que ma présence se rajoute. Bien que consciente que sa position ne pouvait pas m'empêcher de me présenter un matin dans le bidonville en question, elle a néanmoins servi à bloquer cette première initiative. Quelques semaines plus tard, je rencontre dans un café parisien une autre militante, d'un autre collectif. Nous parlons longuement de son action, et des familles qu'elle soutient. J'entends à nouveau la possessivité, qui s'infiltré dans la nature protectrice de la réponse, remarquée lors de mes premiers échanges : il s'agit toujours de « ses » familles. Cette militante a d'ailleurs déjà organisé une rencontre entre « ses familles » et une journaliste récemment, et ne souhaite pas me donner leur contact. Son argument est ici celui d'une représentativité : elle m'encourage à faire parler « d'autres Roms », puisque « les siens » ont déjà témoigné dans les médias. Ma troisième tentative m'avance quelque peu : en septembre 2015, j'accompagne dans un bidonville de Saint-Denis l'équipe d'une association de médiation sanitaire, une médiatrice et une sage-femme. A la suite de cette sortie, la coordinatrice m'explique qu'il y a « beaucoup de demandes pour accompagner en ce moment », et qu'il n'est pas possible d'envisager un accompagnement régulier de ma part pour les mois à venir.

Cette période me questionne sur les raisons pour lesquelles les *gate-keepers* que je sollicite ferment les portes devant moi. Si les années qui suivent m'aident aussi à comprendre qu'il y avait un effet de contexte, je signale ces échecs ici pour aussi partager les doutes initiaux et les évolutions qui en ont découlé. J'ai privilégié l'approche par la mise en contact via des associations ou militant·es pour plusieurs raisons. D'une part, du fait de mes connaissances limitées en roumain et romanès. Cela me semble évident aujourd'hui, mais dès la deuxième année de la thèse, mon inscription à l'INALCO pour apprendre le roumain et mes progrès pour

comprendre, puis m'exprimer, ont grandement facilité les enquêtes par la suite. D'autre part, je débute cette thèse sans ancrage personnel ou militant dans un collectif de soutien ou une association intervenant en bidonville. L'investissement personnel dans la cause de défense des habitant·es de bidonvilles, ou la rencontre préalable d'associations qui interviennent sur ces terrains, semblent décisif dans le déroulement de l'enquête de nombreuses personnes que j'ai sollicitées pour recevoir des orientations. L'absence d'étiquetage militant ou de lien personnel fragilisait ma position. Je sollicitais un accès, une place, une parole, sans nécessairement qu'il soit clair pour mes interlocuteurs exactement ce que je proposais « en échange », et comment j'allais (ou non) les aider dans leurs missions.

Il a donc fallu chercher à répondre à cette question. Pendant l'hiver 2016, une amie me présente Nicola, médiatrice pour une association qui intervient auprès de familles roms vivant à Montreuil. Elle cherche de l'aide pour des femmes de ce bidonville qui sont en train d'apprendre le français : je me propose. J'assiste à des rendez-vous de suivi de Nicola et de sa collègue Estelle, et je rencontre les habitantes qui acceptent mon aide pour les cours de français. Pendant plusieurs semaines, je me rends dans le bidonville, ou dans l'espace mitoyen où l'association a ses bureaux. J'y apprend beaucoup sur les démarches qui rythment les journées des familles, sur la manière dont les rapports se construisent avec l'association qui les aide, et par petites touches, sur le ressenti des femmes sur leur quotidien. Toutefois, une blessure au genou vient m'immobiliser à la fin de l'hiver, et ma présence dans ce bidonville connaît une fin précipitée. Si je n'y retourne pas par la suite, c'est en partie lié à un sentiment d'échec, celui de ne pas me sentir à l'aise, de ne pas avoir réussi à former des liens au-delà du rôle fixé – celui d'enseigner le français. Je me sens restreinte dans ce que ce rôle me permet de voir et savoir de la vie des habitant·es, sans saisir comment tisser des liens différents. Le sentiment de ne pas être à sa place est confronté au récit – peut-être tronqué ou mal reçu – d'une réelle installation et de la complicité que je lis dans d'autres recherches similaires. Ce n'est que plus tard que je découvre l'article où les sociologues Elisabetta Rosa et Michele Lancione confient que le point fixe de leur ethnographie auprès de Roms précaires a été le fait de ne pas se sentir à leur place (Lancione et Rosa 2017). Leur enquête n'est jamais déconnectée du savoir qu'il et elle ne vivent pas dans la rue, la cabane, ou le squat. Les chercheur·es peuvent se sentir fatigué·es, malades, comme les personnes avec qui ils et elles passent la journée, sans jamais oublier la possibilité de rentrer chez eux·elles, de prendre une douche, de manger à leur faim ou de laver leurs vêtements.

Pendant un temps, je m'éloigne de mon projet ethnographique, et je concentre la thèse sur des entretiens, formels et informels, et sur des séquences d'observations. Une bourse de l'Agence Universitaire de la Francophonie me permet de réaliser un séjour de recherche à l'Université de Bucarest de trois mois à la fin du printemps 2016. Ce séjour s'organise autour de questions sur les mobilisations politiques des Roms, sur l'associationnisme et la manière dont les parcours migratoires sont intégrées dans les projets et les revendications d'associations roms en Roumanie. Il me permet surtout de rencontrer des militantes féministes roms, de découvrir l'histoire de ce féminisme, et d'échanger sur les contours de leurs revendications contemporaines. J'ai réalisé un nouveau séjour pendant l'été 2017, plus court, afin de revoir certaines militantes, et revisiter avec elles les enjeux de leurs mobilisations, leurs projets, et leurs points de vue.

Les entretiens que je mène en Roumanie pendant l'été 2016 orientent mon approche de retour en France : tout en gardant comme question centrale la manière dont sont transformée-es les capacités d'agir et les rapports de genre en migration, je souhaite porter mon regard sur les conditions et opportunités des mobilisations auxquelles peuvent participer des habitant·es ou ancien·nes habitant·es de bidonvilles. Je rencontre des salarié·es et bénévoles – Roms ou pas - d'associations, de mouvements, de collectifs en Ile-de-France. Je réalise des entretiens avec les membres de la Voix des Rroms, j'observe leurs activités, j'assiste à des débats, et à la Fête de l'Insurrection gitane organisée depuis 2013 chaque année en commémoration du soulèvement des familles tsiganes dans le camp d'Auschwitz pendant la Seconde Guerre mondiale.

C'est à partir des rencontres réalisées pendant cette période que je construis deux enquêtes par observation dans deux associations qui interviennent auprès des habitant·es de bidonvilles. Dans la première, j'ai pratiqué l'observation participante dans une association qui propose un service civique, en recrutant en partie auprès de jeunes vivant ou ayant vécu dans les bidonvilles, et dont une des missions implique l'accompagnement d'habitant·es de bidonvilles. Mon enquête s'est concentrée sur un projet spécifique pour les volontaires, celui d'une émission radio animée par une équipe féminine, de jeunes femmes Roms et non-Roms. En proposant mon aide à l'animatrice du projet, j'ai trouvé place dans les réunions et moments de préparation et d'enregistrement de l'émission, entre février et juin 2018. Dans la seconde

enquête, j'ai observé une permanence hebdomadaire de l'association Accueil pour Tous³⁴ pendant l'été 2018. L'association Accueil pour Tous propose un accompagnement pour les démarches administratives et l'insertion professionnelle à des personnes vivant dans des bidonvilles, ainsi qu'aux individus et familles hébergées. C'est en réalisant un entretien avec la co-fondatrice de l'association plusieurs mois auparavant que j'ai découvert les rouages de leur travail d'accompagnement, une première rencontre qui m'a aidée par la suite à solliciter l'autorisation d'observer en direct leur travail. J'ai donc été accueillie par une équipe en binôme, avec une salariée travaillant sur les démarches administratives, en particulier l'accès au logement, et une salariée concentrée sur l'insertion professionnelle ; j'ai observé les entretiens avec les individus accompagnés en juillet et en août 2018.

En parallèle, à la fin de l'année 2017, par le biais de ma présence à différents débats, j'ai rencontré le fondateur d'une association qui accompagne des habitant·es de bidonvilles. Je m'intéresse initialement à ses propos autour de l'importance pour ces habitant·es de former leur propre association, et pour qu'elles et ils puissent se représenter dans les réunions et les débats. Je partage aussi avec lui les différentes questions que je me pose dans ma thèse. Un matin, il m'appelle pour me demander si je souhaite « retourner » dans des bidonvilles. Si oui, il propose de me présenter deux bénévoles, qui seraient heureux de m'inclure dans leurs visites auprès d'habitant·es dans un bidonville de la Seine-Saint-Denis. J'accepte la proposition, et j'entre en contact avec Etienne et Suzanne. C'est grâce à eux que je vais réaliser l'enquête ethnographique qui sera au cœur de cette thèse, entre février 2018 et novembre 2018.

Portraits : Etienne et Suzanne

Etienne et Suzanne sont bénévoles dans une grande association nationale qui porte des missions autour de la lutte contre l'exclusion et la précarité.

Après une carrière de cadre, au cours de laquelle il s'est aussi investi dans le monde associatif pour venir en aide aux plus précaires, Etienne est un jeune retraité qui multiplie les engagements. Il a été président d'une association investie dans le domaine de la grande exclusion, et participe au conseil d'administration d'autres. Il s'engage dans l'association par laquelle je le rencontre pour venir en aide aux personnes vivant dans la rue, et évolue progressivement vers le groupe au sein de l'association qui se consacre plus spécifiquement aux personnes vivant dans les bidonvilles. C'est un homme éduqué,

³⁴ Le nom de l'association a été modifié pour protéger l'anonymat des salarié·es et des personnes suivies par l'association.

avec une situation économique privilégiée, et qui garde dans chaque interaction, et dans chaque baraque, la politesse de sa classe.

Suzanne est aussi une retraitée très dynamique, dont l'énergie débordante semble toutefois plus concentrée sur la question spécifique des conditions de vie des Roms qui migrent en France. Une histoire familiale la rattache à la Roumanie, et suscite chez elle une curiosité pour les arts et la culture roms. Son engagement dans le même groupe qu'Etienne, depuis plus de cinq ans, lui demande d'être disponible quasiment chaque jour de la semaine, un rythme un peu plus soutenu que pour Etienne, pour répondre au téléphone, rendre visite aux habitant·es et faire de l'accompagnement physique. Ancienne enseignante, elle a aussi proposé de faire des cours de français pour une autre association qui intervient dans les bidonvilles, et semble connaître l'ensemble des acteurs qui interviennent dans ces lieux de vie informels.

Etienne et Suzanne partagent un engagement associatif ancré dans des organisations héritières d'une histoire marquée par le catholicisme de gauche (Pagis 2010), et de la vision de l'aide qu'il est nécessaire d'apporter aux personnes en détresse.

Etienne et Suzanne sont des bénévoles experts, avec plus de dix ans d'engagement sur les enjeux de l'exclusion et de la précarité. Ils ont aussi la confiance des personnes qui vivent dans les bidonvilles, et je bénéficie par leur soutien et leur introduction d'un accueil qui me permettra de justifier que oui, je vais commencer une véritable enquête ethnographique trois ans après mon inscription en thèse. C'est Etienne que je rencontre en premier, à la gare la plus proche du terrain sur lequel sont installées les familles qu'il accompagne. C'est un terrain de taille moyenne, et de forme rectangulaire, situé à l'intersection de deux rues parallèles coupées par une avenue. Cachée derrière des grandes barrières, la parcelle est remplie de végétation, et ces arbres contribuent à protéger le bidonville de la vue des passant·es. C'est en raison de cette végétation que ce bidonville sera désigné comme le bidonville des Chênes dans cette thèse.

La commune de Seine-Saint-Denis où le bidonville des Chênes est installé est une commune où vivent entre 40 000 et 50 000 habitant·es. Marquée par la construction de grands ensembles à partir des années 1960, la commune a un taux de pauvreté plus de deux fois plus important que la moyenne en France métropolitaine (qui est de 14% selon les données de l'Insee en 2013), et elle est aussi l'une des villes du département avec la part de la population étrangère la plus élevée. L'installation du bidonville des Chênes sur ce terrain fait partie d'un cycle d'installations et d'expulsions débuté autour de 2010. L'attitude des élu·es de la commune vis-à-vis des bidonvilles et leurs habitant·es ont varié selon les installations, les années, les

sensibilités politiques : pour le bidonville des Chênes, l'attitude est celle d'une hostilité, mis à part les efforts d'un élu de l'opposition. Les procédures d'expulsion sont rapidement entamées par le propriétaire du terrain dès l'identification de l'occupation, et l'incertitude d'une expulsion souvent annoncée, retardée, puis annoncée à nouveau conduit une partie des habitant·es à partir vers un autre bidonville, dans une commune voisine.

Ce nouveau bidonville, que je nommerai les Buissons, est plus grand que celui des Chênes ; c'est un terrain moins boueux, avec un tout petit peu de végétation. Il est aussi bien plus exposé aux regards des passant·es, sans grillage ni barrières sur tout un pan de sa forme rectangulaire. Les baraques jouxtent des caravanes, et s'organisent autour de plusieurs allées parallèles. La commune où s'installe le bidonville des Buissons est pareillement en Seine-Saint-Denis. Un peu plus peuplée que celle des Chênes, elle partage avec elle un taux important de pauvreté. Menant depuis plus de dix ans de nombreux projets de rénovation urbaine, la commune a une population en voie de transformation, et les prix de l'immobilier augmentent. C'est dans ce contexte que le bidonville des Buissons s'installe sur un terrain tout en longueur, ouvert sur la route, et situé dans une partie plus industrielle de la ville. Toutefois, cette partie de la commune est aussi visée par des projets de rénovation urbaine, et le bidonville vient donc forcer l'arrêt du projet.

C'est dans ces deux bidonvilles que j'ai mené une enquête ethnographique, construisant avec les habitant·es des liens initialement fondés sur mon introduction par Suzanne et Etienne, puis trouvant un rythme plus familier et personnel de visites, de discussions et de participation aux activités du quotidien. Je suis arrivée dans le bidonville des Chênes avec plus d'humilité sur la partialité de l'information à laquelle je pouvais avoir accès, prête à « revenir avec tact » (Favret-Saada 2009) après des expériences où j'avais eu le sentiment de me tromper. Cela supposait plus de compétences linguistiques, ainsi qu'une idée plus précise de ce que j'étais prête à donner aux personnes, à partager de moi-même avec elles. Dans une perspective de réflexivité interprétative (Lichterman 2017), j'ai essayé de construire à partir d'interactions gênantes ou réussies une posture plus souple. La sociologue Anima Adjepong souligne que les normes de genre et de sexualité viennent légitimer ou non notre présence dans certains espaces (Adjepong 2019), et invite à réfléchir à la manière dont incarner certaines normes permet aux chercheur·es d'étudier, et d'occuper certains espaces : c'est notamment mon cas lorsque par mes conversations fréquentes sur la conjugalité, j'incarne la norme hétérosexuelle, et je ressens l'approbation de mes interlocutrices vis-à-vis ce que je choisis de partager de ma vie

personnelle – bien qu'étant souvent considérée comme hors-norme en n'étant pas mariée et sans enfants à près de 30 ans. Mon identification de genre participe aussi à me donner plus de légitimité à occuper l'intérieur des baraques, et être présente auprès des femmes dans les tâches et conversations de leur quotidien, lorsque ces moments et espaces se retrouvent souvent à être non-mixtes.

L'ethnographie permet de révéler l'épaisseur sociale des acteur-ices, c'est-à-dire de porter un regard sur la capacité d'agir des enquêté.e.s et les significations qu'ils et elles donnent à leurs pratiques. Ainsi, par le temps passé auprès des femmes, et leurs familles, et leur entourage, j'observe la complexité et variété des frontières entre les individus. Il est saisissant d'observer des négociations en cours, et les rôles consubstantiels du genre, de l'âge et du statut marital dans les rapports qu'entretiennent les femmes avec les membres de la famille. L'ethnographie est puissante à mes yeux car elle permet de sortir mes enquêté.e.s d'un enclos de passivité : sans nier ou oublier la précarité, ou l'instabilité d'une situation, par la proximité, je peux apercevoir les ressources et stratégies mises en place par ces femmes.

Organisation de la thèse

Il est important de décrire les paramètres de l'enquête de terrain, qui révèlent beaucoup de ce qui a pu ou non être vécu, observé et entendu. C'est à partir des expériences vécues dans ces enquêtes que j'ai choisi les thèmes traités dans la thèse, organisée en trois parties : les négociations et adaptations des femmes pour se faire une place dans leur famille, leur bidonville, leur ville ; l'enjeu de la vulnérabilité au quotidien, et dans les interactions avec les autorités publiques ; et la question centrale de la manière dont la migration précaire intervient dans des expériences de mobilisations et de subjectivation politique, en articulation avec des rapports de genre.

Le **premier chapitre** souligne les apports des approches qui ont décortiqué la construction de la « question rom » et proposé des enquêtes immersives dans le quotidien des personnes vivant en bidonvilles et construites en « problème ». Il souligne aussi les opportunités manquées de faire le lien avec les études de genre, et d'intégrer les problématiques que soulèvent une prise en considération des rapports de genre en migration. En dialoguant avec le domaine d'étude du genre en migration, ce chapitre reviendra sur la construction d'une

thèse qui vise à mieux comprendre les expériences d'une migration en contexte hostile et dans un espace de précarité résidentielle, à l'aune des rapports de genre et en analysant la manière dont cette migration vient les transformer.

Les premières expériences qui sont questionnées dans le **chapitre 2** sont celles du quotidien observé par enquête ethnographique dans deux bidonvilles de Seine-Saint-Denis. En nouant des liens privilégiés avec certaines habitantes, j'ai pu à leurs côtés voir comment s'organisaient leurs journées, leur survie, et l'équilibre des liens dans l'unité conjugale, familiale, et l'entourage plus large. Auprès des femmes, je découvre certains rouages de la socialisation genrée qu'elles ont reçue, qu'elles reçoivent, ou qu'elles transmettent, et les instructions sur comment s'accomplir en tant que femme, articulées autour du foyer et de la maternité. J'explore aussi les négociations qui surgissent dans la tension de la survie, où l'économie familiale peut être bousculée, par de nouveaux arrangements ou la nécessité d'occuper de nouveaux rôles ouverts par la migration. Prenant appui sur les marges de manœuvres à leur disposition, les femmes développent et déploient leur capacité d'agir dans les interactions avec le monde extérieur, associations, guichets administratifs et passants dans la rue.

Comment le genre peut-il contribuer à mieux appréhender le traitement sécuritaire des Roms qui migrent en France ? Confronté·es à des stéréotypes sur la criminalité et la déviance, les habitant·es des bidonvilles de mon enquête me font part d'un contrôle renforcé des forces de l'ordre. Tous et toutes subissent contrôle et suspicion, mais ce sont en majorité les hommes qui partent en prison. Le **chapitre 3** prolonge la réflexion sur le genre de la capacité d'agir en migration, et part du constat empirique qu'un nombre important d'hommes habitant les bidonvilles des Chênes et des Buissons se trouvent en prison, pour réfléchir aux arrangements quotidiens des femmes qui se retrouvent seules.

La seconde partie s'organise autour d'une réflexion sur les expulsions de bidonvilles et la distribution inégale de la vulnérabilité comme conséquence d'arrangements politiques, qui posent la question de savoir « quelles vies seront préservées, protégées et valorisées (et éventuellement pleurées) et quelles vies seront considérées comme sans importance. » (Butler 2016b: 268). De la valeur accordée à une vie, Butler souligne que découlent un ensemble de soutiens, économiques, sociaux, pour le logement, pour les soins de santé, pour l'emploi, mais aussi dans le contexte de l'action publique, pour les droits à l'expression politiques et à la reconnaissance sociale (Butler 2016a). Nous sommes dans une société où l'incertitude fait

partie du quotidien, et où la vulnérabilité structurelle « se donne à voir sous la forme de blessures individuelles » (Soulet 2005: 55). Les politiques sociales évoluent vers une prise en charge individualisée, et le « cas par cas » devient aussi une réponse dans les expulsions de bidonvilles ou squats qui mettent l'ensemble des habitant·es à la rue. L'investissement de la vulnérabilité comme catégorie opératoire du tri entre méritant d'une mise à l'abri ou non-méritant pour les habitant·es des bidonvilles s'inscrit ainsi dans une mutation de l'État social, où l'individu vulnérable est « désencadré de la dimension sociale de sa situation » (ibid : 57).

Le **chapitre 4** apporte un éclairage nouveau sur la manière dont la vulnérabilité, devenue catégorie de l'action publique, a été intégrée dans les politiques de gestion des bidonvilles, et est désormais sollicitée pour faire le tri parmi les habitant·es de bidonvilles et bénéficiaires potentiel·les de l'assistance publique. Il prolonge les analyses de la politique française de gestion des bidonvilles (Vitale et Legros 2011; Cousin 2013; Slama 2013; Aguilera 2017) en repérant les moments où et les manières dont la vulnérabilité a été introduite dans les textes législatifs. Ce chapitre déroule quelle vulnérabilité est ici visée (et en creux, ce qui est évité ou nié), et ce que cela implique pour la prise en charge des personnes vivant dans les bidonvilles. Cette compréhension est importante pour revenir sur le terrain de l'enquête ethnographique dans le bidonville des Chênes, et l'expulsion de ce dernier mise en avant dans les chapitres 5 et 6.

Le bidonville des Chênes était menacé d'expulsion dès les premiers jours de mon enquête. Tout au long des mois qui ont suivi, j'ai accompagné les habitant·es, leurs soutiens associatifs et leur avocate dans les démarches qui visaient à retarder ou annuler l'expulsion. Dans ces mobilisations, la vulnérabilité a trouvé une place particulière, ce qui illustre la manière dont les politiques publiques sont traduites par des intermédiaires associatifs et réinvesties par les personnes ciblées. Les mobilisations contre l'expulsion sont au cœur du **chapitre 5**, qui questionne la manière dont la vulnérabilité passe de catégorie de l'action publique à argument mis en avant par les personnes vivant en bidonville dans leurs réclamations.

Le jour même de l'expulsion, détaillé dans le **chapitre 6**, permet aussi d'explorer plus en détail comment les habitant·es des bidonvilles se saisissent de la vulnérabilité comme critère de protection sociale, et comment cela influence leurs interactions avec les représentant·es de l'État venu·es superviser la destruction du terrain. L'expulsion révèle la rigidité d'une hiérarchisation des vulnérabilités par les agents de l'État, contre laquelle viennent se heurter les récits et sollicitations de certain·es habitant·es. L'expulsion comme scène de réclamation de

mise à l'abri met sur le devant de cette scène les femmes, qui sont à la fois prises dans des injonctions genrées liées à un travail de *care* et la responsabilité des enfants, et actrices des opportunités que cela implique lorsque l'État social place en haut de l'échelle de la vulnérabilité les enfants et leurs mères.

La troisième partie de cette thèse est construite autour des pans de mon enquête qui portent aux mobilisations et expériences de subjectivation politique de femmes roms ayant migré en France. Dans la continuité des deux premières parties, elle envisage les bidonvilles comme lieu de politisation (Sigona 2015, Delon 2017), et parties d'une expérience migratoire précaire qui peut contribuer au développement d'une subjectivité politique. Elle pose la question de la manière dont la migration peut servir de tremplin pour se constituer en tant qu'acteurs ou actrices sociaux et politiques, et la manière dont l'accès à ce tremplin, et le tremplin lui-même, sont imbriqués dans des rapports de genre. Je m'intéresse à la parole, ainsi qu'aux conditions de l'énonciation, et de reconnaissance de ce qui est dit.

Le **chapitre 7** convoque premièrement une histoire succincte des mobilisations portées par des Roms au niveau de l'Union européenne, arène où se sont développées des revendications des femmes roms exclues d'un « mouvement rom » majoritairement masculin et peu enclin à considérer l'articulation entre les mobilisations contre les discriminations vécues par l'ensemble des Roms et une analyse des rapports de genre et les déséquilibres de pouvoir que vivent les femmes roms. Aujourd'hui, en Roumanie, des militantes féministes roms portent la revendication d'une lutte contre le racisme qui ne fait pas l'impasse sur la dénonciation de la domination masculine. Cette histoire nous éclaire sur la situation en France, et les mobilisations pour et par les Roms. Celles et ceux qui ont (fait) l'expérience d'une migration précaire participent au dynamisme des luttes, dans un contexte toutefois où il s'agit surtout de mettre en avant la participation et la résistance des femmes, sans pour autant réfléchir et mettre en œuvre des actions pour les droits des femmes.

L'enjeu de la participation de femmes roms dans des espaces et à des projets politisés est exploré dans le **chapitre 8** à partir d'une enquête sur le projet d'une émission de radio animée par une équipe féminine de jeunes en service civique, dont des jeunes femmes roms vivant ou ayant vécu en bidonville. En questionnant la manière dont le projet pouvait être vecteur de subjectivation politique, j'explore les ambivalences et opportunités proposées par l'émission, et par l'invitation à porter la voix sur le sujet de la vie des Roms en France

aujourd'hui. Quelles paroles sont alors autorisées, développées, recherchées ou mises de côté pour les ondes ? Je reviens aussi sur l'ambivalence de ces jeunes femmes, à qui on propose et impose une subjectivation précise, à travers des outils dont elles se saisissent inégalement.

Enfin, le **chapitre 9** suit le fil des prises de parole des femmes roms roumaines, et l'expérience de parler au nom d'un « soi » et au nom d'un « nous » dans différents espaces institutionnels et médiatiques. Dans le contexte d'un fort anti-tsiganisme et d'une absence répétée des personnes concernées dans des espaces où se prennent des décisions les ciblant, comment est-ce que des femmes construisent ou réclament les modalités de leur propre représentation ? En quoi ces expériences de la parole publique sont-elles traversées par des rapports de genre ?

PREMIERE PARTIE

LE GENRE DES INDESIRABLES

Chapitre 1 - La migration des Roms roumains en France : un « problème » qui évacue le genre ?

Introduction

Je commence ma thèse en 2015, à un moment où il y a entre 7000 et 8000 personnes dites Roms vivant en bidonville en Ile-de-France, et dans un contexte marqué par la formule de Manuel Valls, qui déclarait en 2012 que les Roms « n'ont pas vocation à s'intégrer » en France. La migration des Roms était alors dénoncée comme un « problème », un projet rendu illégitime par l'incapacité supposée des Roms à s'intégrer dans la société d'accueil française.

Bien que la période après 2010 contribue à un gain d'attention autour de la migration des Roms, aussi bien du côté des discours politiques que des analyses universitaires que je retrace dans la première partie de ce chapitre, les études de genre n'ont pas trouvé place dans ces propos. Que ce soit pour critiquer un groupe déviant ou prendre la défense d'une minorité discriminée, les enjeux de genre sont rarement explicitement présents dans les analyses de la vie des migrant·es roms qui vivent en précarité dans les marges urbaines d'Ile-de-France. Bien que, comme je le précise dans la seconde partie de ce chapitre, les études du genre en migration se soient développées depuis les années 1970, les contributions qui considèrent le genre dans les parcours et expériences de la migration des Roms roumains en France sont rares. Ce premier chapitre rend compte de la construction de ma thèse à l'intersection des études d'une migration construite en problème public et des rapports de genre en migration.

L'étude de la « question rom » a favorisé une approche par la classe ou la race, voire une analyse spatiale. La première section de ce chapitre revient sur les apports principaux des analyses critiques de la manière dont les politiques françaises ou européennes ciblent les Roms qui migrent. Mais ce retour – qui n'est pas exhaustif – illustre aussi l'absence récurrente des rapports de genre dans ces travaux qui ont fortement influencé la sphère d'étude sur l'expérience des Roms en France. C'est pourquoi cette première section sert de tremplin pour la seconde section de ce chapitre, dans laquelle j'explique comment j'ai construit une thèse sur la migration des Roms en plaçant au cœur de la problématique ce que la migration fait au genre.

1. L'oubli du genre dans les études scientifiques de la « question rom »

Bien que partie prenante d'un mouvement de l'Est à l'Ouest, la migration des Roms connaît une visibilité autre que celle des Roumains non-Roms. Cette mobilité fait l'objet d'une surexposition médiatique et politique, et cristallise des tensions autour d'enjeux liés aux droits des minorités, à l'intégration, et à la sécurité pour l'Union Européenne. En France, où sont ravivés les mythes des Roms comme un peuple nomade et sans ancrage, les raisons économiques de la migration disparaissent sous les flots d'explications culturelles et ethniques d'une mobilité perçue comme parasitaire.

La focalisation sur la migration des Roms sous l'angle ethnique plutôt que social fait rapidement l'objet de critiques dans le champ académique (Olivera 2011). L'angle ethnique servirait à masquer les difficultés structurelles que rencontrent ces familles, notamment dans la période des mesures transitoires qui bloquent l'accès à l'emploi pour les ressortissant·es bulgares et roumain·es. Derrière un discours ethnicisant, on relègue à une explication culturelle ou ethnique un « goût » pour la vie dans le bidonville et une incapacité à s'intégrer (E. Fassin et al. 2014). Ainsi, l'absence de politique de logement, les lacunes du secteur médico-social, les difficultés pour obtenir un emploi n'entrent pas dans le discours qui s'oriente uniquement sur les « choix » d'une population « vouée » à l'errance et l'asociabilité.

Les approches critiques de cette construction d'un problème public se sont principalement concentrées sur une sortie de l'ethnicité pour rendre visible la logique raciale à l'œuvre, souligner la diversité sociale des personnes désignées comme « migrant·es roms », ou préciser la problématique spatiale, centrale dans les politiques visant à contrôler et limiter cette migration. C'est à partir d'un retour sur ces approches que je relève l'absence quasi-générale d'une prise en considération des rapports de genre, aussi bien dans la manière dont le genre pourrait être instrumentalisé dans un discours de rejet, ou ce que le genre révèle des divers rôles occupés et attendus chez les Roms qui viennent s'installer en France.

1.1 Les logiques spatiales de gestion des indésirables

Pour Olivier Legros et Tommaso Vitale, la « question rom » est essentiellement une question urbaine, dans la mesure où les politiques mises en œuvre se concentrent sur un contrôle de la présence des étrangers dans la ville par des opérations « spatiales » de répression,

regroupement, et expulsion des groupes désignés comme « indésirables » (Legros et Vitale, 2011). Des supposées « spécificités culturelles » viennent ainsi conforter des processus de ségrégation urbaine et de marginalisation spatiale à l'œuvre (Doytcheva 2015). Cette lecture rejoint une réflexion plus large sur la manière dont la place des « indésirables » est devenue une question urbaine, même si le terme utilisé pour les désigner varie :

« Les notions de ‘surnuméraires’ (M. Davis), de ‘déchets humains’ (Z. Bauman), de ‘vie nue’ (W. Benjamin, G. Agamben) ou de ‘parias’(E. Varikas, L. Wacquant), notamment, sont utilisées par ces auteurs pour décrire divers phénomènes convergents et actuels d'exclusion sociologique et de mise à l'écart spatiale. » (Agier 2008: 33-34)

De nombreuses familles étrangères se tournent vers des formes précaires d'habitat faute d'avoir accès au logement classique, et ce sous l'effet de politiques migratoires génératrices de situations administratives complexes et de politiques de logement aboutissant à une pénurie (Fontaine, Roche, et Teppe 2016). L'analyse spatiale de la construction des Roms comme figures indésirables se tourne donc logiquement vers les expériences de logement et d'hébergement, dans la mesure où la production de l'indésirabilité se situe au niveau des « espaces de contingentement, de refoulement ou encore de [...] maintien en mouvement » (Bernardot 2011:101).

Le bidonville est « une offense à la ville, à l'esthétique et aux valeurs de la ville » (Sayad et Dupuy 1995: 47). Insupportable dans le projet de ville moderne et salubre, sa présence dans certains quartiers produit une très forte hostilité de la part du voisinage. Cette hostilité entre dans le registre de justifications des opérations d'évacuation et de destruction de ces lieux de vie organisées par les autorités publiques.

« Manifestement, la présence du bidonville constitue, comme la présence des mendiants, une épreuve visuelle pour les passants et pour les riverains qui vont réagir. Si l'évitement est une stratégie récurrente dans une situation jugée problématique, les personnes en question peuvent aussi dénoncer les nuisances liées à l'existence d'un campement ou d'un bidonville (déchets humains, fumées et feux, odeurs, bruits, allées et venues, etc.) » (Legros, 2010 : 88)

Les opérations d'expulsion et de destruction des bidonvilles, sans propositions d'hébergement ou de logement pour les habitant·es qui se retrouvent à la rue, font partie d'une opération de police qui implique « 1) d'identifier les indésirables à un moment donné, dans un contexte donné, en leur donnant des noms de populations spécifiques, 2) de les « contenir » en les tenant à l'écart » (Agier 2008 : 34). En Ile-de-France, le projet de société autour du Grand

Paris participe activement aux actions de répressions de l'habitat informel, en conduisant des expulsions sur des terrains aux marges de la ville devenus propices à la spéculation immobilière. Alors que les friches urbaines du nord de Paris prennent une nouvelle valeur, comme c'est le cas à la frontière entre Saint-Denis et Aubervilliers dans le cadre du projet du Campus Condorcet, les bidonvilles qui y sont installés deviennent une entrave au développement urbain (Legros 2010).

Les deux bidonvilles où j'ai mené une enquête ethnographique, que j'ai nommés bidonville des Chênes et bidonville des Buissons, ont été pris dans ces mêmes considérations de développement urbain et de pression des promoteurs pour accélérer la métamorphose des quartiers d'implantation par la destruction des habitats informels et la disparition de ceux et celles qui y habitent. Dans le cas du bidonville des Chênes, il s'agissait de la pression des nouvelles lignes de transport du Grand Paris : le bidonville occupait un espace très proche d'une future gare, et désigné comme utile dans le cadre du chantier. La semaine de sa destruction, à l'automne 2018, j'ai reçu une invitation à une grande fête pour l'ensemble des riverain·es appelant à célébrer le lancement du chantier. L'ensemble des riverain·es, sauf les Roms, qui ne sont jamais considéré·es comme habitant·es de cette commune, et seront forcé·es à en disparaître. Le bidonville des Buissons faisait lui obstacle à des constructions de nouveaux logements, destinés en majorité aux ménages parisiens dépassés par les prix des logements dans Paris intra-muros, et prêts à traverser le périphérique pour des prix plus abordables dans une ville de la Seine-Saint-Denis qui misait beaucoup sur ces futures arrivées.

1.2 Dénoncer la logique raciale d'exclusion

Une autre lecture de la question rom s'est concentrée sur la construction raciale des Roms comme figure d'altérité, et le rôle de la race dans les décisions publiques et la planification urbaine. Ce rôle apparaît de manière saillante pendant l'été 2010. À la suite de violences survenues à Saint-Aignan, le président de la République annonce en Conseil des ministres la tenue d'une réunion le 28 juillet à l'Élysée sur « les problèmes que posent les comportements de certains parmi les gens du voyage et les Roms ». Le 30 juillet, Nicolas Sarkozy déclare dans un discours tenu à Grenoble qu'il faut faire la guerre à l'insécurité et à l'immigration, et pour agir de toute urgence contre les « implantations sauvages de campements de Roms ». Cela conduira à une circulaire ministérielle le 5 août qui vise en priorité lesdits campements des Roms, en ciblant ouvertement un groupe en opposition avec les principes de la République française. Cette « séquence anti-Rom » (Amselle 2011) engage le gouvernement

dans une stigmatisation marquée des Roms. Dans la mesure où le discours de Grenoble prononcé par Nicolas Sarkozy vient à produire « un amalgame entre délinquance et immigration, échec scolaire et démission parentale, itinérance et illégalité » (Canut et Hobé 2011:12) et cible directement les Roms, l'enjeu de cette séquence est de créer une minorité à laquelle on peut ensuite reprocher son manque d'efforts pour l'intégration, et justifier son exclusion.

Cette logique raciale agit au niveau européen. Malgré les efforts des institutions européennes pour valoriser et appeler à protéger cette minorité, réunie autour d'une identité commune, Etienne Balibar dénonce une structure « d'apartheid européen » (Balibar 2011) qui se repose aussi sur ce processus de catégorisation, à laquelle participe la question régulière des « origines » des Roms, et des réponses qui orientent vers d'autres continents que l'Europe. L'origine indienne des Roms sert à souligner leur extranéité, et ce dans un argumentaire mobilisant une logique raciale. Les Roms cristallisent ainsi et sont la cible de sentiments xénophobes intra-européens (Doytcheva 2016).

Dans *Roms et Riverains* (2014), Éric Fassin décortique une logique raciale d'exclusion dans la production de cette « question rom », où le cœur du problème n'est pas ce que subissent les Roms qui vivent dans les marges des grandes villes françaises, mais ce qu'ils sont. Les Roms sont rendus responsables du « problème » que les politiques construisent à leur égard, et ce aussi bien de la part d'un gouvernement de droite (sous Nicolas Sarkozy) que du gouvernement de gauche (sous François Hollande) qui le suivra.

L'enjeu des reproches qu'on leur adresse en matière d'hygiène pour ceux et celles qui vivent dans des bidonvilles est une illustration du mécanisme par lequel on les rend responsables de leur situation : les municipalités refusent l'installation de l'eau courante ou des sanitaires, et se positionnent comme des « témoin[s] impuissant[s] et non acteur[s] décisif[s] de la dégradation des conditions d'hygiène » (Fassin et al. 2014: 39), tandis que les riverain·es et les médias accumulent des reproches envers les Roms sur les conditions d'hygiène, sur l'odeur, sur les toilettes en plein air. Éric Fassin rapporte à ce propos la remarque d'une riveraine d'un bidonville dans l'Essonne, vivant à proximité de l'espace « toilettes » aménagé par les habitant·es, et qui illustre bien à qui on adresse la faute de la situation d'absence de toilettes sèches : « Les Roms, ils crottent [en plein air], c'est pas comme vous et moi. » (ibid.).

Le processus de racisation permet selon Etienne Balibar de « masquer l'exclusion ou la naturalisation » en attribuant à des sujets « un type d'humanité inférieure, inachevée ou déficiente » (Balibar 2007 :165). En pointant des différences construites comme naturelles, le racisme envers les Roms invoque des traits et caractéristiques négatifs comme la saleté, un mode de vie parasitaire, ou la délinquance, afin d'asseoir une frontière entre « eux » et un « nous » majoritaire. L'antitsiganisme, dernière forme acceptable de racisme selon Aidan McGarry (McGarry 2017) est « la haine ou la peur des personnes perçues comme étant Roms, Tsiganes ou « du voyage » et implique l'attribution négative de l'identité d'un groupe »³⁵, qui justifie par la suite marginalisation, persécution et violences. En déshumanisation les Roms, « le racisme à leur égard n'est pas seulement une frontière qui rassure le majoritaire quant à sa propre position du côté des privilégiés ; il autorise également le traitement différentiel de cette population » (Potot 2016: 215).

Éric Fassin s'attarde pour comprendre cette déshumanisation sur une « condition néolibérale » qui cherche à donner une valeur à tout. Que se passe-t-il alors pour ceux et celles dont la vie est construite comme étant sans valeur ? En s'inspirant d'une analyse foucauldienne du biopouvoir, le racisme est ici compris comme étant « à l'origine d'un régime original de biopouvoir inventé par la gouvernementalité néolibérale à l'égard des Roms » (Doytcheva 2015). La position attribuée aux Roms se situe à l'intersection du capitalisme et du racisme, qui « racialise [les Roms] discursivement en affirmant qu'ils sont sous-humains ou des non-personnes puisqu'ils ne rentrent pas dans la position du sujet idéal-typique ordonnée par l'ordre néolibéral » (Vincze 2014: 448, ma traduction). La politique de la race contribue à constituer les Roms en « figure économique du déchet » (E. Fassin 2014), et justifie le traitement que le gouvernement leur inflige.

1.3 Le « problème rom » a-t-il un genre ?

La construction d'un « problème » de la migration rom en France a largement traité les Roms comme un groupe homogène, afin de le rendre problématique. Les analyses qui critiquent ce regard englobant ont tendance à mettre de côté le genre dans ce qui permet d'explicitier la diversité rom roumaine (Olivera 2009), ou de mieux comprendre la manière dont le « problème » a été construit.

³⁵ <http://fellows.rfiea.fr/dossier/le-racisme-contemporain-en-europe/article/racisme-anti-roms-un-heritage-du-processus-de>

Il y a toutefois une analyse qui fait figure d'exception, celle proposée par Marion Dalibert et Milena Doytcheva en 2014. À partir de l'étude d'un corpus d'articles de la presse nationale³⁶, sur la période de 2008 à 2012, Marion Dalibert et Milena Doytcheva explorent le traitement médiatique de la présence des migrant·es identifié·es comme Roms en France, et concluent que le marquage social dont ces migrant·es font l'objet passe notamment par l'assignation à un genre déviant. La presse opère des catégorisations qui produisent une distinction entre un « nous » et les « Autres », que Dalibert et Doytcheva analysent à partir d'une affiliation constante à un territoire et un marquage ethno-racial par le genre. Le genre jouerait ici le rôle d'axe de distinction entre les hommes Roms, désignés comme coupables, déviants, criminels, et les femmes, passives et enfermées dans le carcan rigide d'un schéma conjugal traditionnel. Ainsi, « assujetties à leur époux, elles élèvent de nombreux enfants et sont contraintes à la reproduction » (Dalibert et Doytcheva 2014 : 84).

Comme pour d'autres groupes minoritaires en France, les auteures retrouvent dans le corpus l'assignation des hommes à une masculinité viriliste, et l'assignation des femmes à une situation de soumission. Par cette double assignation, le traitement des Roms se rapprocherait des discours dénoncés par Christelle Hamel dans son étude sur la construction du port de voile comme problème social. Les arguments mobilisés sollicitent les droits des femmes, et la mise en évidence de la domination masculine « chez l'Autre », où la femme est victime de sa religion (Benelli et al. 2006). Christelle Hamel critique les analogies créées entre la violence sexiste et les communautés des migrant·es (Hamel 2005). Lorsque les médias et les politiques abordent les pratiques sexistes dans les « quartiers », ils participent à l'élaboration d'une frontière entre le sexisme ordinaire et le sexisme identitaire. Par exemple, on laisse entendre que le taux de violences conjugales, et de violences envers les femmes de manière plus large, est plus important chez les migrant·es que dans le reste de la société.

Les Roms seraient-ils des migrant·es « comme les Autres » dans ce cas, c'est-à-dire appréhendés à partir des mêmes assignations genrées ? Pour Marion Dalibert et Milena Doytcheva, lorsque le travail des femmes est mentionné dans un article de presse, il s'agit d'activités de ménage, ou de mendicité. Les femmes sont présentées comme étant contraintes de mendier du fait de leur couple, plutôt que d'une situation où les mesures transitoires et les

³⁶ Presse qualifiée « de référence » : *Le Figaro*, *Le Monde*, *Libération*, pour un corpus de 650 articles.

barrières linguistiques et scolaires compliquaient l'accès aux emplois qualifiés. L'analyse présentée dans la dernière sous-section de leur article vient identifier des mécanismes similaires à ceux utilisés dans l'altérisation d'autres groupes minoritaires, mécanismes qui s'appuient sur des identités de genre perçues ou assignées.

Les rapports de genre nous éclairent ainsi sur les rouages de la « question rom », dans la mesure où cette question active des mécanismes de stigmatisation ou d'assignation genrés. Les rapports de genre peuvent aussi être sollicités dans l'étude de la migration des Roms, dans une perspective qui se situe moins du côté des discours politiques et plus du côté des individus en migration. En 2016, la géographe Céline Bergeon invitait à faire le lien entre l'étude des expériences de la migration des Roms en France et la littérature sur le genre en migration, dans le contexte de son étude sur les espaces associatifs où s'investissent les femmes roms :

« La migration peut être alors considérée comme un révélateur des transformations des modèles familiaux traditionnels où la femme joue un rôle de plus en plus fondamental dans les processus d'insertion locale et dans le maintien de l'unité familiale. Par leurs différents investissements, ces femmes roms migrantes participent, de fait, à la légitimation de la présence familiale et révèlent des ancrages locaux, très souvent méconnus » (Bergeon 2016 : 106)

Mon travail est animé par un constat similaire de la migration et son potentiel de transformation. J'ancre ma thèse dans une volonté d'étudier les rapports de genre chez les Roms qui migrent en France, et de considérer ce que la migration bouscule, sédimente ou invente dans le quotidien des femmes. C'est à partir de la migration que je souhaite étudier les rôles sociaux et politiques qu'occupent les femmes roms roumaines en France aujourd'hui.

2. Etudier les rapports de genre chez les migrant·es roms

L'approche en termes de genre, peu présente pour parler de la « question rom », enjeu politique, l'est moins encore pour aborder, de manière ethnographique, les rapports sociaux chez les migrant·es roms. La question des rapports de genre existants dans les lieux informels où vivent les migrant·es roms, et non ceux fantasmés par un ensemble de médias, reste encore insuffisamment traitée dans les études de la vie en migration des Roms qui arrivent et/ou vivent en France, y compris pour des approches ethnographiques qui donnent à voir le détail de la (sur)vie au quotidien. Alors qu'il existe une littérature abondante qui décortique les rapports de genre dans le contexte de la migration, les travaux ethnographiques qui plongent dans le

quotidien de migrants et migrantes roms vivant en squats ou bidonvilles en font relativement peu usage. Cette prochaine section retrace la manière dont j'ai construit la problématique de ma thèse en cherchant à faire le pont entre une approche ethnographique de la vie en migration pour les Roms en France et l'étude du genre en migration.

2.1 Le développement des études du genre en migration

Une première période de rattrapage

Si les migrations ont longtemps constitué un objet périphérique et marginalisé en sciences sociales, dans ce champ des études sur la migration, les femmes ont longtemps été invisibilisées : jusque dans les années 1970, la recherche s'est concentrée dans sa grande majorité sur les hommes, alors que les femmes étaient vues comme occupant des rôles passifs (Pessar et Mahler 2003), dans une migration contrôlée par les hommes (Salazar Parreñas 2008). Les lois sur l'immigration placent généralement le migrant (ou la migrante) dans une seule catégorie : dans les grandes lignes, cela revient à penser que l'homme migre pour le travail, et la femme pour des raisons familiales. Ainsi dans la France d'après-guerre, les femmes migrantes sont considérées comme les compagnes des ouvriers migrants, malgré le fait qu'il y avait une minorité significative de femmes dans la main-d'œuvre migrante. Leur présence est exclue des récits historiques de l'immigration (Kofman 2004).

En France, la problématique de la migration des femmes commence à attirer aussi bien l'attention des chercheurs, que celle des pouvoirs publics et des médias dès les années 1970. Pour comprendre les raisons de cette émergence, Mirjana Morokvasic met en avant un contexte où se croisent plusieurs facteurs : en premier, les mobilisations féministes et la multiplication des études sur la place des femmes dans la société permettent un premier déplacement du regard, et une première sortie de l'ombre des migrantes. Deuxièmement, la découverte du rôle économique des femmes immigrées. En troisième, Morokvasic estime que la suspension de la migration de travail en 1974 marque un tournant, en provoquant une nouvelle attention pour les autres composantes des flux migratoires. Dans un contexte où des crispations se forment autour du coût social et économique des immigrés pour la société française, les femmes sont intégrées dans les études qui cherchent à répondre à ces questions.

Dans les années 1970 et 1980, les féministes vont en premier étudier ce qui avait été ignoré : les vies et expériences des femmes migrantes dans les flux migratoires, et sortir de l'ombre leur participation économique³⁷. Lorsqu'en 1984 un numéro de la revue *International Migration Review* souligne l'invisibilisation des femmes dans la migration de travail, tout un travail se met en route pour comprendre comment la présence de minorités a été marginalisée et/ou exclue dans l'histoire et l'explication des vagues migratoires. Ce constat quantitatif de l'existence des femmes participe à une meilleure compréhension de ce que certains appellent la « féminisation » de la migration (de Wenden 1998; Oso Casas et Garson 2005). Cette idée est largement diffusée dès 1993 dans la première version de l'ouvrage de référence de Stephen Castles et Mark Miller, *The Age of Migration*, où la féminisation est l'une quatre grandes tendances de la migration³⁸ : « the fourth tendency is feminisation of migration : women play an increasing role in all regions and in all migration. » (Castles et Miller 1993 : 8).

La notion de « féminisation » peut conduire à une confusion : il n'y a pas d'augmentation majeure de la proportion des femmes dans les flux migratoires de la seconde moitié du 20^{ème} siècle, puisqu'il y a une augmentation modeste de 2,9 points de pourcentage entre 1960 (46,7 %) et 2005 (49,6 %) (Zlotnik 2003). Katharine Donato et Donna Gabaccia contestent aujourd'hui l'amalgame de « féminisation » avec une apparition récente des femmes dans la migration, en mettant en avant que la migration des femmes et des filles a lieu depuis plus de quatre siècles (Donato et Gabaccia 2015). Ce qui est plus frappant est la croissance exponentielle du nombre de migrant-es pendant cette deuxième moitié du 20^{ème} siècle, et dans ce flux migratoire en croissance, de plus en plus de femmes entament une migration autonome dans un cadre de migration économique. S'il existe une féminisation, elle concerne la part importante des femmes rendue visible dans la migration économique (Salazar Parreñas 2008).

Dans ces premières vagues de correction de l'invisibilité des femmes dans l'étude des migrations, le genre était traité comme la variable sexe : il s'agissait de produire des études sur les femmes migrantes, où les hommes devenaient alors à leur tour invisibles. Ainsi, malgré la multiplication des travaux sur la migration internationale des femmes, la dimension de genre a

³⁷ C'est l'objectif affiché par le travail de Mirjana Morokvasic (1976), « L'immigration féminine en France: état de la question », *L'Année Sociologique*, vol. 26, n°2, pp. 563-575, ainsi que Patricia Paperman et Liliane Pierrot (1978), *Le travail ambigu*, Paris: Cerfise. Du côté des chiffres, il est frappant de voir que les migrantes ont toujours eu une présence considérable en France : elles sont proches de 40% à 42% des immigré-e-s entre 1946 et 1982. De plus, en 1982, 23,4% de femmes étrangères étaient actives.

³⁸ Les autres tendances sont la globalisation de la migration, l'accélération de la migration, et la différenciation de la migration (dans le sens d'avoir plusieurs types de migration).

été longtemps absente. Pour Éléonore Kofman, ceci s'explique par la primauté des problématiques économiques, et la position relative des problématiques sociales et culturelles que les recherches féministes ont contribué à introduire (Kofman 2004). Le travail sur les femmes migrantes, en adoptant une démarche pluridisciplinaire et une analyse genrée des migrations, n'est arrivé que récemment en France (Falquet et Rabaud 2008).

Le sexe en migration

Comme j'ai pu le constater, de nombreux travaux sur les Roms et la migration vers la France n'abordent pas du tout l'enjeu des rapports de genre, la question de l'exclusion sociale ou du racisme restant au cœur de l'argumentation. Or, dans la gestion du quotidien, ou dans les pratiques de débrouille économique, les rapports de genre impactent qui fait quoi, et comment. Étudier le genre en migration, ce n'est pas uniquement une question de description des tâches attribuées aux femmes et aux hommes. Le genre est éclairant pour redéfinir les problématiques posées dans l'étude de cette migration.

Cela ne signifie pas que les femmes roms sont toujours invisibles : il y a des thèses, articles et ouvrages qui donnent à voir le quotidien de femmes roms ayant migré en France. Mais ce sont des travaux qui intègrent la variable sexe sans explorer ou questionner les rapports de genre. Dans des thèses consacrées au « sujet transnational » (Clavé-Mercier 2014) ou à « l'espace domestique transnational » (Benarrosh-Orsoni 2015), les femmes roms qui vivent en bidonvilles sont rendues visibles, mais essentiellement à partir de leur sexe. Dans sa thèse, Alexandra Clavé-Mercier reconnaît la possibilité d'étudier « une redéfinition des rapports sociaux de sexe » dans une partie finale de son travail sur les Roms venus de Bulgarie (2014, p.413). Elle évoque alors le débat sur la transformation des rapports de genre dans la migration. Elle aborde la question avec prudence pour des « conclusions [...] nécessairement mitigées » (p.413), et puisque cet enjeu n'était pas au cœur de son enquête, ne propose aucune analyse poussée sur cet enjeu. Norah Benarrosh-Orsoni souligne de multiples expériences des femmes à Montreuil, dans la débrouille, dans l'économie de la famille, dans l'aménagement des modes d'habiter de la ville. Toutefois, elle écrit qu'elle ne mobilise pas une « grille de lecture fondée sur le genre » (Benarrosh-Orsoni 2015 : 260), et ses récits très détaillés du quotidien des femmes roms en France ne questionnent pas l'évolution ou la négociation des rapports de pouvoir dans le cadre des contraintes spécifiques de la migration.

Une autre thèse proposant une ethnographie auprès de Roms migrant·es, celle de Céline Véniat, fait aussi un pas de côté vis-à-vis de cette question des rapports de genre (Véniat 2019). Lors de sa soutenance, en octobre 2019, à laquelle j'ai assisté, Céline Véniat a reconnu que son travail sur le quotidien sur un *platz* n'avait pas donné une place importante à l'analyse des rapports de genre. Par la présence régulière sur le bidonville, elle présente dès l'introduction que « les tâches domestiques et les activités de travail occupent une bonne partie des journées et s'organisent le plus souvent selon une répartition genrée » (Véniat 2019 : 7). Il y a ici un rapport assez descriptif à cette réalité, qui ne sera pas explorée plus en profondeur dans la thèse. Cette écriture par le constat – les femmes ont la responsabilité des tâches domestiques, et ceci est posé dès l'introduction – soulève des questions que j'ai voulu explorer dans ma thèse. Je n'ai pas trouvé les réponses dans des enquêtes qui écrivent sur les expériences des Roms sans donner une vraie attention à la manière dont les rapports de genre contribuent aussi à façonner la diversité des trajectoires migratoires.

Lorsque le genre est pris comme une variable explicative, le rapport hiérarchique entre hommes et femmes est souvent évacué de l'analyse (Clair 2016). Les problématisations de la manière de s'approprier l'espace, construire un chez-soi ou se construire en sujet peuvent être renouvelées par une attention aux rapports de genre. Les exemples cités ici sont des travaux réalisés par des femmes, qui s'appuient dans leurs analyses sur les expériences des femmes roms rencontrées dans l'enquête. Céline Véniat reconnaît qu'elle aura principalement été avec des femmes et des enfants : « notons que si ma thèse ne s'inscrit pas explicitement dans une approche par le genre, la majorité des observations collectées [...] mettent en scène le quotidien des femmes du platz » (Véniat 2019 : 218). C'est une situation familière aussi pour Norah Benarrosh-Orsoni, qui commence son enquête à partir de la connaissance de deux jeunes femmes, ou Alexandra Clavé-Mercier qui explore dans sa thèse son accès au terrain en tant que jeune femme. Dans la mesure où ces thèses sont le résultat d'enquêtes réalisées essentiellement aux côtés de femmes, les femmes ne sont pas invisibles dans ces récits sur la migration, mais ces expériences migratoires ne sont pas analysées à l'aune de rapports de pouvoir dans les couples, les familles, et l'environnement plus large.

Ces travaux, sur lesquels je m'appuie beaucoup, donnent à voir des femmes en migration mais ne questionnent pas les rapports de genre en migration. Ma thèse ressemble beaucoup à leur travail, dans la mesure où j'ai aussi eu une expérience d'ethnographie dans les espaces marginalisés où vivent les migrant·es roms en tant que jeune femme, et que j'ai noué un rapport

privilegié de discussions et d'échanges avec des femmes. J'ai moi aussi observé la répartition des tâches domestiques et compris que dans la majorité des cas, les femmes avaient la charge du foyer, et du soin des enfants. Toutefois, la manière dont je souhaite m'inscrire dans l'étude du genre en migration m'invite à vouloir dépasser la description de ces arrangements pour questionner les rapports de genre que j'observe, et pour chercher à comprendre les fractures et arrangements d'un rapport de pouvoir qui est sans cesse négocié et performé.

Comprendre comment et pourquoi les femmes migrent

Après une concentration de travaux sur les femmes dans les flux migratoires, et un traitement à partir de la variable sexe, la littérature sur les femmes et la migration a cherché à saisir les raisons de la migration. Le genre sert alors d'outil d'analyse pour les parcours migratoires des femmes : les raisons de la migration sont-elles genrées ? C'est l'interaction des rôles assignés par le genre, des relations et des inégalités qui vont expliquer le choix de migrer, ainsi que le parcours qui suit ce choix. Dans le cadre de ma thèse, il était donc intéressant de comprendre si cette ligne de questionnement pouvait contribuer à l'étude de la migration des Roms entre la Roumanie et la France.

L'analyse des raisons de la migration a été très présente dans les premiers travaux sur la migration des Roms sur les trente dernières années, dans le cadre d'une hystérie politique sur les vagues de migration de l'Est vers l'Ouest. Dès les années 1990, les arguments pour comprendre ces migrations mêlent une lecture économique, liée à la dégradation des conditions de vie et des difficultés de trouver un emploi dans les pays d'Europe de l'Est en pleine transition, avec un rappel des discriminations que subissent les Roms, ainsi que des attaques violentes dans certains cas. Dans une analyse des facteurs *push* et *pull* qui motivent la migration, Eva Sobotka aligne les arguments économiques et politiques qui poussent à vouloir partir, avec les opportunités économiques et sociales que représente une migration vers l'Europe de l'Ouest (Sobotka 2003).

Pour dépasser l'explication majoritaire d'une migration résultant de la pauvreté³⁹, Maria-Carmen Pantea questionne les décisions de migration en relation avec les réseaux familiaux et sociaux (Pantea 2013). En cherchant à comprendre la migration au-delà de

³⁹ Ainsi que l'argument du nomadisme, explication qui a été soutenue pendant un temps, et que Pantea estime être politique biaisé et empiriquement peu valide.

l'argument de la pauvreté, elle pallie à un travers important d'études sur la migration dénoncée aujourd'hui par les courants féministes et postcoloniaux, celui du regard réducteur et homogénéisant porté sur la société de départ (Moujoud 2008). Sans nier les difficultés économiques, il serait problématique d'englober l'ensemble des migrant·es quittant la Roumanie dans une seule catégorie, pauvres, sans prendre en compte leur diversité de trajectoires et de capitaux. Ceci empêche de positionner les migrant·es dans leur environnement de départ, un environnement avec des spécificités linguistiques, religieuses, économiques, sociales, etc. Marie-Carmen Pantea distingue des communautés où il y a beaucoup de migrations, et des réseaux de soutien qui accompagnent et aident les individus et familles qui veulent partir à l'étranger, des communautés où la migration est plus rare, et en l'absence de réseaux de soutien forts est plus perçue comme un risque.

Pourtant, dans ces analyses de la migration, tout en cherchant la complexité dans les expériences ou motivations de la migration, il y a un élément persistant qui est présenté pour appréhender la migration des Roms : c'est une migration familiale, pensée comme une expérience collective (Matras 2000, Sobotka 2003). En travaillant à comprendre la migration des Roms à partir de la communauté ou de la famille, il a été plus rare d'avoir une analyse des rôles joués au sein de la famille et de la communauté, et donc d'introduire une analyse des rapports de genre. Or, c'est à l'intersection des projets collectifs et des projets individuels que la migration se décide et s'organise, et ceci d'une manière qui révèle des rapports de pouvoir et des attentes genrées. Par exemple, Vlase et Voicu avaient trouvé en 2014 à partir d'entretiens avec des Roms roumains que les femmes étaient plus sensibles aux lacunes des institutions et envisageaient plus volontiers une migration motivée par l'envie de trouver un espace dans lequel il y aura une meilleure chance de bon fonctionnement des services de l'État (Vlase et Voicu 2014).

Sur le bidonville des Chênes, un ensemble de conversations que j'ai eues avec Monica, qui y vit avec son mari et ses trois enfants, concerne directement ce nœud entre projets individuel et collectif, et les positions occupées au sein de la famille et du couple. En août 2018, alors que je l'accompagne vers le CCAS locale dans le cadre de démarches pour la domiciliation, Monica m'explique qu'il est très difficile pour elle de vivre en France sans travail, et sans argent. Elle en a « marre », et elle a décidé qu'il fallait faire quelque chose. Elle a demandé à sa grande sœur de l'aide, en lui demandant qu'elle trouve un travail dans la livraison ou le chargement de cartons pour David, son mari. Sa sœur vit en Angleterre, et a

promis que David, qui est grand et très « costaud », pourrait trouver ce type de travail : Monica m'en parle comme une affaire qui est réglée d'avance. Elle a décidé qu'il n'était plus possible pour elle de vivre dans les conditions actuelles, et ainsi David pourrait partir dans les prochaines semaines pour s'installer en Angleterre ; elle suivrait ensuite avec les enfants. Sur le moment de cette première conversation, je remarque qu'elle est très déterminée pour faire changer les choses, après avoir suivi David sur différentes routes entre l'Allemagne, l'Italie, et l'Espagne, avant d'arriver en France. Pendant mes nombreuses visites dans les semaines qui suivent cette première conversation, je m'apprête à découvrir que David est parti en Angleterre, et je questionne souvent Monica à ce sujet. David est toujours présent. La détermination de Monica est remise en question par l'absence d'adhésion au projet de son mari, qui n'apprécie pas les efforts de sa femme pour lui trouver un travail à sa place. Monica voit l'Angleterre comme un pays où il sera plus facile d'inscrire les enfants à l'école, où elle pourra vivre proche de sa famille : ces deux considérations importantes n'ont pas la même importance pour David. Monica a la charge de la scolarisation des enfants, et si David a des inquiétudes au sujet de l'expérience de ses enfants à l'école française, il ne l'exprime jamais devant moi. Elle me confie qu'il est hésitant, puis reconnaît qu'il ne souhaite pas partir. Dans leur vie sur le bidonville, Monica joue un rôle crucial dans la survie de la famille, et elle a la charge de nombreuses décisions. Alors qu'elle rejoint un nombre important de familles qui quittent le bidonville des Chênes pour s'installer au bidonville des Buissons (ce sur quoi je reviendrai dans une autre partie de la thèse), elle insiste après quelques semaines pour revenir, en disant que le bidonville des Buissons est moins adapté pour les enfants. Dans cette situation, c'est elle qui prendra la décision, et David qui exécutera, en reconstruisant la baraque abandonnée quelque temps auparavant sur le premier terrain. Mais quand il s'agit de changer de pays, et de dépendre pour l'accueil et l'emploi de la sœur de Monica, David impose son point de vue. Dans la trajectoire migratoire de Monica et David, il y a bien un projet partagé, de trouver une vie plus confortable économiquement que celle possible à Bucarest, où vit leur famille. Il y a un réseau de famille et de connaissance sur lequel ce projet s'appuie, et qui explique les différents points d'installation sur les 13 dernières années. Mais il y a aussi les projets de Monica pour elle, et son bien-être : en Roumanie, elle me dit qu'elle a vu un psychiatre, et qu'elle pense souffrir de dépression. Le départ pour l'Angleterre aurait permis peut-être de sortir de l'état dans lequel elle se trouve à la fin de l'été 2018, c'est en tout cas ce qu'elle me présente comme espoir.

Les coûts et avantages de la migration sont distribués inégalement selon les communautés d'origine (Pantea 2012), et les ressources dont elles disposent. L'analyse des

risques et opportunités varie donc selon le point de départ. Mais elle est aussi liée aux positions occupées par les personnes dans la communauté, la famille et le couple, selon des rapports de genre et d'âge en particulier. Les terrains d'enquête de ma thèse ne me conduisent pas à développer une analyse poussée des raisons de la migration, mais les travaux de Marie-Carmen Pantea, Ionela Vlase et Malina Voicu sont utiles pour m'aider à saisir certaines nuances dans ce que mes interlocuteurs et interlocutrices sur les bidonvilles des Chênes et Buissons partagent avec moi sur les choix et temporalités de la migration. Dans la prochaine section, je vais expliciter les questionnements théoriques qui ont principalement guidé cette thèse, c'est-à-dire une compréhension féministe de ce que la migration fait au genre.

2.2 Que fait la migration au genre ?

Après la question des déterminants du départ des femmes, la littérature sur les migrations des femmes se tourne vers la question des effets de la migration sur les migrant·es et les rapports de genre. Dans la mesure où la migration est un « mouvement social potentiellement capable de déconcerter et déstabiliser les distributions et marques du pouvoir social » (Walters 2008 : 184, ma traduction), un angle central des études du genre en migration sera logiquement d'essayer de comprendre la manière dont la migration déstabilise ou non les rapports de genre. La migration a-t-elle représenté un mouvement vers plus d'égalité pour les femmes ? La migration est-elle un facteur d'émancipation⁴⁰ ?

Mais l'approche autour de la migration comme contribuant à l'émancipation repose initialement sur une opposition implicite entre la société de départ et la société d'arrivée. Ce système binaire cadre de manière très simpliste des questions beaucoup plus complexes (Moujoud 2008), par une approche qui appréhende la migration comme une évolution de la tradition vers la modernité : cela donne lieu à des études qui jettent du discrédit sur le fonctionnement et les valeurs de la société de départ, et valorisent l'adoption de comportements dits « modernes », comme l'usage de la contraception ou l'adoption du mariage administratif plutôt que communautaire. Au contraire, articuler les expériences migratoires avec les logiques de genre doit permettre de sortir de ce rapport binaire entre changement et continuité, pour

⁴⁰ Pessar, P., « The linkage between the household and the workplace of Dominican women in the U.S. », *International Migration Review*, 1984, vol.18, n°4 ; ensuite ce sont les rapports de domination qui se (re)construisent dans les pays de transit et d'installation qui font l'objet d'analyse, notamment dans le travail de Saskia Sassen, cf. Sassen S., « Women's burden : counter-geographies of globalization and the feminization of survival », *Nordic Journal of International Law*, vol.17, 2002, pp. 255-274

envisager les nouvelles configurations qui se construisent de manière dynamique : « c'est en les manipulant, en les ajustant, en les adaptant et en les accommodant, que les migrantes jouent entre changement et continuité. » (Miranda 2012: 112)

Alors qu'il est intéressant de comprendre les ramifications derrière la migration des femmes, il est important de dépasser la simple équation de la migration avec l'émancipation. Comme l'expliquent Anne Morelli et Eliane Gubin, « la migration féminine peut exacerber la dépendance de certaines mais être libératrice pour d'autres et elle peut finalement changer, peu ou prou, les rapports de genre au sein du couple et de la famille. » (Gubin et Morelli 2004: 13). La migration peut contribuer à l'autonomie des femmes, mais ces évolutions ne sont ni automatiques, ni stables. Des études ont montré que la migration représente pour certaines femmes une opportunité pour quitter un milieu où elles n'ont pas de droits, et tenter de dépasser ces inégalités⁴¹. Néanmoins, ces exemples ont été tempérés assez rapidement dans des enquêtes auprès des populations immigrées, qui ont illustré aussi bien la continuité dans des distributions inégales de pouvoir entre les hommes et les femmes, qui se reproduisent dans le pays d'accueil, que la vulnérabilité particulière des migrantes qui les exposent à de nouvelles formes d'inégalités et d'exclusion (notamment pour l'accès à l'emploi)⁴². Les expériences des personnes vivant dans les bidonvilles où j'ai mené mon enquête sont frappantes à cet égard : quittant pour la plupart des maisons ou des appartements, elles se retrouvent dans une baraque instable et insalubre⁴³. Les problèmes liés à cette situation d'instabilité résidentielle émergent dans la migration, et ne sont pas le propre de leur vie « culturelle », ni « traditionnelle ».

Si l'étude du genre en migration est devenu un domaine relativement établi, ce domaine est longtemps resté déconnecté des nombreuses études qui se développent sur la migration des Roms en Europe. Comme il en a été question plus tôt dans ce chapitre, dans le contexte français, cette migration a essentiellement été étudiée à travers des logiques économiques, ainsi qu'à partir d'une réflexion sur les discriminations et l'anti-tsiganisme. Dans une rare étude qui pose la question de la migration comme émancipation dans le cadre de la migration des Roms de

⁴¹ Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, *Migration and Development : a Human Rights Approach*,

⁴² Jolly Susie, Reeves Hazel (2005), *Gender and Migration*, BRIDGE – Institute for Development Studies, <http://www.bridge.ids.ac.uk/reports/cep-mig-or.pdf>

⁴³ Il n'est pas question ici de dire que l'ensemble des Roms en Roumanie vivent confortablement dans des maisons ou appartements, car il existe des bidonvilles en Roumanie et des quartiers ségrégués où la situation de logement est frappante (voir Toma 2020 pour un aperçu des différentes situations de logement pour les Roms aujourd'hui). Par contre la migration est un projet qui demande des ressources, ce ne sont pas les personnes les plus démunies qui arrivent en France sur les bidonvilles où j'ai mené mon enquête.

Roumanie, Maria-Carmen Pantea souligne la pertinence de connecter les études sur les rapports de genre et les expériences migratoires des Roms :

« Are Roma women gaining more power inside families and communities, following migration ? What are the gender(ed) roles and norms exerted upon them during and after migration and what are the perceived costs associated with mobility ? » (Pantea 2012 : 1251)

Dans les entretiens qu'elle réalise dans six communautés roms de Transylvanie, il émerge que la migration propose souvent des circonstances pour renégocier sa position dans la famille ou la communauté, mais que la manière dont les femmes se saisissent de ces circonstances dépend du « régime de genre »⁴⁴ avant le départ. La migration est potentiellement porteuse d'émancipation en termes d'autonomie économique, de connaissance de ses droits, ou de négociation des rôles dans le couple, mais ceci est inégalement distribué parmi les femmes que Pantea rencontre. De la même manière qu'une approche homogénéisante des Roms occulte une partie des expériences genrées de la migration, il n'est pas possible de considérer que l'ensemble des femmes roms ont la même expérience : c'est pourquoi une approche intersectionnelle est importante pour souligner les dynamiques de race, de genre, de classe, d'âge, et du statut marital.

Les rapports de pouvoir, y compris liés au genre, façonnent le quotidien dans la migration, surtout quand elle se prolonge dans une mobilité forcée, et trop peu de recherches ont donné une place suffisante à cet enjeu dans l'étude de la migration des Roms en France. Deux axes animent mon étude des différents terrains d'enquête que j'ai menés dans le cadre de la thèse, aussi bien dans les bidonvilles que dans les espaces associatifs proches : une approche féministe de ce qu'on appelle « agency »⁴⁵ en migration et une approche de la vie des Roms roumains en France qui s'appuie sur l'intersectionnalité.

⁴⁴ Un régime de genre peut être défini « comme un agencement particulier et unique des rapports de sexe dans un contexte historique, documentaire et relationnel spécifique » (Lett 2012: 564).

⁴⁵ Comment traduire « agency » ? En français, plusieurs possibilités sont envisagées : puissance d'agir, puissance de capacité, capacité d'agir, agentivité, agence. Si dans la traduction de *Trouble dans le genre* (2005), Cynthia Kraus opte pour capacité d'agir, la traduction de *Le pouvoir des mots* (2004) proposée par Charlotte Nordmann propose d'utiliser puissance d'agir. Dans cette thèse, je vais alterner entre capacité d'agir et le maintien du terme en anglais *agency*.

Agency, genre et migration

J'inscris ma thèse dans le courant des études des migrations qui valorisent la capacité d'agir des migrant·es, y compris – et surtout – dans les mobilités précaires. L'ethnographie réalisée dans les deux bidonvilles, tout comme mes entretiens et observations dans d'autres contextes, m'ont donné à voir aussi bien les contraintes que les compétences dans les trajectoires de migration des femmes roms. Les expériences de la migration sont portées par des « contraintes et des compétences à la fois permanentes – de par la place structurelle et culturelle des femmes dans la société – et fluctuantes, en fonction du vécu personnel de chacune d'entre elle » (Schmoll 2014: 485).

Le sociologue britannique Anthony Giddens définit l'*agency* comme la capacité d'acteurs, y compris ceux qui sont vus comme n'ayant pas de pouvoir, de mobiliser des ressources afin de changer ou transformer, dans une certaine mesure, l'état des choses (Giddens 1984). Pour Judith Butler, tel qu'elle le résume dans la préface de *Trouble dans le genre* (1999), l'*agency* est une « interruption et [un] renversement potentiels des régimes régulateurs ». L'*agency* insiste autant « sur les failles de la domination que sur les mécanismes de sa reproduction » (Achin et Naudier 2013: 129), conduisant « à penser l'émancipation des rapports de domination comme capacité pratique d'être affecté et de produire des effets » (ibid.). L'appel à étudier les capacités d'agir de groupes souvent désignés comme passifs, en dehors du champ politique, s'appuie sur une reconnaissance que l'absence de pouvoir est une production,

« les modalités de distributions inégales de la puissance d'agir, plus particulièrement celles résultant des hiérarchies de commandement et d'autorité dans des sociétés d'efficacité et de compétition comme les nôtres. Trop de gens ne sont pas simplement démunis de puissance, mais privés de puissance. » (Ricoeur 1997: 125)

Dans *Empowering Migrant Women : Why Agency and Rights are not Enough*, Leah Briones examine la définition de Giddens en la croisant avec les travaux de Sen (1985) et Martha Nussbaum (1999), pour insister sur les capacités qui permettent une « *embodied agency* », c'est-à-dire une capacité habitée, effective (Briones 2009). Les ressources sous-jacentes aux capacités sont critiques pour comprendre les capacités d'agir, et les manières dont celles-ci

peuvent ou non se déployer. Or, ces ressources sont intimement liées aux régimes politiques, et la « *social location* »⁴⁶ des individus (Mahler et Pessar 2001): c'est dans un contexte donné que les personnes (ré)agissent, et l'*agency* est impacté aussi bien par des facteurs extérieurs que par des caractéristiques individuelles. Patricia Pessar et Sarah Mahler appellent à inclure dans l'*agency* le rôle des processus cognitifs comme l'imagination (ce qu'on fait est conditioné par ce que l'on imagine), ce qui me semblait très pertinent dans des espaces précaires, où justement la possibilité de se projeter est entravée par l'incertitude.

La réflexion sur les capacités d'agir est importante pour les études de genre. Dans les années 1970, un tournant s'opère par lequel « la recherche en sciences sociales s'intéresse surtout au fonctionnement de la capacité d'agir au sein même des structures de subordination » (Mahmood 2009: 18). Des premières enquêtes contribuent à valoriser les femmes comme « des agents qui façonnent leur propre vie, laquelle est bien plus complexe et plus riche que celle que décrivaient les recherches antérieures » (ibid. : 19). Pourtant, un écueil majeur a accompagné la volonté d'aller révéler et décrire la manière dont les femmes agencent leur vie, et de la qualifier de résistance. De fait, pour les Roms comme pour les femmes, et donc pour les femmes roms, dans la mesure où les stéréotypes qui les décrivent comme passivement prisonniers ou prisonnières persistent, l'attention à la capacité d'agir peut avoir un aspect assez subversif. Toutefois, je veux aussi m'attarder sur les critiques que proposent Saba Mahmood et Lila Abu-Lughod des présupposés et omissions de l'intérêt pour la capacité d'agir, et la résistance. Dans *Sentiments voilés* (1986), Lila Abu-Lughod formule ce reproche : les recherches passées, y compris les siennes, ont trop voulu expliquer la résistance et trouver des résistantes, en négligeant alors l'explication des mécanismes de pouvoir. Je chercherai donc à travailler dans la lignée de sa proposition : ne pas se laisser prendre dans une définition trop romantique de la résistance, « à voir dans toutes les formes de résistance des signes de l'inefficacité des systèmes de domination », mais plutôt utiliser la résistance comme notion permettant le diagnostic du pouvoir. Ces critiques sont mises en avant dans le travail d'Amélie Le Renard, qui note dans sa thèse, à propos des jeunes femmes à Riyad qu'elle a fréquentées lors de son enquête : « j'essaierai donc de les décrire dans leur complexité, en évitant tant l'écueil d'un certain « misérabilisme » qui consisterait à présenter les jeunes citadines comme des victimes, qu'un autre écueil, l'idéalisation de leurs pratiques de « résistance ». » (Le Renard 2011: 10)

⁴⁶ Je choisis de ne pas traduire cette expression, dont la traduction ne me semblait pas évidente.

Du côté de l'étude des migrations, introduire la notion des capacités d'agir permet d'avancer au-delà du raisonnement binaire d'une migration forcée ou d'une migration volontaire (Van Hear 1998, Richmond 1994). Même dans des situations catastrophiques, les individus conservent une capacité d'action, comme le montre Julie Vullnetari dans son enquête auprès de familles roms en Albanie : au sein de structures oppressives et désavantageuses, « rien que la décision de bouger – ou de rester – démontre de *l'agency* » (Vullnetari 2012: 1307, ma traduction). La migration peut être comprise comme une manière d'exprimer une capacité d'agir dans un contexte où les politiques la nient (Grill 2012). En mettant l'accent sur le manque de ressources et la discrimination, les recherches sur la migration des Roms ont eu tendance à désigner les Roms comme sans pouvoir, observateurs passifs de processus de contrôle et de restrictions de leurs droits. Les programmes financés par la Commission européenne qui vient à faire des Roms des « citoyens actifs » se construisent sur le présupposé que les Roms sont des figures passives en attente d'activation, alors qu'une immersion dans la vie de certains Roms du Kosovo visés par ces programmes révèle plusieurs formes d'action entreprises pour survivre malgré la misère économique : trouver des sources alternatives et informelles de ressources économiques, emprunter la carte d'assurance maladie d'autres femmes afin d'accoucher dans des hôpitaux, et la migration (Sardelić 2017). En 2014, les sociologues roumaines Ionela Vlase et Mălina Voicu critiquaient les études qui décrivent les Roms comme « incapables d'exercer un certain contrôle sur leur environnement socio-économique » (Vlase et Voicu 2014: 2419), et pour aller à l'encontre de cette tendance, expliquaient qu'il fallait prendre en considération les capacités d'agir des Roms en migration, et ce avec une attention particulière aux rapports de genre, et le rapport à la religion et des identités traditionnelles.

« To our knowledge, there is a dearth of comprehensive studies of Roma migration examining both the structural conditions that constrain and enable migration of Roma, as well as migrants' social practices dependent upon their uneven access to resources given their unequal positions situations are the intersections of various social categories (e.g. gender, religion, ethnicity, etc.) » (ibid:1420)

Il n'est pas seulement nécessaire de mettre en avant les capacités d'agir des migrant-es roms, y compris dans un contexte hostile d'une migration construite comme indésirable, mais d'offrir une analyse genrée de la manière dont *l'agency* se déploie et se développe. L'étude des femmes migrantes et leurs expériences ne doit pas contribuer à maintenir le stéréotype des femmes non-occidentales – la chercheuse rom Alexandra Oprea argumente que les femmes

roms sont non-occidentales dans la mesure où elles font partie d'un groupe marginalisé par l'Occident dominant - comme victimes passives et impuissantes.

L'enjeu d'étudier et reconnaître l'*agency* en migration permet de souligner que les femmes ne sont pas des spectatrices passives des efforts des hommes de leur entourage pour trouver une place dans le pays d'accueil, mais des actrices des stratégies d'installation. Dans les trajectoires d'installation, entravées par des difficultés d'accès au logement et de faibles ressources économiques, une analyse genrée peut aider à comprendre les stratégies pour reconstruire une nouvelle vie. Étudiant la situation de migrant·es roms en Espagne, Teresa Sorde Martí et ses collègues observent la manière dont les femmes tissent des réseaux de solidarité avec des femmes gitanes, et investissent des espaces associatifs à destination des femmes afin d'« améliorer leurs opportunités et possibilités pour une inclusion sociale » (Martí et al. 2012: 1246). L'angle de la contribution de femmes aux ressources et aux activités qui permettent a minima la survie, et éventuellement une installation plus confortable, est très pertinent pour cette thèse, dans la mesure où justement, dans les bidonvilles des Chênes et des Buissons, la survie bouscule des organisations pré-migration où la femme ne travaillait pas. De même qu'en Espagne, des espaces associatifs s'ouvrent aux femmes, et invitent à développer de nouveaux rapports avec leurs entourages. C'est en travaillant sur les fissures d'une distribution des rôles qui cantonne les femmes à l'espace domestique et à certaines tâches qu'il est possible de reconnaître l'*agency* à l'œuvre (Parreñas 2008). Ces fissures de ce que Rhacel Salazar Parreñas qualifie d'idéologie de la domesticité prennent la forme de différentes actions : les familles monoparentales où les femmes ont la charge de la famille, les femmes qui sont la source principale de revenu pour leur famille, les femmes qui occupent des emplois non traditionnels.

L'étude de l'*agency* en migration peut aussi servir comme outil pour mieux comprendre les évolutions et remaniements des identités politiques dans les espaces urbains informels où vivent des migrant·es. Cette question d'installation se pose essentiellement dans le cadre de mon enquête à partir d'expériences dans l'habitat informel et le mal-logement. Les parcours migratoires que j'ai étudiés comprennent tous un passage par les marges urbaines. Que ce soit squats, bidonvilles, ou la rue, les migrant·es roms que j'ai rencontré·es partagent une expérience de vulnérabilité résidentielle. Dans leurs travaux, Nando Sigona ou Gaja Maestri critiquent la vision de Giorgio Agamben des camps comme lieux d'immobilité et de privation de droits, laissant trop peu de place à l'*agency* des habitant·es de ces espaces. À partir de son ethnographie

des *campi nomadi* italiens, Nando Sigona revendiquait d'utiliser la notion d'*agency* pour comprendre la vie dans les camps. Ces camps sont des lieux d'exclusion, avec murs et grillages, mais ce sont aussi des espaces d'interactions et de relations sociales. Il perçoit dans ces espaces de marginalité le site de développement de stratégies d'adaptation et de contestation pour les migrant·es roms qui y vivent :

« *Through these « abject spaces » (Isin and Rygiel 2007) hierarchies of inclusion and membership are produced and maintained, but also negotiated and contested by migrants and those advocating for them.* » (Sigona 2015: 5)

L'analyse des vies dans le bidonville à partir de la valorisation de l'*agency*, et des marges urbaines comme des espaces de subjectivation politique (Maestri 2017) ne revient pas à nier les contraintes qui pèsent sur les habitant·es. Il s'agit surtout d'éviter d'enfermer les personnes qui subissent une ségrégation résidentielle et une forte stigmatisation dans l'enclos de la passivité, ce qui conduit à leur nier toute capacité d'agir. Cette prise de position influence mon appréciation des bidonvilles où j'ai enquêté, à partir d'une compréhension de ces lieux comme des espaces sociopolitiques. Je cherche à l'articuler avec les travaux qui investissent l'*agency* à partir de ce que cela dit ou montre des rapports de genre en migration. Il ne s'agit pas uniquement de saisir les contours et les expressions de l'*agency* en migration des Roms en tant que minorité, mais de souligner aussi les hiérarchies internes qui viennent directement impacter les possibilités de se mouvoir dans l'espace, et d'exprimer une autonomie dans ses décisions.

Pour une approche intersectionnelle de la migration de Roms roumain·es en France

L'enjeu du genre nous intéresse pour ce qu'il dit aussi d'autres rapports sociaux : je souhaite ancrer mon analyse dans une perspective intersectionnelle. Je cherche à rendre compte de ce caractère pluriel de la mobilité, en travaillant avec des femmes venues de Roumanie pour penser leurs parcours avec les différentes attentes, expériences, et projets, étudiés à partir des rapports de genre. Dans une perspective intersectionnelle, ce ne sont pas que les rapports de genre qui seront pertinents pour comprendre comment les femmes négocient leur place dans un parcours migratoire, mais un ensemble de rapports sociaux.

L'intersectionnalité n'est pas une théorie unique, mais un ensemble d'outils théoriques et conceptuels, et fait l'objet de nombreux débats sur ses définitions et usages (Davis 2008; Bilge 2013; Collins 2015). L'imbrication ou l'intrication des rapports sociaux ont fait l'objet

de dénonciations par le *black feminism* aux États-Unis autour des intersections entre race et genre, et par les féministes matérialistes en France, dans un contexte marqué par le marxisme (Chauvin et Jaunait 2015). Forgé par Kimberlé Crenshaw à la fin des années 1980 (Crenshaw 1989; Crenshaw 1991), le terme d'intersectionnalité est aujourd'hui utilisé pour désigner un paradigme pour comprendre l'articulation d'inégalités et discriminations multiples. Les théories de l'intersectionnalité prétendent rompre avec une logique additive d'une « double oppression », et plutôt qu'un croisement, West et Fenstermaker proposent des « réalisations situées » pour sortir de la métaphore de l'intersection de deux ou plusieurs axes sur un même point fixe (West et Fenstermaker 2006). L'intersectionnalité permet de décrire, et même comprendre les inégalités, à partir de la position des personnes. Par une appréhension dynamique et relationnelle de ces positions, il est alors possible d'envisager la manière dont ces positions influent sur l'expérience des inégalités sociales (Yuval-Davis 2015).

Les propositions épistémologiques et méthodologiques de l'intersectionnalité ouvrent de nouvelles perspectives pour les études de la migration, dans lesquelles je souhaite inscrire cette thèse :

« L'intersectionnalité permet de regarder les situations migratoires comme étant intégrées dans des systèmes de hiérarchisation variables et réversibles tout en attirant l'attention sur les dynamiques de genre qui traversent les migrations déterminant différentes relations et échelles de pouvoir. »⁴⁷

Au sein des études sur la migration, une perspective intersectionnelle s'attarde sur les imbrications des rapports de genre, de classe, de race, ainsi que dans le cadre de cette enquête, l'âge et la position dans la famille, afin de saisir quelles hiérarchies interviennent selon les contextes et les interactions, et les potentielles recompositions de ces hiérarchies à l'œuvre dans le cadre de la migration.

Les études sur les Roms, ou « Romani studies », ont été critiquées ces dernières années pour avoir principalement insisté sur les distinctions entre qui est Rom ou non : c'était le cas de travaux de Michael Steward ou Leonardo Piasere, qui insistaient sur ces éléments de différences, en considérant qu'ignorer les marques de la différence relevait d'une fausse naïveté politiquement correcte. Dans un tournant critique de cette position, qui conduit à minimiser les

⁴⁷ « Genre, intersectionnalité et migrations », compte-rendu de la conférence plénière du colloque des 30 ans de Migrinter avec Mirjana Morokvasic, Nouria Ouali, et Adelina Miranda, 30 novembre 2016, <https://migrinter.hypotheses.org/2799>

hiérarchies internes au sein des communautés roms, Annabel Tremlett insiste sur la pertinence plus importante des catégories de genre et de classe sociale pour comprendre les sujets de discussions d'enfants roms en Hongrie (Tremlett 2013). Sans utiliser le terme d'intersectionnalité, elle ouvre vers sa prise en considération en insistant sur l'importance d'envisager l'expérience des Roms en Hongrie au-delà de l'assignation ou l'identification comme Rom :

« in day-to-day living, a Roma (or non-Roma) person might experience a range of influences that appear in different ways in different times and contexts, e.g. gender, age, group identity, professional/working identity, socio-economic status nationality. » (Tremlett 2009: 163)

Pour les Roms qui vivent dans des bidonvilles en France, leur visibilité extrême passe essentiellement par la catégorisation comme « Rom ». Cela a eu un effet homogénéisant, y compris dans la compréhension scientifique, parfois trop peu attentive aux hiérarchies internes des groupes dominés. D'autres approches ont pu aussi naturaliser la domination, et ce faisant occulter d'analyser les possibilités de négociation et de contournement des catégories imposées. La catégorisation de « migrant rom » se décline avec d'autres identités, et l'intersectionnalité est un outil utile pour approfondir la connaissance des multiplicités de positions qu'occupent les migrant·es de mes enquêtes. À partir d'une méthodologie qualitative qui donnait une place importante à l'ethnographie, c'est en observant des situations concrètes qu'il m'a été possible de « mettre en lumière différents modes d'articulation » (Mazouz 2015) qui s'imbriquent dans des logiques plurielles (structurelles et contextuelles).

Si l'intersectionnalité a initialement pris son essor autour du triptyque race/classe/sexe, de nombreuses recherches ont élargi ce spectre vers d'autres rapports, dont la nationalité, la sexualité, ou encore l'âge⁴⁸. La pertinence d'inclure l'âge et le statut conjugal est apparue tôt dans la thèse, après une première sortie en 2015 avec une équipe de la mission bidonvilles de Médecins du Monde, dont le travail consistait en partie à rendre visite aux personnes vivant en bidonville pour assurer des premiers soins gynécologiques et aider à l'orientation vers les institutions et lieux nécessaires selon les besoins. Lors de la visite, où j'accompagne une sage-femme et une médiatrice, la première femme avec qui nous échangeons s'appelle Mariana. Elle est arrivée en France depuis quelques mois seulement, avec sa belle-famille. À 28 ans, Mariana a quatre enfants, nés en Roumanie, et au moment de la visite elle est enceinte de son 5^{ème}.

⁴⁸ Voir notamment le numéro spécial « La tyrannie de l'âge » de la revue *Mouvements* (septembre 2009).

Pendant la visite, la belle-mère de Mariana arrive dans la baraque, et reste pour observer l'examen réalisé par la sage-femme. J'observe alors qu'elle entre sans frapper, et qu'elle s'installe sans y être invitée. La belle-mère se vante d'avoir une famille aussi grande, et valorise beaucoup ce que fait Mariana pour sa famille. Pendant cette visite, aucune discussion n'est entamée au sujet d'usage de contraceptifs après la naissance de cet enfant. Pourtant, Mariana nous rattrape environ une heure plus tard, alors que l'équipe est en consultation avec une autre femme. Elle demande rapidement, et gardant le ton de la voix assez bas, si elle peut avoir une ordonnance d'une injection hormonale contraceptive, qu'elle espère obtenir pour la période après son accouchement, quand elle serait encore sous le soin des médecins et qu'il ne serait pas suspicieux qu'on lui fasse une piqûre. Il y a ici deux femmes qui valorisent beaucoup la maternité, et pour qui le rôle de mère est au cœur de leur place dans la famille et la communauté. Mais il y avait visiblement un rapport de pouvoir entre la belle-mère et sa belle-fille qui donnait à l'une l'autorisation d'aller et venir dans la baraque de Mariana, et conduisait la seconde à garder le secret sur son projet de contraception pour faire une pause dans les grossesses.

C'est un exemple parmi d'autres, de cette visite et des enquêtes menées ultérieurement dans les bidonvilles des Chênes et des Buissons, qui me font comprendre que les rapports de genre, d'âge et de statut marital interviennent dans le quotidien des familles, et interagissent avec les rapports de classe et de race⁴⁹. Le rapport à la maternité, le statut de belle-fille ou de belle-mère, ainsi que l'âge sont des éléments qui contribuent à (re)configurer les rapports de genre dans la migration (Sarcinelli 2014). Dans le chapitre qui suit, la question des expériences genrées de la santé et de la vie familiale en bidonville sera explorée plus en détail, à partir de ce regard intersectionnel qui souligne la position depuis laquelle mon interlocutrice partage avec moi ses expériences.

Conclusion

Au cours de ce chapitre, j'ai voulu restituer le cheminement qui m'a conduite à construire une thèse sur les expériences genrées d'une migration constituée en problème, à

⁴⁹ La réaction de la sage-femme à la demande de Mariana est une approbation très vocale, et une réponse positive qui s'accompagne d'un avis : vu la situation de Mariana, il est bien qu'elle limite ses grossesses. Sans pouvoir en dire plus sur l'intention de la sage-femme, puisque nous n'en n'avons pas reparlé, mon interprétation de cet avis en faveur d'arrêter d'avoir des enfants est directement liée à ce que la sage-femme perçoit Mariana comme sans ressources et Rom. En demandant accès à la contraception, Mariana se distingue alors d'autres femmes du même bidonville qui enchaînent les grossesses, et au sujet de qui la sage-femme est assez critique (elles restent dans un schéma traditionnel, ont des enfants alors qu'elles vivent dans la misère, etc.).

partir d'une volonté de comprendre ce que la migration fait aux rapports de genre et aux trajectoires de femmes qui vivent ou ont vécu dans une précarité économique et résidentielle importante. Le retour sur les éléments centraux de l'analyse du « problème rom » révèle des facteurs sociaux, spatiaux et raciaux qui seront centraux aussi dans mon entrée sur les terrains d'enquête. Mais ce retour souligne aussi que le genre est très souvent évacué des analyses, aussi bien de la manière dont les Roms sont construits en figures indésirables, que dans les récits ethnographiques des quotidiens dans ce régime d'inhospitalité.

C'est à partir des travaux riches sur le genre et la migration qu'il a été possible d'envisager une approche de cette migration par un nouvel angle, et d'y investir des outils venant des études de genre visant à apporter de la complexité aux expériences de la migration des Roms en France et rendre visible comment les rapports de genre, classe, race, et âge interagissent dans les interactions et les décisions des migrant·es que j'ai rencontré·es.

Mon ancrage dans la littérature des études de genre en migration est marqué par le passage d'une étude sur ce que le genre fait à la migration vers ce que la migration fait au genre, et les questions de transformation temporaires ou durables des rapports de genre. Il en résulte une thèse qui réunit différentes expériences d'enquête, par l'ethnographie, les observations et les entretiens, à partir des fils conducteurs d'un regard intersectionnel sur les positions occupées par mes enquêté·es et ma propre position, et un questionnement sur les manières dont les expériences de la migration offrent des opportunités de développement et déploiement de l'*agency*.

Chapitre 2 - Naviguer en contexte hostile : quotidien de femmes en (bidon)villes

Introduction

Comme il en a été question dans le chapitre précédent, les stéréotypes et discours hostiles envers les Roms se sont beaucoup appuyés sur la construction d'une « culture rom », culture indésirable et qui n'avait pas sa place en France. Face aux explications culturelles d'un mode de vie « différent », justifiant l'inaction de l'État pour aider des personnes en grande précarité résidentielle et économique, la notion de culture devient chargée très négativement. Certains, comme Éric Fassin, font le choix d'éviter d'aborder une éventuelle culture d'enquêtés Roms, et de favoriser l'étude par la catégorie de minorité. Dans ce cas, analyser la « question rom »

« [...] ne suppose nulle expertise en matière de culture rom [...] Ce que nous prenons ici pour objet, c'est d'abord la différence de traitement. En conséquence, nous appréhendons les Roms comme une minorité, caractérisée par l'expérience de la discrimination, et non en tant que communauté, fondée sur une culture ou une origine. » (Fassin et al. 2014 : 19)

Dans les discours politiques sur la culture des Roms, de nombreux éléments sont problématiques, dont l'idée qu'il existe une culture cohérente et fixe pour l'ensemble des personnes qui se reconnaissent comme Roms, ou que la « culture d'origine » est un système stable qui voyage en migration de la même manière qu'une valise⁵⁰, offrant à l'arrivée les codes et valeurs dans un paquet tout prêt. Toutes les explications de la « différence » des Roms à partir de la culture seraient inextricablement liées à l'histoire de la subordination raciale, ce pour quoi il est plus pertinent de penser les Roms à partir de l'expérience partagée de la marginalisation (Yıldız et De Genova 2018), plutôt que s'engouffrer dans la confusion de vouloir trouver une cohérence culturelle à des groupes qui n'en auraient pas vraiment.

Du côté opposé de cette approche qui fait un pas de côté vis-à-vis de la notion de culture pour se focaliser sur l'expérience de la marginalité, existe celle qui conserve la culture, mais évacue toute possibilité de l'aborder sous un regard critique, approche observée parmi les bénévoles et salarié·es qui accompagnent les habitant·es des bidonvilles des Chênes et des

⁵⁰ Pour un retour sur les critiques de la notion de « culture d'origine », voir Denys Cuche, *La notion de culture dans les sciences sociales* (2016).

Buissons. En réaction aux instances de manipulation de la culture pour stigmatiser les Roms, la culture ne pourra être abordée que d'une manière positive : à partir de pratiques musicales, artistiques, ou pour souligner un rapport loyal et positif à la famille. Cela s'approche de la « perspective anthropologique », théorisée par la philosophe indienne Uma Narayan, qui est problématique dans la mesure où elle s'intéresse aux groupes marginalisés par un Occident dominant, ainsi que ses cultures, sans autoriser le regard critique (Narayan 1997). Dans les études romani, cette approche revient à donner des descriptions de la culture des Roms comme un ensemble homogène, et ignorer des réalités intersectionnelles où des femmes roms ou des personnes roms LGBT souffrent de discriminations multiples (Oprea 2005). La question de la mise en couple précoce, par exemple, est un sujet qui fâche, et qu'il vaut mieux éviter ; tout comme la déscolarisation que certaines militantes remarquent pour les jeunes femmes autour de la fin du collège ou début du lycée⁵¹. Pour ne pas se voir accuser de participer à la stigmatisation des Roms, ou reprendre une posture hostile ou altérisante, la position « sans jugement » revient surtout à ne pas vraiment parler de certains sujets, et si besoin, de les renvoyer à une culture qu'il serait raciste de critiquer. Or, ne pas en parler n'enlève rien au jugement possible, puisque pour Uma Narayan :

« most often the commitment « not to judge » other cultures seems in effect to be a commitment “not to express one’s judgements”- which only serve to insulate these unexpressed judgements from challenges, corrections, or interrogations they might profit from. » (Narayan 1997: 150)

La scolarisation des filles, le contrôle de la sexualité, les violences conjugales : il y a ici un ensemble de sujets dont il apparaît délicat pour les Français·es qui interviennent dans les bidonvilles de parler, sans risquer de contribuer à donner des arguments au camp qui au quotidien stigmatise les Roms. La culture sert alors d'espace dans lequel renvoyer ces enjeux, comme une manière de signifier « ce n'est pas à nous d'avoir un avis sur ces questions ».

Dans ce contexte, parler de culture dans le cadre de ma thèse revient à s'aventurer sur un terrain miné. Dans la mesure où la culture servait et sert d'outil pour créer la différence (Abu-Lughod 2006 (1991)) entre « nous » et les Roms venant vivre en France, j'étais résolue dans les débuts de mon enquête à éviter de contribuer à l'étude de la culture des Roms, et de suivre l'exemple d'Éric Fassin et ses collègues dans *Roms et Riverains*.

⁵¹ Cette question sera discutée dans le chapitre 7.

Toutefois, l'ethnographie a compliqué cette résolution, dans la mesure où mes interlocuteurs et interlocutrices me parlent de culture. Par exemple, sur le bidonville des Chênes, Vanessa, la belle-fille de Nadia, m'expliquera un jour que « chez nous, les Roms, les femmes portent la jupe longue », et que cette différence entre elle et moi relève de sa culture. La culture est aussi évoquée pour me présenter l'organisation de certaines tâches, ou pour m'expliquer certains comportements. La méthodologie féministe de cette thèse engage à une réflexion sur les rapports de pouvoir qui traversent et structurent l'enquête. Les femmes roms ont été constituées en « Autre » par des analyses qui parlent à leur place, tandis qu'une perspective féministe engage à faire attention à la manière dont l'enquête peut priver les personnes concernées de leurs propres paroles. Tout en restant attachée à un projet qui refuse de contribuer à construire une « culture » unifiée, cohérente, et surtout Autre, des Roms, je ne pouvais pas passer sous silence des situations dans lesquelles les personnes que j'ai connues par mes enquêtes choisissent de me parler de leur culture.

En 1991, Lila Abu-Lughod pointait déjà ce malaise vis-à-vis de la culture, dans une perspective d'anthropologie féministe : si la culture est l'outil de fabrication de l'autre, comment alors écrire « contre » la culture ? Dans les pistes qu'elle évoque, je retiens en particulier l'ethnographie du particulier, par laquelle l'anthropologue évite et dénonce les dangers de la généralisation (Abu-Lughod 1991). La généralisation s'ancre dans un langage lié à l'objectivité, qui cristallise un rapport de pouvoir, et lorsqu'il s'agit de culture, elle conduit à désigner un groupe comme s'il était une entité stable, aux frontières définies et fixes : comme les Bédouins Awlad 'Ali, ou les Roms.

Par l'ethnographie du particulier, ce dont je peux rendre compte par mon enquête n'est pas « la » supposée et unique culture des Roms - qui n'existe pas - mais la manière dont les personnes roms que je rencontre forment un discours sur la culture, en donnant une place à la culture dans l'explication d'actions, comportements ou attentes. L'ethnographie est réalisée à un moment précis de leur vie, et de la mienne. Je rapporte des histoires et des échanges d'individus pris dans un ensemble de rapports de pouvoir, et de manières de se construire en rapport avec les autres :

« Individuals are confronted with choices, struggle with others, make conflicting statements, argue about points of view on the same events, undergo ups and downs in various relationships and changes in their circumstances and desires, face new

pressures, and fail to predict what will happen to them or those around them. » (Abu-Lughod 2006 (1991): 162)

Dans les conversations, la culture est un des registres évoqués pour m'expliquer une situation, mais jamais le seul. Dans un autre moment de discussion sur le bidonville des Chênes, Adrian, 34 ans, est agacé qu'on puisse penser qu'il fouille les poubelles dans un but de récupération parce qu'il est Rom, alors qu'il insiste auprès de moi que c'est parce qu'il n'a pas d'autre moyen de survivre et nourrir sa fille. Dans leur compréhension de la vie dans un bidonville, mes interlocuteurs et interlocutrices naviguent entre des explications de leur quotidien qui reposent sur le contexte, la survie, la précarité, et le fait de vivre dans un bidonville menacé d'expulsion, et d'autres explications qui mobilisent leur culture, leurs traditions, et les règles qu'on transmet d'une génération à une autre.

Ce chapitre cherche à saisir mes observations dans les bidonvilles des Chênes et des Buissons, ainsi que quelques autres expériences d'observation auprès de personnes roms qui vivent ou ont vécu en bidonville, à l'intersection de plusieurs approches.

La première approche qui informe mon analyse est celle venue de l'anthropologie mobilisée par Judith Okely ou Patrick Williams, dans des travaux qui décrivent l'organisation sociale dans différentes communautés roms à partir de notions de valeurs, de culture, de rôles traditionnels. Ces analyses précisent la place des femmes et les rôles qu'elles occupent, et ces apports bien que précieux, sont insuffisants pour saisir la complexité du quotidien dans les bidonvilles des Chênes ou des Buissons, où il me semblait problématique de tout penser à partir d'une « culture des Roms ». C'est pourquoi je place mes observations en articulation avec celles produites dans des travaux sur les bidonvilles et autres formes d'habitat informel pour saisir ce que la marginalité urbaine et la précarité résidentielle font aux modes de gestion du quotidien. Les récits rapportés par Monique Hervo, Colette Pétonnet ou Abdelmalek Sayad rendent compte des réalités de la vie en bidonville dans les années 1960 et 1970, offrant un contexte précieux des contraintes qui pesaient sur les habitant·es de lieux de vie précaires, contraintes qu'on peut retrouver dans les bidonvilles français des années 2010.

Les bidonvilles sont un espace de relégation sociale, tout en étant un refuge (Sayad et Dupuy 1995). La possibilité du bidonville comme espace d'entraide ou de protection a aussi été réinvestie dans l'étude sur les bidonvilles récents en France. Le bidonville serait un « réseau

relationnel » (G. Cousin 2015), un « espace de solidarité » (Maestri et Hughes 2017) ou encore un espace où se développent des revendications de droits (Sigona 2015). Au prisme du droit à la ville (Lefebvre), le bidonville peut représenter une entrave au déploiement de ce droit (Rygiel 2011) ou au contraire une manifestation visible de ce droit (Véniat 2019), sans pour autant que ces études envisagent la manière dont le genre vient cadrer l'accès et le développement de ces réseaux, cette solidarité, ces revendications de droits.

Cependant, l'absence récurrente d'une attention aux rapports de genre⁵² solidifie l'intention que je porte ici à ancrer mon analyse des observations et interactions dans l'enquête à partir de rapports de pouvoir, et du rôle des rapports de genre dans l'organisation du temps et de l'espace pour les habitant·es.

1. S'accomplir comme femme en migration précaire

Le temps passé dans deux bidonvilles de Seine-Saint-Denis, en majorité aux côtés de femmes, m'a donné l'opportunité de voir comment le quotidien est organisé, et comment les femmes donnent un sens à cette organisation.

Dans un premier temps, j'entre dans l'étude des rapports de genre à partir des conversations que j'ai eues avec des jeunes femmes. À partir de leurs récits, j'entame une réflexion sur ce qu'elle me donnent à voir comme étant les règles et les attentes pour être une femme accomplie et respectable. Lorsque ces habitant·es me présentent certaines répartitions des tâches ou organisations du quotidien comme relevant de la façon de faire « chez nous », il s'agit là de la présentation de comment les choses devraient être.. Je peux saisir parfois les interstices entre ce qui est attendu et ce qui se passe, et où se placent les marges de manœuvre qui existent – tout particulièrement dans un contexte migratoire où des normes françaises viennent s'ajouter aux attentes formulées auprès des jeunes femmes par leur famille et leur entourage.

⁵² Par exemple, que ce soit à Nanterre (Sayad et Dupuy 1995) ou à Champigny (Volovitch-Tavares 1995), la « corvée d'eau » est quotidienne, et le rapport à la saleté présent dans l'esprit de l'ensemble des habitant·es. Sans proposer d'analyse explicite des rapports de genre, le genre s'entrevoit dans ces ouvrages, lorsqu'à Nanterre, il y a certains couples où l'homme gère seul d'aller chercher l'eau, ne souhaitant pas que la femme sorte tous les jours dans l'espace public, ou qu'à Champigny, où Marie-Christine Volovitch-Tavares trouve que les femmes souffrent plus que les hommes de la boue et de la promiscuité. Dans l'approche du bidonville comme espace de solidarité et de politisation, les études ne semblent, elles, pas envisager la manière dont le genre vient cadrer l'accès et le développement de ces réseaux, cette solidarité, ces revendications de droits.

Le point de vue des jeunes femmes a éclairé certains rôles qui étaient présentés comme centraux pour s'accomplir en tant que femmes : il s'agit tout particulièrement de la maternité, et du travail pour bien s'occuper de son foyer. Si comme dans de nombreuses sociétés patriarcales, les femmes sont socialisées pour être de bonnes épouses et mères (Delphy 1981), certains arrangements de cette socialisation me sont présentés comme relevant de la manière dont s'organisent les choses « chez les Roms », ce dont je rends compte en dialogue avec les études féministes de l'organisation et la répartition des tâches dans un couple et un foyer.

Je retrace dans les deux dernières sous-sections les formes que peuvent prendre ces attentes genrées de la maternité et du soin domestique dans le contexte de la vie précaire du bidonville. La situation de précarité économique et d'instabilité résidentielle vient travailler et éventuellement réaménager la division genrée du travail domestique. L'environnement et les contraintes du quotidien en bidonville entraînent certains aménagements, ils peuvent aussi conduire à négocier les manières et la temporalité de l'accomplissement des femmes par le foyer et la maternité. Dans le sillage de l'engagement de l'ethnographie du particulier que j'évoquais au début de ce chapitre, je ne cherche pas à produire une connaissance générale sur le rôle de la maternité ou la division sexuée du travail domestique chez les Roms roumains, mais de contribuer à souligner que ces éléments structurent et sont structurés par une expérience migratoire précaire.

1.1 Socialisation genrée en migration

La notion de socialisation permet de saisir les manières dont les jeunes femmes intègrent et mettent en pratique certaines attentes vis-à-vis de leur comportement, leur apparence, et leur place dans la famille et l'entourage. J'utilise la notion de socialisation pour essayer de comprendre quelles règles et attentes elles intègrent.

Il existe bien sûr des variations au sein du bidonville, entre les familles, entre les générations au sein d'une même famille, et chez une personne à différents moments de sa vie : rien n'est figé, et les rapports à l'apparence, au mariage, à la féminité évoluent et s'adaptent dans le temps. Ce dont il est question ici n'est pas de proposer un regard général sur les règles de la féminité et de la conduite des femmes roms roumaines, mais de préciser la manière dont m'est donné à voir la construction et mise en place des règles et attentes qui structurent le quotidien des femmes que je rencontre dans mon enquête, sur les bidonvilles des Chênes ou des Buissons, ou dans des espaces associatifs.

Puisque ces jeunes femmes évoluent dans des contextes différents de leurs parents, et différents dans une certaine mesure de ce que connaissent les jeunes femmes en Roumanie (du fait de vivre en bidonville, du fait de vivre en France), il est possible d'envisager une socialisation genrée en migration.

Apprendre et faire avec les codes de la féminité en contexte migratoire

Alors que je me dirige vers la sortie, je vois la fille de Nadia qui teint les cheveux de sa belle-sœur, dehors, pendant que le reste de la famille est assis en face, au téléphone avec quelqu'un, ou en train de rire et de parler. Sonia m'explique qu'elles se sont décidées pour une teinture « noir encore plus noir », puisque le soleil donne des reflets un peu roux à leur chevelure déjà bien foncée. Elles m'expliquent avec enthousiasme les différentes étapes qu'il va falloir suivre, et puis la position au-dessus de la bassine que Vanessa va devoir adopter.⁵³

Le soin capillaire, que ce soit pour un shampoing ou une teinture, est un sujet assez récurrent dans les conversations entre femmes. Ce n'est d'ailleurs pas l'exclusivité des jeunes femmes, puisque quelques jours après avoir parlé de teinture avec Sonia, je discute de soins pour prévenir la chute de cheveux avec sa grand-mère, qui se coiffant devant moi se désolait de voir autant de cheveux s'accumuler sur la brosse.

La visibilité de ces pratiques de soin est en partie liée à la taille réduite des baraques, et la difficulté d'y faire le ménage si des produits devaient couler ou tâcher. Mais c'est aussi la démonstration d'un rituel qui est valorisé par l'entourage. Vanessa et Sonia vont prendre le temps - et le plaisir – de ce moment pour elles, mais avec le regard approbateur de leur famille. L'utilisation de l'espace devant les baraques pour des pratiques liées à l'hygiène corporelle n'est d'ailleurs pas qu'une pratique des femmes, puisque Jean-Baptiste Daubeuf observe dans son enquête sur un terrain dans l'Est de la France, au cours de laquelle deux enquêtés, Christi et Adi, partagent l'attention particulière qu'ils ont pour leur apparence capillaire et pileuse « en plein après-midi, les deux hommes se rasent ainsi le torse et les aisselles au soleil sous le regard des autres habitants » (Daubeuf 2018)⁵⁴. Le soin des cheveux et de la pilosité sont des

⁵³ Carnet de terrain, 6.08.18.

⁵⁴ Les hommes expliquent au sociologue qu'ils font cela pour plaire aux femmes.

marqueurs de la masculinité et de la féminité. Toutefois, si le poil peut être travaillé ou éliminé de manière visible chez les hommes, les pratiques publiques des femmes se bornent aux soins des cheveux.

L'importance de soigner son apparence capillaire et pileuse se transmet entre femmes, et distingue une petite fille d'une femme. Sonia me confie qu'elle a commencé l'épilation de ses sourcils à 13 ans, tandis que sa belle-sœur Vanessa, elle, a débuté à 11 ans. Aujourd'hui, c'est une pratique qui les mène à quitter le bidonville, puisque sur la commune du bidonville des Chênes, il y a des salons de beauté tenus par des femmes d'Asie qui proposent pour un tarif abordable plusieurs techniques d'épilation. Vanessa et Sonia aiment y aller ensemble, elles prennent un plaisir à cette sortie entre femmes, très proche du terrain puisqu'elles m'expliquent que le salon de beauté est un peu plus loin sur la grande avenue qui longe un côté du terrain. Elles entrent alors en contact avec un autre univers, et d'autres minorités en France, et appliquent de nouvelles techniques à une attente générationnelle.

Cet apprentissage des règles de la féminité à travers les âges passe aussi par des codes vestimentaires. À 16 ans, Vanessa vit avec son mari Leonard (qui a le même âge), le frère de Sonia. Un jour, je l'assiste pendant qu'elle prépare le repas, en compagnie de Mariana, 14 ans, qui habite dans une baraque voisine. Pendant qu'elle s'occupe des oignons, Vanessa me dit en riant qu'elle va m'expliquer la différence entre elle et des Roumaines, ou des Françaises. Pour elle, la différence réside dans le port du pantalon. Depuis qu'elle est mariée, il y a un an, elle porte la jupe longue. Vanessa me présente le port de la jupe longue comme un élément de sa culture, en tant que femme rom. La vie dans le bidonville soumet les jeunes filles à un contrôle plus fort autour des pratiques vestimentaires attendues, car les rappels peuvent venir des familles voisines quand et si la famille ne le fait pas. Alors que Vanessa m'explique qu'elle doit porter la jupe longue car elle est mariée, son amie Mariana précise qu'elle la porte aussi, bien qu'elle ne soit pas mariée, parce qu'elle en avait assez des remarques qu'on lui adressait depuis qu'elle a eu 14 ans pour dire qu'il n'était plus correct qu'elle porte un pantalon. Ses parents n'étaient pas particulièrement décidés sur le moment où Mariana devait arrêter de porter le pantalon, mais l'entourage dans le bidonville s'est chargé de faire comprendre que le moment était venu, voire dépassé. Pour se conformer aux attentes collectives, elle modifie donc ses habits, et les remarques cessent.

Mais il existe ici des attentes contradictoires, car la jupe apparaît comme un élément visuel qui les identifie comme Roms, et les associations vont parfois encourager ouvertement à adopter le port du pantalon. En février 2018, j’assiste à une scène où une bénévole vient proposer de l’aide pour trouver un emploi à certaines femmes vivant sur le bidonville des Chênes :

Quand nous revenons avec Maria plus tard, c’est pour que Maria propose à Alexandra de l’accompagner demain : elle fait des ménages dans le 14^{ème}, et la société, gérée par un Roumain, cherche de nouvelles personnes. Maria précise qu’il faudra qu’Alexandra cache qu’elle est enceinte, et qu’elle vienne en pantalon.

Elle dit qu’elle n’a pas de pantalon, et Maria explique que le boss roumain ne prendra pas de « tzigane » : il faut un pantalon pour passer.⁵⁵

Pour Vanessa et Mariana, il s’agissait lors de notre échange de m’expliquer ce qu’était leur culture. Alors que je m’étonnais, demandant s’il fallait vraiment toujours porter la jupe, elles admettent qu’il peut y avoir des exceptions. Dans certains contextes, elles s’autoriseraient à porter un pantalon. Mais jamais à la maison : dans l’espace domestique, il faut porter la jupe. Cette possibilité de négocier le port de la jupe longue selon différents espaces illustre ce qu’Alexandra Oprea appelle la fluidité de la culture (Oprea 2004), alors qu’elle observait que le port de la jupe longue par des jeunes femmes roms en Roumanie était de plus en plus souvent relégué aux cérémonies familiales.

Les expériences de genre au quotidien traduisent des pratiques vestimentaires variables en fonction des lieux (Le Renard 2015), ce que je remarque en accompagnant Alina dans différentes démarches sur le bidonville des Buissons. Alina est une jeune femme que je rencontre sur le bidonville des Chênes, et dont le déménagement vers le bidonville des Buissons contribue fortement au déplacement de mon enquête ethnographique sur un deuxième site.

Portrait 1 : Alina

Alina, 28 ans, vit dans le bidonville des Chênes quand je la rencontre, avec ses enfants, Leo, 11 ans, et Daniela, 7 ans. Son mari, Iulian, est en prison dans une ville de Normandie. Alina vivait sur le bidonville proche de Porte de la Chapelle avant de s’installer sur le bidonville des Chênes dans la suite de l’expulsion. En plus de Leo et Daniela, elle a une autre petite fille en Roumanie, qui vit avec sa grand-mère. Alina espère la faire venir en France un jour, et parfois je remarque dans sa baraque des jouets

⁵⁵ Carnet de terrain, 26.02.18.

pour enfant en bas-âge qu'elle m'explique mettre de côté pour une prochaine visite. Ses enfants plus âgés, Leo et Daniela, sont scolarisés dans une autre ville de Seine-Saint-Denis, dans laquelle Alina avait réussi à obtenir une domiciliation lors d'un passage en 2017. Ce sont les seuls enfants scolarisés sur le bidonville des Chênes.

Iulian est en prison depuis plusieurs mois, dans une ville à quelques heures de train de Paris. La distance de cette prison complique leur relation, car Alina a rarement les moyens de payer un billet de train entre Paris et la ville en question. Après une visite sans billet, elle est contrôlée et se retrouve avec une amende d'une centaine d'euros, ce qui est une charge importante et inattendue. Cette amende mettra fin aux visites d'Alina en personne. Pour survivre, elle propose notamment ses services aux autres familles, car elle parle très bien français. Elle vit aussi de mendicité. Sur ce bidonville, il y a aussi un frère de Iulian, qui peut l'aider financièrement si besoin, notamment lorsqu'il s'agit de trouver de l'argent à envoyer à Iulian qui en réclame depuis la prison. Ce beau-frère vit sur le bidonville des Buissons avec sa femme et ses 6 enfants. Deux autres frères de Iulian vivent dans des bidonvilles voisins. Alina a aussi de la famille qui vit sur le terrain, avec deux sœurs et un neveu.

Après avoir migré de la Roumanie vers l'Espagne dans un premier temps, elle vit en France depuis 2012, et connaît bien les équipes associatives qui interviennent en bidonville. Lorsqu'elle s'installe sur le bidonville des Chênes, elle appelle Suzanne, qu'elle connaissait depuis que Suzanne intervenait dans le bidonville de Porte de la Chapelle, pour lui demander de venir la voir sur son nouveau terrain. Elle fait partie du mouvement vers le bidonville des Buissons pendant l'été 2018, où va les rejoindre Iulian en sortant de prison à la fin de l'été. Alina revient souvent sur le terrain des Chênes pour rendre visite aux familles, mais surtout pour essayer de convaincre Suzanne et Etienne de déplacer leur visite hebdomadaire sur ce nouveau terrain. Elle vient parfois accompagnée d'autres femmes qui souhaitent demander de l'aide à Suzanne. Dans le bidonville des Buissons, elle occupera un rôle central de médiation et de représentation auprès des services de la commune, et des différentes associations qui y interviennent.

Dans les bidonvilles où elle vit pendant le temps de mon enquête (Chênes et Buissons), Alina s'investit dans un rôle d'accompagnatrice et traductrice pour les familles qui auraient besoin d'aide. Dans ces moments, elle porte toujours la jupe longue. Le bidonville des Buissons est suivi de très près par la mairie de la commune : Alina sera conviée à plusieurs réunions pour évoquer le sujet de l'accès à l'eau, les toilettes, les poubelles, etc. Alina se rend à ces réunions en pantalon. Un jour, alors que je raccompagne Alina vers le bidonville, elle me fait signe pour s'arrêter sur le côté de la route. Elle sort de son sac une jupe longue en tissu, qu'elle enfle en

quelques secondes par-dessus son pantalon. En passant d'un espace à un autre, elle adapte sa tenue, m'indiquant par là ce qu'elle comprend des attentes sur le bidonville, mais aussi des attentes qu'elle saisit des réunions municipales.

Les habitantes du bidonville tout comme des membres d'associations qui interviennent dans les bidonvilles me présentent le port de la jupe comme un marqueur de la respectabilité des femmes, et une pratique vestimentaire qui participe à la transition vers l'âge adulte pour les adolescentes. Pour Anna, salariée dans une association qui propose de l'accompagnement dans l'insertion professionnelle, il est possible de penser le rapport à la jupe longue comme celui au port du voile. Il serait trop simpliste de ne penser la jupe qu'à partir d'une imposition de l'entourage, alors que c'est une pratique vestimentaire qu'investissent certaines femmes comme un choix. Les parcours d'insertion professionnelle soulèvent cette question, comme dans l'échange entre Alexandra et Maria, car les femmes doivent décider de la tenue qu'elles portent dans leur recherche d'emploi. Anna partage avec moi une conversation qu'elle a eue avec plusieurs femmes suivies par l'association :

Anna - On en a parlé... C'était pour quoi déjà ? Non, pour la semaine de lutte contre les discriminations. Je me demande si cela n'était pas en décembre. On a fait une petite conférence, on a invité 3-4 femmes, qu'on suit, qu'on accompagne, à venir parler avec nous. C'était vraiment centré sur le discours des femmes. On a vraiment parlé de la tenue : elles expliquaient leurs expériences chez les employeurs. Nous, on les avait orientées. Il y en a une qui avait subi des remarques sur son voile, et tout ça. Et certaines disent qu'elles sentent le regard changer, spontanément, quand elles sont en pantalon, ou en jupe. On avait beaucoup parlé de ces questions. C'était assez intéressant leur point de vue. Et certaines qui ont confiance en elles, et disent "moi j'ai envie de m'habiller en pantalon, ce n'est pas pour cacher mon identité, c'est que je me sens plus à l'aise". Parce que c'est le mari aussi souvent, il y a une question de respectabilité. Le pantalon est mal vu parfois, pas partout.

Anne-Cécile - Il y a des négociations en tout cas.

Anna - Ce sont des codes, quand même. La jupe cela veut dire quelque chose.

Anne-Cécile - Mais peut-être que l'emploi, et les contraintes telles qu'on les rapporte de l'employeur permettent de négocier avec plus de force ? En disant que le pantalon c'est pour le travail.

Anna - Et il y en a d'autres qui assumaient, en disant "je me prépare bien, je sais qu'il faut être présentable, mais ensuite j'ai envie d'être en jupe."

Les femmes partagent avec Anna à quel point la question de la tenue est visiblement importante dans leurs interactions avec des employeurs potentiels, et la manière dont le port du pantalon ou non vient orienter ces interactions. Elles sont renvoyées à un port de la jupe longue

comme une pratique identitaire, ce qui conduit Anna à le comparer au port du voile. Dans les expériences qu'Anna partage avec moi, il n'y a pas qu'une seule conduite adoptée par les femmes vis-à-vis de cette question vestimentaire. Elles font des choix à partir de l'espace qu'elles occupent, la position de leur famille, leur conjoint, leur propre ressenti, ainsi que le contexte de l'interaction. L'adhésion à une féminité respectable en jupe longue est en constante négociation.

Dans le bidonville, j'assiste en tant que femme principalement à la socialisation genrée que reçoivent les filles et les jeunes femmes. Soins de l'apparence et pratiques vestimentaires servent à signaler qu'elles deviennent des femmes adultes, et qu'elles connaissent les codes de la respectabilité. La migration fait entrer dans leur quotidien d'autres attentes, notamment autour des pratiques vestimentaires. Le port de la jupe longue est devenu un marqueur de la racialisation des femmes roms, qui sont identifiées comme Roms dans l'espace public en partie à partir de leurs tenues. Entre ce regard stigmatisant, et les encouragements vers le port du pantalon par certains acteurs associatifs, les codes sont soumis à réflexion dans les familles et les couples.

Une conjugalité (hétérosexuelle) souhaitée et surveillée

Chez les Roms roumains que Iulia Hasdeu a rencontrés dans le cadre de sa thèse, le couple romni-rom apparaissait comme un impératif moral dans la vie adulte (Hasdeu 2007). C'est aussi ce que j'observe sur le terrain des Chênes ou des Buissons, où les discussions sur la conjugalité sont très fréquentes, et l'étape de l'entrée dans la conjugalité décisive pour passer de l'enfance à l'âge adulte. La conjugalité attendue est hétérosexuelle, ce qui m'est donné à comprendre aussi bien par les conversations que j'observe que les questions ou blagues que je reçois au sujet de ma propre conjugalité. L'importance sociale accordée à la conjugalité, et au fait d'être dans un couple, est visible par le faible nombre de femmes célibataires que j'ai rencontré au cours de mon enquête (alors que je croise plus souvent des hommes célibataires). Mis à part quelques rares cas de veuves, ou des femmes qui sont déjà grand-mère, les femmes célibataires sont rares. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas des femmes qui vivent seules, puisqu'il sera question dans le chapitre 3 des femmes dont les conjoints sont en prison.

La mise en couple, qui correspond assez rapidement à une installation ensemble, se fait souvent autour de l'adolescence, mais ceci peut varier. Sur le bidonville des Chênes, par

exemple, Vanessa s'est mariée à 15 ans, alors que Bettina s'est mariée à 19 ans. Dès lors que le couple est installé ensemble, il est présenté comme marié, ce qui va m'être expliqué dans de nombreux échanges. Ainsi, lorsque je discute avec Mariana, la jeune fille de Monica, de garçons et de conjugalité, elle emploie le terme de mariage pour évoquer un futur dans lequel elle sera en couple avec un jeune homme. Mariana, qui est proche de ses 14 ans, est très amie avec Vanessa, la belle-fille de Nadia. Progressivement, elles m'acceptent dans le cercle de leurs conversations, et me présentent les rouages de leur univers. C'est d'ailleurs Vanessa qui partage avec moi que Mariana entame une relation amoureuse à distance avec un jeune homme de sa connaissance.

Voyant son amie tapoter régulièrement sur l'écran de son téléphone, Vanessa blague que Mariana sera mariée d'ici deux mois...

L'intéressée est gênée, mais pas malheureuse de ce nouveau sujet de conversation. Vanessa partage avec moi les détails de ce qu'elle sait : ce serait avec un fils d'un cousin de sa famille (du côté du père de Mariana) qui vit en Allemagne. Mariana reconnaît alors qu'elle connaît ce jeune homme depuis qu'il est tout petit, et qu'ils utilisent les réseaux sociaux pour se parler. Ravie de voir que Mariana s'engage dans la discussion, Vanessa l'encourage à le décrire. Pour obtenir une réaction, elle invente des choses sur lui pour voir si Mariana la corrige. Arrivée dans la conversation, Sonia se prête aussi au jeu. Ce jeune homme serait ainsi tout petit, très laid, etc. Cela fait rire Mariana, mais elle prend bien le temps d'insister que toutes ces descriptions sont un mensonge. Il « fait sa taille », il est très beau. Elle ira vivre avec lui et sa famille en Allemagne.⁵⁶

Le téléphone joue ici un rôle important, permettant à Mariana d'entretenir un contact régulier avec ce jeune homme alors qu'il est loin. Dans mes conversations, je remarque que les réseaux sociaux et les téléphones jouent logiquement beaucoup dans la possibilité du flirt, et de la séduction, comme c'est le cas pour de nombreux jeunes aujourd'hui. Toutefois, dans les récits qui sont partagés avec moi, lorsque le couple devient « public », c'est-à-dire que les familles sont au courant, cela signifie un déménagement – le plus souvent de la femme – qui part vivre avec son amoureux. C'est ce que m'explique Crina, une jeune femme suivie par l'association de Sara, je la rencontre lors d'une permanence tenue par deux salariées de l'équipe pendant l'été 2018. Crina a 21 ans, et elle vit avec son mari Andrei dans un hôtel social d'une commune du 95. Elle partage avec moi les débuts de son couple avec Andrei, débuts qui s'organisent

⁵⁶ Carnet de terrain, 12.08.2018.

autour de deux moments : un moment de flirt en ligne, à distance, et puis la rencontre physique, qui lance le processus de déménagement de Crina de chez elle vers chez Andrei.

Crina est en couple avec Andrei depuis trois ans, et quand je lui demande comment elle l'a rencontré, cela l'a fait rire. « On s'insultait au téléphone », quand elle avait 18 ans, et lui 17. Crina vivait avec ses parents à Dijon, et c'est une de ses tantes qui lui montre le profil de Andrei. Ils s'ajoutent sur un réseau social, et s'apprécient mutuellement. Progressivement, ils se parlent de plus en plus souvent, et Andrei décide qu'il veut venir la voir.

Ici, Crina interrompt son récit pour insister : comme c'est elle la femme, il était important que Andrei prouve qu'il était prêt à faire l'effort, s'il voulait être avec elle, il fallait la « chasser ». Pour le tester, Crina lui demande d'annuler un voyage en Roumanie que Andrei a prévu (pendant lequel il devait travailler avec sa famille), et de venir la voir.

Andrei vient la voir à Dijon, et ils passent la journée ensemble. Initialement, elle m'explique qu'il n'allait venir qu'une journée, et qu'elle pensait essayer de venir le voir à son tour la semaine suivante. Mais une fois à la gare, lorsqu'il monte dans le train, elle monte avec lui.

La famille d'Andrei savait qu'il était parti voir Crina, et accepte sans difficulté de le voir revenir avec elle. Crina appelle sa famille après deux jours, et annonce qu'elle est mariée, et qu'elle vit à Paris. Comment ont-ils réagi, je lui demande ? Elle sourit, et explique qu'en tout cas, aujourd'hui, ils sont contents.

Après avoir vécu dans un squat avec la famille de Andrei, l'expulsion les a forcés à vivre dans une voiture pendant quelque temps. Aujourd'hui, le suivi de l'association a aidé Andrei à trouver un travail de vendeur, et Crina aussi cherche du travail dans la vente⁵⁷.

Lorsque Crina décide de monter dans le train avec Andrei, elle sait plusieurs choses : que son absence la nuit venue servira d'indice mais aussi de preuve de son mariage (puisque'elle a passé la nuit avec un homme), et qu'elle ira vivre avec la famille d'Andrei. Dans ce contexte, le déménagement peut conduire à changer de ville, comme c'est le cas pour Crina, voire de pays, pour Mariana qui se projette en Allemagne. Les jeunes femmes se rattachent au projet migratoire de leur nouveau conjoint, au moins au début. Mariana accepte que si elle souhaite se marier avec le jeune homme qui lui écrit sur les réseaux sociaux, ce soit à elle d'aller le rejoindre, et d'entrer pendant un temps dans le projet migratoire de sa belle-famille.

⁵⁷ Carnet de terrain, 19.07.18.

Ce temps pendant lequel elle vivra avec sa belle-famille dépend de plusieurs facteurs, notamment de l'âge des mariés. Mineurs, ils vont souvent continuer à dépendre de l'économie et du soutien familial. La position de la jeune mariée dépend aussi tout particulièrement de sa relation avec sa belle-mère. Le rapport entre belle-mère et bru, désignée comme *bori* en romanès, est un rapport hiérarchique structurant dans le quotidien d'une nouvelle mariée. Patrick Williams décryptait ce rapport entre *bori* et belle-mère comme un rapport de pouvoir et un rapport de formation : la *bori* doit servir sa belle-famille, et recevoir de sa belle-mère la formation pour les gestes du quotidien qui permettent de tenir le foyer.

« C'est la *bori* (ou les *boria*) qui tient le foyer. Le matin elle doit se lever la première et préparer le café, aller ensuite faire les courses, servir le thé, le premier repas de la journée, puis accomplir les travaux du ménage. L'après-midi, si elle ne part pas en ville avec une autre femme de la famille de son époux dire la bonne aventure, elle aide sa belle-mère à des tâches diverses ou bien elle bavarde avec sa sœur ou bien – et c'est de loin ce qu'elle préfère, mais c'est ce que sa belle-mère n'apprécie pas – elle va se promener chez ses parents. La *bori* doit servir tous les hommes du foyer comme s'il s'agissait de son beau-père ou de son mari. Et surtout, elle doit servir les visiteurs, ceux qui, dans la journée, passent pour annoncer ou prendre des nouvelles, qui sont les associés du moment des hommes du foyer (...) Sans leur demander et sans attendre l'ordre de la belle-mère, elle doit leur servir le thé ou le café. » (Williams 1984: 320)

Toutefois, pour Paloma Gay y Blasco, au sein du mariage il y a plus de marge de manœuvre pour les femmes comme pour les hommes. De fait, « les femmes sont au courant, qu'en tant que Gitanes, elles doivent respect et obédience à leurs maris et leurs beaux-parents. Toutefois, elles expriment souvent leur mécontentement ou insatisfaction, et sont critiques envers les 'lois' gitanes qui disent qu'elles devraient être « en-dessous » (*debajo*) des hommes. »⁵⁸ (Gay y Blasco 1999:111). Cette notion de marge de manœuvre est importante pour saisir ensemble aussi bien l'importance pour les jeunes femmes d'être en couple, est inscrite dans un parcours biographique spécifique de conjugalité et de maternité, avec la possibilité de claquer la porte, partir, rencontrer une autre personne, ou se faire quitter.

⁵⁸ En anglais : « Women are aware that, as Gitanas, they owe respect and obedience to their husbands and their parents-in-law. However, they often express unhappiness or dissatisfaction, and evaluate negatively those Gitanos 'laws' that state that they should be 'below' (*debajo*) the men. »

Les histoires sur les bidonvilles des Chênes et des Buissons, comme dans les quartiers qui les entourent, et la société en général, sont plus complexes qu'une simple entrée dans la conjugalité hétérosexuelle et monogame à 15 ans, et ensuite la longue stabilité du choix accompli. Il y a de nombreux couples séparés ou recomposés sur ces terrains. S'il y a des situations où le contrôle social exercé par le mari ou la belle-famille est très fort, et entrave la possibilité pour la femme de se projeter dans une vie ailleurs, et partir, il y a d'autres familles où la séparation n'est pas vécue comme très problématique. C'est notamment le cas pour Alexandra, que je rencontre en mars 2018 dans une baraque au fond du terrain. Alexandra est hébergée dans un hôtel social à Saint-Denis, et enceinte de deux mois quand je la rencontre. Seule à l'hôtel, elle vient quasiment tous les jours sur le terrain pour avoir de la compagnie. La baraque dans laquelle elle passe son temps est celle de sa belle-mère. Pourtant, Alexandra m'explique qu'elle est séparée de son mari. Toutefois, ni sa belle-mère ni sa belle-sœur ne lui en veulent, et l'accueillent avec un plaisir visible pour qu'elle ne soit pas seule à l'hôtel.

Toutefois, si le couple peut se former, se défaire, se reformer selon différents facteurs et temporalités, il est clair qu'il est attendu des habitant·es du bidonville d'être en couple. La mise en couple intervient comme un moment décisif du passage à l'âge adulte. Pour les jeunes femmes, cela signifie souvent aussi l'entrée dans la vie sexuelle, et le départ du foyer de ses parents. Néanmoins, tout en vivant seules, ces femmes restent socialement identifiées comme partie d'une unité conjugale par les autres habitant·es du bidonville (et la société extérieure).

1.2 Une maternité valorisée, imposée, négociée

Tout comme la conjugalité, un autre fil directeur des interactions de mon enquête – en dehors des discussions sur les démarches ou sur la possibilité d'une expulsion – est celui de la maternité. Si ma propre position genrée me conduit à plus souvent évoquer la question de la parentalité avec des femmes qu'avec des hommes, c'est aussi du fait que les femmes ont la responsabilité principales du soin des enfants. Ce qui m'a intéressée au cours de l'enquête était de saisir les ambivalences exprimées au sujet d'une maternité visiblement valorisée, et porteuse de la possibilité de renégocier son statut au sein de la famille et de l'entourage, tout en étant liée à un ensemble de contraintes et charges du quotidien. La question de la maternité dans les bidonvilles des Chênes et des Buissons conduit à réfléchir aux espaces de manœuvre et d'arrangements qu'organisent et sollicitent les femmes.

Valoriser son rôle dans la famille

Lors d'une de mes premières visites sur un bidonville de Saint-Denis, en accompagnement d'une association de médiation sanitaire, j'ai été frappée par l'importance de la maternité pour les habitant·es, et plus particulièrement les femmes. Je me trouve dans une baraque du bidonville, avec la sage-femme et la médiatrice de l'association, en compagnie de Mariana. Mariana est arrivée en France quelques mois avant notre visite, en septembre 2015. Elle sollicite l'équipe de l'association car elle arrive au terme de sa grossesse. Sa belle-mère arrive pendant l'examen de la sage-femme, et reste jusqu'à la fin. Elle se vante d'avoir une famille aussi grande, notamment grâce à Mariana et son fils, qui lui ont déjà donné quatre petits-enfants. Elle travaille pour financer les besoins de sa famille, et insiste pour que Mariana ne travaille pas.

Pour Catalina Tesār, qui étudie une communauté rom en Roumanie, procréation et la parentalité sont d'une grande importance pour s'accomplir auprès de sa communauté en tant qu'adulte : « seuls les corps fertiles, doués de capacité de procréation à l'intérieur du mariage, peuvent être qualifiés pour le statut de Cortorari mâle (rom) ou de femelle (romni), leur assignant des rôles différenciés et un accès différent au pouvoir dans la vie. » (Tesār 2012: 88, ma traduction).

La maternité est un rôle dans lequel la femme peut s'accomplir, et une étape qui renégocie le rapport hiérarchique avec d'autres membres de la famille. Vanessa, la belle-fille de Nadia, s'occupe des repas pour sa belle-famille. Parfois, quand je passe la voir dans sa baraque, elle est en compagnie d'une cousine de Nadia. Cette cousine a un petit garçon d'environ 1 an. Il est attendu d'elle qu'elle s'occupe à plein temps de son fils : elle va tenir compagnie à Vanessa, la regarde faire, mais je ne la vois jamais proposer son aide pour préparer les repas, ou ranger les affaires dans la baraque. L'importance de la maternité est visible dans le traitement réservé aux femmes enceintes ou aux jeunes mères, qui sont dispensées de participer à certaines tâches du quotidien, comme la préparation du repas. Le statut de Vanessa dans sa belle-famille sera amené à évoluer lorsqu'elle sera mère, puisque la maternité doit lui permettre de s'accomplir en tant que femme, et le soin de l'enfant justifie une renégociation de l'organisation des tâches.

Négocier la temporalité

Si la valorisation du rôle de mère semble être mise en avant dans la majorité de mes conversations sur les enfants dans les bidonvilles que j'ai visités, cela n'implique pas que la pression ressentie pour être mère se diffuse de la même manière sur l'ensemble des femmes. Le rapport à l'utilisation de contraception est pour cela une bonne indication de la diversité des situations. Certains couples se mettent facilement d'accord sur la décision d'attendre ou non d'avoir des enfants, ou d'espacer les grossesses. Deux exemples de ma sortie avec l'équipe de médiation sanitaire sur un bidonville de Saint-Denis, en septembre 2015, viennent illustrer les positions très différentes qu'occupent des femmes vivant sur un même bidonville.

D'un côté, il y a Gabi, 21 ans, qui est en France depuis deux mois quand je la rencontre. Mariée à 19 ans, elle décide avec son mari d'attendre pendant deux ans avant de chercher à avoir un enfant, et utilise un moyen contraceptif pour éviter une grossesse. Au moment de ma visite, elle est dans son 5^{ème} mois de grossesse, pour son premier enfant. Gabi est dans une position de défiance envers un fonctionnement qui place les belles-filles en bas de la hiérarchie familiale : elle refuse la présence de sa belle-mère pendant la visite, et donne des ordres à ses belles-sœurs. Elle vise un autre mode de fonctionnement dans sa belle-famille, et pour cela, elle insiste auprès des femmes de son entourage pour donner plutôt que recevoir des ordres. Je remarque que si elle résiste ouvertement à l'autorité de sa belle-mère et n'envisage pas de l'inclure dans ses choix, elle précise qu'elle doit consulter son mari avant de prendre des décisions.

À l'inverse de la situation de Gabi, je rencontre pendant cette même visite Mira. À 13 ans, elle explique à la médiatrice qu'elle est mariée « depuis longtemps », avec un homme plus vieux qu'elle (alors que Gabi et son mari ont le même âge). Mira a ses règles depuis deux mois, et explique qu'elle vit depuis une forte pression de la part de sa belle-mère pour annoncer qu'elle est enceinte. C'est d'ailleurs la belle-mère qui attire l'attention de la sage-femme dans l'allée centrale du bidonville. Elle lui demande un test de grossesse pour sa belle-fille. Lorsque nous la suivons dans la baraque, elle entre aussi, accompagnée de trois autres femmes. La médiatrice propose que nous sortions, afin de donner à Mira de l'intimité pour prendre son test. Nous sortons toutes, prenant dans le mouvement de nos corps la belle-mère, qui faisait mine de vouloir rester. Lorsque que Mira signale qu'elle est prête, l'équipe de l'association et moi-même rentrons à nouveau dans la baraque. C'est pendant ce moment seule avec nous que Mira

explique qu'elle ne souhaite pas être enceinte, mais qu'elle ressent beaucoup de pression. Au bord des larmes, la conversation n'est pas facile, d'autant plus que la belle-mère, des sœurs, ou même des enfants, cherchent à rentrer dans la pièce, et que la médiatrice doit se lever à chaque fois pour les raccompagner vers la porte. Je remarque que l'équipe de médiation cherche à aider Mira à éviter une grossesse, tout en prenant note du contexte de contrôle important dans lequel elle vit.

Pendant qu'on attend le résultat du test de grossesse de Mira, la sage-femme et la médiatrice confèrent, rapidement, en français, sans initialement inclure Mira. Trop jeune pour un stérilet, trop peu d'autonomie pour une visite au Planning afin d'obtenir discrètement la pilule, aucune marge de manœuvre pour négocier l'utilisation de préservatifs. Elles décident qu'il faut enseigner à Mira les bases d'une méthode naturelle : à ce moment-là, Mira est réintégrée dans la conversation, et reçoit en quelques minutes une instruction sur le cycle d'ovulation, et les pics de fertilité, etc. Le test est négatif. La belle-mère entre dans la baraque, sans qu'on l'arrête cette fois. Elle reçoit le résultat du test avec une déception visible.⁵⁹

La temporalité rapide de ma visite sur ce bidonville de Saint-Denis, et les échanges brefs avec ces jeunes femmes ne donnent qu'un aperçu restreint de leur quotidien. Il m'était visible que Mira subissait une pression forte de sa belle-mère, pour rapidement être enceinte. Les échanges avec la médiatrice et la sage-femme montrent qu'elle cherchait à voir comment agir dans le contexte de cette forte pression pour retrouver un peu de contrôle dans la temporalité de son parcours reproductif. Sa situation contrastait fortement avec celle de Gabi, qui s'était mise d'accord avec son mari sur l'utilisation de contraception au début de leur mariage, dans le but d'attendre le moment choisi par les deux pour être parents. Le fil commun de ces deux histoires est l'importance symbolique que revêt la maternité, qui est une attente clairement identifiée par Gabi et Mira. Toutefois, des facteurs liés à l'âge, et les circonstances de la mise en couple, viennent structurer les possibilités de retarder ou nuancer les attentes de l'entourage.

Comment s'expriment les marges de manœuvre des femmes qui vivent dans un environnement où la maternité est une attente continue de leur entourage, ainsi qu'une attente qui est ancrée dans leur propre socialisation à ce qui permet aux femmes de s'accomplir ? Si je n'ai passé qu'un temps limité avec Mira et Gabi, j'ai par contre suivi de plus près le parcours de Nina, habitante du bidonville des Chênes, dans son désir d'accéder à un moyen contraceptif permettant d'espacer ses grossesses alors que son mari y était opposé.

⁵⁹ Note de terrain, 24.09.15.

Nina et Sami, tou·tes les deux 28 ans, sont arrivés en France en 2011, accompagnés de leurs trois enfants. Après avoir vécu dans des bidonvilles à Saint-Ouen et Saint-Denis, et quelques passages en hôtel social, ils trouvent une baraque sur le bidonville des Chênes, à proximité des frères de Sami. Quand je les rencontre, en février 2018, Nina est enceinte de son septième enfant, et fatiguée par une grossesse qui ne se passe pas très bien. Elle accouche d'une petite fille en avril. Puisque c'est une famille nombreuse, Etienne et Suzanne multiplient les démarches pour les aider, avec une orientation vers une association qui peut aider pour trouver des couches et du lait, et qui apporte un soutien précieux pour les jeunes parents. Il faut aussi accompagner la famille pour aider leur fils de 6 ans, le premier à être né en France, à obtenir un certificat de naissance : Nina et Sami ne connaissaient pas les procédures – et personne n'ayant pris le temps de leur présenter les documents pertinents à remplir, ils sont partis de l'hôpital sans déclarer leur fils. Lors des discussions autour des différentes démarches, Sami s'investit sur ce qui concerne l'acte de naissance de son fils. Sinon, la division du travail domestique suit un tracé familial, où Nina a la responsabilité principale du soin des enfants, et des activités ou démarches visant leur bien-être.

Lors d'une visite en juin, nous échangeons avec Nina au sujet des différentes démarches qu'elle doit gérer pour ses enfants, notamment autour de la santé : organiser les vaccins, et un suivi médical pour sa petite fille d'un mois. Le bidonville a l'avantage d'être situé proche de la PMI de la commune, et je l'encourage à se diriger vers cette structure pour obtenir un suivi médical. Ce serait aussi l'occasion pour elle d'être suivie par la PMI. C'est après avoir présenté les différentes activités d'un centre PMI que Nina sollicite une aide pour avoir accès à la pilule contraceptive.

En sortant, avec Etienne et Suzanne à mes côtés, Nina sort de la baraque en courant, et nous rattrape. Elle demande de l'aide pour obtenir la pilule, qu'elle désigne comme « le cachet ». Elle précise qu'elle n'est pas intéressée par d'autres formes de contraception, mais uniquement le « cachet ». Pendant la conversation, Sami sort, avec son fils aîné. Ils entendent la demande de Nina, et interviennent : Sami dit qu'il n'est pas d'accord, que ce n'est pas nécessaire. Son fils aîné, âgé de 6-7 ans, fait écho à son père : en effet, il parle à sa mère, et dit que ce n'est pas la peine. Elle les laisse parler, puis s'éloigner. Ensuite, elle vient vers moi, et d'une voix plus basse, insiste pour qu'on l'aide à avoir le cachet.

Cette demande fera l'objet d'un échange par email entre Suzanne et ses connaissances à Médecins du Monde et ADSF, pour savoir comment faire pour que Nina puisse avoir accès à la pilule. Elle prend rendez-vous pour Nina à la PMI, et donne ses coordonnées à ADSF pour qu'ils puissent l'orienter si besoin. Sami est un homme fier de ses enfants, et qui considère la famille nombreuse qu'il a construit avec Nina comme un sujet de fierté. Il peut se vanter d'avoir réussi à fonder une famille auprès de sa propre famille élargie, et le nombre d'enfants illustre sa virilité. Il tire des bénéfices symboliques des grossesses à répétition de Nina, sans vouloir entendre ce qu'elle tente de dire de la fatigue et du coût physique qu'elle subit.

On retrouve une même logique dans les positions divergentes entre Mira et sa belle-mère. L'une va bénéficier d'être grand-mère, ce qui lui donne de l'autorité dans son environnement, tout en gardant en tête l'importance de la grossesse de Mira vis-à-vis de son fils, puisqu'elle lui permettra de s'accomplir comme homme adulte. L'importance de la famille, et d'avoir des enfants ou des petits-enfants, peut parfois s'ancrer dans un discours religieux : c'est notamment le cas pour Sami, dont la foi chrétienne (pentecôtiste) oriente aussi son rapport à la famille, et à l'usage de la contraception.

J'accompagne Nina à ce rendez-vous à la PMI vers la fin du mois de juin. Nina est reçue par une gynécologue, et ressort avec quelques boîtes de médicaments, dont la pilule. Lorsque je la croise quelques jours plus tard, je prends de ses nouvelles. Elle me dit qu'elle va bien, qu'elle arrive à prendre la pilule tous jours. Mi-juillet, Nina a un autre rendez-vous de suivi à la PMI. Quand je lui demande comment il s'est passé, elle m'annonce qu'elle est allée au rendez-vous, et qu'elle a appris qu'elle est enceinte. Elle est étonnée, et un peu frustrée : elle prenait pourtant la pilule depuis quelques semaines. Plus tard, dans une conversation de groupe, j'observe que Sami, qui était opposé aux projets de sa femme de prendre cette forme de contraception, est ravi par cette nouvelle grossesse. Je le retrouve entouré de ses frères, devant leur baraque, recevant de multiples félicitations, organisant une petite célébration spontanée.

Il a été considéré que la distance avec la contraception des femmes roms roumaines était lié au contexte roumain qu'elles avaient quitté. Or, comme j'ai pu le voir, c'est bien les contraintes d'un quotidien dans le bidonville, et en contexte d'une migration soumise à un (non)-accueil, qui structurent le rapport des jeunes femmes à la contraception. Il est visiblement difficile de se contracepter, y compris pour celles qui ont les connaissances sur les moyens à dispositions et ont fait le choix de celui qui leur semble le plus adapté.

1.3 Travail domestique : maintien de la division sexuée des tâches et possibilité de nouveaux rôles pour les femmes

Le travail domestique est une responsabilité qui se répartit selon le genre, mais aussi l'âge et le statut conjugal. La répartition s'installe dès le plus jeune âge (Sarcinelli 2014), puisque les enfants sont progressivement sollicités pour différentes activités, les filles invitées à participer à la garde d'enfants plus jeunes, et puis à s'investir dans les tâches liées au ménage quotidien. L'ensemble des tâches qui sont nécessaires à la tenue du foyer « sont le premier moyen par lequel les femmes démontrent leurs qualités de mère, d'épouse, de maîtresse de maison » (Benarrosh-Orsoni 2015 : 361). Ces tâches s'adaptent au contexte de précarité et de dénuement de la vie dans un bidonville. Les femmes apprennent à organiser la maison lorsqu'il ne s'agit que d'une pièce, et gérer l'espace restreint pour qu'il occupe plusieurs fonctions. L'enquête ethnographique ne propose pas d'exemples durables de recomposition de la répartition des tâches : les femmes conservent la charge du travail domestique, y compris lorsqu'elles endossent de nouveaux rôles. Mais le contexte de la migration entraîne une redéfinition du contenu et de l'environnement des responsabilités que gèrent les femmes dans l'espace privé.

Les tâches du quotidien

Le système de répartition des tâches dans l'espace domestique correspond à la division sexuelle du travail domestique dénoncée par les féministes matérialistes comme Christine Delphy ou Danièle Kergoat dès la fin des années 1970 et le début des années 1980. D'une manière similaire aux femmes françaises étudiées par Kergoat, chez les Travellers d'Angleterre étudiés par l'anthropologue Judith Okely (1983), ou les familles vivant sur les bidonvilles des Chênes et des Buissons, les femmes ont en majorité la responsabilité du soin des enfants, du ménage et de la préparation des repas.

Chez les femmes, l'organisation des tâches varie selon l'âge et la place dans la famille : la belle-mère par exemple ne s'occupe plus de certaines tâches qui sont la responsabilité de sa belle-fille, tandis que la belle-sœur peut accompagner la belle-fille dans ces tâches sans en avoir la responsabilité. C'est ainsi que Vanessa s'occupe de préparer les repas, et de servir sa famille élargie les mets qu'elle prépare, depuis qu'elle est mariée à Léonard, le fils de Nadia. Sonia, la jeune fille de Nadia, passe beaucoup de temps auprès de Vanessa, et l'assiste parfois dans ces tâches. Pas encore mariée, elle est dans une période de transition, où elle doit apprendre les

gestes qui sont attendus d'elle lorsqu'elle aura la charge d'un foyer. La socialisation genrée en matière de répartition de tâches débute tôt, puisque les petites filles auront plus souvent la responsabilité de surveiller les frères et sœurs qui jouent si les parents sont momentanément occupés. En assistant leurs mères,

« au fur et à mesure que les filles grandissent, elles acquièrent davantage de responsabilité et sont censées augmenter les heures de « travail » au détriment des moments de loisirs » (Sarcinelli 2014 : 210)

Chaque matin, les femmes transforment la maison de son état de « nuit » à l'état de jour, empilant les matelas qui ont servi pour dormir, pliant les couvertures, et préparant la pièce à servir de salle à manger et de salon. On retrouve une répartition genrée où les hommes construisent, bricolent, aménagent l'extérieur de la baraque pendant que les femmes décorent, aménagent l'intérieur, astiquent. Le mari de Monica, qui entreprend de refaire les murs de sa baraque, se vante auprès de moi de ce que sa femme fera ensuite avec des tissus de différentes couleurs pour rendre l'espace plus beau. De son côté, elle le valorise pour les travaux qu'il parvient à faire lorsqu'elle lui demande. Je retrouve souvent ce type de division lors de mes passages : la femme occupée à faire la lessive, ou préparer un repas, pendant que l'homme est installé à bricoler près d'elle. Une situation qui rappelle une division des tâches présentée en 1989 par Arlie Hochschild, qui étudie l'organisation familiale de Nancy et Evan Holts, un couple américain. Nancy s'occupe des tâches « en haut » (*upstairs*), donc elle s'occupe du ménage, de la cuisine, de leur enfant ; Evan est responsable pour « en bas » (*downstairs*), et s'occupe de l'entretien de la voiture, du bricolage dans le garage, et le chien (Hochschild 1989). Cette division entre différents types de tâches n'a donc rien de nouveau, ni de « Rom ». Il est utile aussi de préciser que le temps alloué aux tâches n'est pas le même pour les hommes que pour les femmes : lorsque le mari de Monica bricole, il y consacre quelques heures à un moment précis, et puis la tâche est terminée. Monica a de son côté des responsabilités quotidiennes, de tâches qu'il faut répéter chaque jour, pendant plusieurs heures.

La gestion du bidonville

Les bidonvilles sont un habitat souvent marqué par les difficultés d'accès à l'eau, l'électricité, et aussi le ramassage d'ordures. L'invisibilisation des structures de la précarité que pointe Martin Olivera confirme les stéréotypes les plus répandus sur les Roms : dans une habitation où la municipalité refuse l'accès à l'eau ou l'organisation du ramassage des

poubelles, les conditions d'hygiène se dégradent, par exemple (Olivera 2011). En 2017, Liliana Hristache, présidente de l'association Rom Réussite, intervenait lors d'un événement militant sur les difficultés que connaissent les enfants scolarisés qui vivent en bidonvilles⁶⁰ :

« Parce que souvent, on ne veut pas les toucher, on dit que ce sont des enfants sales, qu'ils sentent la fumée, qu'ils les ont vus en train de faire la mendicité avec leurs parents. Donc c'est difficile de maintenir une scolarité pour un enfant qui est dans une grosse galère, qui est dans une grosse précarité. Qui vit dans une cabane, qui vit sans eau, sans électricité. »

Pour Margot Delon, qui étudie la trace des bidonvilles de Nanterre des années 1960 et 1970, le bidonville marque alors un espace habité où se joue une frontière entre « ville propre » et « ville sale » (Delon 2019), et où la propreté est un combat permanent dont les femmes ont la responsabilité. Les traces de boue sur les chaussures ou les odeurs des vêtements trahissent l'origine résidentielle. Les femmes conscientes de la stigmatisation endossent la responsabilité d'agir comme elles le peuvent pour s'en protéger, ainsi que leurs familles. Ce rôle dans la socialisation à l'importance de la propreté et le contrôle qui en découle, est visible dans les récits qu'obtient Margot Delon d'anciens habitants des bidonvilles de Nanterre dans les années 1960. Ce sont des efforts considérables qu'il faut déployer, conduisant Monique Hervo à résumer la situation à Nanterre comme celle « de la femme qui n'en peut plus, au mari qui travaille, les enfants qui sont trop petits pour aller chercher de l'eau »⁶¹.

Le combat contre la saleté est aussi un combat contre la stigmatisation dont les femmes roms font état. C'est notamment le cas de Salcuta Filan, qui témoigne de sa fatigue vis-à-vis du stéréotype du « Rom sale » dans le rapport de Romeurope de 2011 :

« Par exemple, on dit que nous sommes sales. Il faut que les gens sachent que sur les terrains, parfois, on n'a pas d'eau et souvent pas d'électricité. On ne peut pas laver les affaires dans la machine à laver. On n'a pas de salle de bain. Ce n'est pas toujours facile pour faire la toilette surtout quand il fait froid. Dès qu'on a de l'eau comme on veut, c'est différent. Qui veut vivre dans la saleté ? Personne. Moi, je n'aime pas. »⁶²

⁶⁰ Cet événement est la Fête de l'Insurrection gitane, et plus de détails sont fournis dans le chapitre 7. Le parcours de Liliana Hristache sera précisé dans le chapitre 9.

⁶¹ Entretien avec Monique Hervo réalisé par Linda Amiri en février 2012, disponible sur le site du Musée National de l'Histoire de l'Immigration.

⁶² Romeurope, *Roms et discriminations : du constat à la mise en œuvre de solution concertées*, Rapport 2011, p.11

Dans une séquence sur laquelle je reviendrai plus en détail dans la section sur l'accès aux soins, j'ai accompagné Tania, une jeune maman de 19 ans, à un rendez-vous chez le médecin pour son fils, Nicu. C'est le médecin de la PMI qui va les recevoir, et la première visite de Tania dans cette structure. Le matin du rendez-vous, j'arrive pour les accompagner, mais Tania dort encore. Sa sœur va la réveiller, et Tania émerge en douceur, en tenant Nicu sur son côté. Alors qu'elle prépare le biberon de Nicu, encore un peu endormie, Tania reçoit de sa sœur des reproches sur son apparence. Elle porte les vêtements dans lesquels elle dormait, et elle n'est pas coiffée. Sous l'œil critique de sa sœur, Tania reçoit des ordres sur comment s'habiller et se présenter pour le médecin français. Elle va donc changer de chaussures, mettre un manteau propre, et se recoiffer sous le regard de sa sœur. Ce soin de l'apparence est à comprendre dans le rapport avec l'extérieur, dans un contexte de stigmatisation, et de moqueries vis-à-vis des odeurs notamment.

Il y a aussi un souci de propreté dans l'espace intérieur, qui marque une quête de respectabilité par la propreté. Margot Delon remarque un rôle des mères dans cette socialisation à l'importance de la propreté et le contrôle subséquent, sans que cela ne soit détaillé plus avant. J'avais déjà remarqué lors de visites ponctuelles sur des bidonvilles à Saint-Denis que les femmes invitaient les personnes extérieures, moi en l'occurrence, à rentrer dans les baraques pour me faire la démonstration des efforts investis dans la décoration, et dans l'entretien de l'espace intérieur. Lorsqu'Alina déménage du bidonville des Chênes vers le bidonville des Buissons, je lui rends visite, pour voir où elle s'est installée. Je traverse avec elle ce nouveau terrain, dont l'ordre des baraques ne m'est pas encore familier, avant d'arriver à celle qu'elle a récupérée. À l'intérieur, tout est soigné : du papier ou des tissus recouvrent les murs, où des cadres vides et des images viennent égayer l'espace. Elle insiste sur les différents matériaux qui recouvrent le sol, et m'observe attentivement pendant que je fais mine d'inspecter le travail savant de juxtaposition pour que les différents morceaux forment un puzzle homogène recouvrant entièrement le sol. En sortant de la baraque, je remarque qu'elle utilise un cadenas pour fermer la porte. Elle n'utilisait pas de cadenas sur le bidonville des Chênes, et je lui demande pourquoi ici elle le fait. Elle rit, m'expliquant qu'elle a passé plusieurs heures à nettoyer sa maison le matin. Elle ferme pour éviter que ses enfants, Léo et Daniela, ne viennent en son absence avec leurs chaussures sales et gâcher tout son travail. Je retrouve ici une expérience similaire à celle détaillée par Céline Bergeon, qui au sujet d'une fête sur un bidonville d'Ile-de-France, soulignait le plaisir à montrer aux personnes de l'extérieur le soin apporté à l'intérieur des baraques :

« une femme disait, en fin de journée, sa grande surprise d'avoir vu tant de monde, sa joie de cette fête, le plaisir de ses enfants, de ces rencontres avec des « Français » venus chez elle, dans sa cabane. Elle a pu montrer ses efforts pour que tout soit propre. Ils ont été surpris, et le lui ont dit. » (Bergeon 2016 : 113)

Le contrôle de la propreté et de l'apparence du bidonville est une responsabilité assignée aux femmes. Cela se traduit aussi dans le contrôle des comportements à proximité du bidonville. Un après-midi de juillet, Nadia entre sur le terrain en criant : elle adresse des reproches dans un flot si rapide de paroles que je ne comprends pas tout à fait de quoi il s'agit. Mariana, qui vient à mes côtés, m'aide à comprendre que Nadia est frustrée par ceux et celles qui utilisent le trottoir à la sortie du bidonville comme des toilettes. Dans la petite rue qui part vers la droite du bidonville, il y a de plus en plus de personnes qui vont faire leurs besoins, tant la situation des toilettes aménagées à l'arrière du bidonville est devenue ingérable. Nadia s'agace, et continue à crier en direction d'un groupe d'adultes. L'odeur est très forte, et il va y avoir des reproches de la part des voisins. Je comprends alors que Nadia endosse la responsabilité des relations avec les riverain·es, et qu'elle anticipe ici une dégradation des relations qu'elle va devoir gérer.

Cette responsabilité de l'extérieur du bidonville, et l'anticipation des reproches des riverain·es et de la commune autour de la propreté et des odeurs, conduit aussi Nadia à s'investir dans une démarche pour un ramassage plus régulier des ordures. La situation avec l'équipe qui ramasse les ordures se dégrade au début du mois de juin : Nadia remarque que toutes les poubelles ne sont pas vidées lors du passage du camion poubelle. Lorsqu'elle sollicite directement les éboueurs lors d'un passage, l'un d'entre eux lui réclame de l'argent. Il propose un forfait, 10 euros pour chaque poubelle. Initialement, Nadia réunit auprès des autres habitant·es de l'argent pour payer, mais elle voit bien que la situation ne s'améliore pas pour autant. Elle me dit qu'elle a menacé l'homme en question de le prendre en photo, et de le dénoncer, mais qu'il ne semble pas avoir peur.

Le 18 juin, Nadia est témoin d'un ramassage des poubelles par les éboueurs de la communauté de communes qui vire au sabotage. Plusieurs poubelles sont jetées sur la chaussée par un geste du conducteur du camion. Les contenus des poubelles se répandent partout, et les conteneurs sont cassés. Il ne reste plus que deux poubelles en état de marche, alors qu'il y avait au début de l'installation, pendant l'hiver 2018, neuf poubelles mises à disposition. La dégradation de la situation conduit Nadia à solliciter une intervention de la part de Suzanne.

Celle-ci promet d'écrire à la communauté de commune pour dénoncer le comportement de l'équipe qui intervient sur le secteur du bidonville des Chênes. Les demandes d'argent cessent, mais toutes les poubelles ne sont pas vidées. Début juillet, la chaleur s'installe et le problème des poubelles qui restent remplies devient plus critique. Nadia relance Suzanne sur l'importance d'une intervention. Les habitant·es ne souhaitent pas qu'on leur fasse le reproche d'entasser des ordures devant le bidonville. Suzanne change d'interlocuteur, et appelle la mairie. Le 9 juillet, lorsque je passe sur le bidonville, je vois que la mairie a eu plus de succès : il y a 10 containers devant le bidonville ! C'est la première chose dont je parle avec Nadia, qui est installée à l'entrée du bidonville, se reposant sur un matelas. En quelques semaines, Nadia sera devenue la référente pour le ramassage des ordures, aussi bien pour l'association d'Etienne et Suzanne que pour les autres habitant·es.

Lorsque je la vois en train de gronder les habitant·es mi-juillet au sujet des toilettes improvisées sur le trottoir, c'est une extension de ce rôle de gestion et contrôle de la propreté et des relations avec le voisinage. Le rôle qu'occupe Nadia, aussi bien dans les rappels à l'ordre d'autres habitant·es du bidonville que dans la gestion des relations avec différents acteur·ices de l'extérieur, en particulier les éboueurs de la commune et l'association d'Etienne et Suzanne, m'a interpellé. J'avais lu chez Alexandra Nacu ou Grégoire Cousin (2015) que ce sont des hommes qui assurent un rôle de « chef de *platz* », dont les fonctions vont inclure l'ordre sur le bidonville et les relations avec l'extérieur : « le chef de terrain maintient un certain ordre, se charge de trouver un nouvel emplacement à la suite d'une expulsion, et assure les « relations au public » du groupe auprès des intervenants extérieurs (qui sont nombreux : police, ONG, municipalités, comités de soutien locaux) » (Nacu 2010: 152). Il semblerait qu'une partie de ces responsabilités ne soient plus du ressort exclusif des hommes, puisque sur le terrain des Chênes, ce sont surtout des femmes – dont Nadia – qui sont les représentantes « publiques » pour les habitant·es. Cela sans pour autant pouvoir se défaire des tâches ingrates ou chronophages, liées à l'hygiène, les poubelles, ou encore le ménage.

2. Organiser la survie

Une recherche sur le genre et la migration ne doit pas se contenter d'observer le foyer, en focalisant le regard sur la sphère privée (Schrover et Moloney 2013). Cela conduirait à suggérer que le genre ne réside que dans les espaces domestiques, alors que les expériences migratoires des femmes roms en France se nouent avec les institutions, les riverain·es, les

associations, tout un ensemble de personnes croisées dans le monde extérieur au bidonville, et les rapports de genre travaillent ces interactions. En déplaçant le regard sur les activités qui s'organisent aussi en dehors du foyer, il est possible de comprendre comment le genre est incorporé dans et agit sur les relations avec les institutions, avec les associations, et l'ensemble de l'environnement extérieur à la maisonnée.

Dans le bidonville, la survie impose certaines contraintes quotidiennes, dont l'approvisionnement en ressources nécessaires pour vivre, tout particulièrement pour s'alimenter. Ceci passe par une « combinaison de récupérations et d'achats » (Benarrosh-Orsoni 2015 : 253), activités qui s'organisent autour de points d'ancrage connus sur le territoire. Si les trajectoires des habitant·es peuvent inclure des déplacements importants entre communes et départements lorsqu'une place en hébergement d'urgence est proposée, envoyant les familles loin du point de départ, je remarque que lorsqu'il s'agit de s'installer en bidonville ou en squat, il y a toujours un territoire favorisé.

Pour les habitant·es du bidonville des Chênes, la Seine-Saint-Denis est devenue le territoire de leurs connaissances, leurs réseaux d'activités, et leurs circulations. Les activités de récupération, de travail informel, tout comme les relations nouées avec les associations, s'ancrent dans ce territoire. Les habitant·es ont des habitudes, « une connaissance précise des lieux et horaires de ramassage des encombrants et un repérage des ressources disponibles comme les fontaines des jardins publics utilisées pour remplir les bidons et faire la lessive. » (Véniat 2019: 131). Sur la commune du bidonville des Chênes, un cimetière à proximité a été identifié comme le meilleur lieu pour accéder à l'eau, et chaque jour, des équipes partent remplir les bidons et récupérer l'eau nécessaire aux besoins quotidiens. Sur le bidonville des Buissons, l'utilisation de fontaines municipales, dans le centre-ville de la commune, est source de tension. Profitant des grandes chaleurs de l'été 2018, des associations réclament que la municipalité installe un point d'eau sur le terrain, et obtient gain de cause.

La pratique de ferraille est une activité très visible, et fréquente, des habitant·es des bidonvilles. C'est une forme de récupération parmi d'autres, qui se développe peu sur le bidonville des Chênes du fait d'un terrain petit et mal adapté au stockage, mais qui est très importante sur le bidonville des Buissons. La ferraille est vue comme une activité masculine, même si les femmes participent, aussi bien aux tournées pour identifier les objets à ramasser depuis la camionnette, qu'au temps passé à faire le tri. Toutefois, la plus grande partie de

l'activité est réalisée par les hommes. Le plus souvent, l'économie familiale est diversifiée⁶³. Les femmes sont davantage poussées vers des activités de sollicitation, comme la mendicité, mais aussi la vente, comme au printemps avec la vente de fleurs récupérées dans les forêts franciliennes.

Mon argument est double. En premier lieu, les pratiques de la survie décrites par Olivier Legros (2010) ou Grégoire Cousin (2015) – dans les manières d'obtenir des ressources économiques, dans l'identification et l'installation d'habitat aux marges urbaines, dans les solidarités qui se construisent ou se défont – sont des pratiques genrées. Il y a une répartition genrée des tâches, et des activités qui sont associées à des traits féminins ou masculins. C'est ce que laisse penser cette observation de Norah Benarrosh-Orsoni, dans le cadre de sa thèse sur des Roms vivant à Montreuil :

« Comme nous l'avons vu plus tôt, ce sont les *romnia* qui font le plus souvent la manche, à des postes fixes, parfois pendant plusieurs années. Ce sont également elles qui arpentent la ville, à pied – souvent accompagnées d'un ou plusieurs enfants – pour la récupération de la nourriture, d'objets et de vêtements. Ce sont encore les femmes qui se rendent dans les services sociaux, administratifs ou de soins infantiles. » (Benarrosh-Orsoni 2015: 276)

Deuxièmement, la situation d'urgence qui découle de l'errance et la précarité économique peut être la base de renégociations de l'ordre familial et conjugal. Pour certaines familles, les femmes, par le biais d'activité de mendicité ou la possibilité d'obtenir un emploi dans des secteurs très féminisés comme le service à la personne ou le ménage, deviennent pourvoyeuses principales des ressources économiques de la famille. À l'intersection des connaissances linguistiques, de la place dans la famille, et des rapports de genre, les femmes peuvent aussi devenir les médiatrices principales de leur couple et de leur famille auprès des institutions et des associations. Dans certains cas, ce rôle de médiatrice s'ouvre vers l'ensemble du bidonville, comme sur le bidonville des Chênes, où ce sont deux femmes, Alina et Nadia qui deviennent les représentantes privilégiées dès lors qu'une personne extérieure au bidonville y entre.

⁶³ Lorsque la survie de la famille dépend entièrement de la ferraille, cela constitue un obstacle pour l'hébergement de l'ensemble du foyer, dans la mesure où il est essentiel de maintenir l'accès à un espace de stockage et de tri. Une militante d'un collectif de soutien des Hauts-de-Seine m'explique ainsi que sur l'un des bidonvilles où elle fait du soutien scolaire, certaines familles ne sollicitent pas ou plus le 115, car leur activité de ferraille est très importante et leur unique source de revenus.

1.1 Économies familiales

Pour permettre la survie de la famille, les femmes participent activement à la production de ressources économiques. Ceci n'est pas en soi une spécificité liée à la migration : de nombreuses femmes occupaient une activité en Roumanie – bien que souvent informelle ou à temps partiel, dans un contexte où le taux de chômage est important, et les femmes plus concernées que les hommes⁶⁴. En France, elles vont jouer un rôle central dans l'obtention de ressources, aussi bien par l'organisation des sorties dans la ville à la recherche d'objets, vêtements et autres biens nécessaires au foyer (Benarrosh-Orsoni 2015) que dans le travail formel et informel.

Les peines et opportunités de la mendicité

Nous sommes pendant l'été 2018. Alors que j'emprunte le chemin qui conduit vers le bidonville des Buissons, je croise un groupe d'habitantes à quelques centaines de mètres du terrain. Après quelques salutations, elles font mine de repartir : je les croise au moment où elles partent « au travail », c'est-à-dire à divers endroits de la ville et ses alentours pour mendier. Chacune à un endroit déjà identifié, elles vont consacrer plusieurs heures à la mendicité, espérant revenir avec de quoi acheter un ou plusieurs repas pour leurs familles. La mendicité est une pratique visible de la survie des migrant·es roms (Legros 2011), et plus largement une activité ancrée dans les marges de l'économie formelle pour un ensemble de personnes précaires (Pichon 2014). Pendant la période des mesures transitoires qui restreint l'accès à l'emploi pour les Roumains et les Bulgares c'est une activité de référence, car c'est l'activité qui assure le meilleur rapport bénéfice/risque (Nacu 2010). Même dans la période qui suit les mesures transitoires, pendant laquelle je mène mon enquête, la mendicité reste une activité très pratiquée, dans l'ensemble des bidonvilles que j'ai connus. C'est aussi une activité qui est essentiellement pratiquée par des femmes.

Le rapport à la mendicité chez les Roms fait débat dans la communauté académique, dans la mesure où certaines anthropologues considèrent que c'est une activité liée à l'identité ethnique, qui s'insère donc dans un rapport à la tradition. C'est notamment le cas de Judith Okely, qui place les activités dites de service en dehors du travail, mais en lien avec l'identité

⁶⁴ Selon l'Index d'Inclusion des Roms de 2015, les Roms ont un taux d'activité (dans le marché formel) de 29% inférieur à la moyenne, qui passe à 40% quand il s'agit de femmes roms (Neaga 2016).

ethnique (Okely 1983), ou encore Elisabeth Tauber qui pour comprendre pourquoi des jeunes femmes Sinti dans le Nord de l'Italie continuent à pratiquer une activité qui les expose au mépris de la majorité s'appuie sur le domaine de la tradition et de la transmission générationnelle de savoir-faire (Tauber 2011).

Catalina Tesār s'oppose à cette lecture d'Elisabeth Tauber, tout au moins à sa généralisation à l'ensemble des communautés roms (Tesār 2012). Dans ses études sur des Roms circulant entre la Roumanie et l'Europe de l'Ouest, elle estime qu'il n'y a de la mendicité que depuis 20 ans, dans un contexte économique très spécifique⁶⁵. De ce fait, la mendicité ne saurait être revendiquée comme une activité liée à l'identité des Roms en question. Mon enquête se situe dans la continuité de cette perspective : aucune femme avec qui j'ai pu échanger au sujet de son travail de mendicité en France ne témoigne de cette activité comme liée à la tradition, ou à des attentes familiales sur de multiples générations. L'attente familiale découle de la survie économique : les femmes doivent participer aux efforts de la survie. Si et quand il sera possible d'obtenir des revenus par d'autres moyens, l'activité de la mendicité pourra prendre fin.

Ceci est bien illustré dans les interventions d'Anina Ciuciu, qui partage son expérience de la mendicité à laquelle s'est raccrochée sa famille à un moment de leur parcours d'installation en France. Dans *Je suis Tzigane et je le reste*, elle souligne que pour aider à nourrir la famille, sa mère « fait la manche », et que parfois Anina et sa petite sœur l'accompagnent. C'est une pratique qu'Anina vit difficilement, et dont souffre aussi sa mère :

« Quand nous entendions certaines personnes nous dire que faire la manche, c'est la facilité, nous n'avons qu'une envie : leur répondre que ce n'était pas un plaisir, mais une nécessité, que cela répondait à un instinct de survie et que nous n'avions pas le choix, car on nous interdisait de travailler. Je n'aurais jamais fait la manche si j'avais pu faire un autre choix. » (Ciuciu 2013)

La mendicité dont parle Anina, et celle que me présentent les femmes sur les bidonvilles des Chênes et des Buissons, est liée au contexte migratoire. Catalina Tesār observe une pratique de mendicité spécifique à l'étranger, qualifiée de « manglimo » (Tesār 2012), qui ressemble à ce qui m'a été donné à voir dans les bidonvilles des Chênes et des Buissons. Quand il y a mendicité, on m'explique soigneusement que c'est parce qu'on est en France, parce qu'il n'y a pas le choix, parce qu'il faut bien trouver de quoi faire manger la famille. Gabriel, qui vit sur

⁶⁵ Présentation orale du 13 janvier 2016, dans le cadre du séminaire Approches interdisciplinaires des sociétés romani/tsiganes à l'EHESS.

le bidonville des Chênes, m'expliquera lors d'une visite qu'à la différence de l'Allemagne ou l'Angleterre, la mendicité n'est pas interdite en France. Sa compréhension de la possibilité de mendier a directement eu une influence sur son choix de venir s'installer en France, et si j'en crois les réactions des autres participants à notre conversation ce jour-là, qui hochent de la tête de concert, il n'est pas seul.

Ce qui n'apparaît pas clairement dans les analyses de Tesār ou Nacu est l'aspect genré de la mendicité. Pourtant, au cours de mon enquête, c'est une activité essentiellement pratiquée par des femmes, rarement en couple ou parfois en famille. C'est ici une particularité de l'organisation des tâches, dans la mesure où il n'est pas étonnant par ailleurs de croiser des hommes en train de faire la manche dans les rues parisiennes et environnantes. D'ailleurs, lorsque Pascale Pichon déroule différentes modalités de la mendicité dans son enquête *Vivre dans la rue*, les postures « tape-cul », « la priante », ou « la rencontre »⁶⁶ ont été élaborées à partir de récits d'hommes (Pichon 2010). Si la figure du sans-abri qui « fait la manche » est une construction qui évoque plus immédiatement l'homme dans le travail de Pascale Pichon, les habitant·es du bidonville confient aux femmes la mission d'obtenir des ressources par cette pratique de sollicitation et de compassion.

Dans son analyse des rapports de genre sur le bidonville La Place, Jean-Baptiste Daubeuf restreint beaucoup l'univers des femmes, et semble nier la possibilité que la mendicité serve de support pour l'ouverture vers le monde extérieur. La majorité des femmes de La Place mendient pour subvenir aux besoins de la famille, mais il contraste l'expérience que font les hommes et les femmes des sorties visant à obtenir des ressources :

« Alors que ces sorties offrent aux hommes la possibilité d'étendre leur réseau de contacts, de valoriser leurs ressources et de profiter d'une certaine liberté par rapport au bidonville, pour les femmes, l'absence de maîtrise du français ou des compétences interactionnelles nécessaires limite leur relation à l'extérieur à quelques habitués lors de la mendicité. » (Daubeuf 2018 : 360)

Je pense aussi que la barrière de la langue complique l'installation et l'appropriation de l'espace en dehors du bidonville, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Par contre, dans mes observations, les femmes n'ont pas moins de compétences interactionnelles, et elles

⁶⁶ La mendicité «priante» s'organise devant les lieux de culture, dans une position de recueillement ; le « tape-cul » sollicite l'attention des passants par le biais d'un carton qui donne des indications biographiques visant à justifier l'appel à l'aide ; la « rencontre » sollicite spontanément les passants pour ensuite exposer son besoin.

construire des savoirs et compétences à partir de leurs sorties régulières dans l'espace public. Les compétences liées à la mendicité découlent d'une constante analyse de ce qui est susceptible de provoquer la compassion, et de s'organiser en fonction, que ce soit dans la posture physique, le lieu ou l'horaire d'installation sur un lieu⁶⁷, ou même le vêtement. Les femmes qui se voilent la tête avant d'aller mendier réagissent à un contexte où elles sentent que la compassion s'est dirigée vers les personnes identifiées comme réfugiées : pour être associées à ce vent de solidarité, elles s'adaptent.

La pratique régulière de la mendicité développe aussi un espace dans lequel les femmes peuvent construire une meilleure connaissance de la ville, et de ses habitant·es. L'installation dans un lieu précis rend aussi possible de former des liens de reconnaissance avec des passant·es qui empruntent régulièrement le même chemin. Sylvie, une militante dans un collectif de soutien aux Roms de sa commune des Hauts-de-Seine, travaille dans le cœur de Paris, et croise régulièrement une femme rom qui mendie sur le trottoir, à quelques de son bureau. Repliée physiquement dans une position plutôt proche de la figure « priante », cette femme n'en est pas moins en interaction avec les passant·es. Son français limité ne l'empêche pas d'aller chercher le regard des personnes, de communiquer de manière non-verbale, par des hochements de tête ou des sourires. Elle aura suffisamment d'échanges avec Sylvie pour que celle-ci remarque son absence plusieurs jours de suite. Cette femme s'appelle Marina, et je la rencontre lors d'un café avec Sylvie. Elle a tissé des liens privilégiés avec Sylvie, qui lui apporte des vêtements, ou à manger, et prend régulièrement de ses nouvelles. Leurs échanges aident Marina dans son apprentissage du français.

La pratique de la mendicité donne aussi aux femmes un accès direct à l'argent qu'elles gagnent, et la possibilité d'en assurer la distribution entre différents postes de dépense. L'essentiel de l'argent va souvent directement vers des besoins urgents, comme de pouvoir acheter à manger. Un après-midi ensoleillé, j'assiste Monica dans la préparation du repas. Elle m'explique que ce repas – des haricots verts – est financé par les 15 euros qu'elle a gagné le matin en mendiant. De cette somme, elle a alloué une partie vers la nourriture. Elle a aussi choisi de mettre 8 euros vers l'achat de comprimés « anti-stress »⁶⁸, pour l'aider à dormir

⁶⁷ Grégoire Cousin souligne par exemple que la mendicité devant des lieux de cultes demande une connaissance des calendriers religieux, puisque certaines fêtes ou périodes poussent les fidèles à donner davantage (G. Cousin 2015).

⁶⁸ Carnet de terrain, 16.09.2018.

pendant une période difficile (nous sommes en septembre, et les discussions autour de l'expulsion probable du bidonville reprennent depuis la fin de l'été).

Je ne cherche pas à dire que la mendicité est une activité facile, ni physiquement, ni mentalement. Les femmes ne viennent pas spontanément me parler des compétences qu'elles ont l'impression de développer. La question des compétences vient souvent de l'extérieur. Comme nous le verrons dans la section suivante, la transition de la mendicité vers la recherche d'emploi formel peut poser des difficultés. Quand les femmes sont reçues par les salariées d'Accueil pour Tous⁶⁹ dans le cadre d'une aide à l'insertion professionnelle, elles ne présentent pas la mendicité comme un travail, plutôt comme le moyen qu'elles ont à disposition pour obtenir des ressources. Il n'est pas facile de valoriser cette activité, dont elles se plaignent beaucoup. Ce sera le rôle des salariées, qui de la même manière qu'elles valorisent les compétences acquises par l'activité de ferraille, cherchent à souligner que les femmes qui mendient ont aussi des compétences du fait de cette activité.

Comme l'explique Anna, salariée de l'association, la mobilité dans la ville fait partie des compétences fortes qui viennent de la mendicité, et ce sens de l'orientation et les connaissances des transports sont très utiles.

« Elles s'en plaignent quand même beaucoup. Après, c'est vrai, effectivement, on leur fait la remarque, "attends, mais tu vas bien à Châtelet, donc pour venir chez nous c'est pareil, tu prends la ligne, tu apprends un nouveau parcours." Voilà, on part aussi de ce qu'elles vivent pour les faire venir vers ici, ou vers une démarche qu'elles doivent effectuer. »

Il y a donc des compétences qui se développent dans l'activité de la mendicité, notamment l'orientation dans l'espace public, les connaissances des transports en commun, le développement de liens avec certaines personnes qui passent régulièrement. Cette pratique revêt la difficulté d'être imposée par la grande précarité économique, et expose à l'épuisement physique, au mépris et au jugement. Toutefois, c'est aussi une pratique par laquelle les femmes repoussent un peu les frontières de leur quotidien, en s'ancrant dans un espace en dehors du foyer.

⁶⁹ Le nom de cette association a été modifié, pour préserver l'anonymat des membres avec qui j'ai réalisé un entretien, ou auprès de qui j'ai réalisé des séquences d'observation de leur travail.

Pendant l'hiver 2016, je me rends régulièrement en visite avec des personnes vivant sur un terrain situé à Montreuil, afin de les aider dans l'apprentissage du français. Sur ce terrain assez petit, où vivent une poignée de familles, quasiment toutes les femmes sont inscrites à Pôle Emploi. Le terrain est dans une situation relativement stable, avec un accord avec les propriétaires de la parcelle permettant d'envisager une installation sur l'année au moins. Après la formation et l'intervention d'un collectif de soutien, les habitant·es bénéficient d'un accompagnement social par une association, où deux salariées gèrent le suivi des démarches et l'accompagnement. Dans un premier temps, les médiatrices de l'association, Estelle et Nicola, qui ont la charge de l'accompagnement social, ont cherché à trouver un dispositif d'emploi adapté à un niveau de français faible et peu d'expérience professionnelle. Elles ont monté un projet de petites commandes de broderie avec un atelier local. Ce projet a donné lieu, de manière temporaire, à un contrat de travail pour cinq femmes.

L'une de ces femmes, Miruna, m'expliquera un jour qu'elle n'est pas satisfaite de ce travail de broderie, car elle souhaite trouver un emploi en dehors de chez elle. Lorsqu'elle s'occupe des commandes depuis sa baraque, elle est tout le temps sollicitée par ses enfants, son mari, ou d'autres voisin·es. Les portes ne sont jamais vraiment fermées, et les membres de la famille élargie passent la voir régulièrement dans la journée. Il est difficile, voire impossible, de mettre de côté du temps pour son travail. Miruna voit bien que tant qu'elle est chez elle, elle ne peut pas travailler : son travail sera toujours moins important qu'une autre demande domestique. Lorsqu'elle est présente dans sa baraque, elle est appelée à occuper en premier lieu ses rôles de conjointe et de mère. Sans l'interdire de travailler, cette situation lui souligne que son emploi passe après les obligations domestiques. Elle envisage alors la possibilité de trouver un emploi qui nécessite de sortir du bidonville comme une solution : en étant loin de yeux et hors d'atteinte de sa famille, elle pourra se soustraire pendant ce temps-là aux multiples demandes liées à la vie quotidienne de sa famille.

Cette ouverture vers le monde extérieur devient pour elle une priorité : l'inscription à Pôle Emploi et nos efforts pour apprendre le vocabulaire qui lui manque autour des démarches à entreprendre en sont des marqueurs. Je retrouve le message exprimé par Miruna dans le point de vue des autres habitantes avec qui j'échange : trouver un travail à l'extérieur donne la

possibilité d'avoir un espace distinct des responsabilités du foyer, et de pouvoir sortir de l'espace du bidonville.

Dans le bidonville des Chênes, l'insertion professionnelle n'est pas le point fort de Suzanne et Etienne. Toutefois, en mai, Suzanne arrive avec un dépliant au sujet d'une session de recrutement pour une entreprise de ménage, organisée sur plusieurs jours. Elle en avait parlé à deux femmes, Betina et Virginia, mais celles-ci ne sont pas allées à la première session, où Suzanne les attendait. La prochaine session est le 5 juin : Suzanne est venue avec le dépliant pour partager l'information, mais elle ne fera pas d'accompagnement. Plusieurs femmes sont intéressées par la question. La jeune Maria m'en parle. Elle dit qu'elle parle bien français, et me fait la démonstration en riant de tout le vocabulaire qu'elle connaît déjà pour décrire les pièces et les meubles d'une maison. Je l'encourage à aller à la session de recrutement, si elle en a envie. Elle pense à voix haute – si elle trouve du travail, son mari pourrait rester garder les enfants, puisque lui ne travaille pas régulièrement. Dans un contexte de forte précarité, l'urgence économique viendrait donc tempérer l'éventuelle tension liée à l'obligation pour son mari de prendre en charge plus de responsabilités parentales si jamais sa femme trouvait du travail. La manière dont elle se projette à voix haute me donne un exemple des adaptations possibles des rôles de genre qui survient dans leur parcours de migration précaire.

Lors d'une visite au printemps 2018, Etienne me vante le travail d'une association, Accueil pour tous, qui propose un accompagnement vers l'emploi et accepte que des associations comme celle où est bénévole Etienne fassent des orientations. Il est très satisfait de la manière dont les cours sont ouverts pour l'ensemble des niveaux, et distribue volontiers l'information sur les créneaux des cours autour de lui (il y a deux cours par semaine). Jeune association de quelques années seulement, Accueil pour Tous propose en plus des cours de français un accompagnement vers l'insertion professionnelle. Pendant l'été 2018 j'assiste au travail d'accompagnement réalisé par certaines salariées. Ces dernières organisent le suivi à l'extérieur des lieux de vie des personnes accompagnées, en proposant des rendez-vous dans des bureaux dans une ville à la lisière entre la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise. La permanence réunit une travailleuse sociale et une conseillère en insertion professionnelle, qui s'installent dans ces locaux chaque semaine pour recevoir les personnes suivies.

Léa, une des conseillères en insertion professionnelle (CIP) d'Accueil pour Tous, est attachée au fait de suivre les deux membres d'un couple, dès lors que c'est possible. Elle ne

donne pas toujours rendez-vous aux deux le même jour, mais lorsque c'est le cas, elle les reçoit séparément dans le bureau, afin d'avancer sur les dossiers de manière individuelle. Elle fait le point avec les personnes sur ce qu'elles souhaitent faire, et leurs compétences. Je remarque chez Léa une lucidité sur les difficultés de proposer un ensemble varié d'emplois, difficultés liées à la division sexuelle du travail. La division sexuelle et ethnique du travail à l'échelle internationale assigne les femmes à des emplois précaires, dans des secteurs d'activité socialement défavorisés : services, hôtellerie et restauration, santé, petit commerce et industrie (Falquet et Rabaud 2008). Les hommes sont souvent orientés vers le bâtiment, ou les espaces verts. Les femmes, à l'image du salon de recrutement proposé par Suzanne, ont plus de chance de trouver un emploi dans le secteur des services. La demande en augmentation de femmes dans le secteur des services « pallie les carences du *welfare state* dans les sociétés développées », et s'insère dans une nouvelle division internationale du travail de *care* (Miranda 2009).

En juillet 2018, j'assiste à une série de rendez-vous où Léa reçoit les personnes qu'elle accompagne vers l'emploi. En milieu de matinée, c'est au tour de Livia. A 57 ans, elle vit temporairement avec son mari de 61 ans dans un hôtel social dans le Val-d'Oise. C'est elle qui cherche du travail. Ce couple est arrivée en France en 1995, et depuis l'expérience formelle de travail de Livia a principalement consisté de ménages⁷⁰. Pendant le rendez-vous, Léa vérifie avec Livia les informations disponibles sur le site de Pôle Emploi, et évoque avec elle les différentes opportunités professionnelles dans le département. Elle propose notamment de cibler les recherches autour de la cuisine, insiste sur les qualités de Livia qui, mère de trois enfants désormais adultes, a longtemps géré la préparation quotidienne des repas. Livia accepte cette proposition, ainsi que la volonté de Léa de refaire un CV pour mettre en valeur cette orientation. Plus tard, quand Livia sera repartie, Léa m'explique qu'elle est soucieuse de ne pas toujours orienter vers les mêmes types d'emploi, ménages pour les femmes ou construction et espaces verts pour les hommes. Elle me parle d'un atelier cuisine récemment organisé où sont venues de nombreuses femmes roms qui sont suivies par les CIP ou les assistantes sociales de l'association : au-delà de la dimension sociale d'un tel atelier, elle souhaitait aussi valoriser les compétences culinaires des femmes, et présenter en quoi savoir préparer des repas pouvait être la base d'un emploi.

⁷⁰ Avant de venir en France, Livia comme son mari travaillaient dans l'agriculture en Roumanie.

1.2 Prendre soin de soi (et des autres)

Les suivis de santé sont un enjeu très important sur le bidonville des Chênes, tout comme sur le bidonville des Buissons. Les conditions de vie dans le bidonville des Chênes, pendant un hiver très froid, provoquent un nombre important de maladies. Pourtant, l'accès aux soins est difficile. La barrière de la langue, la méconnaissance des structures, tout comme la complexité des démarches administratives sont des obstacles pour recevoir des soins médicaux (Lahmidi et Lemonnier 2018). Les parcours de soins sont interrompus par les trajectoires résidentielles fracturées lors des expulsions, des séjours brefs en hôtel social, de l'errance. Sur la commune du bidonville des Chênes, l'hôpital le plus proche est fortement critiqué par les habitant·es comme peu accueillant, voire un endroit où le personnel est raciste et anti-Roms. Les histoires qui circulent autour d'un mauvais accueil, voire un mauvais traitement, conduisent les habitant·es à incorporer une forme de méfiance (Alunni 2017). Toutefois, à la différence du bidonville des Buissons, où il y a des visites régulières de l'association Médecins du Monde, il n'y a pas présence régulière d'une association orientée sur le suivi médical sur le bidonville des Chênes. La majorité des habitant·es continuent donc à dépendre des urgences de cet hôpital, et s'y dirigent lorsque leur état de santé se dégrade. Habiter dans un bidonville, et vivre avec des ressources limitées, a des effets nuisibles pour la santé : pour l'ONG Médecins du Monde, de nombreux problèmes traités par les sorties en bidonvilles ou dans les Centres d'Accueil de Soins et d'Orientation (Caso) sont liés aux conditions de vie insalubres. Il s'agit de problèmes respiratoires, digestifs, ostéoarticulaires, dermatologiques, et bucco-dentaires notamment⁷¹.

Questionner ces expériences sanitaires à l'aune du genre permet d'une part de soulever l'enjeu des besoins spécifiques des femmes en matière de santé, et la difficulté pour les habitantes de bidonvilles de mettre en place des suivis adaptés et durables. Le genre permet aussi de mettre en évidence que le rôle de gérante de la santé de la famille que jouent les femmes se maintient aussi dans ce contexte précaire : les femmes endossent la responsabilité d'organiser les soins médicaux pour leurs enfants, voire d'autres membres de leur famille, et ce dans des conditions parfois très compliquées. Car ces femmes, identifiées comme Roms et comme vivant dans un bidonville, sont exposées à des traitements discriminatoires et des lectures culturalistes de leur comportement.

⁷¹ Médecins du Monde, Observatoire de l'accès aux droits et aux soins de la mission France, Rapport 2013.

En juillet, alors que je me trouve dans le bidonville des Chênes, Monica me tire vers le côté. Elle me confie qu'elle a des saignements et des douleurs quand elle a des rapports sexuels. Elle n'ose pas en parler aux médecins qu'elle a pu rencontrer lors de visites aux urgences pour d'autres soucis de santé. Rien que pour m'en parler, elle hésite, commence des phrases qu'elle termine par des gestes de la main. Je conviens avec elle de l'importance d'aller voir un médecin – précisant immédiatement que je n'ai aucune compétence médicale, ainsi que l'importance d'avoir un accompagnement pour qu'elle puisse se sentir soutenue dans cette démarche. Pour Monica, dont le parcours d'accès aux soins est déjà rendu difficile par des obstacles de langue, de ressources économiques et de méfiance vis-à-vis de certaines institutions médicales, il faut aussi saisir que certains sujets sont très difficiles à aborder, pour autant qu'elle en souffre.

Les conditions de vie dans le bidonville, entre précarité de l'habitat et hostilité anti-Roms, impactent la santé sexuelle et reproductive. Un rapport de Médecins du Monde, analysant les parcours des femmes venues dans les Centres d'Accueil de Soins et d'Orientation (Caso), dénonce un manque de prévention et d'accès aux soins.

« Seules 12 % des femmes en âge de procréer ont indiqué utiliser une contraception, soit 5 fois moins qu'en population générale (Bajos 2012). Parmi les femmes entre 25 et 65 ans rencontrées dans les Caso, seules 18 % ont indiqué avoir déjà réalisé un frottis-cervico-vaginal au cours de leur vie, soit environ cinq fois moins qu'en population générale française. De plus, 45,2 % des femmes enceintes présentaient un retard de suivi de grossesse. »⁷²

En 2013, le même observatoire de Médecins du Monde s'alarmait de la situation préoccupante de nombreuses grossesses « précoces » et à risques dans les bidonvilles et squats. Dans ces cas, un suivi médical trop faible met en danger la vie de la femme enceinte. La différence entre le bidonville des Chênes et le bidonville des Buissons se fait ici ressentir. Dans le second bidonville, deux associations de médiation sanitaire passent chaque semaine, dont l'une est directement orientée sur la santé des femmes. La médiation sanitaire régulière dans ce dernier offre la possibilité d'un diagnostic de certains maux courants, et assure un suivi plus poussé dans l'orientation vers des médecins compétents⁷³. En août 2018, alors qu'il y a environ

⁷² Médecins du Monde, Observatoire de l'accès aux droits et aux soins dans les programmes de Médecins du Monde en France, Synthèse du rapport 2017, p.7.

⁷³ Leur présence permet d'intervenir auprès des institutions et centres les plus proches, aussi bien centres municipaux de santé, PMI et hôpitaux. Des créneaux spécifiques pour les enfants sont organisés à la PMI, avec un accompagnement par les médiateurs de l'association. Alors qu'il y a deux hôpitaux voisins, un travail est réalisé

250 personnes qui vivent sur le bidonville des Buissons, les équipes de deux associations accompagnent 10 femmes dans leur grossesse, et 10 familles avec un enfant de moins d'un an. Si la commune a plusieurs PMI, le centre du quartier où est installé le bidonville n'a pas de sage-femme sur le secteur, bien qu'un recrutement soit prévu pour la fin de l'automne. La présence de sage-femme dans l'équipe de l'association est alors très précieuse pour assurer une continuité du suivi pour les grossesses en cours.

Sur le bidonville des Chênes, plusieurs femmes se plaignent de douleurs régulières au ventre. Une femme autour de la cinquantaine, Diana, pense qu'elle reconnaît la raison de ses symptômes, qui lui sont familiers : elle craint d'avoir un fibrome, car elle en a déjà eu. C'est la visite d'un médecin de la Croix-Rouge, dans le cadre d'une campagne de vaccination, qui permet d'aborder les douleurs, les règles très fréquentes et abondantes, et d'obtenir un premier avis médical. Lorsqu'elle évoque le fibrome dans des conversations avec d'autres femmes, plusieurs d'entre elles affirment qu'elles pensent avoir la même chose. C'est notamment le cas de Monica. Toutes se demandent où obtenir de l'assistance médicale. Je ressens dans ces moments à quel point j'ai moi-même des lacunes vis-à-vis du système médical français, tant je peine à savoir où les orienter. Pour ces questions médicales, je suggère souvent d'aller voir des associations de médiations sanitaires. Mais celles-ci n'interviennent pas directement dans le bidonville des Chênes. Au début de l'été, Diana déménage vers le bidonville des Buissons, où plusieurs associations font des visites de médiation sanitaire. Elle est prise en charge lors d'une de ces visites, et lorsque je la croise en août 2018, elle m'explique qu'une opération est planifiée pour son fibrome. Monica, qui après un bref passage sur le bidonville des Buissons, est revenue sur le bidonville des Chênes, me dit pendant ce même mois d'août qu'elle est allée plusieurs fois aux urgences. Elle en ressort avec une ordonnance pour un antalgique, et beaucoup de frustration : elle ne parvient pas à communiquer clairement ses symptômes, ou alors le personnel médical ne parvient pas à prendre au sérieux les douleurs qu'elle ressent. Elle penche plutôt pour la seconde option.

Les données de Médecins du Monde soulignent la proportion importante de femmes vivant dans des bidonvilles qui peinent à avoir un suivi médical gynécologique régulier. Les

pour expliquer aux habitant·es que seulement l'un d'entre eux est équipé d'un PASS, et préciser quels sont les jours où il est possible de venir sans rendez-vous. Une des associations travaille aussi par exemple avec le département pour organiser une session de dépistage sur le bidonville, aussi bien pour la tuberculose que pour les IST.

discours du personnel médical mis en évidence par des enquêtes auprès de services hospitaliers, qui renvoient les patientes roms à une « autre » culture (Prud'Homme 2016), sont un frein important à la prise en charge des soucis de santé, notamment lorsqu'ils relèvent de l'intime. Dorothee Prud'Homme souligne la contradiction entre la position du personnel soignant qui s'abstient de proposer des moyens de contraception aux femmes roms reçues dans le service, au nom de la différence culturelle, et les rapports d'associations de terrain qui rappellent que les femmes sont demandeuses d'accès à la contraception, mais gênées pour aborder le sujet. L'absence d'association de médiation sanitaire dans le bidonville des Chênes complique fortement la situation pour les femmes qui y vivent, qui peinent à trouver des espaces où elles osent partager symptômes ou questions, tandis que la situation dans le bidonville des Buissons est plus favorable du fait de la présence de médiateurs et médiatrices.

Organiser l'accès aux soins de sa famille

Les parcours d'accès aux soins, rendus plus compliqués par les barrières linguistiques et la complexité des démarches administratives permettant d'accéder à une assistance sociale pour faire face aux coûts, illustrent le rôle des femmes pour gérer la santé de la famille. Ceci est visible au moment d'une campagne de vaccination qui s'organise sur le bidonville des Chênes, un rare moment où les habitant·es n'ont pas besoin de se déplacer pour recevoir des soins. La Croix-Rouge organise une campagne de vaccination contre la rougeole financée par l'Agence Régionale de Santé au cours du printemps 2018. Cette vaccination s'organise en plusieurs étapes : une première visite des infirmier·es de la Croix-Rouge, muni·es de dépliants qui expliquent ce qu'est la rougeole, et la nécessité d'un vaccin, a lieu en mars. Les deux infirmier·es insistent sur l'importance de vacciner les enfants et les adultes, mais ce sont surtout les arguments autour des risques pour les enfants qui aident à obtenir un accord sur l'importance du vaccin. Le vaccin va ensuite nécessiter deux visites, car un rappel doit avoir lieu quelques semaines après la première injection.

L'équipe cale sa première intervention une matinée en semaine. Ce créneau n'est pas proposé aux habitant·es, il est imposé. La conséquence de ce choix est très visible chez les femmes : cette visite matinale tombe pendant les heures de travail de la plupart d'entre elles. Lina hausse des épaules quand elle apprend à quelle heure aura lieu la visite. Elle va mendier à ce moment de la journée, et ses enfants seront avec elle. Elle n'est pas contre la campagne de vaccination, mais elle ne peut pas rater une journée de travail, ni laisser ses enfants toute la journée sans surveillance. De fait, au moment de cette première visite, ce sont principalement

des hommes et des enfants qui sont sur le terrain. Lorsque cela était possible, les femmes qui ne pouvaient pas rester ont confié aux hommes la charge d'aller faire vacciner les enfants. Alina, elle, est restée ce matin-là, et accompagnera Léo et Daniela dans la grande baraque au centre du terrain qui est « prêtée » à la Croix-Rouge pour faire les vaccins. Je croise Violeta, qui a 32 ans, est enceinte de son septième enfant. Deux de ses enfants vivent avec un oncle, qui a un hébergement d'urgence assez stabilisé dans une commune voisine. Elle doit partir travailler, mais m'explique qu'elle a demandé à son mari, Daniel, d'accompagner les quatre enfants qui vivent avec eux pour aller voir le médecin.

Dans la baraque centrale où est installée la médecin, je demande si la famille P. est venue, mais quand je croise Daniel, il refuse, en disant qu'il pense que le vaccin va rendre malade. Je fais intervenir la médecin pour qu'elle le rassure sur les effets secondaires d'un vaccin. Il insiste, en répétant qu'il avait été souffrant après un vaccin. C'est sa décision, et la médecin n'insiste plus. Mais je suis déçue, car je sais que la maman voulait vraiment vacciner.

Deux des enfants de Daniel et Violeta ont des ennuis de santé, alors qu'ils sont petits, 2 et 4 ans. C'est Violeta qui depuis plusieurs mois a la charge d'organiser le suivi médical, et qui essaye au mieux d'organiser des rendez-vous dans un centre médical de la commune, où les rendez-vous sont rares, et souvent très espacés dans le temps, alors que le petit de 2 ans nécessiterait un suivi très régulier. La campagne de vaccination dans le bidonville facilite quelque peu la tâche de Violeta, car cette fois c'est un médecin qui vient dans le bidonville, ce n'est pas à elle de se déplacer. Mais en son absence, la décision revient à Daniel, qui lui est surtout inquiet des effets secondaires du vaccin : il ne voit pas la présence de la médecin comme une opportunité de glisser des questions sur d'autres problématiques de santé, comme je vois d'autres habitant·es le faire. Lorsque les équipes remarquent qu'il y a un nombre important d'absences, Suzanne explique que ce créneau matinal est pris par le travail des femmes. Pour qu'elles soient présentes en plus grand nombre, et qu'elles viennent avec leurs enfants, il faut choisir un créneau plus adapté pour la seconde visite.

Les femmes prennent en charge la majorité des visites médicales pour leurs enfants, organisent les rendez-vous, se déplacent, récupèrent les ordonnances, et s'organisent pour trouver les ressources permettant d'obtenir les médicaments si besoin. Ceci n'est pas que la réalité des femmes roms vivant en bidonvilles : les femmes plus généralement ont la charge des

rendez-vous médicaux et le suivi des prises de médicaments des enfants. Le contexte dans lequel se trouvent les habitantes du bidonville des Chênes ajoute différents niveaux de complexité à cette gestion de la santé de sa famille. Elles connaissent un risque plus important que la majorité de faire l'objet de reproches moralisateurs de la part du personnel soignant lorsqu'elles le sollicitent pour des soins.

Pour les femmes et les enfants, il y a un espace médical qui est souvent mis en avant par les associations : le centre de Protection Maternelle et Infantile. Celui le plus proche du bidonville des Chênes est présenté par Suzanne comme un espace où il sera possible d'obtenir des soins, des conseils, et un environnement rassurant pour les femmes comme les enfants. Au cours de l'enquête, j'irai plusieurs fois dans cette PMI avec des habitant·es, faisant l'expérience à leurs côtés du décalage entre ce que présente Suzanne et la réalité de leur accueil. J'accompagne en particulier Tania, une jeune femme de 19 ans, qui s'occupe seule de son bébé Nicu pendant que son compagnon est en prison.

Portrait 2 : Tania

Tania vient d'accoucher quand je la rencontre en février 2018, d'un petit garçon qui s'appelle Nicu, et qui est né prématuré. Le papa de Nicu, Lucas, est en prison. À 19 ans, Tania bénéficie du soutien de sa grande sœur, qui vit aussi sur le terrain. Elle a eu un enfant avec un autre homme, une petite fille, qui ne vit pas avec elle, mais avec son père et sa famille. Ils sont en Angleterre. Elle n'a pas souvent des nouvelles, et me parle parfois pour savoir les associations pourraient l'aider à rejoindre sa fille, même si elle ne semble pas avoir beaucoup d'espoir.

Nicu est un bébé très mignon, qui reçoit beaucoup d'attention des autres habitant·es du bidonville, mais sa naissance prématurée s'accompagne de troubles de santé : il a de l'asthme, et il fait souvent des bronchites. Au cours de mon enquête, il ira de nombreuses fois aux urgences. Ces visites répétées sont remarquées par le personnel de l'hôpital, qui alerte une assistante sociale, qui va démarrer une enquête. Tania devra alors s'entourer d'aide pour comprendre ce que représente l'enquête, et comment y faire face. Tania entame un suivi pour Nicu auprès de la PMI locale, mais trouve que tous ses gestes sont surveillés et critiqués quand elle y va, ce qui la décourage beaucoup. Soucieuse de comment elle doit faire pour prendre soin de ce bébé souvent malade, elle sollicite beaucoup d'autres femmes du bidonville pour obtenir des conseils. Elle demande aussi l'avis de Suzanne et Etienne, qui l'orientent vers une association qui accompagne les parents en situation de précarité économique, ce qui lui permet d'accéder notamment à des couches et du lait pour Nicu. Lucas était en prison quand Tania a appris qu'elle était enceinte, et elle appréhende le retour d'un homme qui n'a pas encore reconnu que l'enfant était le sien. À sa sortie de prison, ils vont vivre tous les trois sur le bidonville des Buissons.

Au début du printemps 2018, Suzanne explique à Tania le rôle de la PMI, car Tania semble dépassée par les ennuis de santé de son fils Nicu, qui à quelques mois seulement a déjà beaucoup de soucis respiratoires. Tania a aussi un besoin de suivi médical pour elle dans les suites de l'accouchement. En mars, une autre femme qui avait rendez-vous ne peut plus y aller, et on propose à Tania de prendre sa place. Quand j'arrive sur le terrain le jour du rendez-vous, je cherche Tania pour l'accompagner, puisqu'elle n'est jamais allée à la PMI locale. C'est un bâtiment à moins de 10 minutes à pieds depuis le bidonville, mais il n'est pas très bien indiqué. Tania n'est pas présente sur le bidonville, et elle n'est pas non plus présente dans la salle d'accueil de la PMI. Après avoir appelé sa sœur, puisque Tania n'a pas de téléphone portable, j'apprends qu'elle doit être perdue dans la ville, puisqu'elle était partie du bidonville en disant qu'elle allait au rendez-vous. Un deuxième rendez-vous est pris pour la semaine suivante. La visite auprès du personnel médical suscite chez Tania, et sa sœur, un certain niveau d'appréhension. Le matin du rendez-vous, alors qu'elle prépare le biberon de Nicu, Tania reçoit de sa sœur des ordres sur comment s'habiller et se présenter. Elle va donc changer de chaussures, mettre un manteau propre, et se recoiffer sous le regard de sa sœur⁷⁴. Sur la route de la PMI, nous parlons avec Tania des soucis de santé de Nicu, qui ne prend pas de poids, et qui vomit très souvent, mais aussi des siens. Elle hésite à parler de ces considérations très personnelles, ce n'est pas évident de parler de menstruation par exemple, mais je l'aide à réviser le vocabulaire en français des sujets qu'elle voudra évoquer.

À la PMI, l'accueil est assez froid : on reproche à Tania son absence du dernier rendez-vous. Mon rôle d'accompagnatrice est alors clair dans les explications que je propose pour expliquer les circonstances dans lesquelles se trouvent Tania et Nicu, et mon intention d'obtenir un regard plus favorable du personnel sur Tania. L'infirmière souhaite prendre les mesures de Nicu, pour noter sa taille et son poids. Dans mon carnet de terrain, je note : « [Tania] fait les choses lentement (habiller et déshabiller, porter le bébé), pour montrer le soin. Elle veut lui laver les mains, je sens qu'elle a peur du jugement de l'infirmière. Elle se plaint que le bébé est souvent sale alors qu'elle fait attention à lui, anticipant une critique de l'infirmière ». Mais au-delà de l'apparence du bébé, l'infirmière se soucie de sa toux. Elle reproche à Tania de ne pas être aux urgences, disant que ce n'est pas une toux qui autorise à attendre un rendez-vous avec un médecin, mais une toux très grave. L'implicite ici est clair : en tant que mère, Tania devrait

⁷⁴ Comme nous l'avons vu plus haut dans ce chapitre, en évoquant comment les femmes ont la responsabilité de l'hygiène et de l'apparence.

pouvoir faire la distinction entre ces différentes formes de toux. Tania est au bord des larmes, elle reprend Nicu dans ses bras. Alors qu'elle le rhabille tout en douceur, en ajoutant des vêtements pour ne pas qu'il ait froid, les infirmières la pressent, lui disent qu'il n'y a pas le temps pour ajouter un pull, qu'il faut absolument partir vers les urgences tout de suite. Le soin que Tania marque dans la manière de manipuler le corps de son bébé, et de le préparer au froid, n'est pas celui qui est légitime dans ce contexte aux yeux du personnel de la PMI, qui lui fait directement comprendre.

Nous allons aux urgences les plus proches, qui se trouvent à quelques arrêts de tram. Dans le tram, Tania tient Nicu dans ses bras, l'air perdu. Quand nous arrivons à l'hôpital, Nicu est rapidement pris en charge. Il sera hospitalisé pour suivre un traitement. Sans téléphone, Tania est déconnectée de son cercle de soutien, et affronte ce moment seule⁷⁵. Elle doit répondre aux questions des médecins, et donner des explications sur les symptômes, la temporalité de la toux, etc. C'est un moment difficile pour une jeune maman, qui se sent rapidement jugée sur ses capacités à prendre les bonnes décisions pour son enfant. Par la suite, elle devra faire face à une enquête de l'assistante sociale de l'hôpital, à qui ont été signalées les multiples visites de Nicu.

Parcours de soin et discriminations

Les enjeux d'accès aux soins s'exportent au-delà du bidonville, et se posent crucialement au sein des institutions médicales ou socio-médicales, où de nombreuses études ont révélé que la santé des femmes migrantes est moins bien prise en charge (Nacu 2011; Prud'Homme 2016). Catégorisées comme « Roms », mais aussi comme « femmes migrantes », les habitantes des bidonvilles ont des parcours médicaux compliqués où les stéréotypes structurent fortement leurs interactions avec le personnel soignant. Les femmes roms vivant en bidonville sont catégorisées par les soignant·es comme des patientes difficiles, voire même négligentes, et Céline Véniat atteste dans son enquête ethnographique d'attitudes hostiles, exprimées par des soupirs, des marmonnements ou un ton assez rude, lorsqu'elle accompagne des habitant·es de bidonvilles dans des institutions médicales (Véniat 2019).

⁷⁵ Bien que présente avec elle dans la salle d'attente des urgences, je ne suis pas autorisée à l'accompagner plus loin. Les détails et le ressenti de Tania sur ce qui suit lorsque je reste dans la salle d'attente ont été partagés avec moi par la suite, par Tania, ainsi que sa sœur.

En avril 2018, j'assiste à une présentation dans un hôpital d'une ville de la Petite Couronne, où des étudiantes infirmières et puéricultrices présentent un travail sur « le nourrisson en bidonville ». Comment au mieux accompagner et aider les mères de ces nourrissons ? Partant du constat qu'une alimentation équilibrée et adaptée dans les deux premières années de la vie permet d'éviter des pathologies comme l'obésité ou le diabète, cette équipe soignante est intervenue dans deux bidonvilles et un squat pour avoir des discussions sur l'allaitement et la diversification alimentaire. Ce qui est frappant lors de cette présentation est un va-et-vient permanent entre des explications culturelles et une approche par les facteurs sociaux. L'équipe du projet précise d'emblée avoir choisi l'alimentation comme sujet de discussion car les enjeux de sécurité de l'enfant sont un sujet « trop lié à la culture et aux traditions de ces populations ». En voulant éviter de parler de la culture, elles disent d'ailleurs « roumain » plutôt que « rom », mais généralisent alors à la culture un ensemble d'observations réalisées sur ces sites. Ainsi, toutes les observations liées à la répartition des tâches dans la parentalité (c'est-à-dire le constat que ce sont les femmes qui s'occupent des enfants), ou la conjugalité (la mise en couple à un jeune âge) sont présentées sous l'angle culturel. Les grands-mères qui aident, et les femmes mineures qui ont des enfants, ce sont des points abordés dans les slides « culture ».

La peur de l'hôpital est aussi présentée dans cette section sur la culture, attribuant l'absence des femmes dans les maternités ou les PMI à une vision de l'hôpital comme « lieu de fin de vie ». Cet argument avait déjà été remarqué par Alexandra Nacu dans une étude de trois maternités franciliennes en 2011 : elle aussi remarque un discours des soignant·es sur la peur de l'hôpital des femmes roms. Peur qui n'est pas confirmée lors de ses entretiens :

« En interrogeant les femmes roms à la suite des séances d'observation aux urgences, celles-ci affirmaient pourtant vouloir accoucher à l'hôpital et d'autres explications de ce comportement apparaissaient, ne faisant pas appel à une volonté d'éviter l'hôpital : expulsions des squats rendant difficile leur orientation dans la ville, manque de connaissances sur l'emplacement de l'hôpital, absence de couverture sociale non palliée par les services sociaux hospitaliers, non-maîtrise du français, attente d'être certaines qu'elles sont en train d'accoucher pour éviter un déplacement inutile et parfois coûteux. » (Nacu 2011: 118)

La peur n'a jamais été évoquée comme argument principal dans l'absence d'une visite médicale dans mes échanges avec les habitantes des bidonvilles des Chênes ou des Buissons. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y a pas de personnes qui craignent l'hôpital, mais cela est toujours

rapporté à des expériences de mauvais traitement, d'attente anormalement longue, de reproches ou suspicion, etc. Lorsque l'équipe de la présentation d'Avril 2018 place un évitement de l'hôpital dans une section sur la culture, elle évite alors d'aborder les questions de discriminations, mauvais traitement, etc. que peuvent connaître des femmes marginalisées – ou personnes marginalisées plus largement - dans les institutions médicales.

Toutefois, tout n'est pas culturel dans cette présentation, et peut-être que par rapport au contexte de 2011 étudié par Alexandra Nacu, il y a des évolutions positives. Après de longues minutes de présentation de la culture, le groupe ajoute que la précarité et la pauvreté peuvent affecter la santé. En évoquant la manière dont les évacuations répétitives viennent provoquer des ruptures dans l'accès aux soins, ainsi que les difficultés liées à une méconnaissance des droits, notamment autour de l'AME, il est clair que l'équipe du projet ne souhaite pas tout expliquer à partir du rapport à la culture. Tout en voulant éviter l'explication par la culture, la culture revient par touches répétées dans toute la présentation des discussions sur les sites avec les femmes. Cela se traduit par un étonnement que les femmes connaissent déjà les règles de la diversification alimentaire : venues pour faire de la pédagogie, les étudiantes du projet comprennent que ce qui manque n'est pas l'information, mais les ressources pour acheter les produits adaptés. La conclusion des entretiens et observations réalisés sur ces trois sites franciliens est la suivante : les femmes connaissent les besoins des nourrissons, mais ont des obstacles financiers qui compliquent fortement l'alimentation de leur famille. S'il est ainsi question de déplacer le regard de la culture vers la pauvreté pour le personnel médical, il n'est aucunement question de repenser l'organisation des soins comme la responsabilité des femmes.

1.3 Se familiariser avec la France

Tout au long des extraits de quotidien dont il a été question dans les sections précédentes, j'ai fait référence à la manière dont les femmes vivant en bidonville sont prises dans des attentes liées au genre, que ce soit dans le cadre de la maternité, la recherche d'emploi ou d'accès aux soins. Elles construisent et déploient des marges de manœuvres vis-à-vis de ces attentes, et s'appuient sur les opportunités offertes dans la migration pour entamer des processus de négociation des rôles qu'elles doivent et peuvent occuper. Ces expériences ayant lieu dans un parcours de migration en France, deux éléments m'ont semblé particulièrement pertinents à souligner dans ce qu'ils représentent comme opportunités ou obstacles au développement des capacités d'agir des femmes et négociations des rôles qu'elles peuvent occuper : l'enjeu de

l'apprentissage du français, et de la maîtrise du dédale des démarches administratives. Ce sont les connaissances administratives et linguistiques qui expliquent le rôle central que prennent des femmes roumaines dans les réseaux migrants étudiés par Swanie Potot, dans la mesure où elles mettent les compétences au service du groupe (Potot 2005). De même, dans mon enquête, ces deux éléments apparaissent comme décisifs pour envisager comment les femmes gagnent en prestige et en autonomie (Legros 2019).

Apprendre la langue

La connaissance du français représente une étape centrale pour comprendre les rôles que vont occuper les femmes dans la migration. L'apprentissage de la langue rentre dans une logique de subjectivation, utilisée pour sortir du privé vers le public (Schmoll 2014), et la recomposition des rôles s'appuie beaucoup sur la capacité des femmes à échanger avec et comprendre les acteur·ices francophones extérieur·es au bidonville. L'importance de la « maîtrise de la langue française dans le modèle d'intégration français » a pu servir pour illustrer la manière dont le facteur linguistique était central dans la vulnérabilité des primo-arrivants (Auguin et Levy 2007). Elle peut aussi permettre de saisir l'articulation entre l'apprentissage du français, le développement de connaissances sur les administrations et leurs attentes, et une négociation d'un nouveau statut dans sa famille et son entourage.

Sur le bidonville des Chênes, Alina et Nadia sont deux femmes qui occupent progressivement une position de plus en plus centrale comme médiatrices. Les habitant·es se tournent vers elles pour faire le lien avec Suzanne et Etienne, clarifier ou traduire certains propos, et donner leur avis. Bien que les associations qui interviennent sur les bidonvilles aient parfois des salarié·es ou des bénévoles qui parlent le roumain, cela n'est pas toujours le cas. Les échanges sont plus faciles avec les personnes qui comprennent le français, et une connaissance initiale de la langue ouvre décuple le nombre d'interlocuteurs potentiels pour les habitant·es. Les connaissances en français atténuent aussi la dépendance vis-à-vis des personnes qui peuvent aider dans la traduction – comme Alina ou Nadia, et assure la possibilité d'échanges confidentiels où d'autres habitant·es ne reçoivent pas aussi l'information. L'importance de la communication en français est notamment visible dans les interactions avec Suzanne et Etienne, qui ne parlent pas roumain. En rencontrant les familles, la personne la plus souvent sollicitée par Etienne ou Suzanne sera celle la plus à même de comprendre la discussion : dans les couples où la femme parle ou comprend mieux que son conjoint, cela oriente l'attention sur elle.

Les connaissances du français aident à développer une compréhension précise des ressources et règles administratives. Ceci représente un savoir précieux, et peut contribuer à développer son capital relationnel dans le bidonville. Dès lors qu'elles détiennent ces informations, Alina et Nadia peuvent choisir de les faire circuler ou non, et négocier un statut plus important. Au-delà des informations, la question de la compréhension du français joue aussi dans les interactions avec les guichets administratifs. L'accompagnement d'une personne parlant français, ou le fait de pouvoir le parler soi-même, est souvent crucial, et vécu comme une protection contre un traitement stigmatisant ou discriminant. Les familles sollicitent souvent les bénévoles, ou les salariées d'associations, et me sollicitent aussi au cours de mon enquête, surtout quand le niveau de langue n'est pas encore très fort. La disponibilité réduite pour les accompagnements par Suzanne ou Etienne ouvre aussi la voie pour que d'autres habitant·es viennent remplir ce rôle. Quand elle s'installe à la fin du printemps sur le bidonville des Buissons, Alina aura déjà construit un rôle de médiatrice auprès de ses voisin·es sur le bidonville des Chênes. Certain·es font le déménagement en même temps qu'elle : je remarque que sur le bidonville des Buissons, elle parvient parfois à obtenir une compensation financière pour le temps qu'elle accorde à aider, expliquer, ou accompagner certaines familles.

Gérer les démarches administratives

La complexité de l'administration française, et les divers dossiers, demandes, et démarches qui suivent le parcours migratoire, conduisent les habitant·es des bidonvilles à beaucoup investir dans les relations avec les personnes-ressources de leur entourage – que cela soit des individus, des associations, ou services sociaux. Dans le contexte de la migration roumaine, Dana Diminescu soulignait l'importance d'identifier des soutiens, et de nouer des relations de confiance avec une (ou plusieurs) personne(s) guide(s) pour faciliter l'installation en France (Diminescu 2002). Pour Norah Benarrosh-Orsoni, conserver ces liens « est bien souvent une affaire de femmes, pour qui il s'agit surtout, en l'occurrence de trouver « sa » Française. » (Benarrosh-Orsoni : 276). Elle met ici en évidence une réalité que j'ai aussi retrouvée sur les terrains des Chênes, des Buissons, ainsi que mes sorties plus ponctuelles à Saint-Denis et à Montreuil. Ce sont beaucoup les femmes qui sont aux premières lignes de la solidarité avec les habitant·es des bidonvilles, tout particulièrement dans le contexte du bénévolat.

À Montreuil, ce sont deux femmes qui sont salariées d'une association pour faire l'accompagnement des familles que je rencontre pour les cours de français. À Saint-Denis, que ce soit dans le cadre d'un accompagnement d'une équipe de médiation sanitaire, ou pour participer à des visites sur deux autres bidonvilles de la commune, ce sont des femmes auprès de qui je me présente. Sur le bidonville des Chênes, l'équipe régulière des bénévoles est formée d'Etienne et Suzanne, mais les soutiens plus ponctuels sont en majorité des femmes. L'équipe d'Accueil pour Tous qui organise une permanence d'accompagnement social et professionnel est formée de trois femmes, et ce sont aussi des salariées de cette association qui interviendront par la suite sur le bidonville des Buissons. Sur ce bidonville, malgré un plus grand nombre d'associations présentes, et donc l'intervention de quelques hommes, c'est toujours une majorité de femmes qui sont les interlocutrices des habitant·es.

La manière dont la construction genrée des rôles et identités vient influencer la gestion des démarches nécessaires à l'installation en France se lit autour des démarches liées à la scolarisation. L'inscription à l'école relève souvent d'un objectif partagé des parents, mais devient la responsabilité des femmes. La sœur de Monica, Lila, me confie en juin qu'elle a décidé avec son mari de retourner en Roumanie. La raison qu'elle me donne pour cette décision est liée à l'école : en Roumanie, il sera possible pour Sara, qui a 6 ans, d'aller à l'école. Ils iront vivre à Bucarest, où vit déjà une partie de la famille de son mari. Elle me dit avoir déjà appelé le directeur de l'école dans le quartier où ils iront vivre, pour préparer l'inscription et vérifier que Sara aura une place. Après l'échange, et la confirmation du directeur, ils ont décidé de repartir vers la Roumanie cet été. Elle me dit qu'ils n'ont jamais réussi à inscrire Sara à l'école en France. Lila et son mari partagent un avis commun sur l'importance de l'école, et la manière dont l'impossibilité de scolariser Sara fragilise leur installation en France. Mais tout comme c'était à elle de chercher à comprendre comment inscrire Sara à l'école en France (démarche rendue plus compliquée par l'âge de sa petite fille, qui, à moins de 6 ans, n'entrait pas dans la catégorie des enfants pour qui l'école est obligatoire), c'est aussi à elle de prendre en main les démarches à distance pour trouver une école, et une place dans cette école, à Bucarest.

Judith Okely explore un rôle qu'occupent les femmes qui est central à mon enquête : le rôle de médiatrice. Ce rôle de médiatrice des femmes m'a été donné à voir tout au long de mon enquête, aussi bien dans les expériences liées à l'expulsion (ma deuxième partie) que dans les différentes mobilisations étudiées dans ma troisième partie. Il n'est pas suffisant de comprendre

la manière dont les rapports de genre construisent les relations au sein des couples et des familles : le genre est aussi crucial pour saisir les interactions avec l'extérieur, et tout particulièrement les représentants de la société majoritaire. Pour Okely, les femmes sont considérées comme moins menaçantes que les hommes par les Gorgios⁷⁶, et elles peuvent alors exploiter la vulnérabilité qui leur est assignée pour cultiver des relations utiles. Tournée vers l'extérieur pour assurer la survie économique de sa famille, et souvent responsable des relations politiques,

« la femme Traveller peut exploiter l'idéal qu'ont les Gorgios de la femme comme le sexe faible. Les femmes sont vues par les Gorgios comme non-violentes et incapables de prendre des décisions de manière autonome, les hommes laissent alors les femmes gérer les visites de représentants des autorités Gorgios [...] Se protéger de la persécution ou obtenir l'autorisation d'un séjour prolongé revient en partie aux femmes et les efforts de diplomatie. »⁷⁷ (Okely 1983:206, ma traduction).

Voir la femme comme le sexe faible n'est pas une spécificité du contexte étudié par Judith Okely dans l'Angleterre des années 1970 et 1980 : cette même posture est possible, et observable en France. Sans vouloir généraliser mon propos comme le fait Judith Okely pour envisager la position des femmes Traveller face aux non-Roms, dans les familles roms vivant sur le bidonville des Chênes, beaucoup de femmes occupent ce rôle de médiatrices. À l'intersection d'une bonne connaissance du français et de la vision de femmes comme plus douces, et plus aptes à obtenir un traitement de faveur, ce sont Alina ou Nadia qui sont choisies par les familles du terrain pour échanger avec les agents municipaux chargés du ramassage des ordures. C'est aussi Nadia qui interagit avec la police municipale lorsqu'elle fait des visites sur le bidonville, en particulier pour demander des explications sur les raisons des visites, et solliciter des informations sur une éventuelle expulsion.

Judith Okely estimait dans les années 1980 que les femmes Travellers peuvent jouer le rôle de médiatrice avec les autorités parce qu'elles craignent moins que les hommes d'être arrêtées ou d'avoir des ennuis avec la police :

« la femme Traveller ou Gypsy a aussi un rôle politique important en tant que médiatrice. Les hommes sont plus vulnérables que les femmes à la force supérieure de l'autorité des Gorgios : ce sont les maris et non pas les femmes qui sont arrêtés,

⁷⁶ Dans l'univers des Travellers étudié par Okely, Gorgio sert à désigner celui qui n'est pas Gypsy.

⁷⁷ En anglais : « the Traveller woman is able to exploit the Gorgio ideal of women being the weaker sex. Regarded by Gorgios as non-violent and incapable of independent decision making, the women are left by their men to cope with visiting Gorgio authorities [...] Safety for the family from prosecution or permission for a prolonged stay will depend partly on the women's success at diplomacy. »

persécutés, envoyés en prison, et pris pour le service militaire. »⁷⁸ (Okely 1983:205, ma traduction)

La manière dont le genre impacte les interactions avec la police et la justice sera au cœur du troisième chapitre de cette partie, car cette remarque que « ce sont les maris et non pas les femmes qui sont arrêtés » se vérifie à une certaine échelle sur le bidonville des Chênes. Tout un pan des habitants part pour des séjours de prison, et le quotidien des femmes est alors chamboulé. L'organisation de la survie s'ancre dans des considérations liées à la durée du séjour, aux démarches nouvelles et spécifiques liées à l'univers carcéral, aux activités du quotidien qui continuent en l'absence d'un conjoint ou d'un parent.

Conclusion

Le bidonville est un lieu de solidarités, et de sociabilité genrée. Les jeunes filles et femmes y apprennent ce qui est attendu d'elles pour devenir une femme accomplie et respectable, dans un contexte où les tâches de gestion des repas et de garde des enfants doivent s'organiser pour faire avec les faibles ressources et l'instabilité résidentielle. Dans ce chapitre, inspirée par la littérature qui souhaite repenser le bidonville comme un espace de ressources et de partage (Sigona 2015 ; Maestri 2017), je souhaitais souligner l'importance d'intégrer les rapports de genre dans l'analyse. Qui développe et accède aux solidarités? Quelles compétences sont tissées dans ces espaces, et sont-elles genrées? Les rapports de genre, articulés avec ceux d'âge et du statut conjugal, permettent de mieux comprendre qui accède à quelle ressource, et la manière dont les bidonvilles sont des espaces où s'accommodent ou se renégocient des rapports de pouvoir.

L'accès à l'autonomie des mouvements et les sorties sans responsabilités du bidonville sont déterminés par des facteurs liés au genre, à l'âge, à la place de la famille. Très tôt, les petites filles sont sollicitées pour accompagner dans les tâches domestiques, tandis que les adolescentes connaissent un contrôle de plus en plus fort de leur apparence, leur comportement, et leurs mouvements. Les belles-filles doivent gérer la charge des repas, et contribuent à faire de cet espace un lieu de solidarité lorsqu'elles font des quantités suffisantes de repas pour permettre aux aînées de la famille d'inviter des personnes extérieures (comme moi), ou de soutenir ceux et celles qui peinent à s'alimenter.

⁷⁸ En anglais : « the Traveller or Gypsy woman also has an important political role as mediator. Men more than women are vulnerable to the superior force of Gorgio authority: husbands not wives are arrested, prosecuted, imprisoned, and taken for military service. »

La division sexuée des tâches domestiques n'apparaît pas ébranlée par la migration. Ce que ce contexte migratoire semble introduire dans le quotidien des femmes, c'est un ensemble de nouvelles responsabilités, et des opportunités pour développer des connaissances et compétences dans le domaine de l'administration française. Elles forment des réseaux de partage des savoirs qu'elles accumulent par leur circulation dans la ville, leur interaction aux guichets des institutions, et leurs conversations avec les bénévoles et salarié·es qui proposent de l'accompagnement aux habitant·es des bidonvilles. Dans un contexte de forte surveillance des habitant·es, et d'une survie qui repose pour certain·es sur des activités informelles, voire illicites, la prison est une réalité pour les habitant·es des bidonvilles dont il n'est pas souvent question dans la littérature sur la migration des Roms. Or, sur le bidonville des Chênes, comme sur le bidonville des Buissons, les femmes doivent s'organiser quand les hommes disparaissent pendant un temps, voire plusieurs mois, à la suite d'ennuis avec la justice. Dans le chapitre suivant, je questionne ce que cette organisation représente comme contrainte et comme opportunité pour ces femmes.

Chapitre 3 - Les dessous du traitement sécuritaire du « problème rom » : hommes en prison, et femmes en bidonvilles

Introduction

[...] Alina arrive quelques minutes plus tard, avec deux autres femmes du terrain X. C'est le moment « point prison » : une femme demande des nouvelles de son mari, mais Suzanne n'a pas réussi à avoir de date pour une visite, même si le permis de visite est validé. Une autre vient d'accoucher, le 17, et nous la félicitons. La nouvelle a été transmise à son mari, en prison. Il ne veut pas signer l'acte de naissance, car s'il signe elle ne pourra pas sortir du territoire sans son accord, y compris pour aller en Roumanie. Mais il veut des nouvelles du bébé ! La SPIP de cette prison est vraiment très réactive, rassure Suzanne, qui encourage la jeune maman à lui confier toutes ses questions.

La troisième femme du groupe ne sait où est son mari, qui a disparu. Personne n'a de nouvelles, et c'est un homme majeur de 21 ans. Puisque Suzanne a déjà prévu d'appeler Fleury-Mérogis pour une autre personne, elle dit qu'elle va en profiter pour demander s'il est là, et elle note les informations utiles.

La dernière femme qui rejoint ce groupe est une belle-sœur d'Alina. Son mari a été embarqué lors d'une visite de la police ce lundi, il y a quelques jours à peine. Elle n'arrive pas à savoir comment le retrouver, et puisqu'elle s'est mariée il y a peu de temps, elle ne connaît pas (ou plus) sa date d'anniversaire, seulement son âge... Il a 18 ans.

Nous parlons des peines. La première femme explique que son mari a reçu une peine de 14 mois de prison ce mois-ci. Elle va devoir faire sans lui pendant au moins un an. Pour la seconde femme, qui vient d'accoucher, son mari a une peine beaucoup plus légère, de deux mois. Mais elle craint qu'un autre jugement vienne par la suite allonger cette peine, même si elle ne souhaite pas partager les détails de ce qui pourrait justifier cette nouvelle peine. Mais Suzanne promet de se renseigner auprès de la prison pour savoir s'il y a une autre affaire en cours de jugement.

Dans le bidonville des Chênes, tout comme dans le bidonville des Buissons, où j'ai mené mon enquête ethnographique, j'ai été initialement surprise de constater le taux important de

familles qui avaient au moins un membre de leur famille en France qui faisait ou avait fait de la prison. Cet extrait de mon carnet de terrain témoigne des échanges fréquents que j'ai pu avoir, ou observer, au sujet de la police, la justice, et la prison. Peu d'études s'attardent sur l'incarcération des habitant·es des bidonvilles, et lors de mes premières sorties sur des terrains dans d'autres villes de Seine-Saint-Denis, cela ne m'était pas apparu comme un enjeu majeur du quotidien. Lors d'une conversation au printemps 2019 avec un bénévole qui intervient sur le bidonville des Buissons pour faire de l'accompagnement social, il m'avoue qu'il lui semblait que chaque famille vivant sur ce terrain avait pas un membre en prison. Je ne rapporte pas ce constat dans le but de généraliser l'expérience de ces deux bidonvilles à l'ensemble des bidonvilles en Ile-de-France, ou de France. L'absence de référence à la prison dans d'autres études peut s'expliquer par l'absence ou le faible nombre de personnes incarcérées sur ces terrains-là. Mais on peut aussi faire l'hypothèse que ces populations pauvres, condamnés à la marginalité sociale et économique, et fortement contrôlées par la police, ont davantage de risques d'être confrontées à l'institution judiciaire – et dans ce cas, encore plus de probabilités de se retrouver en prison.

Pourtant, pour les habitant·es des bidonvilles des Chênes et des Buissons, les relations avec la justice et l'institution carcérale forment un nœud important de revendications avec les associations qui interviennent pour offrir du soutien. Des discussions informelles avec d'autres personnes qui mènent des recherches sur des bidonvilles où vivent des Roms font apparaître que cette situation que j'observe n'est pas exceptionnelle. Ainsi, pour comprendre l'absence relative d'études qui abordent les thèmes de la criminalité ou de l'emprisonnement, il faut aussi évoquer la possibilité que cet aspect des données de l'enquête soit mis de côté dans les publications. Dans le cadre de la construction d'un « problème Rom », la criminalité et le cadrage sécuritaire ont joué des rôles récurrents. Il est possible qu'il soit considéré problématique de trop porter l'attention sur ce sujet : dans un contexte de forte stigmatisation des personnes vivant en bidonville, il faut se poser la question d'une éventuelle récupération négative d'enquêtes qui insistent sur les taux d'incarcération. Je pense ici à la mise en garde de Laura Nader au sujet des études sur des groupes marginalisés : « n'étudiez pas les pauvres et les sans-pouvoir : tout ce que vous direz pourra être retenu contre eux. » (Nader 1972 citée dans Clair 2016).

Ce contexte de forte stigmatisation des Roms s'ancre définitivement dans la séquence de l'été 2010, pendant laquelle Nicolas Sarkozy dans un discours à Grenoble a délibérément

associé les personnes roms à des formes de délinquance. En qualifiant les bidonvilles de « zones de non-droit qu'on ne peut pas tolérer en France », l'ancien Président articule la présence des Roms sur le territoire français avec une menace à l'ordre républicain. La lutte contre la criminalité sert de prétexte au gouvernement pour détruire les habitats auto-construits où se réfugient ces familles sans logement (Nedelcu et Ciobanu 2016). En juin 2013, sur le plateau de l'émission « Salut les Terriens ! », Nicolas Dupont-Aignan, maire d'Yerres et président de Debout la République, dénonce « la délinquance et les mafias qui gravitent autour des camps Roms » : lorsque la comédienne Caroline Vigneaux lui demande pourquoi il associe Roms et délinquance, il répond « Ah, bah parce que c'est la réalité »⁷⁹. En novembre 2014, Jean-Marie Le Pen est condamné à une amende de 5000 euros par la Cour d'appel de Paris pour complicité d'injure publique, après avoir déclaré lors de l'université d'été du parti d'extrême droite qu'il a fondé, que les Roms « comme les oiseaux [...] volent naturellement »⁸⁰. Cet amalgame entre les Roms et la délinquance n'est pas que le fruit des discours de la droite ou de l'extrême droite : on le retrouve chez Manuel Valls, qui déclarait en mars 2013, alors qu'il était Ministre de l'Intérieur sous François Hollande, que les Roms n'avaient pas « vocation à s'intégrer en France », pour insister quelques mois plus tard que ces derniers avaient d'ailleurs « vocation à rester dans leur pays, et à s'y intégrer – là-bas ». Les discours de rejet mêlent délinquance « naturelle » et incompatibilité culturelle avec la France, voire exposent un « goût » supposé pour la vie en bidonville (E. Fassin et al. 2014). Comme je le soulignais dès l'introduction de la thèse, dans ces discours, s'installe une attitude binaire : victimes « chez eux », les Roms seraient délinquants « chez nous » (Nacu 2009a).

Les politiques qui ciblent les migrant-es dits Roms se fondent sur un paradigme sécuritaire (Bernardot 2008), où s'articulent les politiques de reconduite à la frontière et les opérations de démantèlement des bidonvilles (Legros et Vitale 2011). Ce paradigme sécuritaire a encouragé et normalisé le profilage racial des personnes dites Roms par les autorités (van Baar, Ivasiuc, et Kreide 2018; Yıldız et De Genova 2018; Vrăbiescu 2019). Les discours politiques comme ceux de Nicolas Sarkozy, Manuel Valls ou Jean-Marie Le Pen construisent, pour mieux dénoncer leur présence, une menace à l'ordre républicain provoquée par la délinquance supposée des Roms, et contribuent à justifier des « pratiques administratives

⁷⁹ Propos rapportés dans le rapport de Romeurope, *Discours stigmatisants à l'encontre de ceux que l'on appelle les Roms*, paru en janvier 2014.

⁸⁰ http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/11/20/propos-de-jean-marie-le-pen-sur-les-roms-amende-de-5-000-euros-confirmee-en-appel_4526724_823448.html

déroatoires et discriminatoires à leur égard et les transforme en bouc émissaire qui sert d'exutoire offert à la violence populaire » (Gagnon 2018: 7).

Lorsque les discours politiques viennent légitimer des actions d'expulsion et de stigmatisation, les stéréotypes se rigidifient. Dans un rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, publié en 2015, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) a publié un chapitre inquiétant sur l'anti-tsiganisme, qui rejoint l'analyse alarmante d'instances européennes et nationales qui constatent des discours publics et privés de violence croissante envers les Roms. Dans le rapport de la CNCDH cité, les chiffres sont frappants : 81 % des sondés pensent que les Roms exploitent leurs enfants, 77 % pensent qu'ils vivent essentiellement de vols et de trafics et 77 % pensent qu'ils ne veulent pas s'intégrer en France⁸¹.

L'anti-tsiganisme est aussi visiblement installé dans les forces de la police. En mai 2020, la mort de George Floyd, un homme Afro-Américain tué par des policiers lors d'un contrôle de police à Minneapolis, a lancé un mouvement de protestations des comportements violents et racistes de la police dont la portée a aussi touché la France. Dans ce contexte, les témoignages qui dénoncent les propos ou actions de la police donnent à voir que les Roms sont une cible centrale du racisme des policiers. Les propos d'une policière confiés début juin 2020 à BFMTV est révélateur à cet égard de la manière dont s'exprime, à côté des insultes envers les Arabes, les Juifs ou les Noirs, il y a aussi un fort sentiment anti-Rom :

« Je passais par là et je le vois donner des claques à ce jeune. Je lui pose la question, je lui dis : « pourquoi tu as tapé le petit ? » Et là, il me répond « oh c'est un petit Rom, c'est des sous-merdes, des sous-êtres humains, on s'en fout, je lui mets une bonne raclée ça va lui faire comprendre les choses, ses parents l'ont pas assez frappé. »⁸²

Ce même sentiment est ouvertement affiché dans les échanges du groupe « FDO 22 » qui réunit sur Facebook plus de 9000 membres. Dans les captures d'écran révélées par StreetPress, il est notamment question de l'histoire de Gabriel, 14 ans, qui a été grièvement blessé lors d'une interpellation à Bondy fin mai⁸³. Pour ce jeune homme qui a été hospitalisé à la suite des coups

⁸¹ <http://romeurope.org/wp-content/uploads/2017/02/3.-Bannissement-Rapport-Politique-publié-en-septembre-2015.pdf>

⁸² BFMTV, « 'Bougnoule, bicot, youpin, négro, c'est rigolo pour eux': une policière dénonce le racisme de ses collègues », 6 juin 2020.

⁸³ Latifa Oulhouir « Gabriel, 14 ans, a cru qu'il allait « mourir en garde à a vue » », *Bondy Blog*, 29 mai 2020.

reçus, on voit en commentaire que c'est « bien fait pour sa gueule », et que « vu la tronche, c'est du rom de Serbie, ils en sont infectés dans les pays de l'Est »⁸⁴. En avril 2019, le défenseur des droits Jacques Toubon critiquait des ordres et consignes données aux forces de l'ordre entre 2012 et 2018 qui ont conduit à des interventions discriminatoires envers les « SDF et les Roms » :

« Malgré le retrait des consignes litigieuses, la pratique des évictions des personnes d'origine rom en raison de leur seule appartenance à cette population a été observée dans deux commissariats de zones touristiques, et en tout état de cause, semble persistante et assumée par la DSPAP comme utile à la lutte contre la délinquance »⁸⁵

J'ai mené mes enquêtes dans un contexte de fort anti-tsiganisme. De la même manière que l'anthropologue Philippe Bourgois hésitait dans *En quête de respect* à inclure ses observations au sujet des violences des hommes (P. Bourgois 2003), il est possible d'hésiter à rapporter des instances de crimes ou délits dans des bidonvilles qui sont déjà fortement stigmatisés comme étant le repère de délinquants et criminels. Bourgois choisit d'inclure ce qu'il a appris des violences sexuelles et sexistes observées dans El Barrio, en rappelant avec fermeté « qu'il n'y a rien de particulièrement portoricain dans le viol » (Bourgois 2003 :244). De la même manière, il n'y a rien de particulièrement rom dans les délits ou crimes qui conduisent certains habitant·es des bidonvilles des Chênes et des Buissons en prison. Vols, fraudes, parfois des affaires de violence, ce sont des histoires assez ordinaires qui me sont rapportées. Ces affaires ne sont pas le cœur de mon enquête, et je n'ai pas cherché à échanger sur le détail des délits, au-delà des informations qu'on acceptait de me donner. Je pense que pour comprendre et étudier le quotidien dans les bidonvilles, éviter de parler de prison reviendrait à occulter une partie importante de la vie des habitant·es, et une réalité qui conduit à des réaménagements de qui fait quoi dans ces couples et familles.

Cette réalité est une réalité genrée. Comme le rappelait Coline Cardi en 2007, les sociologues se sont beaucoup contentés du constat d'une population carcérale majoritairement masculine. Pourtant, il y a un contrôle pénal différentiel selon le sexe, qui repose sur des conceptions du masculin et du féminin, et des rôles associés à cette bi-catégorisation (Cardi

⁸⁴ Christophe-Cécil Garnier, Mathieu Molard, « 'FDO 22 unis', un deuxième groupe Facebook où des milliers de policiers échangent des messages racistes », *Streetpress*, 8 juin 2020.

⁸⁵ Décision du Défenseur des droits n°2019-090 du 2 avril 2019. Le rapport continue : « une telle pratique par les forces de l'ordre repose sur un profilage de personnes [...] profilage racial et social contraire aux normes prohibant les discriminations et à l'obligation déontologique d'impartialité et de non-discrimination qui s'impose aux fonctionnaires de police. En obéissant à ces consignes qui ont eu cours depuis 2012, ces fonctionnaires de police de la BPSAP ont exécuté des ordres manifestement illégaux. » (p.2)

2007). Alors que l'appréhension sécuritaire de la migration des Roms a été beaucoup étudiée depuis le discours de Grenoble de Nicolas Sarkozy en 2010, peu de ces études ont cherché à saisir comment les rôles et les normes de genre intervenaient dans cette construction d'un problème de délinquance et de crime « rom ». Pourtant, la dissymétrie sexuelle traverse nos compréhensions de la délinquance, et des pénalités qui en découlent.

En 2015, Loïc Wacquant écrivait dans *Prisons de la misère* que « l'activation de la police, la justice et la prison est désormais présentée comme le remède du bon sens au cocktail explosif du chômage, de l'immigration et de la criminalité. » (Wacquant 2015:10). Il évoque les effets de l'incarcération, et dénonce la manière dont la prison contribue activement à fragiliser les parcours des personnes détenues, voire consolide des situations provisoires de pauvreté. En s'appuyant sur une étude réalisée en 1997 par Anne-Marie Marchetti, *Pauvretés en prison*, il souligne aussi que ces effets de fragilisation s'exportent au-delà de la prison et viennent toucher les familles et leurs entourages. Ce que Loïc Wacquant n'explicite pas, mais qu'on peut comprendre dans l'usage des pronoms lors de son analyse, est qu'il révèle ici une réalité genrée : il s'appuie sur l'expérience de l'incarcération des hommes, et évoque en quelques mots l'impact sur l'entourage, qui serait lui féminin (en critiquant par exemple la douleur de « la séparation avec la compagne ou épouse », p.147)⁸⁶.

Que peut révéler le genre dans l'appréhension sécuritaire des Roms, et des expériences des Roms des institutions judiciaires ? Je reviendrai dans une première partie de ce chapitre sur les rapports avec la police, où la déviance construite comme masculine semble exposer les hommes à des interactions plus fréquentes et plus violentes. Cette exposition genrée au contrôle de la police peut être un élément de compréhension de la situation observée dans l'enquête : les familles que j'ai connues sur les terrains des Chênes et des Buissons voient un ou plusieurs membres – et le plus souvent des hommes – avoir des interactions répétées avec la police, la justice, et l'institution carcérale. Ce sont les hommes qui partent en prison, parfois quelques mois, parfois plus longtemps, et les femmes qui restent dans les bidonvilles. La seconde partie de chapitre questionne alors ce que cette situation fait aux femmes, et à l'organisation de leur vie, à partir de la trajectoire de quatre femmes que j'ai connues sur le bidonville des Chênes.

⁸⁶ Ce passage dans *Les prisons de la misère* occulte la possibilité de l'homosexualité des détenue·es, peut-être à l'image de la recherche menée par Anne-Marie Marchetti sur laquelle il s'appuie pour critiquer les effets de l'emprisonnement sur l'entourage.

1. Bidonville et prison : où les hommes disparaissent

Au début, souvent, cela débute avec une absence. C'est le cas pour une femme qui vient voir Suzanne en juin, cas évoqué dans la vignette d'introduction du cas : son mari a disparu depuis 6 jours, dans Paris. Elle ne sait pas qui solliciter : prisons, hôpitaux ? Suzanne note soigneusement les informations dont elle dispose pour appeler les prisons avec qui elle est déjà en contact pour d'autres femmes. Dans la majorité des cas, l'arrestation n'a pas eu lieu devant la famille. Pendant l'enquête, il y aura une arrestation sur le bidonville des Chênes d'un couple, mais c'est une exception (cela l'est un peu moins sur le bidonville des Buissons, où les interventions policières sont plus nombreuses). La majorité des interactions avec la police ont lieu en dehors du bidonville des Chênes.

Pourquoi ces femmes pensent-elles plutôt à la prison dans le cas d'une disparition ? Il faut pour cela s'attarder un peu à comprendre les rapports qu'ont les habitant·es des Chênes et des Buissons avec la police, et le contexte plus général d'un contrôle renforcé des étrangers et des pauvres dans l'espace public, ainsi que le sentiment d'un système judiciaire qui conduit avec une fréquence déconcertante vers des peines de prison.

1.1 La police et ses pratiques d'intimidation

La police est très présente dans la vie des Roms qui s'installent en France, comme le rappelle Swanie Potot :

« la police, qu'elle soit municipale ou nationale (les deux se confondant souvent au regard de nos informateurs), est très présente dans l'expérience de ces étrangers en France. D'une part, elle surveille : aux abords des lieux de vie, autour des décharges lors de l'activité de chine, dans la rue auprès des mendiants, le passage répété des agents, les regards soutenus, parfois quelques échanges verbaux, rappellent à ces personnes qu'elles n'échappent pas à la surveillance des forces de l'ordre et qu'elles seront sanctionnées au premier manquement. » (Potot 2016:174)

Il y a un nombre de pratiques d'intimidation par la police qui ont été notées dans la presse au cours des dix dernières années⁸⁷ : les contraventions, les interpellations, la rétention des

⁸⁷ Le dossier de Mediapart « Les Roms en France » est à ce titre très informatif.

papiers d'identité ou des réveils intempestifs la nuit. Ce sont des pratiques visant à asseoir l'obligation de se soumettre à l'autorité institutionnelle. En 2014, une note interne du commissariat du 6^{ème} arrondissement de Paris avait fuité, ordonnant de « localiser les familles roms vivant dans la rue et de les évincer systématiquement »⁸⁸. Carine Fouteau remarquait que cela explicitait un traitement déjà remarqué et dénoncé par les acteur·ices militant·es et associatif·ves à l'égard des familles venues de Roumanie et de Bulgarie, et dites roms, en contradiction totale avec la Constitution française qui interdit de cibler une population selon son origine ethnique⁸⁹. Le Mouvement du 16 Mai, qui se présente comme un « syndicat » pour les habitant·es des bidonvilles, et fondé en 2016 par des membres de la Voix des Rroms, présente dans le périmètre de ses interventions, les discriminations, les refus arbitraires d'accès aux droits individuels fondamentaux, mais aussi « les violences physiques ou morales perpétrées par des agents de police ou de sécurité ou des personnes privées »⁹⁰.

Économie informelle et violences policières

Dans l'extrait qui suit, Adrian, qui a une trentaine d'années et qui vit sur le bidonville des Chênes avec sa femme et sa fille de 4 ans, me raconte une interaction très conflictuelle qu'il a eue avec la police. Adrian survit grâce à une activité de récupération, de collecte et de revente de matériaux recyclables ou d'encombrants. C'est une activité généralement mal vue par les acteurs institutionnels, et ceux et celles qui la pratiquent oscillent entre le fait de bénéficier d'un certain niveau de tolérance à leur rencontre et la crainte du risque de contrôle, d'amendes ou de confiscation de leurs outils de travail (Florin et Garret 2020).

En juillet 2018, je croise Adrian qui est très énervé, et qui me dit que la police a détruit sa carte d'identité, dont il n'a plus qu'une photocopie. Voici l'extrait de carnet de terrain dans lequel je retrace ce qu'il m'explique de l'histoire :

On cherche à comprendre l'histoire : Adrian dit qu'il faisait les poubelles, et la police est arrivée sur place. Il a été frappé, cela a fait très mal aux dents. Un policier a tordu sa carte devant lui, jusqu'à ce qu'elle se casse. Il s'est battu, et a été mené au poste. Au poste, il a

⁸⁸ « Paris : la police veut « évincer » les Rroms des beaux quartiers », *Le Parisien*, 15 avril 2014

⁸⁹ Carine Fouteau, « Rroms : une note révèle les pratiques discriminatoires des policiers », *Mediapart*, 15 avril 2014.

⁹⁰ <https://www.lavoixdesrroms.com/mouvement-du-16-mai>

reçu un rappel à la loi... et sa carte a été brûlée devant lui. Il est parti avec un document qui atteste que la carte d'identité a été perdue au commissariat.

Cette histoire de brutalité policière choque les personnes qui écoutent, et fait intervenir d'autres habitants qui veulent traduire, aider à comprendre, et exprimer leur frustration.

Adrian continue à raconter son histoire. David, le mari de Monica, ainsi que sa fille, écoutent, ajoutent certains détails : je comprends qu'ils ont en partie assisté à la scène, et eux aussi sont choqués d'avoir vu la réaction violente de la police.

[...] Plus tard, j'accompagne Adrian au CCAS de la ville pour des démarches administratives. Sur la route, il m'explique qu'il ne vole pas, qu'il fait les poubelles pour nourrir son enfant, s'habiller, et que la police a été très violente avec lui. Il trouve cela injuste d'avoir été traité de cette façon, Je demande s'il a reçu de l'aide des autres habitants, et il dit que oui, ils l'aident, et quand il n'a rien à donner à manger à la petite, ils lui proposent de partager ce qu'ils ont.

Adrien est choqué par cette interaction avec la police, et la violence de leur réaction alors qu'il fouillait les poubelles, une activité qui n'est pas dangereuse ni menaçante. En peu de temps, son état est passé d'une vie calme à la violence : il menait en toute tranquillité une activité qu'il se sent obligé de faire pour permettre à sa famille de survivre, et il s'est mis à recevoir des coups de la part des forces de l'ordre. La suite de ces coups, du passage par le commissariat à la perte de sa carte d'identité, contribue à donner de la gravité à cet épisode. Adrian a aussi été physiquement blessé dans l'interaction : quand il parle d'avoir eu mal aux dents, c'est parce qu'il a deux dents cassées. Son histoire provoque beaucoup d'émotion parmi ses voisin·es, ainsi que les bénévoles Etienne et Suzanne. Suzanne met en contact Adrian avec un membre du Mouvement du 16 Mai, qui explique la gravité de la situation et la replace dans un ensemble plus large de pratiques que ces militants dénoncent depuis plusieurs années. J'avais déjà ressenti qu'Adrian faisait le lien entre cet épisode de violence et des injustices que subissent les habitant·es de bidonvilles, qui sont pour lui mal vu·es et traité·es en France. Pourtant, il ne donne pas suite à la proposition des militants de porter plainte, toute son énergie restant dédiée aux démarches permettant la survie, ainsi que le renouvellement de la carte d'identité perdue.

Dans la mesure où la survie économique repose pour la grande majorité des habitant·es de ces bidonvilles sur des activités informelles comme la ferraille ou la mendicité, la police croisée en dehors du terrain porte avec elle la possibilité d'interactions négatives, sous forme

d'insultes, d'amendes, ou d'intimidation physique. Toutefois, la police ne se rencontre pas uniquement en dehors du terrain : elle est aussi présente sur le bidonville.

La police sur les bidonvilles

La présence de la police sur les terrains est largement associée à la possibilité d'une expulsion, bien qu'il y ait eu quelques contrôles liés à des affaires criminelles aussi bien aux Chênes qu'aux Buissons. En juin 2018, au le bidonville des Buissons, des habitant·es me rapportent avec surprise qu'au moins dix voitures de police sont venues pour l'arrestation de membres d'une famille, accusés de vols dans des boutiques de téléphone. Alina sait que je connais la grand-mère de cette famille, et elle m'explique que tous les enfants ont été arrêtés, il ne reste plus que les petits-enfants dont la grand-mère aura désormais la charge. Cette histoire grave tranche avec le quotidien que j'observe sur les neuf mois de l'enquête. Dans mes carnets de terrain, je remarque surtout que la présence de la police au bidonville des Chênes s'explique dans un contexte où la municipalité ne cache pas son hostilité envers les habitant·es et qu'une procédure d'expulsion est en cours. Je ne croise jamais la police au le bidonville des Chênes, mais à partir du début de l'été, on me rapporte des visites de plus en plus fréquentes :

Nadia dit que la police vient de plus en plus souvent. Ils sont venus le matin couper le branchement qui permettait aux baraques d'avoir de l'électricité – une situation dont me parlent aussi Nico, puis Mariana, puis Sami pendant ma visite. Le constat : plus d'électricité pour l'instant, et un agacement vis-à-vis de cette visite sans explication. Mariana précise que ces visites font toujours peur aux enfants. Il y a un climat de tension qui perdure toujours à la suite, et comme ils ne préviennent jamais, il est difficile de trouver des paroles rassurantes.

Suzanne est interloquée par cette hausse des visites, et évoque avec Nadia la possibilité de contacter une association militante où des juristes pourraient éventuellement donner des précisions sur la légalité des visites, et sur les droits des habitant·es.

En juillet, les démarches pour contester et retarder l'expulsion mènent à une organisation de l'espace afin d'anticiper certains reproches sur la sécurité du lieu : Suzanne installe sur le bidonville à divers endroits stratégiques des extincteurs qu'elle a pu obtenir gratuitement car ils sont périmés, les installations de cuisine sont déplacées en dehors des baraques lorsque cela est possible pour que les bonbonnes de gaz ne soient pas à l'intérieur, et Nadia s'investit dans une

lutte pour que la municipalité accepte d'inclure le terrain dans le circuit de ramassage des poubelles. C'est dans ce contexte que la police intervient à nouveau :

La fille de Nadia, Sonia, sort pour me parler. Elle dit que la police municipale est venue la semaine dernière pour prendre des photos, avec des employés de la mairie. Suzanne demande s'ils ont montré les extincteurs, mais Nadia répond qu'ils ont été utilisés il y a 10 jours pour aider la propriétaire d'une voiture qui brûlait devant le terrain... une femme française, elle précise. Suzanne suggère qu'on fasse remonter cette histoire à la mairie, pour en demander d'autres. On décide aussi de prendre en photo les cuisines en extérieur, pour faire remonter à Julie l'avocate, si jamais les photos de la police venaient à être présentées au tribunal pour appuyer les démarches d'expulsion. En effet, il pourrait y avoir un arrêté de 48h pour questions de danger imminent, et il faut que les habitant·es s'organisent pour l'éviter.

En octobre, la situation empire, avec une pratique d'intimidation dans le bidonville de plus en plus pressante :

Je demande comment cela se passe avec la police : ils viennent pendant la nuit désormais, avec des lampes, et cela réveille les enfants. C'est Nadia qui se charge d'aller leur parler, pour leur demander ce qu'ils veulent, et pourquoi ils viennent. Ils ont répondu qu'ils étaient chez eux, que c'était leur pays, et que c'est pour ça qu'ils rentrent quand ils veulent.

Ces visites contribuent à alimenter une attitude de méfiance, voire de défiance, vis-à-vis de la police. Les habitant·es développent aussi une suspicion envers des personnes qui pourraient être associées à la police, notamment des hommes qui interviennent sur le bidonville, dont je vois que les habitant·es craignent des questions intrusives, et la possibilité d'un rapport à la police. Je le remarque en particulier lorsqu'un bénévole qui travaille parfois avec Etienne et Suzanne est venu en mai proposer de l'aide pour une famille qui avait de nombreux ennuis avec la justice. Il avait du temps à donner, et proposait de faire un accompagnement plus individuel. Il a été reçu très froidement, malgré les introductions, et la famille était visiblement mal à l'aise face aux nombreuses questions qu'il posait en cherchant à se familiariser avec l'affaire en cours. Plus tard, deux femmes sont venues me demander s'il était de la police, et un homme a remarqué qu'il ne semblait pas possible de lui faire confiance. Je pense aussi que sur les affaires illicites en cours ou possibles, Etienne aussi peine à obtenir la confiance dont bénéficie Suzanne. Le jour de l'expulsion, certains habitants expliquent qu'ils ont trouvé une autre solution pour se loger, puisqu'ils n'espèrent pas recevoir de proposition d'hébergement d'urgence. Lorsqu'Etienne s'enquiert du lieu de cette solution, l'un des habitants répond – à moitié sur ton

d'une blague – qu'il ne peut rien dire à Etienne, car si lui le sait, la police le saura aussi. Etienne réagit immédiatement, et lui rappelle son engagement pour aider les habitants et habitantes de ce bidonville, mais l'habitant ne lui révèle rien. Deux jours après l'expulsion, je reçois un appel de la sœur de cet homme, Nadia, qui me demande, ainsi qu'à Suzanne, de venir sur le lieu de cette « solution », qui s'avère être une maison squattée. Il ne s'agit pas de dire que l'ensemble des habitant·es du bidonville des Chênes ne font pas confiance à Etienne, ni d'ailleurs qu'il a une attitude plus moralisante que Suzanne. Toutefois, je remarque que sur certains sujets, ou dans le cadre d'un début de l'occupation d'une maison, les confidences circulent plus aisément entre femmes, et que je pense que mon genre participe à expliquer pourquoi j'ai accès à certaines informations.

1.2 Se retrouver en prison

En rentrant d'une visite au bidonville des Buissons, en juillet 2018, je rentre vers la gare de RER avec Suzanne. Nous parlons des sollicitations qu'elle reçoit pour aider des familles à mieux naviguer à travers le système des prisons. Elle reconnaît qu'elle reçoit beaucoup de demandes liées à la prison. Elle trouve que la police arrête beaucoup les Roms, avec des jugements très rapides, pour des peines qui durent le plus souvent moins de deux ans. Cette analyse, je l'ai déjà entendue dans mes conversations avec des habitant·es des bidonvilles des Chênes et des Buissons, qui dénoncent une forte surveillance de la police, et des jugements plus sévères qui conduisent à la prison. Swanie Potot aussi a dressé ce constat dans ses enquêtes auprès de Roms vivant à Marseille, puisqu'elle évoque des « séjours en prison suite à des procès expéditifs en comparution immédiate pour des menus délits (conduite sans permis, bagarres, tapages, outrages...) » (Potot 2016:174), et une appréhension de la justice comme étant assez arbitraire, et le prolongement de l'activité policière répressive.

Les Roms et la justice en France

Sur l'enjeu des jugements plus sévères de l'institution envers certaines populations, il existe une longue tradition de sociologie de la justice qui rend compte des différents facteurs sociaux influençant le processus judiciaire. Des études comme celle réalisées par Nicolas

Herpin⁹¹, ou Bruno Aubusson de Cavarlay⁹² ou encore Fabien Jobard et Sophie Névanen pointent une « clientèle judiciaire », « qui rassemble tous ces prévenus toujours plus systématiquement condamnés que les autres, et ce toutes choses égales par ailleurs. » (Jobard 2006 : 228). Pour comprendre la composition de cette clientèle, Fabien Jobard souligne l'intrication de variables ethniques et de variables sociales : les études montrent une surreprésentation dans les prisons des personnes étrangères et des personnes sans-profession. Pour les Roms vivant dans les bidonvilles des Chênes et des Buissons, ces deux catégories peuvent être pertinentes : de nationalité étrangère – Roumaine, dans le cadre de mon enquête, et exerçant, pour la majorité du travail de manière informelle. Fabien Jobard et Sophie Névanen soulignent qu'en 2003, alors que les étrangers représentaient moins de 6 % de la population française, les pourcentages montraient qu'ils formaient 20 % des personnes interpellées, et 31 % des personnes incarcérées cette année-là (Jobard et Névanen, 2006 : 243).

Dans l'ensemble des études évoquées, il n'y a pas de prise en considération particulière de la situation des étrangers venant d'Europe de l'Est, d'autant moins pour les études datant des années 1970⁹³. Toutefois, ces études se révèlent utiles pour poser le cadre dans lequel des Roms roumains vivant en bidonville peuvent évoluer dans leurs interactions avec la justice, de par leur statut d'étranger, ou leur catégorisation comme « indésirable ». Il est rare de trouver des enquêtes qui cherchent spécifiquement à suivre les expériences de Roms dans les tribunaux français. C'est toutefois le cas d'un article écrit par Grégoire Cousin en 2016, qui a observé des audiences de référé-expulsion au Tribunal de grande instance de Bobigny (G. Cousin 2016). Si l'article est intéressant pour comprendre les procédures d'expulsion, et la manière dont peut être vécue la présence physique dans un tribunal pour certaines personnes qui vivent dans un

⁹¹ Nicolas Herpin avait conclu dès les années 1970, par l'étude d'audiences correctionnelles au tribunal de grande instance de Paris, que pour des prévenus avec un casier vierge, les étrangers avaient plus de risque d'être placés en détention provisoire, mais également plus de risque de « perdre » leur procès (c'est-à-dire recevoir une peine supérieure à la moyenne).

⁹² Le traitement par la justice des individus sans profession a été étudié par Bruno Aubusson de Cavarlay. Dans l'analyse d'une enquête menée en 1978 sur 342 000 hommes condamnés par jugement contradictoire, Aubusson de Cavarlay trouve qu'à infraction égale, le groupe des sans-profession a le plus de chance d'avoir de la prison ferme, et qu'à profession égale, la jeunesse et l'extranéité sont les attributs qui renforcent la probabilité d'une sur-condamnation.

⁹³ Lorsque Sophie Névanen et Fabien Jobard étudient les infractions à l'égard des agents de la force publique au début des années 2000, ils codent les prévenus dans des affaires allant de 1965 à 2005 selon les catégories « Noirs », « Maghrébins », et « Européens » (en utilisant un codage alliant lieu de naissance et analyse du patronyme). L'analyse constate que les prévenus des groupes « Maghrébins » et « Noirs » subissent un taux d'emprisonnement à peu près deux fois supérieur que les prévenus du groupe « Européens », et ont une durée d'emprisonnement ferme plus longue. Dans les catégories utilisées, la diversité au sein du groupe « Européen » n'inclut pas la situation de l'Europe de l'Est : les auteurs remarquent en note que les patronymes est-européens ont été ôtés de l'analyse, faute d'effectifs suffisants.

bidonville menacé d'expulsion, son regard est centré sur une procédure qui ne conduit pas les personnes concernées en prison. L'enjeu pour Grégoire Cousin est la décision ou non d'autoriser une expulsion, ce qui ne dira rien des expériences de personnes roms présentes dans des tribunaux pour toutes les autres raisons ou accusations.

Il existe un éclairage utile pour comprendre les expériences des Roms face à la justice française, mais il est ciblé sur les mineur·es. Dans le cadre de sa thèse, Arthur Vuattoux a mené une enquête sur les différences genrées dans la prise en charge des adolescentes et adolescents délinquants, à partir d'une enquête d'observation dans une unité éducative auprès du tribunal (UEAT) d'un tribunal pour enfants, d'observations dans des audiences et du travail sur les archives du tribunal. Posant la question d'un traitement différentiel des filles par l'institution, son travail est révélateur d'un « filtre de disparition des filles dans la chaîne pénale » (Vuattoux 2014:48). Pourtant, il existe une exception à cette tendance de sous-enregistrement des déviances féminines : sur des infractions ne donnant généralement pas lieu à des peines de prison, les dossiers de « jeunes filles roumaines » (Vuattoux souligne que c'est une appellation indigène, qu'il considère une manière indirecte de faire référence aux Roms) mènent quasi-systématiquement à des peines de prison⁹⁴. Ces filles auraient une déviance « à part », différentes des autres adolescentes : « présentées comme 'inéducatibles', 'sans attache' ou tout simplement rattachées à l'âge adulte du fait de leur conjugalité ou de leur sexualité considérées comme 'précoces', les « jeunes filles roumaines » font l'objet d'un traitement judiciaire d'exception (tant du point de vue de l'action éducative que des réponses pénales) » (Vuattoux 2015 :29) et subissent des discriminations d'une institution habituellement « bienveillante » envers les adolescentes. Pour Arthur Vuattoux, dans ce contexte, les rapports de race prennent le dessus dans le traitement qui est réservé à ces jeunes femmes, qui mettent « en échec le système de genre habituellement observé dans la justice des mineurs » (ibid : 30).

Sur le bidonville des Chênes, je ne suis pas en mesure d'évoquer la situation de mineur·es qui se retrouvent face à la justice, n'ayant pas eu connaissance d'affaires en cours. Du côté des personnes majeures, j'ai surtout observé qu'il y avait une minorité de femmes en prison, et une forte majorité d'hommes. Mais la notion d'interpellations qui mènent quasi

⁹⁴ Vuattoux avance des pourcentages frappants : « il semblerait qu'il y ait environ 100 adolescents roms incarcérés chaque année (depuis trois ans au moins) sur les 200 présentés (ce qui correspond à environ 1000 déferrements dans la mesure où certains sont arrêtés plusieurs fois dans l'année). Cela aboutit à un pourcentage très élevé d'adolescents roms incarcérés puisqu'environ 50% connaîtraient la prison chaque année. Les filles représenteraient près de la moitié de ces mineurs. » (Vuattoux 2015 : 29).

systématiquement à des peines de prison est pertinente pour considérer pourquoi autant de constats de disparitions conduisent ensuite à identifier l'homme en question dans une prison d'Ile-de-France.

Qui part en prison ?

Il n'y a pas beaucoup de données qui permettent de connaître les taux d'incarcération des Roms, ou personnes dites Roms, dans les prisons françaises, ni de suivre leurs parcours au sein des tribunaux. Puisque la minorité rom n'existe pas officiellement aux yeux de ces institutions, cette difficulté d'appréhension par les voies des statistiques officielles n'est pas étonnante. Alors que Loïc Wacquant peut remarquer qu'en Allemagne, « les 'Gitans' d'origine de Roumanie affichent des taux d'incarcération plus de vingt fois supérieurs à celui des citoyens du cru » (Wacquant 2015 :109), il ne dispose pas d'éléments plus précis sur ceux qu'il qualifie de « Gitans » de Roumanie en France.

Il est possible d'appréhender la situation indirectement, en prenant en compte la nationalité. Regarder la part des Roumains en prison en France ne permet pas d'identifier la minorité rom, puisqu'il y a une migration roumaine non-Rom importante en France, et qu'il y a bien sûr une migration de Rom en France qui viennent d'autres pays. Toutefois, cela permet de donner une idée du taux d'incarcération des ressortissants roumains par rapport à d'autres nationalités, et l'évolution de ce taux d'incarcération. De plus, puisque mon enquête de terrain s'est déroulée auprès de ressortissant·es roumain·es, ce sont des chiffres qui ont du sens pour comprendre un peu mieux les observations de terrain. Pour obtenir ces analyses, il faut se tourner vers la Direction de l'administration pénitentiaire, qui propose une analyse des taux d'étrangers incarcérés dans une note des *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques* publiée en 2008. Dans la note, l'adhésion de nouveaux pays membres à l'Union Européenne est signalée comme provoquant un accroissement de la part des étrangers ressortissants de ces pays dans les prisons françaises. Les Roumains obtiennent une mention spécifique, puisque « la forte augmentation des incarcérations de ressortissants roumains, multipliés par trois au cours des treize dernières années (de 507 en 1994 à 1417 en 2007), contribue significativement à cette augmentation. Leur part dans l'ensemble des entrées d'étrangers est ainsi passée de 1,9 % en 1994 à 8,2 % en 2007. »⁹⁵.

⁹⁵ Angélique Hazard, « Etrangers incarcérés », *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, Octobre 2008, n°25, p.4.

Au-delà des données objectives, qui sont difficiles à obtenir, il est frappant de constater que la possibilité de se retrouver en prison flotte comme une menace, même pour un délit mineur (comme la conduite sans permis). Ceci n'est pas spécifique aux Roms, mais concernerait plus largement les personnes marginalisées, prises dans la rhétorique de la « guerre » au crime initiée aux États-Unis et puis développée en Europe, qui assimile les personnes marginalisées à des « envahisseurs étrangers » contre qui il faut mener une lutte de reconquête de l'espace public (Wacquant 2015). Les personnes pauvres et racisées sont de plus en plus enfermées dans une catégorisation les réduisant à des « détritiques sociaux », justifiant qu'elles soient ensuite « orientées » vers les prisons plutôt que vers les systèmes de protection sociale (Wacquant 2009). Les conséquences de ces évolutions sur les politiques sociales ont été plus largement étudiées pour ce qu'elles impliquent pour le quotidien de migrants stigmatisés : dispositifs avec des discours d'autonomisation, de responsabilité individuelle, conseils pour transformer son comportement et agir d'une manière « plus adaptée ». Ceci n'est d'ailleurs pas restreint à la France, puisque Sarah Werner Boada a étudié ces mêmes techniques paternalistes et disciplinaires à destination des Gitanes dans les politiques de services sociaux espagnols (Werner Boada 2019).

L'institution carcérale devient une institution « voiture-balai de la précarité », vers qui les personnes catégorisées comme dangereuses, mais aussi inutiles et indésirables, vont être orientées. Ceci aura pour conséquence le doublement de la population détenue en France sur une période de 20 ans, et une proportion croissante de personnes détenues étrangères (18 % en 1975, et 29 % en 1995). Loïc Wacquant analyse la surreprésentation carcérale des étrangers en France comme le résultat du croisement entre leur marginalité économique plus forte, la plus grande sévérité de l'institution pénale à leur égard, et la répression de l'immigration clandestine par l'emprisonnement.

2. Conjoint incarcéré : un nouveau quotidien pour les femmes ?

L'incarcération a un impact sur l'entourage, dans la mesure où « la prison exporte sa pauvreté en déstabilisant continûment les familles et les quartiers soumis à son tropisme » (Wacquant 2015 : 148). La prison précarise les personnes incarcérées, mais affecte aussi directement l'entourage de ces personnes. J'aborde l'expérience de l'entourage à partir du point

de vue des conjointes, ce qui donne à voir une réalité genrée et hétérosexuelle de l'organisation de la vie conjugale et familiale pendant la période d'absence (Comfort 2008).

La question des compétences acquises dans la migration est souvent posée, et se pose à nouveau au cours de cette enquête. Compétences linguistiques, connaissances de l'administration, orientation dans les transports en commun, savoirs juridiques, le parcours migratoire est fort en apprentissages possibles. Pour Lina, Alina, Tania et Florentina, à toutes ces possibilités s'ajoutent les savoirs liés au monde de la prison. Pour compléter les portraits d'Alina et Tania brossés dans le chapitre 2, je présenterai dans ce chapitre les portraits de Lina et Florentina.

Portrait 3 : Lina

Lorsque je rencontre Lina, elle vit dans une baraque du fond du bidonville des Chênes, seule avec quatre enfants, et enceinte du cinquième. Son compagnon, Alexandru, est à la maison d'arrêt de Bois d'Arcy depuis quelques jours. Ses enfants ont 15, 13, 10 et 3 ans. Certains ne sont pas des enfants qu'elle a eus avec Alexandru, mais avec un premier mari, Ion, de qui elle est séparée. Avant de venir en France, elle a longtemps vécu en Espagne, où ses enfants plus âgés sont d'ailleurs nés. C'est avec Alexandru qu'elle fait sa vie en France, et avec qui elle attend son dernier enfant. Elle ne parle pas très bien français, et sollicite parfois son fils aîné, de 15 ans, pour l'aider à exprimer une remarque en français. Mais elle est aidée dans sa communication par sa connaissance de l'espagnol, et comprend bien ce qui est dit. Pour survivre, elle fait la manche avec ses enfants. Les enfants ne sont pas scolarisés. Les plus grands restent parfois sur le terrain en compagnie d'autres familles, mais elle garde avec elle les plus jeunes.

Lina est appréciée sur le terrain, et sa baraque est souvent visitée par d'autres femmes. Maman de quatre enfants, elle propose facilement des paroles rassurantes ou des conseils aux jeunes mères qui s'inquiètent auprès d'elle de divers soucis. Toutefois, elle n'a pas d'autre membre de sa famille sur le terrain. La peine d'Alexandru n'est pas longue, et Lina anticipe beaucoup son retour. À 31 ans, elle a quelques années de plus que lui, qui n'en a que 28, ce qu'elle m'explique apprécier beaucoup. Pendant ce séjour à la prison, elle est très impliquée dans le bon déroulement de l'incarcération : elle se soucie de lui rendre visite, de lui faire parvenir de l'argent, et de lui déposer des affaires et du linge. Elle est installée sur le bidonville depuis janvier 2018, mais elle le quitte pour le bidonville des Buissons au cours de l'été, puisque ce nouveau terrain bénéficie d'une attitude favorable de la mairie et d'un accompagnement associatif plus important. Elle s'installe sur ce bidonville avec Alexandru, qui est sorti de prison, et avec qui elle entame des démarches administratives (demande de domiciliation, démarches de scolarisation des enfants).

2.1 Entrer dans l'univers carcéral

L'incarcération d'un conjoint plonge les femmes dans un nouvel univers : il va falloir comprendre les rouages du système si elles veulent rester en contact avec leur compagnon. Dans des conversations de groupe, les femmes échangent les informations qu'elles possèdent, en particulier les noms des prisons, et les villes où elles sont installées. La carte mentale de l'Ile-de-France s'agrandit pour ces femmes qui y ajoutent Fresnes, Fleury-Mérogis, ou encore Bois-d'Arcy. Il y a aussi du vocabulaire à apprendre : prison, maison d'arrêt, service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), permis de visite, numéro d'écrou.

Lors d'une visite au le bidonville des Buissons en mai, je note :

Quand j'arrive, plusieurs personnes profitent de l'immobilité de notre petit groupe pour venir poser des questions. Alina filtre qui parle en premier. D'abord elle donne la parole à une femme qui pose des questions sur son mari en prison à Fleury, et la possibilité d'un parloir. Suzanne sort son carnet pour retrouver les informations, et noter ce que la femme propose en plus. Deux autres femmes veulent parler, et dans la conversation Suzanne et Etienne décrivent rapidement différentes prisons : à Fleury ils sont rapides, Dijon plus sympa... plus sympa que la prison en Normandie où est Adrian, rigole Etienne. Suzanne partage ces informations avec les femmes, et note aussi les instructions utiles sur un morceau de papier. Pour la deuxième femme, la situation est plus compliquée, car elle ne sait pas dans quelle prison est son mari. Suzanne a appelé le tribunal, qui a indiqué Fresnes, mais à Fresnes on dit qu'il est reparti ailleurs, sans précision. Le numéro d'écrou n'est plus le bon. Comment alors le retrouver ? La femme explique qu'elle est prête à faire le tour des prisons, mais elle est frustrée. Alina pense que cela n'est pas une bonne idée, mais cet avis agace cette femme, qui dit qu'on la prend pour une imbécile. Elle repart du groupe sans que nous décidions ensemble du meilleur moyen de retrouver son mari.

Les incarcérations arrivent parfois par surprise, et les femmes ne savent pas pourquoi elles ont lieu, ni pour combien de temps. Les téléphones portables aux forfaits qui se rechargent progressivement font souvent défaut pour communiquer de manière fluide sur ce qui se passe, surtout dans le cadre d'une arrestation qui est suivie d'une comparution immédiate au tribunal. La première fois que Lina me parle d'Alexandru, elle sait juste qu'il est en prison, mais elle ne peut pas dire de combien de temps sera sa peine. Après avoir appelé une première fois la prison pour obtenir le numéro d'écrou, elle sollicite de l'aide pour appeler à nouveau et obtenir plus de précisions. Nous apprenons qu'Alexandru a une peine courte (moins de trois mois), et

l'interlocutrice de la maison d'arrêt explique ce que Lina peut apporter lors de ses futures visites, comme du linge, ainsi que la possibilité de faire parvenir de l'argent.

On répète « SPIP » à l'infini dans ces conversations, sans nécessairement savoir à quoi correspond l'acronyme. Les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation sont des services de l'administration pénitentiaire qui s'occupent du contrôle et de suivi des personnes en milieu fermé (ainsi que les personnes sous la main de la justice en milieu ouvert). Suzanne explique simplement à ses interlocutrices que chaque prisonnier aura une personne qui s'occupe de faire le lien avec l'extérieur. Chaque prisonnier dispose d'un numéro d'écrou qui permet de l'identifier. C'est ainsi qu'il est possible de distinguer les femmes qui ont déjà un certain niveau de connaissance : elles viendront voir Suzanne en parlant avec facilité du SPIP, et elles ont déjà avec elle le numéro d'écrou de leur conjoint. Elles peuvent expliquer à d'autres femmes comment obtenir ce numéro d'écrou, ce qu'il représente, et quelles informations il faut préparer pour ce faire.

Organiser les visites

Lorsque les premières semaines passent après l'incarcération, et que les femmes connaissent mieux les détails de l'incarcération, et le fonctionnement de la prison, un système peut se mettre en place. L'obtention du permis de visite est souvent la prochaine étape. Les femmes transmettent les informations nécessaires, et reçoivent les autorisations obligatoires pour rendre visite à leurs conjoints. La communication peut s'organiser, et le calendrier des visites aussi. Pour le permis de visite, il faut remplir un formulaire, mais il faut surtout l'accompagner de photos d'identité, d'une enveloppe affranchie avec une adresse de retour, une photocopie de sa pièce d'identité et un document qui prouve le lien familial avec la personne détenue. Pour les femmes qui n'ont pas de domiciliation, et donc ne savent pas quelle adresse indiquer sur le formulaire, le soutien associatif est ici crucial. Il faut trouver une personne qui accepte de partager son adresse et de transmettre le permis une fois obtenu. Au bidonville des Chênes, c'est sans surprise Suzanne qui joue ce rôle. Quelques semaines après le début de mon enquête, je croise Lina qui me demande l'adresse de la maison d'arrêt de Bois d'Arcy, où elle souhaite aller prochainement. Suzanne lui explique qu'il faut attendre la réponse pour le permis de visite. Lina a peiné pendant les démarches pour le permis, surtout pour trouver le temps (et les ressources) pour faire les photos d'identité. Ce temps d'attente supplémentaire semble très long. Plus tard, Suzanne m'avoue qu'elle est inquiète de savoir si ce permis pourrait être refusé

à Lina du fait de son concubinage avec Alexandru. Dans une conversation que j'observe avec Etienne, il lui rappelle que d'autres femmes du bidonville des Chênes ont reçu leur permis alors qu'elles ne sont « que » en concubinage. Sur cet aspect, l'administration pénitentiaire n'oppose pas de différence entre des modalités de mise en couple hétérosexuel, du moins pour ces familles vivant en bidonville. Par contre, pour les femmes, ce permis de visite est une marque forte de légitimité : Florentina se plaint à un moment de la jalousie qu'elle peut ressentir envers son conjoint qui entretient des relations avec d'autres femmes. Je remarque que malgré cette jalousie, ou énervement, Florentina continue à lui rendre visite. Oui, m'explique-t-elle, parce que c'est elle qui a le droit au parloir. À l'inverse, Tania ne rend pas visite au père de Nicu en prison, et on lui en fait la remarque dans le bidonville. Mais elle se protège de ces remarques en insistant qu'elle doit s'occuper de Nicu, ce qui est un argument qui fonctionne bien, puisque c'est un très jeune bébé souvent malade.

Portrait 4 : Florentina

Florentina a 20 ans. Mariée avec Cosmin depuis quelques années, quand je la rencontre, elle vit sur le bidonville depuis l'expulsion d'un autre bidonville à Porte de la Chapelle, pendant l'hiver 2017. Ils n'ont pas d'enfant. Florentina m'explique que son mari est souvent en prison. Cette fois, c'est la prison de Meaux, mais elle sait nommer beaucoup d'autres prisons en Ile-de-France, du fait des nombreuses expériences d'incarcération. Sur le terrain, elle est entourée de membres de la famille de Cosmin, notamment son grand frère, qui vit avec sa femme et ses enfants. Ils reçoivent aussi souvent la visite d'autres frères, qui vivent dans des villes voisines, en majorité dans des bidonvilles ou des squats. Au quotidien, elle survit grâce aux efforts collectifs des membres de la famille de Cosmin, efforts auxquels elle participe. Même si Florentina n'est pas seule, elle semble isolée selon Suzanne et Etienne, puisqu'elle n'est pas avec son conjoint, et qu'elle n'a pas d'enfant. Elle parle bien français, elle exprime auprès des bénévoles l'envie d'être aidée pour une recherche d'emploi. Suzanne et Etienne entament alors des démarches pour l'aider à trouver du travail. Suzanne souhaite que Florentina participe à des sessions de recrutement pour des emplois de service.

Au retour de Cosmin, Florentina cesse de s'investir dans les conversations animées par Suzanne autour de l'emploi, et elle ne rendra pas aux sessions collectives de recrutement. Le couple déménage sur le bidonville Eau en même temps que le frère de Cosmin. Toutefois, ils n'apparaissent pas dans les familles qui entament des démarches administratives sur ce nouveau terrain. Malgré ma présence sur ce terrain, je perds progressivement le contact avec Florentina après son déménagement. J'apprends que son mari est retourné en prison, et qu'elle continue à être aidée au quotidien par son beau-frère.

Les visites aux prisons et maisons d'arrêt ouvrent un espace de la mobilité à ces femmes, qui font le plus souvent le voyage seules. Par bus, train, RER, elles se rendent à ces destinations lointaines qui sont au minimum à 1h30 de voyage depuis le bidonville des Chênes. Lorsque Lina va à Bois d'Arcy pour la première fois, je passe du temps avec elle en amont pour revoir les instructions pour se déplacer entre le bidonville et la maison d'arrêt. Nous révisons toutes les étapes dans les transports en commun, puis les procédures une fois sur place. Par la suite, elle saura y aller sans aide, voire elle pourra expliquer à d'autres comment y aller. Pour Florentina, dont le mari a déjà été en prison, il est possible de se vanter de bien savoir comment se rendre dans les différentes prisons d'Ile-de-France. Elle se renseigne auprès des bénévoles au sujet des grèves, et prépare soigneusement ses visites. Alina est ici confrontée à la difficulté pour visiter Iulian, qui est en prison en dehors de l'Ile-de-France. Le trajet vers la Normandie est plus compliqué, et plus coûteux. Elle m'explique qu'il lui reproche de ne pas venir plus souvent, et de ne pas venir avec les enfants. Mais les billets coûtent cher, et Alina trouve que d'avoir pu y aller une fois a été un effort très important. Elle se décide pour une seconde visite après quelques semaines, et c'est au cours du trajet retour qu'elle reçoit une amende, car elle voyage sans billet. Après cet incident, elle ne retourne plus lui rendre visite en personne.

Participer aux efforts de la défense

Puisque les peines varient, les suivis aussi : pour Alina ou Florentina, dont les maris ont des peines plus longues, il s'avère rapidement utile d'avoir le contact d'un·e avocat·e. En prison, leurs conjoints reçoivent parfois des courriers qu'ils peinent à déchiffrer, et qu'ils transmettent alors à leurs femmes. Ainsi, c'est par un courrier transmis à Alina, et ensuite confié à Suzanne, que Iulian apprend qu'il a reçu un allongement de peine. Florentina oriente plutôt ces démarches vers la famille de son mari, en particulier son beau-frère. Autant elle accepte d'aller le voir au parloir, autant elle ne va pas plus loin dans les démarches. À l'inverse, Alina est très investie, et parle souvent au téléphone avec l'avocate de Iulian. Cette avocate accepte l'aide juridictionnelle, et vit en Seine-Saint-Denis : c'est une personne en qui Alina a confiance.

Pendant l'été, Alina apprend que Iulian a reçu un document signalant son obligation de quitter le territoire français, OQTF⁹⁶, et que le délai de recours est dépassé. La raison de son

⁹⁶ L'OQTF, ou Obligation de quitter le territoire français, est une mesure administrative d'éloignement des étrangers, prévue par l'article L. 511-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA).

incarcération fournit un motif pour expulser hors du territoire français. Lorsqu'Alina me parle de ce nouvel obstacle à leur réunion, elle a déjà pris rendez-vous avec l'avocate pour fournir les pièces d'un éventuel recours déposé tardivement. L'avocate a expliqué que si Iulian était effectivement expulsé, la situation serait critique pour cette famille, puisque l'OQTF était accompagné d'une interdiction de territoire pendant trois ans. Sous pression, Iulian sollicite beaucoup Alina pour qu'elle active son réseau afin de l'aider.

Mettre en place un circuit pour l'argent

Les habitant·es du bidonville font face à un obstacle de taille pour faire parvenir de l'argent à leur conjoint en prison. Cet argent doit parvenir à l'institution pénitentiaire par virement, ce qui nécessite un compte bancaire. Sans compte bancaire, il est impossible de faire le virement sur le compte bancaire indiqué par la responsable du SPIP. Or, l'ouverture d'un compte bancaire pour les habitant·es de bidonvilles est compliquée. Selon le droit, toute personne physique résidant en France a droit à l'ouverture d'un compte dans un établissement bancaire. Toutefois, dès 2013, des rapports de Romeurope signalent des occurrences de refus d'ouverture de compte par différentes banques.

« Les familles en bidonvilles font face à des refus de banques de leur ouvrir un compte prétextant des arguments illégaux : la carte d'identité roumaine n'est pas reconnue ou d'autres établissements bancaires invoquent l'impossibilité de demandeurs de justifier leurs revenus. La question de la domiciliation administrative, nécessaire afin d'ouvrir un compte en banque, est également régulièrement invoquée par les établissements bancaires pour refuser l'ouverture de compte en banque. » (Rapport Romeurope 2013, p.30)

La carte d'identité roumaine n'est pas signée, à la différence d'une carte d'identité française. Certaines banques refusent l'ouverture au motif de l'absence de signature. Pourtant, une recommandation du Défenseur des Droits n°MLD/2013-10 du 28 février 2013 rappelle que les cartes d'identité roumaines sont des documents reconnus par l'Union Européenne et valables pour ouvrir un compte. Il existe des comptes dont les conditions d'ouverture sont plus flexibles, comme le compte Nickel ou le compte C-Zam. Ce sont des services payants, sans conditions de ressources, qui permettent de déposer ou retirer de l'argent en espèces. Sur le bidonville des Chênes, Suzanne et Etienne accompagnent parfois des personnes pour l'ouverture d'un compte, en estimant que leur présence servira pour limiter les risques de discrimination au guichet. Ils ont identifié une agence d'une banque en particulier où ils pensent que les démarches sont plus faciles. Malgré ces quelques accompagnements, beaucoup

d'habitant·es du bidonville des Chênes n'ont pas de compte bancaire (ou alors un service qui ne permet pas les virements).

En l'absence de possibilité de virement, mais avec la nécessité de trouver un moyen de faire parvenir de l'argent aux conjoints, un circuit alternatif se met en place. Sur ce bidonville, comme j'ai pu l'évoquer plus haut, Suzanne joue un rôle très particulier. Les femmes lui font confiance sur ces sujets, et abordent avec elle l'obstacle de comment faire circuler de l'argent. Pour Alina, qui est celle qui ose le plus facilement poser ces questions, Suzanne accepte de prendre de l'argent en liquide lors de ses visites sur le terrain, et ensuite faire le virement depuis son propre compte. À partir de là, la nouvelle se propage vite : à chaque visite, Suzanne reçoit de l'argent, toujours confié par des femmes pour des hommes, le plus souvent des conjoints, parfois des frères ou un fils. Les sommes varient, allant de 30 euros à plus de 200 euros.

Ce système demande à Suzanne de tenir des comptes très précis, et la fait parfois quitter le bidonville avec des sommes importantes sur sa personne. Progressivement, elle m'explique se sentir dépassée par ce système. Tout en restant critique des obstacles qui rendent difficile la circulation de l'argent entre les femmes vivant dans les bidonvilles et les hommes en prison, elle commence à refuser de jouer l'intermédiaire. Toutefois, pendant un temps, les femmes avaient fait travailler leur capital relationnel pour mettre au point un circuit alternatif permettant de remplir leurs obligations auprès des hommes en prison, prenant appui sur les liens noués avec Suzanne dans un contexte où l'accès au compte bancaire est compliqué.

2.2 Contrôle et rôle de l'entourage

Sur le terrain, le plus souvent, je constate que l'incarcération n'est pas évoquée explicitement, voire qu'elle est cachée : on dira que telle ou telle personne est malade, ou repartie en Roumanie. C'est après une présence régulière de plusieurs mois que je vais découvrir ce que cette « maladie » signifie. Je retrouve ici un fil commun avec l'enquête menée par Alice-Sophie Sarcinelli en Italie : elle questionne les pratiques semi-illégales et illégales qu'elle observe au cours de son enquête de thèse, et la manière dont ces pratiques peuvent faire l'objet de mensonges sur le terrain. En accompagnant une femme appelée Angelica pour faire des démarches administratives, elle observe qu'Angelica souhaite garder le secret : « elle tient à cacher que son mari est en prison. Nous convenons alors de dire que le mari est rentré dans

son pays pour des raisons de santé [...] Il s'agit, en l'occurrence, d'esquiver le stigmate qu'être la femme d'un détenu comporte. » (Sarcinelli 2014 : 110). Ceci recoupe directement le récit que me présente Nadia, qui me dit quand je la connais depuis peu que son frère est parti en Roumanie pour des questions de santé, et dont j'ai appris plusieurs mois plus tard qu'il avait été en prison. Il faut gagner la confiance des personnes, des femmes, pour connaître certaines réalités.

Les conversations sur la prison ont souvent lieu sans la présence d'Etienne. Les femmes ont appris par Alina, qui connaissait déjà Suzanne, que celle-ci n'adopte jamais de ton moralisateur quand il s'agit de parler d'un conjoint en prison. Elle ne pose pas beaucoup de questions, et se contente de présenter les informations dont elle dispose, et d'appeler si besoin l'administration pénitentiaire et aider les femmes à entrer en contact avec les bonnes personnes. Je ne joue pas ce rôle d'accompagnement aussi poussé avec les femmes, mais je peux les écouter parler de leurs soucis ou questions, ou partager un instant de leur journée dans laquelle l'incarcération est abordée. Mais mis à part quelques exceptions, elles ne souhaitent pas aborder avec moi les motifs de l'incarcération : nous parlerons des durées de la peine, du type de prison, et d'autres informations assez précises qui me donnent une idée, mais la relation se construit sur l'absence de questions de ma part, et donc l'absence du risque de jugement sur les pratiques illégales de membres leurs familles. Ici, le genre se croise avec d'autres rapports sociaux : je reste une femme blanche, venue de l'université, donc il y a certaines réalités auxquelles je n'ai pas facilement accès car je pense que ces femmes veulent maintenir une forme de respectabilité devant moi.

Cette tension sur quoi et comment révéler autour de l'incarcération se joue auprès de moi, de Suzanne et Etienne, mais plus généralement dans l'ensemble des interactions avec les personnes extérieures au bidonville. Ce ne sont pas des sujets évoqués dans les interactions avec le personnel soignant de la Croix-Rouge, qui vient pour une campagne de vaccination, ou dans les interactions que j'observe à la mairie, au CCAS, ou aux urgences. La division sexuée du travail conduisant les femmes à assumer une partie importante, voire la totalité, des charges liées aux enfants, peu de personnes questionnent l'absence d'un père lors d'une visite médicale pour un enfant malade, ou un passage en centre social pour des renseignements sur la scolarisation.

Parfois, la question est posée directement. En mars, des journalistes demandent à Suzanne s'il serait possible de rencontrer des habitant·es du bidonville. J'assiste à un entretien qui se déroule entre les journalistes et Alina, dans le café le plus proche du bidonville. Les journalistes posent des questions précises sur l'installation dans le bidonville, sur la construction de la baraque, sur les matériaux utilisés. Elles veulent aussi parler des expériences d'expulsion, et des passages d'Alina en hôtel social. Progressivement, la conversation se concentre sur la famille : Alina va alors parler de Iulian, son mari. Elle explique qu'il est en Normandie en ce moment, et finit par reconnaître qu'il est en prison. Lorsqu'elle s'attarde sur cette situation, c'est surtout pour mettre en avant la peine de la séparation, et la douleur qu'elle ressent, ainsi que la difficulté pour ses enfants séparé de leur père. Sans jamais évoquer le crime pour lequel Iulian a été incarcéré, ni la durée de sa peine, elle reste sur le terrain de la conjugalité et des rapports familiaux. Ceci provoque de la sympathie évidente chez les journalistes. Dans leur article, Alina sera présentée comme jeune mère de famille, et il n'y aura pas de mention du fait que son mari est en prison.

2.3 Gérer le quotidien

Dans cette section, je vais restituer des moments de la journée de ces femmes, ainsi que d'autres habitantes : je vais en particulier me concentrer sur les activités qui concernent la survie des familles, les démarches liées à la santé, et toutes les décisions prises dans le cadre de l'anticipation de l'expulsion du bidonville. Certains moments de ces récits quotidiens ne sont pas directement corrélés à l'absence du conjoint, ou à son incarcération. Ce sont des conversations ou interactions qui pourraient venir d'une femme dont le mari vit avec elle, ou encore d'une femme qui n'a pas de conjoint. Mais il est pertinent à mon sens de garder en tête aussi bien l'absence que les contraintes de cette absence dans la gestion du quotidien. Ces femmes qui font certaines démarches seules n'ont pas l'option d'être accompagnées par leur conjoint, et doivent parfois cacher les raisons de cette absence. Au bidonville des Chênes, et puis au bidonville des Buissons où une partie des familles part vivre, il y a quelques femmes en prison, mais leurs enfants vivent avec leurs grands-parents, et elles sont minoritaires. Ce sont donc le plus souvent les femmes qui se retrouvent unique parent pendant le temps de l'incarcération de leur conjoint. Ainsi, dans mon enquête, les tâches qui sont bousculées ne sont pas les tâches typiquement féminines, mais plutôt les responsabilités endossées par leurs maris que les femmes vont – à divers degrés – devoir reprendre.

Ces femmes deviennent pour les associations qui interviennent sur le terrain les « cheffes » de la famille, et les interlocutrices principales. Pendant leurs visites, Suzanne et Etienne parlent aussi bien avec les hommes et les femmes. Si Etienne souhaite aborder l'enjeu de la scolarisation des enfants, il n'ira pas automatiquement parler aux femmes, et il ne réserve pas à l'inverse ses recommandations pour des cours de français aux hommes. Au sein des couples, il y a souvent une personne qui prend plutôt le dessus au moment des échanges avec les bénévoles. Rapports de genre se croisent ici avec connaissance du français et trajectoires personnelles dans les interactions avec les associations. Ces arrangements ne peuvent pas tenir en l'absence du conjoint : de fait, ce sont les femmes qui vont recevoir toutes les informations, être invitées à participer à l'ensemble des démarches, et devenir l'interlocutrice principale. Je remarque que ce statut se conserve après le retour du conjoint, du point de vue des habitudes des bénévoles : Suzanne et Etienne continuent à solliciter principalement ces femmes après la fin de l'incarcération.

Alina ou Lina ont désormais la responsabilité du contrôle des finances de la famille, la responsabilité de l'ensemble des démarches auprès de l'administration, et elles doivent veiller à la bonne entente avec le voisinage. La migration peut venir bousculer les arrangements de l'économie familiale, ce dont il était question dans le chapitre 2. Mais la période de prison peut agir comme catalyseur de changement dans des ménages où l'homme avait maintenu un contrôle plus strict sur les finances.

Mon accompagnement de ces femmes fait notamment apparaître le temps qui est consacré aux démarches, au suivi des affaires, aux visites : il y a une forte charge émotionnelle et financière qui pèse sur elles. On retrouve ici une situation constatée par Alice Goffman dans *On the Run*, où elle évoque le cas de Shonda, qui est sans emploi au moment où le père de son enfant se retrouve en prison. Alors que Shonda peine déjà à trouver l'argent nécessaire pour la vie quotidienne, elle doit aussi trouver des sommes d'argent pour son compagnon en prison (A. Goffman 2014). Le mari d'Alina réclame souvent de l'argent, alors qu'Alina peine à trouver comment survivre financièrement. Elle s'appuie sur ses connaissances de français pour proposer ses services à certains autres habitants du bidonville, contre une légère rémunération. Lorsque la demande arrive à un moment où elle n'a vraiment rien à partager, elle se tourne alors vers un réseau familial élargi : les frères de Iulian vivent aussi en France, et certains sur le bidonville des Buissons.

D'ailleurs, le fait d'avoir un conjoint en prison dont Alina doit assurer qu'il reçoit des ressources devient un argument qu'elle met à contribution dans son quotidien. Sur le bidonville des Buissons, où je me promène avec Alina et ses enfants, elle m'oriente vers une baraque en m'expliquant qu'une famille lui doit 50 euros depuis une semaine, et qu'elle veut absolument récupérer cet argent. Nous arrivons devant un homme d'une cinquantaine d'années, qui hésite un peu face à la demande. Alina finit par insister, en disant que l'argent est pour Iulian. L'argument fonctionne, et l'homme passe le billet à Léo (le fils d'Alina). Alina rit, et se retournera vers moi en disant « tu vois comment c'est fait ? ». La situation est différente pour Lina, qui n'a pas de soutien familial à proximité. Elle porte seule la responsabilité d'avoir chaque soir de quoi nourrir ses enfants, et ceci implique parfois de renoncer à envoyer de l'argent à son conjoint.

2.4 Le retour

En quoi la prison, ou la menace de la prison, peut-elle bousculer les rapports de pouvoir dans des couples hétérosexuels (Comfort 2008) ? Elle partage des conversations avec des femmes qui expriment, de manière ambivalente certes, certains avantages à avoir un conjoint enfermé, dans un lieu fixe, pour une durée déterminée. Il ne s'agit pas ici de construire un système de « pour ou contre » trop binaire, où certaines femmes sont en faveur de l'incarcération. Toutefois, une approche plus nuancée de l'épreuve montre que l'incarcération n'est pas que contraignante. La sortie de prison des conjoints de Florentina, Alina, Lina et Tania a lieu pendant que je suis encore présente sur les bidonvilles. Je peux alors appréhender cette notion d'ambivalence introduite par Megan Comfort à partir de l'expérience d'un retour qui vient bousculer à nouveau des arrangements du quotidien qui marchaient bien pour certaines femmes.

Pour Florentina et Alina, la période d'incarcération de leur conjoint pendant laquelle je les connais est une période d'interactions soutenues et enthousiastes avec l'association de Suzanne et Etienne, voire avec d'autres associations. Elles répondent oui aux propositions, et manifestent l'envie de faire avancer certaines démarches. Florentina affirme plusieurs semaines de suite qu'elle souhaite trouver un emploi, et prépare avec Suzanne une session collective de recrutement dans une entreprise qui embauche des personnes pour des postes d'agents d'entretien. Mais elle ne présente pas à la session de recrutement, et lorsque je la croise quelques

jours plus tard, elle est avec son mari. Elle évite mon regard, et ne s'arrête pas pour me parler. Le temps de l'acclimatation à son retour dure quelques semaines, pendant lesquelles elle évite le contact avec les bénévoles, ainsi qu'avec moi. C'est pendant cette période qu'elle déménage vers le bidonville des Buissons, et que je perds progressivement contact avec elle.

Alina, de son côté, s'implique très activement dans les discussions et démarches liées à la potentielle expulsion du bidonville des Chênes, et par la suite, occupe le même rôle dans les procédures pour le bidonville des Buissons. On ne peut pas lui faire le reproche de délaisser son conjoint, puisqu'il est incarcéré, et elle occupe de fait le rôle de chef de sa famille. Le retour de Iulian vient bousculer la position qu'elle s'est construite auprès des autres habitants. Sans qu'il lui interdise de continuer à représenter les habitants auprès des associations, ou proposer son aide de traduction ou d'accompagnement, Iulian cherche à reformer un ordre familial plus traditionnel. Il l'accompagne dès que possible dans les réunions, malgré son niveau bien plus faible de français. Il accepte certaines évolutions, m'explique Alina, puisque ce sera lui qui accompagnera les enfants à l'école le matin. Quelques mois plus tard, elle m'appellera en pleurs, m'expliquant qu'il est violent avec elle, et qu'elle souhaite le quitter, même si toute sa belle-famille la menace de violences si jamais elle part avec les enfants. La proximité qu'elle a pu construire avec différentes figures associatives pendant les mois de son absence est ici cruciale pour décider de le quitter, et solliciter de l'aide pour elle et ses enfants. L'incarcération de Iulian était une période où elle n'avait pas à s'inquiéter des coups ou des insultes de son mari, gardé à distance de manière fixe, et pour une durée déterminée.

Pendant la période sans Iulian dans son quotidien, Alina a développé des liens forts avec des associations, des assistantes sociales, ou des militants. Cet investissement très fort d'Alina a été possible car ses enfants étaient scolarisés, et qu'elle avait donc la possibilité d'avoir des journées entières sans la charge de s'occuper de Leo et Daniela. Ceci explique peut-être la divergence de parcours avec Lina, qui était tout aussi motivée pour avancer dans les démarches administratives, ou prendre le temps pour parler avec Suzanne et Etienne, mais ses enfants ne sont pas à l'école, et elle doit chaque jour penser à comment s'organiser avec eux. Ceci rend plus compliqué le projet de se rendre à la session de recrutement proposée à Florentina, ou de participer à la campagne de vaccination qui a lieu pendant les heures où elle a l'habitude de mendier. Interrompre cette activité de survie pour assister au cours de français qu'Etienne conseille à Tania est aussi compliqué. Pour Lina, au contraire, c'est le retour d'Alexandru qui permet de retrouver un équilibre. C'est d'ailleurs Alexandru qui ira signaler sa famille auprès

d'une assistante sociale intervenant auprès des habitant·es dans le bidonville des Buissons, pour solliciter de l'aide pour la domiciliation, et la scolarisation des enfants.

Pour les femmes qui ont des enfants, ces séjours auront un impact très important : l'absence de leur conjoint les force à endosser des nouveaux rôles, comme ce serait le cas après une séparation, avec la tâche additionnelle de s'investir dans le monde carcéral pour suivre l'incarcération et accompagner son conjoint. Pour Florentina, ses efforts d'émancipation par la recherche d'un emploi ont été interrompus par le retour de son mari, et le retour d'obligations familiales a provoqué une prise de distance avec les associations. Chez Lina et Tania, la fin de l'incarcération a représenté un moment précieux pour pouvoir retrouver un partage des tâches parentales. Mais pour deux femmes qui au début de mon enquête s'exprimaient mal en français, et semblaient très désorientées vis-à-vis des démarches aussi bien face à la prison que dans la vie quotidienne, ces mois furent aussi visiblement une période d'apprentissage accéléré. L'équilibre qui se construit au retour de leurs conjoints est être influencé par ces nouvelles compétences acquises pendant cette période, et la visibilité plus forte des femmes auprès des représentants des associations, ce qui peut leur permettre de maintenir un rôle clé dans les interactions avec le monde extérieur. Le parcours d'Alina apparaît ici comme un cas à part. L'incarcération de son conjoint coïncide avec une période très fort investissement dans la vie du bidonville, et dans un rôle de réclamation de droits pour elle, sa famille, et ses voisins. Toutes les compétences acquises dans la migration, et depuis son arrivée en France il y a plus de cinq ans, s'accumulent ici – connaissance des étapes d'une procédure d'expulsion, savoir-faire pour s'orienter en Ile-de-France, maîtrise du français, apprentissage des droits en termes de santé, ou d'école – pour la propulser dans un rôle de porte-parole.

Conclusion

La multiplication de séjours courts en prison que j'ai observée pour les habitants des bidonvilles des Chênes et des Buissons témoigne des jugements qui envoient les hommes souvent en prison, y compris pour des délits mineurs. L'enquête sur un temps long a permis d'observer l'impact du départ en prison, comme du retour, pour certaines des femmes vivant dans le bidonville des Chênes. C'est en ancrant mon approche dans les récits du quotidien de ces femmes que j'ai cherché à mieux comprendre les coulisses genrées d'un traitement sécuritaire des Roms.

Les parcours de ces quatre femmes ne représentent qu'une petite partie des expériences de femmes dans les bidonvilles, et posent les premières bases d'une analyse encore en cours. Ce que l'analyse de ces parcours permet de souligner est que l'absence liée à la prison n'est pas nécessairement une absence comme une autre pour un conjoint peu investi dans la vie de famille ou la vie conjugale, mais qu'il est important de ne pas occulter l'incarcération d'habitants des bidonvilles où nous enquêtons. Les arrangements familiaux et conjugaux varient d'une situation à l'autre, avec des conjoints dont la présence est une aide, et d'autres qui sont une menace : il ne peut être question ici de généraliser les effets de l'incarcération. Par contre, le contraste entre l'attitude de ces femmes avant et après le retour de leur mari souligne les formes d'opportunités produites par la contrainte de leur absence.

Ce chapitre contribue à mieux comprendre comment s'articulent les interactions avec la police et la justice, en dehors du bidonville, avec l'organisation de la survie et les trajectoires des habitantes à l'intérieur du bidonville. La tension vis-à-vis du contrôle de la police, et l'appréhension d'un séjour en prison pour des délits mineurs, contribuent au maintien d'un climat d'incertitude. C'est justement dans ce climat d'incertitude, et dans un contexte qui fragilise l'organisation de la survie, que certaines femmes déploient et développent leur capacité d'agir et bousculent les rôles qui leur étaient proposés.

DEUXIEME PARTIE

VULNERABILITE(S) FACE A UNE POLITIQUE D'EXPULSION

Introduction

« Suite à la crise économique, de nombreux meurtres et actes de violence ont été commis à l'encontre des Roms, notamment en Italie, Hongrie, Roumanie, Slovaquie et République tchèque. [...] Les Roms constituent la minorité la plus importante et la plus vulnérable d'Europe ; ils subissent le contrôle au faciès, violence et discrimination. »
(Rapport sur les Droits de l'homme du département d'État américain, 2009, cité dans Sigona, Trehan & Weiss, 2011)

Les Roms ont été désigné·es comme une minorité vulnérable à l'échelle européenne, où dans un contexte de discriminations et de violences, ils et elles partageraient cette condition de vulnérabilité. Le 3 octobre 2019, la Dihal a organisé une rencontre sur les « citoyens européens vulnérables en mobilité », qui vivent dans des bidonvilles en France et « se déplacent dans l'espoir d'améliorer leurs conditions de vie ». Les responsables de l'atelier ne reprennent pas à leur compte la notion de minorité – puisque la France ne reconnaît pas les minorités ethniques – mais conservent la vulnérabilité.

La vulnérabilité est une notion qui rend compte de l'inquiétude contemporaine vis-à-vis de la fracture entre les inclus et les exclus (Le Blanc 2019). Pour qualifier qui est *in* et qui est *out*, et comprendre les transformations politiques, économiques et sociales qui sous-tendent ces frontières, la vulnérabilité dans le vocabulaire de la sociologie entre en débat avec les notions d'exclusion sociale, de pauvreté, ou de précarité. Je retrace ici les grandes lignes de ces articulations, en quelques paragraphes, afin de mieux orienter la manière dont je conçois la vulnérabilité dans cette thèse, et donner un contexte à l'émergence de la vulnérabilité comme catégorie d'action publique. Robert Castel considère que la vulnérabilité est devenue une nouvelle question sociale dans une époque de transformations de modalités d'intégration et de protection sociale. Il a travaillé son analyse de la « vulnérabilité de masse » qui surgit dans le sillage de l'ébranlement de la condition salariale⁹⁷ autour de deux axes : l'insertion dans un réseau relationnel de proximité et l'occupation d'un emploi (Castel 1995)⁹⁸. Il propose ainsi

⁹⁷ L'émergence d'un chômage de masse se combine à la transformation des formes d'emploi et la remise en question des protections sociales qui se basent sur le salariat : ceci conduit pour Robert Castel à l'ébranlement de la condition salariale.

⁹⁸ Ce travail autour de deux axes conduit à définir différentes zones de l'espace social : l'intégration (garanties de travail et réseau relationnel solide), la vulnérabilité (qui associe précarité de travail et fragilité relationnelle), la désaffiliation (absence de travail et isolement social), et assistance (absence de travail et forte protection sociale, ce qui induit un rapport de dépendance).

une vision de la vulnérabilité qui associe précarité du travail et fragilité relationnelle, en sortant d'une simple question de niveau de ressources : « être vulnérable ne signifie donc ni être subordonné, ni être pauvre, mais être inscrit dans des relations sociales instables et fragiles » (Garrau 2018 :178). Le modèle de Robert Castel est utile car il rend compte des évolutions de la protection sociale, ainsi que du marché de l'emploi et du rapport salarial. Ces analyses contribuent à une meilleure compréhension du contexte dans lequel arrivent des Roms en France : un nombre croissant d'individus privés des protections attachées à l'emploi stable et une société qui remet en question la place de ces individus désignés comme « inutiles ».

À ces transformations des liens de solidarité peut aussi s'ajouter une expérience de stigmatisation très forte. Le travail de Serge Paugam s'attache à comprendre l'inscription des individus dans des relations sociales et les effets de la stigmatisation. Ce qu'il qualifie de disqualification sociale contribue à comprendre les processus de vulnérabilisation engendrés par l'imposition d'un jugement social stigmatisant et l'occupation de positions sociales subalternes (Paugam 2008). La situation de vulnérabilité en raison de l'identification à un groupe disqualifié est une analyse pertinente pour étudier le quotidien des Roms vivant en France, qui subissent chaque jour des regards ou reproches dans l'espace public.

La vulnérabilité entre aussi en débat avec la notion de précarité, qui circule largement à partir des années 1980 en réaction aux transformations du marché du travail et des politiques sociales (Han 2018) : il s'agit de désigner de « nouvelles » formes de pauvreté (Barbier 2005). La précarité désigne l'arrangement social et politique d'inégalités et fragilités, et renvoie à l'État et son pouvoir de redistribution (D. Fassin 2018). Au-delà des conditions économiques de leur survie, le terme de précaire est souvent associé aux conditions d'habitat des Roms migrant-es, ou pour dénoncer une situation générale de détresse. En qualifiant leur situation de précaire, on renvoie « à une forme d'insécurité qui recouvre toutes les dimensions de l'existence » (Rosa 2016), aussi bien socio-économique que psychologique. Comment tracer la frontière entre vulnérabilité et précarité ? Ces termes polysémiques peuvent se prêter à des lectures très proches. Judith Butler désigne en 2009 la précarité comme la distribution différentielle d'une vulnérabilité humaine commune (Butler 2009), et de cette manière, il peut y avoir une confusion entre précarité et la notion de vulnérabilité problématique. L'aspect relationnel et dynamique de la vulnérabilité pourrait aider à saisir l'articulation entre ces deux termes, puisque

« la notion de précarité focalisait l'attention sur les conditions imposées aux personnes, la notion de vulnérabilité introduit à une compréhension dynamique des difficultés vécues en atténuant la charge symbolique négative portée par les approches en termes d'exclusion, de disqualification, de déclassement » (Lévy-Vroelant et al. 2015: 19-20)

La précarité s'inscrit dans un rapport de domination, ce que la vulnérabilité mobilisée par les politiques publiques risque d'évincer selon Axelle Brodiez-Dolino. L'historienne qui critique la possibilité que la vulnérabilité tombe dans une dimension apolitique « qui masque les rapports de domination verticale et de relégation horizontale dont sont victimes les catégories les plus démunies »⁹⁹, dans la mesure où le vocabulaire de la vulnérabilité s'étend dans les discours politiques autour de la souffrance et de l'individu.

* * *

La vulnérabilité est devenue une catégorie d'action publique dans le début des années 2000, en désignant comme « populations vulnérables » un ensemble varié : enfants, personnes âgées, femmes enceintes, personnes malades. La vulnérabilité vient alors s'ajouter à un ensemble de termes visant à désigner des personnes en difficulté : on évoquait les « indigents » et les « pauvres » au début du XX^e siècle, « économiquement faibles » dans les années 1940-1950, « marginaux » dans les années 1960-1970, puis « précaires » (1980) et « exclus » dans les années 1990 (Brodiez-Dolino et al. 2014). Les terminologies qui s'imposent dans les années 1990 – comme exclusion, désaffiliation, ou disqualification – dépassent la dimension économique de la pauvreté pour saisir l'expérience des difficultés d'une manière pluridimensionnelle (santé, logement, emploi, réseau social, etc.). La vulnérabilité permet de mettre l'accent sur des « mécanismes de fragilisation et de blessures polymorphes dans notre société que l'action sociale tente, depuis les années 1980, de panser de façon multidimensionnelle » (Brodiez-Dolino 2015:14). Dans le droit pénal français, une personne est considérée comme vulnérable à partir de son âge et de sa santé, en désignant des catégories de personnes

« définies par leur faiblesse physique supposée, mais aussi par une capacité douteuse ou chancelante à consentir (selon la loi française est vulnérable celui ou celle dont le consentement est inaudible, improbable ou irrecevable, par exemple parce qu'il est mineur ou handicapé). » (Boerhringer et Ferrarese 2015:6)

⁹⁹ Axelle Brodiez-Dolino, « Le concept de vulnérabilité », *La vie des idées*, 11 février 2016, <https://lavedesidees.fr/Le-concept-de-vulnerabilite.html>

La vulnérabilité s'impose dans les discours publics dans un contexte d'une analyse individuelle des problèmes sociaux,

« identifiés soit sous le recours au lexique de la souffrance (trouble, faiblesse, fragilité), soit sous celui de l'autonomisation (responsabilisation, activation, capacitation, singularisation, rétablissement, résilience), soit enfin sous celui de la proximité des politiques publiques (territorialisation, action transversale, contextualisation). » (Ravon 2014: 266-267)

L'utilisation politico-administrative de la vulnérabilité définit opérationnellement les responsabilités et priorités de l'État (Châtel et Roy 2008). Or, tout ciblage de l'action sociale est porteur de frontières et induit des processus de stigmatisation (Warin 2010). L'utilisation de la vulnérabilité comme catégorie d'action publique a été fortement critiquée pour ce que cela implique de construction de frontières et de stigmatisation, en particulier par Hélène Thomas. Elle dénonce l'essentialisation à l'œuvre dans la catégorisation des vulnérables, et la manière dont la vulnérabilité comme instrument des politiques publiques construit des figures réifiées et mises à l'écart (Thomas 2010). Elle oppose dans sa définition de la vulnérabilité tout ce qui relève de la résistance, la solidité, les solidarités. La vulnérabilité est associée à la fragilité et la dépendance. Si pour Hélène Thomas, la notion de vulnérabilité conduit à « écarter la question de l'accession des personnes aux ressorts de leur émancipation sociale et politique » (Thomas 2010: 133), son travail ne dit rien « des appropriations et des mobilisations conduisant à restaurer du pouvoir d'agir afin, précisément, de contrer les processus d'effacement des sujets ou de renvoi à leur impuissance. » (Lévy-Vroelant et al. 2015: 39). Un rejet global de la notion met de côté la possibilité de comprendre comment se construisent certaines inégalités face à la vulnérabilité, et ce que les personnes visées par cette catégorisation en font. Depuis 2012, les habitant·es de bidonvilles peuvent être visé·es, puisque la vulnérabilité est désormais un critère explicitement désigné dans les circulaires organisant la politique de résorption des bidonvilles pour justifier une mise à l'abri. Dans la mesure où la vulnérabilité est devenue une catégorie d'action publique, c'est une notion féconde pour réfléchir au cadre institutionnel et législatif qui régule la migration, aux logiques territoriales de politiques locales de non-accueil, et aux interactions quotidiennes des habitant·es des bidonvilles avec les acteur·ices étatiques, associatif·ves, médiatiques et académiques.

Il faut ici bien distinguer la vulnérabilité telle qu'elle est mobilisée comme catégorie d'action publique et la vulnérabilité comme outil d'analyse dans cette thèse. Tout en étudiant la manière dont la vulnérabilité est mobilisée dans l'enquête – par les acteur·ices institutionnel·les, associatif·ves, par les habitant·es des bidonvilles aussi, je sollicite aussi la vulnérabilité pour réfléchir aux « conditions interrelationnelles, sociales, économiques, qui font et défont les vies, les soutiennent et les invalident, les assurent ou les précarisent » (Le Blanc 2019: 28). Cela m'a conduit à construire cette seconde partie autour d'un moment crucial – et trop souvent répété – du parcours de migration des Roms de Roumanie qui s'installent dans des habitats informels. L'expulsion du bidonville est une scène de violence extrême, d'autant plus que pendant de nombreuses années, aucune proposition de relogement n'était faite aux habitant·es (Aguilera 2017), et que l'expulsion du lieu de vie pouvait s'accompagner d'une expulsion hors de France.

Les expulsions sont un phénomène multiforme de déplacement de terres, de logement ou de pays. Prenant aujourd'hui une ampleur inédite, les expulsions concernent une part croissante des habitant·es des marges urbaines (Aguilera, Bouillon, Lamotte 2018). Les expulsions sont cruciales pour comprendre aujourd'hui la mobilité forcée des précaires, et les effets négatifs de cette mobilité sur les ressources économiques, sur les parcours scolaires et de formation, sur la santé mentale comme sur les relations sociales (Desmond 2016).

Paul Watt identifie six logiques d'expulsion relatives au logement et à l'absence de logement dans la ville (Watt 2018) : d'une part, la capacité réduite des habitants pauvres à accéder au logement social, les durées allongées dans les hébergements d'urgence, et l'accélération de la croissance des loyers et des expulsions locatives dans le privé. Dans ce contexte, Watt souligne que l'absence d'engagement politique envers les sans-abri s'illustre dans la réduction des moyens pour l'hébergement d'urgence, et la difficulté d'accès aux hôtels ou centres, de plus en plus éloignés des centre-ville. Il y a aussi la dimension chronique, répétée, du déplacement : dans les villes, certaines populations sont toujours et encore déplacées, à travers différentes politiques ou projets. Cette analyse reflète précisément la situation des Roms vivant en Ile-de-France sous un régime explicite et chronique d'expulsion et destruction des bidonvilles. Ce régime d'expulsion chronique contribue à étendre la zone de déplacement de plus en plus loin en Ile-de-France. Ce que Paul Watt analyse pour le « Grand Londres » est tout aussi pertinent pour le « Grand Paris », c'est-à-dire que les « indésirables » sont poussés de plus en plus loin des centres où ils et elles n'ont plus les ressources pour vivre. Enfin, les logiques

d'expulsion se construisent en articulation avec la restriction des moyens attribués aux services pour les personnes sans-abri, et la localisation des espaces d'hébergements, qui sont de moins en moins présents dans le centre. Ceci est très clair dans les parcours d'hébergement des habitant·es des bidonvilles, qui n'ont que très rarement la possibilité de recevoir une proposition proche du lieu quitté, pour au contraire devoir se positionner vis-à-vis des propositions de chambres d'hôtel dans des villes plus éloignées, des quartiers plus excentrés, et un accès aux transports plus compliqué¹⁰⁰. L'opération de destruction d'un bidonville est du côté des acteurs institutionnels plus souvent désignée comme une évacuation, plutôt qu'une expulsion. Thomas Aguilera distingue l'évacuation – la procédure juridique ou policière de destruction du bidonville, de l'expulsion – phénomène général de refoulement forcé (Aguilera 2018). En choisissant de me référer dans cette thèse à l'expulsion des bidonvilles, je cherche à saisir le déplacement forcé des habitant·es du bidonville en dehors du lieu construit d'habitat, mais aussi hors de la vue de l'espace public, repoussé·es sans cesse vers les marges. Il y a une charge symbolique qui s'ajoute à la procédure juridique de l'évacuation lors de la destruction des bidonvilles.



Figure 1 : Gabriela Lupu, *Terrain expulsé*¹⁰¹

¹⁰⁰ Les hébergements isolés contribuent aussi au sentiment d'isolation des résidents. Pourtant, si l'offre est refusée, alors le système pénalise le demandeur. Les sans-abri doivent soit se plier aux conditions de la proposition de chambre, soit être caractérisés comme délibérément sans-abri (« *intentionally homeless* » pour Paul Watt).

¹⁰¹ Photographie présentée dans Lupu, Gabriela, et Éric Fassin. « Le spectre des Roms », *Sociétés & Représentations*, vol. 45, no. 1, 2018, pp. 29-40.

L'expulsion est un déplacement forcé, spatial et social, qui implique différents acteur·ices : aussi bien ceux ou celles qui sollicitent et mettent en œuvre l'expulsion que les personnes visées, ainsi que des intermédiaires. C'est une opération qui produit de la vulnérabilité pour les habitant·es expulsé·es. Pourtant, dans les politiques d'expulsion, il y a des vulnérabilités produites et des vulnérabilités protégées, et celles-ci ne se recourent pas. À partir d'un moment clé de la trajectoire de nombreux Roms ayant migré en France – l'expulsion de leur bidonville – cette partie vise tout autant à saisir la manière dont l'État investit la vulnérabilité comme élément de ciblage et de tri des Roms, et ce que cela fait aux personnes ciblées, ainsi que leurs soutiens.

Chapitre 4 – Une politique d’expulsion : entre production et reconnaissance de vulnérabilités

Introduction

La France a une longue histoire de bidonvilles, et pourtant, lorsqu’à partir des années 2000 la figure du migrant pauvre d’Europe de l’Est est érigée en problème public, c’est en partie à partir de la visibilité des immigrés dits Roms dans les bidonvilles aux marges des grandes villes (Vitale, 2015). Contrairement aux idées véhiculées selon lesquelles le bidonville est une forme d’organisation d’habitat choisi par et spécifique aux Roms,

« les bidonvilles ont toujours été des refuges pour une population déracinée - migrants internes ou transnationaux -, mais ils ne sont ni le lieu de vie « naturel » d’un quelconque groupe social, ni l’espace réservé des migrants, ni l’aire de passage des nomades. Ils correspondent avant tout à une forme d’habitat auto-construit et autogéré qui répond à la nécessité de survivre sous un toit lorsque le marché immobilier évince et que les politiques publiques peinent à loger tous les citoyens. Ces refuges se consolident parfois dans l’attente de situations meilleures, d’autre fois ils sont régulièrement détruits par des autorités qui les considèrent comme un risque pour l’ordre public, d’autres fois encore les pouvoirs publics mettent en place des projets alternatifs pour reloger une partie des habitants. ». (Aguilera et Vitale 2015: 69)

Sans être l’exclusivité des migrant·es, les bidonvilles nous apprennent beaucoup sur les enjeux de logement et d’hébergement dans l’expérience de la migration : en voyant où et comment les familles étrangères occupent des formes précaires d’habitat faute d’un accès au logement classique, il est possible de questionner les effets des politiques migratoires génératrices de situations administratives complexes et des politiques de logement aboutissant à une pénurie (Fontaine, Roche, et Teppe 2016). Les bidonvilles sont un lieu d’intégration et de transition (Pétonnet 1985) pour des individus et familles dont l’accès au logement est entravé.

Les bidonvilles s’inscrivent dans la continuité d’autres formes d’habitats précaires, comme les baraques de la Zone (périphérie de Paris entre 1850 et 1870), les hôtels meublés, les foyers, etc. Les bidonvilles du XXI^e siècle sont peuplés par la migration, et les habitants sont renvoyés à des figures marginalisées et fragilisées au sein de la société française (Blanc-Chaléard 2016). Les premiers bidonvilles en France voient le jour dans les années 1930, lorsque

l'État fait appel à une main-d'œuvre espagnole, portugaise et italienne en masse, sans politique de logement correspondante. Ces bidonvilles sont consolidés puis étendus avec l'arrivée de la main-d'œuvre algérienne à la sortie de la seconde guerre mondiale¹⁰². Pour les pouvoirs publics, dans les années 1950, les bidonvilles sont d'abord un problème lié au maintien de l'ordre colonial. Dans les années 1960, le problème devient le mal-logement et les craintes hygiéniques qui l'accompagnent. Certains bidonvilles, comme celui de Champigny, sont aménagés, et l'eau et l'électricité sont fournies dans plusieurs zones. A l'apogée de la période, dans la fin des années 1950, entre 10 000 et 15 000 habitants vivent dans différents bidonvilles de Nanterre (Delon 2017), tandis qu'en 1956 ce seraient 70 000 personnes qui vivent dans des bidonvilles en France (Blanc-Chaléard 2016). Dix ans plus tard, un recensement du Ministère de l'Intérieur en 1966 dénombre près de 44 000 personnes vivant dans une quarantaine de bidonvilles en Ile-de-France (Olivera 2015). Ces bidonvilles ont fait l'objet d'initiatives étatiques de résorption des bidonvilles dans les années 1960 et 1970¹⁰³ : à la fin des années 1980, plus personne ne parle de bidonvilles (Aguilera 2017). Le retour du sujet des bidonvilles dans les années 1990 s'opère de manière déconnectée des réalités des décennies précédentes, y compris dans sa nature chiffrée. Lorsque l'instruction du 25 janvier 2018 relative à la résorption des bidonvilles est signée, elle fait état de 14 800 personnes, recensées dans 570 bidonvilles¹⁰⁴, loin des 70 000 recensées en 1965.

Les méthodes de « lutte anti-bidonville » prennent des formes différentes, et parfois même opposées. « Des politiques sournoises de 'laisser-faire' peuvent vite basculer dans l'action radicale des bulldozers », tandis que d'autres avancent des choix politiques de « l'amélioration » (par l'installation de fontaines ou points d'eau, le ramassage des ordures, etc.) (Cattedra 2017). Si des acteurs internationaux comme ONU-Habitat ouvrent la voie vers des programmes de réhabilitation, ceux-ci sont encouragés « pour les pays 'du sud' mais pas de mise pour résoudre le problème tout aussi pressant quoique moins important numériquement des bidonvilles en France » (Deboulet 2016:122). En France, le débat sur l'aménagement des

¹⁰² Les représentations de l'époque associent les bidonvilles aux Algériens, alors qu'il s'y trouve 20% de Français, 42% de Nord-Africains, 20% de Portugais, 5% d'Espagnols (Olivera 2015).

¹⁰³ Les politiques de résorption de bidonvilles sont officiellement lancées à partir de 1964, avec la loi Debré. Cette loi entérine l'existence du terme « bidonville », avec un texte dit de « suppression des bidonvilles ». C'est une loi qui offre un cadre d'intervention sur l'habitat insalubre périurbain, en instaurant notamment une procédure exceptionnelle d'expropriation, au profit d'une collectivité publique qui doit aménager le terrain occupé par le bidonville pour une opération de construction ou d'urbanisme. La logique de l'époque est claire : détruire les bidonvilles, reloger leurs habitant-es et récupérer les terrains pour construire de nouveaux logements.

¹⁰⁴ Il faut noter que les bidonvilles dans certains territoires comme Mayotte sont exclus de ce recensement. Les bidonvilles visés par l'instruction sont en France métropolitaine, et habités en grande majorité par des ressortissants communautaires.

bidonvilles est porté par certaines associations comme Système B comme Bidonville, mais c'est une position qui reste minoritaire¹⁰⁵. Du côté des politiques publiques, l'objectif est la disparition des bidonvilles, désignés comme espaces indignes et insalubres. Pourtant, en « s'attachant à « sortir » les habitants de certains jugés comme lieux de vie intolérables (Dietrich-Ragon 2011), l'action publique peut avoir pour effet contre-productif de précariser encore plus les habitants » (Bouillon et al., 2015).

Ce chapitre questionne quelles vulnérabilités sont produites ou reconnues dans les politiques de résorption des bidonvilles. Je retrace l'évolution de la politique face aux bidonvilles et ses habitant·es à partir de 4 périodes : 2000-2010, 2010-2012, 2012-2018, et de 2018 à aujourd'hui. Les bornes qui délimitent ces périodes sont des circulaires et instructions visant les bidonvilles, en 2010, 2012 et 2018. Différentes approches caractérisent ces périodes : on peut constater une première période dite de « bricolage », suivie par la gestion par l'évacuation qui prend forme dès 2010, l'ambivalence entre exclusion et insertion qui caractérise le début des années 2010, et puis l'ouverture vers une prise en charge par le logement et la mise à l'abri des personnes vulnérables.

Toutefois, il n'y a pas d'adhésion nette entre période et approche, et les approches ne se succèdent pas et se chevauchent au lieu de se remplacer. De fait, des arrangements locaux entre associations et municipalités, caractéristiques de la période de bricolage des années 2000, sont encore observables aujourd'hui. De plus, si l'enquête contribue à nous permettre de comprendre la manière dont une approche par le logement prend une place de plus en plus grande au cours des dernières années, l'approche sécuritaire prônée en 2010 n'a pas disparu. Cette évolution qui garde un pied dans son passé est assez bien illustrée par le vocabulaire : l'expression de « campements illicites », martelée par le gouvernement en 2010, fait face à un front d'acteurs associatifs qui réclament l'utilisation du terme « bidonville ». La campagne « 25 ans de bidonvilles », lancée en 2015, et à laquelle participent entre autres Acina, Romeurope, la Fondation Abbé Pierre ou encore la Voix des Roms, dénonce une politique française qui nie « la résurgence des bidonvilles » en évitant soigneusement le terme. Pourtant, comme le précise la plaquette, « dans les années soixante, une politique ambitieuse de résorption des bidonvilles

¹⁰⁵ Les membres de l'association Système B comme Bidonville, dont l'architecte Pascale Joffroy est co-fondatrice, interviennent sur des bidonvilles en proposant de l'aide pour construire des aménagements ou espaces utiles. Cela peut prendre la forme d'un escalier pour faire passerelle entre la route et le bidonville situé en contre-bas (à Champs-sur-Marne), une clôture pour mieux délimiter le bidonville d'une route passante (à Bondy), ou des salles communes pour faire école et espace collectif.

a pu être menée face à une situation de plus grande ampleur. Pourquoi ne serait-ce plus possible aujourd'hui ? »¹⁰⁶. Ce terme est présent pour la première fois dans l'instruction du 25 janvier 2018, la plus récente sur ce sujet. Toutefois, le titre complet est révélateur : « Instruction du Gouvernement visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles ». On retrouve donc côte à côte les deux expressions, campements illicites et bidonvilles, bien qu'elles semblent désigner la même chose.

1. Les bidonvilles, ce « nouveau » problème public

Les bidonvilles en France représentent un problème public, c'est-à-dire un « état de fait [qui est devenu] un enjeu de réflexion et de protestation et une cible pour l'action publique » (Gusfield 2003 : 71, cité dans Legros et Cousin 2014 : 1271). Entre 1950 et 1975, les habitants des bidonvilles sont principalement des « travailleurs immigrés » : exclus du marché du logement, ils jouent toutefois un rôle essentiel sur le marché du travail. Les politiques publiques gèrent l'entrée dans la ville de ces migrant·es dans un contexte de décolonisation, justifiant notamment un travail intensif de surveillance de certains bidonvilles comme celui de Nanterre. C'est aussi une période marquée par le volontarisme de l'État dans la production d'une ville moderne et salubre (Blanc-Chaléard 2016), et les politiques de résorptions sont articulées avec des projets de relogement des habitant·es expulsé·es¹⁰⁷.

Dans les années 2000, alors que les bidonvilles ne sont pas exclusivement habités par des migrant·es, la construction du problème public s'est faite autour de la figure du migrant pauvre d'Europe de l'Est, et plus particulièrement des Roms venus de Bulgarie et de Roumanie. Faisant un pas de côté délibéré vis-à-vis de la politique de résorption des bidonvilles des années 1960 et 1970, le problème public est initialement cadré comme un enjeu de sécurité publique, et d'immigration, conduisant à une double stratégie du Ministère de l'Intérieur de démantèlement des bidonvilles et de reconduite à la frontière. Enfermé·es dans un rôle de bouc émissaire, les habitant·es de bidonvilles se retrouvent confronté·es à une politique qui conduit à une errance forcée, dont il sera utile de retracer les grandes lignes dans ce chapitre. Après une

¹⁰⁶ Voir la présentation de la campagne sur www.25ansbidonvilles.org

¹⁰⁷ Blanc-Chaléard met en avant deux moments législatifs pour construire la stratégie de résorption des bidonvilles : la loi Debré de 1964 et la loi Vivien de 1970. Les plans de relogement du début des années 1960 proposent trois volets : des foyers, des logements de transit, et des logements en HLM. Selon le raisonnement de l'époque, les foyers sont adaptés pour les séjours dits temporaires, et les cités de transit proposent une étape que l'État juge nécessaire pour les familles qui doivent s'acclimater à la vie urbaine. Les politiques de résorption s'accompagnent d'une mission d'insertion des habitants des bidonvilles dans la société urbaine moderne.

période de bricolage dans les années 2000, où les attitudes et réactions des autorités publiques varient énormément selon les territoires, une première tentative de coordination nationale apparaît lorsque le gouvernement se lance en 2010 dans une politique de démantèlement et d'exclusion.

1.1 Un déni national qui conduit au bricolage local

Dans le contexte d'une migration dont les contours et motivations ont été abordés dans la première partie, un nombre croissant de migrant·es d'Europe de l'Est arrivent en France, et certain·es, sous le coup d'une absence de ressources et incapacité d'accéder au logement, se tournent vers l'habitat informel, que ce soit en squats ou en bidonvilles. Alors que les bidonvilles semblent être un objet du passé pour la France, leur « réapparition »¹⁰⁸ progressive dans les années 1990 est initialement un phénomène assez limité, mais qui prend une ampleur plus importante avec l'apparition de certains grands bidonvilles aux portes de Paris au début des années 2000 (Legros 2011).

Dans un premier temps, il n'y a pas d'initiative étatique pour coordonner les actions, ce qui laisse les collectivités territoriales et les municipalités bricoler des solutions :

« Au début des années 2000, il ne restait rien des politiques étatiques des années 1970. Cet oubli institutionnel a engendré une paralysie tant du côté des communes que de l'État qui se sont renvoyés le fardeau et la responsabilité de le prendre en charge. Cette situation de non-décision produit son lot d'effets: les bidonvilles passent entre les mailles du secteur du logement pour se retrouver dans le filet des politiques migratoires et sécuritaires du ministère de l'Intérieur. L'agenda logement a été complètement nié au niveau national, alors que certaines municipalités ont commencé à monter des micro-projets d'insertion par le logement temporaire. » (Aguilera, 2017 : 137).

Un exemple de bricolage est étudié par Alexandra Clavé-Mercier, qui évoque des premières prises en charge de migrant·es bulgares qui occupent un hangar de la grande métropole où elle réalise sa thèse : c'est une approche locale qui s'organise en l'absence de consignes nationales. En remarquant la présence de ces migrant·es au début des années 2000,

¹⁰⁸ Selon Thomas Aguilera, il n'y a pas de véritable disparition du bidonville, mais une réduction telle de leur nombre qu'ils passent pour invisibles dans les années 1980, et connaissent une visibilité progressive dans les années 1990 (Aguilera, 2017).

« la Préfecture de Région décide d'intervenir sur ce squat devenu symptomatique de ce nouveau « problème » : la présence d'individus « d'Europe de l'Est » vivant en habitat précaire et illégal en pleine ville. Une grande opération de contrôle de police est alors organisée dans les hangars, en novembre 2002. Trente-huit personnes sont mises en garde à vue pour irrégularité de papiers, puis reconduits à la frontière : c'est la première opération de ce type sur l'agglomération. » (Clavé-Mercier 2014 : 135)

Certaines familles se voient proposer un accompagnement social, dans un dispositif d'action coordonnée entre la Ville, la Préfecture et des associations, sous forme d'« expérimentation ». C'est le cas du modèle de « village d'insertion », expérimenté pour la première fois à Aubervilliers en 2006¹⁰⁹. Après une mission « d'enquête sociale », une partie des familles vivant dans un bidonville a reçu une proposition pour un hébergement dans le logement temporaire du « village »¹¹⁰, hébergement qui s'articule avec un suivi social délégué à une association. Le département de la Seine-Saint-Denis a participé à la mise en avant de ce dispositif : après Aubervilliers, c'est à Saint-Denis et à Saint-Ouen que ces villages sont mis en place dans la continuité d'expulsions de bidonvilles. Le village d'insertion est un projet construit pour les habitant-es de bidonvilles définis, et visés par la destruction : c'est « une conséquence d'une politique d'élimination de cette forme d'habitat » (Costil et Roche 2015: 69). Les conditions de vie dans les villages d'insertion varient¹¹¹. À Montreuil, une Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale¹¹² (MOUS) mise en place à partir de 2009 divise les familles sur deux sites principaux, gérés par deux opérateurs aux politiques très différentes. D'un côté, l'association Rue et Cités assure un suivi orienté autour de l'accès au droit commun, tout en rejetant l'idée d'une approche par la « responsabilisation » des familles. De l'autre,

¹⁰⁹ Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une aide financière votée par la Région Ile-de-France en 2005, « aide à l'éradication des bidonvilles » pour soutenir les frais d'équipement de sites d'hébergement. L'aide présente trois conditions : relogement provisoire hors site dans des constructions modulaires ou des bâtiments désaffectés, un accompagnement social pour ces personnes, et un seuil maximum de 80 personnes.

¹¹⁰ Un « village » est constitué de constructions modulaires, soit des préfabriqués soit des caravanes, ou peut s'organiser dans un bâtiment désaffecté, comme c'est le cas dans une ancienne gendarmerie à Saint-Maur (94). Olivier Legros (Legros 2011) fait un parallèle avec la description proposée par Colette Pétonnet des cités de transit : « on construit des cités d'urgence, provisoires, en matériaux légers, au loyer modique (...), simples rez-de-chaussée accolés en ligne et équipe d'un confort minimal » (Pétonnet 1985 : 140).

¹¹¹ Voir le travail d'Olivier Legros pour un aperçu des critiques du modèle « village d'insertion ». Un aspect clé de la critique est la sélection opérée – drastique et aux critères parfois opaques pour les familles (à Saint-Ouen par exemple, sur 94 familles, seules 24 sont sélectionnées). Par l'accueil d'un petit nombre et l'éloignement des autres, le « village » participe à libérer les terrains qui vont servir pour des opérations d'urbanisme, et renforcent les opérations de dissimulation de la « pauvreté étrangère ». Ces villages sont souvent construits dans des espaces peu accessibles ou passants des communes, zones fermées et dissimulées derrière des palissades et grilles.

¹¹² La Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale est un dispositif dont l'objectif est de promouvoir l'accès au logement des personnes et familles défavorisées, qui réunit des acteurs étatiques et des collectivités territoriales pour mener à bien des missions précises. Elle fait l'objet d'un appel à projet, et l'opérateur sélectionné pour la mise en œuvre de la mission signe une convention avec les différentes parties prenantes.

l'association Logement Jeunes 93 (ALJ 93) a choisi un règlement de vie nettement plus strict, avec gardiennage du site jour et nuit, et interdiction d'héberger sur le site tout parent ou ami (Benarrosh-Orsoni 2011).

Le bricolage peut traduire des efforts d'intégration, mais cela peut aussi conduire à des procédures d'expulsions, des reconduites à la frontière et des discours d'une hostilité très marquée. En 2003, une expulsion à Montreuil, présentée comme la 5^{ème} expulsion de Roms depuis celle de Choisy-le-Roi en décembre 2002, fait l'objet d'une vive critique publiée par Claire Lévy-Vroelant et Jérôme Segal dans *Les Temps modernes*. Ils dénoncent la décision qui, le 14 avril 2003, met à la rue 150 Roms originaires de Roumanie, et vient brutalement mettre en danger les efforts de scolarisation, d'accès aux soins, d'alphabétisation, entre autres démarches entamées par un collectif de soutien, une association et quelques élus locaux. Les auteurs retiennent la violence de cette expulsion, qualifiée de « véritable rafle » qui réduit en débris les rares biens dont disposaient les familles (Lévy-Vroelant et Segal 2003).

Il manque une orientation nationale claire. Cette frustration est celle exprimée par six maires de Plaine Commune¹¹³, plus à l'ouest de la Seine-Saint-Denis. Dans une déclaration adressée au Premier ministre le 26 juin 2003, ces maires en appellent directement

« au plus haut niveau de l'État qui ne saurait plus longtemps prétendre ignorer ce drame et laisser les collectivités se débrouiller dans l'urgence et sous la pression de tous, gérer seuls une question brûlante qui n'est d'abord pas locale mais nationale, et même européenne » (cité dans Costil et Roche 2015: 70).

Ces élus cherchent à changer l'échelle de leur indignation, et alertent sur le poids croissant que les bidonvilles représentent pour certaines communes. Il y a une pression de plus en plus forte pour que la politique nationale investisse ce « problème » et sujet brûlant.

1.2 Une première réponse nationale par le démantèlement et l'expulsion

C'est à la suite au discours de Grenoble de Nicolas Sarkozy, alors Président de la République, que l'État émet une circulaire dans le but de cadrer ces actions d'évacuation et d'expulsion. Le 30 juillet 2010, Nicolas Sarkozy déclare :

¹¹³ Plaine Commune est une structure intercommunale française qui réunit depuis le 1^{er} janvier 2016 neuf communes de la Seine-Saint-Denis : Aubervilliers, La Courneuve, Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains et Villetaneuse.

« Enfin, il faut le reconnaître, je me dois de le dire, nous subissons les conséquences de 50 années d’immigration insuffisamment régulée qui ont abouti à un échec de l’intégration.

[...] Et c’est dans cet esprit d’ailleurs que j’ai demandé au ministre de l’Intérieur de mettre un terme aux implantations sauvages des campements de Roms.

[...] Nous allons procéder d’ici fin septembre au démantèlement de l’ensemble des camps qui font l’objet d’une décision de justice. Là où cette décision n’a pas encore été prise, nous engagerons des démarches pour qu’elle intervienne le plus rapidement possible. Dans les trois mois, la moitié de ces implantations sauvages auront disparu du territoire français. Je souhaite également que dès l’automne prochain, nous réformions la loi applicable à ce type de situation. La décision d’évacuer les campements sera prise sous la seule responsabilité des préfets et leur destruction interviendra par référé du tribunal de grande instance, dans un délai bref. Nos compatriotes attendent que nous assumions nos responsabilités. »¹¹⁴

Deux semaines après le discours de Grenoble, Brice Hortefeux annoncera que 40 bidonvilles ont été détruits, et ce sera 88 lors de ses annonces le 22 août (Parker 2012). Le 5 août 2010, le préfet Michel Bart signe un document qui énonce

« le Président de la République a fixé des objectifs précis, le 28 juillet dernier, pour l’évacuation des campements illicites : 300 campements ou implantations illicites devront avoir été évacués d’ici 3 mois, en priorité ceux des Roms. Dans son discours de Grenoble, le 30 juillet dernier, le Président de la République a demandé de procéder d’ici la fin septembre au démantèlement des camps »¹¹⁵.

C’est un document qui articule trois volets : évacuation, démantèlement, reconduite ; mais il n’y a pas de mention de protection ou hébergement pour les personnes évacuées. Assez logiquement, le terme de « vulnérable » n’apparaît pas, et il n’y a aucune référence à la situation économique, sociale ou sanitaire dans laquelle se trouvent les habitant·es des « campements illicites ». C’est aussi un document qui provoque une forte polémique, en ciblant explicitement les Roms. Au niveau national, des ONG et associations dénoncent ce texte, comme le GISTI et la LDH, et la dénonciation s’exporte aussi au-delà des frontières. Viviane Reding, commissaire européenne chargée de la justice, prend ouvertement position contre Nicolas Sarkozy et son ciblage des Roms¹¹⁶.

¹¹⁴ L’intégralité du discours est retranscrit sur *Lefigaro.fr*, <https://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2014/03/27/25001-20140327ARTFIG00084-le-discours-de-grenoble-de-nicolas-sarkozy.php>

¹¹⁵ Cette circulaire sera annulée, mais le texte reste disponible, par exemple sur le site du Gisti <http://www.gisti.org/spip.php?article2042>

¹¹⁶ Dans un discours prononcé le 14 septembre, elle note avoir été « personnellement choquée par des circonstances qui donnent l’impression que des personnes sont renvoyées d’un État membre uniquement parce qu’elles appartiennent à une certaine minorité ethnique. Je pensais que l’Europe ne serait plus le témoin de ce genre de situation après la Seconde Guerre mondiale. »

Malgré la polémique, le rythme des expulsions est soutenu. Deux semaines après le discours de Grenoble, Brice Hortefeux annoncera que 40 bidonvilles ont été détruits, et ce sera 88 lors de ses annonces le 22 août (Parker 2012). Toutefois, Hortefeux signe le 13 septembre 2010 une circulaire cherchant à minimiser l'erreur d'août, c'est-à-dire avoir ouvertement fait référence aux Roms, ce qui entrave leurs droits en spécifiant un groupe dans le cadre d'une action d'évacuation. Désormais, il convient de préciser : « ces évacuations de campements illicites doivent concerner [...] toute installation illégale, quels qu'en soient les occupants. » Si certaines collectivités locales cherchent à éviter l'association avec le gouvernement dans ce positionnement, pour d'autres ces politiques d'expulsion sont mises en avant avec des visées électoralistes. Les décideurs politiques veulent témoigner de leurs actions pour résoudre le « problème Rom » (Vitale 2015). En mai 2015, dans le cadre des élections régionales, Valérie Pécresse, qui sera élue présidente de la région Île-de-France au mois de décembre 2015, se fait filmer dans les débris restant de la destruction d'un bidonville et déclare, un balai à la main : « Avec cette opération, coup de balai, vous l'avez compris, nous voulons une région propre. »¹¹⁷

La circulaire de 2010 donne un cadre à des pratiques désorganisées et divergentes - les procédures se normalisent. Il y a différents cas d'expulsion : l'expulsion dite de « flagrant délit », qui intervient dans l'immédiateté de l'installation et sans décision de justice ; l'expulsion à la suite d'une décision de la préfecture ou de la mairie ; l'expulsion en vertu d'une décision de justice prise à la demande du propriétaire. 85 % des expulsions pendant la période de 2010 à 2012 ne sont jamais suivies de propositions de relogement, même temporaire (Aguilera 2017). Les pelleteuses « entrent en action, attrapent les baraques, plient, retournent, écrasent, arasent » (Fassin et al. 2014: 98), en broyant les affaires qui y restent ; tandis que les personnes qui perdent leurs affaires et leur stabilité cherchent des terrains où se réinstaller. L'expulsion, opérant par l'évacuation et le démantèlement, et sans être associée à une proposition de relogement, ne fait que déplacer le « problème », encore et encore.

Il y a des coûts sociaux, politiques et humains pour les habitant·es chassé·es – les efforts d'insertion sont cassés à chaque évacuation. Il y a aussi des coûts pour l'État, puisque le Perou (Pôle d'exploration des Ressources Urbaines) chiffre la destruction du bidonville à 300 000 euros. Les habitant·es sont repoussé·es d'une commune à l'autre comme une « patate chaude », sans qu'aucun responsable direct du drame soit clairement désigné. Ceci peut même se traduire

¹¹⁷ <https://www.bondyblog.fr/politique/pour-en-finir-avec-la-deshumanisation-des-roms-en-france>

dans les pratiques des forces de l'ordre qui accompagnent les familles expulsées vers des gares, de tram ou de RER, avec le but explicite de les éloigner de la commune. En 2009, une expulsion à Massy s'est prolongée du terrain vers la gare de RER, où les personnes qui venaient de perdre leur domicile ont reçu l'ordre de rester dans le RER jusqu'à la gare de Corbeil-Essonnes¹¹⁸. A Saint-Denis, en septembre 2011, des CRS ont forcé les Roms expulsés d'un terrain appartenant à l'État vers le tram, en les escortant jusqu'au terminus de Noisy-le-Sec, et ensuite à nouveau vers la gare de RER E, pour des trains en direction de Chelles ou Tournan¹¹⁹.

2. La reconnaissance des personnes vulnérables

« Désormais, pour parodier Pierre Bourdieu, la vulnérabilité est partout » (Le Blanc 2019). La vulnérabilité devient au cours des années 2000 une catégorie d'action publique, remplaçant l'exclusion et privilégiant l'échelle de l'individu et de sa souffrance (Soulet 2005). Dans les domaines sociaux et sanitaires, l'action publique cible des personnes vulnérables, notamment les enfants (Brodiez-Dolino 2015). En 2005, la commission « Familles, vulnérabilité, pauvreté » est créée afin de cibler la pauvreté des enfants, à l'intersection de plusieurs vulnérabilités. La vulnérabilité dans les parcours d'adolescents et de jeunes adultes est aussi mise en avant, tout comme dans les situations de handicap. Au niveau européen, la vulnérabilité fait aussi son apparition dans les réformes du droit d'asile. L'article 21 de la directive « Accueil » stipule :

« dans leur droit national transposant la présente directive, les États membres tiennent compte de la situation particulière des personnes vulnérables, telles que les mineurs, les mineurs non accompagnés, les handicapés, les personnes âgées, les femmes enceintes, les parents isolés accompagnés d'enfants mineurs, les victimes de la traite des êtres humains, les personnes ayant des maladies graves, les personnes souffrant de troubles mentaux et les personnes qui ont subi des tortures, des viols ou d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle, par exemple les victimes de mutilation génitale féminine. »¹²⁰

¹¹⁸ Romeurope, *Rapport sur la situation des Roms migrants en France*, Septembre 2010.

¹¹⁹ Audrey Garric, « Malaise à la RATP après une expulsion de Roms », *Le Monde*, 1^{er} septembre 2011.

A la suite de cette dernière affaire, Claudia Charles, du Gisti, explique à la journaliste Audrey Garric que « la préfecture voulait visiblement faire du chiffre : évacuer un terrain squatté et s'assurer que les Roms n'aillent pas s'installer dans une commune voisine en les éloignant géographiquement. Elle souhaite montrer qu'elle lutte contre une délinquance théorique des Roms, mais en réalité, elle ne fait que déplacer le problème. »

¹²⁰ Directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale.

La notion de vulnérabilité est corrélée à la mise à disposition d'hébergement ou de prise en charge matérielle : être qualifié ou non de vulnérable pourrait donc avoir des conséquences importantes en termes d'accès à certains droits. C'est une appréciation à l'échelle individuelle, qui mène à une prise en charge au cas par cas (Frigoli 2009), plutôt que de viser des dispositifs qui aident à l'émancipation d'un groupe (Brodiez-Dolino 2015). Par la force d'une mobilisation associative et le travail de certains acteurs publics comme la Dihal, il y a eu un pivot dans la stratégie gouvernementale, conduisant vers une reconnaissance progressive du bidonville comme relevant d'une situation de mal-logement, comme dans une approche adoptée par les politiques des années 1960 et 1970. Malgré ce pivot, la logique d'expulsion n'est pas entièrement remise en cause. Une tension s'installe entre évacuation et mise à l'abri, et la vulnérabilité se retrouve mobilisée de manière de plus en plus visible, comme catégorie de protection, ainsi qu'outil de tri des populations.

2.1 Apparition de la vulnérabilité dans la circulaire de 2012

L'été 2012 s'accompagne d'une intensification des expulsions de bidonvilles, soutenue par le Ministre de l'Intérieur Manuel Valls, dont la politique s'articule autour de trois arguments : l'évacuation des terrains est une impérieuse nécessité de sécurité, l'évacuation est réclamée par les riverain·es, et les préfets doivent appliquer les décisions de justice (G. Cousin 2013). Les expulsions de l'été 2012 reçoivent une importante attention médiatique, et « les médias locaux puis nationaux relatent presque quotidiennement des évacuations » (ibid.). En août, un communiqué de presse conjoint de Romeurope et la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS) intitulé « Deux après le discours de Grenoble : à quand le changement » dénonce la situation, et rappelle les promesses de campagne de François Hollande sur les alternatives devant accompagner le démantèlement des « campements insalubres ».

Une nouvelle circulaire émerge alors de cette crise médiatique. Signée le 26 août 2012, elle affirme un changement de cap : le maintien des évacuations¹²¹, tout en ouvrant un espace de coordination en faveur de l'accompagnement social des familles. Elle propose une réponse aux critiques émanant des associations et des institutions européennes :

¹²¹ Le volet expulsion reste fortement mis en œuvre : en Ile-de-France, pour un peu moins de 40 expulsions en 2012, on passe à près de 80 en 2013 (Aguilera, 2017).

« le gouvernement Ayrault cherche ainsi à se démarquer du gouvernement précédent en envisageant des mesures d'accompagnement qui visent l'hébergement et, plus largement, l'insertion sociale et économique des personnes en habitat précaire. » (Legros 2014 : 272)

Cette circulaire qui présente des éléments de rupture et de continuité avec la politique du gouvernement précédent - « la circulaire allie donc explicitement deux niveaux d'action inhérents à toute politique de résorption : raser les bidonvilles, accompagner des populations. » (Aguilera, 2017 : 77). La circulaire prévoit une chronologie entre l'installation et une évacuation, au cours de laquelle se met en place un diagnostic social des familles, et un travail social individualisé. Ainsi, la circulaire s'organise autour des étapes nécessaires pour éradiquer les bidonvilles et intégrer ceux qui y vivent. Dans cette circulaire, quatre axes sont définis : (1) mobiliser les services de l'État et les acteurs locaux concernés ; (2) établir un diagnostic ; (3) mettre en place un accompagnement ; (4) mobiliser les moyens disponibles.

Le diagnostic social est la principale nouveauté de la circulaire : elle introduit au préalable une collecte d'informations pour construire l'action de l'État (G. Cousin 2013). Pour travailler avec les dispositifs en place, « les préfets sont ainsi chargés d'établir des bases de données sur les populations résidant dans les campements en établissant des diagnostics collectifs et individualisés afin de faciliter la mise en place des solutions d'hébergement. » (Aguilera 2017 :177). En Ile-de-France, la réalisation des diagnostics sociaux est confiée à l'opérateur historique Adoma¹²², remplacé en 2018 par l'association Acina.

C'est dans cette circulaire qu'on voit apparaître la première référence explicite à la vulnérabilité : le terme vulnérable apparaît une fois dans la circulaire du 26 août 2012, à la quatrième page, au sujet du recours à l'hébergement d'urgence préalablement à l'évacuation, il est indiqué qu'une « attention particulière doit être portée aux personnes les plus vulnérables. »¹²³

Il est intéressant de noter ici la manière dont la vulnérabilité intervient pour créer des distinctions entre habitant·es du bidonville : tous et toutes ne sont pas reconnu·es comme

¹²² Anciennement Sonacotra, qui depuis 1963 facilite l'accès au logement pour les travailleurs immigrés, après avoir été créée en 1956 comme Société nationale de construction pour les travailleurs algériens. Pour Françoise de Barros, cette société vise par les relogements proposés à lutter contre les mobilisations qui s'organisent alors dans les bidonvilles (De Barros 2012).

¹²³http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/09/2_dihal_circulaire_du_26_aout_2012.pdf

vulnérables. La vulnérabilité est ici envisagée dans une lecture plus restreinte, et devient alors un élément de tri entre les personnes vivant sur le bidonville. Les personnes les plus vulnérables envisagées par la circulaire relèvent de la définition du droit pénal, qui fait de la vulnérabilité la propriété sociale d'un ou une individu (Lévy-Vroélant et al. 2015).

Pour Olivier Legros, la circulaire de 2012 jette les bases « du premier régime d'hospitalité publique dédiée aux migrants « roms » à l'échelle nationale » (Legros 2019 :30), régime d'hospitalité publique au sens d'Anne Gotman, c'est-à-dire un ensemble de pratiques et de règles permettant aux « maîtres de maison » de faire le tri parmi les habitants des bidonvilles, pour en aider certains, tout en éloignant les indésirables. L'attention accrue des acteur-ices associatif-ves à la reconnaissance de la vulnérabilité, et à l'importance d'un accompagnement qui peine trop souvent à se mettre en place, conduit à un discours très critique envers les préfetures et l'application de la circulaire du 26 août 2012. Pour Clotilde Bonnemason, salariée de Romeurope, le constat est clair : les mesures prévues par la circulaire de 2012 ne sont pas suffisamment mises en œuvre. Le projet de prise en charge des vulnérables par le diagnostic social est un échec du fait de sa faible application, et de nombreuses disparités selon les territoires¹²⁴.

Ces disparités territoriales sont l'expression de la place accordée aux préfets, qui « demeurent les principaux pilotes de l'action locale (Legros 2014 : 282). Olivier Legros contraste en 2014 le moratoire des évacuations décidé par le préfet de la Loire-Atlantique au lendemain de la signature de circulaire, avec la situation en Essonne où les opérations d'évacuation se poursuivent avec un rythme soutenu, y compris pendant l'hiver. Le rôle des élus locaux est aussi central pour décider ou non de lancer des procédures judiciaires, ou d'exécuter les décisions du tribunal. En Seine-Saint-Denis, Catherine Peyge, maire de Bobigny¹²⁵, refuse d'engager des procédures d'expulsion des terrains municipaux occupés. L'évacuation de ces sites devient une promesse des listes d'oppositions pendant les municipales de 2014. Stéphane de Paoli, l'élue UDI qui lui succède comme maire entame avec rapidité les procédures visant l'expulsion des terrains municipaux occupés.

La circulaire de 2012 annonce un tournant d'accompagnement et de considérations des habitant-es de bidonvilles qui ne se matérialise pas suffisamment pour les acteur-ices

¹²⁴ Présentation lors d'une réunion organisée par Profession Banlieues le 14.12.18.

¹²⁵ Catherine Peyge est une élue du Parti communiste français, maire de la ville entre 2006 et 2014.

associatif·ves. Après l'évacuation du bidonville de Saint-Ouen en novembre 2017, la Ligue des Droits de l'Homme reprend explicitement les termes de la circulaire de 2012 pour mieux contester l'expulsion :

« Une fois de plus l'État et les forces de police ont agi au mépris des recommandations qui figurent dans la circulaire interministérielle du 26 août 2012. Les mois qui viennent de s'écouler n'ont vu aucune action pour mener un diagnostic social et rechercher des solutions alternatives. »¹²⁶

La vulnérabilité devant conduire à une mise à l'abri est aussi explicitement mentionnée, ce qui illustre la circulation de cette catégorie :

« [La LDH] réclame un plan d'urgence pour les mal-logés en Ile-de-France et ailleurs en régions, la réquisition de tous les lieux pouvant permettre l'hébergement d'urgence, la mobilisation de tous les crédits et moyens disponibles pour effectuer un suivi social efficace des expulsés et pour mettre les personnes vulnérables à l'abri. »

La circulaire de 2012 souligne le besoin de protéger les habitant·es, mais n'attribue pas de moyens suffisamment clairs pour organiser cette protection. De plus, puisque la circulaire n'a aucune valeur normative, les préfets sont démunis pour obliger l'application des mesures d'accompagnement, pour ceux et celles qui souhaitent y investir des efforts. Alain Régnier, nommé délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) sous le mandat de Nicolas Sarkozy¹²⁷, tenait auprès de Carine Fouteau des propos très critiques envers la politique du gouvernement en 2013 :

« Les élus [...] certains font des choses, mais la plupart se défaussent sur leurs besoins. Quant aux préfets, ils se trouvent dans une position schizophrénique. On leur demande de mettre à l'abri les personnes démunies qu'ils vont ensuite devoir expulser. Ces injonctions contradictoires, ces incohérences des politiques publiques [...] ont un coût. Évacuer un terrain peut être nécessaire. Mais c'est parfois aussi une perte de temps, une perte d'énergie et une perte en terme d'investissement social. » (Fouteau 2014: 102)

Un an seulement après la signature de la circulaire de 2013, la Dihal reconnaît les difficultés de sa mise en oeuvre, puisque « l'insuffisance d'anticipation et de proposition de solutions en amont des démantèlements [a mis] en échec le travail d'accompagnement et

¹²⁶ Fédération de Seine-Saint-Denis de la Ligue des droits de l'Homme, « Évacuation du bidonville de Saint-Ouen : l'indignité érigée en système », 27 novembre 2017.

¹²⁷ La démission d'Alain Régnier de son poste à la Dihal est annoncée pendant l'été 2014. Il est remplacé le 8 octobre 2014 par Sylvain Mathieu, qui occupe toujours ce poste.

d’insertion qui a pu être engagé ainsi que la scolarisation des enfants. » (cité dans Cousin et Legros 2014). La promesse d’accompagnement social et de diagnostic des besoins a été largement ignorée, et les mises en œuvre de ce volet de la circulaire ont été insuffisantes et hétérogènes¹²⁸.

2.2 L’instruction du 25 janvier 2018

Avant les élections de 2017, le candidat Emmanuel Macron affirmait auprès de l’association Romeurope qui l’avait interpellé au sujet de la situation des bidonvilles que

« la destruction sans solution alternative est une méthode aussi hypocrite que coûteuse et inefficace. Il revient donc à la puissance publique, en lien avec les habitants, les riverains et les associations de trouver des solutions avant chaque destruction ou évacuation, pour que celle-ci ne se traduise pas par la création simultanée d’un nouveau camp. »¹²⁹

L’instruction du 25 janvier 2018, signée par huit ministres¹³⁰, est le fruit du constat d’un « échec » de cette politique d’évacuation, qui ne parvient pas à diminuer durablement les bidonvilles tout en précarisant visiblement les familles régulièrement expulsées, comme cela était régulièrement souligné par les associations et collectifs de soutien. Le texte de l’instruction annonce « une politique à la fois humaine et exigeante », qui vise à

« dépasser l’approche centrée sur les évacuations et d’inscrire l’intervention publique dans une dimension plus large, depuis l’implantation du campement jusqu’à sa disparition, en passant par la prévention des installations, et alliant à la fois programmes d’insertion en France, respect des lois de la République et du droit au séjour, actions de réinstallation dans le pays d’origine et coopération transnationale »¹³¹

Dans le texte de cette instruction, une référence à la vulnérabilité est présente dans l’axe 4, qui porte sur les financements. Au sujet des financements, la circulaire autorise le recours « aux crédits d’État consacrés à la prévention de l’exclusion et à l’insertion des personnes vulnérables »¹³². Se posera donc à nouveau la question : qui dans le bidonville pourra intégrer

¹²⁸ Défenseur des droits, Bilan d’application de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l’anticipation et à l’accompagnement des opérations d’évacuation des campements illicites, Août 2012 – Mai 2013

¹²⁹ Propos tenus en réponse à un courrier adressé par Romeurope à l’ensemble des candidats le 15 février 2017.

¹³⁰ Ministre de l’Intérieur, garde des Sceaux, ministère de l’Europe et des Affaires étrangères, ministre de la Cohésion des territoires, ministère des Solidarités et de la Santé, ministre du Travail, ministre de l’Éducation nationale et secrétaire d’État auprès du Premier ministre, chargée de l’Égalité entre les femmes et les hommes.

¹³¹ Instruction n°TERL1736127J, p.3, http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/01/cir_42949.pdf

¹³² http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/01/cir_42949.pdf

la catégorie des personnes vulnérables afin de bénéficier des dispositifs existants ? Ceci souligne par ailleurs la manière dont l'État a désormais une catégorie entière de financements dédiés au groupe des personnes dites vulnérables. L'objectif de résorption des bidonvilles est par ailleurs réaffirmé comme une priorité dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté du 13 septembre 2018.

Plus de précisions sur la protection des personnes vulnérables sont aussi disponibles dans l'axe 3 : « une attention toute particulière sera portée à la situation des enfants, au respect de leurs droits et de l'obligation scolaire à laquelle ils sont soumis dès 6 ans, quelle que soit leur nationalité, ainsi qu'à celle de femmes ». L'attention particulière ne souligne pas l'inscription des situations dans des dynamiques de fragilisation et de rapports de pouvoir, mais cible des individus. Tout comme pour les personnes vivant dans les bois parisiens étudiés par Gaspard Lion, « se dégage ainsi une conception de la vulnérabilité définie par des causes individuelles ou par l'absolu d'une condition, qui permet une prise en charge dépolitisée, de type humanitaire et/ou policière » (Lion 2015).

Comme en 2012, il y a une tension autour de ce qui est annoncé, et des moyens alloués à ces recommandations. L'impulsion voulue par l'instruction de 2018 est fragilisée par l'absence de moyens financiers mis à disposition des acteurs locaux ou régionaux. Le sous-préfet d'Ile-de-France Jérôme Normand écrivait en juin 2019 :

« le constat que j'ai dressé avec mes collègues Préfets des départements franciliens et l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de ces situations est que les moyens budgétaires alloués à l'Île-de-France ne permettent pas de créer une vraie rupture et une vraie dynamique de résorption, comme préconisé par la circulaire de 2018. En effet les moyens mobilisables reposent essentiellement sur des crédits dits « DIHAL » [...] mais s'avèrent insuffisants. »¹³³

Les critiques des associations, des collectivités territoriales et des préfets au sujet de l'absence de moyens ont progressivement trouvé leur cible auprès des acteurs étatiques. Le 13 septembre 2019, le gouvernement a annoncé le doublement des crédits alloués au plan de résorption des bidonvilles, qui passent de 4 millions à 8 millions par an.

¹³³ Document d'étape de la mission de résorption des bidonvilles, juin 2019.

3. Les vulnérabilités mises à l'écart dans la politique de résorption des bidonvilles

Pour les institutions de l'Union Européenne, les Roms sont une minorité, et un groupe vulnérable du fait d'une histoire de discrimination et de marginalisation. La mise à l'agenda européen de la cause des Roms se base sur la reconnaissance politique d'un groupe ethnique marginalisé socialement et économiquement, progressivement devenu un objet politique uniforme. En 2011, la Commission européenne a adopté le cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms¹³⁴, invitant les pays membres à adopter des stratégies nationales destinées à améliorer la situation sociale et économique des Roms. En 2013, le Conseil adopte une recommandation qui appelle à prendre des mesures pour lutter contre la discrimination, en application de la directive 2000/43/CE qui établit un cadre pour la lutte contre les discriminations fondées sur la race ou l'origine ethnique¹³⁵.

La France refuse d'envisager cette stratégie à partir de la protection d'une minorité, en mettant en avant que cela s'opposerait à ses valeurs républicaines, comme expliqué en 2018 dans une plaquette de présentation des objectifs de résorption des bidonvilles de la Dihal :

« l'action conduite en France s'inscrit dans le cadre européen pour l'inclusion des Roms défini en 2011 par la Commission européenne, mais dans une perspective républicaine universaliste qui, conformément à la Constitution française, et dans un souci d'efficacité opérationnelle, consiste à lutter contre la grande précarité et l'habitat indigne sans cibler un groupe sur la base de son origine culturelle ou ethnique. »¹³⁶

Ainsi, en 2018 l'enjeu du logement est entré dans la stratégie de résorption des bidonvilles, après une période d'orientation plus sécuritaire. Toutefois, l'accès au logement et à l'hébergement reste soumis à des opérations de tri et de sélection. Ce que l'analyse des politiques publiques de gestion des bidonvilles révèle est ce paradoxe d'offrir reconnaissance et protection à certain-es comme vulnérables, tout en mettant de côté d'autres formes de vulnérabilité dont les Roms vivant en bidonville font l'expérience collective : la vulnérabilité

¹³⁴ Les pays sont invités à proposer des stratégies ciblant en particulier ces cinq domaines : éducation, emploi, soins de santé, logement, accès aux services de base (eau, électricité, etc.).

¹³⁵ Cette recommandation formule aussi un appel à « informer les communautés roms et le grand public sur les avantages que présente l'intégration des Roms ; sensibiliser le public aux problèmes auxquels sont confrontés les Roms, à l'aide de matériel pédagogique et éducatif pertinent ; lutter contre les discours antiroms et les propos haineux et les autres comportements incitant aux discriminations et aux préjugés. », voir la Recommandation du Conseil du 9 décembre 2013 relative à des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres.

¹³⁶ « La résorption des bidonvilles. Présentation du dispositif national d'appui et de suivi dans le cadre de l'instruction du Gouvernement du 25 janvier 2018 », DIHAL, Septembre 2018.

produite par l'absence de reconnaissance des droits, et la vulnérabilité produite par le mal-logement.

3.1 La vulnérabilité produite par la non-reconnaissance des droits

Les situations de non-reconnaissance ou mépris des droits produisent une vulnérabilisation selon le philosophe et sociologue allemand Axel Honneth. Considérant que la vulnérabilité résulte de notre dépendance à la reconnaissance d'autrui, cette reconnaissance peut prendre trois formes : amour, respect et estime. Un déni de reconnaissance induit une intensification de notre vulnérabilité fondamentale (Honneth 2000), comme dans les situations de mépris social. Les habitant·es de bidonville ont ressenti ce mépris pendant la période de confinement décidé par le gouvernement en mars 2020 : le refus de nombreuses communes d'organiser l'acheminement de l'eau dans certains bidonvilles¹³⁷ manifeste l'absence de reconnaissance des besoins et de déni de *care* institutionnel.

Le déni de respect peut se traduire par la privation de droits égaux, la discrimination ou la domination. Or, les droits des personnes habitant un bidonville (ou un squat) se déclinent et sont entravés dans plusieurs domaines : droit à un logement ou un hébergement, droit à la scolarisation des enfants, droit à une domiciliation sur le lieu de résidence effective, droit au raccordement à l'eau ou à l'électricité, droit au ramassage des ordures ménagères. Il existe aussi des difficultés dans l'ouverture d'un compte bancaire ou l'accès à certaines prestations médicales et sociales. Ce non-respect des droits n'est pas uniquement liée au stigmatisme du bidonville, mais à la manière dont le bidonville est associé aux Roms : c'est une discrimination envers les Roms qui se traduit aussi dans l'entrave des droits. Deux exemples peuvent aider à saisir la manière dont la discrimination se construit autour du stigmatisme d'un habitat précaire et de l'hostilité envers les Roms : les démarches pour la domiciliation administrative et la scolarisation des enfants vivant en bidonville.

¹³⁷ La question de la reconnaissance des besoins dans les bidonvilles a fait l'objet d'une évaluation précise par Romeurope pendant la période du confinement. Trois axes étaient retenus : Alimentaire, Eau, Santé. Dans les tableaux récapitulatifs, il est possible de voir que certaines communes, comme Grenoble ou Nantes, organisent un raccordement à l'eau pendant la crise, mais qu'à Lyon, Marseille ou Montpellier, ce n'est pas le cas. En Seine-Saint-Denis, leur évaluation conclut que 57% des personnes n'ont pas accès à l'eau sur site fin mars 2020. Pour plus de détails, voir <https://www.romeurope.org/wp-content/uploads/2020/03/CNDH-Romeurope-Situation-au-26-03-2020-Squats-et-bidonvilles-Fr.pdf>

La domiciliation est un service assuré par des structures agréées¹³⁸ qui permet aux personnes sans logement stable mais pouvant justifier d'un lien avec le territoire d'avoir une adresse où recevoir leur courrier. La domiciliation administrative est souvent obligatoire pour d'autres démarches, et pour faire valoir ses droits, dans les domaines de l'insertion professionnelle ou de l'accès au logement. Pourtant, malgré l'importance de la domiciliation, et son inscription dans la loi¹³⁹, ce droit n'est pas effectif sur l'ensemble des villes en France. Souvent, les CCAS ou CIAS refusent la domiciliation en refusant de reconnaître que le bidonville installé sur la commune représente un lien avéré avec le territoire. Selon Romeurope, des « demandes abusives de documents pour prouver le lien avec la commune » et des « refus illégaux d'octroi de la domiciliation » sont régulièrement constatés¹⁴⁰, ce dès 2010, et encore aujourd'hui.

Sur le bidonville des Chênes, le parcours d'accès à la domiciliation est compliqué par une hostilité assumée par les élus de la commune vis-à-vis de ce bidonville. En juin 2018, j'accompagne Monica au CCAS de la commune pour déposer une demande de domiciliation. En attendant que notre numéro soit appelé, nous nous installons sur les bancs de la salle d'attente. Monica déverse les contenus de sa pochette de documents. Certificats de naissance, carte d'identité, passeports des enfants, elle repasse tout en revue, me demande de bien vérifier. De son côté, elle a tous les documents. Lorsque le numéro est appelé quelques minutes plus tard, Monica s'installe, et se présente. Elle précise alors qu'elle vit sur le terrain occupé à proximité de la gare du tram. L'interaction devient immédiatement plus tendue. Si Monica vit sur le bidonville, alors son lien avec la commune est remis en question. Pour la personne au guichet, il sera impossible de recevoir le dossier sans attestation associative fournie par Etienne ou Suzanne, qui atteste que ces bénévoles connaissent et suivent Monica depuis plusieurs mois sur cette commune. Sans ce document la responsable considère que le dossier ne serait pas recevable, car ne fournissant pas de preuve du lien avec la commune. Nous convenons de revenir la semaine qui suit, avec l'attestation, et l'ensemble des documents déjà réunis par Monica. Sur le chemin du retour, Monica me prend par le bras, et en parlant bas, comme on

¹³⁸ Les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale – CCAS ou CIAS, mais aussi des associations agréées par l'État.

¹³⁹ La domiciliation est un droit énoncé dans le Code de l'action sociale et des familles, articles L. 264-1 à 10 : « pour prétendre au service des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles, à l'exception de l'aide médicale d'État mentionnée à l'article L. 251-1, ainsi qu'à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales ou à l'aide juridique, les personnes sans domicile stable doivent élire domicile soit auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale, soit auprès d'un organisme agréé à cet effet. »

¹⁴⁰ Romeurope, *Les élus locaux face à la résorption des squats et bidonvilles*, 2019.

confie un secret, partage avec moi qu'elle pense qu'il y a du racisme à la mairie. Autant elle avait des bons rapports avec la mairie du 18^{ème}, où était situé le bidonville où elle vivait l'année précédente, mais sur cette commune, elle n'a pas eu de bons échos. Elle s'attendait au refus, et elle s'attendait à ce qu'on lui dise qu'elle n'a pas les bons papiers. Attends voir, me dit-elle, lundi prochain non plus, ils ne voudront pas prendre le dossier¹⁴¹.

La domiciliation est aussi un enjeu qui se pose sur la commune du bidonville des Buissons. La maire de la commune où est installé ce bidonville décide de proposer son soutien aux familles, et offrir une période de « grâce » pendant laquelle elle accepte de ne pas solliciter le concours des forces de l'ordre pour l'expulsion. En visite dans le bidonville, elle promet aux familles qu'elles pourront obtenir une domiciliation, et avancer dans leurs démarches administratives¹⁴². Malgré la promesse de soutien de la maire de la commune, la directrice du CCAS s'oppose fermement à domicilier les habitant·es du bidonville. Elle persiste plusieurs semaines dans son refus, malgré plusieurs interventions d'associations, en soutenant qu'il n'y a plus de place pour recevoir de nouvelles personnes, et qu'elle manque de personnel. Elle explique avoir besoin de la place qui est disponible pour les habitant·es de la commune. Le décalage entre la promesse politique de soutien de l'élue, et le blocage organisé au niveau de la directrice du CCAS conduit à suspendre pendant un temps le projet de domicilier sur la commune, sauf pour quelques familles qui peuvent être prises en charge par une association locale. Il illustre à mon sens l'importance d'une clarification des obligations des communes vis-à-vis de la domiciliation. Il y a des disparités territoriales importantes dans le respect de ces obligations, et ce sont les associations dont le travail de plaidoyer vient faire la différence.

Un autre obstacle important dans le parcours d'installation en France se trouve dans l'inscription à l'école. Dans le code de l'éducation, c'est l'article L 131-1 qui précise que l'instruction est obligatoire pour les enfants de deux sexes, Français et non-Français, entre les âges de 6 à 16 ans. Les enfants qui arrivent en France sans parler français peuvent intégrer des classes adaptées, appelées unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A), dont le but est d'apprendre les rudiments du français, et de préparer l'intégration vers les classes

¹⁴¹ Nous retournons déposer le dossier – avec l'attestation – la semaine qui suit. Malgré la méfiance de Monica, le dossier est accepté. On nous dit qu'il sera examiné en commission. Plusieurs semaines plus tard, la domiciliation pour cette famille est acceptée.

¹⁴² Cette visite et les interactions avec les habitant·es sont analysés dans le chapitre 9.

dites « normales ». Malgré cette obligation, une étude du CDERE¹⁴³ – une organisation qui se dédie à cette question de l'accès à l'éducation des enfants roms en France – estime qu'un enfant sur deux vivant en bidonville ne va pas à l'école. Leur estimation d'un taux de scolarisation de 47 % donne une idée globale du problème, mais bien sûr sur certains bidonvilles récents ou sous menace d'expulsion, le taux est de 0 % alors qu'il est nettement plus élevé sur des terrains plus stabilisés. La loi n'est pas toujours respectée par les acteurs institutionnels comme les maires, les fonctionnaires de la mairie ou des écoles : on refuse l'inscription sous prétexte d'une absence de domiciliation dans la commune. La domiciliation n'est pas une obligation légale, mais les administrateurs prétendent le contraire lorsque des parents viennent demander l'inscription. Pour Liliana Hristache, dont l'association Rom Réussite accompagne des familles dans les démarches de scolarisation en Seine-Saint-Denis, ces refus sont liés à l'identification des Roms comme vivant en bidonville :

« Quand on va dans certains services municipaux, dès qu'on entend qu'on est Rom, qu'on est une association venue pour scolariser des enfants, tout de suite, la personne de l'accueil, au lieu de faire le nécessaire pour scolariser - car souvent nous avons tous les éléments pour les scolariser -, en fait elle dit qu'elle doit appeler sa responsable. Sa responsable du service éducation nous dit qu'elle doit appeler l'élue sur le dossier éducation. L'élue dit qu'il doit en parler au maire. Pour nous c'est une situation très difficile, car les familles quand on part du terrain vers les institutions pour les inscrire, ils partent contents, ils ont un sourire, et quand on retourne on a la tête baissée, on n'a pas d'explication à donner aux familles. Même les enfants sont tristes, ils demandent pourquoi ils ne peuvent pas aller à l'école.

[...] Je pense que la plupart des municipalités qui refusent de scolariser des enfants, au début, quand des familles s'installent sur un terrain, le problème c'est que souvent la mairie se dit que si on va les scolariser, si on va les aider, à ce moment les familles vont croire qu'on est bien d'accord avec leur installation et qu'on les accepte dans notre ville. Pour ne pas montrer qu'ils sont d'accord avec eux, ils font ces actions, ce refus de nos demandes. »¹⁴⁴

Depuis une dizaine d'années, des rapports d'associations comme Romeurope ou le GISTI dénoncent les discriminations dont souffrent les Roms vivant en bidonville. Ces refus d'application de la loi sont recensés, documentés, et présentés aux décideurs politiques, y compris par des décisions du Défenseur des droits. Il manque un engagement national pour lutter contre ces discriminations. Les circulaires qui définissent l'action publique pour la

¹⁴³ Le CDERE est le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation, constitué en septembre 2009 pour dénoncer la situation des enfants roms vivant en squats et bidonvilles.

¹⁴⁴ Intervention dans la Matinale de 19h de Radio Campus Paris, le 8 novembre 2017.

résorption des bidonvilles n'intègrent pas l'enjeu des discriminations dans leur plan d'action. La catégorie d'action publique de vulnérabilité n'est pas non plus connectée à un plan ou une stratégie de lutte contre les discriminations, et les effets de fragilisation et de souffrance qu'elles peuvent produire.

Dans le « Point d'étape sur la nouvelle impulsion donnée en 2018 » produit par la Dihal en septembre 2019, la discrimination est rapidement évoquée pour les habitant·es des bidonvilles désigné·es comme Roms :

« En plus de l'absence de logement décent, ils connaissent tous les effets de la très grande précarité : défaut de scolarisation ou d'assiduité, éloignement du marché de l'emploi, manque de soins, exposition à des réseaux de dépendance ou d'emprise de la délinquance, économie de la misère, mais aussi discrimination parfois. »

« Discrimination parfois » - c'est une reconnaissance de bout de phrase, et de bout de page, sans précisions, et sans outils proposés pour lutter contre. C'est aussi une reconnaissance qui élude qui discrimine. Discriminations par qui ? La société française ou – aussi, surtout – les pouvoirs publics ? Dans le document, les étapes de résorption incluent « accompagner et suivre les familles » : « l'opérateur associatif avec l'appui des DDCS¹⁴⁵ et des partenaires du droit commun, mobilise des solutions diverses selon les caractéristiques du bidonville et des habitants ». Parmi les propositions du schéma, la domiciliation, la scolarisation, l'ouverture de droits communs (CAF¹⁴⁶, CPAM¹⁴⁷...). Or, ces étapes sont connues des acteur·ices du terrain pour être activement entravées par les discriminations envers les Roms.

La vulnérabilité qui découle du rapport de pouvoir défavorable, où les Roms peinent à faire valoir leurs droits, n'est pas ouvertement reconnue par les politiques publiques. Pendant ses années en tant que Défenseur des Droits, Jacques Toubon a rendu de nombreuses décisions contestant les pratiques abusives de certaines communes ou institutions. Les associations ont construit un arsenal d'outils pour accompagner au mieux les habitant·es dans les démarches (allant de l'accompagnement, au rappel à la loi par écrit ou oral, jusqu'à la saisine du Défenseur des Droits ou de la CEDH). Pourtant, la question de la lutte contre les discriminations semble volontairement déconnectée du plan national de résorption des bidonvilles. Mais est-ce une manque de volonté, ou au contraire, la démonstration d'une volonté discriminatoire ?

¹⁴⁵ Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

¹⁴⁶ Caisse des Allocations Familiales.

¹⁴⁷ Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

3.2 La vulnérabilité par le mal-logement

Pour Mathilde Costil et Elise Roche, le bidonville peut être compris comme « la manifestation spatiale de l'extension de la zone de vulnérabilité [de Robert Castel] » (Costil et Roche, 2015 :65), ouvrant vers une appréhension des habitant·es des bidonvilles comme étant tous et toutes en situation de vulnérabilité sociale au croisement du logement insalubre et des migrations. La réapparition des bidonvilles doit se comprendre à la lumière des recompositions des politiques du logement, de la faiblesse de l'offre du logement social par rapport à la demande, tout comme l'évolution des prix sur les marchés immobiliers urbains. A l'échelle de l'Union Européenne, la multiplication des situations de mal-logement depuis la fin des années 1980 est un « nouveau » facteur de risque social (Ranci 2010). En 2020, selon la FEANTSA¹⁴⁸ et la Fondation Abbé Pierre, 700 000 personnes dorment à la rue ou en hébergement d'urgence chaque nuit dans l'Union Européenne, soit une augmentation de 70 % en 10 ans¹⁴⁹.

Depuis 1995, la Fondation Abbé Pierre identifie le mal-logement à partir de cinq facteurs : l'absence de logement, les difficultés d'accès, le manque de confort et l'insalubrité, les difficultés à résidence. D'autres aspects ont été proposés pour comprendre la multi-dimensionnalité du mal-logement : la qualité du quartier, c'est-à-dire où se situe le logement ? Comment cet environnement contribue-t-il à en faire un lieu de vie dégradé ? Ou encore l'insécurité du droit d'occupation, qui rend plus difficile la possibilité d'avoir un logement stable (Palvarini et Pavolini 2010).

La vulnérabilité résidentielle comprend aussi bien la fragilité de l'habitat que celle des populations qui y vivent (Fijalkow 2013). Les premières considérations liées à la vulnérabilité résidentielle vont ainsi mettre en avant le logement, et les conditions de vie afférentes (aération, installations sanitaires, isolation, etc.). De ce point de vue, les baraques des bidonvilles des Chênes et des Buissons proposent des conditions de vie très exposées aux éléments. L'eau s'infiltré par les toits bricolés, tout comme le froid. Mais la vulnérabilité résidentielle ne s'arrête pas à la vulnérabilité de l'habitat. La notion de vulnérabilité résidentielle permet de désigner « le vaste continuum des difficultés d'appropriation et d'accès à l'espace habité ». Ainsi,

¹⁴⁸ Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri.

¹⁴⁹ Fondation Abbé Pierre et FEANTSA, « 5^e Regard sur le Mal-Logement en Europe 2020 », Juillet 2020, https://www.feantsa.org/public/user/Resources/resources/Rapport_Europe_2020_FR.pdf

« utilisée dans le champ du logement, cette notion vise donc à appréhender les processus de production de positions résidentielles disqualifiées » (Bouillon et al. 2015).

Depuis une décision de fin de mandat de François Hollande, le bidonville est reconnu parmi les espaces habités où les expulsions cessent pendant la période du 1^{er} novembre au 31 mars. En 2018, quand je menais mon enquête dans le bidonville des Chênes, cette trêve hivernale était une période clé pour obtenir une pause dans les mobilisations contre l'expulsion du bidonville. En conversation avec une travailleuse sociale, salariée dans une association proposant un suivi aux habitant·es de bidonvilles d'Ile-de-France, j'ai appris que de considérer le bidonville comme un habitat pouvait rendre plus compliqué le parcours d'accès à l'hébergement d'urgence. En effet, lorsque les personnes appellent le 115, elles vont dire qu'elles vivent en bidonville et à partir de ce moment-là, sont moins prioritaires que les personnes « à la rue ».

Le bidonville est comme une zone grise entre l'habitat et la rue : cette dimension conduit à opérer une distinction forte entre personnes sans domicile et migrant·es en bidonvilles et squats du côté des professionnels de l'hébergement. La baraque du bidonville apparaît comme un abri. Pourtant, c'est un habitat vulnérable, au sens où « il est provisoire, aléatoire, et soumis à de nombreuses contraintes extérieures. » (L. Bourgois 2019: 45). Cette travailleuse sociale a donc pris l'habitude d'encourager les familles à ne pas révéler leur baraque en bidonville, et présenter la situation comme étant celle d'un quotidien à la rue.

Dans le cadre d'une audience au tribunal administratif liée à l'évacuation de familles vivant sur un bidonville en Seine-Saint-Denis en 2017, Jacques Toubon a souligné l'importance d'aller dans le sens d'un respect du droit à disposer d'un abri, et le respect nécessaire de « l'obligation qui est faite aux préfets par la circulaire du 26 août 2012 d'assurer un accompagnement et de rechercher un hébergement d'urgence »¹⁵⁰. Au niveau du droit européen, la notion de domicile n'est pas exclusivement liée à une occupation légale. Il existe une obligation liée à l'article 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme de proposer un abri aux occupants précaires : si « l'expulsion des occupants doit avoir lieu, elle est perçue comme une atteinte à la protection du domicile des occupants, atteinte à laquelle les autorités doivent remédier en s'assurant que les intéressés vont pouvoir bénéficier

¹⁵⁰ Voir Décision du Défenseur des Droits n°2017-189 pour l'ensemble du texte de ces remarques.

d'un abri. ». Dans le cadre de l'expulsion sur laquelle il est saisi, le Défenseur des Droits estime que les mesures d'accompagnement ne sont pas suffisamment existantes pour justifier l'urgence d'évacuation du site.

Or, selon l'Observatoire des expulsions des lieux de vie informels, créé par des associations¹⁵¹ à la fin de l'année 2018, il y a eu 1159 expulsions entre le 1^{er} novembre 2018 et le 31 octobre 2019. Dans 90 % des cas, aucune proposition d'hébergement ou de relogement n'a été formulée. Cette politique de résorption est déconnectée d'un travail de fond sur l'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence et les financements nécessaires pour permettre aux dispositifs d'accueillir les personnes qui en ont besoin. En encourageant l'accompagnement sans s'assurer des moyens qui le rendent effectif, la politique nationale pour la résorption des bidonvilles refuse de s'engager pour la protection qu'il faudrait assurer à l'ensemble des personnes qui y vivent, et qui n'est pas effective en raison de restrictions budgétaires et saturation des dispositifs existants.

¹⁵¹ Les partenaires de cet observatoire sont la Fondation Abbé Pierre, Médecins du Monde, le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, la Plateforme des Soutiens aux migrants, la Ligue des droits de l'Homme, la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage et l'Association Nationale des Gens du Voyage Citoyens.

Conclusion

Malgré les circulaires et instructions visant à guider la politique envers les bidonvilles au niveau national, des disparités territoriales très fortes persistent, et l'expérience des habitant·es de bidonvilles varie selon les territoires et communes d'installation. Ces disparités se retrouvent aussi au sein d'une même région, voire d'un département. L'Ile-de-France continue de rester en tête du classement des expulsions, en concentrant 63% du nombre total recensé des personnes expulsées de bidonvilles et squats en 2017 et 65% en 2018 (selon le bilan de la Ligue des droits de l'Homme). Toutefois, les départements qui la forment n'adoptent pas les mêmes pratiques : les Hauts-de-Seine ont connu 2 expulsions en 2018, soit 1% du total des expulsions au niveau national, en contraste avec les 23 expulsions dans le Val d'Oise (13,5% du total national)¹⁵². La Seine-Saint-Denis occupe aujourd'hui une place à cheval sur différentes approches. Après avoir servi de laboratoire pour des projets comme les villages d'insertion, il concentre aussi toujours un taux important d'expulsions (6 en 2018) ainsi qu'un nombre important de communes s'engageant pour des projets alternatifs¹⁵³.

L'introduction du vocabulaire de la vulnérabilité dans la circulaire de 2012 est une rencontre entre un contexte de mobilisation d'acteur·ices en faveur d'une prise en charge sociale des habitant·es des bidonvilles, et le développement de la vulnérabilité comme catégorie d'action publique (Soulet 2005). Cette introduction décroche la vulnérabilité de sa lecture comme aspect constitutif et collectif de notre vie (une vulnérabilité fondamentale), et la restreint à une propriété individuelle de fragilité. Ainsi, la vulnérabilité désignée dans les circulaires et instructions qui servent de feuille de route à l'action envers les bidonvilles ne vient pas justifier une assistance à l'ensemble des habitant·es qui se trouvent dans une situation de mal-logement et de forte précarité économique, ou qui font face à de la discrimination au quotidien, mais vient plutôt favoriser une lecture individuelle. Cette conception de la vulnérabilité justifie une logique

¹⁵² Ligue des droits de l'Homme, Note d'analyse : Expulsions de bidonvilles et squats habités par des personnes originaires d'Europe de l'Est en France métropolitaine, 2018, <https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2019/03/Expulsions-bidonvilles-squats-2018-Note-détaillée-VF.pdf>

¹⁵³ Les élus ne sont pas systématiquement hostiles. A Aubervilliers, Saint-Ouen ou Saint-Denis, des projets de « villages d'insertion » sont mis en place par exemple. Mais la position en faveur des occupants d'un terrain – comme la proposition d'une convention d'occupation temporaire aux habitant·es du Hanul par le maire de Saint-Denis – ne signifie rien pour d'autres terrains sur les mêmes communes, à différentes époques. On peut aussi penser à la MOUS de Montreuil lancée en 2008, étudiée par Norah Benarrosh-Orsoni, et dont la décision d'accepter 350 personnes avait fait beaucoup de bruit. Mais c'est aussi à Montreuil, en mars 2020, avec un maire différent qu'en 2008, que les riverain·es et militant·es s'indignent de voir que deux terrains ont été évacués et détruits en plein milieu d'une pandémie globale, alors que la population générale est confinée.

de tri parmi les personnes expulsées de leur lieu de vie, et permet une prise en charge dépolitisée.

Depuis l’instruction de 2018, le gouvernement met plus en avant le cadre du mal-logement dans son action. Cela permet de connecter les projets visant les bidonvilles aux programmes de Logement d’abord, qui sont coordonnés par la Dihal depuis 2018. L’idée au cœur du Logement d’abord est de repenser les parcours d’hébergement et de logement des personnes sans-abri, pour faire accéder directement au logement¹⁵⁴. La Seine-Saint-Denis est l’une des collectivités qui se sont portées volontaires pour la mise en place de ce dispositif. Au niveau du département, le Logement d’Abord a été mobilisé avec succès par certaines associations, dont Acina, pour faire accéder des familles à des logements sans passer par la case de l’hébergement d’urgence. Mais le spectre de la sélection et de la concurrence ne sont jamais bien loin : en janvier 2020, David Ferrag, coordinateur du programme de la Seine-Saint-Denis avec Interlogement93, regrettait que sur 150 logements promis, seulement 70 étaient effectivement disponibles¹⁵⁵.

Ces solutions en voie de développement présentent un potentiel majeur pour les familles qui ont pu en bénéficier. Mais pour cela, il faut avoir un suivi social dédié, par une association ou une institution qui saura faire avancer toutes les démarches pour compléter le dossier. Ces démarches, c’est la domiciliation administrative, ou l’inscription à l’école des enfants... Autant de questions qui renvoient aux obstacles connus par les habitant·es du bidonville des Chênes, qui sont encore loin de déposer des dossiers de demande de logement. L’accès à l’hébergement d’urgence reste un désir répété de multiples fois par les habitant·es. Dans le chapitre suivant, il sera question de la manière dont dans le bidonville des Chênes, les habitant·es, l’association d’Etienne et Suzanne et une avocate ont cherché dans les politiques actuelles des appuis pour repousser l’expulsion du bidonville, et comprendre comment la vulnérabilité pouvait représenter une passerelle vers la mise à l’abri.

¹⁵⁴ C’est une sortie du parcours en forme d’escalier, où par étapes successives, le logement arrive vers le haut de l’escalier. Ici, l’idée est que l’accompagnement dans les démarches et dans l’insertion professionnelle se réalise alors que la personne est déjà dans son logement.

¹⁵⁵ Propos tenus lors de l’atelier Dihal « Logement d’abord : les principes à l’épreuve des territoires », le 24 janvier 2020.

Chapitre 5 – Faire reconnaître les vulnérables

Introduction

Je commence mon enquête sur le bidonville des Chênes pendant l'hiver 2018, alors que la première bataille juridique a déjà eu lieu : le tribunal a ordonné de quitter les lieux, en donnant un délai de deux mois. Pourtant, les mois qui vont suivre me donneront à voir que la mise en œuvre d'une expulsion n'est jamais simple, et implique souvent plus qu'une seule décision de justice. Je vais m'attarder sur les mobilisations contre et en préparation de l'expulsion dans le bidonville des Chênes, pour questionner les effets et la mise en œuvre des politiques de gestion des bidonvilles, et tout particulièrement au regard des évolutions des dernières années autour de l'accent mis sur la vulnérabilité et la mise à l'abri des personnes expulsées. La vulnérabilité est devenue un mot clé des dernières circulaires, tout comme l'exclusion l'a été dans les années 1990 (D. Fassin 2004), proposant une nouvelle voie d'accès aux rares ressources mises en avant par l'État. Comment est-ce que les habitant·es des bidonvilles investissent, s'approprient ou résistent à la catégorisation proposée par l'État d'une vulnérabilité rendant prioritaire pour la mise à l'abri ? Et quel est le rôle joué par les associations, qui servent d'intermédiaire entre l'État et les habitant·es ?

Il est nécessaire de comprendre le rôle des associations pour saisir comment se déroule la période avant l'expulsion et pendant l'expulsion, puisque les associations sont présentes à toutes les étapes de ce processus, et en dessinent aussi en partie les contours. Dans la première partie de ce chapitre, j'analyse le travail des associations, saisi par mes observations auprès d'Etienne et de Suzanne, deux bénévoles qui font du suivi social pour les familles vivant en bidonvilles depuis de nombreuses années. L'enquête aux côtés de ces bénévoles est utile pour mieux comprendre le rôle joué par les associations qui interviennent chaque semaine sur le bidonville dans la diffusion des catégories et vocabulaires des politiques publiques, ainsi que les promesses liées à un accompagnement social et une prise en charge des habitant·es des bidonvilles dans le cadre de récentes circulaires (2012 et 2018). Suzanne et Etienne ont de nombreuses conversations sur les droits, les obligations, et les attentes autour d'une éventuelle mise à l'abri des personnes qui vivent sur le bidonville des Chênes, aussi bien dans le cadre des visites sur le terrain qu'en dehors, dans des moments de préparation des visites. Ces conversations révèlent la manière dont est construite leur interprétation de l'instruction de 2018

et de l'attitude affichée par les autorités publiques est construite, avant d'être ensuite transmise aux habitant·es qui les écoutent.

Avec les bénévoles, les habitant·es du bidonville des Chênes se lancent dans tout un apprentissage des contours de la vulnérabilité, et de ce qu'elle peut contenir comme promesse de mise à l'abri. Cette vulnérabilité est une propriété sociale qui se réclame, et qui se justifie : l'apprentissage comprend un volet important visant à identifier et conserver les documents sur lesquels appuyer une demande de reconnaissance par l'État de la vulnérabilité qui nécessite une mise à l'abri.

La seconde partie du chapitre se concentre sur les étapes de la mobilisation visant à retarder l'expulsion du bidonville, avec un souci de mieux comprendre les arguments proposés en concertation avec l'avocate des habitant·es, les habitant·es et les bénévoles qui les accompagnent. La mobilisation s'ancre dans la période pendant laquelle l'instruction de 2018 est signée, et la notion de vulnérabilité devient de plus en plus visible dans les arguments proposés pour justifier un délai ou même une annulation de la décision d'expulsion. Les argumentaires contre une expulsion ont logiquement évolué depuis le début des années 2010 : l'enquête vient ici compléter le travail réalisé Martin Olivera, Alexandra Clavé-Mercier ou Céline Véniat. En 2016, Grégoire Cousin distinguait différents procédés techniques pour pouvoir obtenir un délai dans l'expulsion, comme soumettre une demande d'aide juridictionnelle puisque le tribunal ne peut statuer lorsqu'une demande est en cours (Cousin 2016). L'argumentaire « classique » dans une procédure d'expulsion en référé s'organise autour de trois axes : une position de principe, un argumentaire sur l'illégalité de la procédure, et une demande de délai. Comment la vulnérabilité intervient-elle dans cet argumentaire, pour devenir un point nodal de la défense contre l'expulsion du bidonville ?

1. Saisir la vulnérabilité : étudier les contours des « personnes vulnérables »

Dans les bidonvilles, les habitant·es ont des niveaux très divers de connaissance et compréhension des rouages de l'État français, selon leur date d'arrivée, leur niveau de français, leur parcours d'accès aux droits, d'insertion dans l'emploi, la scolarisation des enfants, etc. Quand elles sont présentes, les associations se retrouvent très souvent sollicitées pour répondre aux questions des habitant·es sur les actions de l'État envers les bidonvilles. Les informations

circulent bien sûr au sein du bidonville, mais dans l'interaction avec les institutions, les habitant·es souhaitent le plus souvent vérifier ces informations auprès des bénévoles ou salariés d'association qui interviennent sur le terrain. Pour le bidonville des Chênes, il n'y a qu'une association qui propose une présence régulière, à travers les visites de Suzanne et Etienne. Dans l'accompagnement proposé par Etienne et Suzanne, tel qu'il m'est présenté lors de nos échanges au début de mon enquête, je remarque qu'il y a une forte volonté de ne pas priver les habitant·es des informations qui pourraient être précieuses, ainsi qu'un engagement pour proposer des informations aussi précises que possible. Ils présentent les circuits, juridiques et administratifs, qui évaluent les besoins des habitant·es des bidonvilles pour lister les différent·es acteur·ices qui peuvent avoir un impact sur le quotidien de ces personnes. Suzanne et Etienne viennent dans le bidonville chaque semaine, en binôme la plupart du temps, le même jour, pendant plusieurs heures. Le binôme fait le tour des baraques, prend des nouvelles des familles, et se rend disponible pour répondre à des questions. Leur accompagnement est donc organisée autour de ce créneau régulier, bien que des démarches supplémentaires et rendez-vous nécessitent des déplacements à d'autres moments de la semaine. Je m'organise souvent pour venir le jour de leur visite hebdomadaire, pour observer le travail d'accompagnement, et apprendre, aussi.

Ce sont eux qui vont expliquer aux habitant·es les évolutions de la stratégie de l'État pour les bidonvilles : les promesses autour de l'accompagnement social, la définition du diagnostic social et les obligations de la mise à l'abri dans le cas d'une expulsion. Je comprends, par l'observation de leurs pratiques que Etienne et Suzanne considèrent que l'argumentaire de la scolarisation des enfants pour contrer une expulsion a moins de poids qu'auparavant, et qu'il n'a pas de sens seul. La municipalité qui accueille le bidonville des Chênes refuse de scolariser sans une domiciliation, donc les démarches de scolarisation n'avancent de toute façon que très peu. Les seuls enfants qui vont à l'école sur ce terrain sont inscrits dans une autre ville, et ils sont très minoritaires. Sans mettre de côté le projet de scolarisation, Etienne et Suzanne concentrent dans un premier temps une partie plus importante de leur énergie sur l'apprentissage du français et l'insertion professionnelle. Toutefois, ces efforts sur le langage et l'emploi butent sur de nombreux obstacles. Le niveau de français est généralement assez faible (malgré certaines exceptions), alors qu'il n'y a pas énormément de structures d'apprentissage du français vers lesquelles ils peuvent orienter. L'association Acina propose des cours de français et Etienne envoie volontiers les habitant·es vers cette structure, mais les cours ont lieu dans le centre de Paris, et il faut pour y aller prendre le RER et le métro. L'enjeu

de l'insertion professionnelle est compliqué par un manque d'accès aux structures municipales ou départementales dont la connaissance des dispositifs vers l'emploi serait plus à jour que celle des deux bénévoles. Sans renoncer à leurs efforts, la situation semble conduire ces bénévoles à mettre l'accent sur la notion de vulnérabilité comme voie vers la mise à l'abri et prise en charge par l'État.

Comme nous allons le voir, les habitant-es travaillent, par ces discussions, et les discussions qu'ils et elles ont ensemble, à comprendre d'une part ce que l'État attend d'eux, et d'autre part quels moyens sont utilisés pour évaluer ces attentes. Lorsque la qualification de « vulnérable » prend une place grandissante dans les échanges, il devient essentiel pour pouvoir dessiner les critères de la vulnérabilité comme statut qui conduit à une protection de l'État, et de comprendre la manière dont cette vulnérabilité se réclame.

1.1 « Vous êtes vulnérables » : présenter les promesses de l'État

En janvier 2018, je rencontre les familles installées sur le bidonville des Chênes. Elles y sont depuis quelques semaines pour la majorité, et depuis quelques mois pour d'autres. Le terrain vient de vivre une vague d'installations à la suite d'une expulsion à proximité qui force les familles à trouver un nouvel abri. Elles savent que ce terrain est visé par les développements du Grand Paris, et sera rapidement la source de procédures juridiques, mais à défaut d'une autre solution, ce terrain semble adapté à leur installation car il reste proche de Paris, et il est bien desservi par les transports en commun. Lors de mes premières visites sur le terrain, en plein hiver, la majorité des conversations se concentrent sur l'accès à un hébergement d'urgence, que ce soit une place dans un centre ou une chambre dans un hôtel social. Lors de leur dernière expulsion, d'un terrain occupé proche de la Porte de la Chapelle, fin 2017, certaines familles ont pu bénéficier d'une mise à l'abri dans des chambres d'hôtel, mais seulement pour quelques nuits. L'hôtel n'est pas nécessairement vu comme un espace où il sera possible de s'installer de manière durable, puisque pour la majorité de mes interlocuteurs et interlocutrices, ces séjours ont été brefs et les appels répétés au 115 sont sources de frustrations¹⁵⁶. Toutefois, avec le froid glacial d'un mois de janvier, les maladies qui se multiplient, et la présence de rats sur ce terrain, la possibilité d'obtenir un hébergement d'urgence dans un espace chauffé occupe une place centrale dans les conversations.

¹⁵⁶ Par ailleurs, les conditions de vie dans la chambre, souvent sans cuisine, représentent une situation difficilement tenable économiquement pour des familles aux très faibles ressources.

La réponse de Suzanne et Etienne lors de ces conversations reste la même. Il faut appeler le 115. Bien que très conscients des limites d'un système saturé, où les attentes pour parler à une personne dépassent souvent une heure, et les chances d'obtenir une place sont très faibles, les bénévoles sont démunis pour proposer d'autres voies vers un hébergement d'urgence. Il faut appeler, répètent-ils, continuer à appeler, chaque jour. Face à cette situation en impasse, l'expulsion est évoquée par les bénévoles comme pouvant représenter une opportunité de faire bouger les choses. C'est dans ces moments que les bénévoles expliquent aux habitant·es ce que la dernière circulaire, lue avec soin, dit au sujet des personnes vulnérables : les familles avec des personnes vulnérables, parmi lesquelles les jeunes enfants, les personnes âgées, malades ou enceintes, auront la priorité pour un hébergement d'urgence.

Cette annonce est répétée de très nombreuses fois en ma présence pendant ces mois, au point où je l'intègre moi aussi dans certains échanges. Tout comme Suzanne et Etienne, j'ai envie de croire que cette attention promise dans la circulaire pourrait se traduire en nombre accru de chambres pour les personnes dites vulnérables au moment de l'expulsion. Quelques mois plus tard, certaines familles partent s'installer sur un autre terrain, dans une ville voisine. Pour les bénévoles, il faut faire passer un message : n'oubliez pas de revenir ici au moment de l'expulsion ! Ils s'expliquent : nous allons défendre le droit des personnes vulnérables à avoir un hébergement d'urgence, donc il faut être ici, et pouvoir montrer l'appartenance à cette catégorie.

Ainsi, le 16 avril, je note après une visite sur le terrain :

Dès l'entrée, un groupe se forme autour de nous, mené par Marcu. Il veut des réponses sur les dates, sur ce que fait l'avocate pour le terrain, pour le bidonville des Buissons. Il l'accuse d'avoir obtenu des délais pour un autre terrain qu'elle ne cherche pas à avoir pour celui-ci. Suzanne explique la différence entre la situation ici et la situation aux Buissons. L'arrêté municipal de la Ville est impossible à rejeter, il y a audience au tribunal à Montreuil, mais l'avocate perd à chaque fois contre ce type de décision. L'expulsion est certaine. Elle explique que la situation aux Chênes est plus floue, mais éventuellement plus durable, au moins pendant quelques semaines a priori. C'est moins confortable que les Buissons, il y a des problèmes de rats notamment, mais si les familles reviennent après l'expulsion des Buissons, elles auront peut-être une proposition de logement autour de l'expulsion des Chênes.

Suzanne explique alors qu'il faut que nous fassions le tour de toutes les familles pour bien voir où en sont les démarches, quels sont les besoins, qui sont les personnes vulnérables. Elle rappelle qu'il s'agit des enfants et personnes âgées, et des personnes malades.

Suzanne comprend bien pourquoi les familles partent vers le bidonville des Buissons, plus grand, et aménagé sur une grande dalle. Toutefois, à ce moment de la conversation, la situation du terrain des Buissons semble très précaire, et l'expulsion certaine, puisque la mairie a signé un arrêté municipal d'expulsion. Au moment de cette conversation en avril, elle n'est pas présente sur le bidonville des Buissons, et ne se considère pas en mesure de défendre ces habitant·es-là. C'est sur le bidonville des Chênes qu'elle est investie, et qu'elle promet à maintes reprises de tout faire pour aider les personnes vulnérables à obtenir une mise à l'abri.

La présentation réalisée par Etienne et Suzanne du regard de l'État sur la vulnérabilité dans les bidonvilles, et des critères de reconnaissance de cette vulnérabilité, est élaborée grâce aux efforts que ces bénévoles réalisent pour se former. Ils prennent un temps important pour devenir personnes-ressources et construire des éléments de présentation clairs et précis des attentes de l'État – malgré un certain recul vis-à-vis de la possibilité de décalage entre attentes et réalité. Dans nos conversations ils reviennent sur les exemples où l'État n'a pas tenu ses engagements, les expulsions dévastatrices dont ils ont connaissance depuis le début de leur activité dans les bidonvilles. Mais ces anticipations du pire, ils peinent à les partager avec les habitant·es, auprès de qui ils adoptent un ton souvent plus optimiste. En suivant leurs activités de formation, il est plus aisé de comprendre comment Suzanne et Etienne parviennent à maîtriser le discours de l'État, et à le reformuler auprès de leurs interlocuteurs comme une promesse.

1.2 Savoir quoi diffuser : les bénévoles se forment

Tout comme pour les associations aidant des victimes de traite étudiées par Milena Jaksic, qui « jouent un rôle essentiel dans l'activité d'identification des victimes de traite, aux côtés des services de police, de préfecture et de tribunaux » (Jaksic, 2013), les associations présentes dans les bidonvilles participent à la diffusion et l'appropriation des catégorisations souhaitées par l'État. Par leur maîtrise des critères proposés pour définir les personnes vulnérables, qu'ils diffusent ensuite auprès des habitant·es, les bénévoles de l'association intervenant sur le bidonville des Chênes participent à ce travail de catégorisation et de tri.

Pour être passeur et passeuse d'information, il faut réunir les bons éléments. Suzanne et Etienne sont bénévoles depuis plus de 10 ans dans la section de leur association dédiée à la situation des bidonvilles. Par cet engagement au temps long auprès des habitant·es de bidonvilles parisiens, ils ont pu connaître différentes expulsions, mais aussi rencontrer les autres acteurs associatifs et étatiques investis sur ces terrains. Leurs formations professionnelles ne portent pas sur l'accompagnement social, mais c'est sur place qu'ils se sont formés aux procédures de domiciliation, aux demandes de scolarisation, et au fonctionnement des espaces d'accès aux soins pour les personnes sans couverture médicale, etc.

L'association comme espace de formation

Puisque je participe aux sorties de Suzanne et Etienne de manière de plus en plus fréquente, Suzanne me propose de rencontrer Lila, la coordinatrice de l'association pour la Seine-Saint-Denis. Lors de notre rendez-vous, Lila me montre toutes les ressources disponibles pour que les bénévoles puissent savoir quoi répondre aux multiples questions des habitant·es de bidonvilles : cela peut prendre la forme de livrets, disponibles à la permanence de l'association, et que je peux consulter, mais aussi des ressources en ligne, sur une forme d'intranet de l'association.

Les salariées de l'association sont disponibles en soutien pour les bénévoles : sans être présente sur le terrain, Lila est informée par Etienne et Suzanne de ce qui s'y passe par des échanges électroniques réguliers. C'est par Lila qu'il est possible de solliciter le soutien de la direction de l'association, notamment pour des activités de plaidoyer. Elle peut aussi appuyer des demandes d'orientation vers certains services municipaux ou départementaux, notamment pour ce qui est de l'assistance alimentaire. L'association organise une réunion de travail pour ses bénévoles qui interviennent auprès des personnes vivant en bidonvilles ou squats tous les deux mois environ. C'est une réunion de coordination régionale, ce qui permet à Suzanne et Etienne d'échanger avec les bénévoles présents dans d'autres départements. Les thèmes des réunions au moment où je fréquente ces deux bénévoles sont les expulsions (deux séances y sont consacrées), le suivi des familles hébergées à l'hôtel par le 115, l'instruction du 25 janvier 2018, ou encore les acteurs associatifs d'Ile-de-France.

Puisque ces réunions permettent de réunir des bénévoles qui interviennent dans l'ensemble de l'Ile-de-France, c'est l'occasion de parler des procédures en cours, de ce qui bloque dans les suivis ou de ce qui, au contraire, semble plutôt bien fonctionner. Si dans une ville, un arrêté municipal d'expulsion a été annulé par le Tribunal Administratif, la décision est partagée avec les autres bénévoles afin de voir quels arguments ont été retenus, et disséminer l'information aux avocat·es intervenants sur les autres cas en cours.

Aller chercher les informations

Au-delà des espaces de formation proposés par l'association, Suzanne et Etienne sont des bénévoles qui investissent beaucoup de temps dans le suivi des démarches institutionnelles concernant les habitant·es de bidonvilles. Dans un échange avec un salarié d'une association qui fait de la médiation sanitaire, il est question de faire une réunion avec les acteurs associatifs du 93 pour mieux se connaître. Les associations n'interviennent pas toutes sur les mêmes problématiques : sur les enjeux de la scolarisation ou de la santé, Etienne et Suzanne peuvent d'autant plus facilement solliciter un conseil qu'il existe des réunions ou espaces d'échange informel où il a été possible de nouer des contacts. Ce sont des bénévoles au carnet d'adresses très fourni, et qui s'appuient sur leurs contacts pour obtenir des renseignements utiles.

Pour le suivi des décisions législatives et institutionnelles qui pourraient impacter les habitant·es des bidonvilles, Suzanne et Etienne se rendent très disponibles, parfois même plus que les salariés de l'association¹⁵⁷. Ce sera Suzanne qui représente l'association par exemple lors d'une réunion organisée par la préfecture d'Ile-de-France en mai 2018 au sujet de la circulaire du 25 janvier 2018, où sont aussi invités un certain nombre d'acteurs associatifs, dont les salariées du collectif Romeurope. Dans une volonté de rendre la réunion plus ouverte, elles choisissent d'élargir le cercle de l'invitation en transmettant l'information sur la réunion à l'ensemble des membres du réseau Ile-de-France : « certain·es d'entre vous ont probablement reçu une invitation de la part de la préfecture mais nous savons que les invitations à ce type de réunions sont toujours assez obscures. Aussi, nous proposons à ceux et celles qui n'ont pas été invité·es mais qui souhaiteraient assister à cette réunion de nous en informer avant le 15 mai,

¹⁵⁷ Je me fais cette remarque à différentes réunions auxquelles j'assiste, et où l'association est toujours représentée par des bénévoles. Pour Suzanne et Etienne, c'est une marque de confiance et une force de l'association que les bénévoles puissent prendre la parole dans ces réunions au nom de l'association.

et nous tenterons de vous faire inscrire auprès de la préfecture. »¹⁵⁸. C'est par le biais de cette ouverture que je bénéficie de l'inscription à cette réunion, où je retrouve Suzanne.

Dans une grande salle de réunion comble, ce rendez-vous réunit un ensemble varié d'acteurs. Du côté institutionnel, il y a des représentants des préfectures d'Ile-de-France, de certaines municipalités, et de certaines structures qui sont souvent en contact avec les habitant-es des bidonvilles, comme Pôle Emploi ou SIAO. Pour les associations présentes, au nombre de huit, il y a un mélange entre des collectifs de soutien, des associations militant pour les droits des Roms, des associations œuvrant sur des thématiques d'accès à la santé, à l'éducation, ou proposant un accompagnement social aux personnes démunies. Assise en bordure de la salle avec d'autres bénévoles ou salariés d'associations, Suzanne prend soigneusement des notes pendant l'ensemble de la réunion. Lorsque la réunion débute, le préfet souligne la présence de ces acteurs associatifs, qu'il interpelle dans le but « d'entendre ce que [ils] ressent[ent] » afin de pouvoir « décliner des perspectives ». Ce dialogue avec les associations est important, car ce sont les associations et collectifs de soutien qui vont jouer un rôle décisif pour faire connaître la circulaire auprès des habitant-es, et faire le lien avec les divers acteurs étatiques.

L'attention particulière pour les femmes et les enfants fait l'objet d'une insistance de la part de la préfecture, qui souhaite ici répondre aux reproches d'associations et de militants sur les conséquences extrêmes sur le bien-être qui font suite à une expulsion, notamment sur la santé des femmes, par exemple pour un suivi de grossesse, ou dans la déscolarisation des enfants. Ce dialogue avec les associations est important, car ce sont elles qui vont jouer un rôle décisif pour faire connaître la circulaire, et participer au *tric* en amont des publics. En présentant qui serait prioritaire pour la mise à l'abri, il est souhaité que les associations adhèrent à cette logique de sélection pour qu'elle puisse se diffuser sur les terrains. La participation des associations aux logiques de tri souhaitées par l'État a déjà été soulignée par d'autres enquêtes. C'est notamment le sens de l'observation de Mathilde Pette au sujet de la présence de certaines associations dans les réunions organisées par la préfecture pour l'examen des dossiers de régularisations. Pette souligne une réduction de la distance entre les associations et l'État, dans la mesure où « l'application des politiques migratoires par les administrations compétentes se fait *avec*, et en partie *par*, les associations de la cause des étrangers. » (Pette, 2014 :420). En participant aux

¹⁵⁸ Courriel envoyé aux membres Ile-de-France de Romeurope, le 7 mai 2019.

réunions de la préfecture et d'autres acteurs étatiques comme la Dihal, les associations mobilisées ici pour accompagner les habitant·es de bidonvilles jouent un rôle dans l'application de dispositions et circulaires qui régissent la vie de ces personnes.

Lorsque Suzanne et Etienne font le point avant leurs visites, dans un petit café à quelques pas du bidonville, ils évoquent systématiquement ce qu'ils savent des attentes et de l'attitude de la mairie, de la préfecture, et des autres acteurs institutionnels, pour mieux préparer leurs échanges avec les habitant·es. S'ils formulent parfois des reproches très critiques vis-à-vis des municipalités ou de l'État, leur approche auprès des habitant·es reste très ancrée dans le droit commun, et s'appuie sur des références aux textes de loi et au droit. Ils affichent une volonté commune de croire que l'État pourrait bien tenir ses engagements cette fois-ci, et cela malgré des années de bénévolat auprès des mêmes populations, expulsées à répétition et vivant toujours dans la détresse.

1.3 L'enjeu des preuves

Par son discours sur ce que la vulnérabilité signifie pour l'État, Suzanne place les familles dans l'attente : elles n'ont rien à faire sauf à « être vulnérables », c'est-à-dire accepter l'assignation de ce statut, et rester dans ce bidonville pour être « protégées » par l'État qui a promis une attention particulière pour les personnes vulnérables. Mais ce n'est pas tout à fait exact qu'il n'y a rien à faire quand on « est » vulnérable : il faut se préparer à pouvoir le prouver. Dans un contexte de politique plus restrictive, la demande est systématiquement mise en doute (D. Fassin et Rechtman 2007). Pour la procédure de demande d'asile, l'évaluation de la vulnérabilité est confiée à des officiers de police ou des agents de l'administration (Boublil et Wolmark 2017), et le demandeur ou la demandeuse est confronté·e à « l'impératif de tout raconter afin de prouver. Il faut prouver la véracité de son histoire et de sa souffrance » (Pestre 2014).

Les institutions fonctionnent beaucoup à partir de « papiers » (Siblot 2012) : il faut constituer des dossiers, fournir des justifications, apporter des preuves pour appuyer les demandes. Dans un contexte de réduction de l'État social, et d'un contrôle de plus en plus poussé des bénéficiaires de l'assistance sociale, il est devenu décisif de pouvoir prouver auprès des institutions le bien-fondé de sa demande. Ceci est d'autant plus critique pour les migrants,

pris dans une économie morale du mérite qui pousse à accumuler des preuves de leur résidence, de leurs liens avec le territoire français, des emblèmes de leur citoyenneté (Bennett 2011).

Stockés dans des pochettes en plastique ou rangés dans un sac, ce sont des piles et des piles de documents, courriers et notes qui sont présentées à Etienne et Suzanne lors de leurs visites. Confrontées à des niveaux de scolarisation et d'alphabétisation qui varient énormément, avec une incapacité de certain-es à lire et comprendre le français, les associations jouent un rôle crucial pour la compréhension de ces « papiers ». Les documents d'identité sont au premier rang des « preuves » qu'il faut apprendre à avoir sur soi. Pour les familles, les certificats de naissance jouent aussi un rôle important, pour apporter une preuve de l'âge et de la filiation.

En février, lors de mes premières visites, mes interlocuteurs et interlocutrices m'interpellent souvent au sujet de l'hébergement d'urgence. Les parcours des habitant-es du terrain des Chênes vont pour la plupart inclure un passage par l'hébergement d'urgence. C'est dans ce contexte que Suzanne ou Etienne précisent qu'il est possible d'obtenir une mise à l'abri pour vulnérabilité, comme je l'ai expliqué plus tôt dans cette section. Par exemple, lorsque Flora explique que son mari, Ionut, a une hépatite, et qu'il est très malade, Suzanne répond qu'avec une attestation médicale, le 115 pourrait aider à trouver un hébergement pour Ionut, Flora, et leurs trois enfants. Suzanne explique alors à Flora qu'elle doit envoyer Ionut à l'hôpital, pour obtenir du service des urgences une preuve du fait qu'il souffre d'une hépatite.

Pour Nico, cette possibilité d'une protection liée à la santé est décisive, et cadrera beaucoup de ses interactions avec les bénévoles, comme j'en retrouve la trace dans mon carnet de terrain :

Extrait n° 1 : Je suis en février avec Etienne et Suzanne dans le bidonville des Chênes. Nico nous invite dans sa baraque. Sa femme est dans le lit, elle a très mal aux dents. Nico, lui, se plaint auprès de nous d'avoir mal au cœur : il est allé aux urgences, où les médecins n'ont rien trouvé d'urgent ou de grave. Suzanne demande si Nico a des papiers de l'hôpital, mais il n'y a pas de compte rendu à lire pour vérifier ce diagnostic : 'rien de grave ou d'urgent'. Nico explique qu'il suit un traitement mais n'a pas d'argent pour les médicaments : sa famille explique que s'il ne prend pas les médicaments, il a mal au cœur, c'est donc qu'il doit avoir quelque chose. Il veut une chambre en hôtel social pour raison de maladie, mais Suzanne rappelle qu'il faut une attestation qui justifie cette maladie.

Extrait n° 2 : À la fin de l'été, Nico me fait signe, il veut me poser une question. Un membre de sa famille aide à exprimer la demande clairement : ce cousin explique qu'il veut savoir comment faire pour obtenir un logement pour Nico, qui a tous les papiers pour prouver qu'il est malade. Etienne explique qu'il faudra attendre l'expulsion pour faire la demande de mise à l'abri pour vulnérabilité liée à la santé à ce moment-là. Il précise alors que nous ne connaissons pas la date exacte, mais il pense que l'expulsion devrait avoir lieu dans les prochaines semaines. Nico veut nous (Etienne m'a rejointe) confier les papiers pour les présenter au moment de l'expulsion, mais on lui dit qu'il les garde avec lui, nous insistons.

Extrait n° 3 : Lors d'une visite en octobre avec Etienne, Nico nous montre le papier qu'il garde précieusement pour attester de sa maladie : c'est un document en roumain, qui provient d'un hôpital en Roumanie, et qui indique que Nico suit un traitement médical. Je ne suis pas sûre de ce que l'administration va penser de ce document, donc je renvoie Nico vers Etienne, en espérant qu'il sait mieux quels documents ont quelle valeur. Une fois face à Etienne, nous voyons qu'il ne sait pas exactement non plus. Il dit juste à Nico de garder ce document avec lui, de bien protéger la pochette transparente (qui ressemble à une trousse de toilette) où tous les documents sont rangés.

Ces trois extraits suivent l'évolution de l'apprentissage que Nico réalisé avec Suzanne et Etienne vis-à-vis des attentes de l'État au sujet d'une réclamation liée à la santé, et du rôle que ces bénévoles jouent pour valider les documents qui peuvent ou non servir de preuve. Tout en se plaçant dans une position d'expertise de ces documents, travaillant avec Nico pour qu'il prépare un dossier de sa maladie, prêt à l'emploi pour justifier une demande de mise à l'abri, il n'est pas question de porter ce dossier à sa place.

Le travail de préparation des preuves de la maladie entre en conflit avec la possibilité de l'inclure dans des conversations sur la recherche d'emploi. À l'automne, quelques semaines avant l'expulsion (dont nous ne connaissons pas encore la date), Suzanne et un autre habitant du bidonville parlent des possibilités pour trouver un emploi dans le secteur du BTP. Suzanne a entendu parler d'un schéma pour faciliter les embauches. Nico s'invite dans la conversation, et manifeste un intérêt. Suzanne le regarde et explique, en parlant lentement, qu'il ne pourrait probablement pas travailler dans ce secteur, du fait de sa condition médicale. Ce ne serait pas possible de trouver un emploi dans ce secteur s'il n'est pas capable de ou autorisé à porter des choses lourdes. Nico répond rapidement que si, bien sûr, il a l'autorisation. Sa réponse provoque un moment de flottement dans la conversation. Etienne intervient alors, en lui disant – en lui

rappelant ? – qu’il est malade, donc qu’il serait dangereux de chercher ce type d’emploi. Ce rappel exprime la position de l’association : si la vulnérabilité peut conduire à certaines protections, elle est aussi associée à un degré d’exclusivité. En tout cas, elle ne fait pas bon ménage avec un emploi physiquement difficile comme il en est question dans le secteur du bâtiment. Etienne et Suzanne apporteront leur soutien à Nico pour solliciter une mise à l’abri pour maladie, ou alors pour l’orienter vers le schéma d’embauche dans le BTP quand Suzanne aura plus de détails. C’est l’un ou l’autre. Ceci ne veut pas dire que Nico ne peut pas aller chercher de son côté. Mais les bénévoles associatifs traduisent ici une position de l’administration, qui distingue l’insertion de la vulnérabilité comme deux pistes séparées pour obtenir une reconnaissance. Ils invitent Nico à bien prendre conscience qu’il ne pourra pas « cumuler » preuves de maladie grave et promesse d’embauche dans le BTP au moment de l’expulsion.

L’enjeu des preuves conduit à un travail de préparation, et d’anticipation des demandes et attentes de l’administration. Il y a des questions qui ne sont pas toujours anticipées par Suzanne et Etienne, comme l’autorisation d’autorité parentale qui sera sollicitée pour une demande commune d’hébergement qui dépasse le seul cadre de la famille nucléaire : pour les petits-enfants confiés aux grands-parents, ou pour la belle-famille d’une jeune adolescente récemment mariée. Or, comme il en sera question dans le chapitre suivant, il y a des configurations familiales qui viennent se heurter aux formalités de l’administration française.

2. Plaider les vulnérabilités

Tout au long de l’enquête, Suzanne et Etienne créent cette association d’idées : expulsion – protection des personnes vulnérables. Le moment même de l’expulsion fera l’objet de nombreuses mobilisations de la part des habitant·es, cherchant appui sur cette association d’idées. En retraçant ces différentes étapes, il ne sera pas question ici de nier que l’orientation de ces mobilisations est fortement influencée par les bénévoles et l’avocate des habitant·es, qui mettent à disposition leurs connaissances et compétences pour identifier les arènes et les techniques possibles pour retarder l’expulsion. Pourtant, il est important de replacer les habitant·es dans ces étapes : de fait, ce sont eux et elles qui sont à l’initiative de ces procédures, et dont l’approbation est la condition *sine qua none* pour que l’avocate dépose ou non une demande, un recours, etc.

Dès leur installation dans le bidonville des Chênes après l'expulsion de Porte de la Chapelle en décembre 2017, les familles qui connaissent l'association de Suzanne et Etienne les appellent, et les incitent à venir sur le terrain pour apporter un soutien. Ils s'entourent de l'accompagnement associatif si précieux aux yeux des préfets et des juges, et réussissent à convaincre des bénévoles parisiens de traverser le périphérique chaque semaine pour venir les aider. De même, ce sont eux qui contactent Isabelle, leur avocate. Déjà connue par certaines familles, c'est une figure rassurante puisqu'elle a déjà suivi un nombre important de dossiers d'expulsion, voire d'autres demandes de familles vivant en bidonville. Ce n'est pas elle qui démarche les familles, ce sont les familles qui vont l'appeler, mobilisant leurs expériences d'expulsions passées pour solliciter un accompagnement juridique face au propriétaire du bidonville des Chênes.

Il y a un savoir-faire accumulé au fil des expulsions passées, et une prise d'initiative pour ne pas affronter les étapes de l'occupation et de l'expulsion sans soutien. C'est cette participation que je souhaite restituer tout autant que les propositions et décisions de Suzanne, Etienne et Isabelle. De plus, lorsqu'Isabelle sollicite des preuves à présenter au juge, il y a derrière, comme nous avons pu le voir dans la première partie de ce chapitre, tout un travail des bénévoles pour apprendre aux habitant·es quels documents conserver ou solliciter, et tout un travail des habitant·es pour répondre à ces attentes. Cette partie cherche à donner des éléments de réponse à cette question : comment les habitant·es, avec le concours d'associations et de leur avocate, mobilisent-ils ou elles la vulnérabilité dans leurs démarches contre les expulsions, et en faveur de délais supplémentaires pour continuer à vivre sur le terrain ? Quelles vulnérabilités sont alors sollicitées ?

Si les expulsions des bidonvilles au cours des années 2000 et 2010 ont fait l'objet d'un nombre relativement important d'études (Aguilera 2017; Aguilera, Bouillon, et Lamotte 2018; G. Cousin 2016; 2013; Legros 2011b; Legros et Cousin 2014; Legros et Vitale 2011; Lévy-Vroelant et Segal 2003; Nacu 2010; Olivera 2014; Slama 2013; Thiery 2014), les angles d'approche se concentrent majoritairement sur les motivations et argumentaires sollicités par les autorités publiques pour justifier les pratiques d'expulsions ou sur la critique des effets de ces expulsions sur les habitant·es. Peu ont abordé la question depuis l'angle des stratégies adoptées par les habitant·es et leurs avocat·es dans la résistance à l'expulsion par mobilisation juridique, qu'on retrouve chez Grégoire Cousin, qui en 2016 a proposé un « regard ethnographique » sur les audiences pour procédure d'expulsion en Seine-Saint-Denis. Il a

identifié trois cas de figure pour les habitant·es d'un bidonville visé par une procédure d'expulsion. Dans le premier cas, minoritaire, la convocation est perdue, et personne ne se rend à l'audience. Dans le deuxième, les habitant·es n'ont pas de relais juridique ou associatif, et vont se rendre seul·es à l'audience. Dans le troisième, une personne aura le contact d'un avocat, ou bénévole associatif, pour solliciter un soutien dans ces procédures juridiques.

Le bidonville des Chênes se situe dans ce dernier cas de figure. Les habitant·es ont pour la grande majorité déjà connu des expulsions en Ile-de-France, voire en Seine-Saint-Denis. Ils ont donc une connaissance des principales associations qui peuvent les accompagner dans les démarches qui concernent l'expulsion. La répétition cyclique des expulsions participe aussi à l'accumulation d'une expérience des procédures et des acteurs qui peuvent intervenir pour demander un délai. Certain·es habitant·es ont le contact d'une avocate qui travaille en Seine-Saint-Denis, et qui est souvent disponible pour aider sur des questions liées à l'expulsion d'un bidonville. Ces habitant·es, Marcu, Nadia ou Alina par exemple, connaissent déjà les démarches permettant de demander l'aide juridictionnelle afin de rémunérer l'avocate¹⁵⁹, et les dossiers sont rapidement déposés.

Situé sur un terrain appartenant à un établissement public, ce bidonville a fait l'objet de plusieurs procédures et recours. L'enquête révèle la manière dont la vulnérabilité a été réinvestie comme une position à partir de laquelle il est possible de revendiquer la reconnaissance des droits au logement, à la dignité, à la vie familiale, etc. C'est du fait de la vulnérabilité des habitant·es que l'avocate plaide en faveur de délais, travaillant cette vulnérabilité dans son articulation à un « besoin » juste, pour qualifier les habitant·es stigmatisé·es comme méritant une protection de l'État. Isabelle mobilisera la vulnérabilité sur deux niveaux : d'une part, la reconnaissance de la vulnérabilité de l'ensemble des habitant·es du bidonville, et de l'autre, la reconnaissance de la vulnérabilité particulière de certain·es.

¹⁵⁹ Pour obtenir l'aide juridictionnelle, il faut soumettre un formulaire individuel de demande, accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité, une attestation d'absence de ressources et un courrier « acceptation d'aide juridictionnelle » de l'avocat.

Brève chronologie des démarches juridiques :

- Occupation du terrain à partir de juillet 2017
- En octobre 2017, le propriétaire fait assigner certains habitants devant le juge des référés du tribunal de grande instance afin d'obtenir leur expulsion.
- En décembre 2017, par ordonnance, le juge des référés ordonne de quitter les lieux dans un délai de 2 mois, et autorise l'expulsion après ce délai. Cette ordonnance n'est pas signalée aux habitants.
- En février 2018, N. fait appel de cette ordonnance avec le concours de l'avocate.
- Saisie de la Cour Européenne des Droits de l'Homme par l'avocate
- En avril, un huissier signale le commandement de quitter les lieux. L'avocate saisit le JEX afin de solliciter un délai.
- En avril 2018, réponse du gouvernement français à la CEDH.
- Audience devant le Juge des exécutions en mai 2018, avec une décision en juin 2018 de donner un délai jusqu'en octobre 2018 (délai de 6 mois).
- Audience à la Cour d'Appel pour le recours sur l'assignation en ordonnance en octobre 2018.
- Obtention par décision de la Cour d'Appel d'un délai de deux mois, par une décision de début novembre 2018, qui intervient **après** l'expulsion.
- Expulsion fin octobre 2018.

Je vais dérouler ici les différentes stratégies par lesquelles les habitant·es, les bénévoles et Isabelle, l'avocate, ont cherché à retarder le moment de l'expulsion du terrain. C'est un terrain sur lequel les démarches de scolarisation peinent à avancer du fait d'une domiciliation quasi-impossible à obtenir pendant les premiers six mois d'occupation des lieux, et où les démarches liées à l'emploi piétinent. Les discussions autour des démarches d'insertion se heurtent donc à un nombre limité d'exemples à fournir pour illustrer le progrès de l'insertion en cours. Il est plus difficile, du moins au début des procédures, de mobiliser l'insertion d'un point de vue des résultats de la recherche d'emploi ou la scolarisation. Alors que ces arguments autour de l'insertion peuvent jouer un rôle considérable dans les mobilisations d'autres bidonvilles en France, pour le bidonville des Chênes, c'est rapidement du côté de la vulnérabilité que les actions se concentrent. Ici, le registre des argumentaires vacille entre pointer la vulnérabilité de l'ensemble des habitant·es du bidonville dans une critique des effets potentiels d'une expulsion, et entrer dans la logique plus restreinte de la circulaire de 2012, et puis de 2018, pour mettre en avant les cas de vulnérabilités particulières, c'est-à-dire, les femmes, les enfants, et les personnes malades.

Entre février 2018 et octobre 2018, la vulnérabilité sera sollicitée de multiples manières afin de réclamer, justifier, et obtenir des délais d'une expulsion autorisée par le juge des référés en novembre 2017. Les mobilisations ne suivent pas une chronologie fixe par étapes, car les procédures peuvent se dérouler en parallèle les unes des autres, puisqu'elles ne visent pas les mêmes interlocuteurs. Par souci de clarté, je choisis ici de présenter les stratégies en fonction des quatre interlocuteurs visés : préfet, Cour européenne des droits de l'homme, Juge de l'exécution, et Cour d'Appel.

2.1 Mobiliser la santé : la vaccination contre l'expulsion

En février 2018, deux infirmiers de la Croix-Rouge participent à la visite hebdomadaire d'Etienne et Suzanne, dans le but de présenter aux habitantes une campagne de vaccination en cours contre la rougeole¹⁶⁰. Les familles sont familières de cette maladie, qu'on appelle *pojar* en roumain, contre laquelle des campagnes de vaccination sont aussi organisées en Roumanie. Les infirmiers expliquent que le vaccin aura lieu en deux fois, et qu'un médecin va les accompagner pour deux visites à venir sur le terrain.

Cette campagne s'inscrit dans une alerte lancée par l'Agence Régionale de Santé en Ile-de-France sur l'augmentation des cas de rougeole en France¹⁶¹, et la faible couverture vaccinale dans les bidonvilles. Dans un rapport présentant la stratégie de l'ARS vis-à-vis des risques de rougeole dans les bidonvilles, deux médecins de l'ARS soulignent qu'en octobre 2017, 20 % des patients atteints de la rougeole mentionnent « l'appartenance à la communauté rom ou la résidence en bidonville »¹⁶². L'ARS propose alors une campagne régionale de vaccination contre la rougeole en ciblant spécifiquement les populations vivant en bidonville, qui débute en janvier 2018.

¹⁶⁰ La rougeole est une infection virale contagieuse, qui se transmet essentiellement par voie aérienne. C'est une maladie par laquelle il existe un vaccin, qui nécessite deux doses (le rappel intervient environ un mois après la première dose).

¹⁶¹ Selon les chiffres communiqués par l'ARS, la France a déclaré 497 cas entre le 1^{er} décembre 2016 et le 30 novembre 2017, et occupe alors la position de 5^{ème} pays européen en nombre de cas déclarés. Voir www.iledefrance.ars.sante.fr pour plus d'informations.

¹⁶² Bruna Alvez de Rezende et Marc Scellier, « La rougeole dans les bidonvilles Franciliens. Quelles épidémies, quelles réponses ? », Présentation dans le cadre de la Journée du Groupe Vaccination-Prévention de la SPILF, 18 mai 2018, p.6.

Ce n'est pas la première apparition de la question de la rougeole dans les bidonvilles, puisqu'une épidémie de rougeole est de retour en France, et en Europe, depuis 2008. L'association Médecins du Monde dénonçait déjà, dans un dossier publié en juillet 2011, que des campagnes de vaccination dans les bidonvilles, notamment contre la rougeole, étaient entravées par un rapport de force inégal entre politique de santé publique et politique migratoire¹⁶³ : « la prévention des épidémies est devenue un sujet permanent de confrontation avec les autorités locales [...] Des expulsions ont parfois lieu en cours de traitement ou de campagne de vaccination » (p. 6). En Seine-Saint-Denis¹⁶⁴, par exemple, en mai 2011, un bidonville de Pantin a été expulsé, mettant 450 personnes à la rue la veille d'une intervention coordonnée par Médecins du Monde et le département pour vacciner contre la rougeole. C'était un terrain où plusieurs cas de rougeole avaient été déclarés : cette dispersion a représenté un obstacle considérable pour les médecins chargés de vacciner et traiter les malades – et un risque de contagion au-delà du bidonville. Les critiques portées par les intervenant·es de Médecins du Monde circulent dans l'espace de la cause des habitant·es de bidonvilles : après l'expulsion de Pantin, le conseil général de la Seine-Saint-Denis avait reconnu un « petit cafouillage »¹⁶⁵, mais la critique de Médecins du Monde avait été relayée par la presse, comme dans *Le Monde*¹⁶⁶ et *Le Parisien*¹⁶⁷.

Sur le bidonville des Chênes, l'enjeu de la vaccination se présente alors que la trêve hivernale arrive bientôt à sa fin. Les habitant·es parlent de plus en plus de l'éventualité d'une expulsion : Isabelle a été contactée pour parler des stratégies visant l'obtention de délais. Pour Suzanne et Etienne, qui discutent avec les infirmiers, la vaccination apparaît comme une carte à jouer pour retarder l'expulsion. Ils connaissent bien les équipes locales de Médecins du Monde, et leur discours sur les risques sanitaires liés à la politique d'expulsion des bidonvilles. Ils pensent aussi savoir que les expulsions en période de vaccination représentent un « cafouillage » que le préfet de la Seine-Saint-Denis souhaitera éviter¹⁶⁸. Suzanne évoque avec

¹⁶³ « Parias – Les Roms en France », Dossier de presse de l'association Médecins du Monde, Juillet 2011.

¹⁶⁴ D'autres cas d'expulsions en période de vaccination ou traitement de maladies infectieuses sont aussi soulignés par Médecins du Monde à Lyon et à Bordeaux pour cette période 2010-2011.

¹⁶⁵ « Parias – Les Roms en France », Dossier de presse de l'association Médecins du Monde, Juillet 2011, p.7

¹⁶⁶ « Politique migratoire et santé publique, le choix délibéré de nuire ? », 27 avril 2011, *Le Monde* ; « Les expulsions compliquent le travail de prévention sanitaire », 14 octobre 2011, *Le Monde*.

¹⁶⁷ « 2500 à 3000 Roms dans le 93 », 27 juillet 2011, *Le Parisien*.

¹⁶⁸ De fait, le bilan proposé par les coordinateurs de l'ARS en avril 2018 signale que sur les 130 sites identifiés, il y a eu 10 expulsions avant la première visite, et 13 expulsions entre la première et la seconde visite, mais aucune de ces expulsions n'a eu lieu en Seine-Saint-Denis. Voir Bruna Alvez de Rezende et Marc Scellier, « La rougeole dans les bidonvilles Franciliens. Quelles épidémies, quelles réponses ? », Présentation dans le cadre de la Journée du Groupe Vaccination-Prévention de la SPILF, 18 mai 2018, p.17.

Marcu, Nadia et Alina, qui sont des figures centrales du terrain, la manière dont la campagne de vaccination pourrait servir comme argument pour repousser la date de l'expulsion. Pour choisir la date de la première visite du médecin, elle cherche à identifier avec les infirmiers la date la plus tardive possible, sans pour autant dépasser les délais souhaités par l'ARS lors de cette campagne. Une fois ces contraintes de calendrier évoquées et validées, une première visite est ainsi fixée pour la fin mars 2018.

En attendant cette première visite, début mars, Suzanne rédige une lettre à destination du préfet avec d'autres bénévoles de son association. La fonction principale de cette lettre est de solliciter l'attention du préfet sur l'absence de diagnostic social pour ce bidonville, alors même qu'une expulsion pourrait avoir lieu dans les semaines qui suivent. Cette lettre sert de rappel des engagements pris dans la circulaire de 2018 : « Il est [...] important de prendre le temps, aujourd'hui, d'élaborer un véritable diagnostic suivi d'un fort accompagnement social, à commencer par des relogements pour s'engager dans une véritable politique de résorption des bidonvilles telle que souhaitée par l'instruction du 25 janvier 2018 ». Mais la vaccination apparaît comme un argumentaire supplémentaire, et central, dans une lettre qui présente les « éléments sur [une] situation sociale et sanitaire qui ne permettent pas d'envisager une expulsion d'ici le 1^{er} avril 2018 ». En effet, « dans le cadre de l'épidémie de rougeole qui sévit actuellement, une grande campagne de vaccination a été lancée par l'Agence Régionale de Santé » : ici, le courrier présente la chronologie des visites prévues, et l'importance attestée par les médecins d'une seconde visite six semaines après la première visite, afin d'administrer le rappel. Ainsi, conclut la lettre, « toute expulsion avant le mois de mai 2018 pourrait entraîner des conséquences sanitaires graves. » L'interpellation du préfet vise pour Suzanne à le confronter aux engagements pris par l'ARS : l'expulsion viendrait directement entraver la campagne de vaccination menée par une autre branche de l'État.

Après l'envoi de cette lettre, Suzanne et Etienne doivent rallier les habitant·es du terrain à leur stratégie. Ce sera notamment Alina, elle-même rapidement convaincue par l'utilité de la campagne, qui va se charger de convaincre le plus de personnes possible de participer à la campagne de vaccination afin de donner du poids à cette stratégie de délai. Lors d'une visite en avril, Vanessa, la sœur d'Alina sort de sa baraque pour vérifier auprès de moi que le deuxième vaccin va retarder l'expulsion. En répondant que j'espère que oui, je participe moi aussi à la diffusion de cette stratégie. Lors des deux visites, en mars et puis en mai, j'accompagne Alina et Suzanne, qui font le tour des baraques pour prévenir que les médecins sont arrivés, et

attendent les patients. Elles veulent faire participer le maximum de personnes à la vaccination pour des raisons de prévention sanitaire, mais aussi souligner que la présence de ces médecins sert de justification d'un délai de l'expulsion. S'il n'y a que trois personnes qui se présentent, la stratégie risque de perdre en crédibilité. Avec ces rappels étalés tout au long de la matinée, il y aura pour chaque visite une dizaine de personnes qui se présentent pour la vaccination.

Si Isabelle reste relativement en retrait dans cette stratégie, qui s'organise véritablement sur le terrain entre Alina, Suzanne et Etienne, l'argument sanitaire sera récupéré dans ses plaidoyers juridiques. Le risque d'aggraver la vulnérabilité d'un groupe qui a un accès entravé aux soins par une dispersion forcée est souligné par Isabelle dans les argumentaires mobilisés pour la Cour européenne des droits de l'homme, le Juge d'exécution, et la Cour d'appel.

2.2 Solliciter l'échelle communautaire : La Cour européenne des droits de l'homme

La Cour européenne des droits de l'homme joue un rôle particulier dans la politique française de gestion des bidonvilles par expulsion : elle représente une arène de plus en plus investie par les avocat·es afin de solliciter un rappel à la loi pour l'État français. En octobre 2013, dans l'affaire *Winterstein et autres contre France*, la CEDH condamne la France pour une expulsion réalisée sans examen des droits au respect de la vie privée et familiale, et du domicile¹⁶⁹. La Cour estime que les autorités nationales doivent tenir compte de l'appartenance des requérants à une minorité vulnérable, ce qui implique « d'accorder une attention spéciale à leurs besoins et à leur mode de vie propre » lorsqu'il s'agit d'envisager des solutions à une occupation illégale des lieux ou de décider des offres de relogement¹⁷⁰.

Geneviève Ianoco souligne que cette condamnation est vue comme une opportunité pour les militants des droits de l'homme souhaitant « transposer le raisonnement à la

¹⁶⁹ Les requérant·es sont des familles vivant en Val-d'Oise, sur des terrains occupés entre cinq et trente ans. Les terrains définis à posteriori par le plan d'occupation des sols comme « zone naturelle » font l'objet d'un jugement d'évacuation en 2004. Sous l'effet de l'astreinte, de nombreuses familles quittent le terrain. Certaines sollicitent des solutions de relogement, mais n'obtiennent pas gain de cause. Pour la Cour, les requérant·es avaient des liens étroits établis depuis de nombreuses années. Les caravanes, bungalows et cabanes installés sur les terrains pouvaient être considérés comme leurs domiciles, et la Cour estime que la vie en caravane est une partie intégrante de l'identité des gens du voyage. Elle condamne la France pour violation de l'article 8 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur le droit de vivre en famille.

¹⁷⁰ Dans l'arrêt « La Cour rappelle qu'elle a déjà jugé que la vulnérabilité des Tsiganes et gens du voyage implique d'accorder une attention spéciale à leurs besoins et leur mode de vie propre, tant dans le cadre réglementaire en matière d'aménagement que lors de la prise de décisions dans des cas particuliers » (p.49).

problématique des campements roms » (Iacono 2014:84). De fait, dans le texte de l'arrêt, les gens du voyage sont inclus dans un ensemble « Tsiganes et gens du voyage », dans lequel figurent donc aussi les Roms. L'*European Roma Rights Centre* (ERRC), intervenant en tant que tiers, contribue à réunir ici les requérants, qui se définissent comme gens du voyage, et les Roms : « l'ERRC estime que, outre les caravanes, les cabanes et bungalows des Roms et gens du voyage, même établis sans autorisation sur le terrain d'autrui, doivent aussi être considérés comme des biens. Cette approche permettrait à la Cour de prendre en compte les principes internationaux applicables dans le domaine du logement, dont celui selon lequel l'éviction de groupes vulnérables comme les Roms et gens du voyage ne peut intervenir que si plusieurs conditions sont remplies, la plus importante étant l'offre préalable d'un relogement »¹⁷¹. Par son intervention, l'ERRC cherche alors d'une part à rendre applicable une décision concernant des familles françaises qui se disent du voyage avec l'ensemble des personnes se disant Roms ou Tsiganes, et aussi les qualifier dans l'ensemble comme groupe vulnérable car groupe minoritaire.

La décision *Winterstein* sera utilisée par certains juges pour justifier leurs décisions de rejeter la demande d'expulsion (G. Cousin 2016), incitant les avocats et avocates à s'y référer dans leurs plaidoyers, mais aussi d'interpeller la CEDH pour l'informer de la non-application des volets d'accompagnement social et de mise à l'abri des circulaires de 2012, puis de 2018. Par exemple, dans une décision du 24 janvier 2014, le Tribunal de grande instance de Bobigny avait débouté une demande d'expulsion sollicitée par l'entreprise Garonor France III, propriétaire d'un terrain occupé, estimant que la violation des droits fondamentaux des habitant-es du terrain était disproportionnée par rapport à la violation du droit de propriété de l'entreprise. Pour Manon Fillonneau, salariée du réseau CNDH Romeurope, cette évaluation qui fait référence à l'article 8 de la Convention européenne des Droits de l'Homme est une application directe de l'arrêt *Winterstein et autres contre France*. Dans une analyse publiée en mai 2014, alors que le bidonville de Bobigny est expulsé suite à des arrêtés municipaux, Fillonneau constate qu'il est encourageant « que certains juges préfèrent suivre les arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme sur la question des expulsions de bidonville plutôt que ceux que hautes juridictions françaises, qui continuent à placer le droit de propriété au-dessus de tout autre droit fondamental »¹⁷².

¹⁷¹ Arrêt *Winterstein et autres c. France*, p.40.

¹⁷² Manon Fillonneau, « Droit de propriété versus vie privée et familiale : du nouveau à Bobigny », 22 mai 2014, <https://urbarom.hypotheses.org/category/carnets/le-9-3-les-roms-et-le-droit>

Toutefois, si la décision *Winterstein et autres contre France* évoque l'appartenance à une « minorité vulnérable », et les besoins qui en découlent, les arguments mis en avant par Isabelle jouent sur la notion plus restreinte de vulnérabilité reconnue par l'État français. Ce n'est pas la vulnérabilité du groupe qui obtiendra une réponse de l'État, mais bien le rappel de l'obligation reconnue dans les circulaires de 2012 et 2018 de prêter une attention particulière aux personnes vulnérables. Lorsque l'expulsion se profile au cours de l'hiver 2018, alors que le diagnostic social n'a pas été réalisé comme prévu dans les circulaires de 2012 et 2018, Isabelle propose aux familles une saisine de la CEDH pour alerter sur la situation du bidonville. Cette requête est proposée comme une solution pour interpeller directement l'État et le confronter à ses obligations, tout particulièrement dans le cadre de l'attention particulière portée aux des personnes vulnérables, prévue par la circulaire de 2012 et l'instruction de 2018.

Faisant suite à cette saisine, la CEDH fait parvenir en avril 2018 une lettre au gouvernement en l'invitant à répondre aux questions suivantes :

1. Un arrêté de concours de la force publique en vue d'expulsion de l'ensemble des occupants du terrain a-t-il été pris ?
2. Une date d'expulsion des requérants du terrain est-elle prévue ?
3. Quelles sont les modalités prévues quant au déroulement de l'expulsion ?
4. Quelles sont les solutions d'assistance et de relogement prévues en cas d'expulsion eu égard à la **particulière vulnérabilité de certains des requérants ou de leurs enfants** ?¹⁷³

Ainsi, dans la demande formulée auprès de la CEDH, Isabelle insiste aussi bien sur l'effet d'une expulsion sur l'ensemble des habitant·es, que sur l'engagement de l'État vis-à-vis des personnes dont la vulnérabilité particulière justifierait une attention spécifique. Les questions envoyées au gouvernement illustrent cette double position : le gouvernement doit d'une part répondre de la réalité de l'expulsion et des modalités qui pourraient affecter

Il est intéressant de noter qu'un autre exemple survient quelques mois plus tard, visant le bidonville dit des Coquetiers à Bobigny. Alors qu'un juge des référés du TGI de Bobigny reconnaît dans sa décision du 2 juillet 2014 le droit fondamental au logement et à une vie familiale, sur la base de l'arrêt *Winterstein et autres contre France*, l'évacuation du bidonville aura tout de même lieu le 21 octobre 2014 suite à un arrêté municipal de la mairie de Bobigny.

¹⁷³ C'est moi qui surligne.

l'ensemble des habitant·es, et d'autre part donner des indications sur les modalités spécifiques pour les personnes reconnues comme vulnérables.

Le gouvernement envoie sa réponse un jour après avoir reçu ce courrier, et la réponse est ensuite transmise à Isabelle, qui la partage avec les bénévoles. Ce sont les bénévoles qui ont la tâche de présenter et expliquer ces éléments aux habitant·es, scènes auxquelles j'assiste lors de mes visites. Plusieurs éléments apparaissent dans cette réponse, et donnent lieu à des discussions entre Isabelle, les bénévoles, et les familles. Malgré l'ordonnance de décembre 2017, par lequel le juge des référés du tribunal de grande instance de Bobigny a ordonné aux occupants de quitter les lieux dans un délai de deux mois, l'État reconnaît que « la réalisation de l'expulsion, à ce jour non sollicitée, n'a donné lieu à aucune programmation », du fait notamment que la campagne de vaccination en cours : « même s'il est possible d'orienter les populations concernées vers des centres de vaccination, la commodité et l'efficacité du processus sont grandement améliorées si les populations concernées sont 'fixées' sur le campement. Ainsi, la date d'expulsion tiendra compte de l'avancement de la campagne de vaccination ». Plus loin, il est aussi indiqué que l'expulsion n'aura lieu « qu'après l'organisation par le cabinet du préfet de la Seine-Saint-Denis d'une ou plusieurs réunions préparatoires avec les acteurs concernés pour évaluer l'ensemble des aspects à prendre en compte (notamment l'estimation du nombre des occupants, la sécurité des personnes et la reprise des lieux par le propriétaire) ». Pour Isabelle, Suzanne et Etienne, ceci est plutôt bon signe pour les familles : d'une part, la mobilisation autour de la campagne de vaccination semble porter ses fruits, et ensuite, en tant que bénévoles investis sur le bidonville, ils se sentent directement visés par une éventuelle invitation adressée aux « acteurs concernés », et ils estiment que l'expulsion n'aura pas lieu par surprise sans concertation du préfet avec eux.

De plus, le rappel visant l'importance du diagnostic social a obtenu une réponse qui admet d'une part que ce diagnostic n'a pas eu lieu, et d'autre part maintient les engagements pris par l'État pour les personnes identifiées comme vulnérables. Voici un extrait de la réponse fournie à la question 4 du courrier de la CEDH :

« Un diagnostic social a été sollicité le _mars¹⁷⁴ 2018 auprès de la préfecture de région Ile-de-France, qui est le seul service compétent en Ile-de-France pour mandater un opérateur

¹⁷⁴ J'ai retiré la mention exacte de la date.

social à cette fin, dans le cadre de la stratégie régionale pour les campements illicites élaborée en 2016.

Les services de la préfecture de la Seine-Saint-Denis ont effectué une relance auprès de la Préfecture de région Ile-de-France le _ avril 2018 mais **à ce jour le diagnostic social n'a pas encore été réalisé.**

Si l'évacuation devait néanmoins avoir lieu avant sa réalisation, la préfecture procéderait néanmoins à **l'identification des familles vulnérables en amont** (au plus tard à l'occasion de la réunion préparatoire) ainsi que le jour même de l'évacuation pour faire des propositions de mise à l'abri.

Pour ce qui est de l'éventuel dispositif d'assistance et d'hébergement, il ne peut être réservé à l'avance mais il sera activé, le cas échéant, le jour de l'évacuation : en effet, compte tenu des délais écoulés entre la date de la signification du commandement de quitter les lieux et la mise en œuvre effective de l'évacuation d'une part, et compte tenu de la mobilité de ces groupes de personnes d'autre part, il est très fréquent que les publics visés par les mesures d'évacuation (y compris dans leur volet social) ne soient plus présents le jour de l'évacuation, empêchant toute prise en charge réelle.

C'est pour cette raison que **le représentant du préfet de la Seine-Saint-Denis présent sur place le jour de l'évacuation a pour mission de coordonner les services de l'État en charge des questions d'hébergement**, en l'espèce l'UT-DRIHL (l'unité territoriale Hébergement – Logement de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement) qui dispose de capacités de mise en œuvre de réservation d'hébergement. »¹⁷⁵

La réaction de Suzanne par email évoque son interprétation de la réponse, qu'elle voit comme la marque d'un délai certain dans l'expulsion : « Voici la réponse du gouvernement français [...] Cela laisse le temps aux familles de s'organiser [...] A lundi sur le terrain pour en parler avec elles. »¹⁷⁶. Nous nous retrouvons en effet le lundi qui suit pour évoquer avec les personnes présentes sur le bidonville les éléments saillants de cette réponse. Pour Suzanne et Etienne, il s'agit notamment d'une nouvelle certitude qu'il n'y aura pas d'expulsion sans le diagnostic social, et qu'il faut continuer à regrouper toutes les informations utiles pour identifier les personnes vulnérables sur le terrain. Ces annonces servent à rassurer les habitant-es du

¹⁷⁵ Courrier de la Direction des affaires juridiques du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, sous-direction des droits de l'Homme, à destination du Greffier de la Cour européenne des droits de l'homme. Par souci d'anonymat, les dates exactes ne sont pas précisées, et certains détails omis. Ce document est disponible en annexe. C'est moi qui surligne.

¹⁷⁶ Correspondance entre avocats, bénévoles, et moi, avril 2018.

bidonville des Chênes, qui depuis quelques semaines préparaient ou avaient entamé un déménagement vers un autre terrain, le bidonville des Buissons, en prévision de l'expulsion.

2.3 Demander un délai : le Juge de l'Exécution (JEX)

Dans son enquête sur les audiences en référé, Grégoire Cousin souligne que la lutte juridique ne s'arrête pas à l'ordonnance d'expulsion : il y a la possibilité de saisir un juge de l'exécution¹⁷⁷ pour demander des délais supplémentaires (G. Cousin 2016). En raison de la décision du juge des référés de décembre 2017 qui autorise l'expulsion des habitant·es du bidonville des Chênes, Isabelle proposera en effet de s'orienter vers cette stratégie. Ceci s'établit en parallèle de la saisie de la CEDH, qu'elle rappelle est une arène séparée. En avril 2018, un huissier vient signaler aux familles un commandement de quitter les lieux : Isabelle dépose alors au nom de certaines des familles vivant sur le terrain une demande de délai de 18 mois de l'expulsion auprès du JEX (juge de l'exécution).

L'audience est annoncée pour le mois de mai 2018. L'argumentaire construit par Isabelle va mettre en avant plusieurs éléments pour justifier cette demande de délai : les conditions de vie dans le bidonville, le suivi associatif, et la présence de personnes vulnérables. Cet argumentaire est proche de celui observé par Grégoire Cousin lors des audiences en procédure de référé-expulsion concernant des bidonvilles (G. Cousin 2016), mais aussi lors des audiences concernant les expulsions de squats étudiées par Florence Bouillon (Bouillon 2010). Dans le cas des squats, l'avocat va chercher à convaincre le juge du « besoin » dans lequel se trouvent ses clients : « il lui faut démontrer, preuves à l'appui toujours, que ceux-ci sont acculés à occuper sans droit ni titre, qu'ils ne sont pas des usurpateurs, mais des 'vrais pauvres'. » (Bouillon 2010 : 181). Ainsi, pour demander le délai, les étiquettes varient, on mettra en avant le besoin, la nécessité, les qualités morales... et puis la vulnérabilité, qui rejoint cette panoplie de qualifications visant à justifier la demande en requalifiant les habitant·es du lieu à expulser et en passant de la déviance vers le mérite.

Pour convaincre, il faudra des preuves. Dès le mois d'avril, Isabelle fait alors passer le message auprès des bénévoles, et appelle aussi certain·es habitant·es directement : il faut préparer le bidonville pour cette audience, pour qu'elle puisse plaider que c'est un lieu de vie,

¹⁷⁷ Le juge de l'exécution est chargé d'interpréter et décliner en pratique la décision civile rendue sur les litiges, ici l'ordonnance d'expulsion.

un domicile répondant à certains critères. Suzanne discute ainsi avec les habitant·es des manières de « nettoyer le bidonville » pour le présenter sous le meilleur angle possible. Par exemple, elle suggère de cacher les vieilles toilettes derrière des barricades et d'en faire des nouvelles plus propres, ainsi que débarrasser la ferraille et les vêtements accumulés à l'entrée. Nadia promet de se charger de faire débarrasser la zone de l'entrée qui sert d'espace de stockage des choses variées récupérées par les familles qui font de la ferraille, entre autres. Pendant quelques semaines, à chaque fois que je croise Nadia, elle me tient informée de ses efforts pour faire travailler les hommes, afin qu'ils rangent toutes ces affaires, ou les déplacent. Elle obtiendra gain de cause, car je note fin avril que l'espace est désormais dégagé, et répond aux exigences d'Isabelle pour un terrain « bien aménagé ». On retrouve ici un travail pour inscrire le bidonville dans certaines règles de l'organisation de l'espace et de la sécurité des personnes, participant à tracer la frontière entre le bidonville « digne », habitable et susceptible d'être défendu comme étant un domicile, et l'autre type de bidonville, « indigne ». Par une chaîne allant de l'avocate vers les habitant·es, en passant par Suzanne et Nadia, il faut adhérer à cette distinction, les efforts qu'elle implique tout autant que les possibilités qu'elle promet.

Dans ce travail d'aménagement et de démonstration du sérieux des habitant·es vis-à-vis de leur domicile, Suzanne va aussi solliciter son entourage pour récupérer d'anciens extincteurs, qu'elle met à disposition des familles. Certaines familles aménagent ou réaménagent un peu leur espace cuisine, afin de mettre les bonbonnes de gaz en dehors de la cabane d'habitation. Ce sont ces actions qui permettront à Isabelle d'expliquer le jour de l'audience que les habitant·es se sont organisé·es pour assurer la sécurité du terrain, et ont fait des aménagements pour pouvoir y vivre « dignement », dans un « campement propre ». Pour appuyer cette argumentation, Suzanne et Etienne ont pris sur leur téléphone portable des photos des cabanes aménagées pour illustrer ces propos. Suzanne fournit aussi une déclaration écrite pour attester de la gestion des poubelles sur le terrain et de la présence d'extincteurs à proximité pour les risques d'incendie.

Dans l'argumentaire d'Isabelle, le suivi associatif est un élément sur lequel il est important d'insister. La présence de Suzanne et Etienne est fortement mise en avant, tout comme les démarches pour lesquelles ils proposent un accompagnement hebdomadaire. Le délai sollicité est nécessaire selon Isabelle pour permettre de continuer des démarches d'insertion qui sont déjà entamées, notamment autour de la scolarisation des enfants, et des accès aux soins.

La vulnérabilité trouve sa place dans cet argumentaire aux multiples branches. Au moment de l'audience, la composition des familles est détaillée, en mettant en avant la présence de personnes vulnérables : « Monsieur X et Madame X ont à leur charge trois enfants mineurs [...], l'aîné ayant des problèmes de santé » ; « Monsieur Y et Madame Y résident quant à eux avec leur nourrisson né en novembre 2017 » ; « Monsieur Z et Madame Z ont à leur charge cinq enfants âgés de 11, 9, 7, 5 et 3 ans », « Madame W [...] souffre en outre de problèmes cardiaques et d'une maladie pulmonaire. ». Cette liste précède la critique d'Isabelle : malgré la présence de nombreux enfants, de femmes et de personnes malades, le propriétaire des lieux n'a établi aucun diagnostic social afin de leur proposer un hébergement d'urgence. Elle propose au juge des certificats de santé pour prouver la vulnérabilité des personnes qualifiées de souffrantes.

La décision arrive en juin 2018 : la juge octroie un délai de 6 mois aux familles¹⁷⁸. La décision est motivée par ces mêmes pôles d'argumentation que ceux qui organisent le raisonnement d'Isabelle et les habitant·es : les conditions de vie et de sécurité sur le terrain, le suivi associatif, et la vulnérabilité des personnes. Au sujet de cette vulnérabilité particulière, la décision évoque les soucis de santé de certains habitants, « Madame X [...] justifie quant à elle de problèmes de santé dus notamment à une arythmie cardiaque et à une lombalgie », ainsi que la présence de jeunes enfants. Mais le raisonnement ne se contente pas de valider ces vulnérabilités individuelles. La juge reconnaît aussi la vulnérabilité de l'ensemble des habitant·es, « compte tenu de l'appartenance des occupants à un groupe socialement défavorisé ». Le raisonnement proposé par la juge s'inspire de la décision *Winterstein et autres contre France*, et des démarches d'Isabelle auprès de la CEDH, dans la mesure où il met en balance le besoin du propriétaire du terrain et les besoins des habitant·es :

« Il ressort des éléments du dossier que [le propriétaire] ne justifie pas que l'usage du terrain lui soit aussi nécessaire qu'il ne l'est pour les occupants, dont la situation est particulièrement précaire compte tenu de leurs difficultés d'insertion et de leur situation de fortune [...] Ainsi que l'indique la Direction des affaires juridiques du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères en réponse à la requête adressée par les demandeurs à la Cour [...] un diagnostic social [...] n'a pas encore été réalisé. »

¹⁷⁸ Ce document est en annexe.

Cette référence explicite aux échanges entre la Cour et l'État français au sujet de ce bidonville s'accompagne aussi d'une reconnaissance par la juge de l'appartenance des requérant·es « à un groupe particulièrement vulnérable ». Ainsi, le délai est octroyé par une reconnaissance double, de la vulnérabilité de l'ensemble des occupants et de la vulnérabilité de certains des occupant·es :

« Au vu des situations matérielles difficiles des demandeurs, due à leur appartenance à un groupe particulièrement vulnérable, et à la présence sur le terrain qu'ils occupent de jeunes enfants, dont un nourrisson, et d'une personne âgée souffrant de problèmes de santé, alors que le propriétaire ne justifie pas d'un besoin impératif d'usage du terrain, il convient d'accorder à [...] un délai pour quitter les lieux. »

2.4 Un dernier délai ? La Cour d'Appel de Paris

Nous sommes en octobre 2018. Dans une salle d'audience de la Cour d'Appel, je me trouve avec deux juges, un greffier, l'avocate des habitant·es ainsi que l'avocat du propriétaire du terrain. Le délai accordé par la juge d'exécution touche à sa fin dans quelques jours, mais nous sommes aussi à quelques jours du début de la trêve hivernale, qui débute le 1^{er} novembre. Une première affaire est jugée, et ensuite arrive celle du terrain des Chênes : pour le juge, il est « cocasse » de passer « d'un palais saoudien à des camps de Roms »¹⁷⁹.

La procédure d'appel a été lancée par Isabelle en février 2018, donc sept mois avant cette audition. Entre le moment où elle dépose cet appel et l'audience, il y a eu une campagne de vaccination, une intervention de la CEDH, et un délai accordé par le Juge de l'exécution. Lorsqu'Isabelle annonce qu'elle a reçu une date d'audience à la Cour d'Appel, début octobre 2018, et que cette information est transmise aux habitant·es, je perçois leur surprise : la temporalité très longue de cet appel avait conduit à en oublier un peu l'existence.

Pourtant, Suzanne, qui n'avait pas oublié, avait relancé tout un travail d'identification et copié des preuves de l'état de vulnérabilité des habitant·es. En mai, pour l'audience devant le Juge de l'exécution, Isabelle avait deux certificats de santé, dont un n'a pas été retenu comme crédible par la juge. Suzanne et Etienne ont depuis expliqué à maintes reprises ce qui était attendu d'un certificat, et encouragé les familles à garder tous les papiers. Ce sont eux qui viennent faire le tri, pour décider de ce qu'il faut garder ou non. Lorsque je visite le

¹⁷⁹ Note de terrain, octobre 2018.

terrain avec eux, nous sommes très régulièrement sollicités pour évaluer, tel ou tel papier. Faut-il le garder ? Est-il important ? Pourrait-il être utile ?

En septembre, Suzanne envoie à Isabelle plus d'une dizaine de documents, certificats, ordonnances, etc., qu'elle qualifie de « preuves ». Parmi celles-ci, il y a des ordonnances pour divers adultes malades, des résultats d'examens pour des enfants en bas âge, le certificat de programmation d'une intervention chirurgicale pour une habitante (intervention prévue en octobre 2018). Il y a aussi les résultats d'échographie de deux jeunes femmes, de 15 ans toutes les deux, ainsi que les attestations des rendez-vous qu'elles ont dans des centres de santé proches du terrain pour les mois d'octobre, novembre, et décembre 2018.

Cette audience arrive au moment où le délai accordé par le JEX touche à sa fin. Pour une partie des habitant·es, toutes ces procédures n'importent plus, car ils et elles sont installé·es dans une ville voisine sur le bidonville des Buissons, plus grand, et bénéficiant depuis l'été d'un délai accordé par la municipalité d'au moins neuf mois. Pour les personnes qui sont encore sur le bidonville des Chênes, les avis varient sur ce qui est attendu de cette audience. De fait, certaines personnes attendent désormais l'expulsion. L'hiver est difficile à vivre sur cette parcelle boueuse, et toutes les discussions avec les bénévoles sur le diagnostic social, sur la mise à l'abri, sur les personnes vulnérables, donnent envie d'obtenir ces hébergements d'urgence qui sont associés au moment de l'expulsion. D'autres sont plus sceptiques sur la possibilité d'obtenir un hébergement d'urgence, et donc plus réceptifs à cette nouvelle tentative de retarder l'expulsion.

Dans son argumentaire, Isabelle déroule de multiples fils. Après avoir souligné que le bidonville ne présente aucun souci de voisinage, et qu'il n'y a pas eu de plainte des riverain·es, elle se concentre sur l'importance d'un suivi social qui se construit et que l'expulsion viendrait détruire. Ce sont des personnes fragiles, elle y insiste, qui ont besoin d'être suivies avec une attention particulière, car il s'agit d'une part d'un groupe socialement défavorisé, et il y a d'autre part, au sein du groupe, des personnes particulièrement vulnérables. Le délai qu'elle demande permettrait un travail de stabilisation de la situation de l'ensemble des personnes habitant sur le terrain, mais ici aussi il est pertinent de souligner les démarches liées à la scolarisation des enfants d'une part, et l'accès aux soins d'autre part. Elle critique fermement l'absence de diagnostic social sur ce terrain, tel qu'il devrait être

mené conformément à la circulaire en vigueur. Sans ce diagnostic, il n'est pourtant pas possible pour la préfecture d'avoir correctement identifié les personnes vulnérables, et de permettre leur mise à l'abri. Le dispositif renforcé en 2018 fait toujours défaut sur ce terrain, qui semble avoir été oublié par la préfecture malgré les relances depuis suite à la saisie de la CEDH.

Quand l'audience se termine, j'assiste à un échange informel entre Isabelle et l'avocat du propriétaire du terrain. Le Président de l'audience a annoncé que la délibération aurait lieu début novembre. Isabelle lui rappelle cette date, qui tombe après le début de la trêve hivernale, en étudiant de près la réaction de son confrère. Il hausse des épaules, et affirme qu'il n'irait pas encourager son client à agir avant la décision. S'il n'est pas possible de savoir quels ont été effectivement les conseils de cet avocat au propriétaire du terrain, il est certain que ce dernier n'attendra pas la décision de la Cour pour solliciter les forces de l'ordre pour l'expulsion. Celle-ci aura lieu fin octobre, quelques jours seulement après l'audience. Début novembre, quand la décision de la Cour est envoyée à Isabelle, et puis partagée avec Suzanne et Etienne, les habitant·es à qui on accorde un délai de quatre mois pour quitter les lieux ne seront plus sur place pour apprendre cette nouvelle.

Conclusion

Pour éviter ou retarder l'expulsion du bidonville des Chênes, les habitant·es, avec leurs soutiens et l'avocate, ont élaboré plusieurs arguments, et sollicité différentes procédures juridiques. La vulnérabilité est un fil rouge de ces arguments – désignant aussi bien la vulnérabilité de l'ensemble du bidonville que la vulnérabilité de certain·es habitant·es en particulier selon l'interlocuteur. La reconnaissance à l'échelle européenne de la minorité rom comme une minorité vulnérable demande de protéger l'ensemble des personnes expulsées de leur lieu de vie. Toutefois, cet appel ne trouve pas de destinataire dans les institutions françaises : la reconnaissance de la vulnérabilité est concentrée sur une appréhension individuelle d'une fragilité, ciblant en priorité les femmes enceintes, les jeunes enfants, et les personnes malades.

L'enquête ethnographique, ainsi que les documents qui retracent le parcours juridique du bidonville des Chênes, permettent de comprendre comment les catégories de l'État circulent, et sont saisies. Ce chapitre contribue ainsi aux réflexions en cours sur la manière dont les politiques publiques sont accueillies, comprises, et expliquées par leur public (Revillard 2019). Cibles d'une politique qui mobilise la vulnérabilité comme élément de tri pour justifier une grâce des autorités vis-à-vis de l'expulsion, ou une mise à l'abri si l'expulsion a lieu. Ce que j'ai vu pendant ces mois d'enquête est la manière dont les habitant·es du bidonville des Chênes adoptent cette catégorie par nécessité, et investissent dans les performances et preuves de leur vulnérabilité, à défaut d'avoir une autre possibilité permettant de retarder ou d'éviter l'expulsion.

Cette vulnérabilité-là a été décortiquée et expliquée par Suzanne et Etienne aux habitant·es, qui travaillent à partir des éléments qu'on leur donne à comprendre, pour évaluer si et comment la vulnérabilité sera le cadre justifiant leur protection. Le travail d'assemblage de preuves dont il a été question est mis à l'épreuve lors de l'expulsion, dont le récit sera présenté dans le prochain chapitre.

Chapitre 6 – La scène de l’expulsion

Introduction

Octobre 2018. Il est près de 6h30 du matin.

Le soleil n’est pas encore levé, et il fait froid devant le terrain. À première vue, j’ai l’impression que tout le monde est là, devant la grille, tant il y a un effet de foule. De fait, ce sont principalement les hommes et les jeunes qui forment cette foule, avec les membres d’associations (4 ce matin, tous de la même association : Etienne et Alice, bénévoles qui ont fait beaucoup de visites sur le terrain, avec Caroline, salariée de l’association et Yves, bénévole).

À 7h, on voit la file des camions de CRS un peu plus loin. Ils sortent du camion, se dirigent en groupe vers nous. Ils arrivent accompagnés d’un groupe en civil, composé en majorité de personnes de la préfecture, d’un huissier, et deux policiers dont j’apprends plus tard qu’ils viennent de Roumanie, invités par la préfecture puisqu’il s’agit principalement de ressortissants roumains sur ce terrain.

[...] Lorsque le représentant du préfet arrive sur le trottoir devant la grille principale, et les CRS se dirigent vers la grille, l’ensemble de femmes, et jeunes enfants, sortent du *platz*¹⁸⁰, quittent le terrain avec couvertures et derniers bagages.

[...] Le représentant du préfet s’adresse aux représentants associatifs pour commencer une discussion sur ce qui va se passer. Etienne demande comment procéder pour la mise à l’abri. Le représentant explique sèchement qu’il y a très peu de possibilités d’hébergement : deux chambres de trois lits sont disponibles, et pour les autres, ce sera le 115. Ceci provoque une réaction immédiate chez Etienne et Caroline – Caroline l’interpelle : « est-ce que vous avez déjà appelé le 115 ? Non ? Bon, autant dire que c’est pas une solution, soyons honnêtes ».

[...] Il fait assez froid, et la nuit est encore présente. Les familles circulent devant le terrain pendant que les policiers vérifient que tout le monde est parti. Nadia interpelle un gendarme, « il faut faire quelque chose » – elle dit qu’il faut proposer des solutions pour les petits enfants, qui ont besoin d’être couchés. Elle dit « on a des tentes, on va aller s’installer devant le commissariat, ou devant la mairie », mais face à cette menace, le

¹⁸⁰ Le terme *platz* désigne le bidonville : c’est un terme utilisé par les habitant-es qui apparaît souvent dans mes notes de terrain.

gendarme la renvoie vers les représentants de la préfecture. [...] Caroline aussi intervient, notamment pour expliquer qu'il faut absolument prendre en charge les femmes enceintes.

[...] Le représentant cède en partie à la pression des bénévoles : il accepte de noter une liste des familles vulnérables pour les transmettre au 115, plutôt que forcer toutes ces familles à appeler toute la journée. Mais il restreint le nombre de personnes qui peuvent être sur la liste. La sélection continue.

*Journal de terrain, octobre 2018*¹⁸¹

Dans ce dernier chapitre de la seconde partie, il sera question de l'expulsion du bidonville des Chênes, qui a eu lieu en octobre 2018. Après des mois de préparation, de mobilisation, de discussions, le moment tant redouté arrive enfin. Ce n'est pas la première expulsion que vivent ces familles. Beaucoup se souviennent très bien de l'expulsion du bidonville sur la Petite Ceinture de Paris qui les a conduites à l'installation sur ce terrain pendant l'hiver 2017-2018.

Comme l'illustre l'extrait du carnet de terrain qui introduit ce chapitre, le moment de l'expulsion cristallise différentes attentes et met en scène les acteurs qui se retrouvent enfin au même endroit après des mois d'anticipation : habitant·es, association, préfecture et police. Après de multiples rebondissements, et malgré un recours encore en attente de jugement à la Cour d'appel de Paris, l'expulsion de ce bidonville aura lieu un matin d'octobre, quelques petites semaines avant le début de la trêve hivernale. Le sous-préfet avait confirmé l'information auprès d'Etienne et Suzanne, en mettant en avant un diagnostic social (obligatoire en vertu de la circulaire du 25 janvier 2018) qui, selon lui, aurait eu lieu, même si les bénévoles présents sur le terrain doutent fortement de cette information. Prévenue par Etienne, je me déplace au petit matin sur le terrain afin d'être présente auprès des habitant·es, et d'observer ce que l'État propose aux personnes qu'il met à la porte de leur lieu de vie. Arrivée un peu après 6h, pour rester sur le trottoir devant le bidonville pendant environ trois heures, ce chapitre se construit principalement autour de mes observations et discussions pendant cette matinée.

La majorité des travaux portant sur les expulsions de bidonvilles en France se concentrent sur la dénonciation des effets sur les habitant·es, et les processus de justification de ces politiques par les autorités publiques (Legros et Cousin 2014; Slama 2013; G. Cousin 2013; Aguilera et Vitale 2015). Comme l'explique Alice-Sophie Sarcinelli, dont la thèse porte sur

¹⁸¹ Par souci d'anonymat pour le terrain en question, je n'indique pas ici le jour exact de l'expulsion.

l'Italie, « hormis quelques exceptions (Daniele, 2011 ; Vitale, 2008b et 2010b), la plupart des pages consacrées aux expulsions s'attachent à les dénoncer » (Sarcinelli 2014: 135), sans toujours apporter beaucoup d'attention aux interactions qui se déroulent. Pour son analyse d'expulsions autour de Milan, elle propose de souligner les rôles que se donnent les protagonistes d'une expulsion à partir des notions de théâtre et de performance. Sans retirer à la prise en considération des violences symboliques et physiques qui accompagnent souvent les expulsions, la notion de jeu est pertinente pour « faire ressortir la manière dont les uns et les autres se donnent des rôles » (D. Fassin 2011: 173). Les habitant·es du bidonville des Chênes cherchent à capter quelles sont les attentes et les possibilités proposées par l'État, et orientent leur présentation en fonction, puisque

« Migrants do not only adjust their stories, but they also perform real practical and ethical changes in their lives and aspirations, thus illustrating the 'transformative effects of immigration law'¹⁸². » (Chauvin et Garcés-Mascareñas 2014: 427)

L'espace où se déroule cette expulsion serait une scène, où se réclame auprès de l'État et ses représentant·es une reconnaissance des besoins selon des cadres permettant une mise à l'abri dans un hébergement d'urgence. L'expulsion peut s'analyser comme une scène en prenant appui sur le travail d'Erving Goffman, dont l'approche par la dramaturgie est un échafaudage méthodologique pour ce chapitre. Il s'agit de penser les interactions que j'ai observées entre 6h et 9h du matin, sur le trottoir devant l'entrée principale du bidonville, en termes « d'actions, de fins et de rôles », et d'étudier les « performances en situation » (Joseph 1992: 212). Dans cette perspective, « tout passage à l'acte, toute action comme accomplissement comporte un travail d'ancrage qui sélectionne la strate de signification sur laquelle elle se déploie » (ibid : 213), c'est-à-dire par la mobilisation de cadres (E. Goffman 1991).

Il est possible d'envisager le trottoir devant l'entrée du bidonville comme un « guichet », au sens d'un espace de rencontre avec le service public, un espace de rencontre entre le public et des agents institutionnels qui sont chargés d'évaluer une demande. Il est pertinent de saisir quels cadres permettent d'interpréter cette rencontre :

¹⁸² Les habitant·es du bidonville réagissent aux politiques de gestion de l'habitat informel, qui dans ce cadre est aussi une extension de la politique migratoire envers les ressortissants roumains et bulgares. Il y aura le matin de l'expulsion deux policiers roumains, venus observer le déroulement d'une opération de police qui concerne directement leurs compatriotes. L'accord bilatéral de coopération policière entre la France et la Roumanie organise la présence de policiers roumains sur le territoire français (Vrăbiescu 2019).

« Toute rencontre entre une personne qui exprime une demande et une autre qui est institutionnellement mandatée pour évaluer la recevabilité de celle-ci est traversée d'attentes réciproques, d'inférences, de présupposés, bref d'une dynamique de « cadrage » de la situation qui, sans épuiser les ressorts de la définition de celle-ci, en détermine partiellement les conditions d'accomplissement. On aurait tort en effet de négliger ce qui doit, dans la décision finale, à la manière dont les demandeurs eux-mêmes envisagent l'épreuve, la préparent et la gèrent. » (Frigoli 2009: 138)

Il y a bien deux cadres qui ont été présentés et défendus par Etienne et Suzanne auprès des habitant·es pour venir réclamer une mise à l'abri : l'insertion et la vulnérabilité. On retrouve ici une logique dichotomique entre deux pôles jugés légitimes par l'État, qui a été mise en avant au sujet des migrant·es sans papiers (Chauvin et Garcés-Mascareñas 2014) où les migrant·es semblent devoir choisir entre la vulnérabilité ou la performance civique pour justifier de la régularisation de leur situation, ou dans le traitement de victimes de la traite, qui doivent s'orienter entre le pôle du mérite et celui du besoin (Jakšić 2013b) afin d'obtenir la reconnaissance nécessaire à leur protection.

Sur le terrain des Chênes, il y a deux personnes dont la participation à une formation de recherche d'emploi justifie de se réclamer du pôle « insertion » auprès des agents de la préfecture. En octobre, Betina et Darius débutent une formation de préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC). La POEC est un dispositif d'insertion professionnelle ouvert aux personnes inscrites comme demandeurs ou demandeuses d'emploi au Pôle emploi. Pendant le temps de formation, les participant·es reçoivent une allocation qui permet de subvenir à leurs besoins, ce qui rend cette formation très attractive pour les habitant·es des bidonvilles. L'accès à cette formation est limité, aussi bien du fait du nombre de places par session, et le nombre de sessions par années. Sans suivi précis autour de l'insertion professionnelle, puisque Suzanne et Etienne sont les seuls présents à assurer un suivi et qu'ils maîtrisent mieux les démarches administratives liées à la domiciliation ou la scolarisation, l'accès à l'emploi pour les habitant·es de ce bidonville est plus ou moins au point mort depuis plusieurs mois. Dans les discussions au sujet de l'expulsion, et de la procédure d'urgence qui permet de solliciter un hébergement d'urgence, la majorité des habitant·es en viennent à attendre une prise en charge justifiée par la vulnérabilité. L'identification de deux pôles, opposés par l'administration, ne renvoie pas à une réalité de deux catégories distinctes de personnes, mais bien des cadrages choisis par l'administration et réinvestis par les habitant·es du bidonville. Même avec une insertion professionnelle peu suivie par l'association d'Etienne et de Suzanne, les habitant·es,

dans leur majorité, travaillent de manière informelle. La vulnérabilité qu'ils et elles vont évoquer n'est pas une marque d'absence d'insertion, mais plutôt le signe d'une performance ancrée dans la structure d'opportunités pour l'accès à l'hébergement d'urgence.

Dans un premier temps, ce chapitre donnera à voir la manière dont l'expulsion a été une déception pour les attentes de mise à l'abri, avec uniquement deux propositions de chambre de la part des représentants de la préfecture. Alors que les négociations pour remplir ces deux chambres sont en cours, il y a des personnes dont la situation ne permet pas d'obtenir gain de cause dans une sollicitation pour mise à l'abri : le deuxième temps de ce chapitre détaille ces vulnérabilités qui ne sont pas prises en compte. Enfin, la troisième partie du chapitre questionne les interactions entre habitant·es et les autres acteurs de l'expulsion au prisme du genre : l'expulsion est révélatrice de reconfigurations de l'organisation conjugale et familiale où les femmes se retrouvent à l'initiative des interactions avec les pouvoirs publics ; toutefois la sollicitude de l'État envers les femmes est aussi révélatrice d'une protection pensée autour de la fragilité des femmes et leur rôle de mères.

1. La mise en concurrence des situations de vulnérabilité

Le matin de l'expulsion, de nombreuses personnes sont déjà parties. Certains départs ont été actés pendant l'été, en direction du bidonville des Buissons. Il y a aussi eu des départs la semaine avant l'expulsion, par des personnes ne souhaitant pas vivre une nouvelle expulsion. Pour les personnes qui restent, il y a l'enjeu – l'espoir – d'une possible mise à l'abri. Si la procédure ordinaire – l'appel régulier au 115 – se solde souvent par un échec, l'expulsion du bidonville est une situation hors de l'ordinaire : elle ouvre la possibilité d'une mise à l'abri par procédure d'urgence. L'univers de l'hébergement d'urgence est « segmenté, hiérarchisé et concurrentiel » (Loison-Leruste et Perrier 2019). Le moment de l'expulsion est une rencontre entre les demandes des habitant·es et les propositions des représentant·es de l'État. Il vient éclairer ce que sont ces hiérarchies, et comment s'opère la mise en concurrence.

1.1 Rencontre avec les institutions : annonce de ressources limitées

Lorsque le représentant de la préfecture s'avance vers les bénévoles associatifs avec son équipe, c'est pour annoncer le nombre de chambres disponibles. Pour plus de 15 familles présentes ce matin, c'est une nouvelle désastreuse qui tombe : il y a deux chambres de trois places. Pour les autres, « ce sera le 115 »¹⁸³. Cette annonce provoque une réaction immédiate des bénévoles de l'association, notamment Etienne, qui connaît bien ces familles. Ils interpellent directement le représentant de la préfecture, l'accusant de n'avoir jamais eu à appeler le 115. Pour Etienne, le 115 n'est pas une solution, puisqu'il est certain que les familles n'obtiendront rien : il a beau lui-même orienter vers le 115, c'est un « rôle » qu'il joue, à défaut d'avoir le pouvoir de proposer une alternative. Ce pouvoir qu'il n'a pas, il considère que l'État en a beaucoup : ainsi, orienter vers le 115 le matin d'une expulsion, c'est un signe que l'État refuse d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de la protection des habitant·es du bidonville. Il avait placé des attentes dans une procédure prioritaire vers l'hébergement d'urgence pour ces familles, liées au contexte de l'expulsion. Ces attentes, et celles que les habitant·es ont co-construites avec les bénévoles, vont être durement mises à l'épreuve ce matin.

¹⁸³ Propos du représentant de la préfecture, carnet de terrain.

L'hébergement d'urgence repose sur l'article L.345-2-2 du code de l'action sociale et des familles, qui prévoit l'inconditionnalité de l'accueil et la continuité de la prise en charge : « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence ». Il y a plusieurs portes pour entrer dans l'hébergement d'urgence : l'expulsion du bidonville est une de ces portes, provoquant une procédure d'urgence pouvant justifier une prise en charge. Sinon, il y a l'orientation par le service intégré d'accueil et d'orientation¹⁸⁴ (SIAO) pour les personnes bénéficiant d'un accompagnement social. Il y a aussi le 115. Depuis septembre 1997, le 115 est un numéro d'urgence national et gratuit pour les personnes sans-abri¹⁸⁵, et « un maillon essentiel dans la chaîne qui va de l'accueil d'urgence à l'insertion sociale »¹⁸⁶ selon la Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS).

Éric Pliez, président du Samusocial de Paris, dénonçait dans une tribune publiée le 15 octobre 2019 que « tous les signaux sont aujourd'hui au rouge », et que les moyens sont en permanence en décalage avec les besoins¹⁸⁷. La situation de l'hébergement d'urgence dans la région parisienne s'est dégradée depuis le début des années 2010 (Eloy 2020), alors que le profil des bénéficiaires s'est transformé, la figure de l'homme isolé étant dépassé par une majorité de familles. La proportion des familles est passé de 15 % des personnes hébergées par le 115 d'Ile-de-France en 1999 à 76 % des personnes hébergées en 2009 (Le Méner et Oppenheim 2012)¹⁸⁸, et la majorité de ces familles sont étrangères selon l'enquête ENFAMS réalisée par le Samu social en 2013. Depuis 2011, le Samu social de Paris invoque des restrictions budgétaires qui conduisent à émettre des refus d'hébergement d'urgence pour des familles (Guyavarch et Garcin 2014).

Le 115 est un numéro d'urgence national départementalisé : lorsque des habitant·es du bidonville des Chênes ou des Buissons appellent, la géolocalisation de l'appel les oriente vers le centre d'appels de la Seine-Saint-Denis. Le fonctionnement du 115 de la Seine-Saint-Denis est organisé conjointement par la Direction régionale de l'hébergement et du logement

¹⁸⁴ Le SIAO est créé par la loi ALUR en 2010.

¹⁸⁵ Il remplace le numéro vert pour les sans-abris créé le 22 novembre 1995 (05 306 306 puis 0 800 306 306)

¹⁸⁶ Voir la fiche de présentation du 115 sur federationsolidarite.org.

¹⁸⁷ Éric Pliez, « Le 115 de Paris n'a jamais connu une telle incapacité à répondre aux demandes qui lui arrivent », *La Croix*, 15 octobre 2019. Pliez évoque dans la tribune la logique concurrentielle qui s'installe et nuit au principe d'inconditionnalité.

¹⁸⁸ Les nuitées attribuées à des familles dépassent numériquement celles pour personnes isolées en 2002 (Guyavarch et Garcin 2014).

(DRIHL) avec l'association Interlogement 93. C'est d'ailleurs Interlogement 93 qui alerte régulièrement sur la saturation totale des dispositifs d'hébergement d'urgence en Seine-Saint-Denis. Lors d'un communiqué de presse publié le 4 septembre 2018, les équipes estimaient que « la saturation des places d'hébergement et du parc hôtelier ne permet désormais plus de répondre, même aux cas les plus urgents »¹⁸⁹. Le communiqué indique que quelques jours plus tôt, le 30 août 2018, le 115 de Seine-Saint-Denis recevait 3897 appels, décrochait pour 331 d'entre eux, et recensait 298 personnes dont la demande n'avait pas été pourvue. Le calcul est rapide : 331 appels décrochés, et 3 566 appels qui n'ont pas abouti ; et pour les appels qui sont traités, un taux de réponse « positive » de 10%.

Mes visites sont régulièrement marquées par des tentatives d'appeler le 115, ou des discussions autour de la difficulté de parvenir à des échanges de vive-voix. Il est difficile de parvenir à avoir une personne en ligne : le plus souvent, les appels au 115 se soldent par un échec, les appelants étant découragés par la durée de l'attente. En mars 2018, j'accepte d'appeler avec Martin et Carina, un jeune couple qui vient d'arriver d'Espagne, et qui me disent qu'ils ont appelé le 115 sans succès.

Je frappe à la porte de la baraque de Carina et Martin. Le mari et la petite dorment, nous allons dehors avec Carina pour passer l'appel. Nous passons environ 10 minutes à attendre : Alina, qui passe, se moque de nous, dit qu'il faudra attendre plusieurs heures. Elle prévient Tania que je suis là, elle vient donc me dire bonjour. Leo, le fils d'Alina, parle aussi du 115, et explique à Carina qu'il faudra atteindre « l'explosion » du *platz* pour avoir un hôtel. Après plus de 20 minutes d'attente, je raccroche – Carina dit qu'elle va réessayer plus tard¹⁹⁰.

Etienne et Suzanne sont souvent sollicités pour appeler le 115, pour aider à expliquer la situation, ou traduire. Il est possible de solliciter un interprète lorsqu'on appelle le 115 sans pouvoir s'exprimer en français, mais encore faut-il connaître cette possibilité, et oser formuler la demande. Les familles espèrent qu'avoir une personne française au téléphone avec elles pourrait aider à mieux présenter leur situation. Les délais d'attentes sont si longs que les bénévoles acceptent rarement. Lors d'une visite en avril, nous arrivons sur le terrain vers 15h10

¹⁸⁹ Communiqué de presse, « Des bébés sans abri : le cri du cœur du 115 de Seine-Saint-Denis », 4 septembre 2018, Interlogement 93.

¹⁹⁰ Carnet de terrain, 13.03.18.

avec Suzanne. Elle est sollicitée par une femme pour l'aider à contacter le 115, tandis que je pars parler à d'autres personnes. Quand je la recroise, plus d'une heure plus tard :

Depuis la première visite, Suzanne est en attente avec le 115. Elle raccroche par erreur : je prends le relais et lance mon propre appel. Attente de plus de 30 minutes, je raccroche aussi. J'avais appelé le 115 sans succès pour la famille espagnole. Suzanne comprend la frustration de passer autant de temps avec un téléphone qui sonne dans le vide. Mais elle dit qu'il est important d'appeler, aussi pour pouvoir dire que les appels ont eu lieu, pour que le 115 soit au courant de la situation¹⁹¹.

Le quotidien dans le bidonville est donc marqué par des appels répétés, et des sollicitations qui n'aboutissent que très rarement. Au fil des échecs, des sollicitations, et des discussions sur les tactiques à suivre, une « politique de la patience » se construit chez les habitant·es, si j'emprunte une formule qu'Arjun Appadurai développe à partir de ce qu'il observe chez les habitant·es des *slums* de Mumbai : un processus lent d'accommodation, de compromis, et d'horizon de petites victoires (Appadurai 2013 cité dans Procupez 2015). Reprenant le fil de cette politique de la patience dans le contexte de l'hébergement d'urgence en Argentine, Valeria Procupez analyse l'émergence d'une *agency* collective des squatters qui ont recours à cet hébergement. Elle conçoit cette *agency* à l'intersection de plusieurs vecteurs : « *the urgency of needs, the delays in administrative incongruences, the provisional solutions, the hopeful expectations, and the seemingly unending wait.* » (Procupez 2015: 62)

L'horizon de l'expulsion signale un moment décisif pour une mise à l'abri, et s'inscrit dans cette politique de la patience comme élément perturbateur qui pourrait permettre de faire pression sur les autorités, et de rentrer dans le système d'hébergement d'urgence. Dans un contexte de pénurie de places, la proposition de deux chambres est une déception, même si elle n'est pas nécessairement une surprise. En revanche, renvoyer vers le 115 est logiquement mal vécu. Cela implique d'une part un refus de prise en charge des personnes, qui doivent encore être à l'initiative des appels, et cela oriente vers une structure qui est connue de tous présents pour être saturée et peu réactive. En 2013, le Défenseur des droits critiquait déjà cette pratique d'orientation vers le 115, observée dans des expulsions à La Courneuve et Noisy-le-Grand : dans un bilan de l'application de la circulaire de 2012, il était clairement indiqué que « la proposition faite oralement aux occupants de recourir à l'hébergement d'urgence *via* le 115 ne

¹⁹¹ Carnet de terrain, 16.04.18

saurait constituer un accompagnement suffisant dans la recherche d'une solution alternative de logement. »¹⁹² Pourtant, en 2018, la préfecture semble disposée à se contenter de cette orientation pour la majorité des personnes présentes, et concentrer son attention sur les bénéficiaires des deux chambres.

1.2 Deux chambres pour 100 personnes, ou de la vanité du diagnostic social

Ce décalage entre les deux chambres et les besoins des habitant·es est difficile à saisir pour les personnes réunies dans le froid et la pénombre matinale. La préfecture justifie cette expulsion sur la base d'un diagnostic social, étape nécessaire selon l'instruction du 25 janvier 2018 dans les opérations de résorption des bidonvilles. Un diagnostic social est une enquête, souvent réalisée par des échanges en personne et un questionnaire distribué aux habitant·es. Il doit permettre une identification des situations et des besoins de l'ensemble des habitant·es du bidonville. La préfecture assure être en possession d'un diagnostic réalisé par l'opérateur de la préfecture, Adoma.

Il faut signaler qu'il y a un fort doute sur la réalisation de ce diagnostic, de la part des bénévoles, des habitant·es, ainsi que de mon côté. Comme il en a été question dans le chapitre précédent, l'absence de réalisation du diagnostic a fait l'objet de plusieurs courriers et échanges entre les bénévoles et l'administration préfectorale. Désormais, la préfecture insiste pour dire que le diagnostic existe. Les habitant·es ne se souviennent pas d'y avoir participé, et ni Etienne ni Suzanne n'ont croisé sur le terrain des salariés d'Adoma. Moi non plus je n'ai jamais croisé de personnes en train de réaliser un diagnostic pendant ces derniers mois. Je sais par contre que l'équipe d'Adoma connaît une partie des habitant·es de ce bidonville, rencontrés lors d'interventions sur des terrains occupés dans le passé. Il est donc possible d'imaginer qu'un·e membre de l'équipe aurait pu prendre des nouvelles des contacts vivant sur le terrain des Chênes et obtenu par ce biais les informations présentées à la préfecture. Il ne m'a pas été possible de connaître les détails que ce qui s'est réellement passé, entre ce qui est affirmé par les acteurs institutionnels et ce qui est connu des habitant·es et des bénévoles. Mais l'incertitude sur la

¹⁹² Défenseur des droits, Bilan d'application de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites, Août 2012 – Mai 2013, p.24, https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/ddd_r_20130601_evacuation_campement_illicite.pdf

véracité de ce diagnostic est accrue par la conclusion tirée par la préfecture : la mise à disposition d'uniquement deux chambres.

Le diagnostic n'aurait pu pointer que deux familles nécessitant une mise à l'abri ? Il semble peu probable que ce diagnostic ait réellement eu lieu, ou alors de manière bien trop superficielle, puisque sur le terrain, il y a déjà plus de 2 femmes enceintes, un nombre important de familles avec des enfants en bas-âge, plusieurs personnes malades, et deux personnes suivant une formation d'insertion vers l'emploi. Les habitant·es du bidonville représentent un ensemble divers dont de nombreuses personnes souhaitant obtenir une mise à l'abri par condition de vulnérabilité, et deux qui souhaitent mettre en avant leur investissement dans une formation de préparation à l'emploi, permettant d'illustrer leurs efforts d'insertion.

Comment le diagnostic dont la préfecture affirme l'existence a-t-il pu passer à côté de cet ensemble de positions ? L'annonce de ces deux chambres vient directement contredire l'utilité mise en avant d'un diagnostic dont le but est de permettre d'identifier en amont les besoins et de mobiliser les différents dispositifs sociaux de la Ville, le Département, la Région et l'État. Si les deux chambres mises de côté par la DRIHL étaient la conclusion d'une enquête sur les besoins, la position de la préfecture ancrerait un refus de *care* et un renvoi vers l'oubli de toutes les personnes présentes à ce moment, sauf les futur·es occupant·es de ces deux biens rares.

Il est possible d'envisager que ces deux chambres ne sont qu'un affichage dans une expulsion organisée par des acteurs qui n'ont pas le souci d'enquêter sur les besoins effectifs des personnes qui perdent leur domicile. Dans un contexte où il semble que le diagnostic n'a pas eu lieu, le jeu de rôle est ici un affichage du pouvoir de mensonge des acteurs de la préfecture, qui affichent ainsi leur piètre opinion de cet outil mise en place par la circulaire de 2012 pour intégrer un peu d'humanité dans les destructions des bidonvilles. La réaction d'Etienne et ses collègues montre ici la faible marge de manœuvre dont dispose l'association : capable en privé de critiquer en termes très forts que ce diagnostic puisse exister sur papier sans avoir eu lieu en personne, mais pris dans un rapport de pouvoir défavorable dans l'interaction le matin de l'expulsion. Afin de servir les habitant·es dans un rôle d'intermédiaire, il faut maintenir le dialogue avec la préfecture, et donc accepter sans trop protester l'évocation du diagnostic. De toute façon, les CRS étant en train de procéder à l'évacuation des dernières personnes sur le terrain, il est « trop tard » : de manière pragmatique, il faut accepter le

mensonge dans l'espoir d'obtenir un peu plus de soutien pour les habitant·es et leurs demandes à venir.

1.3 Et si combiner insertion et vulnérabilité n'est pas suffisant ?

Une fois le nombre limité de chambres à disposition partagé, le représentant de la préfecture annonce que « nous, on ne va pas vers les familles, elles doivent venir nous voir »¹⁹³. Pourtant, très rapidement, il souhaite encore plus de retrait : plutôt que de parler directement aux familles, il demande que les membres de l'association d'Etienne fassent le tri de son côté pour choisir les deux familles qui auront accès aux chambres. Pour cela, il explicite les critères : la priorité sera donnée aux personnes en parcours d'insertion, mais aussi aux personnes vulnérables selon les critères familiaux et de santé.

Le jour de l'expulsion, le responsable de la préfecture arrive en ayant reçu l'information que deux personnes habitant sur le bidonville participent à un dispositif POEC, ce que Etienne prend aussi le temps de lui rappeler. Pour la répartition des deux chambres réservées, les discussions entre la préfecture et Etienne conduisent à les affecter aux deux personnes inscrites en POEC, et leurs familles. La formation étant en cours, le représentant de la préfecture s'engage à ne pas entraver la possibilité d'y participer et reconnaît que pour cela, il faut éviter que les personnes en formation se retrouvent à la rue. Les deux habitant·es du bidonville inscrits à la formation sont Darius et Betina.

Darius et sa femme Lina ont 28 ans quand je les rencontre. Ils ont deux enfants, Ionut (6 ans) et Sara (3 ans), et attendent le troisième pour la fin 2018. Ils occupaient un bidonville parisien expulsé fin 2017, et ont bénéficié d'une chambre en hôtel social dans le Val d'Oise pendant quelques mois. Lorsque cette place n'est plus renouvelée, la famille s'installe sur le terrain des Chênes à la fin du mois de juin. Quelques semaines avant l'expulsion, Suzanne arrive à réunir tous les éléments pour que Darius puisse participer à une session de POEC. En amont de l'expulsion, Suzanne et Etienne suivent de près la participation de Darius à cette formation, et lui assurent que cela le rend prioritaire pour un hébergement d'urgence au moment de l'expulsion. Pendant ce temps, Lina entame un suivi de sa grossesse auprès de la PMI de la ville.

¹⁹³ Carnet de terrain, octobre 2018.

Quand le représentant apprend que la femme de Darius est enceinte de 8 mois, il déclare à Darius et Lina que leur famille est doublement prioritaire, « car ils répondent à tous les critères »¹⁹⁴. D'un côté, une personne en voie d'insertion, et de l'autre, une personne vulnérable du fait de sa grossesse, et qui est déjà mère de deux jeunes enfants. Toutefois, un obstacle inattendu empêche cette famille de se rendre dans une des chambres : une salariée de la préfecture explique que la chambre est pour 3 personnes, et que la famille de Darius en compte 4, bientôt 5. Elle s'oppose à leur donner cette chambre, qu'elle n'estime pas de la taille adaptée à la famille.

Les bénévoles associatifs sont interloqués par ce raisonnement. Les deux enfants de Darius sont très jeunes, ne pourraient-ils pas partager un lit ? Darius non plus ne comprend pas ce raisonnement. Il serait prêt à dormir par terre si nécessaire, ce qu'il répète plusieurs fois. Mais la salariée est ferme : la chambre pour trois n'est pas adaptée pour une famille de quatre, et elle a déjà pris l'initiative de rendre la chambre. Cette annonce provoque une protestation des bénévoles et de Darius. Même si la chambre n'était pas adaptée pour Darius, elle aurait pu être utile pour d'autres familles ou couples. Lorsque Caroline fait remarquer qu'il n'y a pas de sens à rendre la chambre, la salariée répond que d'autres personnes vulnérables vont en profiter... D'autres personnes vulnérables, mais pas celles rendues vulnérables par cette expulsion. Si ce chapitre s'attache plus spécifiquement à l'échelle des vulnérabilités qui vient créer un tri parmi les habitant·es expulsé·es du bidonville des Chênes, il ne faut pas oublier que ces habitant·es sont aussi en « concurrence » avec d'autres groupes désignés comme vulnérables, et qui sollicitent les structures d'hébergement d'urgence. La réaction de la salariée est une indication de la manière dont elle positionne les Roms expulsés d'un bidonville sur l'échelle plus large de qui devrait être prioritaire pour la prise en charge. En rendant la chambre plutôt que l'offrir à une autre famille, elle refuse de reconnaître les besoins qui lui sont présentés. Elle affiche ouvertement le pouvoir que lui octroie sa position à la préfecture, celui de décider en un seul moment de reprendre le bien qu'elle avait proposé à cette famille. Elle souligne ainsi que cette famille rom n'était pas vraiment vue comme une bénéficiaire légitime : si la taille de la famille ne correspond pas au nombre de lits de la chambre, alors on ne lui propose pas une autre chambre, on lui retire.

¹⁹⁴ Extrait carnet de terrain, octobre 2018.

Lorsque l'équipe préfectorale quitte le terrain, la situation de Darius et sa famille est encore incertaine. Darius a vu Betina, l'autre habitante inscrite en POEC, partir avec son mari vers la gare RER la plus proche. La voiture de la préfecture démarre, et Lina s'assoit sur une chaise récupérée du bidonville, visiblement fatiguée et émue de ce retournement de situation. Tandis que Darius menace alors de déchirer tous les papiers de la POEC, et de tout arrêter, elle se met à pleurer, et personne ne sait quoi dire pour les consoler. Ils pensaient commencer la matinée comme premiers prioritaires, et voilà qu'ils sont à la rue avec leurs deux enfants, et Lina enceinte de 8 mois. Après les avoir quittés avec la promesse de tout faire pour l'aider à trouver un hébergement d'urgence, Etienne et Caroline tentent de contacter la DRIHL par leurs propres moyens afin d'obtenir un hébergement d'urgence. Dans le courriel adressé par Etienne à la directrice de la DRIHL, il insiste à nouveau sur le cadrage « vulnérabilité + insertion » :

« La famille de D., d'abord considérée comme doublement prioritaire (formation + femme très enceinte) a ... perdu sa chambre [...] Rien n'a été proposé finalement. La famille est à la rue et la chambre a été rendue !
[...] (Ils) sont essentiels à loger. À la fois en soi. Mais aussi parce que l'exemplarité des démarches d'insertion sera très, très écornée si eux qui ont fait des vrais efforts n'obtiennent rien... »

A la suite de cette sollicitation, une chambre sera proposée en fin de journée, dans une autre ville de Seine-Saint-Denis. Plus tard dans la journée, Etienne m'écrit en disant « dommage pour Betina ». Je ne comprends pas tout de suite pourquoi, mais il ajoute que la chambre promise n'était finalement pas réservée. Elle a fait le trajet avec son mari Nico pour rien, et est en attente pour savoir où elle va dormir ce soir.

2. Jouer sa vulnérabilité entre reconnaissance et déni

Face aux représentants de la préfecture, et dans ce contexte de très forte pénurie des propositions ou possibilités de mise à l'abri, il y a une mise en concurrence entre les familles et les couples. Comme il en avait été question dans le chapitre 5, la « préparation » à l'expulsion a conduit Suzanne et Etienne à partager une vision de la vulnérabilité à partir de critères multiples, notamment liés à la santé et à la composition de la famille. Le « rôle prescrit par l'institution » (Jakšić 2013a: 46), celui qu'il faut jouer pour obtenir une mise à l'abri, est celui d'une personne vulnérable, ou d'une personne responsable pour la personne vulnérable.

La logique de pénurie conduit à la mise en place d'une logique de tri, que j'observe ainsi en direct lors de ces échanges. Il y a plus de 100 personnes vivant sur ce bidonville, même si une partie a quitté les lieux avant l'expulsion, choisissant de trouver un autre bidonville ou repartant pendant un temps en Roumanie plutôt que de tenter leur chance avec la mise à l'abri. Malgré ces départs, il reste un nombre conséquent de personnes (une quinzaine de familles), et les deux chambres annoncées à l'arrivée de l'équipe de la préfecture ne sont pas du tout suffisantes. Cette annonce est le résultat d'une pénurie provoquée par l'absence de ressources humaines et financières dévouées aux services de l'hébergement d'urgence, et vient rappeler que la « rareté » des biens (des abris) reste le mot d'ordre y compris dans l'urgence d'une expulsion.

Initialement, mis à part les deux chambres annoncées par la DRIHL, rien n'est prévu pour « les autres », c'est-à-dire l'ensemble des personnes présentes. Ceci renvoie à la logique soulignée par Jon Elster dans l'attribution institutionnelle de ressources rares : « les agents institutionnels sont censés agir avec des œillères. Le bien est spécifique et ils n'ont pas à se soucier de compensation à attribuer à ceux des candidats qui ne sont pas retenus » (Elster et Herpin 1992:14). Pourtant, la situation est inacceptable pour les habitant·es, tout comme pour les membres de l'association. J'observe ici tout le poids de la présence d'une association lors de cette expulsion. Alors que Nadia interpelle un gendarme directement, pour évoquer la situation désastreuse pour les jeunes enfants qui vont perdre ce matin leur habitat, c'est surtout l'intervention d'Etienne qui fait bouger les acteurs institutionnels. Les bénévoles associatifs dont il fait partie parviennent à obtenir qu'une liste de familles vulnérables soit rédigée, et transférée à la DRIHL. Si possible, la DRIHL proposera alors un hébergement. Il y aura donc un système à trois vitesses : pour deux familles, une sélection pour vulnérabilité ou insertion « dans l'immédiat », pour d'autres familles dont la vulnérabilité est reconnue, un temps d'attente avec possibilité d'une mise à l'abri, et pour les autres, aucune proposition n'est envisagée.

2.1 Trouver une place sur la liste des « familles vulnérables »

Sur cette deuxième liste, l'enjeu de l'insertion n'est pas évoqué, mais uniquement la mise à l'abri des vulnérables. Il s'agit notamment de familles avec des enfants mineurs, et plus particulièrement des enfants en bas âge. Les deux femmes qui sont responsables de la liste demandent systématiquement l'âge des enfants, ainsi que des preuves de ces âges. Elles font

apparaître une plus grande priorité pour les enfants qui ont moins de six ans. Cette scène que j’observe se déroule en 2018. En 2020, lors d’une conversation avec une salariée d’une association francilienne qui propose de l’accompagnement social aux personnes vivant en bidonville, j’apprends que les critères d’âge qui viennent déterminer la priorité des familles vulnérables pour l’hébergement d’urgence en Seine-Saint-Denis sont devenus plus stricts. Ce sont les enfants de 3 ans ou moins qui sont prioritaires, désormais, et ce par des critères qui semblent surtout officieux, dans la mesure où sur les documents de présentation de l’hébergement d’urgence, il n’est jamais indiqué que ce type de critère puisse intervenir.

Le tri pour l’accès à la liste est délégué par le représentant de la préfecture à Etienne et ses collègues de l’association. Sur le terrain, Etienne s’agace contre l’idée d’une liste, mais l’information circule, et plusieurs femmes viennent demander à être prises en considération. C’est notamment le cas de Laura. Laura s’est installée sur le bidonville des Chênes au cours de l’année 2018. Elle arrive de Roumanie avec son mari, David, et ses 4 enfants, Moïse, Vasile, Alexandru et Sara. Moïse, son aîné, a 19 ans, tandis que la petite Sara vient tout juste d’avoir un an. Vasile et Alexandru sont mineurs. Le jour de l’expulsion, Laura souffre d’une bronchite, dont elle n’arrive pas à se défaire depuis quelques semaines. Affaiblie, elle reste sur le côté pendant que tout le monde tourne autour des représentants de la préfecture et des responsables associatifs. C’est sa mère qui vient se frayer un chemin auprès du groupe, pour plaider en faveur de sa fille. Nadia n’espère pas de relogement, car ses enfants sont grands (mineurs, mais adolescents), et elle est en bonne santé. Par contre, pour Laura, elle vient demander que sa famille soit sur la liste des familles vulnérables : elle a compris que la petite Sara est de l’âge « vulnérable » prioritaire pour les responsables de la préfecture.

Je joue ici un rôle d’intermédiaire, en appuyant la demande de Nadia puisque je connais Laura et sa famille, et je peux attester de l’âge de la petite Sara. Les deux salariées de la préfecture qui s’occupent de créer cette liste de familles vulnérables prennent note des noms, mais ne veulent « que » les mineurs. Le fils aîné, de 19 ans, ne pourra pas être pris en considération dans la demande de logement d’urgence, il faudra qu’il formule sa propre demande. Laura doit donc envisager d’accepter une proposition d’hébergement d’urgence pour trois de ses enfants, et laisser son fils aîné se débrouiller tout seul.

Une fois que les noms sont soigneusement notés, les deux salariées expliquent bien qu’avec une famille de 5, les chances d’obtenir une chambre sont limitées. Elles vont

transmettre ces noms, et le 115 se chargera d'appeler Nadia (qui donne son numéro) avec une proposition. Quelques heures plus tard, une chambre se libère pour cette famille, ou pour une partie de cette famille. Il est décidé que Moïse restera avec d'autres membres de la famille élargie, notamment Nadia, pendant que Laura accompagne les trois enfants plus jeunes vers l'hôtel social qui les accueille. Initialement, l'hôtel ne prévoit pas d'accueillir le mari de Laura, qui n'était sur la liste établie par la préfecture, mais l'hôtel accepte sa présence après l'intervention de l'association d'Etienne. On signale à Laura et sa famille que cet hébergement préfectoral durera 7 jours.

2.2 La mise à l'écart de la maladie

Nico et sa femme Lavinia préparent depuis des mois le moment de l'expulsion. Lorsque je l'ai rencontré en février 2018, il m'a expliqué qu'il avait des problèmes de cœur. Il avait une ordonnance de Roumanie pour un traitement, mais n'avait pas les moyens pour les médicaments. Il sollicite alors Suzanne pour obtenir de l'aide afin d'avoir une chambre en hôtel pour maladie : il semble déjà informé que la maladie représente un critère de vulnérabilité. Suzanne lui rappelle qu'il faut une attestation qui justifie de cette maladie.

Lors d'une visite pendant l'été 2018, une femme m'explique que ce serait bien que l'expulsion s'organise rapidement, car il y a beaucoup de personnes malades en ce moment, et elles pourraient bénéficier du relogement d'urgence. Elle n'envisage pas ici comment l'État qualifie la gravité de la maladie, et espère alors que les personnes souffrant d'une bronchite pourraient bénéficier d'une reconnaissance par l'État d'une vulnérabilité particulière.

Si l'État acceptait de protéger les malades au sens large, il est possible que l'ensemble des habitant·es présentent un état de santé justifiant une mise à l'abri. Comme le soulignait un rapport de Médecins du Monde en 2016, la vie dans un bidonville a des répercussions

« indéniables sur la santé (épouement, stress, alimentation déséquilibrée, mauvaises conditions d'hygiène, difficultés d'observance des traitements médicamenteux, problèmes d'addiction ou de santé mentale...) et peut être un facteur aggravant de pathologies existantes. »¹⁹⁵

¹⁹⁵ Médecins du Monde, « Les conditions d'hébergement des personnes en situation de grande précarité. Une enquête auprès des patients rencontrés par Médecins du Monde en Ile-de-France », Mars 2016.

Dans leur enquête sur des personnes qui fréquentent les centres d'accueil, de soins et d'orientation de Paris et Saint-Denis¹⁹⁶, 54 % des répondant·es estiment que leur état de santé est « mauvais voire très mauvais », et 14 % disent souffrir d'une maladie chronique. Lorsque l'expulsion arrive au bidonville des Chênes, Nico est loin d'être le seul qui souffre d'une maladie chronique, et dans de nombreuses familles il y a des cas de bronchites.

Mais tous les états de santé ne se valent pas, et la maladie doit présenter une forme de gravité pour obtenir un hébergement d'urgence. Les mois qui précèdent l'expulsion marquent pour Nico un travail constant pour réunir des papiers qui pourraient servir d'attestation de son problème cardiaque (processus dont il a été question dans le chapitre 5). Cet homme d'une quarantaine d'années garde avec lui tous ses documents, y compris des ordonnances en roumain, rangés dans une pochette en plastique. J'ai l'impression que nous parlons de ces certificats de santé à chaque fois que je le croise sur le bidonville. Nico est inquiet pour sa santé, mais il est aussi inquiet qu'on le croie quand il dit être malade.

Le jour de l'expulsion, Nico se tient avec sa pochette, inquiet. Il demande à toute personne prête à l'écouter d'avoir une chambre. Mais ses demandes n'obtiennent pas de réponse, ni des gendarmes, ni des représentant·es de la préfecture. Pourtant, il reste, et il insiste. Il obtient l'attention d'Etienne, qui se tourne vers le représentant de la préfecture pour signaler la présence d'un homme malade, souffrant d'une condition du cœur. L'intervention d'Etienne comme intermédiaire permet d'obtenir l'attention d'une personne dotée d'autorité dans la mise à l'abri. La situation est présentée : un homme souffrant d'une maladie cardiaque, les documents de son suivi médical en Roumanie, une ordonnance pour un traitement médicamenteux qu'il faudrait qu'il prenne très régulièrement.

À la suite de cet exposé, le représentant résume rapidement la situation à quelques phrases, qui dessinent l'échelle de la vulnérabilité sur laquelle Nico sera placé : il n'a pas d'enfants (à sa charge), et il n'est pas « visiblement » malade. Etienne insiste sur le fait que Nico a des certificats, mais le représentant ne souhaite pas les examiner. Il se tourne vers d'autres conversations, et Nico reste avec le paquet de documents à la main, incertain de ce qui doit suivre. Etienne réussit alors à convaincre un membre de l'équipe de la préfecture de prendre en photo les documents. Elle accepte de prendre une photo, mais n'inscrit pas Nico sur la liste des

¹⁹⁶ L'enquête porte sur 192 personnes rencontrées dans le cadre des centres d'accueil, de soins et d'orientation (Caso), et qui sont sans domicile fixe.

familles à transmettre à la DRIHL. Ce rituel permettra à Etienne de justifier le travail de plusieurs mois de Nico pour réunir et protéger ces documents, travail que Etienne et Suzanne avaient affirmé était obligatoire pour obtenir une mise à l'abri ; il n'aura pas d'incidence positive pour Nico dans ses tentatives d'être reconnu comme vulnérable.

Sur l'échelle de la vulnérabilité, un homme adulte malade – une maladie chronique, avec un traitement régulier - apparaît comme nettement moins vulnérable que les femmes enceintes et les jeunes enfants. La difficulté pour Nico d'obtenir son traitement, ou celle d'avoir un suivi médical alors qu'il est démuné de ressources, n'entre pas dans le calcul lors de cette matinée d'expulsion. Au départ de l'équipe de la préfecture, Nico et Lavinia ne sont pas sur la liste des familles vulnérables. Etienne promet de relancer dans la mesure du possible ces responsables afin de voir s'il est possible de faire valoir cette maladie, ce qu'il fait en envoyant un courriel à la préfecture. Aucun hébergement ne sera proposé à Nico.

2.3 Les jeunes femmes mineures et en couple

Pendant l'expulsion, au moment où la discussion entre bénévoles associatifs, habitants et l'équipe préfectorale cherche à déterminer qui est prioritaire pour la mise à l'abri, Alice, une bénévole, signale une jeune femme enceinte. C'est la belle-fille de Marcu, le chef du *platz*. Elle sort du camion où elle attendait, au chaud, et se présente à l'équipe. Rapidement, un problème émerge : Nicola est mineure, elle a 15 ans. Elle vit en concubinage avec le fils de Marcu, lui aussi mineur. Ses parents ne sont pas en France avec elle, car elle vit chez sa belle-famille depuis son mariage. Mais pour l'équipe de la préfecture, elle n'est pas légalement mariée. Sans autorisation parentale qui délègue l'autorité à ses beaux-parents, elle ne peut pas dépendre de sa belle-famille. Un membre de l'équipe de la préfecture lui propose une mise à l'abri individuelle, qui passerait par un signalement de mineure en danger, en la confiant à l'ASE. Mais cette proposition n'est pas acceptée par Nicola, qui ne souhaite aucunement se retrouver seule, loin de son mari, et de sa belle-famille.

Nicola n'est pas la seule mineure enceinte sur ce bidonville. Il y a d'autres couples mariés depuis la fin de l'adolescence, souvent autour de l'âge de 16 ans. Mais ce mariage de coutume n'est pas reconnu par l'État dans le processus d'évaluation de la vulnérabilité. Les règles d'accès à l'hébergement d'urgence reposent sur une définition idéologique de la famille (Eloy 2020), qui protège la famille nucléaire, avec des parents majeurs, unis par le mariage. Les

couples de mineurs constituent un angle mort du système, qui renvoie chaque membre du couple à une autorité parentale. Cet enjeu a été souligné dans le rapport annuel sur le mal-logement de la Fondation Abbé Pierre en 2020 :

« Le cloisonnement des compétences, des financements et des dispositifs fragmente la réponse en autant de solutions dédiées à des « publics » prédéfinis, quitte à désunir les couples et les familles. C'est le cas des fratries ou couples composés d'un mineur (dont la prise en charge dépend de l'Aide sociale à l'enfance et donc du Conseil départemental) et d'un jeune majeur (dont la prise en charge par l'ASE est facultative et la mise à l'abri financée par l'État). »¹⁹⁷

La vulnérabilité que propose et reconnaît l'État pour Nicola ne prend pas en compte les effets vulnérabilisants de se retrouver seule et loin de la famille avec qui elle vit. Pour Marcu, comme pour Nicola, il est plus intéressant de refuser la proposition, et de trouver une solution alternative qui permette de rester ensemble. Les jeunes femmes mineures, dont la grossesse en cours est pourtant un critère de vulnérabilité, sont évaluées comme étant seules lorsqu'elles n'ont pas d'attestation de transfert de l'autorité parentale à leur belle-famille. La seule mise à l'abri possible serait dans un foyer pour mineures, une décision qui conduirait à la séparer de la belle-famille et du conjoint. La rigidité du système ici se heurte à des configurations familiales qui sortent de la norme, ce qui conduit à une mise en échec de la demande de mise à l'abri. Si les bénévoles protestent contre le motif invoqué par la préfecture pour refuser une solution collective pour cette famille, c'est aussi un rôle qu'il faut jouer : Etienne me confie plus tard qu'il sait bien que sur ce point, il n'y avait rien à faire. Rangés derrière une formalité administrative, on esquive ainsi le sujet qui fâche, c'est-à-dire une préfecture qui ne se soucie pas de ce que vont devenir ces personnes – ces Roms – qui se retrouvent à la rue.

Cette expulsion va représenter un échec pour certaines personnes qui envisagent depuis plusieurs mois ce moment comme une possibilité de reconnaissance par l'État de leurs besoins, et donc la possibilité de se voir prendre en charge dans un hébergement d'urgence. Les deux exemples d'échec proposés ici sont des situations qui correspondent à des situations de vulnérabilité particulière du point de vue du droit, puisqu'il s'agit de maladie et de grossesse. Pourtant, la mise à l'abri n'a pas pu aboutir. Dans l'une des situations, c'est la hiérarchisation des vulnérabilités qui s'illustre dans l'absence de considération. Dans l'autre, le dispositif d'hébergement se heurte à la composition familiale : les discussions avec les représentant·es de l'État témoignent de la manière dont la vulnérabilité est pensée comme une propriété sociale

¹⁹⁷ Fondation Abbé Pierre, « L'état du mal-logement en France 2020 », Rapport annuel n°25, p.92.

individuelle. Dans le traitement des personnes au moment de l'expulsion, la question de la force des réseaux pour fournir des ressources et de l'entraide n'est pas considérée, puisqu'il n'y a que la famille nucléaire qui peut obtenir une chambre ensemble. Les points d'ancrage et les formes d'assistances qui ont été développés et maintenus dans le bidonville sont fragilisés par l'expulsion (Costil et Roche 2015).

3. Expulsion, mise à l'abri et rôles de genre

Les analyses d'expulsions de bidonvilles dans d'autres travaux se concentrent principalement sur les motifs de justification de l'expulsion, ou sur les effets sur les personnes expulsées. Il y a rarement une description ethnographique de la rencontre entre la police, la préfecture, et les habitant·es. Lorsque la presse s'intéresse aux expulsions, les articles rendent compte de la destruction des biens, de la détresse des personnes, de la frustration face aux efforts mobilisés qui ont été balayés en même temps que les baraques. Ce qui n'est pas évident à saisir sont la teneur des échanges entre ces différents groupes, et la manière dont s'organisent ces interactions. Qui prend la parole ? Qui va voir les CRS ? Qui prend en charge la surveillance des enfants en bas-âge tandis que les baraques sont fouillées ?

En arrivant sur la scène de l'expulsion, je pouvais anticiper certains moments, à partir des récits qui m'avaient été partagés, par les habitant·es, les associations, ou les médias. D'une manière assez attendue, par exemple, les CRS ont vérifié que le terrain était vidé de ses habitant·es, avant de poser un cadenas sur la grille pour empêcher un retour. La détresse des habitant·es était visible pendant ces moments, comme pour cet homme qui avait oublié un document important dans sa baraque, et négociait pour avoir le droit d'y revenir une dernière fois. Ce qui est moins souvent donné à voir dans les récits est la manière dont les expulsions sont marquées par les rapports de pouvoir, donc notamment des rapports de genre. J'ai observé que les rôles occupés lors de ces interactions variaient selon des rapports de genre, d'âge, de statut familial. Si je regarde le récit des expulsions les plus médiatisées, comme le Hanul (Saint-Denis, 2010) ou le Samaritain (La Courneuve, 2015) en Seine-Saint-Denis, les rapports de genre n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière.

Les moments évoqués dans ce chapitre, toutes les interactions que j'ai pu observer, conduisent à développer une analyse de l'expulsion comme une consolidation de rapports de pouvoir et de rôles occupés. Les places occupées par les femmes dans le quotidien du bidonville

sont ici mises en lumière par l'expulsion : aussi bien dans ce qui relève du soin des enfants et du bien-être de la famille, que, pour certaines, un rôle plus exposé de porte-parole et représentante du terrain. Ce que je cherche à questionner dans cette sous-section est la manière dont l'expulsion comme scène de réclamation de mise à l'abri met au-devant de la scène les femmes, qui sont à la fois prises dans des injonctions genrées liées à un travail de *care* et la responsabilité des enfants, et actrices des opportunités que cela implique pour un État social qui place en haut de l'échelle de la vulnérabilité les enfants et leurs mères.

3.1 Séquences de l'expulsion et circulation dans l'espace

La scène d'attente des CRS témoigne d'une division des tâches selon des logiques de genre, d'âge, de statut marital. Les hommes mariés sont tous dehors, devant la grille de l'entrée, certains chargent les voitures avec des affaires. Les jeunes devant sont surexcités - ils se filment, prennent des photos, se chahutent. Pour 6h du matin, c'est frappant de voir cette énergie débordante. Ce sont en quasi majorité des garçons, sauf par exemple la jeune fille de Nadia, Sonia, qui a 13 ans, n'est pas encore en couple, et est de la famille qui tient l'épicerie du terrain. Elle dispose d'un statut permettant de faire « comme les garçons », lancer des phrases moqueuses en direction des CRS, et se prendre en photo avec eux lorsqu'ils arrivent au niveau du *platz*. Sinon, on discute avec les hommes, on parle de leurs plans pour après. Il y a Marcu, qui est considéré comme chef du *platz*, qui surveille les jeunes, et organise le chargement de sa propre voiture.

[...] Les femmes attendent avec les enfants à l'intérieur du *platz*, attendant la dernière minute pour ces familles qui restent. De fait, certaines sont déjà parties sur un autre terrain. Il y a aussi un projet de squat en cours, et Nadia confirme qu'elle a mon numéro pour pouvoir m'y inviter si l'installation est bien possible.

L'attente des CRS, et des représentants de la préfecture, qui viendront entamer définitivement le processus d'expulsion, est un moment révélateur des rôles de genre, d'âge, et de statut conjugal. Ce sont les hommes et les garçons qui occupent l'espace public devant la grille d'entrée du bidonville. Ils circulent, ils vérifient les quelques voitures chargées d'affaires. Je suis frappée, en arrivant de remarquer l'absence des femmes roms.

La seule jeune femme que j'observe dans cette foule devant le terrain est la fille de Nadia, qui n'est pas encore en couple. Ce matin, elle se fond dans la masse des jeunes hommes, en

adoptant les mêmes comportements. Tout ce qui se passe est filmé et capté pour les réseaux sociaux. Certains prennent des photos, d'autres échangent par vidéo avec des ami·es ou de la famille. Lorsque les cars de CRS deviennent visibles, garés en ligne le long de l'avenue, tous les téléphones se tournent pour les prendre en photo. Pendant que les hommes plus âgés, les pères, vérifient une dernière fois les voitures ou parlent doucement entre eux, l'énergie des jeunes est frénétique. C'est une position de défiance face à la réalité de cette matinée, qui va se terminer par l'interdiction de revenir sur le terrain qui a été leur maison pendant près d'un an, et la destruction des affaires qui y restent.

Tout bascule lorsque les CRS arrivent devant le bidonville, avec les représentants de la préfecture. Les CRS demandent que tout le monde sorte du bidonville : les femmes et les jeunes enfants arrivent très vite, tout le monde était prêt. C'est une vingtaine de personnes en plus qui sortent de l'unique point d'accès du bidonville, croisant les CRS qui y entrent pour vérifier que les baraques sont vides. Désormais, la foule est au complet, réunie sur le trottoir devant l'équipe de la préfecture. Ce flux de corps est frappant : c'est une occupation physique de l'espace devant la grille du bidonville, une manifestation de corps vulnérables qui se montrent à la puissance publique. Très souvent les habitant·es quittent le bidonville avant l'expulsion – pour diverses raisons liées au souhait d'éviter les interactions violentes, de protéger les enfants de la destruction de leurs affaires, d'organiser la survie sans espoir d'assistance de l'État. Mais pour ces familles qui sont restées, en se plaçant collectivement devant les CRS, « [elles] ne surmontent pas leur vulnérabilité, [elles] la manifestent » (Butler 2019:19). C'est une revendication par la présence des corps, provoquant l'impossibilité pour les représentants de l'État de nier que deux chambres ne suffiront jamais à mettre à l'abri l'ensemble de ces personnes qui sont en train de perdre leur lieu de vie.

Comme il en a été question dans le début de ce chapitre, l'équipe de la préfecture annonce qu'il n'y a que deux chambres, et délègue ensuite aux associations le rôle du tri de qui pourra y prétendre. Alors que les CRS gèrent l'aspect physique de cette évacuation en veillant au bon déplacement de l'ensemble des corps en dehors du terrain, l'attention de la foule se tourne principalement vers l'enjeu de la mise à l'abri.

Il y a plusieurs séquences dans cette expulsion, et l'occupation de l'espace ne s'organise pas de la même manière selon le moment. Alors que les hommes prenaient visiblement la place centrale devant la grille, et formaient un groupe d'accueil avec les jeunes pour recevoir la préfecture comme la police, lorsqu'il s'agit d'organiser la mise à l'abri, ils se dispersent, se

fondent dans la foule. C'est Nadia qui prend la main pour faire la liaison avec les responsables associatifs et le représentant de la préfecture. À ce moment, Marcu, pourtant considéré comme chef du *platz*, n'apparaît que dans des affaires qui concernent directement sa famille. Il ne vient pas parler au nom d'autres familles, alors que Nadia est sollicitée pour un regard global sur toutes les familles qui sont susceptibles de demander une mise à l'abri au titre de la vulnérabilité.

3.2 Le genre de la protection

Au moment de l'expulsion, la reconnaissance de la vulnérabilité pour laquelle l'âge et le genre jouent des rôles majeurs, vient octroyer aux femmes des nouveaux rôles dans le face-à-face avec les représentant·es de l'État. Clé de voûte de la vulnérabilité reconnue ou non pour une famille, puisqu'on ne demande pas aux enfants d'aller se représenter, et que l'homme incarne la « figure du mauvais pauvre », c'est souvent aux femmes, en tant que mères tout particulièrement, d'aller réclamer la mise à l'abri, soit directement auprès du représentant, soit en sollicitant l'appui d'un bénévole associatif.

Les femmes peuvent bénéficier de formes de protections particulières dans la prise en charge institutionnelle : les rapports de genre qui font de la femme un être plus fragile et plus vulnérable, ainsi que la responsable des enfants, poussent les institutions à avoir plus de sympathie pour les femmes. C'est ce qu'analyse Maryse Marpsat dès la fin des années 1990, lorsqu'elle évoque un « avantage sous contrainte » pour les femmes sans-abri :

« Les femmes bénéficient davantage de sympathie à la fois pour des raisons liées aux représentations traditionnelles de la femme (comme faible, vulnérable, dépendante, plus émotive, etc.) et pour des raisons liées aux représentations apportées par le courant féministe elles sont victimes d'une société patriarcale à la fois à la maison, dans la société sur le marché du travail. » (Marpsat 1999:910)

Il y a ici plusieurs raisonnements qui peuvent entrer en concurrence : d'un côté, l'identification comme Roms, ou même Roumain·es, complique l'accès à l'hébergement d'urgence. Lorsqu'à partir des années 2010, des familles roms sont de plus en plus visibles dans les rues de Paris, les acteurs généralistes de l'exclusion, comme le Samu social ou la Brigade d'assistance aux personnes sans abri, expriment un refus d'intervenir auprès d'eux à travers leurs maraudes (Eloy 2020). Audrey Marcillat, dans une enquête auprès des répondants du 115 à Paris, constate que les Roms sont vus comme de « mauvais pauvres » : « leur moralité est

attaquée à partir de stéréotypes les qualifiant de nomades, voleurs et de profiteurs exploitant leurs enfants » (Marcillat 2014: 96).

En articulation avec cette forte stigmatisation existe alors la sympathie genrée envers les femmes. Dans une analyse de l'enquête « SD2012 » conduite par l'INED, Marie Loison-Leruste et Gwenaëlle Perrier concluent que « les femmes, et plus particulièrement celles qui sont accompagnées d'enfants, bénéficient davantage d'une prise en charge au sein des institutions offrant de meilleures conditions aux personnes hébergées. » (Loison-Leruste et Perrier 2019: 92). La protection est plus particulièrement offerte aux mères : il y a un fort « avantage » dans le système d'hébergement d'urgence à avoir des enfants. Cet avantage concerne aussi les hommes, mais comme le souligne l'enquête Sans-Domicile 2012 de l'INED, 52 % des femmes sans-domicile vivent avec des enfants contre 9 % des hommes. De plus, les responsables de l'attribution des places vont parfois cibler la femme et les enfants dans la proposition d'abri, mettant à l'écart l'homme : c'était notamment le cas pour Laura, qui avait obtenu d'être placée sur la liste « familles vulnérables » au moment de l'expulsion, et qui en arrivant à l'hôtel avait compris que son mari n'avait pas été inclus dans le périmètre de cette vulnérabilité de la famille.

La prise en charge différentielle des hommes et des femmes n'est pas une évolution récente, dans la mesure où un rapport de Romeurope de 2010 critiquait déjà des propositions d'hébergement peu adaptées, car dans des hôtels dispersés et éloignés, ou « impliquant une séparation des femmes et des hommes »¹⁹⁸. Cette même pratique est observée à Milan par Alice-Sophie Sarcinelli, pour qui la proposition de solutions de relogement entraînant la séparation des couples en concubinage ou des parents de leurs enfants est « une routine mortifiante infligée aux familles » (Sarcinelli 2014 : 140), voire un refus de les considérer comme famille en niant leurs sentiments d'attachement et les effets d'une séparation.

Le système de genre attribue plus de responsabilités parentales aux femmes, et par la volonté de protéger l'enfant, on protège aussi les femmes qui s'en occupent. La mise en avant de la protection de la mère et de l'enfant par l'État social, trouve ses racines dans le « maternalisme d'État », qui élabore au début du XX^e siècle des propositions de protection des

¹⁹⁸ Romeurope, *Rapport sur la situation des Roms migrants en France*, Septembre 2010, p.72.

mères et des enfants (Cohen 2012). Dans la construction du périmètre d'intervention de l'État social, en particulier après la Seconde guerre mondiale, les

« Qualités perçues comme spécifiquement féminines par la plupart des associations, comme la prédisposition au maternage, au dévouement, le *care*, vont ainsi se retrouver dans la nature des politiques publiques et des État-providence qui les reprennent et les étendent (en les universalisant). » (ibid. : 47)

Cette position porte encore des traces aujourd'hui : les mères sont appelées à s'occuper des enfants, et restent comptables de l'ordre familial (Cardi 2015). La dimension protectrice du genre dans les politiques publiques est visible dans le champ pénal, où Coline Cardi observe que la maternité offre une « protection relative » aux femmes incarcérées, qui bénéficient de conditions de détention un peu plus confortables (Cardi 2009). Les femmes, assimilées à des êtres fragiles et en charge des enfants (Gubin 2004), n'ont pas le même rapport à la protection dans l'hébergement d'urgence. Lorsqu'Éric Pliez se désole de la saturation des dispositifs, dans une tribune citée plus tôt dans ce chapitre, ce qu'il critique est de devoir choisir entre une femme et une femme :

« La remise en question de l'inconditionnalité, à la pratique inepte de la priorisation des situations, arrivée aujourd'hui à son point ultime : déterminer qui d'une femme avec un enfant en bas âge ou d'une femme enceinte et arrivée à terme, aura le droit à une place à l'hôtel. »¹⁹⁹

L'État demande aux mères de s'occuper des enfants, figures clés de la vulnérabilité à protéger. En investissant leur rôle de mères inquiètes pour le bien-être des enfants, les femmes qui vivent en bidonvilles s'appuient sur cette injonction pour asseoir la légitimité de leur sollicitation pour une mise à l'abri.

Conclusion

Les expulsions des bidonvilles provoquent une forte violence symbolique par la mise à la rue des corps fragiles, et reflètent une politique spécifique de l'État qui entrave le droit au logement de personnes en situation de vulnérabilité résidentielle. L'expulsion du bidonville des Chênes symbolise le refus d'une protection accordée à l'ensemble des personnes qui perdent ce matin-là leur lieu de vie. Il faut comprendre ce refus dans un contexte de saturation des

¹⁹⁹ Éric Pliez, « Le 115 de Paris n'a jamais connu une telle incapacité à répondre aux demandes qui lui arrivent », *La Croix*, 15 octobre 2019.

dispositifs d'hébergement d'urgence, conduisant à mobiliser peu de propositions de prise en charge. Les rares propositions seront d'une durée limitée et dans des communes éloignées de celle où se situe le terrain des Chênes. Je me suis proposée dans ce chapitre d'étudier l'expulsion à partir des interactions entre les différents groupes présents ce matin d'octobre 2018, et les rôles endossés. Sur le bidonville des Chênes, au moment de la rencontre entre les habitant·es et les acteurs venus organiser la destruction de leurs biens et la fin de leur vie sur cette parcelle de terre, j'ai surtout regardé comment s'organisaient les revendications des uns et des autres, et qui s'investissait dans les rôles d'intermédiaires.

L'association d'Etienne et Suzanne joue un rôle décisif de porte-parole des besoins des habitant·es, mais se retrouve aussi à participer à la mise en application du tri que souhaite opérer la préfecture. Dominique Lhuilier évoque, à partir de l'exemple des médiateurs santé dans les squats et bidonvilles où vivent des Roms, les dilemmes de ceux et celles qui accompagnent vers le droit commun. Leur travail est soumis à un contexte de menace d'expulsion, qui mettrait fin à l'accompagnement, mais aussi subit la pression de la logique de tri pour l'accès aux « biens rares », puisque les ressources que proposent les médiateurs sont limitées. Que faut-il faire ? « Favoriser l'accès aux soins pour tous ou trier les prioritaires, les plus vulnérables (femmes enceintes, enfants), les moins autonomes, les risques d'épidémies, les urgences médicales ? Pallier / révéler les carences institutionnelles ? » (Lhuilier 2018 :115). Le dilemme est aussi visible pour Etienne et Suzanne, et je suis revenue dans le chapitre 5 sur la manière dont ils ont choisi d'investir dans la vulnérabilité comme voie d'accès à la protection de l'État dans un contexte de pénurie.

Cette pénurie de places est une décision politique, celle de ne pas attribuer plus de moyens à un dispositif d'assistance sociale dont tous les acteurs dénoncent la perte de moyens depuis plusieurs années. Ce traitement n'est pas non plus isolé de la manière dont les Roms sont stigmatisé·es, et construit·es comme figures de l'altérité. Au-delà de la pénurie des possibilités pour la mise à l'abri, les Roms ne sont pas des sans-abri comme les autres (L. Bourgois 2019). Au cours de cette matinée d'octobre, de nombreuses personnes ont vu l'État refuser de reconnaître leurs besoins, tandis que l'équipe de la préfecture introduisait de la concurrence pour les rares places. Sur la liste de « familles vulnérables », solution alternative à l'absence totale de prise en charge par la préfecture des habitant·es mis à part les deux sélectionnées pour les chambres mises à disposition, trois familles seront inscrites. Ce sont des familles avec des enfants en bas âge, ou avec une femme dont la grossesse est assez avancée.

Mais l'inscription n'équivaut pas à l'assurance d'une protection, puisque sur les trois familles, il n'y aura que Laura qui recevra une proposition dans la journée, pour une mise à l'abri d'une durée de sept jours. Quelques semaines après l'expulsion, je retrouve Nadia et sa famille dans une petite maison squattée d'une commune de Seine-Saint-Denis. Laura et sa famille s'y sont aussi installées lorsque le séjour dans l'hôtel a pris fin.

Au cours de l'expulsion, la vulnérabilité intervient à plusieurs niveaux : il y a une vulnérabilité provoquée par l'action de l'État de détruire les baraques et mettre à la rue la centaine de personnes qui vivaient sur le bidonville des Chênes. Il y a une distribution différentielle de cette vulnérabilité, liée à des rapports de genre, d'âge, mais aussi d'insertion dans des réseaux sociaux et familiaux, ainsi que l'état de santé. Enfin, il y a la vulnérabilité comme catégorie d'action publique, celle dont il faut réclamer la reconnaissance. Jouer le jeu de la vulnérabilité conduit à une stratification des habitant·es du bidonville, au sein même des catégories qui justifieraient l'assistance de l'État. Tout comme se construire en « bon » migrant est une voie qui n'est pas accessible de la même manière à tous et toutes (Nicholls et al. 2016), se construire en « vulnérable » répond à des logiques institutionnelles qui favorisent les enfants et les femmes, ainsi que certaines normes de la manière de faire famille. La reconnaissance des membres de l'équipe préfectorale nous éclaire sur l'échelle de la vulnérabilité qui est opérante dans leur conception de la mise à l'abri. Elle répond bien à la logique des « femmes et enfants d'abord » (D. Fassin et Rechtman 2007), et souligne la manière dont les structures de l'hébergement d'urgence donnent la priorité au modèle de la famille nucléaire.

Les rôles occupés par les habitant·es au moment de l'expulsion – répartis entre qui charge les voitures, qui surveille les enfants, qui va échanger avec la préfecture – s'inscrivent dans un ensemble de rapports de genre, d'âge, et de place dans la famille. Pour les femmes comme Nadia dont le parcours migratoire conduit à prendre une place de porte-parole auprès des associations, et devenir la représentante de sa famille auprès des institutions, l'expulsion consolide cette place. Les compétences linguistiques et les connaissances des institutions, tout comme la familiarité avec les intermédiaires associatifs, s'avèrent des ressources précieuses pour faire entendre sa voix dans la cohue de l'expulsion.

Toutefois, un autre rôle de genre est aussi consolidé dans l'expulsion. La protection, lorsqu'elle ne s'appuie pas sur un parcours d'insertion professionnelle mais sur la reconnaissance par l'État de la vulnérabilité, est proposée aux femmes en tant que mères,

futures ou actuelles. La responsabilité des femmes du bien-être des enfants est tout autant une injonction de la société que la base sur laquelle les habitant·es du bidonville des Chênes peuvent s'appuyer pour espérer obtenir une protection pour l'ensemble de leur famille. La priorité donnée par le système d'hébergement au modèle de famille nucléaire, tout comme la pratique des hébergements séparant les femmes et enfants des hommes de la famille, peuvent conduire à un échec de cette réclamation des femmes. Les configurations familiales qui n'obtiennent pas de reconnaissance, que ce soit par des concubinages non reconnus, des couples de mineurs, ou même des familles qui sollicitent une prise en charge intergénérationnelle, peuvent alors conduire à un rejet des propositions qui segmenteraient les familles, nuiraient aux liens affectifs, et provoqueraient un isolement plus fort des personnes hébergées.

TROISIEME PARTIE

**OUVRIR LA VOIX :
SUBJECTIVATIONS ET
MOBILISATIONS POLITIQUES
DE FEMMES ROMS ROUMAINES**

Introduction

En mai 2018, je rencontre un militant de la Voix des Rroms pour un entretien dans les locaux de l'association, à Saint-Denis. Il fait partie de l'équipe qui organise la Fête de l'Insurrection gitane, une réunion politique qui commémore un mouvement de révolte des Tsiganes dans le camp d'Auschwitz le 16 mai 1944, et qui vise à connecter les luttes menées par les Roms en France à une lutte globale antiraciste. Nous abordons dans la discussion la figure dans l'affiche et dans la communication visuelle de la fête, une femme portant une pioche²⁰⁰.



Figure 2 : affiche de la Fête de l'Insurrection gitane

Comment, je lui demande, penser la place des femmes dans la Fête, mais aussi dans les luttes que portent cette organisation ?

« De fait, dans des situations d'extrême danger politique, comme la migration, les expulsions, etc. C'est la responsabilité des femmes - enfin, c'est la force des femmes qui tient la survie du groupe. Parce que qui nourrit les enfants... Pas seulement, hein. Qui est-ce qui va chercher de l'eau, qui va se soucier ? Enfin les trucs très basiques. La logistique, c'est souvent les femmes. Et que du coup il y a une ressource, une volonté, une détermination de survie pour les autres qui est déclenché. Souvent dans

²⁰⁰ La Fête de l'Insurrection gitane, ainsi que les visuels de cette fête, font l'objet de descriptions plus détaillées dans le chapitre 7.

des situations avec la police aussi, celles que j'ai vues se révolter c'est femmes. Pendant les expulsions. »²⁰¹

Cette articulation entre responsabilité et force m'interpelle : « c'est la responsabilité des femmes – enfin, c'est la force des femmes qui tient la survie du groupe. » Comme j'ai pu l'observer dans les moments précédant l'expulsion du bidonville des Chênes, ainsi que dans la séquence même de l'expulsion, il y a en effet un ensemble de responsabilités que doivent endosser les femmes. Pour ce militant, ces responsabilités déclenchent une volonté de survie chez les femmes. Ce que je remarque dans mon enquête est que ce sont ces responsabilités, liées à la famille, au soin des enfants notamment, qui leur donnent un rôle au moment de l'expulsion, y compris un rôle de contestation, ou de réclamation.

Nous l'avons vu, l'État protège les enfants, et les mères des enfants : dans l'approche par la vulnérabilité dans les politiques de gestion des bidonvilles, les femmes habitantes se retrouvent ciblées d'une manière différente des hommes. Les femmes sont perçues à la fois comme piliers de la famille et comme figures fragiles méritant protection de l'État. Comment est-ce que cette double étiquette porte en elle les germes de la constitution de soi en sujet politique ? Il ne s'agit pas ici de rechercher une forme romantique de la force naturelle des femmes, mais de porter notre attention sur les conditions dans lesquelles des femmes roms roumaines ayant migré en France se constituent en sujet politique, à partir de leurs expériences de migration précaire et en raison de leurs interactions avec les pouvoirs publics et les associations.

Cette troisième partie questionne les mobilisations politiques des Roms ayant migré en France à partir des enjeux de la représentation, et des expériences de porte-parole. Je m'attache à la représentation à partir du travail de la politiste Hanna Pitkin, pour qui la représentation est une *re-présentation*, ce qui rend présent quelque chose qui était absent (Pitkin 1967). Dans la situation présente, la situation des Roms ayant migré en France est majoritairement caractérisée par une absence dans les instances décisionnelles, de telle sorte qu'un enjeu central de leurs mobilisations concerne leur présence dans ces instances, et des revendications d'une représentation.

²⁰¹ Entretien réalisé à Saint-Denis, le 04.05.2018, avec Pierre Chopinaud.

Hanna Pitkin propose deux significations du terme de porte-parole. D'une part, « défendre les intérêts » (*standing for*) et d'autre part, « agir à la place de » (*acting for*) (Pitkin 1967). La position de porte-parole est liée à des enjeux de représentativité et de légitimité. Quels intérêts sont défendus, et comment sont-ils définis ? Qui prend la parole au nom de ces intérêts ? Comment se construit et se questionne la légitimité de cette parole ? La représentation est un enjeu de pouvoir, dans la mesure où elle participe à dessiner les contours d'un groupe²⁰² : ceci est particulièrement visible dans la construction d'une minorité rom à l'échelle européenne, un travail qui regroupe sous une catégorie unique différents groupes et communautés. La minorité rom, telle qu'elle existe comme catégorie auprès des institutions comme la Commission européenne, a été dessinée par ceux et celles (mais surtout ceux) qui s'en promeuvent comme les porte-parole.

L'attention aux réclamations et modes de représentation que les Roms eux-mêmes revendiquent ou cherchent à développer existe au niveau européen (Baar et Kóczé 2020; Bhabha, Mirga, et Matache 2017; Kóczé et al. 2019; Vermeersch 2017), ou dans certains pays d'Europe centrale (Vermeersch 2006; Koubek et Císař 2015), mais elle n'a pas été aussi forte en France, malgré quelques exceptions (Cossée 2010; Véniat 2015). Comme nous le verrons dans le chapitre 7, cette question de la représentation des Roms par les Roms n'est pas nouvelle – elle s'est posée dès les débuts de la constitution d'un *mouvement rom* à l'échelle européenne, c'est-à-dire une alliance de mobilisations visant à réclamer un agenda européen dédié à la protection des droits des Roms. L'enjeu de la représentation des Roms par les Roms reste brûlant aujourd'hui. En juin 2017, le Conseil de l'Europe, les Fondations Open Society et l'Alliance pour l'Institut Européen des Roms participent au lancement de l'ERAC, l'Institut Européen pour les Arts et la Culture des Roms. Dès sa page d'accueil, l'ERAC se positionne dans la continuité du Congrès de l'Union Internationale Romani de 1971, et la création de la Fondation Romedia en 1992 par la militante rom hongroise Agnes Daroczi²⁰³ : il s'agit pour l'Institut d'être une initiative « d'auto-définition » et « d'auto-détermination » pour les Roms.

²⁰² Pour un retour sur les débats autour de la représentation comme imposition, la représentation comme composition, ou la représentation comme proposition, voir l'article de Dutoya Virginie, et Samuel Hayat. « Prétendre représenter. La construction sociale de la représentation politique », *Revue française de science politique*, vol. 66, no. 1, 2016, pp. 7-25. Il retrace les évolutions dans les approches réfléchissant à si et comment le représenté interagit avec le représentant, et peut réagir sur, choisir, influencer le contenu de la représentation.

²⁰³ Selon la présentation proposée par l'ERAC, Daroczi vise par cette Fondation la création dans la Hongrie post-communiste d'un espace pour que les Roms puissent exprimer et développer leurs propres récits. Basée à Budapest, cette ONG a participé à de nombreuses campagnes (« I'm a Roma Woman » en 2009, « Take Your Blindfold Off, dear Europe ! » en 2015), ou documentaires sur les Roms, et organise des ateliers de formation.

L'Institut se présente comme une pièce importante dans un processus plus large de perturbation « de l'opération exclusive de la scène culturelle », et une critique « de la pratique séculaire dont les Roms sont victimes de représentations créés exclusivement par les non-Roms »²⁰⁴.

Dans ce travail de réclamation de nouveaux modes de représentation, je m'intéresse aussi bien à la place des femmes qu'à la place des inégalités de genre dans les intérêts portés par les militant·es roms. En 2015 s'organisait un atelier à Budapest dont le but était de porter un regard critique sur la manière dont les mobilisations européennes portées par des Roms avaient exclu les femmes et les enjeux liées aux inégalités de genre²⁰⁵. En 2017, le sociologue Traveller Colin Clark évoquait, au sujet d'une mobilisation autour des droits des Roms ayant migré ou vivant en Ecosse, une nouvelle vague de militantes roms, en majorité féminine : « *a new generation of mainly young women activists have stepped forward to claim space, tell their stories, and challenge what is said about them and their kith and kin.* »²⁰⁶

Ce constat invite à une réflexion sur la situation en France, et plus spécifiquement en Ile-de-France, dans la seconde partie du chapitre 7. Claire Cossée a mis en avant le rôle du blog de la Voix des Roms qui permet une « reprise de la parole confisquée » (Cossée 2010: 67). Je poursuis l'analyse du rôle de cette association dans l'organisation de la parole publique des Roms, à partir de l'étude de la Fête de l'Insurrection gitane. Comme espace revendiquant un esprit de révolte contre le racisme, et plaçant au cœur de sa communication une figure féminine de la résistance, il est intéressant de saisir quelles places peuvent prendre les femmes dans cette fête, et quels sujets portant sur la vie des femmes sont aussi abordés.

Les mobilisations portent sur une reprise de la parole, sur la construction d'espaces dans lesquels les Roms peuvent se représenter. Les théoriciennes du *care* insistent sur la notion de voix, afin de souligner l'importance de la voix pour « l'expression et [...] la formation par le sujet d'un point de vue singulier sur le monde, dans lequel s'énonce ce qui compte pour lui et à quoi il est particulièrement attaché. » (Garrau 2018 : 146) Je cherche à comprendre comment

²⁰⁴ Propos cités dans la présentation de l'ERAC, <https://eriac.org/about-eriac/>

²⁰⁵ Atelier "Intersections of Gender, Ethnicity and Class: History and Future of the Role of Gender in the Romani Movement", organisé à la Central European University à Budapest (Hongrie) les 30 et 31 octobre 2015. L'atelier est organisé par le *Centre for Policy Studies* de CEU, et la Fondation Friedrich-Ebert (une fondation politique allemande associée au SPD, le parti social-démocrate allemand).

²⁰⁶ Colin Clark, "How the youth of Britain's Roma, Gypsy and Traveller communities fight the injustices they face", 30 novembre 2017, LSE British Politics and Policy Blog, <http://blogs.lse.ac.uk/politicsandpolicy/roma-gypsy-traveller-youth/>

la parole, et l'expérience de la prise de parole, peuvent être un vecteur important dans le processus de subjectivation politique.

Le lien entre univers associatif et politique a été étudié par le biais de la socialisation politique ou de la politisation (Hamidi 2006; 2012), ce qui permet de questionner l'influence de l'association dans l'évolution du rapport au politique. Mais il me semble plus fécond dans ce contexte d'envisager la manière dont ce projet est pensé et vécu comme vecteur de subjectivation politique. Au-delà d'une question de rapports des volontaires au politique, ce contexte hostile produit un environnement qui nie ces personnes comme sujets de droits, et rend inaudible leurs voix. La subjectivation politique, telle que travaillée par Jacques Rancière, rend compte du processus par lequel il est possible d'advenir en tant que sujet politique dans un monde qui réduit sa voix à du bruit. La subjectivation politique est un processus de désidentification avec l'ordre social (Rancière 1995), un processus qui questionne avec pertinence la situation des jeunes femmes roms en France à travers cette articulation entre leur voix, leurs trajectoires, et le placement de cette voix dans un ordre social où justement les Roms n'ont pas de voix. Pour Rancière, l'espace politique est cet intervalle entre l'expression de droits, et la vérification polémique de ces droits : en occupant l'espace public, en protestant, en réclamant, les corps dont les droits sont niés deviennent politiques. En abordant la subjectivation politique de manière dynamique, sans nécessairement chercher à définir une finalité précise pour signaler que la subjectivation serait définitivement accomplie, il est possible de saisir les processus qui s'enclenchent dans la participation au service civique, et son projet radio, pour les jeunes femmes de l'équipe.

Dans le chapitre 8, la question qui traverse l'analyse est la suivante : que se passe-t-il lorsque la parole « confisquée » est « rendue » à des personnes qui ne la sollicitent pas ? J'ai enquêté par observation participante sur un projet d'émission radio organisé pour des volontaires en service civique, une équipe formée de jeunes femmes roms et non-roms. La parole est ici offerte à des jeunes femmes, et l'invitation est explicite : voici un espace dans lequel vous pouvez vous exprimer. Prendre la parole sur les ondes va-t-il être un vecteur de subjectivation politique pour les membres de l'équipe ?

La parole est plus explicitement réclamée dans le chapitre 9, qui continue l'exploration des expériences de prise de parole par des femmes roms ayant migré en France. « La construction de la représentation n'est pas un processus dyadique entre un porte-parole et un

groupe de soutien. Elle engage des réseaux de relations plus larges, que le représentant incarne et unifie » (Sa Vilas Boas 2016: 78), ce dont ce dernier chapitre tente de rendre compte par une réflexion sur les ancrages spécifiques et les parcours des femmes qui parlent publiquement et s'engagent dans des revendications autour des conditions de vie des Roms en France aujourd'hui.

Chapitre 7 - Le genre dans la « cause » des Roms en Europe, Roumanie, et France

Introduction

Les Roms ne sont pas seulement les victimes de pratiques discriminatoires et de politiques de ségrégation, voire de persécutions. Ce sont des sujets dont l'*agency* se traduit aussi en mobilisations. Toutefois, le militantisme des Roms et leur participation politique ont longtemps fonctionné, exclusivement ou presque, au masculin – alors même que les femmes roms jouent un rôle actif dans la communauté, tout particulièrement dans le cadre de la migration. Tel est le reproche que formulent les féministes roms de Roumanie envers ce qui est communément désigné comme le *mouvement rom*. Dans ce chapitre, je retrace les grandes lignes de cette exclusion des femmes par ce mouvement tout autant que de certains sujets qu'elles souhaitaient mettre sur l'agenda des mobilisations – tout particulièrement des sujets liés aux rapports de genre, considérés comme nuisibles à l'unité du mouvement et à l'identité des Roms que les militants cherchaient à construire et projeter auprès des institutions européennes.

Le rapide aperçu des mobilisations européennes pour les Roms, et ensuite des revendications des féministes roms roumaines, dans la première partie de ce chapitre, pose les bases pour étudier les mobilisations contemporaines menées par et pour les Roms en France. Mon travail d'enquête combine des entretiens avec des militant·es roms et non-roms, l'observation d'événements, conférences et fêtes entre 2015 et 2019, ainsi que des archives disponibles sur des revendications et événements passés.

Je propose dans une seconde partie de chapitre de réfléchir à la place des femmes dans les mobilisations autour de la situation des migrant·es roms en France, et leur rapport aux questions liées aux rapports de genre et au féminisme dans les espaces de la « cause des migrant·es roms ».

1. Le mouvement rom et le féminisme

« Pendant une période assez longue, les politiques pour et par les Roms, dans leurs multiples formes, n'étaient pas caractérisées par une conscience du genre. » (Vincze 2014 : 446, ma traduction). Les voix des femmes sont restées dans l'ombre d'une politique tournée vers l'identité rom, ou la demande d'inclusion sociale qui se pensait comme « neutre » d'un point de vue du genre. Ces approches étaient « aveugles aux divisions internes et aux hiérarchies de classe genrées et racialisées parmi les Roms et avec les non-Roms » (ibid. : 447, ma traduction).

1.1 L'émergence d'un mouvement des femmes romani dans les arènes internationales

Les racines du militantisme des Roms peuvent être retracées dès le début du 20^e siècle dans les territoires d'Europe de l'Est²⁰⁷. Mais « force est de constater l'absence totale d'activités analogues en Europe de l'Ouest avant la Seconde Guerre mondiale »²⁰⁸ : c'est pourquoi je débute cet aperçu des mobilisations des Roms à l'échelle européenne après 1945. Le but n'est pas de proposer une histoire exhaustive des formes et structures de mobilisation des Roms entre 1945 et aujourd'hui²⁰⁹, mais de participer à rendre visible là où les femmes ont été exclues, les arènes dans lesquelles elles se sont investies, et la manière dont les enjeux de genre ont été mis sur l'agenda à l'échelle internationale, européenne ou nationale.

Un militantisme rom fragmenté – et masculin - après 1945

Le développement du militantisme des Roms après 1945 est fragmenté, car le « mouvement des Roms » est diversifié, et s'étend dans des contextes politiques très différents. Dans son étude des revendications venant de l'Europe centrale et de l'Est, Peter Vermeersch met en garde contre une approche cherchant l'homogénéité :

« The Romani movement in Central and Eastern Europe is complex and diffuse, thus necessitating a more nuanced understanding of the concept of 'movement' itself: [a movement] must not be understood as clearly defined and bounded collection of officially recognized organizations, but as a conceptual term denoting

²⁰⁷ Il y a par exemple une Union Générale des Roms de Roumanie qui voit le jour dans les années 1930

²⁰⁸ Conseil de l'Europe, « Institutionnalisation et émancipation », *Projet éducation des enfants roms en Europe*, <https://rm.coe.int/institutionnalisation-et-émancipation-fiches-d-information-sur-l-histoi/16808b1c62>

²⁰⁹ Pour une approche historique plus complète et complexe, je renvoie vers le travail d'Ilona Klímova (2005, 2006, 2007, 2010), Thomas Acton (1997), Jean-Pierre Liégeois (1995, 2009) ou Peter Vermeersch (2006).

the total of activities carried out in the context of defending and cultivating shared identity » (Vermeersch 2006: 9)

Toutefois, un élément semble pouvoir offrir un point commun à ces activités : dans ces différents espaces, les hommes dominent, et les femmes peinent à trouver une place dans les instances décisionnelles – d’une manière similaire à ce que la sociologie des mobilisations a pu montrer lorsqu’elle s’est intéressée à d’autres militantismes (Bargel et Dunezat 2020).

Le Congrès mondial rom de 1971 marque un tournant pour l’installation à l’échelle européenne d’un « mouvement romani ». Ce congrès se tient à Londres, avec quatorze États représentés par une élite qui cherche à contester le statut social et économique imposé aux Roms. Ce congrès contribue donc à la naissance d’un imaginaire de la nation rom, avec sélection d’un drapeau commun et d’un chant devenu hymne officiel (Klímová-Alexander 2010). Le choix du terme « Rom » comme celui qui désigne l’ensemble des différents groupes réunis est supposé contribuer à l’élimination de vieux préjugés. À ce stage, selon un document du Conseil de l’Europe,

« la lutte pour l’égalité et la reconnaissance sociale résulte dans une large mesure d’un changement dans la manière dont les Roms conçoivent désormais leur propre identité. L’assimilation à la population majoritaire et l’auto-négation ont cédé la place à un soutien public de la cause et de la culture roms »²¹⁰.

L’étude du mouvement romani s’organise autour de plusieurs thématiques : la catégorisation et la négociation des identités, la représentation rom (ses élites, et ses structures), et la relation entre mouvement romani et l’Europe (Lièvre 2013).

L’histoire des élites se fait principalement au masculin (Klímová-Alexander 2006; 2007; 2010). Pendant le Congrès mondial rom de 1971, les postes de président honoraire, vice-président et secrétaire général sont attribués à des hommes²¹¹. Dans le sillage de ce congrès, le Comité international tsigane donne lieu en 1978 à l’Union Internationale Rom, qui se donne pour but de défendre les droits des Roms. Tous les présidents ont été des hommes.

²¹⁰ Conseil de l’Europe, « Institutionnalisation et émancipation », *Projet éducation des enfants roms en Europe*, p.3

²¹¹ Slobodan Beberski, Jan Čibula et Grattan Puxon respectivement.

En Roumanie, Marion Lièvre distingue les fondateurs du *mișcarea romilor* (mouvement rom en Roumain) - Nicolae Gheorghe, Vasile Ionescu, Vasile Burtea, Ivan Gheorghe, et Gheorghe Raducanu, des figures des « élites traditionnelles » comme Florin Cioabă, qui se proclame « roi international des Tsiganes » en 1997, Iulian Radulescu, qui se proclame empereur, et Ilie Badea Stănescu, qui vise aussi le titre de roi (Lièvre 2013). Dans les deux camps, les figures historiques dont elle retrace les parcours sont des hommes. Angéla Kóczé, qui travaille dans sa thèse à explorer les mobilisations de femmes roms en Hongrie, souligne que des travaux considérés centraux pour l'étude des mobilisations politiques romani, comme ceux de Thomas Acton, Zoltan Barany ou Will Guy²¹², ne donnent aucune indication sur le rôle des femmes dans le mouvement romani (Kóczé 2011a)²¹³.

De nouvelles mobilisations des femmes dans les années 1990

Dans les années 1990, deux acteurs majeurs contribuent à faire de la « question rom » une priorité : l'Open Society Institute²¹⁴ et le Conseil de l'Europe, qui lancent et financent des campagnes de sensibilisation, au niveau régional comme national et international (Olivera 2011). Iulia Hașdeu considère que cette période marque un tournant dans le développement de la parole des Roms à l'Est de l'Europe (Hașdeu 2007). Les militants roms qui opèrent à l'échelle transnationale investissent beaucoup de leurs espoirs et attentes auprès des institutions de l'Union européenne. Les organisations comme Union Romani International (URI), le Congrès National Rom, l'*European Roma Rights Center*, l'Office Européen d'Information pour les Roms, entre autres, cherchent par ce biais à améliorer la situation des Roms en Europe. Ceci passe par plusieurs modes d'opérations : se proposer comme intermédiaire entre les Roms et les institutions, investir le droit et les litiges stratégiques pour dénoncer les discriminations, et développer des activités de plaidoyers au nom des Roms (McGarry 2011).

²¹² Elle vise notamment ces ouvrages: Zoltan Barany, *The Eastern European Gypsies: Regime Change, Marginality and Ethnopolitics* (2002); Will Guy, *Between Past and Future : the Roma of Central and Eastern Europe* (2001), et *From Victimhood to Citizenship: the Path to Roma Integration* (2013); Thomas Acton (ed.), *Scholarship and the Gypsy Struggle: Commitment in Romani Studies* (2000).

²¹³ Pourtant, Kóczé retrouve des traces de la participation de femmes à des organisations dès le début du 20^e siècle. Elle estime aussi que la Hongrie fait figure de contre-exemple dans un panorama qui a tendance à exclure les femmes, puisque dans l'organisation rom l'Association Culturelle des Tsiganes Hongrois, c'est une femme, Mária László, a occupé le rôle de Secrétaire entre 1957 et 1958.

²¹⁴ L'OSI a été créée en 1993 par George Soros, milliardaire hongro-américain qui diffuse le modèle de « société ouverte » par le soutien financier aux actions menant vers la démocratie libérale et luttant contre les discriminations.

Alors que le Conseil de l'Europe note une diversification des questions posées par les ONG roms dans les années 1990, l'enjeu du genre n'apparaît pas dans l'histoire qu'ils proposent du militantisme rom :

« Les années 1990 voient l'émergence rapide d'ONG préoccupées par des questions telles que la surveillance du respect des droits de l'homme, la construction de logement, l'aide juridictionnelle, la promotion de l'éducation, l'amélioration de la santé, l'aide sociale, la sensibilisation des médias, les contacts avec la presse, etc. »²¹⁵

Pourtant, les années 1990 sont une décennie riche pour le développement de revendications par les femmes roms autour des inégalités entre les hommes et les femmes. Les discussions internationales autour du genre qui s'organisent dans les années 1990 servent de plateforme pour propulser le militantisme des femmes roms. Cette période est très fructueuse pour le développement des perspectives féministes et la question de l'égalité entre les hommes et les femmes s'installe visiblement dans les mobilisations des femmes roms.

Les années 1990 voient l'émergence de nouvelles structures de mobilisations. C'est le mouvement des *Gitanas* qui lance cette nouvelle période, avec un mouvement qui se distingue aussi bien du mouvement féministe espagnol que du mouvement des Roms espagnols, où les hommes concentrent le pouvoir. En 1991, l'Association des Mères Tsiganes – qui se présente comme une association féministe – voit le jour en Hongrie. En 1994, l'Association Nationale des Femmes Tsiganes (National Association of Gypsy Women) est fondée au Royaume-Uni par la Traveller Sylvia Dunn

. C'est aussi en 1994 que se tient à Séville le *Primer Congreso Gitano de la Unión Europea*, premier congrès européen organisé entre le 18 et 21 mai 1994. Alors que de nombreuses femmes participent, elles sont exclues du rapport final. Un groupe de participantes, 29 femmes roms de 7 pays différents, proteste en écrivant un manifeste, le *Manifesto of Romani Women* : écrit par des femmes venant aussi bien de l'Est que de l'Ouest de l'Europe, ce manifeste dénonce les discriminations internes au mouvement de lutte et soumet des recommandations pour saisir les problèmes spécifiques que vivent les femmes roms (Kóczé 2011a). Il demande à donner une chance aux femmes roms d'agir pleinement dans le mouvement de lutte pour la reconnaissance et les droits des Roms, en critiquant une situation où beaucoup de femmes

²¹⁵ Conseil de l'Europe, op. cit. p.5

manquent encore de confiance en elles du fait de leurs exclusions répétées des arènes de pouvoir.

Les organisations internationales et européennes se saisissent de ces demandes. Le Conseil de l'Europe participe dès 1995 à l'organisation de réunions et de formations pour les militantes roms. À partir de 1998, c'est au tour de l'Open Society Foundation de s'investir, en organisant la première Conférence Internationale des Femmes Roms à Budapest, au mois de juin. Nicoleta Bitu, militante rom roumaine, considère que cette conférence internationale est un moment décisif pour l'organisation d'un mouvement des femmes roms, car elle permet aux réseaux de communication de se développer au-delà des échelles nationales, ouvrant la possibilité de collaborations²¹⁶. Les militantes participent à des réunions au niveau européen et global, aussi bien à l'OSCE qu'à l'ONU. Les sujets évoqués vont des stérilisations forcées, aux violences structurelles et conjugales, en passant par les discriminations dans les domaines de la santé ou de l'emploi. Les résultats sont parfois limités : au niveau de l'OSCE, si la promotion des droits des femmes apparaît comme un principe dans le Plan d'action pour les Roms et les Sintis²¹⁷, il n'y a aucune mention des minorités ou des femmes roms dans le Plan d'action sur l'égalité de genre de 2004²¹⁸.

La position des femmes dans les structures militantes et les grandes ONG qui luttent pour les droits des Roms a évolué progressivement, notamment dans les années 2000 et 2010, avec une installation progressive dans des positions plus visibles et plus importantes²¹⁹. Mais pour la militante rom hongroise Rita Izsák, même s'il y a plus de femmes à la tête d'ONG ou d'agences gouvernementales dans les années 2000, « one must conclude that Roma issues are still represented mostly by male Roma leaders. This makes it more difficult to articulate an

²¹⁶ Bitu Nicoleta, « Romani women in Europe. History, mobilization and challenges », présentation orale pour l'European Women Lobby, le 5 février 2011, dont le texte est disponible en ligne https://www.womenlobby.org/IMG/pdf/nicoleta_bitu_romanicroiss.pdf?676/90849a33a46c16da4b3e1743fcb1e33bc8ec4c31

²¹⁷ Plan d'Action visant à améliorer la situation des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE, 2003, accessible ici : <https://www.osce.org/files/f/documents/9/b/17555.pdf>

On peut y lire qu'il convient de tenir compte « de la situation particulière des femmes roms et sintis », et que « les questions intéressant les femmes roms devraient être systématiquement prises en considération dans tous les politiques appropriées conçues pour la population dans son ensemble », y compris « une attention particulière aux activités visant à améliorer l'accès des femmes roms à tous les domaines de la vie publique et politique ».

²¹⁸ OSCE Action Plan for the Promotion of Gender Equality, 2004, accessible ici : <https://www.osce.org/files/f/documents/7/d/23295.pdf>

²¹⁹ Pour une liste plus détaillée des femmes qui occupent des positions de pouvoir, y compris des élues, voir Angela Kóczé « The Building Blocks of the Romani Women's Movement in Europe », Roma Archive, <https://www.romarchive.eu/en/roma-civil-rights-movement/building-blocks-romani-womens-movement-europe/>

agenda for women. » (Iszak 2008 : 10). Cette question de l'agenda est cruciale. Au-delà de la faible visibilité ou participation des femmes dans ces structures, l'exclusion des problématiques qui touchent à la santé, l'emploi ou les droits des femmes découle du mouvement de recherche d'homogénéité du groupe « Rom » tel qu'il se présente aux institutions internationales et européennes. Afin d'obtenir une reconnaissance de la part de ces institutions, les différentes stratégies retenues investissent pleinement une identité partagée des Roms, qui apparaissent alors comme un groupe homogène. Autrement dit, la constitution de la communauté en sujet politique, pour lutter contre la domination, occulte les rapports de domination au sein du groupe en revendiquant son homogénéité. Ceci fragilise ou met à l'écart les tentatives portées par des femmes de souligner des expériences spécifiques, et différentes, des femmes et des hommes roms. Une même fragilisation a été soulignée dès les années 1980 par Kimberlé Crenshaw lorsqu'elle développait la notion d'intersectionnalité dans le contexte des États-Unis, illustrant les dilemmes dans lesquels sont pris les groupes minoritaires dans la constitution d'un sujet politique commun (Crenshaw 1989).

L'investissement des partenaires internationaux comme le Conseil de l'Europe ou la Commission européenne contribue à former les contours de ce que sont les Roms, et les registres d'action appropriés pour leur intégration. Andrzej Mirga et Nicolae Gheorghe, deux militants roms aux nombreuses responsabilités²²⁰, sont revenus en 2001 dans « The Roma in the Twenty-First Century : A Policy Paper »²²¹ sur les débats qui animent alors les structures militantes sur la meilleure stratégie pour obtenir une reconnaissance des Roms :

« which notion will embody the notion of self-determination and the demand for political recognition of the Romani people – a Romani national diaspora, a Romani transnationality, a Romani nonterritorial European minority or even a Romani nonterritorial state? » (Gheorghe et Mirga 2001 : 22)

²²⁰ Andrzej Mirga, né en 1954, est un militant et ethnologue rom polonais qui a fondé la première association des Roms polonais en 1991, pour ensuite travailler comme conseiller sur les questions roms pour le gouvernement polonais, pour le Conseil de l'Europe, la Commission européenne, ainsi que l'OSCE (où il était conseiller pour l'ODHIR entre 2006 et 2013). Il est aujourd'hui à la tête du Conseil d'Administration pour le Roma Education Fund (REF), et membre de l'European Roma Institute for Arts and Culture (ERIAC). Nicolae Gheorghe (1946-2013), était un militant rom roumain et sociologue, dont la carrière le conduit à fonder en mai 1990 la Fédération ethnique des Roms de Roumanie, puis à participer en 1993 à la création de l'ONG Romani Criss (Centre rom pour l'intervention sociale et les études), tout en développant une carrière internationale comme expert au sein du bureau Roma de l'OSCE.

²²¹ Nicolae Gheorghe et Andrzej Mirga, « The Roma in the Twenty-First Century: A Policy Paper », 12 mars 2001, <https://www.eurozine.com/the-roma-in-the-twenty-first-century-a-policy-paper/>

Le mouvement est traversé par des tensions et débats sur la reconnaissance comme « nation non territoriale » ou comme minorité transnationale, sur ce qu'il faut attendre de la mobilisation des droits de l'Homme ou du projet de solliciter des droits spécifiques pour les Roms. Au cœur de ces débats, pour ces deux hommes, la tension principale est le lien entre élites et ceux et celles qu'elles visent à représenter : « *the Romani movement itself will need to create a legitimate representation that can bridge the gap between the narrow and self-appointed Romani elites and the inactive Romani masses* » (ibid. : 20). Directement concernées par cette non-représentation, les femmes n'apparaissent pourtant nulle part dans ce papier : ni dans les réflexions sur les stratégies passées, ni dans les considérations pour l'avenir.

En 2015, un atelier sur « Intersections of Gender, Ethnicity and Class : History and Future of the Role of Gender in the Romani Movement » est organisé à la Central European University à Budapest, et donne la parole à de nombreuses militantes qui ont cherché ou réussi à participer aux mobilisations du mouvement rom des dernières décennies. Dans un papier qui revient sur les discussions de cet atelier, sans nommer les participantes afin de protéger leur anonymat, Jelena Jovanovic, Angela Kóczé et Lidia Balogh résumant certaines critiques que les militantes formulent au sujet de leur place dans le mouvement rom (Jovanović, Kóczé, et Balogh 2015). Une participante explique que pour obtenir un rôle au sein du mouvement, il fallait avoir rempli certaines attentes avant de pouvoir espérer trouver une place : le mariage, les enfants, et le fait de pouvoir parler le romanès. De plus, la position proposée dépendait aussi de la place qu'occupait le mari dans le mouvement, de telle sorte que les opportunités pour les femmes roms étaient toujours subordonnées aux opportunités proposées aux hommes de leur entourage. Les participantes critiquent aussi un mouvement qui utilise parfois les femmes dans une logique de *tokenism*²²², c'est-à-dire en les invitant à des discussions ou conférences non pas dans le but d'entendre leur opinion, mais dans un souci d'affichage. Comme dans d'autres sphères militantes (Bargel 2005; Bargel et Dunezat 2020), les femmes réalisent le travail de « secrétaires » du mouvement, et subissent pressions, insultes voire harcèlement dans les

²²² Développée à partir d'un usage ordinaire, en particulier à propos des Noirs, la notion est mobilisée en sociologie par Rosabeth Moss Kanter dans le contexte d'une étude des femmes minoritaires dans un environnement professionnel où les hommes sont en majorité (Kanter 1977), la notion de *token* rendant alors compte d'une expérience minoritaire dans un espace de dominants. Pour Kanter, les femmes *token* connaissent davantage de pression, d'isolement vis-à-vis des réseaux, et évoluent dans un environnement qui renforce les frontières entre elles et la majorité. La femme *token* est traitée comme une représentante de sa catégorie, et vue comme un symbole plus qu'un individu. Le « tokénisme » a ensuite été retravaillé pour se centrer moins sur la minorité numérique (que mettait en avant Kanter) et davantage sur l'expérience d'être minorisé-e socialement (Yoder 2013). Les conséquences négatives du tokénisme sont visibles pour les catégories sociales minorisées vis-à-vis de la majorité, pour qui les invitations peuvent se révéler superficielles ou performatives, tandis qu'un homme dans un espace professionnel où les femmes sont en majorité est au contraire souvent valorisé (Charrier 2010).

réunions, ce qu'elles dénoncent lors de cet atelier de 2015. Elles déclarent avoir été les petites mains des réunions ou conférences, sans obtenir de visibilité pour leurs heures de travail.

La mise sur agenda des enjeux de genre

Du côté du mouvement rom, le début des années 2000 est encore marqué par une résistance aux inégalités de genre. À Durban, en 2001, une délégation rom participe à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance. Les dirigeants masculins de la délégation auraient insisté pour que les femmes qui souhaitent parler de genre se concentrent exclusivement sur la stérilisation. D'autres sujets auraient, à leurs yeux, fragmenté la solidarité politique des Roms, et ils se montrent « hostiles à l'égard de toute évocation des violences subies par les femmes au sein même de la communauté » (Kóczé 2011: 144). L'enjeu de la stérilisation forcée fait consensus, et devient même l'enjeu le plus accepté et reconnu par les hommes du mouvement romani dans la mesure où la visibilisation de ces pratiques contribue à la construction de leur identité politique (Kóczé 2009).

Mais les divergences autour des problématiques à défendre sont aussi « internes » à des espaces du mouvement des femmes roms. Dès 1998, les différences sur le rapport à la tradition et à la culture sont visibles. Lors de la réunion organisée par l'Open Society Institute en 1998, des femmes se mettent d'accord pour dire qu'elles souhaitent préserver des coutumes autour des vêtements, de la musique, des célébrations, prenant ainsi la défense de traditions. Mais cette posture révèle une rupture avec d'autres participantes, souvent plus jeunes, qui dénoncent la manière dont les familles et communautés peuvent entraver les évolutions qu'elles estiment nécessaires. Ces participantes plus jeunes ont un autre point de vue : il ne faut pas se contenter de protéger des traditions, il faut accompagner des changements (Open Society Institute 2002).

Cette tension générationnelle (Jovanović, Kóczé, et Balogh 2015) est illustrée dans les positions différentes que tiennent deux structures créées pour les femmes roms : la Joint Romani Women's Initiative et l'International Romani Women's Network. La JRWI est créée 1999 dans la continuité de la réunion organisée par l'Open Society Institute à Budapest en juin

1998²²³. L'IRWN, créée en 2003 avec le soutien du Conseil de l'Europe²²⁴, est une organisation plus frileuse sur les thèmes qui sont mis en avant, se rapprochant de l'idée que certains thèmes seraient « sensibles », comme le harcèlement sexuel, le mariage précoce, la traite des êtres humains, la prostitution, les violences de genre. Elle rejette les discussions sur ces enjeux. Les deux organisations se positionnent donc de manière différente, l'une étant vue comme plus radicale (JRWI) tandis que la seconde apparaît comme conservatrice (Jovanović, Kóczé, et Balogh 2015). En 2008, la militante rom hongroise Rita Izsak estimait que les objectifs de l'IRWN ne reflétaient pas une approche particulièrement féministe²²⁵, et que les activités étaient surtout pensées pour la défense des droits des Roms dans leur ensemble (androcentré) (Izsak 2008).

L'opposition entre ces deux organisations est cristallisée lors d'une réunion conjointe, organisée par l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes en 2006²²⁶. Les tensions deviennent visibles autour des discussions sur les tests de virginité, ou les mariages arrangés (Izsak 2008). Les plus jeunes poussent pour des programmes d'éducation sexuelle à l'école, et affirment la possibilité de relations sexuelles en dehors du mariage : des positions qui sont difficilement acceptables pour d'autres participantes.

Les conclusions, signées par les 26 participantes, parviennent à un compromis, ancré dans la reconnaissance de la diversité des positions au sein de ces organisations :

« There is not one single definition of a « true » Roma woman. Roma women across Europe are just as diverse as any other group of women around the world. The concept of a « real Roma woman » and « not enough of a Roma woman » does not exist. »²²⁷

²²³ Cette organisation est mise en place dans le cadre du « Network Women's Programme » de l'Open Society Institute, et à sa tête initialement il y a Nicoleta Bitu (Roumanie), Enisa Eminova et Azbija Memedova (Macédoine). Les missions affichées sont l'intégration de la perspective des femmes dans le mouvement romani, et un travail pour créer des liens entre les femmes roms et les organisations *mainstream* de défense des droits des femmes.

²²⁴ Soraya Post, femme politique issue de la communauté Sinti suédoise, élue au Parlement européen depuis 2014, devient la première présidente. L'IRWN se donne comme missions de lutter contre les discriminations (en particulier dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation et de l'emploi), de donner de la visibilité aux femmes roms, d'obtenir le respect de leurs droits, de valoriser la culture rom.

²²⁵ Elle remarque que dans les textes fondateurs, alors que l'IRWN est une organisation de femmes, les références sont au masculin : « any IRWN member may cease *his* membership of *his* own accord by submitting a written application. »

²²⁶ « EUMC Roundtable with Romani Women Initiatives », 3 Mai 2006, à Bucarest, voir le rapport d'activité annuel de l'EUMC pour 2006.

²²⁷ Cité dans Izsak (2008), p. 7. L'affirmation de la différence se complète avec « We are aware of our differences, we accept them and fully appreciate them ».

Sur les pratiques qui ont posé problème au cours de la réunion, comme les tests de virginité, les participantes cherchent à trouver l'équilibre entre la protection de la culture rom et la critique de pratiques abusives – ce qui passe par la dissociation explicite de ces pratiques et de la culture rom :

« We want to preserve our Romani culture but also acknowledge that there are harmful practices which violate the human rights of Roma women. [...] These practices are not “Roma practices” but rather they exist in every patriarchal society/community. Although these practices are present within the community, the Roma do not have the sole responsibility in overcoming them. We, the human rights defenders of Roma women believe that law must prevail and culture should not be used as an excuse whenever such practices are being performed. »²²⁸

Ces tensions et divergences dans le rapport à la dénonciation de certaines pratiques se traduisent dans les approches formulées au niveau institutionnel. Au moment où s'organise la Décennie pour l'Intégration des Roms (2005-2015), des femmes, dont Nicoleta Bitu, écrivent publiquement pour demander que les questions de genre soient intégrées dans les stratégies. Lorsque la Commission européenne vote en 2011 pour le Cadre pour les Stratégies Nationales d'Intégration des Roms, l'égalité des genres apparaîtra dans les priorités, stipulant que les stratégies nationales doivent prendre en considération cet enjeu et participer à protéger l'égalité entre les hommes et les femmes.

Pourtant, Eniko Vincze considère cette inclusion dans les priorités reste superficielle : la promotion de l'égalité se limite à des questions en silos²²⁹ sur l'emploi, la scolarisation ou la santé. Il n'y a pas de conception globale des droits des femmes, et aucune indication sur la prise en considération des discriminations multiples (Vincze 2014). En 2020, l'évaluation produite par l'UE sur ce Cadre a confirmé qu'il n'y avait pas eu suffisamment d'attention aux enjeux de discriminations multiples²³⁰. L'enjeu des discriminations multiples est devenu plus visible et central ces dernières années. Dans la dernière résolution du Parlement européen sur le cadre stratégique pour les stratégies nationales d'intégration des Roms, adoptée en février 2019, il

²²⁸ Cité dans Izsak (2008), p.8

²²⁹ Un fonctionnement en silos consiste à laisser chaque service travailler sur sa spécialité, sans collaboration avec les autres. Ici, cela se traduit par un intérêt pour l'égalité dans différents secteurs, sans développement d'un regard global sur l'ensemble.

²³⁰ « Few Member States invest in measures that seek to protect Roma women and children by fighting multiple discrimination, (domestic) violence, or underage and forced marriages.” (p.27), dans Service du recherche du Parlement européen, *Framework for National Roma Integration Strategies up to 2020: European Implementation Assessment*, Avril 2020

« convient de s'attaquer à la discrimination multiple et intersectorielle que les stratégies doivent comporter une forte dimension de genre et une approche centrée sur l'enfant. »²³¹. Les nouvelles orientations de l'Union Européenne appellent à l'inclusion de l'enjeu des discriminations multiples, et une approche liée au genre.

Un rapport incertain au féminisme

Angela Kóczé estime qu'il n'est pas possible de qualifier l'ensemble du mouvement des femmes roms de « féministe ». Pour certaines militantes, l'appui sur les théories féministes n'est pas évident, voire le terme de féminisme implique encore un jugement assez négatif. Les alliances avec des organisations féministes ont été rendues compliquées par un mouvement de rejet de la part de ces organisations. L'articulation entre genre et ethnicité peine à se faire aussi bien par les ONG roms que les organisations féministes :

*« by treating race and gender as mutually exclusive categories, Romani NGOs and feminist organizations alike fail to tackle the multi-faceted discrimination from which Romani women suffer. »*²³²

Ceci se comprend quand dans un rapport de la Banque mondiale sur l'emploi en Roumanie²³³, les auteurs distinguent d'un côté les discriminations à l'embauche des Roms et de l'autre les disparités salariales qui affectent les femmes : pour Oprea, « *the category of women is treated as though only referring to white women, and the category of Roma as only encompassing men.* »²³⁴ C'est ainsi que dans un rapport sur le statut des femmes en Roumanie produit par la Fédération Internationale Helsinki (IHF), elle cherche des informations sur les femmes roms. La situation des femmes roms est reléguée à la page sur « le statut des femmes au sein de groupes distinctifs », et séparée de l'ensemble des données sur les femmes roumaines et blanches. Cette question de l'impossible dialogue entre féminisme majoritaire et femmes roms sera problématisée par des féministes roms, que j'ai rencontrée et dont je parle dans la prochaine section, à partir d'une perspective intersectionnelle.

²³¹ Résolution du Parlement européen du 12 février 2019 sur la nécessité de renforcer le cadre stratégique de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms après 2020 et d'intensifier la lutte contre l'antitsiganisme (2019/2509RSP).

²³² Alexandra Oprea, « The Erasure of Romani Women in Statistical Data : Limits of the Race-versus-Gender Approach », 2009, Open Society Institute, <https://www.opensocietyfoundations.org/uploads/ebd0ec48-76fc-4709-9ca3-b674761b828a/roma-data-20030403.pdf>

²³³ S. Paternostro, « Wage Determination and Gender Discrimination in a Transition Economy : The Case of Romania », *World Bank Papers*, 2001

²³⁴ Oprea 2009, op. cit.

Certaines organisations féministes renvoient à l'ethnicité pour qualifier le quotidien des femmes roms, occultant le rôle du patriarcat dans leur oppression. La question de la stérilisation forcée est mise sur l'agenda en Slovaquie dès 2003, avec la publication du rapport *Body and Soul : Forced Sterilization and Other Assaults on Roma Reproduction Freedom in Slovakia*²³⁵. Pourtant, l'activiste slovaque Barbora Bukovská regrettait en 2008 que « les organisations féministes slovaques n'aient pas été assez courageuses pour défendre les droits reproductifs des femmes tziganes. Elles n'ont pas articulé cette question comme une violation des droits des femmes, la reléguant plutôt dans le champ des questions roms » (citée dans Kóczé 2011). Cette posture est aussi celle adoptée dans un temps en Hongrie, où la stérilisation des femmes roms est associée aux problématiques roms, et aucune ONG féministe hongroise ne participe aux efforts de publicisation de cet enjeu par l'ERRC.

Tandis qu'à l'échelle transnationale, c'est un mouvement de femmes et non un mouvement féministe qui s'est donc développé, en Roumanie, depuis quelques années, il existe un mouvement féministe rom dynamique qui réclame ouvertement un féminisme rom inspiré par l'intersectionnalité.

1.2 Les féministes roms roumaines

Le 23 mai 2016, j'entre dans les locaux de l'agence Împreuna. Je dois rencontrer son directeur, Gelu Duminica. L'agence Împreuna est une ONG centrale de défense des droits des Roms en Roumanie. Il m'explique que son agence finance volontiers des projets visant l'émancipation des femmes : « le genre est un outil majeur pour le développement des communautés roms »²³⁶, et l'agence a contribué plus d'1 million de lei²³⁷ en financement entre 2009 et 2016 pour des projets avec une orientation autour des questions de genre. Mais ensuite, il retourne l'entretien, et me pose une série de questions : Est-ce qu'il existe un féminisme spécifiquement rom ? Comment est-ce que ce féminisme est différent ? Quelles sont ses revendications ? De son côté, il est sceptique sur l'importance de développer un féminisme rom, car il n'identifie pas ce qui peut être spécifique aux Roms. Au contraire, il est prudent sur certains enjeux, craignant qu'une mobilisation des Roms sur le « mariage précoce » par

²³⁵ Ce rapport est le travail du Centre for Reproductive Rights (une organisation états-unienne basée à New York) et le Centre pour les Droits civiques et humains (Poradna). Il revient sur 140 cas de stérilisations contraintes ou forcées, sur un total de 230 entretiens menées avec des femmes roms. Ce rapport illustre une pratique très répandue dans certains hôpitaux publics.

²³⁶ Entretien avec Gelu Duminica, 23.05.2016, à Bucarest.

²³⁷ Cela équivaut environ à 220 000 euros.

exemple indique que c'est un sujet qui ne concerne que les Roms. Citant un rapport récent sur les grossesses chez des mineures en Roumanie, il remarque qu'il n'y avait que 12% des grossesses rapportées chez des femmes roms²³⁸.

Ces questions vont guider en large partie l'enquête que j'ai menée en Roumanie, à partir de deux séjours à Bucarest, l'un de trois mois en 2016, et l'autre de trois semaines en 2017. J'ai organisé ces séjours dans le but de rencontrer des militant·es roms et de mieux comprendre le contexte de départ des personnes roms que je rencontrais dans les alentours de Paris. L'essentiel de ce voyage d'études a été consacré à la découverte d'un dynamique mouvement de jeunes féministes roms, qui développaient un discours critique vis-à-vis de l'approche institutionnelle adoptée par les générations de femmes qui les précédaient. Loin de vouloir interpeller l'Union Européenne, voire nouer des partenariats avec les institutions roumaines, ces femmes revendiquaient une approche par le bas, donc par les communautés, inspirées de termes comme *grassroots* ou encore *community organizing*.

« Le féminisme rom a besoin d'alliés, pas de plus de rapports de pouvoir inégaux »²³⁹

En 2016, il n'y a qu'une organisation qui se revendique ouvertement du féminisme rom. Elle s'appelle E-Romnja, et elle a été fondée en 2012 par la militante Carmen Gheorghe, qui a commencé sa carrière dans des organisations qui développent des projets pour défendre les droits des Roms.

« I started working in 2006 developing projects for Roma women, but we kind of missed the position of a feminist Roma organization in Romania. For my knowledge, I think we are the only feminist Roma organization. I mean, we publicly say that we are a feminist organization. »²⁴⁰

Elle observe que les organisations sont prêtes à financer des projets autour de l'accès des femmes à la santé ou à l'emploi, mais sans ouvertement évoquer une position féministe. C'est alors qu'elle décide, avec un ensemble d'autres jeunes collègues, qu'il est nécessaire d'avoir une organisation qui se dise féministe : « nous voulons prendre cette responsabilité, et revendiquer que nous sommes une organisation féministe, nous voulons faire ça »²⁴¹. Souvent

²³⁸ Je n'ai pas été en mesure de retrouver le titre ou la source du rapport dont il parle dans cet entretien.

²³⁹ Dragan Mihaela, « Există feminism rom », article publié le 03.08.2016, <http://www.decatorevista.ro/mihaela-dragan-feminism-rom/>

²⁴⁰ Entretien Carmen Gheorghe, 27.06.2016.

²⁴¹ Entretien Carmen Gheorghe, 27.06.2016, ma traduction.

passées au cours de leur carrière par des organisations travaillant à l'inclusion des Roms en Roumanie, comme l'ONG Impreuna, ces militantes ont dû travailler à trouver une place entre le mouvement pour les droits des Roms, et le mouvement féministe roumain. La collaboration avec les organisations ou mouvements fondés et menés par des Roms – en grande majorité par des hommes – peut alors être source de tensions.

Une de ses collègues à Impreuna s'appelle Crina Morteau. En 2006, elle représentait l'ONG lors d'une réunion organisée par l'OSCE sur « *the gender dimensions of the Roma and Sinti Affairs : traditions and change, individual and collective human rights, gender equality within Romani movement* »²⁴². Dans sa présentation, elle critique une mauvaise prise en charge des femmes roms par les programmes développés par le gouvernement roumain tout comme par la société civile, et une faible collaboration avec les féministes roumaines.

*« This is due perhaps to the complexity of the problems which Roma ethnics have to face with in general, to the lack of the Roma ethnic human resources involved in the field of the equality of changes, and also because of poor / lack of collaboration with the feminist movement from Romania. »*²⁴³

Andreea Braga, directrice de l'organisation féministe non-Rom FILIA, partage ce constat d'une absence de collaboration. À la tête de FILIA, elle œuvre pour faire évoluer cette situation²⁴⁴. En 2012, le centre FILIA attribue un prix à un groupe de militant·es roms de la commune de Măguri, qui vise à les encourager dans des initiatives visant l'émancipation des femmes²⁴⁵. Elle a été formée en études de genre dans le même programme que Carmen Gheorghe, et propose de former un partenariat avec E-Romnja. FILIA offre en 2013 son soutien au Gala des Femmes Roms, un événement entièrement dédié à la visibilité des femmes roms, qui propose de célébrer leurs réussites. Lancé en 2011 pour lutter contre la tendance à cacher son identité rom au travail, Carmen Gheorghe m'explique que plus de 300 femmes sont mises en avant par ce gala, travaillant aussi bien dans le public que le privé. En participant à la Coalition d'Égalité de Genre avec neuf autres organisations féministes, tout en collaborant avec des organisations de défense des droits des Roms, E-Romnja contribue à faire avancer la

²⁴² Réunion co-organisée avec l'ONG Romani Criss et le JRWI (Joint Romani Women's Initiative), le 4 octobre 2006.

²⁴³ Présentation disponible ici <https://www.osce.org/files/f/documents/f/8/21051.pdf>

²⁴⁴ Entretien Andreea Braga, 21.07.2016.

²⁴⁵ Le prix, sous forme d'aide financière, a servi à établir l'association des femmes roms de Măguri.

rencontre entre les militant-es Roms et les féministes non-Roms, et à faire exister des luttes communes (Neaga 2016).

Pour Carmen Gheorghe il était aussi devenu de plus en plus crucial d'articuler les liens entre les expériences de femmes roms et d'autres femmes vivant en situation minoritaire. Bien qu'attachée à faire reconnaître les obstacles que les femmes roms vivent aujourd'hui en Roumanie, elle m'explique lors de nos conversations qu'il faut aussi éviter d'isoler ces expériences dans une logique culturelle ou ethnique. Le féminisme rom cherche l'équilibre entre rappeler que le patriarcat n'a rien de spécifique aux Roms, tout en dénonçant des réalités complexes que connaissent les femmes roms en particulier :

« Is it helpful to remind women that it's not a Roma thing ? Yes, all the time. In the beginning, I would say that we have some specific things. But we don't. The patriarchal system and the power relations are the same in any group, whether minority or majority. What is specific for Roma is you have systems of oppression. »²⁴⁶

L'actrice et militante Mihaela Dragăn écrit au sujet de cette tension entre lutte anti-raciste et antisexiste que le féminisme rom est nécessaire justement pour exister dans cette juxtaposition : « notre lutte féministe est constamment juxtaposée avec la lutte anti-raciste, et c'est pourquoi nous croyons que le « féminisme rom doit être utilisé comme un terme spécifique, comme « *black feminism* » est utilisé par les femmes racisées. »²⁴⁷ Elle remercie Carmen Gheorghe de l'avoir aidée à comprendre que le féminisme n'était pas réservé aux femmes blanches. Le féminisme rom qu'elles évoquent s'insère dans un courant plus large de luttes féministes de femmes minoritaires. Pour Carmen Gheorghe, le but d'E-Romnja « est de regarder l'enjeu général de l'oppression des femmes et du patriarcat dans la société roumaine, tout en considérant que leur ethnicité peut contribuer à l'isolement et la vulnérabilité des femmes roms. »²⁴⁸ Pour cela, elle s'appuie sur la notion d'intersectionnalité.

²⁴⁶ Entretien avec Carmen Gheorghe, 27.06.2016.

²⁴⁷ En roumain, « *Lupta noastră feministă este dublată constant de cea antirasistă, de aceea credem că „feminismul rom” ar trebui să fie folosit ca un termen specific, așa cum este folosit „black feminism” de către femeile de culoare* », dans Dragan Mihaela, « Există feminism rom », article publié le 03.08.2016, <http://www.decatorevista.ro/mihaela-dragan-feminism-rom/>

²⁴⁸ <https://www.opensocietyfoundations.org/voices/roma-feminists-navigate-tricky-terrain-ethnic-stereotypes>

Développer le langage de l'intersectionnalité

L'intersectionnalité a une place très importante dans le vocabulaire militant autour de la place des femmes roms, aussi bien pour les militantes roms Carmen Gheorghe ou Mihaela Dragăn, que pour des militantes non-Roms qui portent des projets d'amélioration de la situation des femmes roms, comme Andreea Braga (de l'organisation féministe FILIA) ou Ralusca Negelescu (du Policy Center for Roma and Minorities). Carmen Gheorghe insiste beaucoup sur son travail pour réinvestir des outils théoriques dans le but de mieux positionner et comprendre les activités de son organisation. Pour faire le lien avec d'autres luttes de femmes minoritaires, elle cite souvent les féministes afro-américaines. Elle met en avant l'importance de l'intersectionnalité, qui permet selon elle de mieux saisir les situations complexes des femmes roms : « *without a doubt intersectionality is a theory seen [...] as a crucial analytical tool that has the potential of being conceptualized by Roma women due to their identities* » (Gheorghe 2016).

Le journal féministe *Nevi Sara Kali*, dont le premier numéro est publié en 2009, est une revue trilingue (roumain, romanès, anglais) dédiée aux enjeux complexes que connaissent les femmes roms à l'intersection de leur position géopolitique, leur ethnicité, leur statut socio-économique, et leur âge, avec l'intention de représenter la diversité socio-culturelle des femmes roms en Europe. Avec trois volumes, cette revue a contribué aussi bien à diffuser des outils théoriques autour du féminisme et de l'intersectionnalité, tout en proposant un espace de réflexion et de publication pour des chercheuses roms²⁴⁹. Raluca Maria Popa, chercheuse rom roumaine, participe au premier volume, en 2009. Dans son article « *Meanings and uses of intersectionality in public policy* », elle insiste sur l'importance du féminisme intersectionnel pour les femmes roms :

« I see a potential for intersectional feminism in Romania that would go a long way beyond merely including gender in a list of inequality categories. The potential of intersectional feminism in Romania and perhaps elsewhere is to offer a vision of equality that starts from the most marginalized positions, usually those of women at the intersection (Romani women, poor women or disabled women) and builds a framework for a more just and a more equal society. » (Popa 2009: 79)

²⁴⁹ Par exemple, dans le volume n°3, publié en 2011, Alis Costescu, Kinga Pakucs, Anca Sârbu, et Andreea Stroe publient avec « *Approaches towards intersectionality* » un article qui retrace les contributions de bell hooks, Crenshaw, McCall, et Lutz, Herrera Vivar et Supik sur le concept d'intersectionnalité, dans le but affiché de rendre accessibles ces écrits à un public roumain.

Des projets co-construits avec les communautés

Pour trouver leur place dans le paysage d'organisations qui interviennent autour de la « cause » des Roms en Roumanie, l'équipe d'E-Romnja a choisi d'investir dans un nombre limité de communautés (cinq en 2016), afin d'avoir une activité plus ciblée, centrée sur les communautés plutôt que sur les institutions. Ces projets mettent un fort accent sur la participation : « *our approach is from bottom to top, and we believe that the Roma would never be progressive and emancipated as long women will not be involved in those communities* »²⁵⁰.

Lorsqu'il s'agit de monter un projet, les militantes d'E-Romnja ont perçu la difficulté d'arriver avec des idées toutes faites : cela compliquait l'adhésion des femmes vivant dans les quartiers visés par le projet. À partir de ce constat, Carmen et son équipe ont développé une approche plus souple, pour aller en premier lieu à la rencontre des femmes et comprendre « où elles en sont ». Il n'y a pas de but préétabli à leurs visites ; au contraire, elles veulent comprendre ce qui importe aux femmes à ce moment précis, et dans leur contexte particulier. Les militantes reconnaissent ici un biais de leur position, car elles sont éduquées, et vivent dans la capitale, à Bucarest. Elles ont donc développé au cours de leur parcours une idée de ce que sont les enjeux pour les femmes. Elles s'attendent à aller dans les communautés parler de santé reproductive, ou de violences conjugales. Mais la plupart du temps, les demandes plus pressantes ne portent pas du tout sur la santé ou les violences, mais sur la possibilité de faire construire une route bétonnée, ou d'agir sur l'accès à l'eau courante.

*« We work with women in local initiative groups, we want to encourage women to be more active at the local level, whether they are common interest that concerns the whole community or issues that concern women. In some communities, we work more with common interests. For example, to pave roads, for infrastructure, to be more safe within communities. All kinds of issues that concern all the community. But we also have some very specific topics that are related only to Roma women. These are different activities and workshops that we do on violence against women, on reproductive rights, on sexual education, etc. »*²⁵¹

La visée de militantes comme Carmen Gheorghe est d'agir sur les vies de femmes roms dans leur quotidien, et d'adopter une approche qui permette à ces femmes de se sentir pleinement participantes dans les initiatives, et enfin d'éviter toute forme de condescendance.

²⁵⁰ Entretien Carmen Gheorghe, 27.06.2016.

²⁵¹ Entretien Carmen Gheorghe, 27.06.2016.

Carmen reconnaît qu'en venant de terminer sa thèse, et avec une formation en études de genre, elle avait une idée des problèmes qu'elle pensait devoir traiter dans les communautés. Les débuts de son action avec E-Romnja la conduisent à remettre en question cette position :

« We were confused, because we knew that the theory, feminist theory, talks different about what is feminist issue, what is a woman's issue. Right ? But in our communities, they were saying something else. »

À partir de ces conversations, les projets se construisent avec une méthodologie féministe²⁵², un engagement à écouter et respecter la parole des femmes sollicitées pour le projet, et à construire le projet dont elles disent avoir besoin.

« And we go in a community, and they say, "this is our problem", I cannot go there and say, look, your problem is actually violence, or the fact that you don't have family planning, or the fact that you are forced to have babies, etc. If they say, "no, actually, this is my problem", I have to give them the credit and the respect, and say "yes you know best".

So I have to trust them, and not think, "oh, no, you're alienated, you're not thinking clear, you're not educated enough to understand that your problem is violence or power relations, etc." »

À partir de cette méthode, les projets varient énormément. Il y a des initiatives plus « classiques », comme faire participer les femmes à des réunions politiques publiques locales, ou organiser une pétition visant à réclamer une aide pour la communauté. Il y a aussi un projet de groupe de parole de femmes qui a dévié de son but initial, puisque les femmes ne souhaitaient pas aborder en discussion les questions de menstruation ou de contraception. À leur demande, l'équipe d'E-Romnja a organisé un espace collectif de cuisine : ce sont les militantes qui ont reçu des cours de cuisine de la part de femmes de la communauté. En évoquant ce projet, Carmen Gheorghe reconnaît qu'à Bucarest, ce projet « cuisine » était critiqué, accusé de mauvais féminisme. Pourtant, après une période où les rencontres du groupe étaient fermées au public, les membres du groupe ont pris l'initiative d'organiser des événements pour la communauté. Carmen Gheorghe est fière de la prise d'initiative : *« they took ownership. They would show up, saying "we are the initiative group, we have organized this event, we have cooked for you, you have to listen to us now because it's our time". »*

²⁵² Elle utilise le terme « feminist standpoint », en insistant qu'il ne s'agit pas pour les militantes de venir dans les communautés pour leur apprendre quelque chose, pas non plus parler en leur nom, mais d'essayer de comprendre ensemble.

2. En France, un mouvement qui s'ouvre aux femmes plus qu'au féminisme

Dans le cadre de ma thèse, je me suis attachée à être présente pour de multiples événements militants et associatifs, entre 2015 et 2020, ainsi que réalisé un ensemble d'entretiens avec des militants roms et non-roms investis dans la défense des droits des Roms – hommes et femmes. Cet ensemble de données empiriques me conduit à penser que les revendications portées par les voix militantes roms en France s'orientent essentiellement vers une mobilisation contre l'anti-tsiganisme et l'antiracisme plus globalement.

Les femmes occupent dans ces combats une place centrale, mais les combats féministes – autour de la violence sexuelle et conjugale, autour de la répartition des tâches dans les couples et familles, autour de la sexualité – restent plutôt dans l'ombre, du moins pour l'instant. Malgré le rôle important que jouent les femmes dans le mouvement rom, le féminisme rom dont on a vu l'émergence en Roumanie, critique de la (re)production de la domination masculine et de ses conséquences au sein même de la communauté, ne s'est pas (encore) organisé en France pour se faire entendre dans sa spécificité – malgré le rôle important que jouent les femmes dans le mouvement rom.

La Fête de l'Insurrection gitane, évoquée dans l'introduction de cette partie, représente un moment privilégié pour l'analyse de la place aussi bien des femmes que des revendications féministes dans les mobilisations contemporaines menées par des Roms en France.

2.1 Une féminisation du militantisme rom, et l'émergence d'une question de genre dans la « cause des Roms »

La France et son « mouvement tsigane »

Dans le paysage associatif français, une première analyse d'Olivier Legros pointe ces traits comme caractéristiques de ce qu'il nomme « mouvement tsigane » : l'affirmation d'une nation ou d'un peuple rom à l'échelle européenne ; la multiplicité des modes d'action, c'est-à-dire des interventions dans les sphères politico-médiatiques aussi que bien que sur le terrain ; un regard sceptique quant à la politique européenne d'inclusion des Roms qui associe les Roms à un problème social (Legros 2011a). De son côté, Claire Cossée pointe plutôt trois modes de

revendications de ce mouvement tziganes qui émerge dès les années 1970 (Cossée 2010). En premier, il y a une critique des politiques publiques, aussi bien locales, nationales qu'internationales. Le deuxième mode de revendications se concentre sur la reconnaissance d'une identité positive et une culture rom spécifique. Enfin, le troisième mode de revendication vise la lutte contre les discriminations et pour l'accès aux droits.

Les associations roms ou tziganes ont connu une évolution dans leurs modes d'organisation mais aussi leurs revendications sociales et politiques. Ainsi,

« le paysage de l'associationnisme rom en France se remodèle en fonction de l'intensité des mouvements migratoires qui caractérisent certaines périodes et des politiques migratoires françaises qui tentent de contrôler les flux et les installations. » (Bergeon 2016)

Les contextes d'immigration ont évolué, ainsi que le profil des Roms qui s'organisent et s'engagent : après la Seconde Guerre mondiale en France, les mobilisations visent principalement la dénomination « tzigane », que ce soit pour des familles installées de longue date ou dans des œuvres de protection du patrimoine culturelle ou de solidarité. C'est aussi en 1969 qu'est créée l'Association pour la Scolarisation des Enfants Tziganes (ASET), à l'initiative de l'Aumônerie Nationale des Gitans.

Ensuite, on note la multiplication des profils de réfugié·es pendant les années 1990, venant notamment de Bosnie ou du Kosovo ; des associations s'organisent pour accompagner leur demande d'asile. À partir des années 2000, les migrations d'Europe de l'Est, en particulier depuis la Roumanie et la Bulgarie, contribuent à faire émerger de nouvelles organisations militantes qui portent des revendications pour les Roms migrant·es en situation de précarité.

Une ouverture vers les migrants – et les migrantes – d'Europe de l'Est

Les initiatives de défense des droits des Roms prennent une ampleur plus vaste avec les vagues d'immigration économique et familiale d'autres pays d'Europe de l'Est. Rapidement, les pouvoirs publics et les discours majoritaires ne voient d'ailleurs plus que les profils précarisés d'Europe de l'Est, venant majoritairement de Roumanie et de Bulgarie : ce sont eux, les Roms. Cette période correspond aussi à une période d'investissement des structures associatives et militantes dans la défense de la situation des Roms de Roumanie et Bulgarie vivant dans des bidonvilles et squats. L'association la plus visible est probablement la Voix des Roms, créée en 2005, et dont le siège est à Saint-Denis. Céline Bergeon estime que son slogan

« Les Rroms debout et acteurs » illustre bien son enjeu principal et insiste sur sa particularité dans la masse d'associations existantes aujourd'hui, à savoir être portée par des personnes appartenant à la communauté et ne pas être « dépendante » d'autres acteur·ices extérieur·es à la population plus globale des « Rroms ». La promotion culturelle et l'autonomie politique étaient donc les missions premières de l'association qui se dit appartenir à l'« *intelligentsia romani* ».

Pour Saimir Mile, juriste rom albanais, et membre fondateur de l'association, l'envie de passer à l'action militante répondait à l'impression qu'on parlait toujours des Rroms pour « dire des bêtises » (Legros 2011a). Il cherchait à donner un espace de production d'un discours rom « entre la diabolisation et la victimisation » (Legros 2011, p. 190). La lecture est partagée avec certains chercheur·es : lorsque les discours publics abordent les Rroms, ils parlent de scolarisation, d'emploi, de santé – des problèmes sociaux qui ne sont pas spécifiques aux Rroms. Ce sont des problématiques générales, qui se recoupent pour certaines familles roms dans une situation de grande précarité. Alors qu'il estime que la France jouait un rôle important dans le développement de l'associationnisme rom dans les années 1970, le contexte dans lequel se fonde la Voix des Rroms est plus dénué d'espaces militants dynamiques :

« Au niveau international il existe un associationnisme qui est relativement ancien, qui date des années 1970 avec notamment l'Union Romani Internationale. Ce mouvement-là, sur le plan international, il a commencé en France. À Montreuil et Romainville. Après-guerre, il y a eu ici en région parisienne, des mouvements de Rroms qui se constituent en association avec des objectifs plus ou moins précis, mais pas mal inspiré des mouvements de libération nationale et de décolonisation. Il y a un mouvement qui démarre en France, et puis la France dégage un peu de tout ça. »²⁵³

Il existe des associations, mais elles se concentrent principalement sur des activités culturelles, et sont actives à une échelle locale :

« Les associations roms en France... Les 30-40 dernières années, c'étaient des petites associations à visée culturelle. Initiatives familiales, voilà, cela consistait tout au plus à organiser quelques cours de soutien pour des enfants, de soutien scolaire, généralement c'était des rencontres, des petites fêtes dans la salle de la mairie, des choses comme ça. »²⁵⁴

Il co-fonde la Voix des Rroms dans une volonté affirmée de lancer des actions à l'échelle

²⁵³ Entretien Saimir Mile, 25.10.17.

²⁵⁴ Entretien Saimir Mile, 25.10.17.

nationale, voire européenne, contre les discours de haine contre les Roms qui fleurissent en France :

« En 2005, naît la Voix des Rroms, qui à ce moment-là s'inscrit dans la suite de cet héritage de mouvement rom sur le plan international avec une volonté d'affirmation à la fois culturelle mais aussi de principes d'égalité et de lutte contre les discriminations et le racisme. D'emblée, dès le début, dans les statuts, on prévoit la possibilité d'agir en justice dans les cas de provocations à la haine raciale. On est dans un contexte particulièrement dur depuis deux ou trois ans à ce moment-là, avec Sarkozy à l'Intérieur, avec une politique ferme qui s'affiche à la télé et parfois en direct, et avec des discours de haine comme on n'en avait jamais vu. »²⁵⁵

Dans les interventions plus contemporaines, ce n'est pas tant l'affirmation d'une nation rom qui ressort mais la critique d'un regard spécifique sur les Roms les plus précaires. Il s'agit de dire que les problèmes que les politiques associent aux Roms ne concernent pas uniquement les Roms, et qu'il faut donc cesser de mettre en place des politiques « pour » les Roms, de les labelliser « politiques pour les Roms », etc. Les porte-parole dans les structures endogènes comme la Voix des Rroms se présentent comme des émanations du groupe :

« Nous sommes un certain nombre de Rroms qui avons pris l'initiative de parler un peu de nous-mêmes. Non pas parce qu'on ne parle pas assez de nous, mais parce que... souvent ce sont les autres qui le font à notre place. » (blog du groupe, cité par Cossée (2011)).

Aux côtés de la Voix des Rroms, Saimir Mile identifie trois associations menées par des Roms : Rom Réussite à Montreuil, EurRom à Bordeaux et Pralès à Antibes. Il y a aussi le réseau d'associations formant Romeurope qui permet de développer le militantisme rom en France. Bien que l'équipe salarié·e du réseau soit en majorité non-Rom, elle offre de la visibilité et un soutien aux associations menées par des Roms. La défense du droit de migrer, et la dénonciation des conditions d'installation en France des Roms, deviennent un aspect central des revendications d'associations menées par des Roms. L'engagement dans la Voix des Rroms d'Anina Ciuciu, militante rom roumaine qui a fait l'expérience de la migration précaire et de la vulnérabilité résidentielle, contribue probablement à cette évolution. Viorel Costache, qui fonde l'association Pralès en novembre 2012, définit l'objet de l'association comme « la défense des droits des Rroms issus de l'Europe de l'Est », et le collectif comme « une des rares associations créée par des Rroms de France, à l'instar de la Voix des Rroms »²⁵⁶. Dans la présentation de

²⁵⁵ Entretien Saimir Mile, 25.10.17.

²⁵⁶ Voir <http://www.prales.org/lassociation/>

son parcours sur le site de Pralès²⁵⁷, Viorel Costache se présente comme un homme rom, originaire de Galati en Roumanie, et résident d'Antibes. Il explique avoir « le souci d'aider à l'intégration des Roms installés en France », avec la volonté « de faire en sorte qu'ils soient partie prenante des dispositifs de décisions qui les concernent : *'On ne peut pas s'occuper des Roms sans les Roms'* ».

La Voix des Roms fonde en 2016 avec ces associations roms, ainsi qu'avec le soutien de Romeurope, le Mouvement du 16 Mai pour proposer une assistance juridique aux habitant·es de bidonvilles. Saimir Mile le définit comme « une sorte de syndicat où on s'entraide, où on s'épaule les uns les autres dans les actions qu'on fait ». Le fait que ce syndicat cible tout particulièrement les habitant·es des bidonvilles illustre l'orientation prise par l'associationnisme rom dans la défense des droits des migrant·es roms, en particulier les ressortissant·es de Roumanie et de Bulgarie dont les droits liés à la citoyenneté d'un État membre de l'Union Européenne sont régulièrement entravés.

C'est une petite équipe qui répond aux sollicitations, formant un « pôle juridique » qui s'associe au « pôle terrain » dont les sorties sur les bidonvilles permettent de faire remonter les questions et problèmes. Le travail est long, m'explique Diane Brossard, salariée de l'association,

« Faire prendre conscience qu'il y a des droits, et que quand ils ne sont pas respectés, il a les moyens d'agir. Pas seul, mais de son initiative, cela prend un temps long. Et c'est normal. Et il faut respecter ce temps long, on ne peut pas répondre à l'immédiateté en permanence.

Mais de savoir que quand ils vont à la mairie, et qu'on leur dit "vous ne pouvez pas inscrire votre enfant à l'école parce que vous n'avez pas un domicile officiel, ici", c'est quelque chose qui n'est pas légal. Donc... Enfin, qui n'est pas légal, qui est exagéré, on va dire. Ou quand on leur demande trois fois le même document à la CAF, ce n'est pas juste un dysfonctionnement, et il y a des moyens de faire ne serait-ce qu'envoyer un recommandé. Les mettre dans la position de pouvoir ensuite demander des comptes. »²⁵⁸

À cette ouverture de l'associationnisme rom vers la défense des migrant·es roms d'Europe de l'Est, et leur participation dans les réseaux de lutte, s'associe une autre évolution : la féminisation de l'engagement associatif. Céline Bergeon estime que les femmes roms sont

²⁵⁷ Voir <http://www.prales.org/lassociation/le-president/>

²⁵⁸ Entretien Diane Brossard, 25.10.17.

les nouvelles actrices de la migration. Cela se traduit dans une présence féminine de plus en plus marquée au sein d'associations et d'espaces d'engagement (Bergeon 2016). Puisque les activités des associations s'engagent dans l'accompagnement des personnes roms dont les parcours migratoires sont fragiles, et les droits entravés, il y a des besoins pour des personnes qui ont connu l'expérience de la migration.

Le monde associatif représente un terrain d'embauche ou d'engagement bénévole. Leurs expériences directes de ce sur quoi elles s'engagent – que ce soit la scolarisation des enfants, la discrimination, la difficulté pour obtenir un logement, la pénibilité de l'expulsion, etc. – sont la force de leur recrutement aussi bien que le moteur de leur engagement. C'est par exemple le cas pour Liliana Hristache, présidente de l'association Rom Réussite à Montreuil, qui a construit l'association sur les bases de ses propres expériences, notamment d'avoir été médiatrice scolaire pour une association qui intervenait sur les bidonvilles de Seine-Saint-Denis²⁵⁹.

Le souci des femmes dans la « cause des migrant-es roms » en France

Les associations comme la Voix des Roms et Rom Réussite souhaitent donner de la visibilité et la parole à des personnes roms, et formulent des revendications pour défendre les droits de personnes roms vivant en bidonvilles et squats. Mais les revendications s'esquissent aussi au sein de structures exogènes, qui ne sont pas menées par des personnes roms, mais qui se donnent dans leurs actions une orientation pro-Rom. Pour rendre compte de cet ensemble d'acteur·ices, et questionner si et comment les rapports de genre apparaissent dans leurs revendications, j'emprunte à la notion de « cause des étrangers » pour élaborer un ensemble d'acteur·ices de la « cause des migrant-es roms ».

Mathilde Pette et Fabien Eloire, dans leur travail sur les associations qui interviennent auprès de populations migrantes dans le Nord de la France, élabore la notion de « la cause des étrangers », définie comme « l'ensemble des associations et des mouvements qui aident, accueillent et défendent les étrangers présents sur le territoire français, et ceci quels que soient leurs nationalités et leurs statuts. » (Pette et Eloire 2016: 6). La cause des étrangers se construit en lien avec construction de l'immigration comme problème politique (Noiriel 2008), autour

²⁵⁹ Ce parcours est développé plus en détail dans le chapitre 9.

de quatre formes d'action : action sociale ; alphabétisation, défense des droits, luttes revendicatives.

La « cause des migrant·es roms » n'est pas à mon sens une sous-section de la « cause des étrangers », comme si une partie des acteur·ices de cette cause avait ensuite choisi de cibler leur action sur les Roms. Il s'agit plutôt d'une cause qui s'est constituée avec des acteur·ices spécifiques, qui se sont retrouvé·es autour de la migration des Roms en France depuis les années 2000, et plus particulièrement 2010. La « cause des migrant·es roms » s'organise autour du quotidien des migrant·es roms qui vivent dans la précarité, et s'est constituée par l'intervention de différentes organisations agissant pour la santé, la scolarisation ou encore l'accompagnement social dans des terrains d'intervention communs, c'est-à-dire, des bidonvilles, squats et hôtels sociaux où vivent des Roms d'Europe de l'Est cherchant à trouver une place en France.

Cette « cause des migrant·es roms » réunit des acteurs venant du militantisme rom, comme l'association la Voix des Roms, mais aussi des associations qui interviennent dans les luttes contre le racisme, comme le MRAP, ou encore des grandes organisations qui interviennent autour de l'action sociale, comme le Secours Catholique. Des associations de médiation sanitaire comme Médecins du Monde ou ADSF ont développé une action spécifique autour des habitant·es des bidonvilles, et participent donc à cet ensemble de la « cause des Roms ». Il y a enfin divers groupes et collectifs de soutien, souvent des collectifs formés par des riverain·es de squats et bidonvilles dans diverses communes d'Ile-de-France²⁶⁰. Dans le cadre de mon enquête ethnographique sur les bidonvilles des Chênes et des Buissons, ainsi que pendant mes visites plus ponctuelles sur des bidonvilles de Saint-Denis ou de Montreuil, j'ai pu côtoyer salarié·es et bénévoles de nombreux acteur·ices associatif·ves de cette cause. Dans les conversations que j'ai pu avoir, il y a d'un côté la revendication explicite d'un souci de la participation des femmes dans les dispositifs, et de l'autre des observations plus timides sur le mariage précoce ou la déscolarisation des femmes.

²⁶⁰ La liste de participant·es d'organisations et associations à une réunion d'information organisée par la Préfecture d'Ile-de-France autour de l'instruction du 25 janvier 2018 donne une idée des membres de la « cause » : Acina, Enfants du Canal, Adoma, Hors la Rue, le collectif d'Ivry-sur-Seine, la Voix des Roms, Romeurope, Alteralia, Secours Catholique. Tout comme la liste de destinataires d'un email envoyé par un salarié d'une association de médiation sanitaire en mai 2018, et intitulé « Réunion acteurs Bidonvilles du 93 »: cette liste vise plus spécifiquement les acteur·ices présents et investis dans cette cause à l'échelle de la Seine-Saint-Denis. Parmi les destinataires, il y a l'ASET 93, la Voix des Roms, le Secours Catholique, Médecins du Monde, ADSF, Première urgence internationale, et Romeurope.

Le chapitre 2 a permis d'évoquer la position d'associations qui illustre un souci particulier pour la situation des femmes vivant sur les bidonvilles, autour de l'accès aux soins ou de la recherche d'emploi. Cette forme d'attention est visible dans le travail de l'association Accueil pour Tous, intervenant en Ile-de-France pour l'insertion professionnelle d'habitant·es de bidonvilles et de squats. Les salariées de cette association revendiquent de vouloir veiller à ce que les femmes autant que les hommes reçoivent un soutien pour trouver un emploi. Morgane, qui est conseillère en insertion professionnelle, m'explique que lorsqu'un couple arrive pour un rendez-vous, elle est attachée à le recevoir séparément, afin d'éviter que l'homme accapare tout son temps. C'est aussi un souci visible dans l'organisation par des associations de médiations sanitaires, comme Médecins du Monde, d'interventions spécifiques autour de la santé sexuelle et reproductive dans les bidonvilles. Aux côtés de Suzanne et Etienne, sur les bidonvilles des Chênes et des Buissons, il m'est possible de voir que pour leur association aussi, il est important d'encourager la participation de femmes aux démarches administratives, comme aux dispositifs d'insertion professionnelle ou aux cours de français. Les accompagnements sont une occasion pour ces bénévoles de pousser à l'inclusion des femmes dans les conversations autour de la domiciliation, ou la constitution d'un dossier AME, quand elles ne sont pas déjà responsables de ces questions pour leur famille.

Qu'en est-il au niveau du plaidoyer porté par ces associations ? L'analyse des rapports annuels de Romeurope, dont l'équipe travaille à partir des données rapportées par de nombreux partenaires membres de la « cause des migrant·es roms », permet d'identifier l'apparition de revendications spécifiquement liées à la situation des femmes roms, et de constater quel vocabulaire est sollicité. Dans les premiers rapports, les revendications qui ciblent plus spécifiquement les femmes se concentrent principalement sur l'accès aux soins. Les rapports, dès 2006, soulignent les difficultés d'accès au suivi médical et alertent sur une santé « materno-infantile particulièrement préoccupante »²⁶¹.

C'est à partir de 2014 que la situation des femmes roms qui vivent dans en bidonvilles ou squats en France est évoquée sous l'angle des discriminations multiples. En 2014, le rapport introduit les notions de discriminations multiples et d'intersectionnalité pour qualifier la situation spécifique des femmes roms :

« Par exemple, une femme rom peut vivre des discriminations en raison de son sexe, que ce soit vis-à-vis de la société en général ou de sa propre « communauté ». En

²⁶¹ Romeurope, Rapport 2006, p.29

revanche, elle peut aussi être victime de racisme de la part de femmes non roms. En tant que femmes « racisées » (c'est-à-dire assignée à une identité définie en termes « raciaux »), elles ont une expérience et connaissent des discriminations qui les concernent spécifiquement. »²⁶²

L'exemple choisi pour illustrer ces discriminations est celui des stérilisations forcées de femmes roms dans des pays d'Europe de l'Est, pratique qui vise les femmes roms « en tant que Roms, dans une perspective raciste et en tant que femmes, dans le contrôle de leur corps. »²⁶³ Comme il en a été question dans la première partie de ce chapitre, les pratiques de stérilisation forcée ont été largement dénoncées par le mouvement rom en Europe, un combat de femmes roms qui ne soulevait pas d'opposition de la part des *leaders* masculins d'organisations militantes. Ainsi, sans enlever à l'importance d'ouvrir ces rapports vers la prise en compte de la situation des femmes roms, il est étonnant que l'exemple choisi renvoie à des pratiques identifiées comme visant les femmes en Europe de l'Est. Le rapport se concentrant majoritairement sur la situation des Roms en France, un exemple tiré des multiples parcours connus par les associations formant Romeurope aurait peut-être mieux souligné la pertinence de se saisir de l'intersectionnalité pour comprendre le quotidien des femmes roms qui migrent en France.

Un exemple qui n'est pas sollicité dans cette partie du rapport, et qui pourtant soulève avec pertinence la situation des femmes à l'intersection de plusieurs rapports de pouvoir est celui de la scolarisation d'adolescentes. La question de la scolarisation – ou déscolarisation – de jeunes filles est pourtant introduite dans le rapport de 2014, sans pour autant apparaître à travers le prisme des discriminations multiples. Le rapport souligne qu'en matière de scolarisation, malgré la volonté des familles d'inscrire leurs enfants à l'école, il y a « des difficultés spécifiques pour les filles à partir de 12 ans »²⁶⁴. L'année suivante, dans le rapport politique de 2015, construit autour de la dénonciation du « bannissement » que subissent les Roms vivant en bidonvilles, un encart est proposé sur « la situation préoccupante des jeunes filles » dans la section sur la scolarisation. Il est noté que « le phénomène de déscolarisation est particulièrement prégnant pour les jeunes filles », qui sont sollicitées par leur famille pour aider dans les tâches quotidiennes, notamment la garde des enfants, et qui peuvent aussi être appelées à se concentrer sur les tâches qu'elles devront savoir gérer en tant que « bonne épouse » et

²⁶² Romeurope, Rapport 2014, p.143.

²⁶³ Ibidem, p.143.

²⁶⁴ Romeurope, Rapport 2014, p.109.

« bonne belle-fille ». Les auteurs soulignent que « ces questions sont extrêmement délicates à aborder avec les familles »²⁶⁵, et que les intervenant·es doivent nouer des relations de confiance afin de pouvoir aborder ce sujet. Tout en souhaitant alerter sur la situation, il est clair que l'équipe de Romeurope craint de contribuer à stigmatiser les Roms, puisqu'il est précisé qu'

« une attention particulière et bienveillante doit leur être portée sans tomber dans l'écueil de la dénonciation d'un sexisme culturel. La domination masculine traverse nombre de sociétés, y compris la société française ! Néanmoins, l'école doit être un levier d'apprentissage et d'expérimentation de l'égalité entre tous et toutes. »²⁶⁶

Les recommandations qui accompagnent ce constat se concentrent pourtant sur les solutions pour accompagner les jeunes femmes déscolarisées : organiser des solutions de garde d'enfants pour celles qui veulent reprendre l'école ou s'engager dans une formation professionnelle, et développer des structures d'hébergement pour les mères isolées ou mères adolescentes. Le volet d'actions qui pourraient se situer en amont de la déscolarisation, s'il a été envisagé par les responsables du rapport, n'est pas développé.

Sur le terrain aussi, certaines actions sont difficiles à développer. Comme indiqué dans le rapport, il apparaît que les questions de déscolarisation des filles, de mariage et/ou grossesse des mineures, ou de violences conjugales, mettent les bénévoles qui interviennent dans les bidonvilles en difficulté. Ces interventions restent relativement feutrées, c'est-à-dire jamais au-devant de la scène comme c'est le cas pour les dénonciations de racisme ou de discriminations. Il y a un fort souci de ne pas contribuer à aggraver la situation de personnes en situation de précarité, et faisant face à une forte hostilité. Nos regards se tournent donc vers la manière dont ces questions sont saisies – ou non – sur l'agenda des mobilisations portées par des Roms en France. La Fête de l'Insurrection gitane, réunion militante annuelle organisée par la Voix des Rroms autour du 16 mai, offre une scène publique à cette organisation pour déployer les revendications à cette organisation. Dans cette prochaine section, je m'appuie sur ma présence à l'édition 2017 de la Fête, ainsi qu'aux archives d'autres années, pour essayer de comprendre si et comment les rapports de genre sont insérés dans ces revendications.

²⁶⁵ Romeurope, Rapport 2014, p.110.

²⁶⁶ Romeurope, Rapport 2015, p.20.

2.2 La Fête de l'Insurrection gitane, la résistance au féminin

La Fête de l'Insurrection gitane est organisée pour la première fois à Saint-Denis par des membres de la Voix des Roms en 2010, à la suite de la découverte d'archives retraçant la révolte des familles tsigane du camp d'Auschwitz. Les membres de l'association vont découvrir le témoignage d'Hugo Hollenreiner, un Sinto allemand, qui était enfant en mai 1944, et avec sa famille dans le camp des « familles tsiganes » d'Auschwitz II Birkenau. Hollenreiner raconte que les rumeurs d'une liquidation du camp se sont propagées en mai 1944, et retrace la manière dont les femmes et les hommes se sont organisés le 16 mai pour repousser les gardes SS venues les conduire aux chambres à gaz, en refusant de sortir des baraques et en brandissant des armes²⁶⁷. Pour les militant·es de la Voix des Roms, il est essentiel de propager cette histoire, et de contribuer par la figure de la résistance à changer l'image que les Roms ont dans le grand public, mais aussi l'image que les Roms ont d'eux-mêmes.

Après une première édition en 2010, où la Fête s'est organisée de manière très informelle et en petit comité, depuis 2014, la Fête de l'Insurrection gitane est organisée sur le Parvis de la Basilique Saint-Denis. Cet espace revêt un aspect symbolique fort pour les organisateurs et organisatrices, puisque c'est, selon les archives, un des premiers espaces où il est noté que des Roms sont en France²⁶⁸. Cet événement festif souhaite proposer différents temps et des activités variés dans un seul espace. Les participant·es peuvent s'informer aux stands, se rafraîchir à la buvette, engager une discussion avec les militant·es présent·es, échanger lors des conférences, et s'amuser avec les différentes démonstrations artistiques de danse et de musique.

Prenons l'exemple de la fête du 13 mai 2017. Sur le parvis, devant la Basilique et la Mairie de Saint-Denis, une grande scène est montée. Elle fait dos à la Basilique, et reçoit en face le public qui arrive progressivement depuis le métro. Lumières, enceintes, tout est prêt pour le concert qui est annoncé le soir, pour les spectacles, ainsi que la prise de parole des

²⁶⁷ A la suite de cette journée, une partie des prisonniers a été dispersés dans d'autres camps. Les prisonniers qui restaient ont été exterminés dans la nuit du 2 au 3 août 1944. Hugo Hollenreiner témoigna aussi avoir été transféré avec son père, un des meneurs de cette révolte, après le 16 mai.

²⁶⁸ Lors de la première sollicitation pour obtenir l'autorisation, cet espace était si important qu'il était presque question d'occuper les lieux sans autorisation. Les négociations avec la mairie n'ont pas toujours été aisées, puisque c'est une fête politique qui dénonce activement les politiques d'expulsions des habitant·es de bidonvilles, y compris celle menée par la mairie de Saint-Denis. Toutefois, les autorisations ont toujours été obtenues, y compris parfois si à la dernière minute, permettant d'organiser cette fête dans un lieu hautement symbolique et facilement accessible par le tram, le bus, et le métro.

organisateurs. Sur la droite de la scène, un espace est disposé pour les discussions/conférences, avec une table pour les intervenant·es et une trentaine de chaises pour le public. Plus proche de la mairie, formant comme un « L », un ensemble de stands s'enchaînent, entre stands associatifs, buvette, et stand pour les enfants. L'espace de la Fête est ouvert, on peut y arriver de tous les côtés, et circuler aisément entre l'espace « information » des stands associatifs, la buvette, les conférences, et puis le grand espace laissé devant la scène. Nous sommes en début d'après-midi, il y a une centaine de personnes, aussi bien venues de loin – comme pour les intervenantes venues d'Hellemmes pour parler de leur combat pour changer les conditions des aires d'accueil de la métropole de Lille – comme des locaux, aussi bien des collègues de Paris 8 que des militant·es que je connais.²⁶⁹ Le temps convivial des discussions laisse progressivement place aux performances, et le parvis se transforme en salle de concert à ciel ouvert.

La Fête de l'Insurrection gitane se construit en espace d'une lutte antiraciste, tissant des liens de solidarité avec des combats locaux et internationaux autour du racisme, de la discrimination, et de l'expérience minoritaire. Les femmes occupent une place visible dans cette Fête : c'est une femme qui sera la figure de l'Insurrection, il y a des femmes dans le comité d'organisation, et dans la majorité des activités. Ce qui m'intéresse au-delà de cette présence est aussi de comprendre si, et comment, le(s) message(s) de la Fête contiennent des revendications autour des rapports de genre. Quelle est la place donnée, si elle existe, aux combats contre le sexisme mené par et pour les Roms ?

Répondre à l'appel d'une lutte globale – et locale - antiraciste

Lorsqu'on regarde le déroulement de la fête, et son programme, les discours sont très ancrés dans l'appel d'une solidarité antiraciste, qui souligne la manière dont les combats de cette association sont aussi des combats d'autres groupes minorisés et stigmatisés. Dans une tribune publiée le 20 février 2018, Margareta Matache²⁷⁰ et Cornel West²⁷¹ écrivaient « Les

²⁶⁹ Notes de terrain, 13 mai 2017.

²⁷⁰ Margareta Matache est une militante rom roumaine, ancienne directrice de l'organisation Romani CRISS (de 2005 à 2012), et aujourd'hui directrice du Roma Program au *FXB Health and Human Rights Center* à l'Université de Harvard.

²⁷¹ Cornel West est philosophe et militant, figure majeure des *African-American Studies*, et professeur à l'Université de Harvard.

Roms et les Afro-Américains partagent une même lutte »²⁷², bien que cela ne soit pas toujours visible dans les combats menés par ces groupes pour une justice sociale et contre le racisme. Elle et lui se lancent un appel pour une solidarité globale, et un mouvement unifié contre les injustices que connaissent les Roms et les Afro-Américains. En mai 2018, quelques mois plus tard, la militante rom portugaise Sebijan Fejzula, militante de l'association Kale Amenge²⁷³, dénonçait lors d'une conférence l'absence de coordination entre les luttes contre l'antitsiganisme et les luttes globales de l'antiracisme. Elle souhaitait que les luttes menées par son organisation trouvent un écho dans l'appel des combats antiracistes²⁷⁴. La Fête de l'Insurrection gitane rejoint directement à ces appels, en revendiquant dès ses débuts l'orientation vers une lutte globale contre le racisme. Telle qu'elle est présentée sur les réseaux sociaux, cette fête se présente comme un « grand manifeste contre le racisme structurel », proposant d'être « un acte d'affirmation d'une nouvelle appartenance commune fondée sur la cohésion non hiérarchique de tous en tant que multiplicité résistante. »²⁷⁵

Le projet d'une solidarité entre groupes minorisés s'opère dans un contexte politique où ces espaces de réunion autour de la dénonciation du racisme d'État ne sont pas toujours aisés, puisque l'idéal de la République ne reconnaît pas la race comme catégorie pertinente d'analyse (Mazouz, 2017), et la notion de racisme d'État fait beaucoup débat. Pourtant, c'est ce racisme structurel qui est visé par les militant·es de l'association La Voix des Roms. Comme l'explique Saimir Mile, « ce n'est pas pareil avec le racisme institutionnel, ancré dans des formations politiques, qui lui manipule l'ignorance. Là, on a affaire à un racisme qui se construit sur l'ignorance, sur un vide, que nous devons remplir ». Et pour cela, il explique qu'il faut créer des luttes partagées :

« En même temps, on voit finalement, ces questions, cette oppression, on l'a subie, mais on n'est pas les seuls. Parmi tous ceux qui la subissent, il y a pas mal d'éléments communs dans tout ça. Puisque c'est comme un poids, quand on est tout seul, on le porte tout seul. Quand on est deux, c'est déjà deux fois moins lourd.

²⁷² Matache Margareta & West Cornel, « Roma and African Americans share a common struggle », *The Guardian*, publié en ligne le 20 février 2018, *ma traduction de l'anglais vers le français* <https://www.theguardian.com/commentisfree/2018/feb/20/roma-african-americans-common-struggle>

²⁷³ Kale Amenge se définit comme une organisation rom qui à partir d'une perspective décoloniale cherche à contribuer à l'émancipation des Roms.

²⁷⁴ Sebijan Fejzula, Conférence Bandung du Nord, Saint-Denis, 05.05.18.

²⁷⁵ Texte présentation pour la Fête de l'Insurrection gitane 2018.

Plus on est nombreux, plus cela devient supportable plus facilement, on peut s'en débarrasser. »²⁷⁶

Aujourd'hui, les groupes minorisés sont confrontés à des logiques permanentes de hiérarchisation et de concurrence, tandis que l'État s'octroie le rôle de définir les « bonnes » minorités, qui savent mieux que les autres jouer le jeu de l'intégration (Fassin 2018). Le cadre culturel sert ainsi à mesurer la distance entre les minorités (saisies d'une manière naïvement homogène), et les valeurs « françaises ». Dans ce contexte, les minorités ressentent une pression pour entrer dans des stratégies de distinction. Cela a pu se jouer même au sein de la communauté large des Tsiganes, où certains Manouches ou Voyageurs et Voyageuses français·es ont pris la peine autour de 2010 de déclarer publiquement qu'ils n'avaient rien à voir avec les Roms de Roumanie ou de Bulgarie, qui concentraient toutes les hostilités du gouvernement et de l'opinion publique.

L'invitation récurrente de membres des communautés Manouches, Voyageurs et Voyageuses à la Fête viennent marquer la volonté de défaire ces discours de méfiance ou de distinction. Raymond Gurême est toujours invité à la Fête de l'Insurrection gitane, pour témoigner de son expérience d'internement pendant la Seconde guerre mondiale. Les femmes du collectif Hellemmes-Ronchin, qui vivent sur une aire d'accueil de la métropole de Lille, et la sœur d'Angelo Garand, un Voyageur recherché par le GIGN alors qu'il n'était pas rentré de permission de la prison de Vivonne²⁷⁷ et tué par plusieurs balles dans le torse, sont aussi des participantes actives de ce projet de collaboration. Tou·tes adoptent le vocabulaire d'une lutte commune, et d'un ennemi commun, le racisme. Les logiques de distinction et la réactivation de stéréotypes viennent aussi entraver les tentatives de solidarité entre des Roms migrant·es vivant en bidonville ou squats, et leurs voisins. Ici, les enjeux sont tout aussi globaux que locaux, puisqu'il s'agit de mobiliser les associations ancrer localement :

« Nous, on voulait ré-ancrer. Le fait de travailler avec d'autres groupes, c'est de dire, en fait, les problèmes que rencontrent les Roms migrants, ce sont des problèmes qu'ont rencontrés les Arabes en arrivant en France. Le racisme peut prendre les mêmes formes. Et surtout, tant que les voisins des bidonvilles ne se solidariseront pas des bidonvilles, on n'arrivera à rien. C'est aussi créer cette conscience [... du] racisme entre pauvres. »²⁷⁸

²⁷⁶ Entretien Saimir Mile 25.10.17.

²⁷⁷ Il y a été incarcéré pour conduite sans permis, vols et bagarre. Sa sœur soulignera que ce sont des faits mineurs, qui ne peuvent justifier la violence de réaction du GIGN : Angelo Garand reçoit cinq balles dans le torse.

²⁷⁸ Entretien Pierre Chopinaud, 04.05.18.

Ce sont souvent des associations investies localement qui participent, et qui répondent à cette invitation avec enthousiasme.

« Les groupes organisés comme la Brigade anti-nérophobie, les différents groupes anti-racistes politiques, ils étaient très sensibles à ce que vivaient les Roms migrants en France. Ils cherchaient aussi une manière de s'en rapprocher. »²⁷⁹

Le thème de l'évasion était mobilisé pour une des conférences de la Fête de l'Insurrection Gitane de 2018. Les organisateurs expliquent que tous les membres invité·es représentent une forme de résistance – aussi bien celle de Raymond Gurême, qui a survécu à la Seconde guerre mondiale, que Lydia et Sylvia, qui travaillent dans une association pour les droits des personnes incarcérées. Autant que possible, les fils communs des expériences du racisme et des inégalités sont tirés, tissés, dans le but de les rendre plus visibles.

Les organisateurs et organisatrices partagent le constat que la mobilisation politique est très difficile pour les personnes en très grande précarité, notamment les Roms qui vivent en squats ou bidonvilles. La Fête pourrait participer à développer une conscience politique, ou, au moins, « créer un sentiment de dignité pour des gens qui ne peuvent pas se mobiliser ». Un organisateur partage avec moi l'anecdote d'une femme rom qui est venue sur le parvis pour mendier, le jour de la Fête, et a été surprise de découvrir un événement pensé pour lui rappeler des luttes qui la concernaient :

« Je ne sais plus si c'est l'année passée ou il y a deux ans. Il y a une mendiante rom qui vient, et commence à mendier. Et peu à peu, elle commence à comprendre qu'elle était dans un truc rom, quoi. Elle est restée là tout l'événement. À la fin elle était les bras levés, fière, enfin (rires). C'était assez drôle. Elle était là car elle allait près du marché de Saint-Denis pour mendier, et à force, de rencontrer des Roms, même des Roms américains, c'était complètement inattendu. Et à la fin, elle était avec tout le monde, fière parce qu'elle entendait parler en romanès. Et sur le moment, oui, elle a forcément ressenti quelque chose, elle en a certainement parlé [...] L'effet de dignité que cela peut produire, même sur le moment, c'est un sentiment de victoire. »²⁸⁰

²⁷⁹ Entretien Pierre Chopinaud, 04.05.18.

²⁸⁰ Entretien Pierre Chopinaud, 04.05.18.

Pour un des organisateur·ices, la Fête trouve un sens dans ce qu'elle propose comme commémoration de la résistance, alors que la majorité des événements organisés autour du génocide des Tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale tendaient vers une commémoration de la souffrance.

« Il y avait aussi que cette espèce d'environnement, d'ambiance autour de la mémoire à la fois de la Shoah et du génocide des Tsiganes qui copiait un peu cette méthode écrasante, finalement assez oppressive, la mémoire victimaire quoi. [...] On s'est dit, on pourrait transformer ça. Une réappropriation de la mémoire sous l'aspect de l'action politique, la résistance. »²⁸¹

La participation à un réseau de rencontre pour des jeunes en commémoration de la Seconde Guerre mondiale alimente cette motivation de changer la manière dont la mémoire est partagée.

« [Notre apport] c'est d'avoir modifié la manière de parler aux jeunes. Avant 2013, on a commencé à participer : avant 2013, c'était la tristesse, *never again*, un rituel. Et ça n'apporte pas grand-chose de nouveau pour aujourd'hui. Depuis 2013, on a rajouté l'élément de la résistance. Donc on parle de la douleur, évidemment, et puis de toute façon quand les jeunes visitent le camp, il faut surtout leur parler d'autre chose après pour qu'ils reviennent à eux. Mais ce dont ils ont besoin surtout c'est de savoir que malgré tout, des gens ont su résister, ont pu résister malgré les conditions horribles. Cela leur donne du courage. Et le principe qu'on observe : je n'ai pas le droit de baisser les bras. Rien n'est insurmontable. »²⁸²

Et cette volonté de parler de la résistance existe dans la FIG, mais la dépasse aussi : cette fête doit en inspirer d'autres, au niveau européen. Dans un article publié en 2015, l'équipe de la Voix des Roms lance un appel pour que dans toute l'Europe le 16 mai devienne la journée de la Résistance romani : « la journée de la Résistance romani représente une transformation dans la façon dont la culture et l'identité des Roms apparaissent dans l'espace public. Cette transformation découle d'une compréhension de cet espace comme étant politique, où une histoire de résistance vient remplacer une histoire d'oppression. » Le projet est donc très clair : s'éloigner d'une position qui insiste sur les mécanismes et expériences d'oppression afin de faire ressurgir les sujets roms dans une position indignée, révoltée, et en action.

²⁸¹ Entretien Pierre Chopinaud, 04.05.18.

²⁸² Entretien Saimir Mile, 25.05.17.

Pour la militante Anina Ciuciu, faire un événement autour de ce moment de révolte permet une réappropriation de la mémoire²⁸³. Elle partage la méfiance envers les démarches institutionnelles de commémoration de la Seconde Guerre mondiale, puisqu'elle ne considère pas que ces événements encouragent la participation. La Fête de l'Insurrection gitane, au contraire, doit permettre à la mémoire de venir des gens. C'est pour cela qu'une place importante est toujours accordée à Raymond Gurême, qui était adolescent pendant la guerre, et qui a connu l'internement en tant que membre d'une famille « nomade », et qui accepte de témoigner quasiment à chaque édition. Cet investissement pour modifier la tonalité des mobilisations des militants roms en Europe, notamment autour de la mémoire de la Seconde guerre mondiale, se comprend dans le contexte de la lutte menée par la Voix des Rroms, et les autres groupes militants roms avec qui ils travaillent, contre l'anti-tsiganisme, qu'ils participent à définir comme une forme spécifique de racisme. Ce combat souhaite lutter contre l'ignorance autour de la Seconde guerre mondiale, et les conséquences désastreuses pour les familles tsiganes persécutées, déplacées, et dont les expériences n'ont pas été pleinement reconnues.

Portrait 5 : Anina Ciuciu

Née en Roumanie en 1990, Anina Ciuciu quitte Craiova avec ses parents et ses sœurs à l'âge de sept ans, passant par l'Italie avant d'arriver en France. Elle connaît l'expérience des bidonvilles, et de la mendicité avec sa mère et ses sœurs. En France, sa famille s'installe proche de Bourges-en-Bresse, et un tournant est marqué lorsqu'une institutrice propose son aide à la famille : la famille obtient un logement, et ses parents trouvent un emploi.

Après avoir débuté des études en droit en province, Anina Ciuciu arrive à Paris pour obtenir son master à la Sorbonne. C'est pendant ses études parisiennes qu'elle publie *Je suis Tzigane et je le reste* (2013). Elle s'engage aussi comme membre de la Voix des Rroms, et participe à la fondation du Mouvement du 16 mai. Tout en préparant l'examen du barreau de Paris, elle multiplie ses engagements militants. Elle se présente aux élections sénatoriales de 2017 en Seine-Saint-Denis. Aujourd'hui avocate, porte-parole de la Voix des Rroms, elle est marraine du collectif « École pour Tous », qui lutte pour une application du droit de la scolarisation, encore entravé pour les habitant-es des bidonvilles, des squats ou des hôtels sociaux.

Alors qu'au niveau européen le concept d'anti-tsiganisme, ou les pendants *Romaphobie* ou *Antigypsyism*, se développe, la Voix des Rroms, qui avait fait de l'antiracisme son combat, rejoint aussi cette sphère et commence à utiliser ce terme. Lors des attaques en mars et avril

²⁸³ Entretien Anina Ciuciu, 26.06.17.

2019 contre des habitant·es de bidonvilles et squats en Ile-de-France, motivée par de fausses rumeurs de kidnapping, les militant·es de cette association dénoncent « le fléau de l’anti-tsiganisme ». L’inscription européenne de la Fête de l’Insurrection gitane est donc essentiellement tournée vers les efforts pour reconnaître et lutter contre l’anti-tsiganisme, et participer à dynamiser un militantisme rom européen qui s’approprie aussi bien la mémoire de son passé qu’une posture résistante. Pour symboliser cette posture résistante, le choix est fait de choisir comme marque de la Fête la figure d’une femme en lutte. La résistance s’organise donc au féminin.

Les figures féminines de la résistance

Pour symboliser cette posture résistante, le choix est fait que la marque de la Fête soit la figure d’une femme en lutte. La résistance s’organiserait donc au féminin. L’organisation de la Fête s’ancre dans une réflexion sur les stéréotypes négatifs qui impactent les Roms au quotidien, et contre lesquels les militant·es souhaitent lutter. L’idée de choisir une femme pour symboliser la Fête, mais aussi la résistance du 16 mai 1944, fait consensus. Lutter contre les stéréotypes, cela peut prendre la forme d’une réappropriation d’images : « on se disait, on peut se les réapproprier pour les subvertir. D’où l’idée de l’imagerie de la femme tsigane qui combat, qu’on a piqué au paquet de cigarette Gitanes. »²⁸⁴



Figure 3 : Image du paquet de cigarettes Gitanes (source : Wikipédia)

²⁸⁴ Entretien Pierre Chopinaud, 04.05.18.



Figure 4 : Symbole de la Résistance romani

La figure qui sera dessinée sera donc une adaptation de cette femme du paquet de cigarettes Gitanes. La résistante regarde vers le côté, et plutôt qu'un éventail, c'est une pioche qu'elle lève vers le ciel. Cette image marque les tracts, les autocollants, et autres documents qui circulent pour inviter à la Fête de l'Insurrection gitane. Dans la bande-annonce de l'édition 2015 de la Fête, un ensemble d'hommes masqués courent dans la ville, et accrochent au passage l'image de cette résistante sur les murs et les grilles de Paris.



Figure 5 et Figure 6 : Captures d'écran de la vidéo d'annonce de la Fête de l'Insurrection gitane 2015²⁸⁵

²⁸⁵ La bande annonce est accessible sur Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=mQbqi-aESSY>

Le travail de reconstruction de l'histoire du soulèvement du 16 mai 1944 conduit les militant·es de la Voix des Rroms à placer les femmes au cœur de la résistance :

« Parce qu'en fait il y avait l'intuition qu'en fait bizarrement la force de soulèvement était dans les femmes. Parce qu'en fait, dans les groupes marginalisés, quels qu'ils soient, les hommes ont toujours un moyen de se dire que ça pourrait être pire. Puisqu'ils ont un confort malgré tout, du fait d'être Rom. En fait les femmes, elles n'ont rien à perdre. Sinon, ce qui les retient le plus, c'est la vie quoi. Elles n'ont rien dans une situation d'oppression et de marginalisation telle qui puisse les contenter. »²⁸⁶

C'est pourquoi, lors de la Fête de 2015, un organisateur qui présente l'événement à la radio précise : « nous allons parler de la résistance, avec une place centrale réservée aux femmes dans la résistance. Ce soulèvement du camp tsigane, nous l'avons symbolisé par une femme avec une pioche qui se bat pour sa vie et celle de ses enfants. »²⁸⁷ C'est d'ailleurs ce combat symbolisé par la femme qui lutte qui a attiré l'attention d'un collectif de femmes vivant sur des aires d'accueil autour de la métropole de Lille. Le collectif de femmes d'Hellemmes-Ronchin entre en contact avec les organisateurs et organisatrices de la Fête, en expliquant avoir été touchées par l'effigie féminine de la Fête en 2015. Sur le site de la Voix des Rroms, le collectif est présenté comme un groupe qui

« rassemble des Femmes qui vivent dans le Nord de la France sur une aire d'accueil pour gens du voyage dans des conditions sanitaires et environnementales qui approchent de l'empoisonnement. C'est pour dénoncer les maladies dont souffrent les adultes et enfants qu'elles sillonnent la France depuis 2013. »

Le collectif participe à la Fête en 2016, et à nouveau en 2017, pour présenter leur combat contre la pollution de l'air qui nuit à la santé des personnes vivant sur les aires d'accueil proches d'usines, de déchetterie, de cimenterie. À la radio, dans l'émission « Le Jour de la Sirène » diffusée en juin 2016, elles se présentent comme « femmes voyageuses, romnia, en lutte contre les conditions de vie sur les aires d'accueil ». La lutte débute sur une aire d'accueil appartenant à la métropole de Lille, construite à proximité d'une usine de béton. Les femmes forment un collectif pour demander des tests de la qualité de l'air, et protester contre les conséquences sur la santé des habitant·es de la proximité à cette usine. Elles filment leurs démarches, et

²⁸⁶ Entretien Pierre Chopinaud, 04.05.18.

²⁸⁷ Émission sur Radio Libertaire, partagée sur le site de la Fête qui aujourd'hui n'est pas accessible, insurrection-gitane.com

produisent un film qui s'intitule « Nos poumons c'est du béton »²⁸⁸. Pourquoi un collectif de femmes ? Ici aussi, la résistance se propose au féminin. Cindy, membre du collectif, explique qu'il n'y a « que des femmes, parce que les hommes chez nous, pour eux on le fait pour rien, ils baissent les bras »²⁸⁹. À la différence des hommes, les femmes « ne baissent pas les bras ».

Résister au sexisme ?

La volonté de célébrer les figures féminines de la résistance, et d'encourager les luttes actuelles menées par des femmes conduit-elle à développer des luttes féministes ? Dans un échange avec un membre de la Voix des Rroms, je remarquais la place importante que la Fête donnait au combat du collectif des femmes de Hellemmes-Ronchin. Dans les espaces de la Fête, les femmes prennent la parole, et c'est un sujet de fierté. Toutefois, la parole ne doit pas automatiquement porter sur leur quotidien en tant que femmes.

« C'est le fait qu'il y a des femmes qui prennent la parole, en fait. C'est quelqu'un qui n'est pas Rom qui m'a dit ça, évidemment, mais qui m'a dit qu'il faudrait faire un débat sur la place des femmes chez les Roms. Je lui dis, mais pourquoi ? "Parce qu'il n'y a pas assez de femmes qui parlent". Je lui dis, mais si, il y a plein de femmes qui parlent, mais qui ne parlent pas de la place des femmes chez les Roms - qui peut être un sujet - mais qui parlent des problèmes que rencontrent tous les gens, quoi. »²⁹⁰

Le sujet de la place des femmes chez les Roms n'est pas un sujet tabou. En 2015, sur les trois temps de débats, Saimir Mile annonce que le premier sera dédié aux « femmes et résistance », tandis que les deux autres inviteront à discuter sur les « Arts martiaux et la culture populaire », et « Colonialisme et génocide ». Le jour de la Fête, le débat est présenté comme « Femmes et minorités racisées ». Aux côtés d'Anina Ciuciu, membre de la Voix des Rroms, il y a quatre femmes : Ethel Brooks, professeure de l'université de Rutgers (États-Unis), Gabriela Hrabanova, directrice adjointe du réseau ERGO, Sihame Assbague, militante antiraciste, et Kitty Nestor, militante du collectif la Brigade anti-négrophobie.

²⁸⁸ Ce film de 22 minutes, qui date de 2016, montre les conditions de vie sur les aires de Hellemmes-Ronchin. Il retrace les échanges avec la municipalité au sujet de tests pour la qualité de l'air, et de la possibilité de faire un lien entre la proximité avec l'usine de béton et des problèmes respiratoires fréquents parmi les habitant·es. Il est disponible sur Youtube : https://www.youtube.com/watch?v=uVvTxEwfc0&feature=emb_title

²⁸⁹ Jour de la Sirène, 2 juin 2016, émission accessible <https://radio-graphie.net/2016/06/02/le-jour-de-la-sirene-juin-2016/>

²⁹⁰ Entretien 04.05.18.

Les présentations mobilisent le vocabulaire du féminisme intersectionnel, de luttes de femmes racisées, de combat contre le racisme d'État²⁹¹. Anina Ciuciu explique que la violence que connaissent les minorités se reflète dans les « rapports domestiques », et que les hommes de minorités essayent de garder un rapport d'autorité sur les femmes puisqu'en dehors de leur communauté, ils sont infériorisés. L'enjeu du féminisme est un enjeu qui la touche énormément, et elle dénonce les mécanismes d'oppression des femmes. Mais « ce n'est pas une fatalité », et elle présente en exemple sa grand-mère qui a grandi sous le poids du patriarcat, mais qui encourage Anina Ciuciu dans ses études supérieures.

Vers la fin du débat, une voix dans le public interpelle la Voix des Roms, représentée par Anina Ciuciu à la table des intervenantes :

« Le terme de féminisme est fort (...) Je ne l'ai pas vraiment entendu, j'ai plus entendu parler d'injustices (...) Je voudrais demander à la Voix des Roms, par rapport à son activisme et son féminisme, quels ont été les actions menées pour le féminisme ? »²⁹²

La réponse d'Anina Ciuciu s'attache à expliquer sa vision de la lutte pour l'égalité des femmes et des hommes :

« Pour le féminisme, je pense que les propos des quatre femmes qui là aujourd'hui ont montré l'enjeu de la condition de la femme, du rôle de la femme, de l'égalité en droits de la femme à l'homme. Mais aussi de la femme d'une minorité, dont l'émancipation ne peut pas aller sans l'émancipation de la communauté toute entière. C'est pour ça qu'on parle d'oppression, de domination, de rapport de force. La femme ne sera pas libre si la minorité elle-même ne rejoint pas l'égalité. »

Par contre, elle ne donne aucune réponse précise sur les actions menées par l'association, et animées par une orientation féministe. Il est possible de comprendre par sa réponse qu'elle envisage que toutes les actions menées par la Voix des Roms, à partir du moment où elles contribuent à l'émancipation des Roms, avancent vers une meilleure position des femmes roms. Dans les éditions qui suivent des Fêtes, les femmes trouvent également place dans les tables d'intervenantes, dans les spectacles artistiques qui s'organisent. Mais certains sujets ne sont pas abordés pendant les débats, et le féminisme n'est pas un axe de débats.

²⁹¹ Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'au moment du débat, la première intervention critique l'utilisation de concepts peu définis dans un débat visant un « public populaire ». La membre du public interpelle les intervenants : est-ce que toutes les femmes connaissent intersectionnalité ou racisme d'État ? Elle rappelle qu'il est important que toutes puissent se réappropriier ces débats. Ceci conduit Sihame Assbague à répondre assez longuement en reprenant la définition qu'elle donne à l'ensemble des concepts mobilisés.

²⁹² Enregistrement du débat accessible sur le site lavoixdesroms.com

Un temps de débat est accordé pendant la FIG en 2017 autour de la scolarisation. À la table des intervenant·es, Anina Ciuciu, qui anime la discussion, Liliana Hristache, militante rom et fondatrice de l'association Rom Réussite, Larisa Stoica et Sheïma Ben Abbes de l'ASET 93, et Cristian Damian, qui est membre de la Voix des Roms mais intervient au titre de parent d'élève. Le collectif des Jeunes mineurs isolés participe aussi, représenté par deux jeunes qui se présentent comme Joao et Idriss. Je prends l'exemple de la scolarisation car le débat ne porte pas uniquement sur l'accès à l'école : Liliana Hristache évoque aussi la difficulté d'être à l'école pour les enfants roms qui subissent moqueries et discriminations. Or, ce qui est absent dans cette discussion sur les parcours scolaires de jeunes roms est une réflexion sur les inégalités de trajectoires entre filles et garçons, ou la manière dont la mise en couple peut venir plus souvent interrompre les études de jeunes femmes que de jeunes hommes - c'est-à-dire les problématiques soulevées par des associations qui interviennent auprès des habitant·es des bidonvilles et squats, et qui ne savent pas exactement comment agir de manière adaptée pour lutter contre la déscolarisation des adolescentes.

L'analyse du programme et du contenu des discussions me conduit à voir que l'enjeu des luttes féministes n'est pas ignoré, et qu'en même temps le féminisme n'est pas tête d'affiche de cette Fête. Il est possible de l'évoquer, mais parler de l'oppression des femmes ne doit pas faire d'ombre au combat de la lutte antiraciste.

Conclusion

Depuis quelques années, un mouvement féministe rom se construit en Roumanie avec le projet de créer un nouvel espace, qui ne soit ni celui des compromis avec le mouvement militant rom qui demande à taire certaines violences que subissent les femmes, ni celui d'un rapport inégal avec le féminisme majoritaire qui renvoie les militantes roms à leur ethnicité. Ces féministes roms revendiquent le besoin d'espaces pour les femmes roms où elles peuvent construire des luttes, et réclamer de la reconnaissance pour leurs réalités. Les militantes comme Carmen Gheorghe sont présentes sur les réseaux sociaux, et contribuent à diffuser leurs revendications.

En France, les femmes roms sont actrices des mobilisations récentes autour et pour les Roms, en particulier dans la « cause des Roms migrant·es ». La participation des femmes est

fortement encouragée, et le discours général célèbre les femmes comme des figures de force, de résistance, de lutte. La femme rom est devenue le symbole de la Fête de l'Insurrection gitane, et le courage des femmes roms est investi comme un espoir pour les luttes à venir.

Toutefois, le féminisme n'est pas une revendication centrale. En revenant de Roumanie, après mon premier séjour en 2016, je me posais la question du développement d'un féminisme rom en France, nourri par les messages diffusés par Carmen et ses collègues. À la différence des revendications claires des féministes roms en Roumanie, le féminisme n'est pas dans la boîte à outils régulière des actions menées par les acteur·ices de la « cause des Roms migrant·es ». Il n'y a pas aujourd'hui d'équivalent à l'association E-Romnja en France, proposant des projets construits à partir d'une position et d'une méthodologie revendiquées comme féministes. Il y a par contre de nombreux espaces associatifs et militants où les femmes peuvent trouver leur place, participer à élaborer ou diffuser des revendications, et se construire en sujets politiques. Pour suivre le fil des mobilisations des femmes roms en France, et éventuellement les mobilisations en défense des femmes roms, j'ai orienté au printemps 2018 une partie de mon enquête sur des expériences associatives et militantes de femmes roms roumaines dont la migration semble être le tremplin de l'engagement, ce qui sert de base au prochain chapitre.

Chapitre 8 – Prendre les ondes, se construire en sujet politique

Introduction

Dans une grande salle sombre, assis sur quelques bancs en bois disposés en demi-cercle, devant lesquels sont posés trois micros, un groupe de jeunes se tient, concentré et silencieux. Les dernières notes d'une chanson populaire d'un DJ américain retentissent autour d'eux. Le morceau, choisi par un membre de l'équipe, clôture la dernière émission d'un projet radiophonique en cours depuis le début de l'année. Après plusieurs émissions enregistrées dans un studio, cette dernière émission est transmise en direct. Les membres du projet se concentrent pour éviter les gaffes et les bruits inopportuns. La musique s'arrête. Les techniciens sourient, se détendent, et l'équipe de jeunes aussi. L'émission s'est bien passée. Assise sur ces mêmes bancs, à côté des jeunes, je me tourne vers Marina, membre du projet, et je lui demande, « comment tu te sens ? ». Elle me répond : « Plus grande. »²⁹³

Ce chapitre va porter sur un projet associatif d'émissions de radio, projet que j'ai suivi au cours d'une enquête qualitative de cinq mois en 2018. Ce projet radio avait pour but de préparer une émission mensuelle, et était animé par une équipe en service civique dans une association qui intervient auprès des habitant·es de bidonvilles dans et autour d'une grande ville française.

Nous avons pu dans les chapitres précédents porter notre l'attention sur les multiples manières de (sur)vivre dans le contexte de non-accueil et de stigmatisation, principalement à partir de l'expérience de la vie en (bidon)ville. Cette enquête sur un projet associatif complète alors ces analyses en portant le regard sur un nouvel espace, quittant le domicile et le monde des interactions avec les institutions pour se situer dans un espace militant et professionnel. L'émission de radio propose de donner la parole à des volontaires en service civique dont une partie connaît des conditions de vie difficiles et précaires, car ils et elles vivent ou ont vécu dans des bidonvilles ou squats. Pour ces volontaires, ressortissant·es roumain·es ou bulgares, et qui

²⁹³ Carnet de terrain, juin 2018.

se présentent comme roms ou tziganes, l'assimilation à la « question rom » (Fassin et al. 2014; Legros et Rossetto 2011) constitue un cadre central de leur quotidien en France.

L'association qui anime le service civique est engagée dans une lecture critique des politiques de (non)-accueil de la migration, et de leurs effets. Le service civique est alors présenté comme participant à un projet de lutte contre l'exclusion et pour les droits des habitant·es de bidonvilles, ainsi qu'un levier d'insertion pour les jeunes qui en sont issu·es. Comme je l'ai évoqué, un nombre important d'enquêtes menées sur les expériences des migrant·es roms d'Europe de l'Est en France ont mis en lumière les politiques et pratiques de marginalisation, et ont insisté sur leurs effets, au risque de faire apparaître les premières personnes concernées comme passives, alors même que les Roms sont des agents actifs qui s'investissent dans des luttes pour améliorer leurs conditions de vie (Vlase et Voicu, 2014 ; Sardelic 2017). Le service civique est un univers propice pour questionner ces investissements et ces luttes, puisqu'il y a un fort apprentissage politique dans les activités des volontaires, et une invitation annoncée dès son début pour participer à une lutte pour les droits des habitant·es des bidonvilles.

Au sein du programme de service civique de cette association les volontaires se voient attribuer différents projets à mener au cours de l'année : en plus de projets dans les bidonvilles, il y a des projets de film, de connaissance de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, et puis le « projet radio »²⁹⁴, qui arrive un peu plus tard dans l'année. Ce projet d'émission de radio m'a interpellée car il se présente comme un espace qui donne la parole à des personnes trop peu écoutées. L'équipe du projet radio est jeune et féminine : les volontaires affectées au projet sont toutes des femmes, et l'animatrice responsable du projet est une jeune femme. Au début du volontariat, pendant quelques mois, Alice, Marina, Tina et Crina²⁹⁵ forment une « équipe volante », c'est-à-dire qu'elles naviguent entre différents projets, selon les semaines, et les besoins. En rentrant des vacances de Noël, elles découvrent qu'un projet radio leur est proposé. Alice est française, Marina, Tina et Crina sont roumaines. Ces dernières sont arrivées en France pendant leur enfance, et ont toutes connu un séjour en bidonville, qui dure encore pour certaines. Ce sont elles qui vont former l'équipe initiale du projet radio, une équipe entièrement féminine dans sa composition initiale, même si d'autres volontaires viennent ponctuellement

²⁹⁴ C'est ainsi que le projet est présenté par ses membres, et je reprends par la suite cette expression dans le texte.

²⁹⁵ Les prénoms ont été modifiés.

aider, y compris des hommes, ce qui vient interrompre temporairement la non-mixité de cet espace.

L'enquête d'observation participante, centrée sur l'expérience du projet pour les membres volontaires a commencé quelques semaines après le début du projet. Mon rôle a été participant, et j'allais où l'équipe allait : dans les réunions pour échanger sur les émissions, mais aussi sur le parvis d'une gare pour faire des entretiens en « micro-trottoir », pour visiter une exposition qui fera le sujet d'une émission, dans les moments informels avant et après les réunions. J'ai travaillé avec l'équipe pour construire la trame de l'émission, j'ai révisé les sons enregistrés avec les volontaires.

De cette manière, si je questionne comment l'expérience de ce projet peut être vecteur de subjectivation politique, il faut que je me replace dans cet environnement. J'agissais aux côtés des responsables de l'association, en proposant des éclairages sur la politique du gouvernement, ou en appuyant les propos de Ségolène, la responsable du projet. Mes connaissances liées au sujet de ma thèse, et l'enquête ethnographique qui se déroulait en parallèle dans deux bidonvilles de Seine-Saint-Denis, étaient sollicitées lors des conversations animées par Ségolène. J'étais très enthousiaste pour le sujet de la troisième émission, et j'ai partagé des documents de ma bibliothèque personnelle pour aider à trouver des informations et assurer que l'émission puisse bien se dérouler. Je questionne dans ce chapitre la manière dont ce projet a été porteur d'une subjectivation politique en étant moi-même un vecteur des conversations politiques visant à travailler la conscience politique des membres de l'équipe. Le projet radio propose une dynamique intéressante car dans une logique intersectionnelle, la parole n'est pas uniquement proposée à des personnes qui ont connu les bidonvilles, mais à des femmes, et des jeunes venu·es d'autres milieux.

Dans un premier temps, je vais présenter le contexte du projet radio, et la manière dont l'enquête s'est construite et déroulée. Ensuite, j'articulerai deux questionnements cherchant à rendre compte de la manière dont le projet radio peut être vecteur de subjectivation : d'un côté la question de l'investissement et de l'autre la question de l'expression. Par investissement, j'entends questionner les enjeux de l'appropriation d'un projet né sans coordination avec les volontaires, et les moments d'apprentissages qui sont proposés dans le cadre du projet. L'enjeu de l'expression se tourne plus spécifiquement vers la parole et l'opinion des volontaires. Pour

saisir les ambivalences de la subjectivation à l'œuvre, je défends une approche intersectionnelle des sujets politiques.

Je suis consciente que le projet radio est peut-être unique, et qu'il n'existe pas beaucoup d'associations proposant un service civique avec des missions similaires en France. Il n'en est pas moins significatif : c'est une tentative originale parmi d'autres qui se développent pour faire entendre la voix des Roms. Pour restituer l'enquête, il a fallu faire des choix. Dans un souci de respect de leur anonymat, les noms de membres de l'équipe ont été changés, ainsi que ceux des salarié·es de l'association. Je vais me référer à l'association comme l'association Avec les Roms, et le programme de service civique proposé sera désigné comme le programme Roms Volontaires. Dans le souci de protéger l'identité des personnes dont je partage aujourd'hui la parole, je vais aussi éviter certains détails, notamment biographiques, bien que les trajectoires soient aussi un aspect important de l'analyse de la subjectivation.

1. « Bravo à cette équipe féminine »

1.1 Le service civique auprès de et pour les précaires

Le service civique

Créé par la loi du 10 mars 2010, le service civique se présente comme un dispositif d'incitation à l'engagement, qui fait suite au service civil volontaire, lui-même fruit des réformes du service national. Le service civique est défini comme « un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, et étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; seuls comptent les savoirs-être et la motivation »²⁹⁶, et connaît une popularité croissante depuis quelques années. En 2017, il y avait 123 000 jeunes en service civique, une augmentation de 34% par rapport à 2016 selon l'Agence du service civique²⁹⁷. En 2018, plus de 140 000 jeunes se sont engagés pour un service civique²⁹⁸. Les missions portent sur l'intérêt général, et se déploient autour de thématiques aussi

²⁹⁶ Voir le site du Ministère de l'éducation <https://www.service-civique.gouv.fr/page/qu-est-ce-que-le-service-civique>

²⁹⁷ Victor Noiret, « Le service civique », *Les Echos*, 16 juillet 2018.

²⁹⁸ Les Echos, « Le service civique a attiré 140 000 jeunes l'an dernier », 5 juillet 2019.

diverses que la sensibilisation au tri des déchets, l'accès aux activités culturelles, ou l'accompagnement des sans-abri. Chaque volontaire perçoit une indemnité de 580,62 euros²⁹⁹.

L'accès aux jeunes « des quartiers difficiles » est d'emblée un souci pour les acteurs publics: « ils font l'objet d'une attention qui s'exprime dans les discours politiques et les instructions officielles, et qui se repose à travers la mise en place d'aides sociales » (Becquet 2013: 120). En 2005, dans une déclaration du 14 novembre, Jacques Chirac proposait « aux filles et fils de la République », résidant en zones urbaines dites sensibles, le dispositif de service civil volontaire comme une réponse à leur situation. Ce sont des jeunes repéré·es comme marginalisé·es dans la vie publique et citoyenne, et à qui il faut tendre la main, pour leur permettre de renouer avec « le goût du projet collectif » (pour reprendre une expression de Martin Hirsch, cité dans Becquet 2013). En 2010, Valérie Becquet identifie dans les instructions de mise en œuvre du service civique tout un pan de recommandations consacrées au besoin d'attirer les « jeunes issus des quartiers sensibles » : « Attirer vers le service civique davantage de jeunes issus de quartiers prioritaires est [...] un axe d'intervention essentiel. »³⁰⁰

Les volontaires issus des bidonvilles

L'intervention dans les quartiers prioritaires, et l'augmentation des missions de service civique par des associations intervenant auprès des populations précaires, participe au développement de missions de service civique dans des associations qui interviennent auprès d'habitant·es de bidonvilles. Plusieurs associations souhaitent alors axer leur recrutement, au moins en partie, vers les jeunes qui vivent dans ces espaces précaires.

La Voix des Rroms voit le service civique comme une belle opportunité, et implique certains volontaires d'une association qui recrute des jeunes habitant·es de bidonvilles pour les accompagner dans une activité de maraude visant à diffuser une meilleure connaissance des droits. En évoquant cette collaboration avec deux membres de l'équipe, Saimir et Diane, il est clair qu'il y a des avantages pour les deux côtés : l'avantage pour les jeunes d'être impliqué·es dans un projet, d'avoir de l'autonomie, et de développer leurs connaissances des enjeux juridiques. Mais pour l'équipe de la Voix des Rroms, l'avantage réside essentiellement dans le

²⁹⁹ Dont 473,04 pris en charge par l'État et 107,58 par l'organisme d'accueil, selon le site de l'agence du service civique. Il est possible d'ajouter à cette indemnité une bourse, sur critères sociaux.

³⁰⁰ Instruction n°ASC-2010-01, *Mise en œuvre des dispositions relatives au service civique du 24 juin 2010*, Agence du service civique.

fait d'avoir l'assistance de personnes familières avec les espaces visités par les maraudes. Les militant·es espèrent que l'équipe de la maraude sera bien reçue dans les bidonvilles si elle comporte plusieurs membres qui y ont vécu, ou y vivent encore.

Saimir : C'est venu comme ça, naturellement, puisqu'eux, ils engagent ces jeunes avec l'idée qu'un service civique permet de découvrir un peu la vie active, et tout ça. Ils ont trouvé que le mouvement du 16 mai était intéressant, et qu'une partie des jeunes, pour une partie du temps, pouvaient être affectés aux maraudes.

Anne-Cécile: Et vous trouvez que cela se passe bien ?

Diane : Oui! C'est toujours intéressant de travailler avec des personnes qui n'ont pas forcément le même âge, qui n'ont pas forcément les mêmes expériences, les mêmes points de vue. Et qui du coup vont pouvoir introduire un peu de fraîcheur [...] Et puis cela leur apporte aussi énormément, en termes d'autonomie. Ils prennent les transports de manière autonome, ce qu'ils ne faisaient pas forcément avant, pour aller travailler, c'est encore un monde qui leur échappait aussi. On sent qu'il y a tout cela en jeu dans ce travail là. C'est très stimulant pour nous, et pour eux aussi.

Saimir : Et puis cela donne aussi aux équipes un visage qui est plus familier aux gens qu'on voit. C'est des jeunes qui ont vécu ou qui vivent encore pour certains dans des bidonvilles. Et donc qui parlent la même langue aussi, et qui parfois vont chez des cousins.³⁰¹

Parmi les associations qui interviennent auprès de personnes en situation précaire, le recours au service civique apparaît comme une opportunité intéressante pour recruter parmi les jeunes précaires qui ont été aidé·es par les actions de ces associations, et qui connaissent déjà les terrains et espaces d'intervention des futurs volontaires. C'est le sujet d'un article de presse consacré au portrait de Laura, 24 ans, ancienne volontaire en service civique et désormais salariée de l'association en contrat d'avenir pour Intermède Robinson, une association qui intervient auprès d'enfants et adolescents vivant en bidonvilles et en quartiers défavorisés³⁰². La journaliste souligne que Laura connaît l'association parce que celle-ci l'a aidée quand elle était jeune, et que désormais elle « cherche à son tour à tendre la main aux membres de sa communauté. » La jeune femme est présentée comme une battante, une jeune motivée qui se fait repérer par son envie de trouver du travail – motivation grâce à laquelle elle est recrutée dans le programme des services civiques.

³⁰¹ Entretien réalisé le 25.10.2017, à Saint-Denis.

³⁰² Lana Muller, « Laura, des bidonvilles à la vie associative », *Essonne Info*, 26 février 2017, <https://www.essonneinfo.fr/91-essonne-info/89207/laura-des-bidonvilles-au-service-de-la-communaute/>

C'est une histoire similaire qu'on retrouve avec le cas de Denisa, qui elle était en service civique avec l'association les Enfants du Canal³⁰³. Elle vivait dans un bidonville de Champs-sur-Marne quand elle découvre l'association, et la possibilité d'y être recrutée comme volontaire en service civique. En tant que volontaire, elle retourne dans les bidonvilles qu'elle connaît, et en découvre d'autres. Elle s'y investit « pour traduire, expliquer, simplifier les démarches administratives, ou animer des ateliers destinés aux enfants. »

Le recrutement de jeunes qui vivent ou ont vécu dans les bidonvilles est présenté comme une belle opportunité pour ces jeunes souvent éloigné-es des études supérieures et des dispositifs d'insertion professionnelle, et une manière de transformer leurs expériences de la précarité en compétences : dans le portrait de Laura, la journaliste estime qu'avoir vécu en bidonville est « une caractéristique qui lui permet aujourd'hui d'exécuter son travail d'éducatrice pédagogue – en contrat d'avenir- comme personne d'autre. »

Pour le président des Enfants du Canal, sollicité dans le même article qui fait le portrait de Denisa, le service civique apporte aussi de nouvelles compétences : il explique ainsi qu'« au début, ils sont inemployables, ils n'ont pas les codes de la France. On leur apporte la ponctualité, la civilité, la compréhension des mécanismes ». Une vision du service civique qui le rapproche d'un dispositif d'intégration, puisqu'il met plutôt l'accent sur la manière dont les jeunes sont transformé-es par le cadre du service civique que sur les connaissances personnelles des enjeux de l'association par lesquelles ils et elles contribuent.

L'association Avec les Roms

Dans l'association Avec les Roms, les volontaires en service civique forment une équipe mixte, avec un double recrutement : des jeunes de nationalité française, et des jeunes qui habitent ou ont habité en bidonvilles, qui sont le plus souvent roumain-es ou bulgares. En 2016, Céline Bergeon notait une présence féminine plus marquée dans les associations et espaces de lutte pour les Roms en France (Bergeon 2016) : le recrutement des volontaires s'insère dans et alimente cette dynamique. Il y a des femmes dans chaque promotion, et un souci de recrutement

³⁰³ Pauline Grand d'Esnon, « Quand les jeunes roms quittent leur bidonville pour le service civique », *Neon Mag*, 8 mars 2018, <https://www.neonmag.fr/reportage-quand-les-jeunes-roms-quittent-leur-bidonville-pour-le-service-civique-503063.html>

de femmes. Dans la promotion que je rencontre, d'une vingtaine de volontaires, il y a environ une moitié de femmes.

Sollicité par le projet radio pour un entretien, un directeur de l'association expliquera dans une émission que le recrutement de volontaires venant des bidonvilles était très important pour mener à bien l'action d'assistance des plus précaires : dans l'association,

« on s'occupe des plus précaires, et surtout on va toujours auprès de ceux qui sont le plus loin, ceux qui ne sont jamais aidés. C'est pour cela qu'on a commencé avec des volontaires, qui nous ont permis de rentrer dans les bidonvilles, on s'est rendu compte qu'il y avait un travail à faire. »³⁰⁴

Le projet de service civique est présenté comme ayant un double objectif : d'un côté, permettre d'ancrer les actions dans les bidonvilles grâce à l'aide de personnes qui les connaissent personnellement, et de l'autre, « permettre à ces jeunes de s'exprimer, de s'épanouir, d'exprimer tout leur potentiel. »³⁰⁵ Le lien avec les bidonvilles est très fort, puisque Marina présente le volontariat ainsi : « notre mission c'est d'accompagner les gens des *platz*³⁰⁶ et de faire des activités avec les enfants sur les *platz* ». Dans les faits, c'est une partie de la mission, mais toutes les volontaires ne passent pas leurs journées dans les *platz* suivis par l'association. Les volontaires ont des temps partagés de formation, ciblant aussi bien des sujets très pragmatiques que des discussions historiques. Il y a donc diverses formations sur les démarches administratives et comment s'y prendre, mais aussi des temps d'apprentissage et de discussions sur la persécution des Tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les accompagnements individuels proposés aux volontaires sont précieux. Miruna expliquera : « ça m'a beaucoup aidé dans mon projet » ; en effet elle a « fait des démarches administratives, au niveau de [ses] papiers ». Elle a deux enfants, une fille qui va à l'école, et un petit garçon à la crèche, et par ce volontariat, elle connaît mieux les démarches qu'il faut faire : elle prend des décisions utiles pour elle. Lorsqu'une ancienne volontaire de l'association, Nicoleta, intervient dans l'émission du projet radio, elle insiste aussi sur l'apport du suivi par l'association :

³⁰⁴ Propos exprimés lors de l'émission de février 2018.

³⁰⁵ Propos tenus par la coordinatrice du projet de service civique.

³⁰⁶ Le terme *platz*, qui désigne le bidonville, est très utilisé par les volontaires, qui ne parlent pas de bidonvilles, sauf en reprenant les termes énoncés par les responsables de l'association, par exemple dans une conversation sur la scolarisation dans les bidonvilles.

« C'était une bonne expérience pour moi parce que j'ai appris beaucoup de choses. Au début, je ne savais même pas mes droits en France, et grâce au service civique, je connais mes droits. Dans mes démarches administratives, cela m'a beaucoup aidée, le contrat de service civique. »

Pour comprendre de quelles manières l'association peut être un environnement propice à la subjectivation politique, il est important de penser au degré de politisation des salarié·es et encadrant·es des volontaires. L'orientation politique de l'association, ouvertement critique à l'égard des politiques menées par le gouvernement, reçoit l'adhésion des salarié·es. Comme l'observe Camille Hamidi dans son étude comparative de plusieurs associations, « le fait que les responsables associatifs aient un projet délibéré de socialisation politique joue un rôle important » (Hamidi 2012:326), même si « les résultats effectifs de la socialisation ne doivent pas être toutefois confondus avec les buts explicites de l'organisation » (ibid. : 327). L'organisation du service civique Roms Volontaires résulte de l'orientation politique de l'association, et j'observe chez les salarié·es un vocabulaire lié au racisme, aux inégalités, aux droits, qui contribue au projet de socialisation politique. La volonté de proposer des projets axés sur l'expression (par la photo, la radio, ou le film) découle aussi de l'analyse par les cadres de l'association d'un contexte où les jeunes roms n'ont pas suffisamment d'espaces où s'exprimer.

1.2 Les origines du « projet radio »

Une émission à transmettre

Ségolène, l'animatrice du projet radio, et salariée de l'association, m'explique comment la possibilité d'une émission a émergé : l'idée est évoquée lors d'une conversation avec des militant·es d'une association locale voisine. Certain·es militant·es de cette association animent depuis un certain temps une émission mensuelle. L'émission est dédiée à l'expression des habitant·es des bidonvilles de la région.

Dans cette ancienne émission, le groupe est ciblé d'une manière ambiguë, puisque les animateur·ices mettent en avant le lieu de domicile – le bidonville - plutôt qu'une étiquette « rom ». Cependant, de fait, pendant l'essentiel de la période de diffusion de cette émission par l'équipe militante, les émissions portent sur des enjeux liés au quotidien des personnes roms en France. À titre d'exemple, sur l'ensemble des émissions diffusées entre janvier 2016 et décembre 2017, deux seulement portaient sur des sujets qui ne visaient pas directement les

Roms ou Tsiganes en France. Ces deux émissions sont diffusées sur la deuxième partie de 2017, et portent sur des thèmes liés à la politique migratoire de la France, l'expérience des jeunes mineur·es isolé·es, et l'expérience de demandeurs et demandeuses d'asile qui vivent dans un centre d'hébergement d'urgence pour migrant (CHUM).

L'idée est de confier cet espace d'expression existant, avec un créneau mensuel déjà réservé. L'émission passe des mains de militant·es à celles des volontaires en service civique, et le fait que ce soit des jeunes femmes, qui sont ou ont été habitantes de bidonvilles, semble opportune. Le projet est donc lancé à partir de janvier 2018, et prendra fin en même temps que le service civique. L'émission animée par les militants était diffusée chaque mois sur une antenne locale : je précise que l'antenne en question va retirer son soutien après la première émission de l'équipe³⁰⁷, alors qu'il s'agissait d'un créneau proposé aux militant·es depuis plus de trois ans. Pour les volontaires, le mode de diffusion devra changer plusieurs fois.

Le discours engagé politiquement de l'association, et la prise de position sur certains enjeux liés au traitement des habitant·es de bidonvilles qu'ont les salarié·es, se traduisent dans la manière dont est présenté le projet radio. Le cadrage du projet radio par les salarié·es formule un but explicite de création de subjectivités politiques chez les jeunes volontaires, et chez les habitant·es roms des bidonvilles. L'enquête confronte donc la question d'une subjectivation politique désirée par les animatrices du projet, et qui est organisée pour les volontaires, avec les expériences de ces volontaires telles que j'ai pu les observer et dont j'ai pu discuter avec elles.

Une équipe de jeunes femmes volontaires : pour le renouvellement de l'étude des expériences de (non)-accueil

Dans le traitement stigmatisant du groupe dit « Roms migrants », la lecture principale privilégie la figure de l'homme adulte ou les trajectoires d'une unité familiale. Ceci laisse de côté d'autres points de vue qui permettraient d'envisager une compréhension plus complète de l'expérience de la migration pour les Roms roumain·es, où les expériences des femmes sont trop peu visibles, tout comme celles des jeunes. Le projet radio, où l'équipe est féminine et

³⁰⁷ Les circonstances de ce retrait ne sont pas très claires, et lorsque Ségolène en parle devant l'équipe, elle utilise des propos assez flous, et insiste surtout sur le fait que l'émission n'a pas besoin de l'antenne pour trouver un moyen de diffusion. Lorsque j'évoque le sujet avec elle dans un moment où nous sommes seules, je comprends que cette décision est mal vécue par les salarié·es de l'association, la perte du créneau indiquant que l'équipe de l'émission n'a pas fait bonne impression dans les studios de l'antenne lors du premier enregistrement. La raison officielle est un changement de la grille des programmes.

jeune, offre ainsi un contre-point à la lecture homogénéisante de l'expérience « rom » en France aujourd'hui, qui s'appuie essentiellement sur les adultes, surtout les hommes, et leurs pratiques informelles de débrouille dans l'emploi et le logement.

Comme nous l'avons vu, loin d'être épargnées par les discours de stigmatisation, les femmes roms sont aussi prises dans ces mécanismes de réduction à une supposée culture, et d'altérisation. Mais il s'agit principalement de femmes roms en situation de grande précarité qui sont visibles dans l'espace public, au détriment de trajectoires et expériences de femmes qui se reconnaissent comme Roms et qui ne vivent pas dans les bidonvilles ou les squats, ou qui ont connu la précarité mais en sont sorties. Pour les femmes qui mendient, leur présence dans la rue devient le symbole de l'argumentaire d'une incapacité culturelle à s'intégrer, ce qui est reproché par la suite à toutes les femmes roms. Chaque expérience rendue visible dans les médias, la mendicité notamment, est renvoyée à une « culture » rom roumaine, où la place des femmes, des enfants et des hommes est fixe. On retrouve dans les discours les plus stigmatisant une critique du « choix » de vivre dans le bidonville, du « choix » de « faire la manche », du « choix » de ne pas envoyer les enfants à l'école : au-delà du fait que ces expériences sont co-construites avec les politiques publiques et une situation économique spécifique, dont les impacts sont gommés au profit d'une explication « culturelle », ces expériences sont vues à tort comme le « propre » de toutes les femmes roms. De plus, ces femmes sont renvoyées avant tout à leur appartenance à la catégorie « Roms migrants », et les rapports de genre sont très souvent évacués des conversations. Les figures de femmes roms sont principalement mobilisées pour ce qu'elles peuvent permettre de dire sur les Roms en général.

Les jeunes aussi souffrent d'un manque de visibilité dans les enquêtes, discours, et dispositifs qui évoquent la migration et le quotidien des Roms roumains en France. Si le sort des enfants et de leur scolarisation fait l'objet d'un relatif intérêt médiatique, les jeunes eux ne sont conviés dans l'imaginaire public qu'à travers le prisme réducteur de la délinquance. Or, dans les bidonvilles en France, il y a des jeunes qui sont arrivés enfants, et qui constituent désormais selon l'expression de certains la « génération *platz* »³⁰⁸. Éloigné·es de l'école du fait d'un parcours de scolarisation entravé par les expulsions et déménagements successifs, ils sont aussi éloignés des dispositifs d'insertion municipaux ou départementaux pour les jeunes. Le

³⁰⁸ La question de la « génération *platz* » est encore très peu étudiée, on retrouve l'expression dans les communications d'Henry Shah (EHESS) Benjamin Naintré (Université de Poitiers) qui ont mené des enquêtes auprès de jeunes hommes ayant grandi dans des bidonvilles français.

service civique apparaît dans ce cadre comme un projet assez novateur, puisqu'il s'accompagne d'un accompagnement socio-professionnel par une assistance sociale pour tous les volontaires. Mais ces projets ne sont pas nombreux en Ile-de-France, et connaissent une capacité d'accueil limitée. De plus, les quelques jeunes volontaires, dans les rares discussions médiatisées qui portent sur leur expérience du service civique, sont décrit-es comme une exception au sein d'un groupe de jeunes à la dérive. Ainsi, entre les figures polarisantes de délinquant ou de volontaire modèle, il y a une zone d'ombre sur l'existence quotidienne des jeunes qui ont grandi dans les bidonvilles de France.

2. S'investir

Pour saisir la manière dont ce projet a pu être le vecteur d'une subjectivation politique, il est pertinent de s'attarder sur les éléments qui ont entravé ou facilité l'investissement dans ce projet radio. Avant le début du projet, l'équipe volante était démotivée. Alice me confiera que c'est une période un peu compliquée, car il est assez usant de changer souvent d'environnement, sans pouvoir pleinement s'investir : elle me dit que « le projet radio a sauvé [son] service civique ». Cet enjeu d'investissement est à mes yeux au cœur du processus de subjectivation qui peut accompagner le projet. Les discussions et pratiques qui se mettent en place au cours du projet portent à réfléchir à sa propre place dans l'ordre social ainsi qu'aux inégalités observées autour de soi, et s'ancrent dans les moments d'appropriation de l'espace de préparation du projet, des outils à disposition pour l'émission, ainsi que l'effort pour orienter son contenu. Qu'est-ce qui permet aux volontaires de se sentir investies dans ce projet formulé par les responsables plutôt que par elles-mêmes ? Comment se construit et se préserve l'enthousiasme qui fait initialement défaut ? Quel rôle joue la langue dans l'investissement des volontaires ?

2.1 Un projet imposé qu'il faut s'approprier

Quand les responsables de l'association envisagent un projet radio, rien de ces discussions n'est alors partagé avec les jeunes. En revenant de vacances, après Noël, elles auront la surprise de découvrir qu'elles sont devenues l'équipe radio, avec comme mission d'animer chaque mois une émission diffusée à la radio par une antenne locale.

Au début, il y a donc un contraste dans l'enthousiasme qui impactera fortement l'expérience des émissions. Les animateurs et animatrices du service civique, tout comme les ancien·nes responsables de l'émission, sont ravi·es par cette décision. L'annonce sur les réseaux sociaux suscite aussi l'enthousiasme : on peut lire le « grand bonheur et fierté » d'un ancien animateur dans son « passage du flambeau » aux volontaires. Cette équipe est jeune et féminine, ce qui suscite d'autant plus de félicitations : « un grand bravo à la talentueuse équipe féminine » écrit une jeune militante, « génial » répond une autre. Je me replace ici dans cet univers : c'est par ce message sur les réseaux sociaux que j'apprends le transfert de l'émission radio à une nouvelle équipe. J'ai été moi aussi très enthousiasmée par cette annonce, et après avoir discuté de cette nouvelle avec une salariée de l'association, je suis entrée en contact avec l'animatrice de l'équipe, Ségolène, pour lui présenter mes thèmes de recherche, et proposer une participation bénévole. Je fais donc partie de ce groupe externe, celui qui se réjouit à l'idée de « donner la parole » à ces jeunes femmes.

C'est Ségolène qui me parlera de ce décalage d'enthousiasme, après une réunion, quelques semaines après le début du projet : « C'était mieux aujourd'hui, les filles s'impliquent plus, mais c'est du travail. Le projet radio ne suscite pas nécessairement l'enthousiasme des jeunes, donc ce n'est pas évident. C'est de l'extérieur surtout que vient l'enthousiasme, des salariées de l'asso, et puis des personnes comme toi, chercheur, ou journalistes, etc. »³⁰⁹. En effet, je partage son constat, dans la mesure où c'est en partie mon enthousiasme qui m'a portée à proposer mon aide et construire cette enquête. Lors de la première réunion des volontaires à laquelle je participe, il y avait deux autres jeunes femmes qui venaient observer en manifestant un intérêt similaire au mien, une étudiante et une graphiste³¹⁰.

Les réunions de préparation ont lieu à l'étage du bâtiment occupé par l'association, dans une large pièce aménagée partiellement comme une salle de cours, avec des tables et des chaises, mais aussi des panneaux avec des traductions roumain-français accrochés aux murs, et l'emploi du temps de la semaine. Pour la réunion, plusieurs tables sont réunies en bloc pour permettre à tout le monde de s'asseoir en cercle. Lors de la première réunion à laquelle j'assiste, les volontaires roms laissent volontairement leurs chaises un peu loin de la table, brisant le

³⁰⁹ Citation reconstituée à partir du carnet de terrain, 21.03.18.

³¹⁰ Je me suis demandée à la sortie de cette réunion comment une petite équipe allait vivre la présence de trois personnes extérieures, dont deux liées au monde universitaire. Toutefois, je n'ai plus revu ces deux femmes dans les locaux de l'association, et je serai la seule bénévole extérieure qui accompagne le projet.

cercle, gardant une distance physique. À part Alice, assise à côté de Ségolène, les filles sont distraites, en train de parler d'autre chose, ou concentrées sur leur téléphone portable, pendant que Ségolène tente de faire avancer la trame de la prochaine émission. Elle les rappelle à l'ordre, menace de confisquer les téléphones, et puis les confisque. Lentement, nous avançons sur les différentes parties de la trame. Les filles répondent aux questions, mais je vois l'effort important que mobilise Ségolène pour tenter de maintenir leur attention. Elle relance plusieurs fois ses questions, traduit les questions du français en roumain afin d'obtenir plus de réactions, et veille à se tourner vers toutes les membres de l'équipe, même (ou surtout) celles qui sont le plus en retrait.

La temporalité jouera ici un rôle important. Je saisis l'évolution de l'enthousiasme dans la durée de l'enquête, en considérant que l'enthousiasme exprimé peut être révélateur de l'appropriation du projet. Ce n'est pas une croissance linéaire que j'ai observée, et il y avait logiquement des questions de fatigue ou frustration ponctuelle qui entraient en jeu, mais je retiens qu'à la fin de l'enregistrement de leur dernière émission, quelques mois après la première réunion, toute l'équipe était vraiment fière, et mobilisée par ce moment, en contraste avec l'apathie relative de cette première réunion.

2.2 Les outils de l'appropriation

Changer le nom

Une façon d'évaluer la manière dont l'équipe s'approprie le projet se trouve dans le débat autour du nom de l'émission. Le nom initial³¹¹, choisi par les militant-es qui fondent l'émission, est relativement neutre, dans le sens où il ne fait pas explicitement référence ni aux Roms, ni aux bidonvilles. À partir du moment où le partenaire de diffusion n'a plus souhaité diffuser l'émission sur le créneau proposé aux ancien-nes animateur-rices, Ségolène ouvre le débat pour renommer l'émission. Puisque l'émission sera diffusée de manière indépendante, il n'y a plus besoin d'assurer une forme de continuité en gardant le nom initial. Ceci pourrait permettre aux jeunes femmes de choisir un nouveau nom, celui qu'elles veulent, et d'en faire leur émission.

³¹¹ Je ne partage pas le nom de l'ancienne émission afin de préserver l'anonymat de la nouvelle émission.

Sur le principe, les membres de l'équipe sont tout de suite d'accord. Ce qui manque, c'est une idée alternative. Après un moment de silence, Ségolène avance quelques noms, liés au nom de l'association par exemple. Aucun ne trouve l'approbation générale. À la prochaine réunion, je remarque qu'un nom a été choisi : c'est un des noms évoqués par Ségolène. Il est lié à l'association de manière très descriptive puisque l'émission s'intitule désormais « émission des Roms Volontaires ». Il n'y aura pas eu de délibération collective permettant de trouver un nom plus original. Toutefois, le changement mène à un exercice collectif de modification du générique de l'émission, ce qui suscite de l'enthousiasme. Lorsqu'il est écouté ou diffusé lors de l'enregistrement des émissions qui suivent, je remarque systématiquement des regards ou expressions verbales de plaisir. Dans le cadre d'une émission enregistrée vers la fin de l'enquête, les volontaires sont invitées à présenter le projet à des personnes extérieures : j'observe leur fierté à pouvoir déclarer que c'est le projet de leur programme de service civique, ce qui est illustré plus facilement par ce nom qui leur est propre, plutôt que celui qui avait été partagé avec l'ancienne équipe.

Les outils de l'émission : développer des compétences techniques

Pour chaque émission, Ségolène prépare une trame. C'est un document qui retrace les différents moments prévus de l'émission, de son début à la fin, y compris les moments de pause musicale. Il faut alors décider : qui va introduire l'émission ? Qui va assurer la présentation du sujet ? Qui va répondre à des questions sur tel ou tel sujet ? Il y a aussi des outils techniques à découvrir, notamment l'enregistreur, et le logiciel de montage des enregistrements.

Ségolène montre aux membres de l'équipe comment travailler l'audio des entretiens sur l'ordinateur de l'association. Par exemple, il faut couper un moment où Alice parle, dans un enregistrement qu'elle a réalisé avec Marina : elle reconnaît qu'elle était nerveuse, et donc sur l'enregistrement on entend des phrases qui n'ont pas beaucoup de sens.

Il est aussi possible de réorganiser l'ordre des réponses obtenues lors de ce même enregistrement : Ségolène propose à Tina de couper et remonter l'audio, afin d'insérer au milieu de la séquence une réponse obtenue vers la fin de l'entretien. Elle trouve les commandes, et montre à Tina comment faire. Cette dernière se prend au jeu de faire pause, d'utiliser le ciseau pour couper, d'organiser les séquences. Ségolène a du mal à garder l'attention des autres filles pendant ce moment, mais prend vraiment le temps pour accompagner les gestes de Tina. Elle

précise qu'elle a déjà passé du temps sur ce logiciel avec Alice la semaine dernière. Tina est visiblement contente de parvenir après un temps à retrouver les commandes sans indications de Ségolène. Je trouve que cette partie technique semble retenir plus facilement son attention que les entretiens, où elle hésite à prendre la parole et demande souvent à être remplacée.

Les sorties : solliciter des avis extérieurs

L'entretien et le dialogue occupent une place importante dans ces émissions. Les volontaires participent en amont de l'émission à préparer les sons, en allant chercher des réactions, et en les orchestrant. Pour chaque émission, la modalité d'entretien varie. Pour l'une des émissions, c'est une équipe restreinte de deux volontaires qui va faire un entretien avec une militante d'une association de défense des droits des Roms. Elles préparent avec Ségolène les questions à poser, et reviennent à la séance suivante avec l'enregistrement.

Une autre fois, Ségolène propose de réaliser une séance de micro-trottoir, sur le parvis de la gare voisine des locaux. Nous sortons d'une réunion sur la scolarisation dans les bidonvilles, et toutes les membres sont présentes. Le groupe se motive pour aller solliciter des inconnu·es pour quelques questions au sujet de l'école : avant de partir, on révise un petit discours de présentation de l'émission, et les questions au sujet du faible nombre d'enfants vivant en bidonville et scolarisés.

Sur le parvis, il n'y a pas beaucoup de monde, et les quelques personnes présentes semblent pressées. Le rire nerveux est collectif, et notre hésitation porteuse de complicité. Comment choisir des passant·es qui accepteront de répondre ? Ségolène oriente Tina vers une personne, mais avant même que Tina termine la présentation du projet radio, la personne refuse de répondre. Pour Ségolène et pour moi, l'idée est d'accompagner physiquement pour demander à une personne de s'arrêter, mais sans prendre la parole. C'est à Alice, Marina ou Tina d'interpeller, et de réussir à obtenir l'accord pour une rapide conversation. La première réussite suscite des cris de victoire, et l'équipe parvient à obtenir trois courtes conversations sur la scolarisation et les bidonvilles, ce dont elles sont très fières. Cette sortie est l'occasion de mettre en pratique le travail sur la technique d'enregistrement : il faut réfléchir à la question de la qualité du son, et la façon de se positionner pour protéger l'enregistreur du vent qui souffle. Lorsqu'une des filles parle, les autres peuvent se caler autour en essayant de faire barrière face au vent.

En mai, nous allons avec l'ensemble des volontaires de l'association à une exposition consacrée à l'artiste Ceija Stojka. Cette exposition a été partagée dans le « point agenda » des dernières émissions, alors c'est une chance pour l'équipe radio de pouvoir désormais la voir en personne. Puisqu'une autre équipe de volontaires d'Avec les Roms a un projet autour de la mémoire de la seconde guerre mondiale, la visite sera « guidée » par quatre volontaires et les encadrant-es du projet. On circule de salle en salle, en s'arrêtant collectivement devant certains tableaux pour parler des thèmes, des couleurs, et du contexte. Les guides sont alors encouragé-es à partager leurs connaissances sur les camps de concentration, sur le traitement par les autorités des Roms, et sur cette artiste autrichienne.



Figure 7 : Ceija Stojka, *Salle de toilette SS*, 1995. Acrylique sur carton, 50 x 60. Mahn und Gedenkstätte Ravensbrück ; Stiftung Brandenburgische Gedenkstätten, Fürstenberg

La visite se réalise en compagnie des militant-es roms de plusieurs associations, il y a en particulier Raymond Gurême. Devant le lieu où est organisée l'exposition, un militant expose aux volontaires l'intérêt de la visite : elle est organisée en mai dans le cadre des célébrations autour du 16 mai, la *Romani Resistance Day*. Nous sommes à quelques jours de l'édition 2018

de la Fête de l'Insurrection gitane. L'exposition propose un film, réalisé par Karin Berger, sur la vie de Ceija Stojka. L'artiste raconte les horreurs qu'elle a connues dans les camps³¹², du point de vue d'une enfant. Elle parle de la présence de morts dans son quotidien, de ses jeux organisés en proximité avec les cadavres. Lorsqu'arrive cette partie du récit, Marina quitte la salle du film. Elle a la même réaction qu'une militante d'une association pour la scolarisation, qui dit qu'elle trouve cette exposition trop triste, et qu'elle souhaite partir.



Figure 8 : Ceija Stojka, *Auschwitz, 1944*. 2009. Acrylique sur toile, 60x60. Collection Antoine de Galbert.

³¹² Après une période de fuite en Autriche, la famille de Ceija est arrêtée le 31 mars 1943. Ceija, sa mère et son jeune frère sont envoyés à Auschwitz. Ceija connaîtra aussi Ravensbrück, et Bergen-Berger (où elle sera au moment de la libération).

À la suite de la visite, nous sortons du bâtiment, mais restons devant, où il y a un espace qui permet de s'asseoir, et rester un peu. Assis en cercle autour de Raymond Gurême, nous l'écoutons témoigner de ce qu'il a connu pendant la guerre. Il insiste sur l'importance pour les jeunes de connaître l'Histoire, afin de pouvoir reprendre le flambeau des luttes. Dans un tour de parole, les encadrant·es demandent aux volontaires de partager leur ressenti de la visite. Dorin dit qu'il est triste de voir que l'Histoire se répète, mais qu'il trouve cela important de la connaître, et Alice est d'accord avec lui. Pour Andreea, Ceija était une héroïne, tandis que Marina dit que c'était bien. L'exposition était bien – *mişto*³¹³ précise Crina, même si une militante souligne que l'histoire racontée dans les tableaux est une atrocité.

L'imposition de cette émission représentait un obstacle majeur pour le bon déroulement du projet, qui aurait pu n'être que le travail de Ségolène mis en scène par les volontaires au moment de l'enregistrement. Mais les éléments participatifs de la préparation, comme les activités de « micro-trottoir » pour certains segments de l'émission, ou la préparation d'un nouveau générique, ont suscité de plus en plus d'enthousiasme. Ceci est essentiel car sans sortie de l'apathie initiale, les contenus de l'émission et les activités liées à sa préparation n'auraient pas été investis par les volontaires.

3. S'exprimer

L'orientation de l'émission, du temps où les militant·es l'animaient, et encore avec l'équipe de volontaires, était de l'ordre du rapport politique entre les expériences personnelles et l'ordre social que décrit Rancière (2004). Les militant·es offraient des mots tels que *racisme* ou *discriminations* à la suite des histoires diffusées, faisant de l'anecdote une pièce dans le puzzle plus large des politiques de l'État face aux Roms. Rappelons que la subjectivation est comprise dans cette analyse comme un processus, plutôt qu'un état ou un résultat. Je ne cherche pas à y voir une conclusion, un moment où cela serait terminé. Ce sont plutôt des moments de déstabilisation des catégories sociales et de l'assignation à des comportements ou des discours. Ainsi, formuler à l'antenne une critique de l'image des habitant·es des bidonvilles – *platz* – comme ceux et celles qui ne veulent ou ne savent pas être dans d'autres logements, qui ne veulent ou ne cherchent pas de travail, fait partie de ce processus. Je vais évoquer ici l'écrit et

³¹³ Ce qui veut dire cool.

l'oral comme vecteurs de la subjectivation, même si l'essentiel du travail a été réalisé autour de la parole orale.

3.1 La subjectivation par l'écrit

Dans le cadre de l'émission, seulement une faible partie du travail nécessite le recours à l'écrit. Toutefois, au fil des réunions, la trace écrite des discussions de préparation semble plus importante pour Ségolène. Il faut alors trouver des façons de faire écrire pendant les réunions, alors que pour des jeunes au parcours scolaire interrompu – ce qui est le cas de certaines volontaires, qui n'ont pas le bac, l'expression écrite de l'opinion représente une forme qui semble plus éloignée ou moins accessible.

Pour Pierre Roche, l'écriture permet d'accéder à de nouveaux contenus du savoir (Roche 2007). Il souligne dans ses expériences d'enquête l'importance de la présence du sociologue qu'il qualifie de tiers aidant dans les processus d'écriture : puisque l'écriture peut mettre en difficulté, notamment dans le fait d'amplifier un sentiment d'illégitimité, la présence doit venir atténuer ces craintes et proposer une aide. Cette amplification du sentiment d'illégitimité, j'ai l'occasion de l'observer lors de la préparation de l'émission 3. Ségolène demande à deux volontaires, Alina et Andreea, qui ont rejoint le projet dans le cadre de cette émission de préparer à l'écrit leur avis sur le sujet choisi. Elle souhaite une trace écrite car elle craint, comme cela a pu se produire, que leur avis exprimé à l'oral dans le cadre plus familier de la réunion soit difficile à partager à nouveau au moment de l'expression publique de l'émission. L'écrit permet d'avoir aussi bien une trace qu'un support de lecture. Mais cette sollicitation vient souligner le rapport à l'écriture et à la langue de certaines membres de l'équipe. Sans souci pour lire, l'une d'entre elle, Alina, est terriblement gênée à l'idée d'écrire en français. Au final, c'est Andreea qui écrit pour les deux. Je les accompagne dans la tâche, mais je n'écris jamais à leur place. J'écoute et j'encourage Andreea qui écrit le texte. Pour partager ses ressentis vis-à-vis du sujet, Alina dicte mot à mot à Andreea, qui recopie soigneusement. L'exercice a suscité beaucoup d'hésitations, et l'accompagnement d'une troisième personne a semblé aider pour ne pas laisser tomber dès qu'un doute sur l'orthographe émergeait, ou le besoin de reprendre un peu ses esprits se faisait sentir. Le produit final fait l'objet de la fierté d'Andreea, ainsi que l'admiration d'Alina pour le travail accompli. Comme le souhaitait Ségolène, ce document sera précieux au moment de l'enregistrement de l'émission, comme aide à l'expression et rappel du travail de préparation accompli.

3.2 Le rôle de la langue et distribution de la parole

Un autre aspect que je considère avoir joué un rôle important dans la participation au projet est celui de la langue. S'intéresser à la voix, c'est aussi réfléchir aux conditions de l'énonciation, et de reconnaissance de ce qui est dit. La langue joue un rôle majeur dans la possibilité d'ouvrir la voix et de s'exprimer publiquement dans le contexte de son parcours de migration en France, puisque l'opportunité de parler en public est souvent associée à la condition de parler français. Ceci souligne les conditions pour l'hospitalité envers la parole exprimée dans une majorité des espaces (médiatiques et politiques), et constitue un obstacle important à l'expression publique.

Ici, il s'agit aussi bien d'un obstacle qu'une opportunité pour l'équipe. Dans le cadre du recrutement, le niveau de français des volontaires varie beaucoup. Le volontariat est aussi présenté aux candidat·es comme une opportunité d'apprendre ou améliorer leurs connaissances en français. L'émission radio se positionne très bien comme un espace pédagogique, où il est possible de parler en français, et construire des phrases avec de nouveaux mots de vocabulaire. Toutefois, il n'y a pas que le français : c'est aussi un espace dans lequel le roumain et le romanès sont acceptés, avec une traduction proposée par celles qui sont bi- ou trilingues, pendant les réunions de préparation et pendant les émissions. Les militant·es qui animaient l'émission auparavant avaient aussi ce souci de naviguer entre les langues, et proposaient de traduire les personnes qui ne pouvaient ou ne voulaient pas s'exprimer en français.

Dès la première émission des volontaires, on voit donc apparaître deux langues aux côtés du français : le roumain, et le romanès – que les volontaires appellent « le tzigane ». Il y a même une séquence consacrée à la langue dans cette émission, appelée « *point limba* » (*limba* signifie langue en roumain). Ceci illustre, et met en valeur, l'aspect trilingue de l'émission, avec le choix d'un mot de vocabulaire que l'auditeur ou auditrice pourra ensuite apprendre sous trois formes. Tout au long du projet, il sera possible pour les volontaires de s'exprimer en roumain ou romanès, et les personnes interviewées pour l'émission auront aussi cette possibilité.

Lors des réunions de préparation, Ségolène mène la réunion en français. Toutefois, quand ses questions restent trop sans réponse, elle parle en roumain, pour inciter Crina ou Tina dont le niveau de français est plus hésitant. Elle traduit sa question ou remarque, et insiste à nouveau

pour avoir une réponse. Ensuite, elle traduit la réponse pour l'ensemble du groupe : Alice, la volontaire française, ne parle pas roumain, et Ségolène ne souhaite pas l'exclure. La possibilité de passer d'une langue à l'autre est un moyen de faciliter la participation. Les filles peuvent préparer des questions à poser aux invité·es ou partager leur point de vue sans rester bloquées par la gêne de parler français.

Mais le français n'est pas qu'un obstacle qu'il faut éviter en offrant la possibilité de parler autrement. Dans une présentation du projet diffusée sur internet, l'une des participantes explique que ce qu'elle aime dans le projet radio vient de la langue : « j'aime bien la radio parce que je parle en français. ». Ceci contraste avec sa réticence dans les premières réunions à oser parler, justement, mais souligne aussi l'impact des efforts patients et des encouragements de Ségolène, et parfois de moi-même, dans les moments où elle envisageait de répondre en français plutôt qu'en roumain. Il y a dans ces réunions des leçons spécifiques du français, pour parler d'un sujet précis, que les volontaires peuvent s'approprier. Dans le groupe roumanophone, Marina est plus à l'aise que les autres en français. Elle comprend toujours ce qui est dit, par Alice, moi, les invité·es, etc. lorsqu'on parle en français, et par Crina et Tina qui parlent en roumain. Cette facilité à passer d'une langue à l'autre lui confère un rôle particulier, car elle devient la traductrice de l'équipe, aussi bien en réunion que pendant les émissions. Sa présence devient alors essentielle pour permettre le bon fonctionnement de l'équipe lors de l'enregistrement : même lorsque les autres volontaires roumaines prévoient de parler en français, sa présence est rassurante pour traduire au besoin, si jamais elles changent d'avis, sans devoir faire intervenir une personne extérieure de l'équipe.

C'est autour de la possibilité de la traduction que s'organise la distribution de la parole. La distribution est directement liée à la question de la langue, mais aussi de l'équilibre que cherche l'animatrice entre respect d'un refus de répondre ou parler, et l'incitation à parler qui est au cœur du projet. Par exemple, sur un sujet qui touche directement à l'expérience de l'habitat précaire comme le bidonville, il y a plusieurs personnes de l'équipe qui pourraient témoigner de leur expérience. En réunion pour préparer l'émission, au moment d'envisager une séquence « témoignage », pourtant, l'idée ne suscite pas d'enthousiasme collectif. C'est Marina qui accepte de parler : son français lui donne cette assurance que les autres volontaires n'ont pas, mais c'est aussi son niveau de français qui permet à Ségolène d'insister autant pour qu'elle prenne la parole.

3.3 Prendre la parole, donner la parole

Federico Tarragoni a étudié la subjectivation politique à travers les prises de parole. Il écrit que « ce que l'habitant *éprouve* au moment de la prise de parole le porte à questionner de manière réflexive son identité sociale, et à repenser son rapport aux autres et à soi-même [...] C'est ainsi que la prise de parole peut déboucher sur un processus de subjectivation politique : l'habitant se découvre un nouveau rapport à soi qui est politique en vertu de son lien indissociable au collectif (virtuel et en présence) et à un conflit en gestation. » (Tarragoni 2014, p.4). Pendant l'émission animée par les militant·es, la question de la parole était centrale : en reprenant le projet, l'animatrice s'inspirait de cela pour proposer aux membres de l'équipe de parler de leurs expériences, et partager des moments de leur vie. Dans chaque émission, un temps était prévu pour la parole directe des membres de l'équipe.

(Apprendre à) témoigner

Dans une émission, un segment s'intitule « Si j'étais Président » : certaines parmi les membres de l'équipe posent la question à l'invité de l'émission, mais y répondent aussi. En préparant l'émission, cette question invitait, sous les encouragements de l'équipe, à saisir ce qui pourrait être différent dans leur quotidien, ou dans le quotidien de leurs familles. Pour l'une, c'est « aider les gens du *platz* à avoir un boulot et un logement » qui serait sa première mission. Juste après elle, une autre femme de l'équipe renchérit : « je suis d'accord », et ajoute qu'elle voudrait « baisser les prix des papiers des chiens, et pour faire les vaccins ».

Les volontaires s'insèrent dans un ordre social, et formulent par ce mécanisme de l'hypothèse une critique de la situation qu'elles connaissent, ainsi que leurs familles. Pour celles qui vivent encore dans un *platz*, prendre position sur le rôle du gouvernement sur les trajectoires des habitant·es du bidonville illustre la manière dont elles articulent leur situation, celle de leurs voisin·es, avec les positions et politique du gouvernement. L'anthropologue Veena Das a questionné la manière dont le témoignage peut être un des chemins par lesquels on peut se créer en sujet (Das, 2003)³¹⁴. Le témoignage des volontaires à partir du quotidien précaire qu'elles ont connu dans le cadre du projet de migration de leur famille vient ici poser des mots sur des expériences de stigmatisation ou de discrimination, et transforme les blessures en

³¹⁴ A partir de ses enquêtes en Inde, notamment les périodes de grande violence comme en 1984, et les témoignages de survivant·es de ces violences, elle suggère qu'en occupant l'espace de la dévastation par le témoignage, les personnes pourraient transformer les signes de leurs blessures pour en faire des outils vers la constitution en sujet.

revendications pour la reconnaissance des torts subis. Toutefois, cette question du témoignage doit être saisie dans son contexte particulier. Les membres de l'équipe n'ont pas fondé cette émission, à la différence des militant·es, dans le but de témoigner de leur vie. L'invitation de Ségolène, formulée avec beaucoup de délicatesse, pouvait se lire comme une injonction : avec la chance de pouvoir vous exprimer, enfin, comment refuser ?

Ceci est inscrit dans un contexte plus global, où la parole de personnes marginalisées est sollicitée de manière très spécifique, dans une forme de récit cohérent et linéaire, qui mobilise certains registres de souffrances. Ce sont ces témoignages que nous pouvons entendre à la radio, lorsque des journalistes vont parler à une personne qui vit dans la rue, ou qui est en attente d'une demande d'asile. Les récits sélectionnés sont les témoignages qui sont construits, compréhensibles pour l'auditoire, qui mobilisent les thèmes recherchés. En 1995, Dominique Cardon étudiait les passages à l'antenne pour une émission de RTL : il notait le travail important des standardistes, pour reconfigurer le récit des auditeurs, et trier les appels selon la pertinence pour l'émission : « la réussite du transport du témoignage personnel dans l'espace radiophonique est étroitement dépendante de l'offre des catégories de 'problèmes' publiquement constitués » (Cardon, 1995 :171).

Dans le projet aussi le passage à l'antenne se travaille en amont, et la forme tout comme le contenu des témoignages préparés soigneusement avec Ségolène. La majorité des émissions portent sur des sujets politiques, et les discussions sur ces thèmes participent à la politisation des membres de l'équipe. La trame du projet est plus ou moins claire, puisque le sujet de l'émission doit être choisi chaque fois par l'équipe, mais les possibilités sont triées par Ségolène. Elle offre des catégories possibles pour l'expression d'une opinion, et formule des « besoins » de témoignage autour de telle ou telle problématique.

Toutefois, il ne s'agit pas en proposant ce regard critique sur le cadre de l'expression de nier l'impact que la prise de parole peut avoir sur les membres, ou donner l'impression qu'aucun contenu n'est sincère. Au contraire, les membres de l'équipe gardent le pouvoir de choisir de divulguer ou non certains aspects de leur quotidien. Certaines expériences évoquées en réunion ne parviennent pas à l'antenne, et le droit de préserver son intimité n'est jamais remis en cause par l'équipe. Si Ségolène indique par ses questions quels sont les « besoins » pour la trame de tel ou tel sujet, elle souhaite avant tout que la parole soit prise, quel que soit le contenu.

Parler du « nous », parler du « soi »

Je me suis initialement appuyée sur l'analyse de Federico Tarragoni pour saisir les expériences de prise de parole à la radio à partir de la construction d'un sujet qui représente un intérêt collectif (Tarragoni 2014). La prise de parole serait un moment où l'on parle aussi bien du « soi », celui ou celle qui s'expose au regard du public, que d'un « nous », la communauté dont les intérêts sont représentés. C'est une façon utile de réfléchir dans une trajectoire individuelle l'articulation des expériences militantes et des expériences personnelles : par la prise de parole dans les espaces publics étudiés, il est possible d'observer la manière dont les individus s'inscrivent dans une trajectoire collective.

Suivant cette même logique, les témoignages dans l'émission seraient un moment où les volontaires roms parleraient aussi bien du « soi », de leurs expériences personnelles, en faisant le lien avec le « nous » des habitant·es de bidonvilles, groupe auquel l'ancienne équipe souhaitait donner la parole, et dont font partie certaines volontaires. L'appartenance au groupe est soulignée dans la construction même de l'émission : dans une émission consacrée aux difficultés de scolarisation et de scolarité pour les habitant·es de bidonvilles, Ségolène aborde clairement dans les réunions de préparation l'intérêt personnel d'un tel thème pour les volontaires roms. L'invitation à parler de son expérience personnelle est très claire, et Ségolène valorise l'importance d'une émission pour laquelle les membres de l'équipe auront un avis sur le sujet tiré de leurs expériences personnelles.

Mais cette analyse se révélait partielle en ce qu'elle ne permettait pas de rendre compte d'une forme de malaise, ou fatigue, observée dans l'enquête, vis-à-vis des discussions sur l'actualité de la vie en bidonville. Le travail de politisation dans la préparation des premières émissions construit un sujet « rom » chez les jeunes volontaires qui s'identifient comme telles. Elles deviennent alors porte-parole d'une cause militante qui animait l'émission dès ses débuts : dénoncer les injustices et critiquer l'État dans son rapport au « problème rom ». Mais ce ne sont pas les membres de l'équipe qui ont demandé à avoir cette plate-forme, ou à orienter le contenu de manière si politique. Les filles ont été choisies pour animer l'émission qui permettrait de partager leur quotidien et leurs points de vue, mais les aspects de leur vie qu'il s'agissait de représenter ont été déterminés en amont, par les militant·es et les salariées de l'association.

Or, l'enthousiasme le plus marqué que j'ai observé s'exprimait dans les moments où la parole ne venait pas représenter le « nous » que l'émission des militant·es avait cherché à cultiver, mais dans les instants invitant à exprimer une opinion ou un goût sur des thèmes moins politiques. C'était notamment le cas dans les intermèdes musicaux, où les choix faisaient l'objet de discussions riantes, de cris d'objection ou de recherche effrénée de contre-propositions pour savoir quel morceau serait diffusé. Les morceaux choisis illustrent différentes attaches : à la Roumanie, et aux chansons très populaires dans ces familles roms roumaines, mais aussi les chansons qu'aiment les adolescents et adolescentes dans le monde entier, ou encore les chansons qui soulignent la socialisation genrée (des chansons romantiques). Ce qui émerge dans ces moments de préparation de l'émission est une lecture plus intersectionnelle du quotidien des volontaires : roms, mais aussi femmes, et jeunes. Sans nier la force de l'expérience de dire « je suis Rom » dans un monde qui refuse la voix aux personnes désignées comme roms, il y a aussi une force dans la possibilité de parler « au-delà » de la « question rom » en quelque sorte.

Pour réfléchir à ce que le projet radio fait dans le processus de subjectivation politique des jeunes membres de l'équipe, je souhaite donc intégrer dans la réflexion sur la subjectivation l'importance du processus par lequel les membres de l'équipe énoncent une opinion située, à la croisée de différents rapports sociaux. Le projet s'est organisé comme un projet politisant, et une invitation à se penser de manière politique, en critique des politiques qui cadrent le quotidien précaire que certaines connaissent au moment de leur service civique. Par ce biais, les membres de l'équipe qui s'identifient comme roms ou tsiganes rejoignent une lutte collective, et expriment par leurs témoignages la force d'un « nous » dénonçant les conditions d'existence dans les bidonvilles aujourd'hui. Mais l'invitation à témoigner peut devenir une forme d'injonction à ne parler « que » des expériences à partir de l'identification comme Rom. La subjectivation à l'œuvre dans ce projet se construit aussi directement à partir de la possibilité de s'exprimer en tant que « soi », ce qui fait ressortir d'autres aspects de leur identité. Lors d'une émission, les membres de l'équipe sont invitées à formuler un avis sur une exposition de l'artiste rom, Ceija Stojka, lors de la visite collective évoquée plus haut. Les membres de l'équipe n'ont pas besoin d'avoir le même avis, un avis représentatif d'une jeunesse rom connaissant un contexte hostile. Lorsqu'elles parlent de l'école, ou des bidonvilles, la critique se formule souvent autour des mêmes traits saillants, et rejoint le discours militant plus visible. Je trouve l'expérience de l'émission sur l'art plus à même d'offrir un espace d'expression où l'intersectionnalité trouve toute sa place : apprécier l'exposition pour que ce l'art exprime et

leur apprend sur la persécution des Roms pendant la Seconde Guerre mondiale, mais aussi d'une artiste femme, d'une autodidacte, d'une mère, etc. L'exposition a plu, donc les opinions sont positives, mais pas nécessairement pour les mêmes raisons. Marina exprime un point de vue directement tiré de son expérience avec un dispositif d'insertion vers l'emploi pour les jeunes, tandis que Crina évoque son admiration pour Cejja Stojka car c'est une femme.

Marina, Tina et Crina passent l'année dans un projet dont une mission centrale est la défense des droits des Roms en France. Mais dans l'émission radio, elles prêtent leur voix aussi pour évoquer les moments de leur vie où se dire Rom peut être mis en sourdine, puisque c'est le genre, l'âge ou le statut conjugal qui vont principalement orienter leurs retours sur expérience. Toutefois, les conditions du projet limitent les opportunités pour explorer la diversité des pans de leur quotidien, dans la mesure où il vise à continuer la mission de l'ancienne émission, et donc d'informer et dénoncer sur les discriminations dont souffrent les Roms. L'émission sur la scolarisation s'organise autour du taux faible de scolarisation dans les bidonvilles : il n'y a aucune considération des rapports de genre dans l'accès à l'école, notamment à partir du collège. Ségolène ne pose pas de questions pour savoir si dans l'équipe, certaines ont trouvé que leur expérience scolaire a été différente que celle de leurs frères.

Conclusion

En sortant de l'enregistrement de la dernière émission, je demande à Ségolène s'il y aura une émission le mois qui suit. Elle rit, en disant que peut-être, mais « il faut que le sujet vienne des filles ». Après des mois de propositions, de sollicitation et d'encouragement, la prochaine étape est d'attendre une initiative des volontaires. Hors du cadre de l'obligation, aucune autre émission n'est organisée. Comme l'anticipait Ségolène, s'il faut attendre l'initiative des filles, alors « ce ne sera pas pour tout de suite ». Le caractère obligatoire de la participation à ce projet radio semble avoir compliqué l'investissement des volontaires dans un projet qu'elles n'avaient pas formulé elles-mêmes.

Dans ses débuts, l'émission suit le modèle des émissions de l'ancienne équipe. Les sujets sont d'ailleurs proches de ceux déjà évoqués, et le format récupère la grille d'introduction, d'entretien ou reportage, d'intermède musical, de conclusion avec les actualités.

Les sujets sont choisis pour permettre de faire intervenir des personnes déjà identifiées et présentes dans le réseau des salarié·es de l'association : cela facilite la tâche d'aller trouver des personnes qui acceptent de faire un entretien ou de venir le jour de l'enregistrement de l'émission. La séquence devant la gare est des rares exercices de sollicitation pour les membres de l'équipe, qui doivent apprendre à présenter leur projet et obtenir l'assentiment de personnes qui ne sont pas d'avance enthousiasmées par ce projet radio.

À part donner leur nom, et préciser qu'elles sont en service civique, les animatrices ne se présentent pas en détail. Leur quotidien n'est que rarement évoqué, et elles ne proposent pas d'en parler. Il n'y a pas de discussions sur la conjugalité, ou sur les histoires amoureuses. Celles qui ont des enfants n'abordent pas ce sujet dans les émissions. Il n'y a généralement pas beaucoup d'indications sur le quotidien en dehors du champ du service civique. Lorsque des informations sur ces sujets circulent dans les réunions, de manière plus informelle, Ségolène ne pousse pas pour les intégrer dans la trame. L'absence de pression de son côté pour faire partager, et l'absence de proposition de partage du côté de l'équipe, se combinent, et en résultat les émissions mettent de côté des éléments qui sont pourtant intimement liés à la vie d'une équipe de jeunes femmes.

Ce projet est un projet d'une émission radio à visée politique : les animatrices font le passage entre des informations sur la situation des Roms en France et le public. Progressivement, leur opinion prend une place plus importante, et la dernière émission y consacre un temps plus long. Au-delà des prises de parole au moment de l'émission, l'émission radio offre surtout un espace d'actions diverses, tournées autour de la préparation de l'émission : interactions avec le matériel, travail de collaboration en équipe, discussions plus poussées en amont, entretiens à réaliser, montage. Toutefois, dans le cadre des quelques mois où le projet a eu lieu, les multiples discussions et réunions de préparation, et les sujets évoqués qui touchent directement à des enjeux de discrimination, exclusion et racisme, viennent bousculer le rapport des volontaires à une société qui refuse de les reconnaître en tant que sujet de droits. Ce processus de désidentification avec l'ordre social a été alimenté par la structure du projet. Il a aussi été brouillé par la dimension obligatoire et l'injonction à une forme très spécifique de subjectivité politique. Lorsque le projet touche à sa fin, l'absence d'initiative de la part de l'équipe pour continuer l'émission signale une forme d'échec, ce qui conduit à une conclusion plus mitigée sur la manière dont le processus de subjectivation politique s'ancre durablement chez les membres de l'équipe. Le projet radio ne semble pas avoir créé une nouvelle vague de

militantes, volontaires pour se lancer dans des luttes collectives. Il ne suffit pas qu'elles aient la parole pour avoir envie d'être porte-parole.

Chapitre 9 - (Se) représenter

Introduction

Du 13 mars au 26 août 2018, s'est tenue au Musée National d'Histoire de l'Immigration une exposition intitulée « Mondes Tsiganes. La fabriques des images ». L'exposition est organisée en deux volets : d'une part, un volet historique qui se propose de retracer, à travers des photos prises entre 1860 et 1980, une histoire de la fabrique des images des Tsiganes. Ensuite, le second volet est une exposition des photographies prises par Mathieu Pernot de la famille Gorgan, une famille rom qu'il a côtoyée et photographiée entre 1995 et 2015.



Figure 9 : Affiche de l'exposition « Mondes Tsiganes. La fabrique des images »

Cette exposition suscite de nombreuses réactions, y compris sous forme d'incompréhension ou de critiques sur place, sur les réseaux sociaux³¹⁵, et sur les médias : le 15 mai 2018, une tribune intitulée « L'exposition de la colère » est publiée sur Médiapart³¹⁶. Signée par un collectif de personnes qui se reconnaissent comme Voyageurs ou Voyageuses, Manouches, Sintés, Gitans, Roms ou Yénish³¹⁷, cette tribune critique une exposition qui « cultive les représentations négatives sur les « tsiganes », tout en prétendant faire l'inverse ». La lutte contre les stéréotypes apparaissait pourtant dans les intentions de l'exposition. Les commissaires de l'exposition, Ilsen About³¹⁸ et Adèle Sutre³¹⁹, souhaitaient que « cette exposition révèle la complexité et la variété des regards photographiques et montre la fabrique visuelle qui a contribué à forger l'image des Roms et des Gens du Voyage »³²⁰. Dans un entretien avec Anne-Frédérique Fer pour la revue *FranceFineArt*, Ilsen About précise l'intention des commissaires de questionner le rôle joué par la photographie dans la construction de nos imaginaires :

« Ce qu'on a voulu faire, c'est montrer comment cette catégorie [Tsiganes] a été inventée, décrite, et produite par l'image aussi, et pas seulement par la description anthropologique ou la définition par la presse [...] L'image joue un rôle fondamental dans l'élaboration de stéréotypes qui accompagnent sans cesse, qui s'accrochent aux personnes et aux communautés. »³²¹

Le vœu formulé est celui d'une exposition qui fait l'histoire de l'utilisation de la photographie à des fins de documentation et de contrôle³²² des communautés désignées comme déviantes, ou dangereuses, et contribue ainsi à un travail de déconstruction de la catégorie de

³¹⁵ Je m'appuie ici sur des discussions avec des personnes qui ont visité l'exposition, soit le même jour que moi (pour une visite guidée menée par un des commissaires), soit à un autre moment ; j'ai aussi observé des réactions autour de l'exposition sur les réseaux sociaux. Une première critique fréquente vise le choix d'organiser cette exposition dans un musée consacré à l'immigration, associant de ce fait les figures tziganes mises en avant dans les images sélectionnées à l'éternelle errance qu'on reproche déjà souvent aux Roms. L'autre critique régulière déplore l'absence d'explications et d'accompagnement dans le volet historique, où les textes permettant comprendre d'où viennent les clichés et pourquoi ils ont été sélectionnés sont rares. Ces deux critiques sont aussi présentes dans la tribune « L'exposition de la colère ».

³¹⁶ <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/150518/l-exposition-de-la-colere> (consulté le 4.09.20)

³¹⁷ Les signataires sont Yellena Martin, Renardo Lorier, Sandra Théodore, Nara Ritz, Christine Siegler, Williams Martin, Nathalie Villaume, Niki Lorier, Elodie Marquez, Gigi Bonin, Singwela Pacaud, Dany Pêto Manso, Sandra Saintot, Johnny Kriese

³¹⁸ Ilsen About est historien, chargé de recherche au CNRS, rattaché au Centre Georg de l'EHESS.

³¹⁹ Adèle Sutre est docteure en géographie, associée au Centre de recherches historiques (EHESS). Elle a coordonné avec Ilsen About le séminaire « Histoire des mobilités itinérantes et des pratiques de circulation en Europe, XIXe-XXe siècles » à l'EHESS pendant l'année scolaire 2019-2020.

³²⁰ Présentation de l'exposition sur le site du MNHI, <https://www.histoire-immigration.fr/agenda/2018-01/mondes-tziganes>

³²¹ Entretien avec Anne-Frédérique Fer, le 12 mars 2018, disponible sur francefineart.com

³²² L'exposition propose par exemple des photos utilisées pour le fichage des nomades en France, tendance qui se généralise à partir de la loi de 1912 qui impose un carnet anthropométrique aux personnes dites nomades – un carnet qui comporte une photo de face, et une photo de profil.

« Tsiganes » telle qu'elle a été construite de manière exogène. Mais ce vœu butte contre les clichés sélectionnés, et l'absence de parcours explicatif clair pour accompagner et justifier cette sélection. Pour le collectif en colère, les photographies contribuent encore à maintenir certaines représentations stéréotypées sur les Roms, à contre-courant du projet affiché par les commissaires.

« L'exposition montre des « gens » appelés Roms, Gens du voyage, nomades, etc. qui paraissent figés dans une époque ancienne, même si le cliché est assez récent. Figés dans une situation sociale prédéfinie, dans une certaine précarité, quasiment aucune photo montrant des gens qui vivent « bien » [...] »

Jamais on n'y trouve une photo d'hier ou d'aujourd'hui, d'une Manouche courtière ou d'un Manouche agent territorial, d'une Sinti militaire ou infirmière ou d'un Sinto Pompier, d'une Gitane institutrice ou historienne ou d'un Gitan comptable, d'une Rromni avocate ou d'un Rrom enseignant, d'une Yénish styliste ou d'un Yénish chef d'entreprise, d'une Voyageuse soigneuse animalière ou d'un Voyageur mécanicien etc. »³²³

Pour que l'exposition participe véritablement à la lutte contre les stéréotypes, il aurait fallu un accompagnement plus poussé pour le spectateur ou la spectatrice, et peut-être repenser le choix des photographies, qui dans leur majorité renvoient vers « la représentation la plus habituelle » des Tsiganes, c'est-à-dire celle de pauvres. Pour questionner ces choix, il faut questionner l'équipe qui en était responsable : ce qui est compliqué à accepter ici, pour ce collectif, est que « les concernés » n'ont pas été associés à l'exposition. Les signataires rejettent un procédé qualifié de « colonialisme intellectuel » par lequel ils sont « exposés comme de simples figurants passifs »³²⁴ de leurs histoires et leurs vies. Ce regret d'une organisation mettant de côté les personnes « concernées » est aussi présent dans les propos d'un militant de la Voix des Roms, qui estime que l'absence de consultation d'associations ou organisations roms relève d'une logique anti-tsigane.

« Le fait qu'on puisse faire au musée de l'Immigration ce qu'ils ont fait, c'est bien qu'on n'a pas commencé même à réfléchir à ce qu'est le racisme anti-tsigane. Parce que pour nous, partir d'une décision politique de faire un truc sur les Tsiganes, de

³²³ « L'exposition de la colère », *Médiapart*, 15 mai 2018

³²⁴ Sur Facebook, une militante qualifie cette exposition de nouvelle Exhibit B, faisant référence à une installation de Brett Bailey mettant en scène une série de tableaux vivants, présentés comme des vignettes de l'histoire du racisme, et incarnés par des comédiens noirs. L'installation est présentée au théâtre de Saint-Denis en 2014. Cette œuvre, mise en avant par l'artiste comme une dénonciation du racisme, est pourtant dénoncée pour son racisme, notamment parce que les tableaux font des acteurs noirs des figures muettes enfermées dans un rôle de victimes passives (Fassin 2018).

faire venir à l'exposition de l'artiste à la mode, et de construire une exposition contre les représentations [...] ils ont fait typiquement une exposition coloniale. »³²⁵

Il estime que son organisation en particulier a été écartée de la possibilité de co-construire le projet, car trop politique et vocale sur certains sujets, en particulier le racisme systémique et le racisme anti-Roms.

« C'est simplement le fait que dire que nous on propose que des Roms parlent en leur nom, cela suffit à être associé à quelque chose de dangereux pour la société. Et donc rendre ta parole illégitime. Et donc on ne te consulte pas. »

Le parcours proposé par les conservateurs de cette exposition, centré sur les photographies de Roms en majorité réalisées par des non-Roms, rejoint de nombreux travaux qui ont décortiqué avec précision les modes et figures de la représentation des Roms par les non-Roms. Comme le souligne Éric Fassin, les représentations de Roms, principalement négatives mais parfois positives, sont tout autant nombreuses qu'étiques³²⁶ :

« Ces populations minoritaires par excellence, en termes non pas statistiques que politiques, sont précédées d'une profusion de clichés, que ceux-ci paraissent plutôt positifs (de la musique à la sensualité, en passant par la sensualité de la route), ou qu'ils soient pleinement négatifs (des voleurs d'enfants au trafic des mendiants, sans oublier l'envers d'un supposé nomadisme aussi méprisé que redouté). Autrement dit, Gitanes érotiques ou Tsiganes maléfiques, les Roms sont surreprésentés dans l'imaginaire collectif où ils prolifèrent – en tant qu'objets, bien sûr, et non pas comme sujets. » (Fassin 2018 : 11)

Il s'agit ici de continuer la réflexion autour des expériences de subjectivation politique des Roms ayant migré en France, et des manières dont les femmes roms réclament et construisent une parole politique. L'exemple de cette exposition sur la représentation des Tsigane illustre un contexte dans lequel il reste difficile pour les Roms d'obtenir une place à la table, dans les espaces médiatiques, culturels ou politiques où pourtant les conversations portent directement sur les Roms.

Ce chapitre propose une réflexion sur les parcours de femmes roms qui ont – dans une certaine mesure - pris place et pris parole. La question de la parole des Roms qui vivent ou ont vécu dans les bidonvilles en France se pose avec acuité aujourd'hui, dans une période où ces

³²⁵ Entretien réalisé avec Pierre Chopinaud, le 04.05.2018.

³²⁶ En anthropologie, étique s'oppose à émique, avec d'un côté le point de vue de l'extérieur, de l'observateur, et de l'autre le sens produit à l'intérieur du groupe social.

dernières années les représentations des Roms en France se sont focalisées sur les Roms migrant·es désigné·es comme des figures indésirables déconnectées de compétences ou ambitions politiques (G. Cousin 2009; Nacu 2010; Parker 2012; E. Fassin et al. 2014; van Baar 2014; Maestri 2017; Yıldız et De Genova 2018). Dans les années 2000, Laura Boschetti et Tommaso Vitale observaient à Milan la tension dans le secteur associatif investi auprès de Roms vivant en bidonvilles ou squats, une tension portant sur qui devait prendre parole dans les négociations auprès des autorités publiques, et si les Roms étaient « prêts à se représenter eux-mêmes » (Boschetti et Vitale 2011). Cette tension sur qui parle au nom de qui, et comment faire avancer au mieux « la cause des Roms », se retrouve aussi bien au niveau local que national et international.

En France, comme en Italie, se posent aujourd'hui ces questions d'inclusion des personnes concernées dans les espaces de décision, des mécanismes et modalités de cette inclusion, et des rapports de pouvoir qui viennent traverser les volontés des divers protagonistes. Céline Véniat souligne les différentes modalités d'appropriation de la parole publique d'habitant·es d'un bidonville dans le cadre d'un projet de relogement. Ces projets visant les bidonvilles s'organisent trop souvent sans la consultation des personnes concernées, dont l'avis est représenté par des intermédiaires associatifs, et il est intéressant de rendre visibles les revendications de ces personnes, mises de côté dans les discussions, de pouvoir prendre la parole (Véniat 2015).

C'est pourquoi je m'intéresse aux expériences de la représentation de soi, et d'un groupe dont on est fait ou dont on s'érige porte-parole, dans le contexte spécifique de la migration précaire des Roms roumains en France, et avec une attention aux expériences genrées de cette représentation. Que pouvons-nous comprendre des modalités et expériences de représentation en France, pour des femmes roms roumaines ayant migré depuis la Roumanie ? Dans quelle mesure et à quel niveau ces femmes trouvent-elles ou construisent-elles les modalités de leur propre représentation ? De quelle manière est-ce que ces modalités et opportunités sont-elles traversées par les rapports de genre ?

Ce chapitre sur la représentation s'est construit à partir des expériences de femmes roms que j'ai eu l'occasion de rencontrer pendant mes années de thèse. Roumaines, elles sont arrivées en France à différents moments de leur vie, mais toutes ont connu une expérience de précarité économique et résidentielle dans le cadre de leur migration. Ce sont leurs récits, et les espaces

où j'ai pu entendre ou observé qu'elles prenaient parole, qui guident la construction de ce chapitre. Dans les exemples sélectionnés, je vais retracer la manière dont des femmes roms ont porté la parole collective au niveau local, dans des négociations autour de la situation d'un bidonville ; au niveau régional, dans le cadre d'une activité de médiation scolaire ; et aux niveaux national et international, dans des conférences et colloques. Je m'intéresse aussi aux carrières politiques de deux femmes roms, Liliana Hristache et Anina Ciuciu. J'utilise, pour retracer parcours et expériences, des entretiens, des échanges informels, l'observation en directe de prise de parole publique, ainsi que les archives d'événements où je n'étais pas présente. Je m'appuie aussi sur ce que certaines femmes montrent sur les réseaux sociaux, où elles partagent des images, vidéos, et explications de leurs actions³²⁷.

³²⁷ Les données tirées des réseaux sociaux que j'insère dans ce chapitre sont celles partagées sur le mode « public », c'est-à-dire accessible à toutes les personnes qui utilisent la plateforme. Trois plateformes ont été sollicitées, Twitter, Instagram et Facebook, mais la majorité des informations présentées dans ce chapitre viennent de Facebook. L'utilisation de ces données permet non seulement de voir l'évolution des activités militantes ou associatives, mais aussi de comprendre les réseaux dans lesquels ces femmes évoluent, par le biais des commentaires et partages.

1. Prendre place : habitant·es de bidonvilles et représentation auprès des institutions

La question de la représentation se pose à l'échelle locale, celle du bidonville et des acteur·ices investis dans la vie de ceux et celles qui y vivent. Souvent, les habitant·es sont absent·es autour des tables où des décisions sont prises en les ciblant. Lorsque j'arrive dans les locaux de la préfecture d'Ile-de-France, le 22 mai 2018, pour une réunion de présentation de l'instruction du 25 janvier, je prends note de qui sont les participant·es. Autour de la table, il y a des représentant·es de différentes préfectures, mairies, services de l'État, ainsi que des associations, comme Romeurope ou la Voix des Roms. Ce sont les associations qui font office de porte-parole des habitant·es des bidonvilles visé·es par l'instruction, dont on débat des obligations, des besoins et des droits pendant quelques heures autour d'une grande table ovale. En amont de cette réunion, une salariée de Romeurope diffuse largement les informations qui la concerne. Elle note dans son email, envoyé à l'ensemble des membres Ile-de-France du réseau, que « les invitations à ce type de réunion sont toujours assez obscures », et propose de jouer l'intermédiaire pour les personnes souhaitant participer mais n'ayant pas été invitées. Certaines associations ou certains collectifs, bien qu'investi·es sur les bidonvilles, n'ont pas de visibilité auprès des institutions, et ne sont pas sollicités pour ces réunions d'information et de consultation. Pour les membres de Romeurope, ce niveau de représentation soulève des tensions et possibles concurrences entre associations, ouvrant aussi la voie à des discussions sur le rôle des associations comme porte-paroles des habitant·es des bidonvilles.

Il faut rappeler que je mène cette thèse dans une période où l'enjeu de la participation, et celui de la représentation de la diversité, sont devenus des mots clés dans certains espaces politiques, ainsi qu'associatifs (Arnal et Haegel 2019). Il n'est pas étonnant dans ce contexte qu'une attention particulière soit aussi manifestée par certains membres de la cause des migrant·es roms pour leur assurer une meilleure représentation auprès des institutions, ainsi que la possibilité de s'exprimer. Tout comme dans l'association Aurore ou chez les Petits Frères des Pauvres³²⁸, les pratiques professionnelles évoluent autour de discussions liées à la représentation, la participation, et la présence des personnes concernées dans les espaces de

³²⁸ Lors de la journée « Précarité, Participation, Politique » organisée le 15 décembre 2017 dans les locaux de Sciences Po Paris, les salariées de ces deux dernières structures reconnaissent que l'intérêt pour la participation des personnes accueillies ou accompagnées est une évolution de leur pratique professionnelle, est devenue aujourd'hui assez centrale

décisions. Cela peut même être une source de conflit entre différentes associations investies sur un bidonville, comme le souligne Céline Véniat, qui voit dans son enquête des tensions qui portent :

« sur les pratiques de représentation et la prise en compte de la parole des habitants avec d'une part les collectifs de soutien qui affichent la volonté de donner la parole aux habitants directement concernés par l'expulsion à venir et les organisations nationales qui s'inscrivent dans une pratique plus institutionnelle d'interpellation des pouvoirs publics et de dénonciation des obstacles dans le parcours d'accès aux droits. » (Véniat 2019 : 273)

Certaines associations se sont construites dans un rôle d'intermédiaire avec les pouvoirs publics, et n'envisagent pas (encore ?) comment détricoter ce partenariat, qui leur donne de fait la parole au nom des Roms vivant dans les bidonvilles. Tommaso Vitale et Laura Boschetti observaient aussi ce fait à Milan : les institutions dépendent des associations, et cela place ensuite les associations dans une posture de penser savoir mieux faire, et de ne pas vouloir « risquer » l'erreur en ouvrant les espaces de mobilisations et négociations à des individus vus comme n'ayant pas encore « la maturité suffisante » pour porter ces luttes (Boschetti et Vitale 2011). Les Roms qui vivent dans une situation de forte précarité économique et résidentielle sont « inaudibles » (Braconnier et Mayer 2015), car écartés de la représentation par des acteur·rices associatif·ves qui parlent à leur place. Comme il en a été question dans le chapitre 6, le moment de l'expulsion du bidonville des Chênes a illustré la manière dont les représentant·es de la préfecture souhaitaient en priorité négocier avec l'association d'Etienne et Suzanne, s'appuyant sur cet intermédiaire pour filtrer et cadrer les revendications des habitant·es qui se retrouvaient ce matin-là à la rue. Mais la situation est différente sur le bidonville des Buissons, où les différentes associations présentes affichent une volonté collective de donner la parole aux habitant·es dans le processus de négociation avec la municipalité pour retarder l'expulsion. C'est dans ce contexte qu'Alina³²⁹, qui a quitté le bidonville des Chênes pour le bidonville des Buissons, en deviendra une porte-parole auprès des services de la commune, parcours dont j'ai pu être témoin dans les mois de mon enquête dans ce bidonville, entre mai et novembre 2018.

La présence de Roms dans les équipes des associations invite aussi à repenser la question de la représentation des habitant·es des bidonvilles, notamment lorsqu'il s'agit d'emplois proposés à des personnes qui vivent ou ont vécu cette expérience de précarité

³²⁹ Le portrait d'Alina est dans le chapitre 2.

résidentielle. Larisa Stoica, qui est médiatrice scolaire pour l'ASET 93, représente au quotidien les familles des bidonvilles dans les démarches de scolarisation auprès des institutions. Étant elle aussi Rom, et ayant connu une situation similaire aux familles qu'elle accompagne, elle se représente tout autant qu'elle les représente lorsqu'elle réclame le respect du droit à l'école.

1.1 Devenir porte-parole

Le 11 juillet 2018, j'arrive sur le terrain pour observer la visite de la Maire et son équipe dans le bidonville des Buissons. Il y a un arbre sur le terrain autour duquel sont disposées plusieurs caravanes, et l'allée qui remonte depuis l'entrée du terrain vers ces caravanes forme l'axe central de circulation. Lorsque j'arrive, c'est au niveau de cet arbre qu'attend un groupe, constitué de salarié.es et bénévoles associatif.ves³³⁰, et quelques habitant.es du bidonville. Aux côtés d'Alina, je reconnais Stan, qui joue un rôle de chef de *platz* sur le bidonville, ainsi que Diana, qui gère l'épicerie du terrain. En tout cas, ce sont 8 habitant.es (4 hommes, 4 femmes) qui se tiennent avec les associations, tandis qu'autour du groupe circulent différents habitant.es, qui observent tout en gardant un peu de distance.

La Maire arrive 5 minutes après moi. Un responsable d'association propose qu'une personne de son équipe fasse la traduction pour alléger la charge d'Alina, qui a tout de suite pris l'initiative de le faire. Pendant les présentations, Alina, Stan et Diana prennent la parole. Il et elles expriment les remerciements de l'ensemble des habitant.es pour l'intérêt que madame la Maire porte à leur situation, et disent parler avec le OK du groupe plus large.³³¹

D'emblée, la Maire affirme que la commune est une ville solidaire, et les conditions de vie dans ce bidonville vont faire l'objet d'un engagement de sa part. Elle s'engage à aider pour la domiciliation et la scolarisation, à organiser le ramassage des ordures et à fournir des toilettes, ainsi qu'à réfléchir à la manière d'acheminer de l'eau sur le terrain (sous forme de fontaine ou de citernes). Auprès du groupe d'une vingtaine de personnes qui l'écoutent, elle affirme un engagement politique vis-à-vis des habitant.es de ce bidonville. Identifié.es lors des présentations comme représentant.es du terrain, le petit groupe d'Alina, Diana et Stan est

³³⁰ Il est frappant pour moi de constater la différence entre le bidonville des Chênes et le bidonville des Buissons par la variété et le nombre des associations qui interviennent sur le bidonville des Buissons, et dont la présence pour cette réunion forme un groupe d'une dizaine de personnes.

³³¹ Carnet de terrain, 11.07.18

sollicité plusieurs fois par l'équipe de la Maire pour prendre des engagements au nom de l'ensemble des habitant·es : si la Maire affirme l'engagement de la commune, elle s'attend à recevoir des engagements en retour. D'une part, un engagement sur la chronologie d'un futur départ, et d'autre part, un engagement au sujet des relations avec les riverain·es.

La Maire demande aux représentant·es de faire attention aux relations avec les commerces à proximité, et ne pas envoyer les enfants « squatter » au Leader Price car cela décourage les autres clients. Les enfants devront aller faire les courses avec les parents.

[...] Elle demande un engagement du groupe, qui l'écoute attentivement, pour partir le 20 avril 2019, à la fin du second trimestre pour les enfants à l'école.³³²

Lorsqu'elle demande un engagement aux représentant·es, madame la Maire blague sur la forme orale de cet engagement. Elle précise que cela lui suffit : la commune n'est « pas une ville où nous avons besoin de signer des contrats », et si les représentant·es s'engagent devant elle, alors « je vous crois ». Alina et Stan disent oui au nom du groupe, et serrent la main de la Maire. Alina est officiellement reconnue comme porte-parole du bidonville.

Participer aux réunions au nom des habitant.es du bidonville

Le 2 août, je retrouve Alina à la mairie pour une réunion de coordination organisée par les services municipaux³³³. Il est 16h, nous montons dans les étages en suivant les indications précisées par email (et transmise à Alina par téléphone). Dans une grande salle de réunion, nous prenons place autour de la longue table ovale. Il y aura environ 20 participant·es, un peu moins de la moitié travaillant pour ou avec la commune, et l'autre moitié du secteur associatif. Il y a deux habitant·es du bidonville des Buissons: Alina et Stan. Ils se présentent comme habitant·es du bidonville, et la cheffe de cabinet les désigne comme « référents ». Elle demandera confirmation plus tard dans la réunion que ce sera bien Alina et Stan qui occuperont le rôle de référents pour les futures visites du terrain et la communication avec les habitant·es. Un responsable d'une association de médiation sanitaire souligne que ce rôle de référent demandera beaucoup de temps aux deux habitant·es. La cheffe de cabinet réagit en reconnaissant que cela

³³² Carnet de terrain, 11.07.18

³³³ La participation d'Alina et de Stan à cette réunion n'était pas initialement prévue dans l'invitation initiale. J'ai informé Alina de la réunion, qui a été très agacée de ne pas être incluse. Elle m'a rappelé (et j'étais d'accord) que sa présence serait importante. Elle a demandé à différents acteur·ices associatif·ves de l'inclure dans la réunion, et l'un d'entre eux a formellement demandé qu'elle puisse participer dans la boucle email au sujet de la réunion. Cela a été accepté, et la réunion a été ouverte à Alina et Stan.

représente un investissement de leur temps, mais affirme qu'il est indispensable d'avoir des référents sur le terrain, « car cela rassure nos interlocuteurs ».

Ce dossier est co-géré par la cheffe du cabinet de la Maire et par l'adjointe responsable des questions sociales et de la santé. C'est l'adjointe qui prend le temps en début de réunion de rappeler la volonté « humaniste » de la Maire, qui envisage ce projet comme une façon de favoriser le vivre ensemble. Toutefois, le début de la réunion est aussi consacré à l'histoire de la parcelle sur laquelle est installé le bidonville, les projets de la commune pour cette parcelle, et ce que le réaménagement du quartier représente pour la commune. Le bidonville ne sera pas expulsé cet été, mais uniquement si une partie du terrain est rendue par les habitant·es afin de débiter le chantier de construction de logements. Il faudra que les baraques soient détruites et reconstruites de l'autre côté du terrain. Après la visite par la Maire, cette réunion sert deux buts : d'un côté, acter les engagements de la commune et ses partenaires vis-à-vis des déchets, de l'eau, de la durée du temps de « trêve » de l'expulsion, etc. De l'autre, les partenaires associatifs sont invités à détailler l'ensemble des actions menées ou prévues qui vont permettre aux habitant·es du bidonville d'avancer dans les démarches de recherche de logement, d'emploi, etc. Dans ce face-à-face, Stan prend la parole une fois, au début de la réunion : il se porte garant que le nombre d'habitant.es ne devrait pas soudainement augmenter, et ce malgré des expulsions dans des communes voisines. Son niveau de français est plus hésitant qu'Alina, et pour la majorité des sollicitations de « l'avis des habitant·es », c'est elle qui répondra.

Alina intervient sur trois points : la chronologie de ce « projet » de vivre ensemble, l'électricité, et les toilettes. Quand elle demande des précisions sur la chronologie, elle pousse pour une confirmation d'un engagement oral de la Mairie, qui envisageait que le bidonville reste de l'été jusqu'en avril, c'est-à-dire environ 9 mois. Pourtant, lorsque l'adjointe débute la réunion, elle évoque dans son propos un projet sur 6 mois. Ainsi, lorsqu'Alina prend la parole pour demander des précisions, elle force les participant·es de la réunion à confronter ce décalage, qui jusqu'alors n'avait pas été abordé. La cheffe de cabinet avance une raison légale qui justifierait ce délai de 6 mois, mais la remarque d'Alina obtient une réaction – et un soutien – de plusieurs acteur·ices associatifs présents lors de la visite de la Maire. Avec plusieurs témoins de cet engagement jusqu'au printemps, et un rappel qu'il y aura la trêve hivernale, la tentative de passer de 9 mois à 6 mois est mise en difficulté.

Vers la fin de la réunion, les partenaires associatifs ont fait un tour des domaines d'intervention, et il se dessine différents groupes de travail autour de la scolarité, la santé, l'insertion, et la sécurité sur le terrain (en lien avec la présence du chantier). La cheffe de cabinet remarque qu'elle « aimerait bien entendre Stan et Alina » : Alina intervient alors pour demander d'inclure la question de l'électricité. Il y a des accords sur l'accès à l'eau et la gestion des ordures, mais l'électricité n'avait pas été abordée. Or, c'est un enjeu important pour les habitant·es, qui se débrouillent avec du gaz pour certaines activités et qui en connaissent les risques. C'est un dossier sur lequel il y a des réticences et des questions techniques : l'enjeu n'est pas résolu, mais grâce à la remarque d'Alina, il est intégré dans l'un des groupes de travail. La dernière intervention d'Alina concerne les toilettes. Plus tôt dans la réunion, il y a eu une discussion entre des responsables techniques des services municipaux et les associations au sujet de l'installation de toilettes sur le terrain. Le sujet le plus urgent pour les responsables des services municipaux est d'assurer que les associations vont faire un accompagnement de l'utilisation du matériel, et qu'il y aura un contrôle de son bon fonctionnement. Lorsque la réunion est en train de se terminer, je vois Alina qui se prépare à parler aux personnes qui rangent leurs affaires, et commencent à se lever. « Pour les toilettes, dit-elle... En fait, il en faudrait plus ». Sur un terrain aussi grand, pour éviter les querelles, les soucis d'accès, les demandes trop importantes sur le matériel, elle avance une demande : l'installation de plus de toilettes.

Alina est ici la porte-parole des habitant·es du bidonville : le groupe qu'elle représente partage cette expérience résidentielle, et c'est sur cette base qu'elle légitime sa présence et sa participation aux réunions. Mais comme je l'observe dans cette réunion à la mairie, avec les discussions autour de la nécessité de médiation associative pour le ramassage des ordures ou l'utilisation des sanitaires, il y a pour ces habitant·es un regard particulier lié aux nombreuses tentatives d'offrir des explications culturelles aux conditions d'habitat et de vie que connaissent les Roms en migration précaire. La commune accepte l'installation des sanitaires, mais les responsables du service trouvent nécessaire d'avoir des acteurs·rices du secteur associatif – la majorité dans cette salle étant blanc·hes, Français·es, non-Roms - présent·es sur le terrain pour veiller à leur bon usage. Le sous-texte qui pèse dans l'atmosphère de la salle, est que ces habitant·es qui vont recevoir l'aide sont un peu plus « sauvages », un peu moins éduqué·es à la propreté que « nous ». Lorsqu'Alina intervient au sujet des sanitaires, elle recadre un peu la discussion. Les services de la mairie se focalisent sur le risque de conflit et les mauvais usages de quelques toilettes : elle souligne de manière assez pragmatique qu'on peut avoir un acteur

extérieur pour gérer l'utilisation de ressources peu nombreuses, ou alors prévoir dès maintenant un nombre plus important de toilettes.

Je comprends les efforts déployés par Alina pour s'adapter à ce qu'elle entrevoit des représentations circulant sur les Roms dans sa pratique vestimentaire en amont et à la suite des réunions. Alina est la majorité du temps vêtue de robes ou jupes longues, mais je remarque qu'elle arrive à la mairie en pantalon. En quittant la mairie, elle sort de son sac une jupe longue, la déplie, et l'enfile par-dessus son pantalon. C'est pour ne pas avoir de remarques sur le terrain, m'explique-t-elle. J'ai évoqué cette séquence dans le chapitre 2, pour ce qu'il illustre de la fluidité autour des pratiques vestimentaires, qui s'adaptent selon les contextes. Ce qui apparaît plus nettement ici est la force d'un contexte stigmatisant, où les femmes roms analysent le coût éventuel de porter la jupe dans des espaces institutionnels. Pour faire face à l'équipe de la municipalité qui mène la réunion, il est important pour Alina de d'éviter d'être associée à la représentation des femmes roms aux jupes longues, qui renvoie à une autre culture. Le pantalon qu'elle choisit lui semble être l'habit qui la place plus visiblement dans un parcours d'intégration à la France. Elle représente alors les habitant·es de ce bidonville d'une manière visuellement déconnectée de la tradition, cherchant à minimiser le risque d'être renvoyée à une façon de vivre construite comme opposée à la modernité et à la France.

Porte-parole bienveillante à la recherche d'un emploi

La représentation est aussi une entreprise plus personnelle pour Alina. Quelques jours avant la réunion, je passais du temps avec Alina dans sa caravane. Elle évoque la question du supermarché local, et des accusations de vol envers les jeunes du bidonville. Elle a reçu une demande d'aller rendre visite aux gérants du supermarché, pour apaiser les relations, et de donner des consignes aux habitant·es. Elle trouve frustrant d'accepter un rôle « où il faut tout surveiller », et puis il faut tout le temps être présente. Pourtant, quand peu de temps avant, un médiateur d'une association qui intervient sur le bidonville lui dit qu'elle n'est pas obligée d'aider les autres Roms, elle répond : « si, parce que je n'ai pas de travail ».

La participation dans les activités associatives, l'assistance pour les démarches, et la mise en avant dans les négociations avec la mairie constituent un ensemble d'activités par lequel elle trouve quelques ressources économiques, mais surtout un capital qu'elle espère voir fructifier en proposition d'emploi. Elle a déjà demandé au même médiateur s'il connaissait des possibilités d'heures de ménage dans les locaux d'une association locale, et il lui promet

d'évoquer la question avec la responsable. Le temps passé dans les réunions et discussions avec la mairie est aussi bien un investissement pour l'ensemble des habitant·es que pour elle. Lors de son passage sur le terrain en juillet, la Maire insistait sur le fort taux de chômage dans sa commune, et l'impossibilité d'assurer un suivi pour l'insertion professionnelle de l'ensemble des habitant·es (au-delà de l'orientation vers Pôle Emploi). Mais lorsqu'une bénévole de l'association de Suzanne évoque la possibilité de trouver un emploi pour Alina, qu'elle présente à la Maire comme celle qui donne de son temps pour traduire, expliquer, et représenter le bidonville, la Maire accepte. J'accompagne alors Alina dans sa caravane, tandis qu'elle cherche dans différentes pochettes les CV préparés avec son assistante sociale. Alina confie ensuite son CV à l'équipe de la Maire, dans l'espoir qu'une opportunité – y compris à mi-temps – se présente.

Les sollicitations performatives, invitations vides et figures interchangeables

Les positions défendues par Alina ou Stan auprès des services de la mairie et des associations se construisent sur la base de réunions collectives, ouvertes à l'ensemble des habitant·es du terrain mais fermées aux personnes extérieures. Ces réunions ont lieu en amont ou à la suite de communication avec la mairie, pour identifier les besoins, les sources de conflit, ou élaborer une position commune. Alina m'explique que ces réunions peuvent durer longtemps, prendre une grande partie de la soirée : l'affichage de la municipalité de vouloir consulter les habitant·es par l'intermédiaire des « référents » insuffle un dynamisme à ces réunions.

Toutefois, il faut envisager les limites de l'influence des prises de parole dans ces espaces institutionnels. Observant les différentes positions affichées par les acteur·ices de la municipalité, les responsables du futur chantier, les associations, et les habitant·es, les rapports de pouvoir penchent clairement en faveur des promoteurs immobiliers. Les demandes formulées par Alina ou Stan doivent trouver appui auprès des associations pour être prises au sérieux par la Ville. Il y a un décalage entre l'affichage de l'importance de la consultation des habitant·es et la prise en considération des propositions ou demandes formulées. Céline Véniat partage aussi ce constat du risque de décalage. Bien que son enquête autour d'un projet de relogement conduise à envisager les « compétences citoyennes » des habitant·es qui prennent la parole dans les réunions publiques, elle conclut que

« se faire entendre en réunion ne conduit pas systématiquement à la résolution du problème, à savoir, ici, être relogé dans un dispositif pérenne. Cinq ans après la première réunion et la proposition d'un projet de relogement concerté, le problème n'est pas résolu car les familles sont installées sur un terrain aménagé, prêté provisoirement par la ville. » (Véniat 2015: 105)

C'est l'observation des échanges et des réunions qui me conduit à penser la présence des référents comme un « *token* », c'est-à-dire une personne invitée à prendre place à la table des discussions, qui représente un groupe minoritaire, et dont la présence relève essentiellement du symbole³³⁴. Le risque du « tokenisme » a été soulevé par les militant·es roms, notamment par Violeta Zentai, Georgeta Munteanu et Simona Torotcoi dans un rapport pour la Commission européenne. Certaines institutions ont désormais pris le soin d'inviter des Roms à leurs réunions, et cela ouvre la possibilité d'une présence, voire même d'une prise de parole, mais ne s'articule pas réellement avec le pouvoir d'influence sur les décisions.

« Roma often feel that they are “objects” of policies rather than active agents and equal stakeholders because participation of the Roma remains, both in the European and domestic public spaces, often superficial, fragmented and partially tokenistic. » (Zentai, Munteanu, et Torotcoi 2020: 12)

Lorsqu'Anina Ciuciu est nommée à un poste de conseillère honorifique auprès du Premier ministre roumain en 2013, elle accepte une position qui pourrait lui permettre de porter la voix des Roms auprès des institutions. Pourtant, elle arrête après quelques mois : elle avait le sentiment d'avoir été choisie pour être une marionnette, la nomination servant une opération de communication, bien plus qu'elle n'était portée par un intérêt pour son avis³³⁵. Dans son travail sur les politiques de la diversité dans le monde universitaire, Sara Ahmed explore la manière dont l'engagement pour l'égalité peut être pris dans une « culture de la performance » : l'engagement est alors concentré sur le fait de remplir des obligations, et d'être vu comme étant en train de remplir ces obligations (Ahmed 2012). Les invitations distribuées aux habitant·es, bénéficiaires ou participant·es de projets, à des réunions institutionnelles ou événements publics peuvent être considérées sous cet angle. Il est important d'indiquer que l'invitation a été partagée, qu'il a été envisagé par les organisateur·rices de bien inclure dans le programme des personnes qui habitaient les terrains d'intervention des associations.

³³⁴ Cf. note 213, dans le chapitre 7.

³³⁵ Elle critique une position honorifique où les discours sont écrits pour elle, et elle est simplement invitée à les lire (ce qu'elle refuse). De plus, elle est invitée à représenter les Roms en Roumanie, alors qu'elle n'y vit pas et qu'elle n'est pas engagée sur ces terrains-là. Entretien réalisé le 29.06.2017.

Le 14 décembre 2017, je rentre dans l'auditorium de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine pour assister à l'un de ces événements. Sur les bancs de l'estrade, je prends place parmi un public d'environ 40 personnes, qui semble être un mélange d'étudiant·es en architecture et bénévoles retraité·es. Je suis venue pour une projection-débat, « Leçon à tirer au cœur d'un bidonville », proposée par le Pôle d'exploration de ressources urbaines (Perou), autour de son projet d'ambassade sur un bidonville de Ris-Orangis³³⁶. Le Perou annonce avoir invité les protagonistes de cette action, « habitants du bidonville, militants, chercheurs, acteurs associatifs et institutionnels »³³⁷, et au programme, je vois qu'Adela Covaci et Dragomir Covaci, « anciens habitants de la place de l'Ambassade » sont parmi la liste des participant·es. Après la projection du film de Sébastien Thiéry, *Considérant qu'il est plausible que ces événements puissent à nouveau survenir*³³⁸, vient le moment du débat.

19h41 – début du débat. Sébastien Thiéry appelle les participants à venir le rejoindre, là où les chaises sont disposées en demi-cercle. Je ne vois pas Ramona, annoncée sur le programme, ni les deux membres d'une famille qui avait vécu sur le bidonville, aussi annoncés sur le programme. J'attends de voir s'ils arriveront après, et puis je m'aperçois qu'il n'y a pas de chaise vide. Pourtant, rien n'est précisé au sujet de leur absence. Le débat commence.

Cet exemple n'a rien d'exceptionnel. Il est fréquent dans le cours de mon enquête d'assister à ces événements sur les Roms qui vivent dans la précarité résidentielle, sans pour autant que des personnes roms soient présentes ou prennent parole.

Souvent, les personnes sont invitées à parler en leur qualité d'habitant·es ou ex-habitant·es d'un bidonville. Anina Ciuciu dénonce la tendance à infantiliser ces personnes, désignées simplement par leur prénom, d'une manière qui les distingue des autres participant·es de l'événement.

« Quand nous sommes conviés à ces colloques, séminaires et réunions où se décide notre sort, nous sommes d'ordinaire désignés par nos seuls prénoms – comme on le ferait pour des enfants. Et lorsqu'on nous présente, généralement, c'est avec

³³⁶ Comme expliqué sur la présentation de l'événement, « le 13 décembre 2012, le Pôle d'exploration des ressources urbaines engageait la construction d'une « ambassade » dans un bidonville habité par 150 personnes, en bordure de la nationale 7 à Ris-Orangis. Tel était le geste inaugural d'une action architecturale, artistique, littéraire, qui, jusqu'au août 2014, poursuit l'hypothèse que construire valait mieux que détruire pour répondre aux questions politiques, sociales, sanitaires posées par la présence d'un bidonville sur le territoire français. »

³³⁷ Sur le site de la Cité, <https://www.citedelarchitecture.fr/fr/evenement/lecon-tirer-au-coeur-dun-bidonville>

³³⁸ Ce film superpose la lecture de l'arrêté municipal du 29 mars 2013 avec des images du bidonville de Ris-Orangis, le quotidien, les actions du Perou, et puis l'expulsion et destruction du bidonville. Plus de détails, et le film : <https://www.post-editions.fr/considerant.html>

l'unique qualité de Rrom, alors que les autres participants ont un nom, mais aussi un titre, académique ou professionnel : il ne viendrait à l'esprit de personne de les désigner par leur origine ou leur religion » (Ciuciu 2018 : 112).

Cette manière de présenter, à l'écrit ou à l'oral, qui contribue à rétablir les frontières entre la majorité et la personne venue représenter sa minorité, est aussi problématisée par Sara Ahmed. Elle décrit l'expérience d'être dans un espace (l'université) qui ne lui accorde pas « résidence » : dans une réunion de son département, ses collègues masculins sont présentés comme Professeur A et Professeur B. Quand arrive son tour, la seule professeure dans la pièce est présentée comme « this is Sara » (Ahmed 2012). N'avoir qu'un prénom, ne pas être associée à un titre ou qualificatif alors que les autres participant·es, ceci participe à souligner les frontières entre ceux (ou celles) qui occupent habituellement cet espace, et la présence minoritaire. Le programme de la journée 'Roms migrants : politiques, ressources et pratiques d'insertion en Seine-Saint-Denis' organisée le 6 octobre 2015 par deux historiennes de l'Université Paris Diderot, Liliana Crips et Nicole Gabriel, peut être un exemple de la pratique dénoncée par Anina Ciuciu. Sur le programme, dans la section « témoignages et engagements » de la seconde partie de la journée, une seule intervention n'a pas de titre. C'est celle qui regroupe la participation de quatre personnes roms, deux nommées, et deux anonymes. Anina Ciuciu et Liliana Hristache sont succinctement présentées (Anina comme étudiante en droit et auteur d'un livre, Liliana Hristache pour son affiliation à Rom Réussite). Avec elles, « 2 intervenants roms : différents parcours ». Anonymes sur le programme, ces figures interviennent, comme l'analyse Anina Ciuciu, pour donner des exemples tirés de leur vie, mais sont pour cela interchangeables.

Je n'étais pas présente à cette journée, donc mon analyse est restreinte à la forme du programme. Par contre, j'ai assisté à plusieurs événements, notamment des débats ou des projections, entre 2016 et 2020, me permettant d'observer en personne si et comment une place était proposée à des personnes roms dans ces événements consacrés à leur migration, ou leur quotidien dans les bidonvilles. Parfois, cette place est occupée par une personne rom dans le cadre d'un emploi associatif. Elle est alors invitée à assumer dans ses prises de parole une double position : même quand elle occupe un emploi associatif, la personne rom est d'abord sollicitée à ce titre, ce que j'explore à partir du parcours de Larisa Stoica dans la prochaine section.

1.2 (Se) représenter aux guichets de l'administration

Comme il en a été question dans le chapitre 8, les organisations associatives investies dans l'accompagnement des habitant·es de bidonvilles peuvent proposer des opportunités de recrutement professionnel. Avoir dans son équipe une personne qui partage des traits communs avec les Roms qui sont dans les bidonvilles ou les squats, tout particulièrement une expérience commune de la précarité résidentielle et des discriminations que connaissent les Roms vivant en France, est vu comme un avantage. La connaissance adéquate du français, et des compétences précises liées aux réalités de la migration et de l'installation en France, peuvent donc conduire à un emploi dans le secteur associatif qui intervient dans les bidonvilles et squats. Larisa Stoica, 27 ans, est médiatrice scolaire pour l'ASET 93. Après un parcours très compliqué, passant par le bidonville et la vie dans la rue, cette jeune femme rom s'appuie sur les compétences acquises par son propre parcours de migration pour devenir salariée de l'association qui accompagne dans les démarches de scolarisation les enfants et leurs familles vivant en bidonvilles ou squats. Son rôle de médiatrice est un bon exemple d'un emploi qui allie accompagnement et représentation.

Portrait 6 : Larisa Stoica

Larisa Stoica arrive en France en 2012, quittant un village proche de Craiova avec son mari et l'un de ses enfants, un bébé de 8 mois. Elle confie son fils aîné à des membres de sa famille. Ils passent l'hiver 2012 dans un bidonville du 91, dont l'expulsion a lieu en février. Avec leur bébé de moins d'un an, ils obtiennent un hébergement en appelant le 115 avec des bénévoles. Entre février et avril, ils sont logés dans un hôtel social, jusqu'au jour où en appelant pour renouveler l'hébergement, il leur est annoncé qu'il n'y a plus de place. C'est à ce moment que Larisa rentre dans Paris, et qu'avec son mari elle débute une période de vie dans la rue, proche de Place de la République. Installés dans ce quartier pendant plusieurs mois, ils reçoivent le soutien d'Emmaüs Coup de main, mais ne parviennent pas à trouver de solution d'hébergement stable. En octobre 2012, son fils aîné les rejoint. Il a 6 ans. Elle cherche à l'inscrire à l'école, et une association de quartier l'accompagne dans les démarches.

Elle vit de la manche, d'activité de ménages, puis travaille comme gardienne d'immeuble, tandis que son mari trouve du travail sur les chantiers. Il obtient un contrat de travail en décembre 2013, et leur situation administrative commence à se régulariser. La domiciliation est proposée par une association, les documents liés au contrat de travail de son mari sont transmis à la Sécurité sociale, et un dossier de demande de logement social est constitué. A partir de 2015, la famille est suivie par une assistante sociale. Celle-ci obtient que la famille accède un logement en colocation avec une autre famille, par un dispositif géré par l'association France – Terre d'Asile. Entre 2015 et 2017, la famille vivra dans ce

logement en colocation dans le 77, avant d'obtenir un logement social. Larisa travaille aujourd'hui comme médiatrice scolaire pour l'ASET 93, tandis que son mari continue à travailler dans le domaine de la construction.

L'emploi associatif qui transforme expérience personnelle en compétence professionnelle

De la période où elle vivait avec sa famille dans la rue, Larisa retient l'impression d'une lutte permanente, et la confrontation régulière avec la police municipale :

« Quand même, on s'est battus (...) Et sinon, tu vois, la police, c'était vraiment d'une violence... que les enfants étaient obligés de voir, et de vivre ça. On les attendait une fois par semaine, on savait aussi le jour, le jeudi matin tu vois, à 5h du matin. Ils arrivent, la police municipale, qui commence à prendre les vêtements, les bagages, ils prenaient tout. On restait avec les enfants. C'était une grande violence qu'on a connu longtemps. »³³⁹

En novembre 2016, alors qu'elle cherche du travail, et souffre de déposer de nombreux CV sans obtenir de réponse³⁴⁰, elle évoque sa situation avec une bénévole qu'elle a rencontrée lors de sa période de vie dans la rue, qui est devenue son amie. Celle-ci cherche à l'aider, et sollicite son propre réseau de connaissances associatives pour voir si le monde associatif peut offrir une possibilité d'embauche pour Larisa.

« C'est elle que je connais, avec des autres aussi. Ils savaient que moi je voulais vraiment du travail, c'est eux qui m'ont aidée à faire des CV. Je parlais avec une autre copine, c'est elle qui m'a proposé, c'est elle qui a parlé à des patrons, avec les gens de l'ASET. C'est avec elle, c'est toujours par connaissance. »³⁴¹

Dans le cadre de son emploi associatif, elle revient régulièrement dans les bidonvilles d'Ile-de-France, et plus particulièrement de la Seine-Saint-Denis. Elle se forme sur le terrain, auprès de ses collègues, mais bénéficie de connaissances des démarches du fait de son propre parcours d'installation en France et de la scolarisation de ses enfants :

« J'ai pas fait une formation, c'est mon collègue qui m'a expliqué comment on fait. J'ai travaillé un mois avec lui. Après c'est bon, j'avais déjà appris ce que c'est. Comme mes enfants, j'ai fait, je connaissais par expérience ce que sont les papiers. »³⁴²

³³⁹ Entretien Larisa Stoica le 06.06.2017

³⁴⁰ Elle estime qu'il y a ici de la discrimination : alors qu'elle dépose de nombreux CV, ainsi que son mari, elle voit une réaction de la part des interlocuteurs lorsqu'ils apprennent qu'elle est roumaine.

³⁴¹ Entretien Larisa Stoica le 06.06.2017

³⁴² Ibid.

Avoir eu à faire plusieurs fois les démarches d'inscription à l'école pour ses enfants, Larisa connaît donc personnellement la procédure. Elle se sent capable d'aider les autres, en puisant directement dans son expérience personnelle. C'est ce qui lui permet de se sentir rapidement à l'aise dans ce nouvel emploi :

« Pour moi ce n'était pas quelque chose que j'aie jamais fait. Que je sois sur le terrain, qu'ils me disent "wow comment tu fais". Pour moi, c'était quelque chose que moi aussi j'ai vécu, et j'ai compris que c'était dur. Je vais essayer de parler avec la famille normalement, pas en politique, comme quelqu'un que je ne connais pas. C'était des familles que je connaissais avant, aussi. Tu expliques un peu les choses, et je sais, tu vois. Même là, je sais que c'est dur en premier temps, tu dois te battre, et tu peux le faire. Comme je disais aussi, quand tu veux quelque chose pour ton enfant, tu peux l'avoir. Tu te bats jusqu'à ce moment où tu peux l'avoir. »³⁴³

Elle revient souvent sur son propre parcours dans ses interactions avec les familles, et utilise sa situation comme élément d'encouragement dans des situations difficiles où les personnes sont découragées et fatiguées. C'est aussi parce qu'elle a connu ces mêmes émotions, et ces mêmes obstacles, qu'elle se sent capable d'avoir un bon rapport avec les personnes à qui elle dit qu'il faut se battre.

Représenter les Roms aux guichets de l'administration

Un aspect clé de son travail est l'accompagnement dans les mairies pour l'inscription à l'école. Tout comme elle a reçu un accompagnement lors de la première inscription pour son fils aîné, elle occupe désormais ce rôle auprès des familles des bidonvilles. Les entraves fréquentes à la scolarisation rendent cet accompagnement essentiel dans de nombreuses mairies.

« Larisa - Tu vas à la mairie... La dernière fois que je suis allée à la mairie, c'était il y a deux semaines, j'allais à la mairie le 18 mai pour inscrire des enfants à l'école à Saint-Denis. Et c'était comme si jamais ils n'avaient scolarisé des enfants. Ils savent pas faire l'inscription scolaire. J'ai présenté qui je suis, parce qu'il a pensé que j'étais la maman des enfants, j'étais avec le papa justement. Et il pensait que je voulais faire une inscription pour mes enfants. Parce que chaque fois, ils voient qu'on est Roumains, et cela change la vie. Là, j'ai présenté un peu qui je suis, que je travaillais pour l'association et tout ça, et il me dit "oui, et vous voulez quoi?" et je dis que je veux inscrire des enfants à l'école, et le papa des enfants est là. Et "ouais, est-ce que vous avez tous les papiers qu'il vous faut? Est-ce qu'à l'accueil il va chercher les papiers"? Et je dis oui, vous aussi vous pouvez regarder nos

³⁴³ Entretien Larisa Stoica le 06.06.2017.

papiers. Et cela c'était un mois après la domiciliation, grâce à l'AS³⁴⁴. Et là on ne pouvait pas inscrire tout de suite les enfants à l'école, on demande une domiciliation en France. C'est pas un justificatif obligatoire pour inscrire les enfants à l'école, il demande quand même. Tu vois, on arrive pour scolariser les enfants avec les familles, il nous dit que voilà, il faut le papier traduit en français, l'acte de naissance traduit en français.

Anne-Cécile - C'est faux?

Larisa - C'est faux. Et là, si tu veux, je dis "si vous regardez bien, vous verrez que c'est traduit en français", sur le papier. Et le mec il ne voulait même pas regarder le papier. Il demandait des conseils à des collègues et tout ça... Et bon, il a fini par scolariser les enfants. »

Des exemples comme celui-là, elle en connaît beaucoup. L'accompagnement est crucial pour éviter un refus de dépôt du dossier, ou des demandes abusives de documents supplémentaires. Ce qui la motive est le sentiment que lorsqu'elle a été aidée, elle a pu avancer, trouver un logement, stabiliser son quotidien : « moi aussi j'ai été aidée une fois, par quelqu'un, et je sais que c'est dur. Je sais que je peux motiver les gens pour se battre. » Elle n'oublie pas comment la scolarisation a été une étape importante dans l'organisation de son propre quotidien, en la déchargeant de responsabilités de garde et soin des enfants.

Pourtant, sa position comme accompagnatrice n'est pas toujours facile. Elle qui insiste sur l'importance de l'accompagnement, pour éviter les demandes superflues ou les refus par les agents de la mairie, elle reconnaît aussi qu'elle est reçue et identifiée comme Rom. Cela peut parfois compliquer l'accompagnement, dans des espaces institutionnels où elle se sent moins bien traitée que ses collègues français·es.

« Chaque fois que je me présente, et ils voient que je suis rom, ils me voient pas aussi comme une française. Je trouve que cela est un peu dur, plus difficile. Ils ne me voient pas comme une française. Là, je suis un peu plus connue à la mairie de Saint-Denis, et cela marche bien. Là, je dois dire, cela marche bien parce qu'on me connaît déjà. »

Elle estime que lorsqu'elle se présente, elle n'est pas considérée comme une travailleuse sociale, mais identifiée comme une mère rom. Ainsi, dans les institutions où elle revient souvent, les interactions sont plus fluides parce qu'elle n'a pas besoin de préciser à chaque fois

³⁴⁴ AS signifie ici assistante sociale.

qu'elle travaille pour l'association, et qu'elle vient en qualité d'accompagnatrice pour des parents.

Le piège de l'exceptionnel

Un jour, son fils se fait voler son sac à dos dans un supermarché. Elle encourage son fils à laisser son sac à dos à l'entrée des commerces car ils se font souvent contrôler. Cette fois-là, le sac à disparu. Alors que Larisa explique la situation au vigile, il lui manifeste sa surprise qu'elle se dise Rom de Roumanie.

« Et c'est ça la règle, tout le monde laisse son sac à l'entrée. Il dit, oui, et c'est grave si vous vous faites contrôler. Et je dis, est-ce que vous cela vous fait plaisir quand vous vous faites contrôler tout le temps pour rien? Parce que vous savez, nous on se fait de plus en plus contrôler. Pourquoi, vous êtes de quel pays? Et je dis, cela ne se voit pas? Non, vous êtes de quel pays? Je suis Roumaine. Bah non, vous ressemblez pas aux autres Roumains, on dirait pas que vous êtes Roumaine. »

Pour le vigile, qui ne l'avait pas identifiée comme Roumaine, ou Rom, Larisa n'est pas comme les « autres ». Mais ce discours, d'une figure modèle et exceptionnelle, est un piège. En effet, en élevant l'une comme différente des autres, cela continue à renvoyer les « autres » à une altérité inférieure. Larisa est consciente des risques d'accepter qu'elle soit un modèle parce que « différente des autres Roms ». C'est pourquoi elle insiste, lorsqu'elle voit les personnes s'étonner qu'elle soit Rom et qu'elle soit salariée, ou qu'elle soit dans un logement, pour bien préciser qu'elle n'est pas du tout la seule Rom à connaître cette situation.

« Bon, là, c'est beaucoup, ils sont beaucoup avec le même parcours. Et là aujourd'hui, je travaille, j'ai un logement et tout ça, les personnes qui me voient avec une situation plus grande, et quand j'explique ce que je fais, ils disent "wow, c'est la première fois que je vois un Rom", et c'est la première fois en France qu'ils voient des Roms qui travaillent. C'est la première fois qu'ils voient une Rom qui a un appartement, qui paie des impôts, qui paie des choses. Et je dis, je ne suis pas la première, et ni la dernière. Ils sont beaucoup encore. »

Même avec une situation plus avantageuse que les Roms qui vivent aujourd'hui dans les bidonvilles, elle refuse qu'on la place dans une catégorie à part, en faisant d'elle un modèle et laissant les « autres » dans une déviance suspectée et discriminée :

« Aujourd’hui, je dis, je suis comme les autres. On est les mêmes [...] Je suis beaucoup battue pour avoir un travail, pour que mes enfants soient à l’école, pour un logement. Et là aujourd’hui, ils me disent qu’on n’est pas Roumains comme les autres. Avant, j’étais comme les autres, et là aussi, je suis comme les autres. »

L’attitude de Larisa face à un discours qui fait d’elle et de son parcours une situation exceptionnelle est aussi présente dans les réactions d’Anina Ciuciu au moment de la publication de son livre, *Je suis Tzigane et je le reste*. Elle l’écrit même dans les premières pages, « des filles Roms comme moi, il y en a d’autres mais elles ne sont pas médiatisées » (Ciuciu 2013). Elle confirme cette attitude dans un entretien avec *Grazia*, qui en 2014 réalise le portrait de cinq femmes roms, sous le titre « Et oui, je suis Rom. Et j’ai réussi »³⁴⁵. La journaliste annonce que ces femmes vont bousculer les idées reçues des lectrices à « coups de diplômes et d’engagement militants »³⁴⁶. Présentée pour un parcours singulier – « Avoir vécu dans des bidonvilles et préparer le concours de la magistrature. Avoir fait la manche et, finalement, publier un livre », Anina réagit en précisant « On parle de moi comme d’une exception, mais je n’ai rien d’exceptionnel ». Si elle est visible, et plus que d’autres, c’est aussi que certains Roms cachent leur appartenance, pour éviter les remarques et les insultes³⁴⁷.

2. Porter sa voix : les témoignages publics

Dans le média *Slate*, en 2013, Anina Ciuciu est présentée comme la porte-parole de la communauté rom, répondant aux sollicitations médiatiques diverses, à la télé, radio ou dans la presse écrite³⁴⁸. Elle est très présente, car elle s’est investie dans une mission de porter la voix des Roms, trop peu sollicités pour parler et expliquer leurs situations :

« On ne donne pas assez la parole aux Roms, qui sont pourtant les mieux placés pour expliquer leur situation et les solutions. Tous n’ont pas forcément envie de s’exprimer, c’est sûr, et ce n’est pas parce qu’on réussit qu’on doit devenir porte-parole. Moi je sentais que j’avais ce devoir. »

³⁴⁵ Lise Martin, « Et oui, je suis Rom. Et j’ai réussi », *Grazia*, publié en ligne le 3 avril 2014, <https://www.grazia.fr/news-et-societe/news/et-oui-je-suis-rom.-et-j-ai-reussi-635756>

³⁴⁶ En plus d’Anina Ciuciu, on retrouve le portrait de Liliana Hristache, Radost Zaharieva, Linda Mihai et Isabela.

³⁴⁷ C’était pendant un temps le cas de Linda Mihai, sélectionnée pour ces cinq portraits, dont la journaliste souligne qu’elle a été élue Meilleure Apprentie de France. Linda explique avoir longtemps caché dans son lycée qu’elle était rom : « à l’époque, les autres savaient seulement que j’étais roumaine, pas rom. Quand j’ai fait mon « coming out », personne n’y a cru. Mes amis pensait sincèrement que tous les Roms faisaient la manche. Ma petite sœur, elle prétendait qu’elle était chinoise pour avoir des copines... Les stéréotypes ont la vie dure. »

³⁴⁸ Marianne Rigaux, « Qui pour porter la voix des Roms ? », *Slate*, 17 octobre 2013

Certaines figures sont très présentes dans les médias, au point où la journaliste s'intéresse à ce que cela fait pour Anina d'être aussi visible et présente, elle qui expliquait, « j'accepte toutes les sollicitations, même si c'est parfois à contre-cœur, parce que ce serait pire de ne rien dire ». Lorsque les médias sollicitent des habitant·es de bidonvilles, les prénoms sont souvent changés. Ce sont des figures anonymes qui partagent avec les médias le récit de leur précarité. On s'intéresse moins souvent aux expériences du témoignage de ces figures. C'est pourquoi je m'attarde ici en particulier sur les expériences d'Alina et de Larisa, et de ce qu'elles disent de la décision et des conséquences de partager sa vie avec les médias. Le parcours d'Alina permet de mieux comprendre la méfiance qui se développe vis-à-vis des journalistes, qui n'offrent pas toujours la possibilité d'accéder à ce qui est fait du témoignage partagé, et dont l'orientation politique peut parfois prendre ce témoignage comme support d'une critique des Roms vivant en bidonville. Le rôle des associations comme intermédiaires, et les rapports de pouvoir qui se révèlent dans cette intermédiation, soulignent comment certain·es habitant·es deviennent plus souvent porte-parole dans les médias. Pour Larisa, c'est la peine qui accompagne le témoignage qui est révélée ici. Lorsque les médias sollicitent des personnes qui ont connu ou qui connaissent la misère, il y a une invitation pressante à partager les détails intimes des moments les plus difficiles. Alina comme Larisa ont accepté de partager avec les médias les récits de leur vie, depuis leur départ de la Roumanie, en passant par les étapes de leur installation en France. Ce sont des récits émotionnels, partagés dans l'espoir d'interpeller le public, et de changer le regard porté sur les Roms qui vivent dans les bidonvilles, ou dans la rue. Je termine cette section avec une réflexion sur ce travail émotionnel des témoignages, et la manière dont le genre intervient pour solliciter et obtenir de l'empathie.

2.1 Accepter de répondre aux sollicitations médiatiques

Dans le *making-of* de son film « Shakira », Noémie Merlant explique son souhait de faire un film avec les familles roms qu'elle a rencontrées dans un contexte bénévole, et souligne qu'il n'était pas « évident de trouver une famille qui était ok pour faire le film au départ, parce qu'évidemment, il y a de la méfiance. On vient beaucoup les solliciter pour faire des documentaires, pour les filmer. Ils ont très peur de ça, de ce qu'on peut filmer d'eux, de montrer de leur misère. »³⁴⁹ Au cours de mon enquête ethnographique auprès des habitant·es des

³⁴⁹ Making-of de « Shakira », <https://www.arte.tv/fr/videos/098061-000-A/rencontre-avec-noemie-merlant/Avec-Shakira>, paru au printemps 2020 sur Arte, Noémie Merlant propose l'histoire d'une jeune femme de 17 ans, qui vit avec sa famille dans un bidonville de la petite ceinture parisienne. Shakira est inquiète pour l'avenir de sa famille, et l'histoire se concentre tout autant sur les espoirs de Shakira d'intégrer le « gang aux pinces », groupe

bidonvilles des Chênes et des Buissons, j'ai assisté à des scènes permettant de comprendre comment les sollicitations médiatiques s'organisent – par l'intermédiaire des associations le plus souvent, et pourquoi les personnes acceptent de participer. Alina, par son rôle marqué de médiatrice et puis de porte-parole, est souvent proposée par les associations comme une interlocutrice pour les médias, aussi bien sur le bidonville des Chênes que celui des Buissons.

La première fois que j'assiste à un entretien entre Alina et les médias, nous sommes en mars 2018. Alina vit alors dans le bidonville des Chênes. J'ai évoqué cet entretien dans le chapitre 3, pour illustrer la manière dont Alina cherchait à contrôler le récit de sa vie et cadrer les informations autour de l'incarcération de son mari. Elle avait en face d'elle trois jeunes journalistes, qui avaient contacté l'association de Suzanne et Etienne pour trouver des personnes roms à qui parler. Dans le café à côté du bidonville, je retrouve Alina, Suzanne, Etienne, et les journalistes. Par un souhait apparent de mettre Alina à l'aise, ainsi que par reconnaissance pour l'intervention de Suzanne (qui encourage Alina à accepter l'entretien), les journalistes ont accepté que des bénévoles assistent à l'entretien, ce pourquoi je suis aussi présente.

Les journalistes posent beaucoup de questions, veulent parler de la vie quotidienne. Mais l'une d'entre elle commence avec une question trop large : je vois qu'Alina ne sait pas quoi répondre à « Comment cela se passe ? ».

Les questions deviennent plus précises, sur la construction de la baraque, le temps qu'il faut pour l'installation, les acteurs, les matériaux. Alina revient sur l'expérience qu'elle a vécu en décembre, et son expérience à l'hôtel social. Elle explique pourquoi elle ne pouvait pas rester : elle se sentait maltraitée, et sa mère a été empêchée de prendre une douche ou de venir dans la chambre même quelques minutes, et puis il a été interdit que le bébé de 10 mois de sa sœur passe la nuit dans la chambre (alors que sa sœur dormait à la rue). En plus, elle critique les difficultés pour se faire à manger, en disant qu'elle était souvent malade en mangeant des plats déjà préparés, de même que ses enfants.³⁵⁰

Alina est contente de pouvoir parler : elle dit qu'elle parle pour « tous », notamment pour dénoncer les hôtels et le fonctionnement qui pousse les familles à partir, et la rigidité du système. Elle critique aussi les fausses promesses des associations et les espoirs déçus depuis

de jeunes hommes qui semble détenir un accès à des ressources financières dont elle a besoin, que sur une histoire d'amour naissante entre elle et Marius, membre du groupe.

³⁵⁰ Carnet de terrain, 12.03.2018.

son arrivée en France en 2011. Ce message s'adresse aussi bien aux journalistes qu'aux bénévoles qui sont installés à côté d'elle : alors même qu'elle s'investit beaucoup dans l'accompagnement des associations, et qu'elle donne de son temps pour faire de la traduction et de la médiation, elle a aussi été déçue par des promesses non tenues. Plus tard, en mai, je lui demande si elle savait que l'article des trois journalistes avait été publié sur un média en ligne. C'est un article assez long, qui retrace les différentes étapes de son parcours résidentiel en Ile-de-France, et donne de la place aux critiques formulées. Mais Alina n'était pas au courant. Lorsque je lui parle de ce format long, elle rigole sur le fait que sa vie soit désormais sur Internet. Je lui propose alors de l'imprimer et lui apporter, ce qui lui fait plaisir.

Alina part vivre sur le bidonville des Buissons, mais elle reste toujours identifiée par les associations comme une personne dont il est possible de souffler le nom aux journalistes pour obtenir un témoignage. C'est aussi le cas pour des bénévoles ou salarié·es d'associations qui n'interviennent pas directement dans la vie d'Alina, mais qui sont présentes sur le bidonville des Buissons. Dans la mesure où Alina est devenue une porte-parole du bidonville auprès des institutions, je remarque qu'un salarié d'une association la sollicite en prenant pour acquis qu'elle acceptera, sans lui donner beaucoup d'indications sur qui souhaite lui parler, et de quoi exactement.

Alina remarque que Martin, un jeune homme qui travaille pour une association aidant à la scolarisation sur le terrain, veut venir la voir ce samedi avec une journaliste. Elle ne sait pas pourquoi exactement, et semble incertaine. Suzanne la rassure, en disant qu'elle peut faire confiance à Martin. Je demande à Alina si elle sait ce dont la journaliste veut parler, mais elle ne sait pas. Elle hausse les épaules, et dit qu'elle verra bien.³⁵¹

Alina semble résignée à devoir accepter ce genre de sollicitation, en particulier quand elle vient par l'intermédiaire d'associations qui proposent des accompagnements sur le bidonville. Elle avait accepté de rencontrer les journalistes présentées par Suzanne quelques mois plus tôt, et va désormais faire confiance à Martin. Elle s'appuie sur ses relations avec les associations pour asseoir son rôle de médiatrice dans le bidonville, ce qui la fait hésiter à refuser ces sollicitations. La semaine suivante, je lui demande comment s'est passé le rendez-vous avec la journaliste : elle fait une grimace, et semble agacée. Elle s'est rendue disponible le samedi, mais la rencontre n'a pas encore eu lieu. Je comprends que Martin organise tout, et qu'Alina ne connaît toujours pas grand-chose sur cette personne qu'il va lui présenter. Mais elle a accepté de lui parler. Dans

³⁵¹ Carnet de terrain, 17.05.2018a,

la même conversation, elle me parle du rôle qu'elle joue sur ce bidonville, et des accompagnements qu'elle fait : je sens que ce sont ces questions qu'elle voudrait évoquer pour se présenter à la journaliste. Lorsqu'Alina accepte de parler à des journalistes par l'intermédiaire de Suzanne ou Martin, elle leur fait confiance pour lui présenter une ou des personne(s) qui vont avoir une approche respectueuse de sa vie et de son parcours. En novembre 2018, plusieurs mois plus tard, elle connaît une expérience à l'inverse de ces premiers témoignages médiatiques. Elle accepte de parler à un journaliste qui est présent sur le terrain pour faire un reportage sur les actions de la mairie. Contentée de reconnaître ce qui est fait pour les habitant·es, elle partage des détails, et répond aux questions sur les efforts de la mairie pour aménager le terrain. Pourtant, lorsque l'article paraît dans un journal local, Lise, une bénévole de l'association de Suzanne, l'imprime pour le montrer aux habitant·es du bidonville et ses collègues de l'association. L'article est très négatif au sujet de l'intervention de la mairie : le titre met en avant le choix de la mairie d'aider les habitant·es sur un terrain voué à des logements et des commerces. Dans l'article, une photo du bidonville – présenté comme un « campement de fortune » dans la légende – jouxte une vue d'architecte des bâtiments de la future parcelle, pour bien insister sur ce dont sont privés les riverain·es par la faute de l'occupation « illégale ». Une copie de l'article circule par email entre différentes associations, envoyée par Suzanne qui le présente comme un article plein d'erreurs et d'approximations, et qui détourne les propos d'Alina. Il faudrait, selon elle, envisager un « droit de réponse ». Ou alors, solliciter un autre journaliste pour faire un article dans une approche plus positive. Suzanne imprime l'article pour le montrer à Alina, qui est citée plusieurs fois dedans. Alina est très surprise de voir que ses propos servent à appuyer une présentation aussi négative des habitant·es du bidonville. Pour le journaliste, sur le terrain, tous les hommes font de la ferraille, tous les enfants sont déscolarisés, et personne ne parle français, à part Alina. Elle découvre qu'alors que ses propres enfants vont à l'école, l'article lui attribue le constat d'une déscolarisation de tous les enfants sur le terrain.

De la difficulté de devoir se confier

Larisa Stoica m'explique qu'il y a un coût à parler aux journalistes des moments les plus vulnérables de sa vie, où elle vivait à la rue avec sa famille. Elle trouve plus facile de parler aux autres familles, parce qu'elle partage avec elles une expérience commune, et qu'elle veut les aider. Pourtant, lorsqu'ils s'agit de journalistes, de Français, c'est plus difficile :

« Même quand tu racontes ta vie, c'est dur. C'est dur, tu vois, tu as de l'émotion. C'est quelque chose que tu te rappelles et que tu as vécu en même temps. Si tu lis une histoire, même ça, des fois ils te donnent l'émotion. [...] C'est pour cela, des fois, j'hésite à parler devant les caméras, en face des journalistes. Parce que j'ai de l'émotion. »³⁵²

L'émotion qui fait surface dans le rappel des moments difficiles est pourtant celle que souhaitent atteindre les journalistes. Le 8 février 2018, l'émission « 28 minutes » d'Arte³⁵³ est consacrée à Amadora Lingurar, une jeune Rom de 12 ans, dont la vie en France a fait l'objet d'un livre écrit par la journaliste Dominique Simonnot³⁵⁴. Amadora est arrivée en France lorsqu'elle avait cinq ans, vivant pendant un temps dans une maison squattée avec sa famille, avant d'arriver dans un bidonville. C'est un parcours d'errance qui caractérise sa vie pendant cette période de son enfance, qui s'accompagne de soucis liés à la survie et de pratiques comme la mendicité. L'émission s'intéresse particulièrement à son expérience de la mendicité, et l'animatrice la pousse à partager comment elle se sentait. La jeune fille accepte d'en parler, et admet qu'elle ressentait de la honte, quand bien même elle savait que c'était nécessaire pour survivre. Dans l'émission, on la pousse aussi à partager, et revivre, les moments d'exclusion qu'elle a connus à l'école. Alors qu'elle était appréciée des enseignants, elle faisait l'objet de moqueries et insultes par ses camarades. Là aussi, il faut se livrer, et partager le détail des insultes qu'on lui lançait à la figure.

Les témoignages qui exposent la douleur, la honte, les injures, sont pris dans et soulignent des rapports de pouvoir. Ceux proposés par des Roms vivant en France viennent se heurter à un discours politique qui normalise l'exclusion qu'ils et elles subissent, qui culturalise les pratiques de leur survie, et les rends responsables de leur propre misère. Il y a une politique de la douleur (Ahmed 2015), dans laquelle la douleur de l'Autre n'est pas reconnue par un discours dominant. Choisir de partager sa douleur, de témoigner de la blessure provoquée par les insultes, ou les discriminations, c'est venir directement en contact avec cette politique de la douleur.

³⁵² Entretien, 06.06.2017

³⁵³ « Amadora, une enfance tzigane », dans l'émission « 28 minutes », *Arte*, 8 février 2018

³⁵⁴ Dominique Simonnot (2018), *Amadora. Une enfance tzigane*, Paris : Seuil. Dominique Simonnot est journaliste au *Canard enchaîné*. Le livre est le résultat de sa rencontre avec Amadora en 2015, et présenté par l'éditeur comme une réponse à ces questions : « qui connaît en France la communauté des Roms ? Qui sait ce qu'ils font, d'où ils viennent, quelles sont leurs attentes ? Qui s'est donné la peine de leur laisser la parole ? ».

Lorsque Saskia Cousin est invitée à l'Université Libre de Bruxelles à revenir sur les mobilisations autour de l'expulsion du bidonville du Samaritain, elle estime qu'il lui était « impossible de témoigner seule d'une mobilisation justement caractérisée par son caractère collectif » (S. Cousin 2019: 95). Elle invite donc un ensemble de personnes croisées et connues par la mobilisation, habitant.es du Samaritain, militant.es ou membres d'associations, chercheur.es associé.es à la lutte. Pourtant, « finalement, à Bruxelles, je vins avec Livia³⁵⁵, Grégoire³⁵⁶, Medhi³⁵⁷ et Fiona³⁵⁸, c'est-à-dire sans les principaux concernés. » (ibid. : 97). Il n'y ni ancien·nes habitant·es, ni personnes roms. Comment l'expliquer ? Ce qu'elle qualifie d'absence involontaire « illustre la difficulté à parler non *sur* ou *pour* les habitants d'un bidonville, mais *avec* eux » (ibid. : 97). Les militant.es de la Voix des Roms déclinent l'invitation, citant des urgences. Chez les habitant.es invité.es, les refus s'expliquent par des obligations de travail, ou familiales. Pour l'un d'entre eux, Cristian Damian, Saskia Cousin souligne que le refus survient après qu'il a « vécu de manière traumatisante son expérience de prise de parole à la fête de l'Huma, lors d'une émission en direct de « Là-bas si j'y suis », aux côtés d'Éric Fassin et de Grégoire Cousin » (ibid. : 112). Ce refus, en raison d'une expérience précédente désignée comme traumatisante, est important dans ce qu'il dit des effets négatifs d'une invitation à la parole publique. Il y a un coût à se livrer sur sa vie, à partager devant une audience les ressorts de son quotidien, quand l'invitation à parler se justifie par un quotidien d'injures et de blessures.

Témoignage, travail des émotions, et rapports de genre

En avril 2017, Liliana Hristache prend la parole à la Fête de l'Insurrection gitane. Elle partage avec le public des réalités qu'elle rencontre dans le cadre du travail d'accompagnement à la scolarisation qu'elle mène à Montreuil.

« C'est difficile au jour d'aujourd'hui. Il y a des enfants qui demandent sans arrêt, cela va être quand mon premier jour d'école ? Je veux être à l'école. Mais vous savez, parfois, quand on parle de l'école aux enfants, les enfants sont très contents. On voit les larmes dans leurs yeux, on voit la joie, on voit le fait d'être très heureux d'être à l'école. Mais au bout de trois, quatre semaines, quand ils sont inscrits à l'école, ces enfants, la plupart ne va plus à l'école. Vous savez pourquoi ? Parce que souvent, on leur crache dans leur assiette. Parce que souvent, on ne leur parle pas. Parce que souvent, on ne veut pas les toucher, on dit que ce sont des enfants

³⁵⁵ Livia Otal, qui était au moment de la mobilisation responsable de la mission bidonvilles de Médecins du Monde

³⁵⁶ Grégoire Cousin, juriste et anthropologue

³⁵⁷ Mehdi Bouteghmès, élu de La Courneuve

³⁵⁸ Fiona Meadows, architecte, dans l'équipe du projet de réaménagement du bidonville

sales, qu'ils sentent la fumée, qu'ils les ont vus en train de faire la mendicité avec leurs parents. »

« Joie », « larmes », « heureux » puis... malheureux. Ce récit partage les émotions d'enfants qui vivent dans la précarité, et qui subissent les injures liées à leur identification comme Roms. Liliana cherche ici à faire réagir le public pour entrer en relation avec des émotions familiales, dans un contexte peu familier.

Les émotions travaillent³⁵⁹, en incarnant une dimension morale de la réalité commune et en agissant de manière prescriptive (Paperman 1992). L'un des présupposés qui anime les campagnes contre les violences faites aux femmes est que « c'est en mobilisant les émotions et plus particulièrement l'empathie que la réalité d'un phénomène devient une réalité pour *tous* » (Dorlin 2018 : 159). Pour que les réalités d'un parcours précaire de migration, et d'un quotidien de discriminations, deviennent réalité pour tous, il faut que les émotions sollicitées par le témoignage travaillent. Quelles sont les conditions pour que les témoignages de souffrance soient audibles ? Pour Sara Ahmed comme pour Judith Butler, tous les récits de la douleur n'ont pas de valeur ou la même valeur, puisque les sujets dominants ont un accès plus important et un recours plus visible à la douleur publique³⁶⁰. La distinction entre récit audible, répété et partagé, et ceux qui restent dans la gorge ou dans l'ombre, est un mécanisme de distribution du pouvoir (Ahmed 2015; Butler 2014).

L'enfance, et en creux l'enjeu de la protection de l'enfance, est crucial dans la manière dont les récits de Roms ayant migré en France sont mis en avant. La médiatisation importante d'Anina Ciuciu, puis d'Amadora Lingurar, concentre beaucoup d'attention sur des enfances passées en France, et le rôle des institutions pour soutenir ou non ces jeunes femmes. Alice-Sophie Sarcinelli, dans l'étude de la mobilisation pour la scolarisation des enfants du camp de Rubattino à Milan (Sarcinelli 2016), souligne l'importance d'une « mobilisation émotionnelle » qui s'appuie sur les enfants comme des innocents exemplaires, afin d'activer un mécanisme de

³⁵⁹ Au sens où les « émotions sont à la fois personnelles, des événements profondément privés, et publics, voire des constructions idéologiques » (Scheper-Hughes 1992: 412), et sont relationnelles, impliquant des actions/réactions, des rapports d'aller « vers » ou à l'inverse « envers » en rapport à ces objets (Ahmed 2015).

³⁶⁰ Ceci était illustré par les reportages centrés sur l'expérience négative des riverain·es, et les reproches qu'ils formulent vis-à-vis de l'installation d'un bidonville ou squat à proximité de chez eux (voir Fassin et al. 2014 pour des exemples de ces reproches). La publicisation qui est faite des plaintes et actions des riverain·es donne à voir la hiérarchie entre l'expérience du riverain et celle de la personne vivant dans un bidonville, la colère de l'un étant plus légitime que la douleur de l'autre. Cette hiérarchie n'est pas nouvelle, ni spécifique aux Roms. Joan Stavo-Debaugue remarquait en 2003 que la municipalité de Lyon accordait plus d'importance à la frustration des riverain·es du Vieux Lyon qui se plaignaient des nuisances liées à la présence de SDFs qu'à la misère dans laquelle vivait ces SDFs (Stavo-Debaugue 2003).

reconnaissance de l'autre par la solidarité. Les militants investis auprès des familles du camp investissent la protection de l'enfance plutôt que le droit à l'insertion et au logement, et présentent les habitant·es comme des parents d'élèves. Son analyse met en évidence l'enjeu de la protection de l'enfance, puisque

« les sentiments moraux vis-à-vis des enfants peuvent servir à remanier les frontières morales dans la mesure où ils permettent de provoquer, surtout lors d'épisodes dramatiques (comme la mort d'un enfant dans une *roggia* ou sur l'autoroute), des émotions diverses (la compassion comme l'indignation) qui entraînent l'exigence morale d'agir chez des membres d'associations, des riverains et même des élus locaux. » (Sarcinelli 2014: 174)

Il est possible de susciter de l'empathie en s'appuyant sur l'innocence des enfants et le désir de les protéger, en parlant depuis l'expérience de son enfance. Il est aussi possible d'agir en tant que parent de ces enfants. Or, Alice-Sophie Sarcinelli remarque que du côté des parents, la mobilisation des « mères et institutrices de Rubattino » fait principalement intervenir des mères.

Le genre vient jouer un rôle décisif, puisque pour incarner douleur et frustration, et obtenir par le partage des émotions une complicité du public, il vaut mieux être mère que père. Pendant l'été 2020, le média Brut diffuse un court reportage, « Roms : immersion dans un bidonville »³⁶¹. La première partie du reportage se concentre sur Miodrag Radosavljevic, qui vit sur un bidonville de la plaine de Pierrelaye avec sa famille. Il explique la difficulté à vivre de la ferraille, et parle des préjugés qui existent au sujet des Roms. Pourtant, il agit pour la survie de ses enfants, qui sont montrés dans le reportage. Les commentaires de ce reportage illustrent bien les préjugés que dénonce Miodrag Radosavljevic : « Vous êtes de la merde de voleur de pilleur et profiteur dégage de Roumanie », « Brut devrait aller faire un reportage et interviewer les victimes de vol des roms », « je viens d'en voir s'installer sur le parking d'un resto tels des parasites nuisibles ». Ces commentaires n'ont rien de très étonnant lorsqu'on connaît l'hostilité très forte qui existe en France envers les Roms. Il est marquant toutefois de saisir à quel point le témoignage de Miodrag n'a pas suscité de sympathie, mais au contraire, de la haine : beaucoup de commentaires se moquent des propos qu'il tient sur les difficultés économiques de son quotidien, en ciblant une voiture d'une marque de luxe qui apparaît quelques secondes dans l'arrière-plan du reportage.

³⁶¹ « Roms: immersion dans un bidonville », 17 août 2020, <https://www.brut.media/fr/news/roms-immersion-dans-un-bidonville-b379bc6f-cd79-42f0-b7d0-c2115f1a68ad>

Je souligne ce reportage, car il contraste avec les commentaires laissés après le témoignage vidéo de Salcuta Filan pour Fraiches³⁶². Dans cette vidéo, Salcuta, dont le parcours en France a fait l'objet de deux documentaires, *Caravane 55* et *8, avenue Lénine*, déroule les moments saillants de sa vie, depuis son enfance en Roumanie, la perte de son mari, son arrivée en France avec ses deux enfants, et le parcours administratif, professionnel, et social qui a suivi. « Je suis fière, parce que je me suis battue pendant des années toute seule », explique-t-elle, avant de demander aux Français qui regardent cette vidéo de bien accueillir et bien aider les Roms qui sont en France. Sous cette vidéo, il y a des commentaires négatifs, mais aussi des commentaires qui saluent Salcuta. Elle est tout particulièrement saluée en sa qualité de mère seule qui se bat pour ses enfants : « on a une force inimaginable pour arriver au bout des choses », « lutte d'une mère veuve pour un avenir meilleur pour ses enfants », ou encore « ce que toute maman veut pour ses enfants, la scolarité et un foyer ». Il y a même des personnes qui viennent réagir aux commentaires négatifs pour prendre sa défense. Par exemple, je lis un commentaire qui critique Salcuta, et les Roms, en leur reprochant de recevoir les aides de la CAF et d'avoir « la vie belle quoi ». Sous ce commentaire, en réaction, une femme s'oppose à ce reproche, en expliquant que « vous ne pouvez pas en vouloir à une mère de vouloir une meilleure situation pour ses enfants. » On attaque les Roms, mais on défend les mères.

Le combat d'une mère pour ses enfants est un combat noble qui suscite de l'empathie. Larisa Stoica endosse l'identité de mère comme bouclier contre les critiques sur comment elle s'est organisée pour survivre lorsqu'elle vivait dans la rue avec son mari et ses enfants. A la Fête de l'Insurrection gitane en mai 2017, elle participe à une table-ronde sur la scolarisation. Invitée à partager son propre parcours, elle revient sur la vie à la rue, et la mendicité :

« Si moi je restais des fois, et je faisais la manche avec mes enfants, je le fais pour nourrir mes enfants. Je ne le fais pas par plaisir. Si je fouille dans la poubelle, je le fais pour mes enfants.

[...] C'était pas, c'était trop difficile pour moi comme maman, de voir mon enfant réveillé le matin d'aller à l'école, et de retourner le soir dans la rue. C'était humiliant, que mon enfant était vu par des autres élèves de sa classe qu'il dormait dans la rue. *Interruption pour reprendre ses esprits, voix émue*. Tout ce que je vous raconte, ce n'est pas une histoire, c'est ce que j'ai vécu avec mes enfants. Et j'ai jamais voulu que mes enfants se sentent mal, se sentent séparés des autres enfants. »³⁶³

³⁶² Vidéo diffusée par le média Fraiches sur les réseaux sociaux, le 5 septembre 2019. Le texte de présentation est le suivant : « Salcuta est Rom et lorsqu'elle est arrivée en France, elle appréhendait encore son rôle de mère de famille veuve. 15 ans plus tard, elle revient sur son histoire et son intégration. »

³⁶³ Intervention enregistrée pendant le débat sur la scolarisation à la Fête de l'Insurrection gitane, 13 mai 2017

Au moment où elle explique l'humiliation, on peut entendre dans l'enregistrement de son récit qu'elle doit s'interrompre. Lorsqu'elle se reprend, sa voix tremble, ajoutant beaucoup d'émotion au partage public de cette souffrance. C'est une souffrance dont elle revendique aussi une reconnaissance pour d'autres mères roms, qui peinent à scolariser leurs enfants, et que Larisa rencontre dans le cadre de son travail.

« Moi aussi, je ne croyais jamais que l'État français, que la mairie, refusent qu'un enfant étranger aille à l'école. Mais là aujourd'hui, je vois des mamans qui commencent à me raconter avec des larmes dans les yeux que leurs enfants, ils rêvent d'aller à l'école. Ils sont des enfants qui ne comprennent pas qu'en France, un papier, une domiciliation, c'est tout pour aller à l'école. »

Des motivations pour prendre parole, et des raisons de dénoncer des situations qui s'appuient sur la protection de l'enfance et la maternité sont audibles en raison de leur charge émotionnelle (Eliasoph 2010). En effet, « la figure de la mère, et d'une mère qui souffre pour ses enfants, exposée aux caméras, concentre des valeurs, des sentiments, des émotions constituée comme légitimes et évidents » (Calzoialo 2012:108). Les femmes roms qui choisissent de prendre publiquement la parole pour représenter la situation dans laquelle se trouvent des Roms en migration précaire apprennent que la motivation maternelle est un cadre souvent légitimé par le public.

2.2 Du témoignage à l'expertise ?

Que se passe-t-il quand il y a une frustration vis-à-vis ce besoin – qui peut se vivre comme une injonction - de partager sa vie ? Anina Ciuciu souligne qu'elle est invitée à prendre la parole pour témoigner de ses expériences personnelles, alors

« qu'à l'expert, à l' élu, au cadre administratif ou au travailleur social, jamais on ne demande pareil dévoilement de son intimité – de son origine, de sa famille, de son parcours (ce qui pourrait pourtant aider à situer sa parole) : c'est sa vie privée ! Quel besoin de situer sa parole ? Les uns sont sujets, les autres objets de savoir et de pouvoir. » (Ciuciu 2018: 113)

La journée d'étude « Roms migrants : politiques, ressources et pratiques d'insertion en Seine-Saint-Denis », organisée le 6 octobre 2015, et dont il était question plus tôt dans ce chapitre, présente à nouveau un exemple de cette distinction entre analyse et témoignage. Pour cette « journée d'études qui associe des chercheurs en sciences sociales, des représentants

d'associations et des représentants d'institutions gouvernementales sur la question de l'intégration des Roms en France par différents acteurs »³⁶⁴, le programme distingue deux parties : une première partie « politiques publiques », où interviennent un préfet et deux représentants d'associations ; et une seconde partie « témoignages et engagements », où sont annoncées des femmes roms, dont Anina Ciuciu.

Lorsqu'elles sont invitées à se représenter dans ces arènes institutionnelles, les personnes roms sont souvent assignées à une qualité de profane, d'amateur, et niées dans la possibilité d'occuper le rôle de l'analyse ou de la décision. Lorsque Mathieu Berger étudie les Commissions locales de développement intégré à Bruxelles, il observe une assignation des « citoyens ordinaires » à la posture de « répondant » plutôt que « décideurs ». Son ethnographie souligne l'asymétrie de l'interaction : « Les élus et les experts ont la main – le pouvoir de définir les situations problématiques, d'orienter la teneur et le cours de la délibération et de prendre les décisions qui en découleront » (Cefaï et al. 2012: 12). Dans ces espaces, le témoignage personnel est audible là où la revendication politique ne l'est pas : l'invitation à participer est bornée. C'est dans ce contexte d'invitation – assignation – au témoignage que je questionne la manière dont deux femmes roms roumaines, Liliana Hristache et Anina Ciuciu, déploient, dans leurs interventions au sein d'espaces institutionnels, des récits personnels d'une migration précaire et de l'expérience de la discrimination, et se servent de ces récits comme tremplin pour les arguments de leurs analyses politiques.

Auprès des institutions françaises

Le 22 mars 2017, le Sénat reçoit un colloque consacré aux Roms en France, organisé par Esther Benbassa (sénatrice EELV) et Jean-Christophe Attias (directeur d'études à l'EPHE), intitulé « Roms en France : pourquoi ne seraient-ils pas intégrables ? »³⁶⁵. L'organisation Romeurope choisit pour représentant·es Liliana Hristache, alors présidente de l'association Rom Réussite et administratrice de Romeurope, et François Loret, du collectif Romeurope Val Maubuée. Sur les 6 intervenant·es, Liliana Hristache sera la seule personne rom³⁶⁶. Cet après-

³⁶⁴ Selon la présentation de la journée sur Calenda. Le programme est disponible ici : <https://www.univ-paris13.fr/wp-content/uploads/2015/10/Programme-Roms-17.10.15.pdf>

³⁶⁵ Le titre du colloque reprend le titre d'un documentaire d'Anthony Froussard, qui sera projeté en début du colloque. Le documentaire porte sur une expérience de résorption de bidonville à Strasbourg, et retrace par des entretiens avec les acteurs institutionnels la création d'espaces de « sas » entre le bidonville et le logement (espaces Hoche et 16).

³⁶⁶ Ce n'est pas sa première intervention au Sénat. Le 27 septembre 2012, Liliana Hristache est invitée à intervenir au Sénat sur la question de l'accessibilité au travail pour les Roms, alors qu'elle travaille pour la MOUS de Montreuil comme agent d'accueil sur l'un des sites, et qu'elle a une activité de médiation auprès des habitant.es

midi, rue de Vaugirard, une petite foule attend de pouvoir entrer dans l'annexe du Sénat, juste en face du Palais du Luxembourg. Placée dans la file qui s'organise pour accéder à la salle de colloque, les bribes de conversation qui me parviennent sont autant en français qu'en roumain ou romanès. Je remarque que le public qui s'est déplacé n'est pas aussi homogène (blanc, français, d'un âge proche de la retraite) que dans d'autres réunions portant sur les Roms en France.

Portrait 7 : Liliana Hristache

Liliana Hristache est née en Roumanie en 1979. Elle est arrivée en France en 2004, avec son mari et sa fille. Ils quittent Sibiu en dénonçant les discriminations qui les empêchent de vivre dignement. Les premières années en France sont marquées par un parcours d'errance, entre bidonvilles et hôtel social. Un tournant est marqué par la scolarisation de sa fille aînée en 2007 : l'association qui l'aide dans les démarches, l'ASET 93, lui proposera aussi un emploi de médiatrice scolaire. Habitante de Montreuil, elle bénéficie avec sa famille de la MOUS mise en place par la mairie de l'époque Dominique Voynet dès 2008. Elle devient, avec son mari Dan, agents d'accueil pour l'un des sites, rue Pierre de Montreuil.

Suite à des formations, elle trouve un emploi avec l'OPH de Montreuil, travaillant comme gardienne d'immeuble dans la cité où elle a aussi son logement.

En 2014, Liliana Hristache fonde Rom Réussite, une association qui propose de l'accompagnement aux habitant.es de bidonvilles et squats à Montreuil. Elle est administratrice du CNDH Romeurope. En septembre 2019, 15 ans après son arrivée en France, elle obtient la nationalité française par naturalisation. Depuis juin 2020, elle est conseillère municipale à Montreuil.

Suite à la projection du documentaire d'Anthony Froussard sur la résorption des bidonvilles à Strasbourg, c'est Liliana Hristache qui inaugure les interventions. Avec sa veste de tailleur bleu marine, assortie au tissu qui retient ses cheveux, son apparence est, comme toujours, très soignée. Elle remercie Esther Benbassa et les organisateurs pour l'invitation. Elle souligne l'honneur qu'elle ressent de pouvoir s'exprimer dans cet espace : « aujourd'hui, je suis fière d'être là, et de vous parler de la situation des Roms, de défendre aussi la cause des Roms. ». Son intervention est marquée par la manière dont le documentaire lui rappelle des souvenirs de la période pendant laquelle elle vivait dans un bidonville, sans eau, et sans électricité. « Je n'avais pas prévu de parler de mon parcours », précise-t-elle, mais le film fait ressurgir les émotions d'une période pendant laquelle elle ne comprenait pas « pourquoi les pouvoirs publics

roms de Montreuil. A ses côtés, sur la table des intervenant.es, il y a Dominique Voynet, maire de Montreuil, aussi invitée à partager sur la MOUS de Montreuil.

ne réagissaient pas », et pourquoi elle n'était pas considérée comme un être humain. Mais ces difficultés sont aujourd'hui une base sur laquelle elle s'appuie dans ses activités militantes :

« Cela m'a tellement touchée et marquée, ces moments de vie que j'ai vécus sur le terrain que j'ai décidé de monter une association, l'association Rom Réussite pour laquelle je travaille bénévolement, et nous faisons l'accompagnement socio-professionnel des familles en difficultés sur les bidonvilles où il n'y a pas de volonté politique ou d'opérateurs. »

L'importance de la volonté politique sera le message clé de son intervention. L'accompagnement qu'elle propose avec son association n'est pas toujours suffisant : sans soutien politique, tout devient plus difficile. Liliana interpelle le public ainsi que les autres intervenants, en s'appuyant sur son expérience de la MOUS de Montreuil lancée en 2009 pour insister sur l'importante réussite que peut permettre la volonté politique. Frustrée par les discours qui normalisent la situation des bidonvilles, et propagent des préjugés sur les Roms, elle rappelle qu'il ne faut pas croire que les personnes vivant dans la précarité sont « contentes de leur situation ». Dans ce moment, elle représente l'ensemble des familles et individus roms qu'elle connaît à travers son activité associative : depuis qu'elle travaille avec les associations, elle dit n'avoir jamais croisé de famille qui refuserait des solutions pour sortir de la précarité.

L'enjeu de la représentation n'est pas restreint au seul moment de son intervention. Il est visible tout au long de la conférence, et en particulier lors du débat, puisque Liliana sera interpellée pour répondre des délits commis par d'autres Roms (ou personnes perçues comme Roms). Lorsque le public est invité à poser des questions, une femme française d'une cinquantaine d'années, au foulard de soie noué autour du cou, se lève dès le début du débat. Parisienne, elle précise habiter proche de la Tour Eiffel. Elle dit voir beaucoup de Roms près de chez elle qui escroquent les touristes : ce constat, elle le propose comme un « témoignage sur le vif ». C'est vers Liliana que les intervenant·es se tournent pour répondre à cette femme. Elle répond avec calme, en disant que ce que cette dame a vu est bien dommage, mais qu'il ne faut pas mélanger tous les Roms. Elle conteste la généralisation opérée par ce « témoignage sur le vif », et reconnaît que si certains Roms font en effet des « mauvaises choses », il ne faut pas dire « qu'on est tous mendiants, tous trafiquants, tous pareils »³⁶⁷. Lorsque Liliana parle d'accusations de trafic d'enfants, quelqu'un dans le public dit « depuis des siècles » (il n'est pas clair si cette personne pense que les Roms trafiquent depuis des siècles ou sont accusés

³⁶⁷ Pour illustrer son propos, elle utilise deux images : s'il y a deux ou trois pommes pourries dans un panier, toutes les pommes ne sont pas pourries ; qu'il n'y a pas de forêt sans feuilles jaunes.

depuis des siècles). Ceci provoque immédiatement une réaction forte dans le public, notamment une femme rom au fond de la salle qui se lève pour crier que les Gadjés aussi trafiquent, qu'ils se prostituent, etc. Ce n'est pas spécifique aux Roms. Elle reçoit des applaudissements d'autres membres du public.

Le débat de cette conférence pourrait faire l'objet d'encore plus d'analyses, tant les interventions soulevaient différents enjeux liés à la situation des Roms en France, les politiques nationales et locales, les conflits entre institutions et associations, ou encore la valeur des documentaires sur des projets d'insertion présentés comme des réussites³⁶⁸. Ce qui ressort de ce débat très dynamique, qui a duré environ 1h30, est que le colloque, ouvert à tous et toutes, sous réserve d'inscription, devient un espace d'intervention pour des personnes qui se présentent comme Rom, et qui souhaitent partager un avis, ou réagir à ce qui s'est dit dans le documentaire ou lors des interventions. C'est une situation qui contraste avec la majorité des débats auxquels j'ai pu assister qui portaient sur la situation des Roms en France : une parole collective surgit dans ce débat (Cefai et al. 2012). Sur douze questions ou remarques, le tiers vient de personnes qui se présentent comme Rom : Radost Zaharieva, de l'ERRC, Umberto Guerra, de l'association Rromeurope³⁶⁹, Marcel Courthiade, professeur de romanès à l'Inalco, et enfin un homme qui ne partage pas son nom mais précise qu'il est Rom, et qu'il était présent au congrès de l'Union Romani Internationale en avril 1971. Ce dernier intervient pour exprimer le malaise qu'il ressent au sujet du titre de ce colloque. Il y a des Roms en France depuis longtemps, bien qu'il précise que « nous n'avons aucun député, aucun représentant politique », et il lui semble que ce colloque fait le choix d'ignorer les Roms français.

Investir les arènes européennes et internationales de l'expertise

Dans la mesure où les institutions européennes se sont saisies de la question de l'inclusion et des droits des Roms en Europe, des conférences et séminaires sont régulièrement organisés afin de faire intervenir des experts. Toutefois, il y a eu un fort appel par les institutions pour l'expertise d'organisations et d'individus non-Roms, perçus comme plus fiables et professionnels, tandis que les Roms restent encore souvent relégués dans un rôle

³⁶⁸ Les interventions et le débat ont été enregistrés, et la vidéo est disponible sur Youtube : https://www.youtube.com/watch?v=dB3_J_AwH1k

³⁶⁹ Il semble exister deux orthographes pour désigner cette association, Rromeurope ou Romeurope. C'est une association basée à Livry Gargan, dont la mission est la défense des droits des Roms, qu'il faut distinguer du CNDH Romeurope (un collectif de 41 associations et collectifs), dont il est plus souvent question dans cette thèse.

d'assisté, à l'image des masses vulnérables en attente d'aide (Rostas, Rövid, et Szilvasi 2015). En 2017, dans une évaluation du cadre européen pour les Roms qu'elle produit pour l'Open Society European Policy Institute, la chercheuse rom polonaise Anna Mirga-Kruszelnicka appelle à plus grande participation des Roms à l'élaboration et à l'évaluation des stratégies d'inclusion des Roms, pour permettre aux Roms d'agir pleinement sur ces décisions qui les concernent. Elle critique la situation qu'elle observe, puisque « *due to the lack of guidelines in the Framework about Roma participation, Roma often feel themselves to be « objects » of policies rather than active agents or equal stakeholders* » (Mirga-Kruszelnicka 2017: 23). Mais sa recommandation se tourne vers les grandes organisations déjà ancrées dans le paysage associatif pro-Rom :

« the European Commission needs to ensure the participation of the most representative and legitimate Roma CSOs³⁷⁰ in the policy process, especially in design, implementation and monitoring, including a degree of decision-making power, on an EU level and in national contexts in regard to the EU Framework and NRIS³⁷¹. » (ibid: 23)

Dans ces réunions internationales, on retrouve souvent des représentant·es d'organisations comme l'European Roma Rights Centre (ERRC) ou l'European Roma Grassroots Organisations Network (ERGO), qui sont organisées avec le but explicite d'agir à l'échelle de l'Union européenne. En novembre 2017, au programme d'une rencontre autour de la Plateforme Européenne pour l'Inclusion des Roms³⁷², il y avait une forte participation d'organisations roms ancrées dans le paysage européen, avec Jamen Gabriela Hrabanova pour ERGO, Andrzej Mirga pour le Fonds pour l'Education des Roms (REF), ou encore Miranda Vuolasranta pour le Forum des Roms et des Travellers (ERTF). Du côté de la France, des représentant·es de la Dihal participent régulièrement à ces réunions.

En mars 2019, Liliana Hristache se rend en Roumanie. Elle partage une vidéo d'une grande salle de réunion, en précisant qu'elle participe à une conférence européenne de très haut niveau sur l'inclusion des Roms en Europe. Il s'agit de la « High Level Conference on EU Framework for National Roma Integration Strategies », qui se déroule les 4 et 5 mars 2019, dans les bureaux du Parlement de Roumanie à Bucarest. En partageant sa participation sur les réseaux sociaux, avec une vidéo en direct de la conférence, et de nombreuses photos d'elle et

³⁷⁰ CSOs est l'acronyme de Civil Society Organizations, ou Organisations de la société civile en français.

³⁷¹ NRIS est l'acronyme de National Roma Integration Strategies.

³⁷² « European Platform for Roma Inclusion. Transition from education to employment », organisée par la Commission européenne, les 27 et 28 novembre 2017. C'est la 11^e rencontre de la Plateforme.

des autres participant·es, Liliana précise « j'espère qu'un jour on va arriver à sortir notre peuple de tous ces problèmes... ! ». Anina Ciuciu réagit en commentaire sur la photo de Liliana avec son badge de participante : « Bravo mindri phi ;) toute confiance en toi pour nous représenter ». De Bucarest, Liliana s'envole pour Bruxelles, où se tient à la fin du mois de mars la « Semaine des Roms », organisée par des organisations comme ERGO. Elle est visiblement inscrite dans le circuit des événements institutionnels organisés au niveau de l'Union européenne. La participation de femmes comme Liliana Hristache ou Anina Ciuciu fait prendre place à la table de ces réunions des figures dont l'expérience militante et associative, et l'analyse de la situation des Roms en France et en Europe, se construisent sur une expérience personnelle de la migration dans un contexte hostile, et la précarité économique et résidentielle qui a marqué leur vie pendant plusieurs années. Le « nous » qu'elles représentent s'ancre dans leurs expériences, il est orienté par leur point de vue de femmes, d'anciennes habitantes de bidonvilles et de Roms vivant en France.

Anina Ciuciu a fait l'expérience de la représentation dans les arènes institutionnelles lors d'une intervention à l'ONU le 30 novembre 2017, lors du 10^e Forum sur les questions relatives aux minorités organisé par le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme. Elle fait partie des trois militantes invitées à ouvrir la session, aux côtés de Jessica Reeves (de l'organisation Voto Latino aux États-Unis) et Mina Thabet (de l'organisation Maspero Youth Union en Égypte). Son intervention est un appel à la participation de la jeunesse rom à la vie publique, et à la représentation politique. Mais avant tout, elle précise la position depuis laquelle elle parle, elle se situe : pour cela, elle partage les grandes lignes d'une enfance en migration, où elle dit avoir connu les bidonvilles, l'angoisse des expulsions, la mendicité. Ce récit permet de faire le lien avec la vie des enfants qui connaissent aujourd'hui une situation de marginalité, du fait de « préjugés culturalistes qui fondent une politique répressive et discriminatoire ». Les Roms vont-ils surgir politiquement ? Si cette question posée par Anina Ciuciu porte sur un collectif, les Roms présentés par la militante comme une entité plurielle, voire « pluriverselle », pour son parcours individuel, le saut politique était manifeste en avril 2017, lorsqu'elle est devenue candidate aux élections sénatoriales françaises.

3. Construire des carrières politiques

En 2002, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe adopte la recommandation 1557, qui appelle les États membres à encourager la participation des Roms au système

politique « en tant qu'électeurs, candidats ou représentants élus aux parlements nationaux », invitant ces mêmes États à élaborer et mettre en œuvre des programmes pour assurer la participation des Roms « aux processus de décision aux niveaux local, régional, national et européen »³⁷³. Quelques années plus tard, le Sénat français pointe dans un rapport qu'en 2012, « la représentation politique des Roms, tant au sein du Parlement européen, que des parlements nationaux et des autres formes de représentation au sein des pays membres de l'Union européenne, reste excessivement limitée »³⁷⁴. Ce rapport cite en exemple deux pays, la Roumanie - où un député représente la minorité nationale rom, et la Hongrie, où il existe un Conseil National des Roms. Sur la situation française, il ne semble n'y avoir rien à signaler pour l'auteur du rapport, le Sénateur Michel Billout.

Cette section s'intéresse aux trajectoires de deux femmes roms qui investissent l'arène politique et ont été candidates à un mandat politique, aux niveaux municipal et national. L'étude de leurs trajectoires permet d'envisager le rôle des expériences de la migration précaire entre la Roumanie et la France dans leur subjectivation politique, et le lien entre parcours migratoire et revendications politiques. L'analyse de leurs propos en campagne souligne aussi le rapport ambivalent vis-à-vis de l'étiquette de « candidate rom ». En 2013, Anina Ciuciu expliquait à la journaliste Marianne Rigaux qu'elle avait été mise dans le rôle de porte-parole ; « pourtant, je n'ai pas été élue par les Roms pour les représenter »³⁷⁵. Au moment de solliciter un rôle d'élue politique, qui et quoi ces deux femmes proposent-elles de représenter ?

3.1 Liliana Hristache : conseillère municipale à Montreuil

Le parcours politique de Liliana Hristache est ancré dans la ville où elle est installée depuis plus de 10 ans : Montreuil, en Seine-Saint-Denis. En tant que bénéficiaire, puis salariée, de la MOUS lancée par la ville à la suite de l'élection de Dominique Voynet comme maire en 2008, Liliana Hristache tisse des relations avec l'équipe municipale. Elle est mise en avant plusieurs fois dans le journal de la Ville, et invitée à des événements locaux qui abordent les actions de la Ville pour l'insertion des Roms. Comme il en a été question plus tôt dans ce chapitre, elle commence à prendre plus régulièrement la parole dans des événements

³⁷³ Recommandation 1557 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, « Situation juridique des Roms en Europe », 2002

³⁷⁴ Rapport d'information n°199 (2012-2013), « L'intégration des Roms : un défi pour l'Union européenne et ses États membres », réalisé par Michel Billout (commission des affaires européennes du Sénat), section I.B.1, <http://www.senat.fr/rap/r12-199/r12-199.html>

³⁷⁵ Marianne Rigaux, « Qui pour porter la voix des Roms ? », *Slate*, 17 octobre 2013

institutionnels ou associatifs. Son soutien à Dominique Voynet est toujours très marqué dans ces prises de parole. Elle expliquera à un journaliste de *Slate* en 2014 que Dominique Voynet est venue à sa pendaison de crémaillère. Aux élections de 2014, Dominique Voynet n'est pas candidate à sa succession. La liste Europe Écologie – Les Verts, « Ensemble pour Montreuil », est portée par Ibrahima Dufrique-Soilihi. Liliana Hristache est candidate pour cette liste, à la 44^{ème} position³⁷⁶. Liliana s'investit dans la campagne, en tractant, en participant aux réunions, et en mettant en avant la liste et son programme sur les réseaux sociaux. Un militant EELV applaudit la liste « Ensemble pour Montreuil » sur les réseaux sociaux : « nous comptons aussi sur l'élection de Liliana Hristache pour aller au-delà des préjugés et des stéréotypes »³⁷⁷. La liste « Ensemble pour Montreuil » obtiendra 15,25% des voix au premier tour, et Ibrahima Dufrique-Soilihi se rallie à Patrice Bessac³⁷⁸, candidat Front de Gauche, qui sera élu au second tour. A la suite des résultats, Liliana partage sur les réseaux sociaux que « c'était un honneur pour moi d'avoir été candidate pour les élections municipales à Montreuil !!! Merci à tous ceux qui m'ont soutenu et qui m'ont donné du courage !!! ».

Liliana exprime aussi une tristesse sur les réseaux sociaux au sujet des résultats du second tour des élections de 2014. Une militante commente en réaction : « Rdv dans 6 ans ». Effectivement, en 2020, Liliana est à nouveau présente sur la liste EELV. Par contre, sa position est nettement plus centrale : sur la liste de Mireille Alphonse³⁷⁹, elle est en troisième position. En août 2019, elle participait aux côtés de Mireille Alphonse aux journées d'été d'EELV à Toulouse, et animait avec elle un atelier intitulé « Représenter les minorités pour des listes inclusives »³⁸⁰. Tout aussi engagée qu'en 2014, Liliana occupe une place importante pendant

³⁷⁶ Pour rappel, l'article 20, 2b du Traité de Maastricht (1992) autorise un·e ressortissant·e d'un autre pays membre de l'UE à se présenter, et voter, aux élections municipales ou européennes (droit de vote et d'éligibilité encadrés par la directive n°93/109/CE du 6 décembre 1993 pour les élections européennes, et la directive n°94/80/CE du 19 décembre 2004, transposée par la loi organique du 25 mai 1998). Il y a des critères : remplir les conditions d'éligibilité pour voter dans son pays d'origine, avoir son domicile en France (au lieu de vote ou de candidature), et y résider de façon continue depuis au moins 6 mois. Pour le mandat local, il est interdit aux personnes n'ayant pas la nationalité française d'être élues maire ou adjoint (Article LO2122-4-1 de la loi du 25 mai 1998).

³⁷⁷ Communication publique sur Facebook, le 28 mars 2014. Une autre militante EELV réagit à ce message, en commentant que « Liliana ne doit pas être juste élue pour lutter contre les préjugés. Il faut l'élire car c'est une femme extraordinaire ».

³⁷⁸ Conseiller régional d'Ile-de-France depuis 2004, Patrice Bessac devient Maire de Montreuil en 2014 avec une liste Front de Gauche (au second tour, liste commune avec le PS et EELV), succédant à Dominique Voynet. Il se représente en 2020 sous l'étiquette PCF.

³⁷⁹ Au moment où elle devient tête de liste pour les élections de 2020, Mireille Alphonse est maire adjointe déléguée au personnel à Montreuil, et Vice-présidente à l'environnement d'Est Ensemble.

³⁸⁰ L'atelier est aussi animé par Claire Grover (commission immigration d'EELV), Didier Delpyrou (francilien écolo) et Emmanuelle Pierre-Marie (adjointe à la mairie du 12^{ème} arrondissement de Paris). L'atelier est présenté ainsi : « Suite à une table-ronde avec Liliana Hristache se pose la question de la représentation des minorités telles que les Roms dans les institutions, notamment en qualité d'élus.e.s, pour des listes inclusives et écologistes ».

la campagne, puisqu'elle est l'un des visages de la « diversité » dont se vante la liste. Lors d'un meeting de campagne, le 3 mars 2020, cette diversité est illustrée par un spectacle de danses traditionnelles roms qui précède la présentation du programme. Dans une vidéo de campagne qui brosse un portrait rapide des candidat·es, Liliana est présentée comme « présidente de l'association Rom Réussite », et « une femme connue et reconnue pour son courage, sa générosité et sa ténacité. Elle œuvre depuis plus de dix ans en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des populations marginalisées, notamment au sein de la communauté Roms – mais pas seulement »³⁸¹. Le titre de la vidéo reflète cette ouverture au-delà de son rôle auprès des Roms de Montreuil : « Liliana Hristache veut agir pour l'insertion des plus démunis ».

Ainsi, son rôle sur la liste se construit à partir de l'expérience associative auprès des Roms de Montreuil, et son installation il y a plus de dix ans dans cette ville, tout en projetant les compétences de Liliana dans le domaine plus large de la solidarité et de l'accompagnement des précaires. Lorsqu'elle-même se présente dans cette vidéo de campagne, elle évoque l'association qu'elle a fondée, et l'accompagnement proposé pour les Roms vivant en bidonvilles et squats. Ensuite, elle insiste plus généralement sur l'importance de l'accompagnement pour les précaires :

« Je m'engage dans cette liste parce que je veux apporter un point d'appui sur le problème des précarités, des personnes qui vivent en précarité, des personnes dans la rue, des personnes qui ont besoin d'un accompagnement. »

Au premier tour des municipales, le 15 mars 2020, Patrice Bessac est réélu Marie de Montreuil, avec 51,35% des voix. La liste de Mireille Alphonse obtient 16,10% des voix, et cinq sièges au conseil municipal. Liliana Hristache est donc élue conseillère municipale, déléguée à la médiation auprès de la maire adjointe déléguée à la vie des quartiers.

3.2 Anina Ciuciu : candidate aux élections sénatoriales pour la Seine-Saint-Denis

Le 24 juillet 2017, Anina Ciuciu annonce au Bondy Blog sa candidature pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017. A 27 ans³⁸², elle est candidate pour devenir sénatrice de Seine-Saint-Denis. Elle insiste sur l'aspect historique de cette candidature, puisque depuis six siècles que les Roms sont présents en France, il n'y a jamais eu de candidat·e aux

³⁸¹ Page Facebook d'EELV Montreuil, «Liliana Hristache veut agir pour l'insertion des plus démunis », 9 mars 2020

³⁸² Pour rappel, la loi n°2011-410 du 14 avril 2011 fixe l'âge minimum d'éligibilité à 24 ans pour le mandat sénatorial. Née en Roumanie, Anina Ciuciu a été naturalisée française en 2013.

élections nationales d'origine rom. Pierre Chopinaud, de la Voix des Roms, précise dans un entretien à Public Sénat que cette candidature est tardive par rapport à d'autres pays : « en Suède ou en Europe centrale, il y a déjà des députés roms »³⁸³. Cette candidature est soutenue par Aline Archimbaud, sénatrice du département élue en 2011, qui ne brigue pas de nouveau mandat. Dans les médias, Aline Archimbaud vante les mérites de la militante :

« Si on veut sortir de la méfiance des politiques, il faut que nous sortions de l'entre-soi. Elle représente une des réalités de la société. Elle est engagée, elle répond à un besoin de renouvellement : elle est jeune, c'est une femme, elle est d'origine populaire. »³⁸⁴

Si Aline Archambault souhaite mettre en avant l'ancrage social, l'âge et le genre d'Anina Ciuciu comme participant à l'importance de la candidature, du côté de la presse, les titres se suivent et se ressemblent : Anina Ciuciu est soit la « première femme rom candidate », ou présentée comme une future « première sénatrice rom ». Tout l'enjeu de la représentation est ici. Dans un entretien avec le magazine *ELLE*, Anina reconnaît l'importance de sa candidature pour changer l'image des Roms en France, mais refuse l'idée d'être la « Rom de service », et que sa candidate soit réduite uniquement à cette appartenance.

« Cette question me tient à cœur, mais je refuse d'être catégorisée. Je suis fière de mon identité multiple : rom, française, jeune, femme, issue des quartiers populaires, future avocate... Être réduite à une seule facette de ma personnalité m'appauvrirait. Au Sénat, je ne serai pas la Rom de service »³⁸⁵.

Refuser la labellisation « Rom » comme unique étiquette de sa candidature, tout en parlant longuement et ouvertement de son parcours de migration difficile et de grande précarité dans son enfance afin d'être le symbole d'une réussite possible pour les Roms qui l'écoutent : on retrouve une situation qualifiée par Eric Fassin de « paradoxe minoritaire » (É. Fassin 2010) - la personne minoritaire parle « en tant que » afin de ne pas être traitée « en tant que ».

Si 200 personnalités signent une tribune appelant à offrir à Anina Ciuciu une place éligible sur les listes EELV, le jeu partisan s'avère compliqué. Au sujet de ces négociations et calculs, Anina partage un sentiment de frustration, qui la pousse à créer sa propre liste :

« Je me suis confrontée aux calculs cyniques des partis et à la remise en cause de mon intégrité, de la légitimité, à la réduction d'une image de diversité interchangeable (...) J'ai vite compris que ma place n'était pas là. J'ai donc créé

³⁸³ Sarah Brethes, « Anina Ciuciu rêve d'être la première sénatrice rom de France », *Publicsenat.fr*, 21.09.2017

³⁸⁴ Idir Hocini, « La future avocate Anina Ciuciu, première sénatrice rom en France ? », *Bondy Blog*, 24.07.2017

³⁸⁵ « Anina Ciuciu : 'Au Sénat, je ne serai pas la Rom de service' », *ELLE magazine*, 11 août 2017

une liste indépendante « Notre Avenir » car je ne voulais pas décevoir tous ceux qui avec moi avaient nourri l'espoir de voir émerger une politique vraiment différente. »³⁸⁶

Anina Ciuciu prend la tête de la liste « Notre Avenir », suivie de Mehdi Boutèghmes, élu municipal de La Courneuve qui s'est publiquement mobilisé pour la défense des Roms qui vivaient sur le bidonville du Samaritain en 2015³⁸⁷. A sa tête, Anina Ciuciu rappelle qu'elle souhaite « bousculer les choses pour faire entendre les voix des non représentés. Nous voulons permettre à toutes et tous d'être entendus dans leurs douleurs et leurs urgences »³⁸⁸.

L'équilibre entre l'importance d'avoir des élus se reconnaissant comme Roms et le piège de l'identité figée se construit selon les situations. Auprès des médias français, il est utile et important d'insister sur les multiples facettes de l'identité de la candidate : par exemple, son lien avec les quartiers populaires, et l'ancrage qu'elle revendique avec le département de la Seine-Saint-Denis. Elle sera l'élue d'un territoire, et il est donc pertinent, voire nécessaire, de souligner le lien qu'elle a noué avec ce département. Dans un contexte consacré à la dénonciation des discriminations et le racisme qui continuent à marquer le quotidien des Roms, le symbole de la « candidature rom » est plus parlant. Le 5 avril 2018, Anina Ciuciu participe à une émission radio canadienne dans le cadre de la journée internationale des Roms³⁸⁹. Aux côtés de Dafina Savic³⁹⁰, Lela Savic³⁹¹ et Serge Denoncourt³⁹², Anina dénonce le traitement réservé par la société majoritaire aux minorités. Elle s'inquiète de la montée de l'extrême-droite, et de la rhétorique anti-immigration. Les plus marginalisés, qu'ils soient Roms ou non, se retrouvent abandonnés par l'État lorsque ces partis arrivent au pouvoir. Dans ce contexte, « ce qui est inquiétant est l'absence des Roms eux-mêmes dans la représentation politique : c'est pourquoi en septembre dernier, j'ai décidé de me présenter aux élections sénatoriales en France. » Aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017, il y avait six sièges à pourvoir pour

³⁸⁶ Lynda Zerouk, « Anina Ciuciu, première femme rom française candidate au Sénat », Info TV5Monde, 21.09.2017, <https://information.tv5monde.com/terriennes/anina-ciuciu-premiere-femme-rom-francaise-candidate-au-senat-192404>

³⁸⁷ La liste complète est la suivante : Anina Ciuciu, Mehdi Boutèghmes, Véronique Decker, Vassindou Cisse, Claire Nicolas, Lionel Brun, Fatou Meite, Sébastien Freudenthal.

³⁸⁸ Yann Lalande, « Le Sénat va-t-il en voir de toutes les couleurs ? », *Le Journal de Saint-Denis*, 21.09.2017

³⁸⁹ Radio Canada, « Partout, les Roms continuent de faire l'objet d'un racisme stupéfiant », émission Médium large, discussion animée par Catherine Perrin, 05.04.2018

³⁹⁰ Militante rom serbe, fondatrice de l'ONG Romanipe dont le but est de lutter contre les discriminations dont sont victimes les Roms en Europe et au Canada.

³⁹¹ Journaliste d'origine rom de Serbie.

³⁹² Metteur en scène québécois, au cours de l'émission il se présente comme « associé au peuple rom depuis une dizaine d'années ».

la Seine-Saint-Denis. Alors que quatre listes auront suffisamment de suffrages pour obtenir un ou deux sièges³⁹³, « Notre Avenir » arrive en septième position, avec 3,52% des suffrages exprimés³⁹⁴. Anina Ciuciu n'est pas élue sénatrice. Ce qu'elle espère alors, et ce qu'elle partage lors de l'émission radio en avril 2018, est que cette candidature va « ouvrir la voie », et en encourager d'autres.

Liliana Hristache et Anina Ciuciu ont trouvé place dans le paysage politique français. En 2019, Liliana Hristache participait aux journées d'été d'EELV à Toulouse, participant à l'animation de l'atelier intitulé « Représenter les minorités pour des listes inclusives ». En août 2020, c'est Anina Ciuciu qui participe à des journées d'été d'un parti politique, en prenant part au débat « Racisme et discriminations systémiques » organisé dans le cadre des journées d'été de la France Insoumise (les AMFiS)³⁹⁵. Parler du racisme « en tant que première concernée »³⁹⁶ lui permet d'évoquer – et dénoncer – le racisme auquel elle a été confrontée en Roumanie et en France, et connecter son expérience du racisme au combat qu'elle mène contre les discriminations dans l'accès à l'école en France, un problème qui ne concerne pas que les enfants roms.

³⁹³ La liste Les Républicains (2 sièges), la liste du Parti communiste (2 sièges), une liste Union de la gauche, et la liste UDI.

³⁹⁴ Les résultats vont de la liste LR qui obtient 26,30% des suffrages, à la liste Front National qui obtient 0,73%. Sur 10 listes, la liste menée par Anina Ciuciu arrive 7^{ème}. Lors de ces élections, il y avait 2248 votants pour la Seine-Saint-Denis (source : interieur.gouv.fr).

³⁹⁵ Les AMFiS se déroulent du 20 au 23 août 2020, à Valence. Au débat « Racisme et discriminations systémiques » participent aussi Malcolm Ferninand, Nacira Guénif, et Patrick Simon (les trois sont universitaires). Anina Ciuciu remercie pour l'invitation la députée Danièle Obono.

³⁹⁶ Propos tenus dans une vidéo partagée par Danièle Obono sur Facebook, où chaque participant·e du débat revient sur comment cela s'est passé.

Conclusion

En mars 2019, une rumeur circule sur les réseaux sociaux : elle accuse des Roms, circulant en camionnette blanche, d'enlèvement d'enfants en Ile-de-France. Le 17 mars 2019, deux Roms sont agressés à Colombes, et leur camionnette incendiée. Malgré l'absence de preuves, les messages alertant sur des tentatives d'enlèvement ou des enlèvements commencent à appeler à une action contre les Roms. Le mardi 26 mars, l'AFP signale que « vingt personnes ont été interpellées dans la nuit de lundi à mardi en Seine-Saint-Denis après des violences visant des Roms, désignés par des rumeurs sur les réseaux sociaux comme étant à l'origine d'enlèvement d'enfants ». Des violences ou des menaces sont signalées à Clichy-sous-Bois, puis Bobigny, mais aussi à Aubervilliers, Bondy et Noisy-le-Sec. Les autorités démentent ces allégations d'enlèvement pour tenter de maîtriser les risques d'agressions³⁹⁷. En urgence, une conférence de presse s'organise dans les locaux de Romeurope, le 26 mars à 18h30. Face aux violences, il est important de réagir, précise l'une des organisatrices. Cette conférence de presse illustre un croisement entre les représentations négatives assignées aux Roms, et les efforts déployés par certains Roms pour réagir à ces stéréotypes et occuper l'espace public avec leur propre parole.

J'arrive dans les locaux, l'espace médiathèque de la FNASAT est organisé pour recevoir la conférence de presse, avec un ensemble de chaises en rang faisant face à une longue table rectangulaire.

Il y a Anina Ciuciu, accompagnée d'une volontaire en service civique. Celle-ci se présente, elle s'appelle Rahaela Constantin, elle va participer à la conférence de presse. Les trois salariées de Romeurope s'activent pour continuer à aménager la salle, préparer la diffusion en live, accueillir les personnes qui arrivent. Saimir est là, il va filmer en direct pour le compte de la Voix des Roms. Liliana Hristache arrive, elle dit qu'elle reçoit des coups de fils sur différents faits, elle ne peut pas toujours confirmer. Elle échange avec Saimir sur les informations qui circulent, il faut décider ce qui sera partagé avec la presse. Les conséquences de rumeurs peuvent être très graves : ces accusations et les menaces qui suivent rappellent l'affaire du lynchage de Darius³⁹⁸.

³⁹⁷ La Préfecture de police appelle sur Twitter « Ne relayez plus cette fausse information, n'incitez pas à la violence » (26 mars 2019), tandis que plusieurs municipalités, dont Bondy, Montfermeil, Clichy-sous-Bois ou Aulnay-sous-Bois publient des communiqués pour appeler au calme et souligner que les accusations ne sont pas avérées. Le parquet de Seine-Saint-Denis va aussi préciser qu'il n'y a aucune enquête en cours pour des faits d'enlèvement de mineurs par des personnes de la communauté rom.

³⁹⁸ En juin 2014, un adolescent, Darius, a été accusé d'être l'auteur d'une tentative de cambriolage à Pierrefitte. Pris à parti par un groupe d'hommes, il a été tabassé, et laissé pour mort dans un caddy de supermarché au bord d'une route. Il passe trois semaines en réanimation.

Dans la salle, les journalistes arrivent progressivement. Medhi Bouteghmès, élu de la Courneuve, arrive pour participer. Il y aura donc trois femmes roms et lui à la table pour prendre la parole.³⁹⁹

Anina prend la parole en premier, pour resituer les faits qui sont connus, et critiquer le stéréotype séculaire des Roms comme voleurs d'enfants⁴⁰⁰. Elle donne ensuite la parole à Liliana, qui est visiblement émue. Dans son intervention, elle parle de ses propres enfants, et ce qu'ils vivent à l'école avec ces rumeurs. Anina comme Liliana précisent qu'elles ont vécu en bidonville. Lorsque Rahaela prend la parole, elle explique que ses parents vivent dans un bidonville à Orly. Elle alterne entre son expérience personnelle et celle de sa famille à Orly, qui après une nuit blanche par peur d'une attaque sur le bidonville souhaite repartir pendant un temps en Roumanie.

Ces femmes donnent un visage à la peur qui circule en même temps que les rumeurs, en la situant chez les Roms visés par les accusations. Comme le précise Anina, les enfants dont les parents et les familles semblent avoir peur n'ont rien à craindre des Roms, tandis que les enfants roms qui vivent dans les bidonvilles sont réellement menacés. Rahaela évoque directement sa propre peur, celle qui l'empêche de sortir chercher à manger, ou de monter dans les véhicules immatriculés en Roumanie qui appartiennent aux membres de sa famille. Les prises de parole servent à attaquer directement le stéréotype des voleurs d'enfants, et propose d'agir dans le contexte urgent des menaces et agressions. Elles servent aussi à donner des images des vies quotidiennes des personnes qui vivent dans les bidonvilles et les squats : les discriminations, la difficulté de scolarisation des enfants, la marginalisation. Liliana réagit pour rendre compte de ses efforts pour lutter contre les représentations négatives qui collent aux Roms en France :

« D'où ça vient cette idée? Cela empire encore plus notre image dans cette société, alors que nous sommes en train de travailler, de s'unir avec plusieurs associations, personnalités politiques pour voir comment régler ces problèmes. On est en train de monter des associations, des jeunes en service civique: on est train de structurer pour combattre la marginalisation. On est frappés par cette image, et cette image créé de l'angoisse, de la peur. »⁴⁰¹

³⁹⁹ Notes de terrain, 26.03.2019

⁴⁰⁰ Ces stéréotypes de Roms voleurs d'enfants remontent au Moyen-Âge en France. On retrouve dans la littérature des enfants volés et élevés par des Gitans dans *La Petite Gitane* de Miguel de Cervantes (1613), ou dans *Notre Dame de Paris* de Victor Hugo (1831). Sur ce sujet, voir Marc Bordigoni (2013) *Gitans, Tsiganes, Roms... Idées reçues sur le monde du Voyage*.

⁴⁰¹ Notes conférence de presse, 26 mars 2019

Les violences envers les Roms de mars 2019 reposent sur des rumeurs qui activent des représentations négatives, formées de l'extérieur, qui attribuent aux Roms des défauts, des vices, des comportements néfastes, et sont au cœur de l'anti-tsiganisme. L'organisation dans l'urgence de la conférence de presse, et la mobilisation d'Anina, Liliana et Rahaela pour prendre la parole, rendent compte d'un réseau associatif et militant qui se construit pour lutter contre l'anti-tsiganisme en mettant en son cœur les femmes roms. La conférence de presse propose non seulement une critique des stéréotypes, et une dénonciation des violences, mais elle met aussi un visage sur la peur et des noms sur les expériences. Pour parler des enfants, des parents, et de la peur, ce sont trois femmes qui prendront la parole. Elles sont des figures héroïques, prenant appui sur leurs expériences de la précarité et de la discrimination, et attaquant ce que la société majoritaire leur reproche tout en sollicitant l'empathie et la reconnaissance de leur humanité partagée.

Alors que la représentation des Roms s'est largement construite de manière exogène, j'ai souhaité reprendre le fil de la représentation dans ce chapitre à partir de ce que disent et partagent des femmes roms roumaines, dans différents espaces institutionnels et médiatiques où elles ont la parole. L'accès à cette parole est souvent travaillé par des intermédiaires, et pose des questions de connaissances linguistiques, de visibilité auprès des intermédiaires, et la manière dont on est et on se construit comme porte-parole. Je voulais penser la représentation en lien avec le parcours migratoire, pour réfléchir aux formes de représentation que réclament et obtiennent des Roms qui ont connu une migration et une vie précaire. Après avoir questionné la manière dont la migration pouvait offrir aux femmes des opportunités pour l'acquisition de nouvelles compétences, linguistiques, administratives, et interactionnelles, ce chapitre permet d'entrevoir les expériences des femmes qui traduisent ces compétences en témoignages et puis en analyses de leur situation. Ces témoignages se produisent auprès des associations, auprès des institutions, auprès de la presse, et visent à obtenir une reconnaissance des vulnérabilités, de la souffrance et des droits. La mise en récit d'un parcours d'errance, lorsqu'il est adossé à une dénonciation de la position de l'État ou de l'absence de soutien pour faire face à la misère, participe à la constitution de soi en tant que sujets de droits.

Conclusion générale

« Tout nous était interdit dans cette société, sauf de mourir.
Et c'était à nous de savoir ce qu'on allait en faire de ce peu de vie,
si on voulait mourir ou si on luttait. »

Ceija Stojka, *Je rêve que je vis ?* (2016)

Le 8 mars 2018, j'ai participé à un débat aux Archives Nationales sur le thème des femmes et l'immigration. Pour commencer mon intervention, je projetais pour le public une photographie, reproduite ici.



Monique Hervo / *La contemporaine*

Sur la photo, on peut voir trois enfants, deux bébés, et deux femmes adultes qui se tiennent dans une ruelle, dont l'arrière-plan est occupé par du linge accroché. Sans donner de précisions, je posais ces questions : où a été prise la photo ? Pouvez-vous la dater ? Qui sont les personnes que nous voyons sur cette photo ? Les réponses étaient très éclatées, sur différentes décennies et différents pays. J'avais en effet sélectionné cette photo parce que je voyais que bien qu'en noir et blanc, elle était difficile à placer dans l'espace. Les premières réponses situent

plutôt la photo dans « les pays de départ », en Europe du Sud. D'autres personnes pensent aussi à l'Europe de l'Est. Le public remarque qu'il est difficile de savoir où la photo a été prise, et pour la dater, pense surtout aux années 1950 et 1960. Après un bref temps de réflexion, des voix s'élèvent pour proposer que c'est une photo d'un bidonville, et une femme suggère alors qu'il pourrait s'agir d'un bidonville de Nanterre.

Cette femme avait raison : la photo a été prise sur le bidonville de la Folie, à Nanterre, au début des années 1960, par Monique Hervo. La brique exposée, le bidon qu'on aperçoit dans le fond de la photo, ainsi que la taille étroite de la ruelle sont des éléments qui donnent à voir un espace d'habitat informel. Mais celui-ci pourrait, il est vrai, se trouver dans différents pays d'Europe. Ce que j'ai trouvé frappant dans ce bref exercice lors de la présentation est de voir que dans le public, les premières réactions cherchaient plutôt à placer la photo en dehors de la France. Elle nous rappelle cependant trois choses : l'histoire des bidonvilles est ancienne, c'est une histoire genrée, et c'est une histoire politique.

L'histoire qui est racontée par cette photo n'est pas bien connue. Lorsqu'elle a pris cette photo, Monique Hervo, militante française, était installée dans ce bidonville depuis 1959, après en avoir découvert l'existence. Elle a partagé pendant plusieurs années le quotidien des familles qui y vivaient. Elle nous montre par cette photo l'espace de vie de personnes venues d'Algérie, qui occupent des baraques auto-construites dans une France confrontée à une demande massive de main-d'œuvre et une crise de logement. La France a une longue histoire de bidonvilles, et pourtant, lorsqu'à partir des années 2000, la figure du migrant pauvre d'Europe de l'Est est érigée en problème public, c'est en partie à partir de la visibilité des immigrés dits Roms dans les bidonvilles aux marges des grandes villes (Vitale, 2015).

Le deuxième point est celui du genre : la photo fait apparaître dans ces lieux informels des femmes et des enfants. Les travaux au sujet des bidonvilles dans les années 1960 et 1970 ont peu insisté sur la manière dont les rapports de genre structuraient et se structuraient dans la précarité résidentielle, en insistant sur la figure du migrant masculin et son expérience de la stigmatisation. Ils n'ont pas montré comment cette dernière était entièrement dépendante et tributaire du travail et de la place des femmes. Ma thèse est une réaction au constat de cette absence. Elle part de l'expérience des femmes pour demander en quoi que la prise en compte des rapports de genre permet de mieux comprendre ou redéfinir l'étude de la migration en conditions précarisées.

Le dernier point est celui d'une histoire politique. En effet, le caractère intemporel de la photographie ne doit pas masquer que la problématisation de la migration et l'habitat précaire dépendent de contextes particuliers. Aujourd'hui, l'expérience des femmes se comprend à l'aune de la mobilisation par l'État de la vulnérabilité comme catégorie d'action publique. Sur la photo, ce ne sont pas simplement des femmes, mais surtout des mères. Or, la prise en compte de ce rôle social a évolué, et il est déterminant pour les femmes roms roumaines rencontrées au cours de mon enquête.

Ces trois pans (migration et habitat précaire, genre, et politiques publiques) sont au cœur de cette thèse. Ils délimitent les apports principaux de mon travail, dont il sera question dans cette conclusion.

Les Roms forment un groupe particulier en Europe. Non pas en raison de leur culture, mais du fait qu'ils et elles ont été placés dans une catégorie « à part », une altérisation qu'on retrouve même dans l'univers de la recherche scientifique : c'est un domaine « à part ». Cette thèse veut contribuer à ouvrir la « question rom » à un dialogue avec d'autres champs d'études, et en particulier les études de genre. Si les mondes médiatique, politique puis universitaire se sont beaucoup intéressés à la migration des Roms de Roumanie vers la France, c'est le plus souvent sans prêter attention aux rapports de genre. Les Roms, en particulier ceux et celles que la migration précaire rend visibles dans l'espace public, ont été assignés à une catégorie englobante, et sont devenus problématiques à partir de logiques raciale et de classe.

Dans un premier temps, cette thèse ne souhaitait pas réduire la vie des Roms dans le bidonville à un contexte politique qui assimile Roms et bidonvilles, au risque d'occulter l'histoire qui, en France, relie depuis bien plus longtemps pauvreté, mobilité, et habitat informel. Le bidonville, bien que souvent situé dans les marges de la ville, n'est pas à part de la ville, mais la constitue. La citoyenneté de ses habitant·es est sans cesse remise en question, mais les personnes qui y vivent s'ancrent aussi dans la ville, et y circulent dans des circonstances contraintes (Canepari et Rosa 2017). Or, dans cette approche des bidonvilles qui met en avant l'importance de l'*agency*, des compétences déployées et des savoir-faire développés par les habitant·es, il est important de ne pas mettre de côté le genre. Il est

impossible de saisir les marges de manœuvres d'une vie marquée par un espace instable, menacé de destruction, et portée par la nécessité de survie, sans tenir compte des rapports de genre, d'âge, et de place dans la famille. Les résultats empiriques apportent de la complexité dans l'appréhension de la précarité connue par les habitant·es des bidonvilles. Il y a un ensemble de tâches et de démarches à réaliser dans le quotidien, et l'approche par les études de genre, en tirant profit d'une analyse féministe, dépasse le simple constat de qui fait quoi pour envisager les rapports de pouvoir, la socialisation, et la dynamique des négociations.

J'ai montré comment dans le bidonville des Chênes puis des Buissons de nouveaux rôles pouvaient se construire ou se négocier, suivant les trajectoires des femmes dans différentes directions, et notamment celui de porte-parole pour les relations entre habitant·es et pouvoirs publics en matière de vie quotidienne. Ces trajectoires se construisent autour des besoins et projets de la famille, mais aussi à partir des interactions avec le monde extérieur, que ce soit les autorités, les guichets administratifs ou les associations. Le traitement sécuritaire des habitant·es des bidonvilles désigné·es comme Roms conduit à une autre forme de mobilité : celle qui s'établit entre les commissariats, les prisons et les bidonvilles. Cette mobilité particulière, bien que n'étant pas exclusivement masculine, est aussi travaillée par les rapports de genre sur lesquels s'appuient un traitement différentiel de la justice entre hommes et femmes. Ainsi, les arrangements dans les bidonvilles sont impactés, et bousculés de manière plus ou moins pérenne, par une situation où les femmes se retrouvent « seules ».

J'ai orienté mon étude de la socialisation dans les bidonvilles autour des questions saillantes de genre, de l'âge, et de la place dans la famille. Toutefois, un autre aspect de la socialisation qui pourrait être exploré plus en profondeur relève du fait religieux. Peu mise en avant dans mon enquête, car elle était périphérique dans mes interactions, la religion n'en était pas pour autant totalement absente. Dans le bidonville des Buissons, un espace est construit pour servir d'église. Invitée à me rendre aux services du pasteur (Pentecôtiste), j'ai par manque de temps choisi d'écarter de mon enquête ce lieu, et ce qu'il propose en matière de socialisation et de politisation. Dans de futures enquêtes, il serait pertinent de s'interroger sur si et comment les espaces collectifs liés à la pratique religieuse structurent le quotidien, les rapports de genre, et la possibilité de subjectivation politique des habitant·es des bidonvilles.

Dans un second temps, j'ai souhaité prolongé l'analyse de ce que le genre permet de comprendre du contexte social et politique dans lequel évoluent les femmes roms roumaines

qui ont migré vers la France. Si les premiers chapitres permettent de saisir comment la vie dans les bidonvilles, dans un contexte d'une migration construite en problème, vulnérabilise les habitant·es, cette vulnérabilité est doublement intensifiée par les expulsions et les expériences quotidiennes de discrimination. Cette intensification des vulnérabilités n'est pas seulement liée à la précarité de la migration, mais elle est aussi le résultat des politiques publiques, sur lesquelles a porté ma deuxième partie.

La migration s'effectuant en France se heurte à une politique qui intervient à plusieurs niveaux : national, régional et municipal. On constate les effets d'une politique qui cible les Roms en situation de vulnérabilité résidentielle à travers des discours hostiles, repris à l'échelle locale par une politique de répression et d'expulsion des bidonvilles et squats. En même temps, alors que la France adhère aux principes de l'Union européenne contre la stigmatisation des Roms et en faveur de la protection des minorités, elle ne met que peu d'énergie dans la mise en place d'une politique explicite de lutte contre l'anti-tsiganisme – voire contribue à ce phénomène. Alors même que la précarité est un thème politique de gauche comme de droite, les différents gouvernements depuis les années 2000 ont opté pour des mesures de destruction de l'État social. Les politiques d'assistance se modulent désormais autour d'une souffrance individuelle et d'une vulnérabilité considérée de manière restreinte. L'analyse des politiques publiques de gestion des bidonvilles met en lumière un tournant particulier à partir de 2012, confirmé dans l'instruction de 2018 : le concept d'une vulnérabilité coupée de son contexte social, qui permet de faire le tri au moment de l'expulsion dans l'accès à une prise en charge. Sur l'échelle des vulnérabilités mise en œuvre par les représentant·es de l'État, il faut protéger en priorité les jeunes enfants, les femmes enceintes, et les femmes qui s'occupent des jeunes enfants. Par ce principe de sélection, ces politiques participent à des processus d'altérisation des « non-vulnérables », et rejettent aux marges toujours plus lointaines des personnes construites en « déchets », dans une société qui n'attribue aucune valeur à leur vie et souhaite leur départ.

Le concept de vulnérabilité apparaît dans les politiques publiques et les dédouane au titre de la protection des plus faibles, mais selon une conception qui lui permet de ne pas chercher des solutions aux problèmes sociaux, comme celui du logement. Pour éviter les coûts importants de mise en place de logements accessibles et proches des transports permettant l'accès au marché du travail, l'État a choisi une voie moyenne : refuser la vulnérabilité à l'ensemble de ces migrant·es et l'octroyer à certaines personnes de ce groupe, selon des critères

d'âge ou de genre. Ce sont elles seules qu'il est justifié de protéger dans un exercice de destruction de l'habitat précaire et de mise à la rue. Il ne reste dans les circulaires et les discours autour des bidonvilles qu'un sens vague de l'humanité commune, identifiable dans une approche qui justifie la destruction et l'expulsion par l'argument de la protection de la dignité des personnes. Pourtant, la vulnérabilité pourrait être considérée comme une condition partagée de notre humanité, une vulnérabilité fondamentale fondée sur « la conscience de la facilité avec laquelle la vie humaine peut-être anéantie » (Butler 2005), et marquée par nos besoins de reconnaissance (Honneth 2000). Les politiques publiques actuelles n'envisagent pas que les habitant·es des bidonvilles soient uni·es avec l'ensemble de la société française, par une commune vulnérabilité à la blessure, à la pauvreté économique ou au mépris, et au besoin de reconnaissance.

Si l'enquête empirique permet de saisir comment la vulnérabilité telle qu'elle est définie par l'État est assimilée par les acteurs politiques, associatifs et les habitant·es des bidonvilles, les habitant·es des bidonvilles ne sont pas uniquement l'objet des politiques qui les visent. Ils et elles sont des sujets qui s'approprient dans un contexte contraint les cadres d'opportunité pour une reconnaissance par l'État de leurs droits. Cette vulnérabilité est tout autant une assignation qu'un point de départ. Par la catégorisation, les femmes deviennent la clé de voûte de la mise à l'abri de leur famille, celles qui peuvent réclamer une reconnaissance de leurs besoins et l'obtenir. Cette recherche a ainsi mis en lumière que les cadres d'action de l'État et la place accordée – assignée – aux femmes dans l'organisation de la vie familiale, contribuent aux conditions d'une subjectivation politique des femmes. Cependant, les effets des catégorisations – Roms, femme, pauvre, mère – interagissent, et le résultat n'est jamais certain. La subjectivation politique est un processus instable, entravé par des contraintes matérielles liées à la survie, et l'expérience quotidienne du racisme. Le positionnement des femmes n'est pas une condition suffisante pour qu'elles endossent un nouveau rôle social, de manière pérenne. Si l'expérience du mépris peut être la base d'une lutte, selon Axel Honneth (2000), l'ethnographie montre aussi que le désespoir lié à l'absence de prise en charge dans les suites d'une expulsion, et la perte de son domicile, ne se transforme pas toujours en pensée ou démarche politique.

C'est pourquoi la troisième partie de cette thèse s'intéresse aux conditions qui permettent de se réaliser en sujets politiques, et de réclamer la possibilité d'être représentée par soi et pour soi. Un premier élément a été identifié : nous l'avons vu, paradoxalement, l'État

participe à construire les conditions dans lesquelles les femmes se constituent de nouveaux rôles sociaux dans leur famille et auprès de leur entourage. De plus, il définit aussi les arènes où les femmes peuvent se constituer en sujet politique, aux échelles municipales, régionales et nationales.

Un deuxième élément peut structurer les conditions d'accès à la représentation pour les femmes : le rôle des intermédiaires, tels que les hommes roms ou les femmes blanches d'associations. Au sein du militantisme rom, ce sont historiquement les hommes qui avaient surtout la parole, et le contrôle de l'agenda. Les revendications portées aujourd'hui autour de la solidarité, dans les mouvements roms et pro-Roms, s'expriment ainsi essentiellement en termes de classe et de race. Malgré une féminisation marquée, et dont la Fête de l'Insurrection gitane est un exemple frappant, la mobilisation des femmes est principalement encouragée contre des discriminations comprises au prisme du racisme. Si la défense des femmes est un thème présent, une orientation féministe ouvertement revendiquée, dans ce qu'elle implique de lutte contre des rapports de pouvoir inégaux et de dénonciation de la domination masculine, est encore à l'état de développement dans les arènes militantes françaises. Par ailleurs, certaines associations se sont érigées en porte-parole des Roms, et plus particulièrement les Roms vivant dans les bidonvilles. L'accès à la parole dans les espaces institutionnels, au niveau municipal, départemental ou régional, est souvent conditionné par les interactions avec les associations, et la possibilité d'en obtenir le soutien. Prenant l'exemple d'un projet radio, je montre que ce soutien des associations à la parole peut parfois l'enfermer. Au sein du projet, la parole de jeunes femmes roms était encouragée, et il était question de la formation d'une nouvelle génération de militant·es, où ces femmes sont visiblement les bienvenues...si et quand elles analysent et dénoncent l'anti-tsiganisme. Dans ces conditions, encore une fois, la subjectivation politique peut avoir lieu, mais la création de porte-parole n'est pas pérenne.

Pour autant, les femmes parlent. Elles s'adaptent au contexte tout en le modifiant ; l'*agency* dont il était question tout au long de la thèse est ici pleinement visible. Tout comme j'ai montré que les habitant·es des bidonvilles réagissent aux politiques qui viennent cadrer leur quotidien dans leur recherche de reconnaissance, les femmes réagissent aux conditions d'audibilité et de portée de leurs réclamations. Certains combats obtiennent de l'approbation, de l'empathie, voire des encouragements : c'est notamment le cas des luttes autour de la scolarisation et du bien-être des enfants. S'en emparer revient pour elles à prendre de la place, sonore, physique, et donc sociale. Le collectif « Ecole pour Tous » d'Anina Ciuciu, ou les témoignages récurrents de Liliana Hristache et Larisa Stoica, illustrent l'importance des

combats pour les enfants dans les trajectoires militantes de femmes roms roumaines. Cette thèse contribue ainsi au champ d'études qui lie enquêtes sur les mobilisations minoritaires et rapports de genre, rejoignant tout particulièrement l'intérêt pour les mobilisations de mères dans les quartiers populaires – à l'instar du Front des Mères co-fondé et mené par Fatima Ouassak (Ouassak 2020).

Dans mon enquête, j'ai assisté à la prise de parole de femmes dans les bureaux d'une commune, dans les couloirs d'administrations, dans les conférences associatives, ou les colloques institutionnels. Invitées à témoigner de leur parcours, les femmes construisent à partir de leurs expériences de la précarité et des bidonvilles une analyse politique de leur quotidien. Elles légitiment leur porte-parolat par le partage de leur vécu avec les personnes vivant encore aujourd'hui dans des bidonvilles : leur subjectivation politique est intimement liée à la migration, à l'hostilité qu'elle suscite, et à la résistance qu'elle invoque.

En matière de politisation, je pense que ce travail pourrait bénéficier de recherches complémentaires. La socialisation genrée des jeunes ballotté·es entre plusieurs régimes d'attentes, roumaines et françaises, est fondamentale pour comprendre les possibilités de leur subjectivation politique. Une place plus importante pourrait ici être donnée à l'étude de la sexualité qui s'apprend, qui se découvre, qui se cache ou se dévoile. La forte attente et présomption de l'hétérosexualité mériterait de plus amples études, et les parcours des Roms LGBT+ en France pourraient venir contribuer à un ensemble d'études aujourd'hui menées par Daniel Baker (2002) ou Lucie Fremlova (2017) sur ces questions.

Pour conclure cette thèse, je souhaite mettre en avant deux points, issus de ce travail, que je considère importants. D'une part, il revendique l'entrée des études de genre dans l'étude de l'habitat précaire et de la migration des Roms de Roumanie vers la France. Il permet de saisir comment le genre fournit une clé d'analyse pour mieux comprendre le quotidien des Roms, dès lors que l'on se penche sur la distribution genrée des tâches et des rôles, ainsi que sur leur évolution quand les femmes se retrouvent seules à la tête de leurs familles. D'autre part, ce travail contribue à ancrer notre compréhension d'une migration précaire dans le contexte politique qui la structure, et saisir ici aussi la manière dont les rapports de genre structurent les modes d'interaction de l'État avec les habitant·es des bidonvilles. En travaillant l'articulation

entre rapports de genre et la vulnérabilité comme catégorie d'action publique, il est possible de comprendre les conditions dans lesquelles les femmes endossent de nouveaux rôles et prennent la parole pour dénoncer et réclamer. Comment se constituer en sujet politique dans une situation contrainte par la minorisation et la précarité ? En quoi est-ce que les expériences de représentation, dont je décris différentes modalités, sont-elles constitutives de subjectivation politique, elle-même genrée ? L'ensemble pourrait ainsi modifier le récit que l'on peut se faire de la manière dont les trajectoires sociales et politiques des Roms se construisent aujourd'hui.

Bibliographie

Abu-Lughod, Lila. 1991. « Writing Against Culture ». In *Feminist Anthropology*, édité par Ellen Lewin, 153-69. Malden, MA ; Oxford: Blackwell Pub.

Achin, Catherine, et Delphine Naudier. 2013. « L'agency en contexte : réflexions sur les processus d'émancipation des femmes dans la décennie 1970 en France ». *Cahiers du Genre* 55 (2): 109-130.

Adjepong, Anima. 2019. « Invading Ethnography: A Queer of Color Reflexive Practice ». *Ethnography* 20 (1): 27-46.

Agier, Michel. 2008. *Gérer les indésirables: des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*. Bibliothèque des savoirs. Paris: Flammarion.

Aguilera, Thomas. 2017. *Gouverner les illégalismes urbains: les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et de Madrid*. Nouvelle bibliothèque de thèses. Science politique, vol. 34. Paris: Dalloz.

Aguilera, Thomas. 2018. « Reloger, mettre en attente et expulser les bidonvilles de Madrid : quand des politiques de résorption produisent de l'expulsion ». *L'Année sociologique* 68 (1): 101.

Aguilera, Thomas, Florence Bouillon, et Martin Lamotte. 2018. « Politiques de l'expulsion : acteurs, enjeux, effets ». *L'Année sociologique* 68 (1): 11-68.

Aguilera, Thomas, et Tommaso Vitale. 2015. « Bidonvilles en Europe, la politique de l'absurde ». *Revue Projet*, n° 348: 68-75.

Ahmed, Sara. 2012. *On Being Included. Racism and Diversity in Institutional Life*. Durham: Duke University Press.

Ahmed, Sara. 2015. *The Cultural Politics of Emotion*. Routledge.

Alunni, Lorenzo. 2017. « De la méfiance morale à la suspicion politique. Enjeux de santé publique dans les camps roms de Rome ». *Anthropologie et Santé*, n° 14 [En ligne].

Amselle, Jean-Loup. 2011. « La « séquence » rom et l'ethnicisation de la société française ». *Lignes* n° 34 (1): 41-51.

Aradau, Claudia, Jef Huysmans, et Vicki Squire. 2010. « Acts of European Citizenship: A Political Sociology of Mobility ». *JCMS: Journal of Common Market Studies* 48 (4): 945-65.

Arnal, Caroline, et Florence Haegel. 2019. « Les freins à la participation des populations précaires. Comment une association façonne les identifications collectives ». *Participations* N°25 (3): 83-107.

Asséo, Henriette. 2004. « Les Gypsy Studies et le droit européen des minorités ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine* no51-4bis (5): 71-86.

Auguin, Estelle, et Florence Levy. 2007. « Langue et vulnérabilité des migrations chinoises actuelles ». *Revue européenne des migrations internationales* 23 (3): 67-84.

Baar, Huub van. 2014. « The Emergence of a Reasonable Anti-Gypsyism in Europe ». In *When Stereotype Meets Prejudice: Antiziganism in European Societies*, édité par Timofey Agarin, 27-44. Stuttgart: Ibidem.

Baar, Huub van, Ana Ivasiuc, et Regina Kreide. 2018. *The Securitization of the Roma in Europe*. Londres: Palgrave Macmillan.

Baar, Huub van, et Angéla Kóczé. éd. 2020. *The Roma and their struggle for identity in contemporary Europe*. Romani studies, vol. 3. New York: Berghahn.

Balibar, Etienne. 2007. « Le retour de la race *Mouvements* ». 2 (50): 162-171

Balibar, Etienne. 2011. « Racisme et politique communautaire: les Roms » *Lignes* 135-144

Barbier, Jean-Claude. 2005. « La précarité, une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale ». *Revue française de sociologie* 46 (2): 351-371.

Bargel, Lucie. 2005. « La socialisation politique sexuée : apprentissage des pratiques politiques et normes de genre chez les jeunes militant·e·s ». *Nouvelles Questions Féministes* 24 (3): 36-49.

Bargel, Lucie, et Xavier Dunezat. 2020. « Genre et militantisme ». In *Dictionnaire des mouvements sociaux*, 2e éd.:269-75. Références. Paris: Presses de Sciences Po.

Benarrosh-Orsoni, Norah. 2011. « Bricoler l'hospitalité publique: réflexions autour du relogement des Roms roumains à Montreuil ». *Géocarrefour* 86 (1) [En ligne]

Benarrosh-Orsoni, Norah. 2015. « Des maisonnées transnationales. Une migration rom dans ses routes, lieux et objets entre la Roumanie et la France ». Doctorat d'ethnologie, Paris X - Nanterre.

Benelli, Natalie, Ellen Hertz, Christine Delphy, Christelle Hamel, Patricia Roux, et Jules Falquet. 2006. « De l'affaire du voile à l'imbrication du sexisme et du racisme ». *Nouvelles Questions Féministes* 25 (1): 4-11.

Bennett, Quinn. 2011. « Please don't be our guest: the Roma expulsion from France under European union law ». *Georgia Journal of International & Comparative Law* 40: 219-242.

Bergeon, Céline. 2010. « Les Roms roumains en France, entre politique migratoire et politique de non-accueil ». *Revue d'études comparatives Est-Ouest* 41 (4): 197-211.

Bergeon, Céline. 2014. « Les Gens du voyage en France : représentations collectives et contrôle d'une minorité nationale ». *Belgeo*, n° 4 [En ligne].

Bergeon, Céline. 2016. « Les Roms roumains en région parisienne : les mobilisations associatives au prisme des temporalités migratoires et de l’habitat ». *Revue européenne des migrations internationales* 32 (1): 101-122.

Bernardot, Marc. 2008. *Camps d’étrangers*. Collection Terra. Bellecombe-en-Bauges: Croquant.

Bernardot, Marc. 2011. « Chapitre 4. Qui sont les indésirables ? » In *Usagers ou citoyens ?*, par Marcel Jaeger, 101-114, Paris: Dunod.

Bhabha, Jaqueline, Andrzej Mirga, et Margareta Matache. éd. 2017. *Realizing Roma Rights*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.

Bilge, Sirma. 2013. « Intersectionality Undone: Saving Intersectionality from Feminist Intersectionality Studies ». *Du Bois Review: Social Science Research on Race* 10 (2): 405-424.

Blanc-Chaléard, Marie-Claude. 2016. *En finir avec les bidonvilles: immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*. Histoire contemporaine 15. Paris: Publications de la Sorbonne.

Boehringer, Sandra, et Estelle Ferrarese. 2015. « Féminisme et vulnérabilité. Introduction ». *Cahiers du Genre* 58 (1): 5-19.

Boschetti, Laure, et Tommaso Vitale. 2011. « “Les Roms ne sont encore prêts à se représenter eux-mêmes!” Asymétries et tensions entre groupes Roms et associations “gadje” à Milan ». In *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, édité par Mathieu Berger, Daniel Cefaï, et Carole Gayet-Viaud. Bruxelles: Peter Lang.

Boublil, Elodie, et Laure Wolmark. 2017. « Vulnérabilité, soin et accueil des demandeurs d’asile ». *Revue des droits de l’homme*, n° 13 [En ligne]

Bouillon, Florence. 2010. « Le squatteur, le policier, le juge et le préfet : procédures en actes et classements ad hoc ». *Déviance et Société* 34 (2): 175-188.

Bouillon, Florence. 2011. *Le squat : problème social ou lieu d’émancipation ?* Éditions Rue d’Ulm.

Bouillon, Florence, Agnès Deboulet, Pascale Dietrich-Ragon, Yankel Fijalkow, et Nadine Roudil. 2015. « Les vulnérabilités résidentielles en questions ». *Métropolitiques* [En ligne].

Bouillon, Florence, Marion Fresia, et Virginie Tallio, éd. 2005. *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l’anthropologie*. Centre d’études africaines, EHESS.

Bourgois, Louis. 2019. « Urgence sociale et catégorisation des publics: les “roms migrants” sont-ils des “sans abris” comme les autres? », n° 71: 42-50.

Bourgois, Philippe. 2003. *In search of respect: selling crack in El Barrio*. 2nd ed. Structural analysis in the social sciences. Cambridge ; New York: Cambridge University Press.

Braconnier, Céline, et Nonna Mayer, éd. 2015. *Les inaudibles. Sociologie politique des*

précaires. Paris: Presses de Sciences Po.

Briones, Leah. 2009. *Empowering migrant women: why agency and rights are not enough*. Aldershot, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique: Ashgate, 2009.

Brodiez-Dolino, Axelle. 2015. « La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique ». *Informations sociales* 188 (2): 10-18.

Brodiez-Dolino, Axelle, Isabelle Von Bueltzingsloewen, Benoît Eyraud, Christian Laval, et Bertrand Ravon, éd. 2014. *Vulnérabilités sanitaires et sociales: de l'histoire à la sociologie*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.

Butler, Judith. 2014. *Qu'est-ce qu'une vie bonne?* Traduit par Martin Rueff. Paris: Payot & Rivages.

Butler, Judith. 2016a. *Rassemblement: pluralité, performativité et politique*. Paris: Fayard.

Butler, Judith. 2016b. « Vulnérabilité, précarité et coalition ». In *Politiques de coalition. Penser et se mobiliser avec Judith Butler*, édité par Delphine Gardey et Cynthia Kraus, 250-70. Zurich: Seismo.

Butler, Judith. 2019. « Ces corps qui comptent encore ». Traduit par Myriam Dennehy. *Raisons politiques* n°76 (4): 15-26.

Calzoialo, Chiara. 2012. « “Toi aussi, tu es venue pour les mortes?” Figures de l'horreur et de la compassion autour de la violence à Ciudad Juarez ». In *Economies morales contemporaines*, édité par Didier Fassin et Jean-Sébastien Eideliman, 95-114. Paris: La Découverte.

Canut, Cécile, et Alain Hobé. 2011. « Roms et compagnie ». *Lignes* n° 34 (1): 7-23.

Cardi, Coline. 2007. « Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social ». *Déviance et Société* 31 (1): 3-23.

Cardi, Coline. 2015. « Les habits neufs du familialisme. Ordre social, ordre familial et ordre du genre dans les dispositifs de soutien à la parentalité ». *Mouvements* 82 (2): 11-19.

Castel, Robert. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris: Fayard.

Cattedra, Raffaele. 2017. « Bidonville : paradigme et réalité refoulée de la ville du xxe siècle ». In *Les mots de la stigmatisation urbaine*, édité par Jean-Charles Depaule, 123-63. Les mots de la ville. Paris: Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Cefaï, Daniel, Marion Carrel, Julien Talpin, Nina Eliasoph, et Paul Lichterman. 2012. « Ethnographies de la participation ». *Participations* 4 (3): 7-48.

Charrier, Philippe. 2010. « Socialisations au masculin dans un milieu professionnel féminin : l'exemple des hommes sages-femmes ». In *Genre et socialisation de l'enfance à l'âge adulte*, 177-89. Hors collection. Toulouse: ERES.

Châtel, Vivianne, et Shirley Roy, éd. 2008. *Penser la vulnérabilité: visages de la fragilisation du social*. Collection Problèmes sociaux & interventions sociales. Québec, Québec: Presses de l'Université du Québec.

Chauvin, Sébastien, et Blanca Garcés-Mascareñas. 2014. « Becoming Less Illegal: Deservingness Frames and Undocumented Migrant Incorporation ». *Sociology Compass* 8 (4): 422-432.

Ciuciu, Anina. 2013. *Je suis Tzigane et je le reste*. Paris: City Editions.

Ciuciu, Anina. 2018. « Nous représenter ». *Sociétés & Représentations* 45 (1): 107-118

Clair, Isabelle. 2016. « Faire du terrain en féministe ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 3 (213): 66-83.

Cohen, Yolande. 2012. « Le genre des États-providence : maternalisme et familialisme en France et au Canada ». *Revue française des affaires sociales* 1 (2): 32-51.

Collins, Patricia Hill. 2015. « Intersectionality's Definitional Dilemmas ». *Annual Review of Sociology* 41 (1): 1-20.

Comfort, Megan. 2008. *Doing time together: love and family in the shadow of the prison*. Chicago: University of Chicago Press.

Cossée, Claire. 2010. « Médias tsiganes en France et en Hongrie : re-présentation de soi dans l'espace public ». *Revue européenne des migrations internationales* 26 (1): 57-80.

Costil, Mathilde, et Élise Roche. 2015. « Traiter les bidonvilles hier et aujourd'hui. Le relogement entre permanence et provisoire ». *Les Annales de la recherche urbaine* 110 (1): 64-73.

Cousin, Grégoire. 2009. « Roms migrants. Tsiganes hier, Roms migrants aujourd'hui? » *EspacesTemps.net*. [En ligne]

Cousin, Grégoire. 2013. « L'évacuation de bidonvilles roms. Ciculaires et cycles médiatiques ». *Metropolitiques*. [En ligne]

Cousin, Grégoire. 2015. « Le platz des Roms ». *Revue Projet* 348 (5): 31-37.

Cousin, Grégoire. 2016. « Roms, avocats et juges. Regards ethnographiques sur les audiences de référé-expulsion au Tribunal de grande instance de Bobigny ». In *Actualité de l'Habitat Temporaire. De l'habitat rêvé à l'habitat contraint*, édité par Grégoire Cousin, Gaëlla Loiseau, Laurent Viala, Dominique Crozat, et Marion Lièvre. SHS. Marseille: Terra HN éditions.

Cousin, Saskia. 2019. « Le Samaritain, le bidonville qui voulait devenir un village ». *CLARA* 6 / Hors-série (1): 94-115.

Crenshaw, Kimberle. 1989. « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics ». *University of Chicago Legal Forum* 1989 (1): 139-167.

Crenshaw, Kimberle. 1991. « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color ». *Stanford Law Review* 43 (6): 1241-1299.

Davis, Kathy. 2008. « Intersectionality as Buzzword: A Sociology of Science Perspective on What Makes a Feminist Theory Successful ». *Feminist Theory*, 9 (1): 67-85

Deboulet, Agnès. 2016. « Le rêve mondial d'un univers urbain sans « bidonvilles »: Discours, mobilisations et mythe ». *Multitudes* 64 (3): 121-130.

Delon, Margot. 2017. « La vie après les bidonvilles ». *La Vie des idées*. [En ligne]

Doytcheva, Milena. 2015. « Roms et Tsiganes en Europe méditerranéenne : l'actualité d'une question ». *Confluences Méditerranée* 93 (2): 9-25.

Doytcheva, Milena. 2016. « Roms et Tsiganes en Europe méditerranéenne: prégnance et circulation des catégories ». *Revue européenne des migrations internationales* (32) 1: 165-182

Eliasoph, Nina. 2010. *L'évitement du politique. Comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*. Paris: Economica.

Eloy, Pierre. 2020. « Le rapport des familles roms visibles dans l'espace public à l'hébergement d'urgence ». *Sciences et actions sociales*, n° 13 [En ligne]

Elster, Jon, et Nicolas Herpin, éd. 1992. *Ethique des choix médicaux*. 1re éd. Changement social en Europe occidentale. Arles: Actes Sud.

Fassin, Didier. 2004. *Des maux indicibles*. Paris: La Découverte.

Fassin, Didier. 2011. *La force de l'ordre. Anthropologie de la police des quartiers*. Paris: Seuil.

Fassin, Didier. 2018. *La vie. Mode d'emploi critique*. Paris: Seuil.

Fassin, Didier, et Richard Rechtman. 2007. *L'empire du traumatisme: enquête sur la condition de victime*. Paris: Flammarion.

Fassin, Éric. 2010. « Les couleurs de la représentation ». *Revue française de science politique* 60 (4): 655-662.

Fassin, Éric. 2018. « Politiques de la (non-) représentation ». *Sociétés & Représentations* 45 (1): 9-27.

Fassin, Eric, Carine Fouteau, Serge Guichard, et Aurélie Windels. 2014. *Roms & riverains. Une politique municipale de la race*. Paris: La Fabrique.

Fijalkow, Yankel. 2013. « Crises et mal-logement : réflexions sur la notion de « vulnérabilité résidentielle » ». *Politiques sociales et familiales* 114 (1): 31-38.

Florin, Bénédicte, et Pascal Garret. 2020. « Les récupérateurs de ferraille. Entre tolérance et interdits. » *Revue Projet*, n° 376 (juillet) [En ligne]

- Fontaine, Ludovic, Elise Roche, et Pauline Tepe.** 2016. « Reloger des « indésirables » en urgence: Les territoires de l'hébergement des familles étrangères sans-domiciles à Lyon et Grenoble ». *Géographie et cultures*, n° 98: 65-87.
- Fouteau, Carine.** 2014. « Hors du commun, hors des communes. De Ris-Orangis à Grigny, un an dans la vie d'un bidonville ». In *Roms & Riverains. Une politique municipale de la race*, 71-108. La Fabrique.
- Frigoli, Gilles.** 2009. « De la circulaire au guichet. Une enquête sur la fabrique des populations vulnérables par les politiques publiques ». *Déviance et Société* 33 (2): 125-148.
- Gagnon, Audrey.** 2018. « La construction des attitudes envers les Roms: le cas français ». *Politique et Sociétés* 37 (1): 3-30.
- Garrau, Marie.** 2018. *Politiques de la vulnérabilité*. CNRS philosophie. Paris: CNRS éditions.
- Gay y Blasco, Paloma.** 1999. *Gypsies in Madrid: Sex, Gender and the Performance of Identity*. Mediterranean Series. Oxford: Berg.
- Gheorghe, Carmen.** 2016. « Editorial: Envisioning Roma Feminism ». *Analyze. Journal of Gender and Feminist Studies*, n° 7: 15-18.
- Goffman, Alice.** 2014. *On the Run: Fugitive Life in an American City*. Chicago: University of Chicago Press.
- Goffman, Erving.** 1991. *Les cadres de l'expérience*. Paris: Minuit.
- Grill, Jan.** 2012. « 'Going up to England': Exploring Mobilities among Roma from Eastern Slovakia ». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 38 (8): 1269-1287.
- Gubin, Eliane, et Anne Morelli.** 2004. « Pour une histoire européenne des femmes migrantes ». *Sextant*, n° 21-22: 7-15.
- Guerard de Latour, Sophie.** 2018. « Les droits des Roms en Europe, un cas exemplaire de multiculturalisme libéral? » *Noesis*, n° 30-31: 229-248.
- Guyavarch, Emmanuelle, et Elsa Garcin.** 2014. « Publics hébergés par le 115 de Paris : une forte progression des familles ». *Informations sociales* n° 182 (2): 142-149.
- Hamel, Christelle.** 2005. « De la racialisation du sexisme au sexisme identitaire ». *Migrations Société : Femmes dans la Migration* 17 (99-100): 91-104.
- Hamidi, Camille.** 2006. « Eléments pour une approches interactionniste de la politisation. Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration ». *Revue française de science politique* 56 (1): 5-25.
- Hamidi, Camille.** 2012. « Franchir les frontières du politique. Engagement associatif et socialisation politique. Vers une théorie des effets limités et cumulatifs ». In *La politique sans en avoir l'air. Aspects de la politique informelle, XIXe-XXIe siècle*, édité par Laurent Le Gall,

Michel Offerlé, et François Ploux, 323-38. Rennes: Presses universitaires de Rennes.

Han, Clara. 2018. « Precarity, Precariousness, and Vulnerability ». *Annual Review of Anthropology* 47 (1): 331-343.

Haşdeu, Iulia. 2007. « Bori, r(R)omni et Faraoance. Genre et ethnicité chez les Roms dans trois villages de Roumanie ». Doctorat. Université de Neuchâtel.

Hochschild, Arlie. 1989. *The Second Shift: Working Parents and the Revolution at Home*. New York: Viking Penguin.

Honneth, Axel. 2000. *La lutte pour la reconnaissance*. Passages. Paris: Ed. du Cerf.

Iacono, Geneviève. 2014. « Les Roms ont-ils des droits ? » *Revue Projet* 339 (2): 79-84.

Izsak, Rita. 2008. « The European Romani Women's Movement - International Roma Women's Network ». Association for Women's Rights in Development.

Jakšić, Milena. 2013a. « Devenir victime de la traite: L'épreuve des regards institutionnels ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 198 (3): 37-48.

Jakšić, Milena. 2013b. « Le mérite et le besoin. Critères de justice et contraintes institutionnelles des associations d'aide aux victimes de la traite ». *Terrains & travaux* 22 (1): 201-216.

Joseph, Isaac. 1992. « L'espace public comme lieu de l'action ». *Les Annales de la recherche urbaine* 57 (1): 211-217.

Jovanović, Jelena, Angéla Kóczé, et Lídia Balogh. 2015. « Intersections of Gender, Ethnicity, and Class: History and Future of the Romani Women's Movement ». Budapest: Friedrich-Ebert-Stiftung.

Kanter, Rosabeth Moss. 1977. « Some Effects of Proportions on Group Life: Skewed Sex Ratios and Responses to Token Women ». *American Journal of Sociology* 82 (5): 965-990.

Klímová-Alexander, Iona. 2006. « The Development and Institutionalization of Romani Representation and Administration. Part 3a: From National Organizations to International Umbrellas (1945–1970)—Romani Mobilization at the National Level ». *Nationalities Papers* 34 (5): 599-621.

Klímová-Alexander, Iona. 2007. « The Development and Institutionalization of Romani Representation and Administration. Part 3b: From National Organizations to International Umbrellas (1945-1970) - the International Level ». *Nationalities Papers* 35 (4): 627-662.

Klímová-Alexander, Iona. 2010. « The development and institutionalization of Romani representation and administration. Part 3c: religious, governmental, and non-governmental institutions (1945-1970) ». *Nationalities Papers* 38 (1): 105-122.

Kóczé, Angéla. 2009. « The limits of rights-based discourse in Romani women's activism: the gender dimension in Romani politics ». In *Romani politics in contemporary Europe*, édité par

Nidhi Trehan et Nando Sigona, 135-55. London: Palgrave Macmillan.

Kóczé, Angéla. 2011a. « Gender, ethnicity and class: Romani women's political activism and social struggles ». Doctorat de Sociologie. Central European University.

Kóczé, Angéla 2011b. « La stérilisation forcée des femmes roms dans l'Europe d'aujourd'hui ». *Cahiers du Genre* 50 (1): 133-152.

Kóczé, Angéla, Violetta Zentai, Jelena Jovanovic, et Enikő Magyar-Vincze, éd. 2019. *The Romani women's movement: struggles and debates in Central and Eastern Europe*. London ; New York, NY: Routledge/Taylor and Francis Group.

Koubek, Martin, et Ondřej Císař. 2015. « Le Militantisme Rom et Pro-Rom En République Tchèque. Évolution Des Cadres d'interprétation Depuis 1989 ». *Revue d'études Comparatives Est-Ouest* 46 (02): 143-194.

Lahmidi, Najat, et Véronique Lemonnier. 2018. « Médiation en santé dans les squats et les bidonvilles ». *Rhizome* 68 (2): 10-11.

Lancione, Michele, et Elisabetta Rosa. 2017. « Going in, out, through: A Dialogue around Long Skirts, Fried Chips, Frozen Shacks and the Makeshifts of Ethnography ». *City* 21 (2): 135-150.

Le Blanc, Guillaume. 2019. « Qu'est-ce que s'orienter dans la vulnérabilité ? » *Raisons politiques* N°76 (4): 27-42.

Le Méner, Erwann, et Nicholas Oppenheim. 2012. « The temporary accommodation of homeless families in Île-de-France: between social emergency and immigration management ». *European Journal of Homelessness* 6 (1): 83-103.

Le Renard, Amélie. 2011. *Femmes et espaces publics en Arabie Saoudite*. Paris, France: Dalloz.

Legros, Olivier. 2010. « Les pouvoirs publics et les grands "bidonvilles roms" au nord de Paris (Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen) ». *EspacesTemps.net* [En ligne]

Legros, Olivier. 2011a. « Les associations roms basées en France et la « question rom » : points de vue de responsables associatifs ». *Etudes Tsiganes*, n° 46: 188-199.

Legros, Olivier. 2011b. « Réguler la société par l'espace ? » *Lignes* n° 34 (1): 161-178.

Legros, Olivier. 2019. « Espace, pouvoir et politique dans les marges urbaines: quartiers non réglementaires de Dakar (Sénégal) et de Tunis (Tunisie), bidonvilles "roms" en France ». Mémoire de HDR. Université de Paris I- Panthéon-Sorbonne.

Legros, Olivier, et Grégoire Cousin. 2014. « Gouverner par l'évacuation? L'exemple des "campements illicites" en Seine-Saint-Denis ». *Annales de géographie* 6 (700): 1262-1284.

Legros, Olivier, et Tommaso Vitale. 2011. « Les migrants roms dans les villes françaises et italiennes: mobilités, régulations et marginalités ». *Géocarrefour* 86 (1): 3-14.

Lett, Didier. 2012. « Les régimes de genre dans les sociétés occidentales de l'Antiquité au XVIIe siècle ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 67e année (3): 563-572.

Lévy-Vroelant, Claire, Michel Joubert, Christoph Reinprecht, Betty Azocar, Florence Bouillon, et Suzanne de Cheveigné. 2015. *Agir sur les vulnérabilités sociales: les interventions de première ligne entre routines, expérimentation et travail à la marge*. Saint-Denis: Presses universitaires de Vincennes.

Lévy-Vroelant, Claire, et Jérôme Segal. 2003. « Les roms de Montreuil et d'ailleurs, des immigrés européens particuliers ». *Les Temps Modernes* 624 (3): 223-230.

Lichterman, Paul. 2017. « Interpretive Reflexivity in Ethnography ». *Ethnography* 18 (1): 35-45.

Liégeois, Jean-Pierre. 2005. « Les Roms au cœur de l'Europe ». *Le Courrier des pays de l'Est* 1052 (6): 19-29.

Lièvre, Marion. 2013. « Nationalisme ethnoculturel et rapport à la culture des Roms en Roumanie postcommuniste et multiculturaliste ». Doctorat d'ethnologie, Montpellier: Université Montpellier III.

Lion, Gaspard. 2015. « Vulnérables, indésirables. Le cas des habitants des bois parisiens ». *Métropolitiques* [En ligne]

Loison-Leruste, Marie, et Gwenaëlle Perrier. 2019. « Les trajectoires des femmes sans domicile à travers le prisme du genre : entre vulnérabilité et protection ». *Déviance et Société* 43 (1): 77-110.

Maestri, Gaja. 2017. « Are They Nomads, Travellers or Roma? An Analysis of the Multiple Effects of Naming Assemblages ». *Area* 49 (1): 18-24.

Maestri, Gaja, et Sarah M. Hughes. 2017. « Contested spaces of citizenship: camps, borders and urban encounters ». *Citizenship Studies* 21 (6): 625-639.

Mahler, Sarah J., et Patricia R. Pessar. 2001. « Gendered Geographies of Power: Analyzing Gender Across Transnational Spaces ». *Identities* 7 (4): 441-459.

Mahmood, Saba. 2009. *Politique de la piété: le féminisme à l'épreuve du renouveau islamique*. Traduit par Nadia Marzouki. Paris : la Découverte.

Marcillat, Audrey. 2014. « Femmes sans-abri à Paris - Etude du sans-abrisme au prisme du genre ». 170. Dossier d'études. Cnaf.

Marcus, George. 1995. « Ethnography in/of the World System: The Emergence of Multi-Sited Ethnography ». *Annual Review of Anthropology* 24 (1): 95-117.

Marpsat, Maryse. 1999. « Un avantage sous contrainte: Le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri ». *Population (French Edition)* 54 (6): 885-932.

- Martí, Teresa Sordé, Ariadna Munté, Ana Contreras, et Óscar Prieto-Flores.** 2012. « Immigrant and Native Romani Women in Spain: Building Alliances and Developing Shared Strategies ». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 38 (8): 1233-1249.
- Mazouz, Sarah.** 2015. « Faire des différences. Ce que l'ethnographie nous apprend sur l'articulation des modes pluriels d'assignation ». *Raisons politiques* 58 (2): 75-89.
- McGarry, Aidan.** 2011. « The Roma Voice in the European Union: Between National Belonging and Transnational Identity ». *Social Movement Studies* 10 (3): 283-297.
- McGarry, Aidan.** 2017. *Romaphobia: the last acceptable form of racism*. London: Zed Books.
- Michalon, Bénédicte, et Mihaela Nedelcu.** 2010. « Introduction: Histoire, constantes et transformations récentes des dynamiques migratoires en Roumanie ». *Revue d'études comparatives Est-Ouest* 41 (4): 5-27.
- Miranda, Adelina.** 2009. « Migrations féminines et perspective de genre en question ». *NAQD* N° 26-27 (1): 55-71.
- Miranda, Adelina.** 2012. « Raconter son expérience migratoire: Les parcours de Halima, Salima, Fatima et Amina ». *Hommes & migrations*, n° 1300: 104-113.
- Mirga-Kruszelnicka, Anna.** 2017. « Revisiting the EU Roma Framework: Assessing the European Dimension for the Post-2020 Future ». Open Society European Policy Institute.
- Moujoud, Nasima.** 2008. « Effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe. Au-delà des visions binaires ». *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, n° 16 (janvier): 57-79.
- Nacu, Alexandra.** 2009a. « L'émergence de la « question rom » en Roumanie et en Bulgarie ». *Tumultes*, n° 32-33: 195-216.
- Nacu, Alexandra.** 2009b. « Un double langage : les usages du « politiquement correct » dans les programmes destinés aux Roms en Roumanie et en Bulgarie ». *Etudes Tsiganes*, n° 38: 86-107.
- Nacu, Alexandra.** 2010. « Les Roms migrants en région parisienne : les dispositifs d'une marginalisation ». *Revue européenne des migrations internationales* 26 (1): 141-160.
- Nacu, Alexandra.** 2011. « À quoi sert le culturalisme ? Pratiques médicales et catégorisations des femmes « migrantes » dans trois maternités franciliennes ». *Sociologie du Travail* 53 (1): 109-130.
- Narayan, Uma.** 1997. *Dislocating cultures: identities, traditions, and Third-World feminism*. Thinking gender. New York: Routledge.
- Neaga, Diana Elena.** 2016. « Empowering Roma women in Romania - gender or/and ethnicity ». *Analize. Journal of Gender and Feminist Studies* 7 (21): 27-37.
- Nedelcu, Mihaela, et Ruxandra-Oana Ciobanu.** 2016. « Les migrations des Roms roumains

en Europe : politiques d'inclusion, stratégies de distinction et (dé)construction de frontières identitaires ». *Revue européenne des migrations internationales* 32 (1): 7-17.

Okely, Judith. 1983. *The traveller-gypsies. Changing cultures.* Cambridge ; New York: Cambridge University Press.

Olivera, Martin. 2009. « Introduction aux formes et raisons de la diversité rom roumaine ». *Etudes Tsiganes* 2 (38): 10-41.

Olivera, Martin. 2011. « Stéréotypes, statistiques et nouvel ordre économique : retour critique sur la fabrique de la « question rom » ». *Etudes Tsiganes*, n° 46: 116-135.

Olivera, Martin. 2014. « Du bidonville au “campement illicite”. La “question rom” en Europe et en France ». In *Un monde de camps*, édité par Michel Agier. Paris: La Découverte.

Olivera, Martin. 2015. « 1850-2015 : de la Zone aux campements ». *Revue Projet*, n° 348: 6-16.

Open Society Institute. 2002. *Bending the bow: targeting women's rights and opportunities.* New York: Network Women's Program, Open Society Institute.

Oprea, Alexandra. 2005. « The Arranged Marriage of Ana Maria Cioaba, Intra-Community Oppression and Romani Feminist Ideals: Transcending the 'Primitive Culture' Argument ». *European Journal of Women's Studies* 12 (2): 133-48.

Ortner, Sherry B. 2006. *Anthropology and Social Theory: Culture, Power, and the Acting Subject.* Durham: Duke University Press.

Oso Casas, Laura, et Jean-Pierre Garson. 2005. « The feminisation of international migration: migrant women and labour market diversity and challenge ». Bruxelles: OECD and European Commission Seminar.

Ouassak, Fatima. 2020. *La puissance des mères. Pour un nouveau sujet révolutionnaire.* Paris: La Découverte.

Palvarini, Pietro, et Emmanuele Pavolini. 2010. « Housing Deprivation and Vulnerability in Western Europe ». In *Social Vulnerability in Europe. The New Configuration of Social Risks*, édité par Costanzo Ranci, 126-58. Basingstoke: Palgrave Macmillan.

Pantea, Maria-Carmen. 2013. « Social Ties at Work: Roma Migrants and the Community Dynamics ». *Ethnic and Racial Studies* 36 (11): 1726-1744.

Paperman, Patricia. 1992. « Les émotions et l'espace public ». *Quaderni* 18 (1): 93-107.

Parker, Owen. 2012. « Roma and the Politics of EU Citizenship in France: Everyday Security and Resistance ». *JCMS: Journal of Common Market Studies* 50 (3): 475-491.

Parker, Owen, et Óscar López Catalán. 2014. « Free Movement for Whom, Where, When? Roma EU Citizens in France and Spain ». *International Political Sociology* 8 (4): 379-395.

Parreñas, Rhacel Salazar. 2008. « Introduction ». In *The Force of Domesticity*, 1-21. Filipina Migrants and Globalization. New York: NYU Press.

Pestre, Elise. 2014. *La vie psychique des réfugiés*. Paris: Payot & Rivages.

Pétonnet, Colette. 1985. *On est tous dans le brouillard: ethnologie des banlieues*. Paris, France: Éd. Galilée.

Pette, Mathilde, et Fabien Eloire. 2016. « Pôles d'organisation et engagement dans l'espace de la cause des étrangers ». *Sociétés contemporaines*, n° 101 (mars): 5-35.

Pichon, Pascale. 2010. *Vivre dans la rue. Sociologie des sans domicile fixe*. Saint-Étienne: Publications de l'Université de Saint-Étienne.

Pichon, Pascale. 2014. « Vulnérabilité narrative et expressions biographiques depuis l'expérience des personnes sans domicile fixe ». In *Vulnérabilité sociales et sanitaires: de l'histoire à la sociologie*, édité par Axelle Brodiez-Dolino, Isabelle Von Bueltzingsloewen, Benoît Eyraud, Christian Laval, et Bertrand Ravon, 77-89. Rennes: Presses universitaires de Rennes.

Pitkin, Hanna. 1967. *The Concept of Representation*. Berkeley: University of California Press.

Popa, Raluca Maria. 2009. « Meanings and uses of intersectionality in public policy ». *Nevi Sara Kali*, n° 1 [En ligne]

Potot, Swanie. 2005. « La place des femmes dans les réseaux migrants roumains ». *Revue européenne des migrations internationales* 21 (1): 243-257.

Potot, Swanie. 2009. « Circuler pour travailler : les migrations économiques en Europe ». In *Europa mon amour*, 193-205. Frontières. Paris: Autrement.

Potot, Swanie. 2016. « Les mutations européennes au prisme des migrations. Un regard sociologie au-delà des frontières ». Manuscrit HDR. Université de Nice.

Procupez, Valeria. 2015. « The Need for Patience: The Politics of Housing Emergency in Buenos Aires ». *Current Anthropology* 56 (S11): S55-65.

Prud'Homme, Dorothée. 2016. « Du « soin global » au traitement discriminatoire: La prise en charge de patientes identifiées comme roms dans un service de gynéco-obstétrique parisien ». *Terrains & travaux* N° 29 (2): 85-104.

Ranci, Costanzo. éd. 2010. *Social Vulnerability in Europe: The New Configuration of Social Risks*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.

Ravon, Bertrand. 2014. « De l'exposition à la blessure du temps. Vulnérabilité et présentisme ». In *Vulnérabilités sanitaires et sociales. De l'histoire à la sociologie.*, édité par Axelle Brodiez-Dolino, Isabelle Von Bueltzingsloewen, Benoît Eyraud, Christian Laval, et Bertrand Ravon, 261-270. Rennes: Presses universitaires de Rennes.

Ricœur, Paul. 1997. « Autonomie et vulnérabilité ». In *La philosophie dans la Cité*, édité par

Anne-Marie Dillens, 121-141. Presses de l'Université Saint-Louis.

Roche, Pierre. 2007. « La subjectivation ». In *La sociologie clinique: enjeux théoriques et méthodologiques*, édité par Vincent de Gaulejac, Fabienne Hanique, et Pierre Roche. Sociologie clinique. Ramonville Saint-Agne: Erès.

Rorke, Bernard, Margareta Matache, et Eben Friedman. 2018. *A lost decade? Reflections on Roma Inclusion 2005-2015*. Budapest: Decade of Roma Inclusion Secretariat Foundation.

Rosa, Elisabetta. 2016. « Pratiques discrètes de résistance des migrants roms à Turin et à Marseille ». *Cultures & conflits*, n° 101: 19-34.

Rostas, Iulius, Márton Rövid, et Marek Szilvasi. 2015. « On Roma Civil Society, Roma Inclusion, and Roma Participation ». *Roma Rights 2*: 7-11.

Sa Vilas Boas, Marie-Hélène. 2016. « L'ancrage social de la représentation: Devenir porte-parole dans les conférences municipales des femmes de Recife, au Brésil ». *Revue française de science politique* 66 (1): 71-89.

Sarcinelli, Alice Sophie. 2014. « Protéger, éduquer, exclure. Anthropologie de l'enfance et de la parentalité roms en Italie. » EHESS.

Sarcinelli, Alice Sophie. 2016. « Les lois de l'habitat précaire dans les campi rom non autorisés en Italie Action publique et militantisme entre reconnaissance et méconnaissance ». In *Actualité de l'habitat temporaire. De l'habitat rêvé à l'habitat contraint*, édité par Grégoire Cousin, Gaëlla Loiseau, Laurent Viala, Dominique Crozat, et Marion Lièvre. SHS. Marseille: Terra HN éditions.

Sardelić, Julija. 2017. « The position and agency of the "irregularized": Romani migrants as European semi-citizens ». *Politics* 37 (3): 332-346.

Sayad, Abdelmalek, et Éliane Dupuy. 1995. *Un Nanterre algérien: terre de bidonvilles*. Paris : Editions Autrement.

Scheper-Hughes, Nancy. 1992. *Death without Weeping: The Violence of Everyday Life in Brazil*. Berkeley: Univ. of California Press.

Schmoll, Camille. 2014. « Les mobilités féminines et leurs enjeux identitaires, économiques et politiques ». In *Mobilités au féminin. La place des femmes dans le nouvel état du monde*, édité par Natalia Ribas-Mateos et Véronique Manry, 483-510. Paris: Karthala.

Schrover, Marlou, et Deirdre M. Moloney. éd. 2013. *Gender, migration and categorisation: making distinctions between migrants in Western countries, 1945-2010*. IMISCOE research. Amsterdam: Amsterdam University Press.

Siblot, Yasmine. 2012. *Faire valoir ses droits au quotidien: les services publics dans les quartiers populaires*. Paris: Presses de Sciences Po.

Sigona, Nando. 2011. « L'Union européenne et les Roms: pauvreté, haine anti-Tziganes et gouvernance de la mobilité ». *Cultures & Conflits* 81-82: 213-222.

Sigona, Nando, et Peter Vermeersch. 2012. « Editors' Introduction. The Roma in the New EU: Policies, Frames and Everyday Experiences ». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 38 (8): 1189-1193.

Simhandl, Katrin. 2006. « 'Western Gypsies and Travellers'–'Eastern Roma': the creation of political objects by the institutions of the European Union ». *Nations & Nationalism* 12 (1): 97-115.

Slama, Serge. 2013. « Mode d'emploi gouvernemental de l'évacuation et de l'expulsion collective des Roms roumains et bulgares ». In *Roms, Tsiganes et Gens du voyage*, édité par Marie-Joëlle Redor-Fichot. Paris: Mare & Martin.

Soulet, Marc-Henry. 2005. « La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique ». *Pensée plurielle* 10 (2): 49-59.

Stacey, Judith. 1988. « Can there be feminist ethnography? » *Women's Studies International Forum* 11 (1): 21-27.

Stavo-Debaugue, Joan. 2003. « L'indifférence du passant qui se meut, les ancrages du résidant qui s'émeut ». In *Les sens du public*, édité par Daniel Cefaï et Dominique Pasquier. Paris: PUF.

Stewart, Michael. 1997. *The Time Of The Gypsies*. Avalon Publishing.

Tarragoni, Federico. 2014. « La prise de parole comme processus de subjectivation politique ». *Tumultes*, n° 43: 175-190.

Tauber, Elisabeth. 2011. « "Te souviens-tu du temps où on allait vendre et mendier?" : La vie économique de femmes sinti d'Italie du Nord ». In *Des Tsiganes en Europe*, par Michael Stewart et Patrick Williams. Paris: Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris.

Tesār, Cātālina. 2012. « "Women Married off to Chalices": Gender, Kinship and Wealth among Romanian Cortorari Gypsies ». Doctorat d'Anthropologie. University College London.

Thiery, Sébastien, éd. 2014. *Considérant qu'il est plausible que de tels événements puissent à nouveau survenir (sur l'art municipal de détruire un bidonville)*. Paris: Post-éditions.

Thomas, Hélène. 2010. *Les vulnérables: la démocratie contre les pauvres*. Collection Terra. Bellecombe-en-Bauges: Croquant.

Tremlett, Annabel. 2009. « Bringing hybridity to heterogeneity in Romani Studies ». *Romani Studies* 19 (2): 147-168.

Tremlett, Annabel. 2013. « 'Here are the Gypsies!' The importance of self-representations and how to question prominent images of Gypsy minorities ». *Ethnic and Racial Studies* 36 (11): 1706-1725.

Véniat, Céline. 2015. « Valoriser ses "incapacités" dans le jeu des délibérations autour d'un projet de relogement. L'accès à la parole publique des habitants d'un bidonville ». *Recherches sociologiques et anthropologiques* 46 (1): 89-108.

Véniat, Céline 2019. « Se faire un platz dans la ville: pratiques d’habitat informel, expériences de l’accès aux droits et mobilisations de familles roumaines vivant en bidonville ». Doctorant de Sociologie. EHES.

Vermeersch, Peter. 2006. *The Romani movement: minority politics and ethnic mobilization in contemporary Central Europe*. Studies in ethnopolitics. New York: Berghahn Books.

Vermeersch, Peter. 2012. « Reframing the Roma: EU Initiatives and the Politics of Reinterpretation ». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 38 (8): 1195-1212.

Vermeersch, Peter. 2017. « How does the EU matter for the Roma? Transnational Roma activism and EU social policy formation ». *Problems of Post-Communism* 64 (5): 219-227.

Vincze, Enikő. 2014. « The Racialization of Roma in the ‘New’ Europe and the Political Potential of Romani Women ». *European Journal of Women’s Studies* 21 (4): 435-442.

Vitale, Tommaso. 2015. « Les politiques locales face aux Roms: entre réification, effets de visibilité et reconnaissance ». *Métropolitiques*. [En ligne]

Vlase, Ionela, et Mălina Voicu. 2014. « Romanian Roma migration: the interplay between structures and agency ». *Ethnic and Racial Studies* 37 (13): 2418-2437.

Volovitch-Tavares, Marie-Christine. 1995. *Portugais à Champigny, le temps des baraques*. 86. Editions Autrement.

Vrăbiescu, Ioana. 2019. « Devised to Punish: Policing, Detaining and Deporting Romanians from France ». *European Journal of Criminology*, Juillet: 1-18

Vuattoux, Arthur. 2014. « Adolescents, adolescentes face à la justice pénale ». *Genèses* 97 (4): 47-66.

Vullnetari, Julie. 2012. « Beyond ‘Choice or Force’: Roma Mobility in Albania and the Mixed Migration Paradigm ». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 38 (8): 1305-1321.

Wacquant, Loïc. 2009. *Punishing the Poor: the neoliberal government of social insecurity*. Durham: Duke University Press.

Wacquant, Loïc. 2015. *Les prisons de la misère*. Paris: Raisons d’agir.

Warin, Philippe. 2010. « Ciblage de la protection sociale et production d’une société de frontières ». *SociologieS* [En ligne].

Watt, Paul. 2018. « “This Pain of Moving, Moving, Moving:” Evictions, Displacement and Logics of Expulsion in London ». *L’Année Sociologique* 68 (1): 67-100.

Werner Boada, Sarah. 2019. « Suger-coating Antigypsyism? Subtle Forms of Disciplining Roma in Spanish Welfare Services ». In *Dimensions of Antigypsyism in Europe*, édité par Ismael Cortés Gómez et Markus End, 198-214. European Network Against Racism.

West, Candace, et Sarah Fenstermaker. 2006. « “Faire” la différence. (Traduction de Laure de Verdalle et Anne Revillard) ». *Terrains & travaux* 10 (1): 103-136.

Wihtol de Wenden, Catherine. 1998. « Young Muslim Women in France: Cultural and Psychological Adjustments ». *Political Psychology* 19 (1): 133-146.

Williams, Patrick. 1984. *Mariage tsiganes. Une cérémonie de fiançailles chez les Rom de Paris*. Louvain: Peeters Publishers.

Yıldız, Can, et Nicholas De Genova. 2018. « Un/Free mobility: Roma migrants in the European Union ». *Social Identities* 24 (4): 425-441.

Yoder, Janice. 2013. « Rethinking Tokenism. Looking beyond numbers ». In *Geschlecht und Organisation*, édité par Ursula Müller, Birgit Riegraf, et Sylvia Wilz, 50-64. Springer Fachmedien Wiesbaden GmbH.

Zentai, Violeta, Georgeta Munteanu, et Simona Torotcoi. 2020. « The Quality of Participation in a post-2020 EU-Initiative for Roma Equality and Inclusion ». Commission Européenne. https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/post2020_eu_roma_in_participation.pdf.

Annexes

Annexe n°1 : Affiche du film *8, avenue Lénine* (introduction)

Annexe n°2 : Réponse du gouvernement français à la CEDH (chapitre 5)

Annexe n°3 : Décision du Juge de l'Exécution au sujet du bidonville des Chênes (chapitre 5)

Annexe n°4 : Programme de la Fête de l'Insurrection gitane de 2016

Annexe n°5 : Tribune « L'exposition de la colère » (publiée dans *Mediapart* le 15 mai 2018) (chapitre 9)

Annexe n°1





**DIRECTION
DES AFFAIRES JURIDIQUES**

SOUS-DIRECTION DES DROITS DE L'HOMME

Paris, le [redacted] avril 2018

**LE MINISTRE DE L'EUROPE ET
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

Rédactrice : [redacted]
[redacted]
[redacted]

A

Référence : [redacted]

**MONSIEUR LE GREFFIER DE LA COUR
EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME**

A/s : Requête n° [redacted] et autres c. France

1. Par courrier en date du [redacted] avril 2018, la Cour européenne des droits de l'homme a communiqué la requête citée en objet au Gouvernement français dans le cadre de l'examen d'une mesure provisoire et l'a invité, conformément à l'article 54 § 2 a) de son Règlement, à fournir les renseignements suivants :
 1. *Un arrêté de concours de la force publique en vue d'expulser l'ensemble des occupants du terrain a-t-il été pris ?*
 2. *Une date d'expulsion des requérants du terrain est-elle prévue ?*
 3. *Quelles sont les modalités prévues quant au déroulement de l'expulsion ?*
 4. *Quelles sont les solutions d'assistance et de relogement prévues en cas d'expulsion eu égard à la particulière vulnérabilité de certains des requérants ou de leurs enfants ?*
2. Le Gouvernement français tient à présenter à la Cour les observations qui suivent.

3. Le ■ octobre 2017, ■ propriétaire du terrain occupé, a assigné les requérants en expulsion devant le juge des référés du tribunal de grande instance de Bobigny.
4. Ce terrain est destiné à ■.
5. Par ordonnance du ■ décembre 2017, le juge des référés du tribunal de grande instance de Bobigny a ordonné aux occupants de quitter les lieux et de les libérer des biens leur appartenant, au plus tard dans un délai de deux mois à compter de la signification de l'ordonnance, et a autorisé, passé ce délai, leur expulsion, ainsi que celle de tous occupants de leur chef, à la diligence de ■ au besoin avec le concours de la force publique, par lui requise à cet effet (Pièce n° 5 des requérants).
6. L'ordonnance du ■ décembre précitée a été signifiée aux occupants le ■ février 2018 (Pièce n° 4 des requérants) et un commandement de quitter les lieux leur a été signifié le ■ avril 2018 (Pièce n° 3 des requérants).

1. Un arrêté de concours de la force publique en vue d'expulser l'ensemble des occupants du terrain a-t-il été pris ?

7. Le préfet de la Seine-Saint-Denis n'a pas reçu, à ce jour, de demande de réquisition de la force publique de la part du propriétaire du terrain pour exécuter l'ordonnance d'expulsion du juge des référés du ■ décembre 2017.
8. Par conséquent, aucune décision de concours de la force publique n'a, à ce jour, été prise par le préfet de la Seine-Saint-Denis.

2. Une date d'expulsion des requérants du terrain est-elle prévue ?

9. La réalisation de l'expulsion, à ce jour non sollicitée, n'a donné lieu à aucune programmation.
10. En tout état de cause, celle-ci tiendra compte, d'une part, de la demande du propriétaire du terrain et des délais au-delà desquels l'État engage sa responsabilité en cas de carence et, d'autre part, du déroulement de la campagne de vaccination en cours sur le campement.
11. En effet, une campagne de vaccination contre la rougeole initiée par la Croix-Rouge a débuté sur ce campement le ■ mars 2018 avec l'administration de la première injection du vaccin. Pour être efficace, la vaccination nécessite un rappel environ un mois après la première injection. Même s'il est possible d'orienter les populations concernées vers des centres de vaccination, la commodité et l'efficacité du processus sont grandement améliorées si les populations concernées sont « fixées » sur le campement.

12. Ainsi, la date d'expulsion tiendra compte de l'avancement de la campagne de vaccination.

3. *Quelles sont les modalités prévues quant au déroulement de l'expulsion ?*

13. Aucune expulsion n'est à ce jour prévue.

14. Toutefois, le Gouvernement précise que l'expulsion n'aura lieu qu'après l'organisation par le cabinet du préfet de la Seine-Saint-Denis d'une ou plusieurs réunions préparatoires avec les acteurs concernés pour évaluer l'ensemble des aspects à prendre en compte (notamment l'estimation du nombre des occupants, la sécurité des personnes et des biens et la reprise des lieux par le propriétaire).

15. S'agissant de l'opération d'évacuation elle-même, un représentant du propriétaire du terrain et son huissier de justice se rendront sur les lieux de l'évacuation, accompagnés de membres des forces de l'ordre en nombre suffisant pour assurer le bon déroulement des opérations, c'est-à-dire dans les conditions optimales de sécurité pour tous (occupants, riverains et forces de l'ordre). Après recensement sur place, les personnes présentes seront invitées à prendre leurs effets et à libérer les lieux.

16. Un représentant du préfet de la Seine-Saint-Denis, membre du cabinet de la préfecture, sera nécessairement présent tout le temps de l'évacuation pour assurer la liaison avec les différents services de l'Etat dont l'action s'avérerait nécessaire.

17. Enfin, après évacuation des occupants, le terrain sera remis à la disposition immédiate du propriétaire pour nettoyage et sécurisation.

4. *Quelles sont les solutions d'assistance et de relogement prévues en cas d'expulsion eu égard à la particulière vulnérabilité de certains des requérants ou de leurs enfants ?*

18. Un diagnostic social a été sollicité le ■■ mars 2018 auprès de la préfecture de région Ile-de-France, qui est le seul service compétent en Ile-de-France pour mandater un opérateur social à cette fin, dans le cadre de la stratégie régionale pour les campements illicites élaborée en 2016.

19. Les services de la préfecture de la Seine-Saint-Denis ont effectué une relance auprès de la Préfecture de région Ile-de-France le ■■ avril 2018 mais à ce jour le diagnostic social n'a pas encore été réalisé.

20. Si l'évacuation devait néanmoins avoir lieu avant sa réalisation, la préfecture procéderait néanmoins à l'identification des familles vulnérables en amont (au plus tard à l'occasion de la réunion préparatoire) ainsi que le jour même de l'évacuation pour faire des propositions de mise à l'abri.

21. Pour ce qui est de l'éventuel dispositif d'assistance et d'hébergement, il ne peut être réservé à l'avance mais il sera activé, le cas échéant, le jour de l'évacuation : en effet, compte tenu des délais écoulés entre la date de la signification du commandement de quitter les lieux et la mise en œuvre effective de l'évacuation d'une part, et compte tenu de la mobilité de ces groupes de personnes d'autre part, il est très fréquent que les publics visés par les mesures d'évacuation (y compris dans leur volet social) ne soient plus présents le jour de l'évacuation, empêchant toute prise en charge réelle.
22. C'est pour cette raison que le représentant du préfet de la Seine-Saint-Denis présent sur place le jour de l'évacuation a pour mission de coordonner les services de l'Etat en charge des questions d'hébergement, en l'espèce l'UT-DRIHL (l'unité territoriale Hébergement - Logement de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement) qui dispose de capacités de mise en œuvre de réservations d'hébergement.



TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOBIGNY
JUGE DE L'EXECUTION

JUGEMENT CONTENTIEUX DU
■ Juin 2018

Extrait des minutes du Greffe
du Tribunal de Grande Instance
de BOBIGNY 93008

MINUTE : ■■■■■

RG : ■■■■■
■■■■■

Rendu par Madame ■■■■■, Juge chargé de l'exécution, statuant à Juge Unique.
Assistée de Madame ■■■■■, Greffière.

DEMANDEURS :

Monsieur ■■■■■
domicilié chez son conseil :

■■■■■

représenté par Me ■■■■■, avocat au barreau de SEINE-SAINT-DENIS -
210
N° BAJ : ■■■■■

Madame ■■■■■
domicilié chez son conseil :

■■■■■

représenté par Me ■■■■■, avocat au barreau de SEINE-SAINT-DENIS -
210
N° BAJ : ■■■■■

Madame ■■■■■
domicilié chez son conseil :

■■■■■

représenté par Me ■■■■■, avocat au barreau de SEINE-SAINT-DENIS -
210
N° BAJ : ■■■■■

Monsieur ■■■■■
domicilié chez son conseil :

■■■■■

représenté par Me ■■■■■, avocat au barreau de SEINE-SAINT-DENIS -
210

N° BAJ : [REDACTED]



Monsieur [REDACTED]
domicilié chez son conseil :

[REDACTED]

représenté par Me [REDACTED], avocat au barreau de SEINE-SAINT-DENIS -

N° BAJ : [REDACTED]

Madame [REDACTED]
domicilié chez son conseil :

[REDACTED]

représenté par Me [REDACTED], avocat au barreau de SEINE-SAINT-DENIS -

N° BAJ : [REDACTED]

Madame [REDACTED]
domicilié chez son conseil :

[REDACTED]

représenté par Me [REDACTED], avocat au barreau de SEINE-SAINT-DENIS -

N° BAJ : [REDACTED]

Madame [REDACTED]
domicilié chez son conseil :

[REDACTED]

représenté par Me [REDACTED], avocat au barreau de SEINE-SAINT-DENIS -

N° BAJ : [REDACTED]

ET

DÉFENDEUR:

[REDACTED]

représentée par Me [REDACTED], avocat au barreau de PARIS - [REDACTED]

COMPOSITION DU TRIBUNAL LORS DES DÉBATS :

Madame [REDACTED], juge de l'exécution,
Assistée de [REDACTED] greffière.

L'affaire a été plaidée le [REDACTED] Mai 2018, et mise en délibéré au [REDACTED] Juin 2018.

JUGEMENT :

Prononcé le [REDACTED] Juin 2018 par mise à disposition au greffe, par décision Contradictoire et en premier ressort.

PRÉTENTIONS DES PARTIES ET PROCÉDURE :

Par ordonnance du [REDACTED] avril 2018, le juge de l'exécution a autorisé Monsieur [REDACTED] à assigner à bref délai [REDACTED] en vue de l'octroi d'un sursis à expulsion à la suite d'une ordonnance du juge des référés du tribunal de grande instance de BOBIGNY du [REDACTED] décembre 2017.

Par assignation en date du [REDACTED] avril 2018, Monsieur [REDACTED] ont sollicité un délai de 18 mois avant leur expulsion des lieux qu'ils occupent [REDACTED]

A l'audience du [REDACTED] mai 2018, les demandeurs, représentés par leur conseil qui s'est référé à des conclusions écrites visées par le greffe, ont renouvelé leur demande de sursis à expulsion.

Ils expliquent que la plupart d'entre eux réside sur le terrain avec leurs enfants mineurs:
*Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] ont à leur charge trois enfants mineurs âgés de 16, 14 et 11 ans, l'aîné ayant des problèmes de santé;
*Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] résident quant à eux avec leur nourrisson né en novembre 2017;
*Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] ont à leur charge cinq enfants âgés de 11, 9, 7, 5 et 3 ans;
*Madame [REDACTED] a à sa charge quatre enfants âgés de 11, 7, 6 et 4 ans.

Madame [REDACTED] âgée de 73 ans, souffre en outre de problèmes cardiaques et d'une maladie pulmonaire.

Ils disent également qu'il n'existe aucune dangerosité ou dégradation du bien qu'ils occupent, qu'ils se sont organisés en vue d'assurer la sécurité du terrain, ont aménagé des cabanes qui constituent leur habitation, utilisent des groupes électrogènes, le campement étant en outre propre. Ainsi, ils bénéficient d'un certain degré de confort, leur permettant de vivre dignement et sont suivis par des acteurs associatifs qui leur permettent d'entamer des démarches d'insertion, certains enfants ayant pu être suivis par des équipes de scolarité mobiles. L'ensemble des occupants du terrain a en outre été visé par une campagne de vaccination contre la rougeole.

Ils insistent sur les difficultés auxquels ils sont confrontés, la mairie étant opposée à la scolarisation des enfants et les occupants du terrain ayant les plus grandes difficultés à obtenir une adresse de domiciliation.

Enfin, [REDACTED] n'a établi aucun diagnostic social afin de leur proposer un hébergement d'urgence.

[redacted] a sollicité le rejet de la demande de sursis à expulsion. Il explique que les demandeurs n'ont pas réglé la somme de 1.000 € au paiement de laquelle ils ont été condamnés *in solidum* par le juge des référés du tribunal de grande instance de BOBIGNY et n'ont entamé aucune démarche en vue de leur relogement. Il précise que le terrain sur lequel sont installés les demandeurs est destiné à [redacted]

A ce sujet, il affirme que l'Etat et les collectivités territoriales sont les seuls débiteurs de l'obligation d'effectuer des diagnostics en vue du relogement des demandeurs; [redacted] il ne lui appartient pas de procéder à leur relogement ou aux diagnostics.

En outre, les photographies produites par les demandeurs à l'appui du moyen suivant lequel leur occupation du terrain ne présente pas de danger ne le démontrent aucunement, le fait qu'ils aient installé des groupes électrogènes étant à lui-seul source de danger.

Enfin, les demandeurs ne démontrent pas qu'ils sont bien intégrés sur le terrain.

A l'issue des débats, il a été indiqué que la décision serait rendue par mise à disposition au greffe le [redacted] juin 2018.

MOTIFS DE LA DÉCISION :

Aux termes de l'article L 412-3 du code des procédures civiles d'exécution, « *le juge peut accorder des délais renouvelables aux occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel, dont l'expulsion aura été ordonnée judiciairement, chaque fois que le relogement des intéressés ne pourra avoir lieu dans des conditions normales sans que lesdits occupants aient à justifier d'un titre à l'origine de l'occupation* ».

L'article L 412-4 du même code précise « *Pour la fixation de ces délais, il doit être tenu compte de la bonne ou mauvaise volonté manifestée par l'occupant dans l'exécution de ses obligations, des situations respectives du propriétaire et de l'occupant, notamment en ce qui concerne l'âge, l'état de santé, la situation de famille ou de fortune de chacun d'eux ainsi que des diligences que l'occupant justifie avoir faites en vue de son relogement* ».

Selon ces mêmes textes, la durée des délais ainsi accordés ne peut en aucun cas être inférieure à trois mois et supérieure à trois ans.

En l'espèce, l'expulsion est poursuivie en vertu d'un jugement du juge des référés du tribunal de grande instance de BOBIGNY du [redacted] décembre 2017.

Cette décision a été signifiée aux demandeurs le [redacted] février 2018 et un commandement de quitter les lieux leur a été délivré le [redacted] avril 2018.

Les demandeurs occupent le terrain situé [redacted]. Le procès-verbal d'huissier établi par Maître [redacted] juillet 2017 précise qu'entre 30 et 35 enfants et 20 adultes résident sur le terrain et que les enfants en âge d'aller à l'école suivent des enseignements dans un camion. Les prises de vue du site attestent que les occupants du terrain sont principalement logés dans des tentes, bien qu'ils aient également construit quelques cabanons. Les photographies versées aux débats par les demandeurs ne justifient pas de conditions de vie décentes ou d'absence de dangerosité d'un hébergement qui, ainsi que l'a indiqué le juge des référés dans son ordonnance du [redacted] décembre 2017 prononçant l'expulsion, entraîne nécessairement des problèmes d'hygiène, de sécurité et de salubrité, alors qu'une majorité des occupants sont de jeunes enfants. Les déclarations de Madame [redacted] bénévole au [redacted] qui suit les demandeurs, indiquent néanmoins que les containers de poubelles sont sortis chaque jours et que six extincteurs se trouvent à proximité du terrain, ce qui limite les problèmes de sécurité.

Il doit par ailleurs être tenu compte de l'appartenance des occupants à un groupe socialement défavorisé et des difficultés qu'ils peuvent rencontrer en vue de leur relogement. A ce sujet, il ressort des éléments du dossier que [REDACTED] ne justifie pas que l'usage du terrain lui soit aussi nécessaire qu'il ne l'est pour les occupants, dont la situation est particulièrement précaire compte tenu de leurs difficultés d'insertion et de leur situation de fortune. A ce sujet, il peut difficilement être reproché aux demandeurs de ne pas avoir effectué de démarches de relogement compte tenu de leur mode de vie précaire. Ainsi que l'indique la Direction des affaires juridiques du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères en réponse à la requête adressée par les demandeurs à la Cour européenne des droits de l'homme le [REDACTED] avril 2018, visant à solliciter des renseignements au sujet du processus d'expulsion des occupants du terrain qu'ils occupent, un diagnostic social a été sollicité le [REDACTED] mars 2018 auprès de la préfecture de la région Ile-de-France dans le cadre d'une stratégie régionale pour les campements illicites élaborée en 2016, qui n'a pas encore été réalisée.

Les associations qui suivent les occupants du terrain parent au plus urgent, en l'espèce leur suivi médical. Une campagne de vaccination contre la rougeole initiée par la Croix-Rouge française a en effet débuté sur le campement le [REDACTED] mars 2018. Par ailleurs, contrairement à ce qu'affirment les demandeurs, le certificat médical du [REDACTED] avril 2018 établi par le docteur [REDACTED], ne permet pas de conclure que le fils aîné de Monsieur [REDACTED], âgé de [REDACTED] ans, présente des problèmes de santé. Madame [REDACTED] âgée de 73 ans, justifie quant à elle de problèmes de santé dus notamment à une arythmie cardiaque et à une lombalgie.

Au vu des situations matérielles difficiles des demandeurs, due à leur appartenance à un groupe particulièrement vulnérable, et à la présence sur le terrain qu'ils occupent de jeunes enfants, dont un nourrisson, et d'une personne âgée souffrant de problèmes de santé, alors que le propriétaire ne justifie pas d'un besoin impératif d'usage du terrain, il convient d'accorder à Monsieur [REDACTED], Madame [REDACTED], Monsieur [REDACTED], Madame [REDACTED], Monsieur [REDACTED], Madame [REDACTED] et Madame [REDACTED] un délai pour quitter les lieux courant jusqu'au [REDACTED] octobre 2018.

Monsieur [REDACTED], Madame [REDACTED], Madame [REDACTED], Monsieur [REDACTED], Monsieur [REDACTED], Madame [REDACTED], Madame [REDACTED] et Madame [REDACTED] supporteront la charge des éventuels dépens.

Il convient de rappeler aux parties que le présent jugement est exécutoire de plein droit en application de l'article R.121-21 du Code des procédures civiles d'exécution.

PAR CES MOTIFS

La juge de l'exécution, statuant publiquement, par jugement contradictoire et en premier ressort :

ACCORDE à Monsieur [REDACTED], Madame [REDACTED], Madame [REDACTED], Monsieur [REDACTED], Monsieur [REDACTED], Madame [REDACTED] et à tout occupant de leur chef, un délai jusqu'au [REDACTED] octobre 2018 inclus pour se maintenir sur le terrain situé [REDACTED]

DIT que Monsieur [REDACTED], Madame [REDACTED] et Madame [REDACTED] devront quitter les lieux le [REDACTED] octobre 2018 au plus tard, faute de quoi la procédure d'expulsion, suspendue pendant ce délai, pourra être reprise ;

CONDAMNE Monsieur [REDACTED], Madame [REDACTED], Madame [REDACTED]

██████████, Monsieur ██████████, Monsieur ██████████, Madame ██████████, Madame ██████████ et Madame ██████████ aux dépens ;

RAPPELLE que les décisions du juge de l'exécution bénéficient de l'exécution provisoire de droit.

FAIT À BOBIGNY ET MIS À DISPOSITION AU GREFFE LE ██████ JUILLET 2018.

LA GREFFIÈRE

LA JUGE DE L'EXÉCUTION

██████████
██████████

██████████
██████████

REPUBLIQUE FRANÇAISE - AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
En conséquence, la République Française mande et ordonne à tous Huissiers de Justice sur ce requis de mettre la présente décision à exécution, aux Procureurs Généraux et aux Procureurs de la République près les Tribunaux de Grande Instance d'y tenir la main. A tous Commandants et Officiers de la Force Publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

LE GREFFIER EN CHEF



Le ██████ 06

██████████
██████████

FÊTE
DE L'INSURRECTION GITANE
PROGRAMME DU 15 MAI

DIMANCHE 15 MAI 2016

11 H 00 : PRÉLUDE

Petite parade populaire.
Déambulation de la fanfare Magura.



11 H 30 - 13 H 00 :
RÉSISTANCE DU CINÉMA FORAIN

Rencontre entre Raymond Gurême, survivant du génocide du cinéma forain et l'association «cinéma voyageur».

Enfant acrobate et projectionniste, Raymond Gurême à grandi dans un cirque et cinéma familial qui fut confisqué par la police lors de l'enfermement concentrationnaire de sa famille en 1940. Il racontera son histoire en dialogue avec l'association «cinéma voyageur» et commentera des extraits des films de son enfance :

- *Le miracle des loups, 1924, Raymond Bernard*
- *Troika sur la piste blanche, 1937, Jean Dreville*
- *Les films de doublepatte et patachon (duo comique burlesque muet)*



13 H 30 - 15 H 00 : ASSEMBLÉE

☐ Art Martial et culture populaire



Autour du projet d'école de boxe chinoise Yag Bari et de sa pédagogie civique formulée en charte novatrice, l'art martial perçu comme outil d'émancipation populaire suivant la voie de la « rétention de la puissance », l'identification du rapport de force et la neutralisation de la violence.

Avec : Elsa Dorlin (philosophe contemporaine Auteure de «La Matrice de la race») (sous réserve). Ludovic Versace (dessinateur, éducateur sportif et co-fondateur du projet Yag Bari), Vicente Rodriguez Fernandez (activiste Rrom espagnol, artiste, animateur du projet X-Chavalen)

15 H 30 - 17 H 00 : ASSEMBLÉE

☐ Le combat du collectif des femmes d'Hellemmes - Ronchin Projection et interventions publiques

Roms et Françaises, les femmes d'Hellemmes habitent avec leurs pères, frères et enfants sur une aire d'accueil pour les gens du voyage. Depuis aout 2013 elles se sont organisées de façon autonome pour défendre les condition de vie de leurs familles. Elles s'attaquent entre autres à l'empoisonnement environnemental, à la privation de droits sociaux, aux abus des gestionnaires de l'aire d'accueil etc. Elles montreront des images de leur combat exemplaire afin de le faire rayonner.



17 H 30 - 18 H 30 : PROJECTION

❑ «Trapped by law» Documentaire de Sami Mustafa (2015)

«Une odysseé du fond des âges, l'histoire de la séparation familiale de deux frères filmée pendant cinq années, depuis la publication des accords de «réintégration forcée» entre l'Allemagne et le Kosovo.

Les deux jeunes frères; Kefaet et Selami des chanteurs de Hip Hop. Ils ont grandi dans la «street culture» à Essen (Allemagne). Kefaet est né au Kosovo qu'il a quitté avec ses parents à l'âge de quatre ans. Il est marié et a deux enfants. Selami est né à Essen et n'a jamais été au Kosovo. Au cours d'une nuit dramatique de mars 2010, ils sont déportés au Kosovo, un pays inconnu. Séparés de leur famille et de leurs amis ils essaient de faire face à la situation et de retourner par tous les moyens en Allemagne. Mais l'administration et les lois de l'asile sont inflexibles.»



18 H 30 - 20 H 30 : ASSEMBLÉE

❑ Roms, réfugiés

L'exil est une douleur, un danger, mais aussi une possibilité et une promesse, un espace dangereux mais ouvert pour la création de soi et des autres. Dans cette communauté d'exil, Romani Resistance veut rassembler les hommes et les femmes que l'histoire contemporaine, les guerres de l'économie ont arraché à leur lieux familiers pour les exposés aux dangers des mers et des routes d'Europe : les «migrants», «les réfugiés».



Avec : Kefaet, Hikmet et Selami Prizreni (Acteurs du film «Trapped by law», chanteurs hip hop du groupe «RomaArtAction»), Kenan Emîni (Cinéaste, activiste de «Alle Bleiben»), Irvin Mujcic (activiste du mouvement «March for Peace», Sarajevo), «Voice of Refugees» (Calais, à confirmer).

21 H 00 : HIP HOP RROM

□ RomaArtAction (Essen, Allemagne. Prizren, Kosovo)



21 H 30 : FLAMENCO

□ Los duendes del cante FLAMENCO : Avec Lorie la Armenia et sa troupe (chant, danse, guitare, caron).



20 H 30 - 21 H 00 :

OUVERTURE BAL POLITIQUE



22 H 30 : DANSES ET CHANTS TZIGANES

□ Marcela & los murchales (Prague, Moscou, Paris)



00H00 : BALKAN DJ SET

□ Dj Rrom & Roll



Annexe n°5

Co signataires : Yellena Martin, Renardo Lorier, Sandra Théodore, Nara Ritz, Christine Siegler, William Martin, Nathalie Villaume, Niki Lorier, Elodie Marquez, Gigi Bonin, Singwela Pacaud, Dany Péto Manso, Sandra Saintot, Johnny Kriese, Angel Fonteneau Lang.

Contact : expodelacolere@yahoo.com / 06 85 55 36 66

"Nous sommes allés au Musée national de l'histoire de l'immigration à Paris, nous avons vu, nous n'avons pas pleuré, nous n'avons pas crié.

Plusieurs d'entre nous sommes allés voir l'exposition au Musée national de l'histoire de l'immigration qui porte le titre Mondes Tsiganes. Bien que nous soyons beaucoup à ne pas reconnaître la terminologie « tsigane », la considérant englobante, essentialiste, parfois déshumanisante, il fallait tout même apprécier qu'elle soit proposée d'emblée au pluriel. Alors que ce vocable rejette d'autres communautés « nomades », nous pouvions imaginer que ce pluriel sous-entende un début de reconnaissance de la diversité des communautés concernées. Nous y aurions vu comme une affirmation d'origines bien plus complexes que le recours très fréquent à un peuple homogène soit-disant parti d'Inde à un moment ou à un autre. Bref c'était plutôt bien parti et notre motivation était réelle.

Malgré tout, quelque chose est déjà assez incompréhensible. Pourquoi ce lieu ? Comment ne pas se rendre compte que la population est désignée ici, rien que par le choix de ce lieu, comme d'éternels étrangers ? Chose que l'on nous renvoie constamment : « Vous n'êtes pas d'ici ! ». Dès l'entrée, une succession de photos, de belles photos d'ailleurs. Beaucoup de déjà vu, mais une belle scénographie. Des magazines, des journaux, parfois accompagnés d'un bref cartel, présentant le sujet, un titre, l'année – parfois approximative -, l'« artiste », de très succinctes explications conceptualisant la réalisation, la source. Parfait, mais quel sens donner à cette succession de notices ? Effectivement, en y regardant de plus près, on observe qu'aucun accompagnement n'est proposé dans cette exposition. Aucune confrontation entre les images à voir et les faits (ou contre-faits) qu'elles veulent représenter.

Le joli texte de départ devient rapidement un faux semblant de justifications qui argumente une exposition censée lutter contre les représentations et la fabrication des stéréotypes par la photographie. Lutter contre les stéréotypes en les mettant en avant nécessite de l'extrême vigilance et un vrai travail de fond qui n'est pas visible ici. Il ne suffit pas d'avoir, ni de communiquer une bonne intention pour que l'effet escompté se produise. La conviction n'est pas qu'une affaire de volonté. Tout dépend de la mise en situation, des explications, mais surtout de l'accompagnement tout au long de l'exposition. Sinon cela devient un fait.

Malheureusement et rapidement on observe que cette exposition cultive les représentations négatives sur les « tsiganes », tout en prétendant faire l'inverse. Cela contribue certainement à la demande d'exotisme de certains mais, surtout, fortifie les arguments de rejet des autres.

L'idée de départ d'une telle exposition est plutôt bonne, mais comment ont-ils pu en arriver là ? Les commissaires d'exposition et le Musée donnent pourtant, à travers des communications, de bons arguments justifiant vouloir déconstruire les représentations par l'art mais en faisant ici tout le contraire. On se demande alors comment cette mise en scène a pu être réalisée avec des personnes aussi « importantes », avec des commissaires et autres partenaires de « cette peinture » et autant de bonnes volontés ? Évidemment, si on ne

reste que sur la forme, ce sont de « belles » photos bien exposées. Quand on a une lecture romantique des « Tsiganes », c'est joli ! Mais la scénographie n'a aucun sens, hormis mettre en avant une « belle » exposition de photographies sur fond de misère.

L'exposition montre des « gens » appelés Rroms, Gens du voyage, nomades, etc. qui paraissent figés dans une époque ancienne, même si le cliché est assez récent. Figés dans une situation sociale prédéfinie, dans une certaine précarité, quasiment aucune photo montrant des gens qui vivent « bien ». Aucune ne montre par exemple des personnes qui ont une autre activité professionnelle que celle qu'on aime bien associer à « ces gens-là ». Parce qu'a priori ce sont des métiers « culturels ».

Jamais on n'y trouve une photo d'hier ou d'aujourd'hui, d'une Manouche courtière où d'un Manouche agent territorial, d'une Sinti militaire ou infirmière ou d'un Sinto Pompier, d'une Gitane institutrice ou historienne ou d'un Gitan comptable, d'une Rromni avocate où d'un Rrom enseignant, d'une Yénish styliste ou d'un Yénish chef d'entreprise, d'une voyageuse soigneuse animalière ou d'un voyageur mécanicien etc.

Non ça ne devait pas exister et ne doit toujours pas exister dans leur monde. En tout cas, on ne les voit pas. Comme si les autres professions n'étaient qu'exception chez nous. Nous devrions nous résigner et être assignés à des métiers – par ailleurs tout aussi nobles – comme étameur, chineur, voire chômeur, nous renvoyant encore à une image de précaires et de marginaux. On y voit quelques forains et circassiens, mais quasiment aucun avec des « métiers » modernes. Aucun contre-exemple. Aucune perspective de projeter les peuples mis en avant dans une autre évolution possible.

Et là l'odeur nauséabonde continue de monter. On tombe sur des photos d'une famille avec un enfant nu et une femme dans une position douteuse ! En XXL, pour être certain de ne pas en perdre une miette. Une série de photos qui rappellent des clichés d'enfants enfermés dans des maisons « d'aliénés » des pays de l'Est à une certaine époque. Ils avaient fait polémiques pourtant. Comment les visiteurs peuvent ne pas voir cela et se rendre complice ? Sous prétexte d'être un photographe, reporter, artiste on peut se permettre ce genre de chose et porter atteinte à la dignité des gens en toute impunité. Nous connaissons cette famille et sa fragilité. Ce sont les amis de certains d'entre nous. Ils ont eu une vie chaotique. Drame sur drame. C'est tout simplement porter atteinte à la dignité de personnes déjà bien fragilisées. Sous un prétexte artistique, on se permet le plus dégradant ! On n'est pas jugé, c'est de l'art Madame !

Sur quels autres peuples, communautés, oserait-on faire cela sans sourciller ? Sans faire d'opposition entre les uns et les autres, si on avait fait la même exposition sur les Juifs, les Bretons ou d'autres populations, cela aurait-il été accepté ? Les visiteurs auraient-ils applaudi de la même manière ? Et demain, à qui le tour ? Que l'on nous réponde que le nu infantile et la mise en avant de la misère soit de l'art ! Sur une autre population, les « artistes » auraient eu de réels ennuis ! Oui, les photos et les situations sont réelles, mais quel intérêt de les présenter ? Pourquoi ne montrer que cette partie de réalité ?

Un voyageur qui a vu cette exposition nous a dit « les gadje ont fait ça sur nous ? ». Cela transpirait tellement, que les « concernés » n'ont pas été associés à cette exposition. Du « colonialisme intellectuel ». Le monde de la recherche, de l'action sociale, comme le politique, nous ont tellement habitués à ça.

Nous voilà encore une fois exposés comme de simples figurants passifs de nos histoires et de nos vies. Dans le journal de présentation, on nous vend une exposition « pour découvrir une histoire méconnue ». Qu'est ce qui permet dans cette exposition de mieux connaître cette histoire ? On nous promet une exposition « qui explore une multitude de regards photographiques », « qui invite à découvrir une diversité immense et méconnue ». Pas du tout : elle explore un seul type de regard photographique. On y découvre une uniformité avec deux types de population, des pauvres et des personnes présentées comme des « bandits ». Un regard qui n'est absolument pas « méconnu » puisque c'est la représentation la plus habituelle à laquelle on nous renvoie toujours. Celle-là même contre laquelle les commissaires d'exposition prétendent pourtant lutter. On nous parle de l'idée de « déconstruire les idées reçues, de surprendre », « questionner nos représentations », « c'est une réhabilitation par l'image de populations souvent cantonnées à des espaces dégradés ». C'est

l'inverse qui se passe. Il aurait fallu présenter l'hétérogénéité des autres réalités de vie, de situations, de parcours de personnes, de familles.

Le témoignage d'un des protagonistes de l'exposition précise que « l'histoire collective a exclu formellement ces minorités du récit national ». Dont acte. Mais il ne s'offusque pas du tout de ne pas avoir inclus ces « minorités » dans la mise en œuvre de cette exposition. Et cela, quoi qu'il puisse en dire. Le photographe et commissaire de l'exposition a même précisé dans un article en toute quiétude : « si les Nomades sont des sujets fascinants, tous ne le sont pas ». Incroyable propos ! Donc tous ceux qui sont dans l'exotisme sont fascinants et les autres non. Les sujets non présentés dans l'exposition ne seraient pas assez représentatifs, donc absents. La misère est photogénique, l'exotisme est plus vendeur. L'art à tout prix, peu importe les conséquences. Apparemment, pour lutter contre les représentations stéréotypées, les concepteurs de l'exposition n'ont trouvé aucun intérêt à présenter d'autres images montrant des parcours réussis. En regardant la jolie tablette qui sert de livre d'or, plusieurs messages apparaissent. Beaucoup de « c'est super », « c'est joli », etc. Et quelques commentaires marquant l'écœurement. Ce qui est drôle, c'est qu'en restant proche de la tablette, les personnes qui ne semblaient pas avoir apprécié ne s'attardaient même pas à le noter. Même des associations « d'amis des voyageurs » sont choquées par cette exposition, mais une seule l'a fait savoir officiellement. Les autres sont restées plus que discrètes. Manque de courage ? Peur pour leurs financements ? Donc le « bilan » sera certainement positif !

Ceux qui ont eu l'honnêteté de se plaindre officiellement de cette exposition ont eu une réponse par la Chef du Service des publics. Les réponses reprennent quasiment les mêmes propos qui paraissent dans les interviews, le programme et mêlent une certaine difficulté à se remettre en cause. Quelques précisions sont apportées, comme « cette exposition ... veut également restituer une histoire confisquée à travers des portraits et des destins individuels. ». Tout est possible... Aucun scrupule. Elle nous explique que « cette exposition retrace l'histoire de la représentation des communautés à travers la photographie. Elle cherche à montrer les dispositifs qui ont participé à la construction des stéréotypes ». Eh bien, l'exposition « moderne » de monsieur Pernot en est la preuve. Elle explique, concernant la présentation de la famille Gorgan : « les Gorgan mettent en lumière un album de famille au format XXL : l'accrochage entièrement pensé avec ceux qui sont représentés, juxtapose des photos de Mathieu Pernot et des photos prises par la famille elle-même. » L'accrochage, à qui veut-on faire croire cela ? Effectivement, il y a bien des photos données par la famille. Elles se remarquent d'ailleurs. C'est la seule bonne chose puisque ce sont certainement les seules photos qui ne sont pas stigmatisantes.

En parallèle de cette réponse écrite, d'autres argumentations ont circulé, tentant de justifier l'injustifiable. Certains ont même tenté d'apporter des explications en affirmant : « Les personnes sur les photos sont dignes ! ». Ce serait donc la photo comme acte artistique qui les rendrait dignes, une autre façon de déplacer le « sujet » sous le vernis de l'art. Ou encore : « mais les familles étaient d'accord ! », « ce sont des amis du photographe ». Nous avons même entendu qu'elles ont été payées pour cela ! Que cela soit vrai ou non, qu'est-ce que ça changerait ? Si c'est le cas, est-ce que ça justifie cette mise en scène violant l'intimité ? Aussi, quelle est la réelle compréhension des enjeux par les personnes et les familles qui ont « accepté » ? Nous ne pouvons pas croire que les familles et les personnes photographiées aient vraiment compris la teneur et les conséquences de cela, si jamais elles ont vraiment accepté d'être photographiées ainsi. L'écœurement que nous avons ressenti face à cette forme de « zoo humain » est très violent. Aucun argumentaire ne peut justifier cela, aucune réponse ne nous apaisera. C'en est trop ! D'autant plus que cela a été légitimé par des institutions de la République et des associations qui travaillent « pour nous » ! Bien entendu, des voix se sont élevées contre cela, et nous les en félicitons. Malgré tout, les responsables en ont fait ce qu'ils ont voulu ! Nous savons bien que les « concernés » qui ont été « associés » à cela n'ont été que consultés. Jamais ils n'auraient laissé faire ça. Tout au plus, on leur a laissé un petit espace, en guise d'achat de paix sociale, pour un concert, une projection, un bref témoignage qui ne légitime rien et n'adoucirait pas notre colère !

Nous sommes bien décidés à ne plus laisser passer ce type de démarche, car la musicalité de cette exposition est grave et dangereuse. Parce que des non-avertis peuvent y voir une berceuse alors qu'elle est dramatique. La photo n'est qu'image, mais elle est résonance. Résonance de ses émotions, mais aussi de réalités qu'elle renvoie, de comment elle a été proposée ou mise en pâture. Et, en l'occurrence, la résonance est mauvaise. « La première chose à faire quand on veut être profond c'est commencer par être ridicule », disait un ami.

Peut-être est-ce cela dont il s'agissait dans cette farce qui a un mauvais goût. La photo comme la musique peut hypnotiser. Il se dit que « La musique peut faire marcher à la mort comme elle peut faire danser ». Faisons un parallèle avec l'image : celle-ci peut anéantir comme elle peut faire rêver. La photographie peut rendre romantique la misère, la maltraitance, l'injustice, elle est une langue. Souvent elle parle à chacun à travers l'émotion qu'elle suscite. Dans cette exposition la photographie doit démontrer. Elle présente un enjeu sociétal qui doit être expliqué sinon elle est malsaine. Là, rien n'est expliqué tout au long de ce périple. Des notes de bonnes intentions absentes dans le fond de la présentation pervertissent l'emploi de l'image.

Les questions liées aux « Gens du voyage, Nomades, Tsigane etc » sont de généreuses niches économiques, pourquoi l'art s'en passerait ?

Après avoir été, et être encore aujourd'hui, assignés à résidence sur des lieux spécifiques de stationnement, appelés à un moment « camps » à un autre « aires d'accueil », dans une histoire que certains « gadjé » nous imposent, dans des sphères d'aides sociales spécifiques, nous sommes assignés maintenant à résidence de l'«art », d'une obscure culture de l'image, au Musée national de l'histoire de l'immigration. Chantez pour réveiller vos enfants, réfléchissez pour vous éveiller les esprits, insurgez-vous pour ne plus vous laisser faire.

Nous avons vu. Nous n'avons pas pleuré, Nous n'avons pas crié. Mais maintenant sachez-le : nous serons là !"

Liste des acronymes

ADSF : Agir pour la Santé des Femmes
ARS : Agence Régionale de Santé
ASET : Association pour la Scolarisation des Enfants Tsiganes
BTP : Secteur du bâtiment et des travaux publics
CAF : Caisse des Allocations Familiales
CCAS : Centre communal d'action sociale
CEDH : Cour européenne des droits de l'Homme
CNCDH : Commission nationale consultative des droits de l'Homme
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
CRS : Compagnies républicaines de sécurité
CSO : Civil Society Organisation
Dihal : Délégation interministérielle à l'hébergement et au logement
DRIHL : Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
EELV : Europe Écologie - Les Verts
EPHE : Ecole Pratique des Hautes Etudes
ERGO : European Roma Grassroots Organisations Network
ERIAN : Institut européen pour les arts et la culture des Roms
ERRC : European Roma Rights Centre
ERTF : Forum des Roms et des Travellers
FEANTSA : Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri
FIG : Fête de l'Insurrection gitane
FNARS : Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion sociale
JEX : Juge de l'Exécution
GIGN : Groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale
GISTI : Groupe d'information et de soutien des immigrés
IRWN: International Roma Women's Network
JRWI: Joint Romani Women's Initiative
LDH : Ligue des Droits de l'Homme
MOUS : Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
MRAP : Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
NRIS : National Roma Integration Strategies
ONG : Organisation Non-Gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
OQTF : Obligation de quitter le territoire français
OSCE : Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe
OSI : Open Society Institute
PEROU : Pôle d'exploration de ressources urbaines
POEC : Préparation opérationnelle à l'emploi collective
REF : Roma Education Fund
RER : Réseau express régional d'Ile-de-France
SIAO: Service intégré d'accueil et d'orientation
SPIP: Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation
TGI : Tribunal de Grande Instance
UE : Union Européenne
UEAT : Unité éducative auprès du tribunal
UPE2A : Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants
URI : Union romani internationale

Table des illustrations

| | |
|--|-----|
| Figure 1 : Gabriela Lupu, <i>Terrain expulse</i> | 159 |
| Figure 2 : Affiche de la Fête de l'insurrection gitane | 249 |
| Figure 3 : Image du paquet de cigarettes gitanes (source : wikipedia) | 291 |
| Figure 4 : Symbole de la resistance romani | 292 |
| Figure 5 et Figure 6 : captures d'ecran de la video d'annonce de la fete de l'insurrection gitane 2015 | 292 |
| Figure 7 : Ceija Stojka, <i>Salle de toilette SS</i> , 1995. Acrylique sur carton, 50 x 60. Mahn und Gedenkstätte Ravensbrück ; Stiftung Brandenburgische Gedenkstätten, Fürstenberg | 314 |
| Figure 8 : Ceija Stojka, <i>Auschwitz, 1944</i> . 2009. Acrylique sur toile, 60 x 60. Collection Antoine de Galbert. | 315 |
| Figure 9 : Affiche de l'exposition « Mondes tsiganes. La fabrique des images » | 327 |
| | |
| PORTRAIT 1 : ALINA | 78 |
| PORTRAIT 2 : TANIA | 112 |
| PORTRAIT 3 : LINA | 139 |
| PORTRAIT 4 : FLORENTINA | 142 |
| PORTRAIT 5 : ANINA CIUCIU | 290 |
| PORTRAIT 6 : LARISA STOICA | 344 |
| PORTRAIT 7 : LILIANA HRISTACHE | 361 |

Sommaire détaillé

| | |
|--|------------|
| Introduction ----- | 8 |
| PREMIER PARTIE: LE GENRE DES INDESIRABLES ----- | 42 |
| Chapitre 1 - La migration des Roms roumains en France : un « problème » qui évacue le genre ? ----- | 43 |
| 1. L'oubli du genre dans les études scientifiques de la « question rom » ----- | 44 |
| 1.1 Les logiques spatiales de gestion des indésirables ----- | 44 |
| 1.2 Dénoncer la logique raciale d'exclusion----- | 46 |
| 1.3 Le « problème rom » a-t-il un genre ? ----- | 48 |
| 2. Etudier les rapports de genre chez les migrant-es roms ----- | 50 |
| 2.1 Le développement des études du genre en migration----- | 51 |
| 2.2 Que fait la migration au genre ? ----- | 58 |
| Chapitre 2 - Naviguer en contexte hostile : quotidien de femmes en (bidon)villes ----- | 70 |
| 1. S'accomplir comme femme en migration précaire----- | 74 |
| 1.1 Socialisation genrée en migration ----- | 75 |
| 1.2 Une maternité valorisée, imposée, négociée----- | 85 |
| 1.3 Travail domestique : maintien de la division sexuée des tâches et possibilité de nouveaux rôles pour les femmes ----- | 91 |
| 2. Organiser la survie ----- | 96 |
| 1.1 Économies familiales ----- | 99 |
| 1.2 Prendre soin de soi (et des autres)----- | 107 |
| 1.3 Se familiariser avec la France ----- | 116 |
| Chapitre 3 - Les dessous du traitement sécuritaire du « problème rom » : hommes en prison, et femmes en bidonvilles ----- | 123 |
| 1. Bidonville et prison : où les hommes disparaissent----- | 129 |
| 1.1 La police et ses pratiques d'intimidation ----- | 129 |
| 1.2 Se retrouver en prison----- | 134 |
| 2. Conjoint incarcéré : un nouveau quotidien pour les femmes ? ----- | 138 |
| 2.1 Entrer dans l'univers carcéral----- | 140 |
| 2.2 Contrôle et rôle de l'entourage ----- | 145 |
| 2.3 Gérer le quotidien ----- | 147 |
| 2.4 Le retour ----- | 149 |
| DEUXIEME PARTIE: VULNERABILITE(S) FACE A UNE POLITIQUE D'EXPULSION ----- | 153 |
| Introduction ----- | 154 |
| Chapitre 4 – Une politique d'expulsion : entre production et reconnaissance de vulnérabilités ----- | 161 |
| 1. Les bidonvilles, ce « nouveau » problème public ----- | 164 |
| 1.1 Un déni national qui conduit au bricolage local----- | 165 |
| 1.2 Une première réponse nationale par le démantèlement et l'expulsion----- | 167 |
| 2. La reconnaissance des personnes vulnérables ----- | 170 |
| 2.1 Apparition de la vulnérabilité dans la circulaire de 2012 ----- | 171 |
| 2.2 L'instruction du 25 janvier 2018 ----- | 175 |
| 3. Les vulnérabilités mises à l'écart dans la politique de résorption des bidonvilles ----- | 177 |

| | |
|---|------------|
| 3.1 La vulnérabilité produite par la non-reconnaissance des droits ----- | 178 |
| 3.2 La vulnérabilité par le mal-logement ----- | 183 |
| Chapitre 5 – Faire reconnaître les vulnérables ----- | 188 |
| 1. Saisir la vulnérabilité : étudier les contours des « personnes vulnérables »----- | 189 |
| 1.1 « Vous êtes vulnérables » : présenter les promesses de l’État----- | 191 |
| 1.2 Savoir quoi diffuser : les bénévoles se forment ----- | 193 |
| 1.3 L’enjeu des preuves----- | 197 |
| 2. Plaider les vulnérabilités ----- | 200 |
| 2.1 Mobiliser la santé : la vaccination contre l’expulsion ----- | 204 |
| 2.2 Solliciter l’échelle communautaire : La Cour européenne des droits de l’homme ----- | 207 |
| 2.3 Demander un délai : le Juge de l’Exécution (JEX)----- | 212 |
| 2.4 Un dernier délai ? La Cour d’Appel de Paris ----- | 215 |
| Chapitre 6 – La scène de l’expulsion ----- | 219 |
| 1. La mise en concurrence des situations de vulnérabilité ----- | 224 |
| 1.1 Rencontre avec les institutions : annonce de ressources limitées ----- | 224 |
| 1.2 Deux chambres pour 100 personnes, ou de la vanité du diagnostic social ----- | 228 |
| 1.3 Et si combiner insertion et vulnérabilité n’est pas suffisant ?----- | 230 |
| 2. Jouer sa vulnérabilité entre reconnaissance et déni ----- | 232 |
| 2.1 Trouver une place sur la liste des « familles vulnérables » ----- | 233 |
| 2.2 La mise à l’écart de la maladie ----- | 235 |
| 2.3 Les jeunes femmes mineures et en couple ----- | 237 |
| 3. Expulsion, mise à l’abri et rôles de genre ----- | 239 |
| 3.1 Séquences de l’expulsion et circulation dans l’espace----- | 240 |
| 3.2 Le genre de la protection ----- | 242 |
| <i>TROISIEME PARTIE: OUVRIR LA VOIX : SUBJECTIVATIONS ET MOBILISATIONS POLITIQUES DE FEMMES ROMS ROUMAINES -----</i> | 248 |
| Introduction ----- | 249 |
| Chapitre 7 - Le genre dans la « cause » des Roms en Europe, Roumanie, et France ----- | 255 |
| 1. Le mouvement rom et le féminisme ----- | 256 |
| 1.1 L’émergence d’un mouvement des femmes romani dans les arènes internationales ----- | 256 |
| 1.2 Les féministes roms roumaines----- | 267 |
| 2. En France, un mouvement qui s’ouvre aux femmes plus qu’au féminisme----- | 274 |
| 2.1 Une féminisation du militantisme rom, et l’émergence d’une question de genre dans la « cause des Roms » ----- | 274 |
| 2.2 La Fête de l’Insurrection gitane, la résistance au féminin----- | 284 |
| Chapitre 8 – Prendre les ondes, se construire en sujet politique----- | 298 |
| 1. « Bravo à cette équipe féminine »----- | 301 |
| 1.1 Le service civique auprès de et pour les précaires----- | 301 |
| 1.2 Les origines du projet radio----- | 306 |
| 2. S’investir ----- | 309 |
| 2.1 Un projet imposé qu’il faut s’approprier ----- | 309 |
| 2.2 Les outils de l’appropriation ----- | 311 |
| 3. S’exprimer----- | 316 |
| 3.1 La subjectivation par l’écrit----- | 317 |
| 3.2 Le rôle de la langue et distribution de la parole ----- | 318 |
| 3.3 Prendre la parole, donner la parole----- | 320 |

| | |
|---|------------|
| Chapitre 9 - (Se) représenter ----- | 327 |
| 1. Prendre place : habitant·es de bidonvilles et représentation auprès des institutions ----- | 333 |
| 1.1 Devenir porte-parole ----- | 335 |
| 1.2 (Se) représenter aux guichets de l'administration ----- | 344 |
| 2. Porter sa voix : les témoignages publics ----- | 349 |
| 2.1 Accepter de répondre aux sollicitations médiatiques ----- | 350 |
| 2.2 Du témoignage à l'expertise ? ----- | 359 |
| 3. Construire des carrières politiques ----- | 365 |
| 3.1 Liliana Hristache : conseillère municipale à Montreuil ----- | 366 |
| 3.2 Anina Ciuciu : candidate aux élections sénatoriales pour la Seine-Saint-Denis ----- | 368 |
| | |
| <i>Conclusion générale</i> ----- | 375 |
| <i>Bibliographie</i> ----- | 375 |
| <i>Annexes</i> ----- | 384 |
| <i>Liste des acronymes</i> ----- | 420 |
| <i>Sommaire détaillé</i> ----- | 422 |